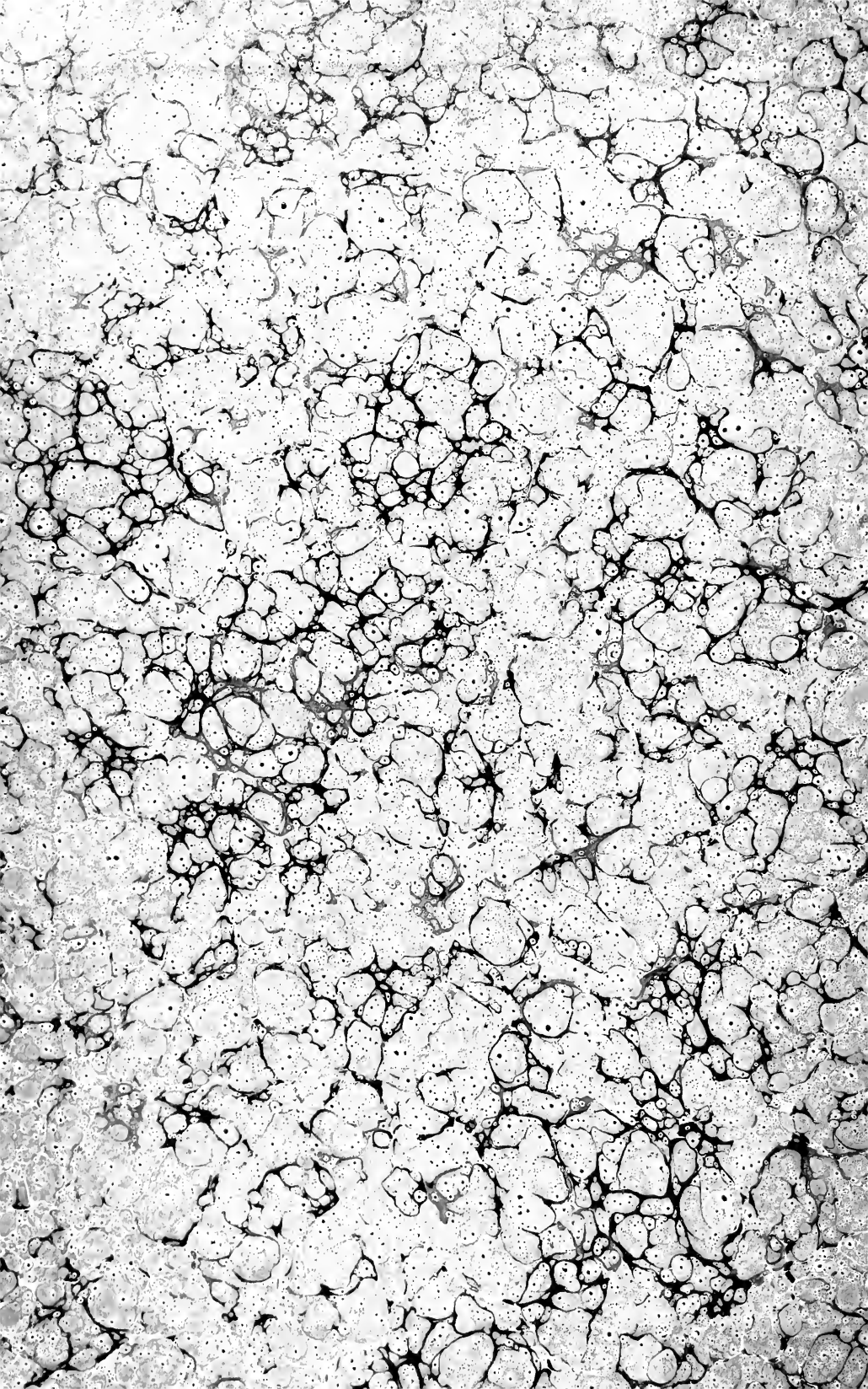
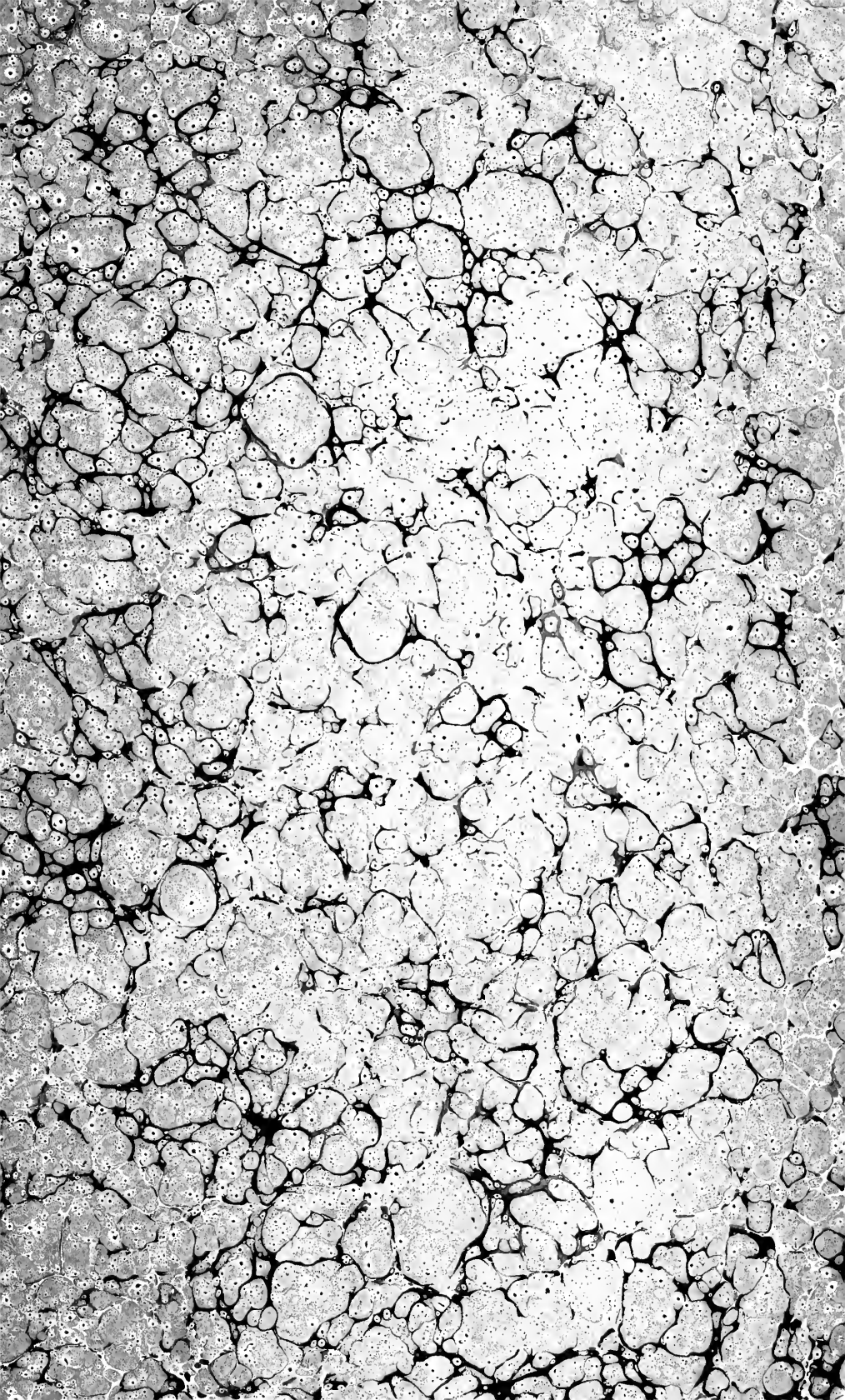


UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY









REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

SEPTIÈME ANNÉE.

TOME DIX-NEUVIÈME

Mai-Août 1882.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1882

REVUE
HISTORIQUE

20697

LES PREMIERS INTENDANTS DE JUSTICE

Le travail que l'on va lire a pour objet d'éclairer les origines d'une institution qui a joué un rôle important dans l'histoire de l'ancien régime. Les limites extrêmes de mes recherches sont les dates de 1550 d'une part, et de 1631 de l'autre. On rattache généralement la création des intendants à la date de 1635. Je m'occupe donc ici des intendants d'une époque qui est réputée n'en avoir pas connu. J'espère que la série des documents cités au cours de cette étude, prouvera que, malgré les apparences, le choix d'un pareil sujet n'a rien de paradoxal. D'ailleurs des historiens éminents m'ont précédé dans la voie que j'aborde aujourd'hui. M. Chalmel, M. Caillet, M. de Boislisle, M. d'Arbois de Jubainville ont observé que les intendants existaient avant l'année 1635. Je n'ai même pas à revenir ici sur la partie négative de leur démonstration ; il suffit de renvoyer aux ouvrages dans lesquels ils ont réfuté l'erreur courante avant eux, — erreur qui n'avait guère d'autre fondement que l'inattention de l'éditeur des *Anciennes lois françaises*¹.

Je considère donc ces deux points comme désormais acquis à l'histoire : 1° Que l'édit de 1635 n'est nullement un édit de création

1. V. l'édit publié dans Isambert : *Anciennes lois françaises*, t. XVI, p. 441 et suiv., sous le titre d'Édit de création des Intendants. M. Caillet a, dès 1857, prouvé péremptoirement que ce titre était absolument inapplicable à l'édit. Il s'agit de la création ou plutôt de la transformation des charges de présidents et trésoriers généraux des finances. Voir d'ailleurs la démonstration de M. Caillet : *De l'administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*. Paris, 1857, p. 44 et suiv. Aux preuves que M. Caillet donne que le mot *intendants* est pris, dans cet édit, en un sens différent de celui de la formule *intendants de justice*, j'en ajouterai une, entre mille, mais particulièrement formelle : Les présidents, trésoriers généraux et grands voyers de France à Montpellier s'intitulent, dans une pièce manuscrite, datée de juin 1633, « Intendants des gabelles de Languedoc ». Ce sont précisément ces officiers auxquels s'applique l'édit de 1635. (V. Correspond. ms. de Séguier à la Bibl. nat., f. fr. n° 17368, f° 13.)

des intendants; 2° qu'avant cette date de 1635, il existait déjà des intendants.

Je voudrais aussi que, sur la foi de mes devanciers, l'on m'accordât que les *Intendants des provinces* sont les successeurs immédiats des Intendants de justice. Le titre d'ailleurs resta le même à toutes les époques. Les pouvoirs se sont peu à peu accrus; le caractère de l'institution s'est transformé et fixé; mais d'une façon si lente et si insensible, qu'on ne saurait quel moment choisir pour faire le départ entre les premiers intendants, — qui étaient plutôt des commissaires à fonctions transitoires; — et les seconds, qui sont des fonctionnaires installés et munis de pouvoirs proclamés dans les lois.

Ce sont les Intendants de justice qui seuls ont été l'objet de mes recherches. Je ne puis même aborder ici que la première partie de leur histoire, la plus obscure. J'essaye d'indiquer comment ils apparurent et, peu à peu, se répandirent. Toujours j'ai trouvé le développement de leur institution joint au progrès de l'autorité royale.

Les archives des départements doivent contenir plus d'un document intéressant sur l'histoire des premiers intendants. Je n'ai pu consulter que les dépôts de Paris. Mes résultats seront donc bien incomplets. Je les crois justes cependant; car ils sont dans la logique de l'histoire, et j'ai rencontré des faits particuliers, en nombre suffisant pour me permettre de dégager quelques principes. L'activité du mouvement historique en province est grande et l'on doit espérer de voir bientôt rempli un cadre qu'on ne peut qu'essayer de tracer aujourd'hui.

Parmi les écrivains qui ont jusqu'à ce jour traité de l'histoire des intendants, il en est qui rappellent la création des *Enquêteurs royaux* par saint Louis. Il en est qui remontent à Charlemagne et dissertent sur les *Missi Dominici*. D'autres vont plus loin encore, et s'enfoncent dans l'Histoire romaine¹.

Je n'ai pas l'intention de remonter si haut. Mais avant d'en-

1. Voir pour ces origines : Ducange, v° *Inquisitores*. — Delamarre, *Traité de la Police*, t. I, p. 187. — Guyot, *Traité des Offices*, t. III, p. 120.

trer dans l'étude même que je me propose, il y a lieu de donner quelques détails sur une institution d'une nature analogue et que l'on a, plus d'une fois, confondue avec celle des intendants. Je veux dire *les chevauchées des maîtres de requêtes de l'hôtel*¹.

Dans l'histoire des institutions de l'ancien régime, il est peu d'appellation plus juste et plus pittoresque à la fois. En effet, ceux des maîtres des requêtes qui étaient chargés, comme disent les ordonnances, « de s'en aller chacun an par les provinces, selon le département qui leur en étoit fait par le chancelier », étaient des magistrats voyageurs, sans attributions fixes, sans puissance déterminée; ils n'avaient d'autre mission que celle de regarder, d'écouter, enfin de venir faire à la cour le récit de ce qu'ils avaient vu et entendu : « Pourront, dit l'ordonnance d'Orléans, recevoir les plaintes de toutes personnes et les insérer en leurs procès-verbaux². » Leur rôle est purement spectatif.

Pendant il y avait là, en quelque sorte, une semence d'institution qui pouvait porter des fruits inattendus. Du jour où il plaira au pouvoir central d'ajouter quelque chose à ce rôle de surveillants et d'inspecteurs, et de joindre à leur inquisition impuissante une part de l'autorité souveraine, peut-être ces hommes pacifiques deviendront-ils des hommes redoutables; et ces magistrats, *le cul sur la selle*, pourront-ils se montrer bons à autre chose qu'à chevaucher paisiblement par le pays?

Nous sommes en réalité, ici, en présence d'une des origines les plus indéniables de l'institution des intendants. A quelle époque la transformation que nous indiquons eut-elle lieu? Ou, pour parler plus exactement, à quelle époque trouve-t-on, parmi les maîtres des requêtes chargés des chevauchées, ou à côté d'eux, des

1. Guyot (t. II, p. 55), d'après Joly (t. I, p. 664), cite les chevauchées visées dans un règlement fait aux requêtes de l'hôtel, le 21 juin 1526. On s'entend à considérer l'édit de septembre 1551 (V. Isambert, t. XIII, p. 228) comme décisif sur la matière. Un rôle arrêté au conseil, le 23 mai 1555, porte cet intitulé remarquable : « C'est le département des chevauchées que MM. les maîtres des requêtes de l'hôtel ont à faire en cette présente année, *que nous avons départis par les recettes générales, afin qu'ils puissent plus facilement servir et entendre à la justice et aux finances*, ainsi que le roi le veut et entend qu'ils fassent. » L'édit de Henri II, du mois d'août 1553, contient plusieurs dispositions sur les chevauchées des maîtres de requêtes (V. Guyot, t. III, p. 120).

2. V. Ordonnance d'Orléans, art. 33; Isambert, t. XIV, p. 75. — Ordonnance de Moulins, art. 7; Isambert, t. XIV, p. 191. — Et Ordonnance de Blois, art. 209, t. XIV, p. 430.

fonctionnaires ou des magistrats pouvant accomplir des actes d'autorité, rendre des jugements, casser des officiers, se montrer les représentants actifs et redoutés de l'autorité royale dans les provinces ?

Mon avis est que l'existence de ces nouvelles attributions coïncide avec l'apparition du titre d'intendant dans les commissions. C'est peut-être ici le lieu de distinguer la charge des intendants, et de dire en quoi elle diffère de certaines autres fonctions avec lesquelles on pourrait être tenté de la confondre.

Observons d'abord que la création de la magistrature des intendants ne fut nullement, comme on pourrait le croire, l'occasion de la disparition des *chevauchées des maîtres des requêtes de l'hôtel*. Commission d'intendant et attributions de maître de requêtes en tournée, c'étaient là deux choses parfaitement distinctes, que l'on séparait très exactement dans les actes généraux et particuliers¹. Ces deux genres de fonctions subsistèrent l'un auprès de l'autre. Cela est si vrai, qu'en 1629, à une époque où l'existence déjà ancienne des intendants ne fait doute pour personne, le code Michaud, dans un article distinct de celui où il s'occupe de ces fonctionnaires, donne les plus minutieux détails sur les attributions des maîtres de requêtes chevauchant par les provinces, et ajoute même des dispositions importantes à celles des précédentes ordonnances sur ce sujet².

Il ne faut donc pas confondre la charge des *intendants* avec les *chevauchées de maîtres de requêtes* ; ces diverses fonctions ne sont même pas l'une à l'égard de l'autre dans le rapport de l'espèce au genre ; car, si, le plus souvent, les intendants ont été choisis parmi les maîtres de requêtes, souvent aussi ils ont été pris parmi les conseillers d'État en exercice. Quelquefois même ils n'appartenaient en rien au conseil.

Il faut prendre garde aussi de ne pas confondre les intendants

1. Nous verrons que la commission donnée à Séguier comme intendant en Auvergne (1621) prend le plus grand soin de distinguer l'office du maître des requêtes de la commission d'intendant.

2. V. l'ordonnance connue sous le nom de Code Michaud, dans Isambert, t. XVI, p. 223, et cf. les art. 58 et 81. Même en 1648, on distinguait nettement encore, et le Parlement, dans la même séance où il demanda la suppression des intendants, conseilla « d'envoyer dans les provinces MM. les maîtres des requêtes qui, dans les visites auxquelles ils sont destinés par les ordonnances, pourraient y faire ce que l'on propose d'attribuer à ces intendants. » (V. *Journal du Parlement*, in-4°, p. 33.)

avec les *commissaires*. Tous les intendants étaient des commissaires ; mais tous les commissaires n'étaient pas des intendants. On ordonnait des commissions pour mille objets divers ; pour la capitainerie d'une place, pour la levée d'un régiment, pour la poursuite de certains malfaiteurs, pour un rôle de conseiller à remplir dans une *chambre de justice*, pour l'examen de certaines affaires spéciales, pour le règlement de certains comptes, etc. Ce sont là des fonctions qui, toutes, ont quelque analogie avec celles que déterminaient les commissions des intendants ; mais on ne doit donner à un commissaire le titre d'*intendant* que si on rencontre ce titre même, dans l'acte qui confère les pouvoirs. Il faut du moins qu'à défaut de cet acte, on trouve, dans quelque document contemporain, les mots d'*Intendant de justice* ou *Intendance de la justice* ou même *Surintendance de la justice*¹ insérés de telle façon, qu'on puisse croire qu'il y a eu, de la part du rédacteur, une intention formelle de distinguer par là une catégorie spéciale de commissaires.

Par exemple, M. d'Arbois de Jubainville cite un arrêt rendu le 30 mars 1600, « par le roi en son conseil, sur ce ouï l'un des conseillers en son conseil, commissaire et député en la province de Champagne pour le règlement de la taille². » Nous ne pouvons sous cette formule reconnaître la mission d'un *intendant*, à moins qu'une découverte nouvelle ne nous démontre positivement que c'était bien le titre que portait le conseiller d'État dont il est ici question³.

Il est vrai que l'usage d'envoyer des commissaires dans les provinces ne contribua pas peu à l'établissement de l'institution des intendants, le pouvoir apprenant par là, à se servir de toute sa force et les peuples s'accoutumant à en respecter les représentants. Mais si ce genre de remarque peut être un élément de critique très précieux pour l'histoire, il ne doit nullement dégénérer en une source de confusion. Nous pensons que l'on courrait le risque de tomber dans plus d'une sorte d'erreurs, si on ne prenait garde d'observer la distinction que nous venons d'établir.

1. Le mot *surintendant de la justice* est le plus fréquemment employé à l'origine. Nous en citerons plusieurs exemples au cours de cette étude.

2. V. d'Arbois de Jubainville, *l'Administration des intendants d'après les archives de l'Aube*. Paris, Champion, 1880, p. 14.

3. Cf. sur ces commissaires pour les tailles, les explications que nous donnons plus loin.

Il est donc entendu que quand nous parlons d'un Intendant nous voulons dire, par définition : un magistrat que le pouvoir central a chargé, en vertu d'une commission, de faire sentir loin de la cour l'action de la puissance royale, et qui parmi ses titres officiels peut citer celui d'*intendant ou surintendant de la justice* ou d'*intendant de la justice et police*, ou d'*intendant de la justice, police et finances*.

Nous espérons que l'étude que nous allons entreprendre, démontrera que notre définition répond à tout le défini et au seul défini.

Nous espérons démontrer ensuite que pendant longtemps cette magistrature s'exerça simultanément et indifféremment dans les armées ou dans les provinces.

Nous espérons démontrer que les trois attributions de *justice*, de *police* et des *finances* sont quelquefois séparées l'une de l'autre, quelquefois jointes, mais que leur réunion, assez rare tout d'abord, apparaît cependant à une époque très voisine de la création même de l'institution.

Nous espérons démontrer enfin que l'on ne peut chercher l'origine de l'institution des intendants de provinces, telle qu'elle exista dans les cent cinquante dernières années de l'ancien régime, ailleurs que dans ces commissions temporaires, variables, mais par dessus tout *justicières*, qui apparaissent dans notre histoire dès le milieu du xvi^e siècle.

Qu'on me permette, avant d'entrer dans le détail des faits, d'insister encore sur quelques idées générales.

Je voudrais d'abord qu'on fit table rase de certains préjugés qu'impose à l'esprit l'organisation systématique des pouvoirs publics parmi nous. Il faut éviter de transporter dans les périodes anciennes de notre histoire, une régularité que nous n'avons obtenue qu'à la suite de commotions violentes et du renversement entier de l'édifice social. L'édifice, au xvi^e siècle, avait plus de mille ans d'existence. Et tel quel, il restait debout. On le réparait pierre à pierre. Les réformes étaient lentes et respectueuses de l'ordre établi. Si parfois on les introduisait par la violence, du moins on prétendait se conformer aux mesures qui avaient été prises précédemment. C'est ainsi que l'établissement de l'institution des intendants, uni très intimement au triomphe

universellement désiré de l'autorité royale, n'est devenu définitif que par un progrès graduel, dont on ne peut, par aucune date fixe, préciser l'époque.

Pour retrouver les traces fugitives de ce progrès, il faut procéder par tâtonnements, remonter d'une époque à l'autre, d'un intendant à l'autre. On voit les mêmes mots, selon les temps, s'appliquer à des choses différentes, et des situations différentes donner lieu à des applications diverses de principes absolument identiques.

Le titre même que portaient les intendants est un témoignage de ces vicissitudes. Ils s'appelaient *intendants de justice, de police, des finances et du militaire, commissaires départis dans les provinces pour l'exécution des ordres du roi*. Dans cette formule, tel mot, par exemple le mot de *justice*, tient une place, que l'idée qu'il représente cessa vite de tenir dans la réalité¹. Tel autre mot, le mot de *police* prend un sens absolument nouveau, au fur et à mesure qu'on avance dans le développement de l'institution. A l'origine la signification en est plus élevée, plus générale. Elle équivaut à peu près à celle de notre mot *politique*². Mais peu à peu le mot *police* s'applique à une idée plus restreinte et se rapproche du sens que nous lui donnons aujourd'hui. Il se trouve précisément que c'est dans ce sens également que les attributions de *police* des intendants se développent. De même, les pouvoirs militaires reconnus aux intendants par le titre complet qu'ils portent, se sont réduits presque à rien dans la suite des temps, tout au plus à la surveillance de quelques menus détails d'administration et d'étapes. Si le terme *du militaire* se conserve dans la for-

1. Voir par exemple le chapitre que Guyot a consacré aux fonctions de *justice* des intendants des provinces; il occupe trois pages et demie de son volume (429 à 433), tandis que l'étude entière remplit 336 pages. Les attributions du militaire sont également laissées au second plan.

2. Il suffit de rappeler qu'au *xvi^e* et au *xvii^e* siècle « la bonne police du royaume » veut toujours dire « le bon gouvernement du royaume ». Le sens étymologique du mot est conforme à cette idée d'administration générale. Le premier exemple cité par Littré et emprunté à Pascal, donne précisément l'explication du mot de la façon la plus nette : « La pente vers soi est le commencement de tout désordre. en guerre, en police, en économie. » — Dans les premières commissions d'intendants, les attributions « de police » sont toujours celles qui sont les plus mal expliquées et définies, précisément parce qu'elles ne pouvaient porter sur des points spéciaux. Elles embrassaient tout le gouvernement.

mule c'est par le souvenir d'un ancien état de choses peu à peu disparu.

Enfin la seconde partie du titre des intendants, cette pompeuse dénomination de *commissaires départis dans les provinces pour l'exécution des ordres du roi*, ne s'applique guère à des fonctionnaires réguliers, installés dans des régions paisibles, paisiblement administrées. En quoi cet état particulièrement accidentel de *commissaire départi* concorde-t-il avec le caractère absolument stable des intendants du xviii^e siècle? En quoi, dans ces derniers temps, était-il nécessaire d'unir (par la formule « pour l'exécution des ordres du roi ») la majesté du nom royal et l'autorité sacrée de la puissance souveraine à chacun des actes, en somme d'importance secondaire, qui émanaient de l'initiative bureaucratique de l'intendant ou de ses subdélégués?

Tandis que si nous nous reportons par la pensée à l'époque où apparurent les premiers intendants, si nous observons que l'institution naquit au moment des grandes luttes intérieures, qu'elle se développa et grandit (comme nous espérons le démontrer) au milieu des camps, que les premiers magistrats qui portèrent le titre d'*intendants de justice* furent des magistrats d'armée, que les premières provinces qui les virent, furent des provinces en proie à la guerre civile ou à la guerre étrangère, si nous nous souvenons encore que les listes établies jusqu'ici par les écrivains locaux, portent à leur tête les noms d'un Laffemas, d'un Laubardemont, d'un Machaut qu'on surnomma *Coupe-tête*, d'un Bellejambe qui condamna Saint-Preuil; si ces diverses considérations nous reviennent en mémoire, alors le titre que portèrent ces premiers magistrats et que leurs successeurs héritèrent d'eux, ce titre ne nous étonne plus. Pour l'œuvre que ces hommes accomplirent, l'autorité « invisible mais présente » de la puissance royale n'était pas de trop. Pour le rôle qu'ils ont rempli dans les provinces (en dépit des gouverneurs et des Parlements), violant et broyant beaucoup d'anciennes traditions et de traditions respectables, le titre de *commissaire* était bien le titre qu'ils devaient porter; les attributions de justice, de police, du militaire et des finances étaient celles qui devaient se trouver réunies dans leurs mains.

De pareilles fonctions ne pouvaient être que temporaires. A des moments de lutte, il fallait des hommes de lutte. Ce n'est

point dans les époques de paix et dans les exemples tranquilles des siècles précédents ou du siècle qui suivit immédiatement, qu'il faut leur chercher des devanciers ou de véritables successeurs. Ils naquirent du besoin que la royauté avait de se défendre et de centraliser autour d'elle tout le pouvoir ; et les seuls hommes qu'on puisse leur comparer dans la suite de l'histoire de France, ce sont ceux qui, comme eux, prirent part à une mêlée décisive, ce sont les Commissaires de la Convention.

Quant aux fonctionnaires qui, pendant la seconde moitié du xvii^e siècle et le cours du xviii^e, portèrent le même nom qu'avaient porté les premiers intendants, ils n'avaient pas à reprendre le rôle qu'avaient joué leurs aînés. Ils furent des magistrats de paix. Entre 1643 et 1660, un grand changement se fit dans les fonctions des intendants ¹. Avec les mêmes titres et les mêmes emplois apparents, ils furent des magistrats nouveaux. Ce sont les premières transformations de cette institution, si longtemps variable, qui seront l'objet de notre étude.

I.

LES INTENDANTS AVANT LE RÈGNE DE HENRI IV.

Les premiers Intendants.

1555-1575.

Le premier intendant dont nous ayons eu connaissance, sans

1. Les auteurs qui, de nos jours, ont serré d'un peu près la question, en étudiant les textes relatifs à des intendants spéciaux, ne s'y sont pas trompés, M. Astre termine la première partie de son étude sur les Intendants du Languedoc par cette phrase : « Avec M. de Bezons (nommé en 1653) commence la série des intendants qui administrèrent pendant longtemps le Languedoc. Il parut dès lors que ces magistrats empruntaient pour leurs fonctions quelque chose de la stabilité et de la force despotique du gouvernement, ainsi que de la longueur des deux règnes, qui allaient, se succédant, durer ensemble près d'un siècle et demi. (V. *Les Intendants de Languedoc*, Mémoire communiqué par M. Astre à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, et imprimé dans les mémoires de la Société, années 1859-1860-1861. Le passage que nous avons cité est dans l'année 1861, p. 122).

M. Boyer de Sainte-Suzanne, encore plus formel, distingue deux périodes dans l'histoire des Intendants, la première *politique* allant jusqu'à Colbert, la seconde *administrative* postérieure à ce ministre. V. *Intendants de la généralité d'Amiens*, p. 87.

que nous prétendions, le moins du monde, fixer à l'époque où il existait l'origine même de l'institution, est le sieur Pierre Panisse, qui vivait sous Henri II. C'était un personnage important, très considéré dans le Midi, et que sa charge de président de la Cour des aydes de Montpellier avait mis en relations fréquentes avec la Cour¹. Or, vers l'année 1553, il fut chargé en vertu d'une commission dont la copie nous a été conservée « *de l'intendance de la justice en l'île de Corse* ». Ce sont les termes mêmes employés dans le titre de la pièce. Et la copie qui nous les transmet est incontestablement du xvi^e siècle, et probablement à peu près contemporaine de l'original lui-même².

Nous n'avons pas à raconter ici comment, en 1553, la Corse, se laissant entraîner à la suite du célèbre aventurier Sanpiero d'Ornano, se souleva contre la domination génoise et se jeta dans les bras de la France ; comment l'expédition, envoyée dans cette île sous les ordres du baron de Termes, réussit d'abord pleinement, puis échoua, par suite de la défection de la flotte turque, commandée par Dragut ; comment une nouvelle tentative, faite l'année suivante, ayant eu plus de succès, une bonne partie de l'île tomba entre les mains du roi de France³. De Termes qui commandait les premières expéditions avait soulevé contre lui des haines violentes. Il fut remplacé, en 1555, par Jourdan Ursin ou des Ursins, qui fut nommé *gouverneur et lieutenant général* du roi dans l'île de Corse.

Le pays une fois conquis et le commandement militaire mis en de bonnes mains, il fallait pourvoir à l'administration. Il fallait avant tout que la justice fût rendue avec vigueur et promptitude. Dans une province nouvellement réunie, son action ne doit être affaiblie par rien, ni par des querelles de personnes, ni par des rivalités de corps. On prit le parti de remettre toute l'autorité, en cette matière, dans une main unique. Le roi choisit le président Panisse.

On lui confia donc « *la superintendance pour l'exercice et l'administration de la justice* » dans le territoire attaché

1. V. D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. V, col. 465 (*index*).

2. Le volume où cette pièce se trouve copiée ne contient aucun document postérieur à 1560. C'est le volume 3915 du fonds français à la Bibliothèque nationale. La commission du sieur Panisse se trouve au f^o 100.

3. Voir, pour les détails, P. Filippini, *Istoria di Corsica*, 5 vol. in-8°. 1831, t. IV, p. 100.

depuis peu à la couronne de France. La commission qui lui conféra ce pouvoir et qui fixa ses attributions mérite d'être examinée avec quelque détail.

Je ne prétends pas dire que nous ayons ici, dans sa forme absolue et définitive, le modèle d'une commission d'intendant. Je veux faire remarquer seulement la ressemblance des termes de l'acte qui institue l'intendant Panisse, avec ceux des commissions que nous étudierons par la suite. Il y a là certainement, comme le premier jet et l'ébauche d'une organisation qui se développera plus tard.

La pièce est une *commission*. Le mot *provision*, employé dans le titre, n'est qu'un terme général qui doit s'accorder avec la phrase capitale de la pièce : « Nous avons donné et donnons plain pouvoir, autorité, *commission* et mandement spécial, etc. » Ce sont là les termes mêmes employés dans la plupart des commissions d'intendants postérieures.

Pendant la forme de *lettres patentes* donnée à cet acte, semble exceptionnelle et prouve bien que le formulaire de ces commissions n'était pas encore fixé ; plus tard elles seront adressées toujours au personnage même dont elles indiquent les pouvoirs. Le préambule de la commission contient des considérations générales sur les bienfaits de la justice, des remarques sur la « mauvaise administration d'icelle », des promesses plus ou moins précises de remédier à cet état de choses, la constatation des droits nouveaux que le roi vient d'acquérir sur l'île de Corse, l'éloge du « bon, vertueux et notable personnage » auquel on en confie l'administration, de « ses qualité, probité, suffisance, expérience requises pour régler le fait et ordre de ladite justice avec l'exercice et administration d'icelle ». Ce sont là des formules qui se retrouveront le plus souvent par la suite et dont l'analogie, quoiqu'un peu banale, mérite peut-être d'être signalée.

Le corps de la pièce énumère le nom et les qualités du titulaire, M^e Pierre Panisse. Il est qualifié « de notre amé et féal *conseiller* », titre sur lequel on insiste généralement dans les commissions d'intendant. Que s'il est détaché de la cour des aydes de Montpellier, plutôt que du conseil lui-même, c'est que les fonctions qu'il allait remplir en Corse exigeaient la connaissance d'une langue, d'usages et de coutumes spéciales, particulièrement accessible à l'esprit d'un méridional. Nous ne pouvons que citer maintenant, dans toute sa teneur, la formule d'établisse-

ment du sieur Panisse. De tous points elle est conforme à celle qui deviendra de tradition pour les intendants.

« Icelluy avons commis, ordonné et depputté, commettons, ordonnons et depputtons par ces présentes pour soy transporter en ladite ysle de Corse ou nous luy avons donné et donnons plain pouvoir, autorité, commission et mandement spécial. Après avoir bien et amplement conféré du fait de sa charge avec notre amé et féal conseiller et chambellan ordinaire le Sr Jourdan nostre *gouverneur et nostre lieutenant général* en ladite ysle, et appelés et faiet venir devez luy tous les suppotz et ministres de ladite ysle, ensemble les plus anciens et notables personnages qui luy semblera devoir estre appelez tant de clergé, de la noblesse que du tiers et commung, et autrement, du mieux il se informera des coustumes, constitutions, usaige et stile qui se observent en ladite ysle pour le regard du fait de ladite justice, ou nous voulons qu'il ayt la *superintendance générale pour l'exercice et l'administration d'icelle*, tant en civil qu'en criminel sur toutes personnes indifféremment » etc.

Si l'on fait la part des circonstances dans lesquelles ce pouvoir spécial fut accordé, si l'on tient compte de la diversité d'attributions et d'autorité qui distingua les commissions d'intendants jusqu'à l'époque la plus avancée de l'histoire de cette institution, on ne peut certainement qu'être frappé de l'importance des mots « plain pouvoir, autorité, *commission et mandement spécial* » de l'ordre de *conférer avec le gouverneur* avant de prendre aucune décision, de la recommandation d'appeler auprès de lui des gens du pays pour s'aider de leurs conseils; enfin de l'expression même de « *superintendance générale de la justice* » employée comme qualification de la charge confiée au sieur Panisse.

La fin du texte que nous étudions pourrait être l'objet d'observations non moins curieuses. On y verrait mise au premier rang des attributions spéciales du sieur Panisse, celle « de surveiller les officiers et ministres de la justice et de les conserver ou remplacer au besoin », celle de « rendre des jugements étant autorisés eux-mêmes sans appel comme s'ils avoient esté donnés par l'une des cours de parlement ». On y reconnaîtrait l'ordre donné au président Panisse « de se transporter par les villes, lieux et endroicts de la dite île que besoning sera pour... les pollicer et reigler ainsi qu'il verra estre requis pour nostre service, le bien des affaires communes, union et tranquillité des

habitans d'icelles, et de s'informer aussy, diligemment, secrètement et bien, des juges, magistrats, greffiers et autres ministres de la justice du païs, et de leur gouvernement, forme et façon de vivre avec le peuple, du devoir qu'ils ont fait jusques icy à l'administration de la dicte justice, et à l'examen de leurs estats et offices. » Ce sont là des mentions qui se retrouvent presque en mêmes termes dans les commissions des intendants, jusqu'au milieu du xvii^e siècle.

Si l'on trouve, dans celle de Panisse, quelques prescriptions tout à fait particulières, comme celle de s'informer des lois principales, mœurs et coutumes; et celle de préparer pour la cour un « règlement sur l'administration du pays », c'est que, nous l'avons dit, la conquête était nouvelle et incertaine; son gouvernement et ses mœurs peu connus, et que, là où des difficultés particulières pouvaient surgir, il fallait par des ordres particuliers veiller à les résoudre.

C'est justement dans cette dernière considération que se trouve l'intérêt le plus haut et la portée la plus générale de la pièce que nous venons d'analyser. C'est ce qui fait qu'on peut dire d'elle, qu'elle est comme un raccourci de toute l'institution dont elle est la première ébauche.

Cette première intendance, en effet, naît dans une province troublée par la guerre civile et par la guerre étrangère, comme l'institution elle-même se développe au milieu des troubles et des guerres intérieures et extérieures. L'action directe et illimitée du pouvoir royal dans les questions de justice, de police, de finances¹ est son objet, comme elle sera le but de l'extension et des progrès de l'institution tout entière. Cette action d'ailleurs est limitée par les attributions dévolues antérieurement à un chef militaire portant le titre de *gouverneur*; elle est établie au détriment d'un *conseil de justice* et d'un corps de magistrats

1. Je dis *finances*, car Filippini, qui n'a pas ignoré l'emploi du président Panisse dans l'île de Corse, nous apprend qu'il se faisait accompagner de deux personnages, l'un chargé des affaires de finances et l'autre du conseil. Le passage entier est bon à citer : « E il giudice cavalcò all' Ajazzio a visitare un nuovo Presidente ché allore nell' Isola era venuto per il Re, chiamato Pietro Panizza della Città d'Avignone, uomo di grande autorità. Cestui aveva titolo di Presidente generale in Corsica ed era giudice nelle seconde cause et doveva tenere à sindacato gli altri giudici. Il qual per più reputazione menò seco due dottori; l'uno dei quali doveva esser procurator del Fisco e l'altro in suo consiglio. — V. Filippini, t. IV, p. 105.

en titre d'office ; elle s'accommode et se prête aux circonstances particulières qui motivent sa mise en œuvre. Elle présente enfin une flexibilité de mouvements et une variété d'application, qui manquent aux magistratures créées et établies dans un but déterminé. Ce sont là encore des traits qu'il suffit de relever pour tracer, en quelque sorte, le programme des idées qui donnèrent par la suite tant d'importance aux fonctions des intendants. A ce titre, la commission de M^e Pierre Panisse présente un intérêt capital. Elle indique le progrès futur de l'institution, comme elle en fixe peut-être l'origine.

Cette commission, d'ailleurs, n'est pas un cas unique et isolé à cette époque de l'histoire de France.

M. Chalmel dans son *Histoire de Touraine*, fait remonter à une date très voisine de celle que nous avons signalée, l'époque de l'apparition des intendants dans cette province¹. Il cite les termes de la commission sous forme de *lettres patentes* dans laquelle Charles IX confia à Jacques Viole, seigneur d'Andresel et d'Aigremont, conseiller au Parlement de Paris, la charge d'*intendant de justice* en ce pays. Ces lettres, données à Blois, le 4 décembre 1565, lui conféraient le pouvoir « de connaître de toutes causes civiles et criminelles, malversations des juges, ports d'armes, assemblées illicites, séditions et autres cas semblables, présider en toute justice ou bailliage, évoquer devant lui les causes des juges inférieurs, juger en dernier ressort avec dix conseillers de bailliage ou avocats, tels qu'il voudroit choisir, convoquer et assembler les officiers et habitans, voir les départemens des élus, leur faire administrer la justice, écouter leurs plaintes, et en cas d'abus, malversations ou négligences, en donner avis à Sa Majesté. » Ces lettres furent enregistrées au présidial de Tours, le 19 décembre 1565.

Celui auquel elles donnaient des pouvoirs si importants n'était d'ailleurs pas inconnu dans le pays. Il y était venu dès 1559, en qualité de commissaire pour le roi, et y avait travaillé avec Ch. de Thou et Barthélemy Faye à la réformation des coutumes de Touraine.

Ce sont là des faits qui, par leur date et leur nature, rappro-

1. V. Chalmel, *Hist. de Touraine*, t. III, p. 415 et suiv. — Les lettres patentes de J. Viole furent enregistrées au Présidial de Tours le 19 décembre 1565.

chent beaucoup la commission de Jacques Viole de celle du président Panisse. La forme même de *lettres patentes*, employée dans la commission, est une autre analogie qui mérite d'être signalée.

Par contre, le détail des fonctions elles-mêmes s'accorde si bien avec celui des futures commissions d'intendants qu'on peut dire que, dès ce jour, l'institution est créée, et qu'elle entre désormais dans le domaine des choses acquises, par le plus important des succès en matière administrative, l'acquisition d'une formule. Dorénavant les bureaux sauront ce qu'on veut leur dire, dès qu'on leur donnera l'ordre de libeller la commission d'un intendant. Il y a des précédents qui serviront de modèles. Peu s'en faut que cette formule persiste sans altération jusqu'à la chute même de l'ancien régime.

Jacques Viole ne remplit que pendant six mois la charge d'intendant en Touraine. Il fut remplacé en 1566 (toujours d'après M. Chalmel), par Pierre Bruslart qui entra en fonction le 1^{er} août de cette même année, mais qui, lui, fit un plus long séjour dans la province. Il y serait resté jusqu'en 1580, époque de la suppression des *commissaires départis* par Henri III.

Durant ce laps de temps, des révolutions importantes s'étaient produites dans la politique générale du pays. Le contre-coup s'en était fait sentir dans l'histoire particulière de l'institution qui nous occupe.

Avant d'entrer dans l'exposé de cet état de choses nouveau, signalons encore l'existence de quelques autres intendants contemporains de ceux que nous venons de nommer.

Charles de Lamoignon, maître des requêtes, fut intendant en Orléanais, en 1569¹. Il ne dut pas y faire un long séjour, car, en

1. V. Polluche, *Essais historiques sur Orléans*, p. 43. — M. Estienne a trouvé dans les archives communales d'Orléans et a bien voulu nous communiquer la note suivante : « Extrait des registres du privé conseil du Roy en date du 15 juillet 1569. — Sur la requête présentée au roy en son conseil privé par les maire et eschevins, manans et habitans de la ville d'Orléans, tendant affin d'estre conservez en l'octroy à eulx faict par lettres patentes, contenant l'érection du maire avec attributions et juridiction et congnoissance de la police, après que les maire et eschevins ont été ouïs, ensemble les lieutenans de la prévosté d'Orléans, avocats et procureurs dudit sieur, tant au baillage que en ladicte prévosté, par devant M^e Charles Lamoignon, conseiller du Roy et maistre des requestes ordinaires de son hostel, *surintendant en la justice* de la province et gouvernement d'Orléans, ad ce commis par ledit conseil, et que

1571, nous le retrouvons commissaire départi pour l'inspection des gabelles dans la Provence, le Languedoc et le Dauphiné¹. Il mourut en 1572.

La liste dressée par Brossette des intendants du Lyonnais n'offre pour ainsi dire pas de lacune de 1551 à 1571. Mais nous n'avons obtenu jusqu'ici aucun renseignement sur la nature de leurs fonctions. Voici cette liste telle que nous la trouvons dans l'*Éloge historique* de la ville de Lyon² :

Jean Poile. en 1551.

Michel Quelain. en 1564.

Gabriel Miron. en 1564.

Michel Larcher en 1569.

Jean Jacques de Mesmes, sieur des Arches, en 1571³.

Enfin dom Vaissette et, après lui, M. Astre disent qu'en 1571, Belot, maître des requêtes, et Molé, conseiller au parlement de Paris, furent envoyés dans le Languedoc « en qualité de commissaires pour faire exécuter le nouvel édit de pacification, et y exercèrent les fonctions d'intendants, telles qu'elles ont été réglées depuis »⁴.

II.

Les guerres civiles. — Les commissaires royaux.

1575-1589.

Les faits que nous venons de signaler suffisent pour prouver

entre autres choses lesdits lieutenants, etc... » — Archives communales d'Orléans, FF. I. (Registre collationné en 1613 par le greffier civil de la prévosté d'Orléans sur le registre des bureaux de la police et contenant les documents relatifs à l'établissement de la police en la maison de ville d'Orléans).

1. V. les Mémoires de la vie du président de Thou. — *Œuvres de Thou*, édit. de Londres, in-8°, t. VII, p. 8.

2. V. *Éloge histor. de la ville de Lyon*, in-4°, Lyon, 1711, p. 524. C'est cette liste tout bonnement, que M. B. de Sainte-Suzanne a reproduite d'après les renseignements à lui adressés par M. Gaultier, archiviste du département du Rhône, en 1865; ce qui porte à penser que l'archiviste n'avait rien trouvé à y ajouter.

3. Le président des Arches fut, quelques années après (1576), premier intendant en Provence. V. Ganfridi, *Hist. de Provence*, in-fol. II^e vol., p. 564.

4. V. *Histoire du Languedoc*, t. V, p. 95. Je fais mes réserves sur le titre d'intendants donné par D. Vaissette à ces commissaires. — V. les détails que je donne plus loin sur les commissions à cette époque.

que, dès le milieu du *xvi^e* siècle, il y avait des intendants. Les principaux traits de l'institution étaient fixés.

Le pouvoir royal, dès qu'il avait vu son influence s'étendre et sa responsabilité s'accroître tout ensemble, s'était préoccupé de trouver dans un nouveau ressort de gouvernement les moyens d'agir plus efficacement sur les provinces. Ainsi, avaient été jetées les premières semences qui ne devaient porter fruit que dans une époque plus tardive, après bien des vicissitudes et des orages.

C'est un fait acquis à l'histoire, que les luttes civiles qui déchirèrent la France dans la seconde moitié du *xvi^e* siècle n'eurent pas, pour cause unique, la violence des passions religieuses. Dans ce mobile, plus puissant et plus apparent que les autres, mille revendications, mille intérêts, mille passions diverses se confondirent.

Il est de notre sujet de signaler ici la persistance des traditions locales et les tendances séparatistes particulières à chaque province. Annexées plus ou moins violemment à un corps unique, quand chacune d'elles avait eu, jusqu'alors, la démarche libre et les mouvements à l'aise, les provinces espèrent trouver, au milieu du chaos qui rompait le lien détesté, une nouvelle indépendance.

L'époque que nous avons atteinte n'est pas, tant s'en faut, celle d'une centralisation excessive. Une institution, dont le but réel était d'établir l'unité d'administration, ne pouvait donc que périlcliter.

Entre 1572 et 1589, il y a comme une lacune dans l'existence de cette institution, si jeune pourtant et qui pouvait se promettre un si long avenir. C'est à peine si les textes nous présentent quelque rare intendant surnageant au milieu de l'universelle dissolution¹. Le pouvoir central se contente à peu. Il lui suffit

1. Indiquons cependant, pour cette période, les quelques noms que nous avons rencontrés. M. René Kerviler, dans sa *Vie de Séguier*, dit qu'Antoine Séguier, oncle du chancelier, fut envoyé en Provence par Henri III, en 1576, comme *surintendant de justice*, et que, peu de temps après, une seconde mission du même genre lui fut confiée près du duc d'Epéron, gouverneur de la même province (R. Kerviler, *Séguier*, in-8°, 1874, p. 8). — A côté de cette affirmation nous trouvons celle de Gaufridi qui attribue à cette année 1576 la création de l'intendance de Provence, mais en faveur d'un autre personnage : J. J. de Mesmes, président des Arches (V. t. II, p. 554, et l'index, au mot *intendant*.) — Dom Vaissette dit, qu'en 1577, Henri III envoya Jean de Sade « pour pré-

que les provinces ne fassent pas trop mauvais accueil aux envoyés, sans autorité effective, qu'il leur adresse timidement. C'est le temps des commissaires royaux.

Nous avons dit déjà que nous évitions de confondre les intendants avec les fonctionnaires de diverse nature, désignés sous le nom de commissaires. Mais il faut reconnaître que l'usage d'envoyer des commissaires ne contribua pas peu à l'établissement postérieur de magistrats revêtus de fonctions mieux délimitées et plus uniformes.

Le prétexte le plus ordinaire du départ des commissaires dans les provinces était la mise à exécution des réformes proclamées dans les édits de pacification. Edits et pacifications provisoires ; missions provisoires également. Au fond on ne songeait de part et d'autre qu'à refaire ses forces, à réunir de l'argent surtout, pour recommencer bientôt de plus belle. Aussi était-ce sur ce dernier point qu'insistaient les instructions données aux commissaires royaux¹. Il s'agissait d'allécher les provinces par quelques bonnes paroles et par des promesses, moyennant quoi on se promettait de leur soutirer par la suite de beaux écus sonnants :

« Lesdits commissaires s'informeront des crimes et excès commis en la Province pour en faire la justice et punition, soit par les Cours de Parlements, sièges Présidiaux, ou Prevost des Mareschaux, selon la qualité des délits.

Iront lesdits Commissaires en toutes les villes où il y a Baillages, Seneschaussées et Bureaux d'élections, esquels demanderont tous les

sider ès sièges présidiaux du Languedoc, c'est-à-dire faire les fonctions qu'ont aujourd'hui les intendants. » (T. V, p. 359.) — Celui-ci en effet me semble bien devoir être appelé intendant.

Louis de Révol, plus tard secrétaire d'État de la guerre, fut intendant de l'armée de Provence sous M. le duc d'Epéron, en 1586 (V. Pinard, *Chronologie militaire*, in-8°, 1851, t. I, p. 15. V. aussi *les Hommes illustres*, t. II, p. 476).

1. Le *pouvoir général* donné aux commissaires qui furent envoyés dans les provinces en 1579 se trouve en ms. dans le fonds français à la Bibl. nat., vol. 4014, f° 253. Il a été publié plus complet dans les *Mémoires de Nevers* (in-8°, p. 605-622). Il faut le comparer avec les lettres patentes de Henri III, par lesquelles il annonce l'envoi de commissaires chargés de s'enquérir dans les provinces des gestes des officiers des Comptes, 11 août 1575 (Bibl. nat., f. fr., vol. 3943, f° 87). On trouve enfin dans les archives du ministère des affaires étrangères (France et divers États, vol. 14) le « Pouvoir de Messieurs les Commissaires députtez par le roy pour aller par les provinces du royaume » (1582) et à la suite les commissions pour faire entrer lesdits commissaires aux états; les lettres missives aux gouverneurs, aux évêques, aux gens des villes, etc.

Officiers de Sa Majesté, Maires, Consuls et Echevins pour entendre particulièrement d'eux comme toutes choses sont advenues et maniées en l'estendue desdicts Baillages et Sénéchaussées, tant au fait de la Justice, administration des finances, qu'affaires de ville et communautéz.

Rendront lesdicts Commissaires, estans esdictes Provinces, les sujets de Sadite Majesté capables de la bonne volonté et affection qu'elle a au rétablissement de l'Estat et mesnagement de son revenu, acquit des dettes qu'il a trouvées à son avènement à la couronne et de celles qui ont été depuis créées par le malheur des troubles et guerres passées, retranchant Sadite Majesté en tant que faire se peut les despenses, jusques à celles de sa propre personne, afin qu'ils puissent d'autant plus estre disposez à recevoir de bonne part les remontrances qui leur seront par après faites de la nécessité en laquelle se trouve ce royaume, et les préparer au secours que l'on espère d'eux en cette cause universelle, qui regarde le salut de l'Estat, auquel tous ont intérêt, y estant leurs biens et fortunes si jointes qu'elles n'en peuvent être séparées que par l'éversion entière d'iceluy ».....

De pareils pouvoirs (puisque c'est ainsi que s'exprime la formule même de la commission) ne doivent nullement se confondre avec ceux qui étaient mis entre les mains des intendants. Une autorité si incertaine, si transitoire était un signe des temps.

Si faible qu'elle fût pourtant, elle parut trop forte encore¹. Aux états de Blois (1576), les cahiers du clergé et de la

1. Nous croyons utile d'indiquer ici les noms de quelques-uns des commissaires envoyés dans les provinces avec des attributions analogues à celles que nous avons indiquées dans le texte; — *Ch. de Lamoignon*, maître des requêtes, fut envoyé en Dauphiné, Provence et Languedoc comme commissaire pour la vérification des gabelles. (De Thou, loc. cit.) (1571.) — *Belot*, maître des requêtes, et *Molé*, conseiller au parlement de Paris, furent la même année envoyés dans la même province pour faire exécuter le nouvel édit de pacification. (D. Vaissette, loc. cit.) — Le président *Tambonneau* fut envoyé la même année en Guyenne « pour examiner la gestion des receveurs de finances. » V. sa lettre au roi dans les *Archives de la Gironde*, t. X, p. 563. — *Lefèvre d'Ormesson*, père de celui qui a écrit les mémoires, fut envoyé avec une mission analogue dans le midi de la France. (V. les Mémoires d'Ormesson, publiés par M. Chéruel, vol. I, p. 330.) — *Matignon* fut envoyé par Henri III à Agen, pour faire exécuter les édits de pacification. (V. Berger de Xivrey, Lettres missives de Henri IV, t. VIII, p. 211-212. V. dans le même auteur le t. VIII, p. 124, et la note du t. IX, p. 659.) — En 1588, M. Doron, maître des requêtes, est envoyé à Amiens pour les troubles. Sa commission est publiée dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 863.

noblesse (et non ceux des trois ordres, comme le dit M. Chalmel) demandèrent la révocation des commissions extraordinaires. L'ordonnance de Blois s'empressa de condescendre à ce désir¹. Un essai d'organisation, qui ne pouvait être menaçant que pour l'avenir, disparut devant des susceptibilités qui craignaient jusqu'à l'apparence du péril.

Il est vrai que le clergé se donna l'inoffensive satisfaction de demander le renouvellement de la vieille ordonnance qui prescrivait les tournées des maîtres des requêtes. Ces tournées étaient tombées en désuétude. Le clergé voulut qu'elles eussent lieu désormais deux fois par an « pour recevoir les plaintes des provinces² ». L'ordonnance les rétablit.

G. HANOTAUX.

(*Sera continué.*)

1. Pour la comparaison des cahiers du clergé (art. 262) et de la noblesse (art. 123) d'une part, et de l'article 98 de l'ordonnance de Blois, voir la concordance dressée par M. Picot dans son *Histoire des Etats généraux*, t. III, p. 74.

2. Cpr. l'art. 289 des cahiers du clergé avec l'art. 209 de l'ordonnance. (Voir Picot, t. II, p. 490.)

LES

FRONTIÈRES CONSTITUTIONNELLES

1795.

I.

Découragement du Comité de salut public. — Tergiversations et nouveaux essais de négociation avec l'Autriche. — Gérard de Rayneral et Thugut. — Mission de Thérémín. — Mission de Le Hoc en Danemark.

Septembre 1795.

Le 6 septembre 1795, l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, passa le Rhin à Dusseldorf; elle s'empara de cette ville et força les Autrichiens à se replier sur Nassau. Mais serré entre le fleuve et la ligne de neutralité de la Hesse, manquant de chevaux, d'argent et de vivres, Jourdan ne pouvait pousser très activement ses opérations; il attendait d'ailleurs que l'armée du Rhin, qui devait franchir le fleuve à Huningue et prendre Manheim, eût accompli son mouvement¹. Cette armée n'était point en mesure; elle manquait du nécessaire et Pichegru, engagé dans ses funestes tripotages avec Condé, ne se pressait pas. A Paris, le gouvernement, absorbé par les affaires intérieures, le vote de la Constitution, les préparatifs des élections, l'agitation des opposants et des royalistes, attendait, sans les espérer beaucoup, des succès militaires qui lui rendraient quelque force et quelque crédit. Le Comité de salut public avait été

1. Voir Jomini, liv. IX, ch. 2.

renouvelé le 15 fructidor (1^{er} septembre 1795)¹. Les membres nouveaux, Cambacérès, La Reveillère-Lépeaux, Daunou, ne changeaient point la majorité. Cambacérès présida, les affaires diplomatiques restèrent entre les mains de Rewbell, Sieyès et Boissy-d'Anglas².

Mais si la direction demeura la même, l'esprit général se modifia sensiblement. La confiance disparaissait, le ressort de ce terrible gouvernement se relâchait. L'impuissance où il était de gouverner la Convention, la nécessité où il se voyait acculé d'asseoir sur la force le règne d'un parti qui n'avait pu s'élever et se maintenir au pouvoir par le prestige, la confusion médiocre dans laquelle se dissolvait, après tant d'orages, l'assemblée souveraine jetaient dans un découragement profond ces hommes qui avaient tant espéré d'eux-mêmes; ils ne comprenaient point qu'après avoir fait des choses si surprenantes ils fussent incapables d'en faire de simples et de sensées. Ils avaient rêvé de réformer la société humaine et de se faire les législateurs du monde : après un an de négociations avec l'Europe, ils en étaient réduits à recommencer la lutte, après un an de gouvernement, ils se voyaient contraints d'en appeler au canon pour établir la constitution nouvelle. La dictature militaire pesait sur eux et les étreignait quoi qu'ils fissent ; ils ne le voyaient pas ou ne le voulaient pas voir. Ils cherchaient à s'aveugler sur les conséquences désormais inévitables de leur politique, ils n'y parvenaient pas et le découragement qui les paralysait éclatait en termes amers dans leurs propos et dans leurs lettres. Ils étaient las d'eux-mêmes et excédés de leur œuvre. La Réveillère, personnage

1. Composition du Comité : Cambacérès, Merlin de Douai, Rewbell, Sieyès, Boissy, Debry, Lesage, Louvet, Letourneur, La Reveillère, Daunou, Berlier, Marec, Blad, Gamon, Larivière.

2. Louvet s'en occupait aussi, témoin ces deux billets du 8 vendémiaire an IV (29 septembre 1795). Boissy envoie à Louvet une note de Barthélemy au sujet de la princesse d'Orange et lui demande son avis. Louvet répond :

« Mon avis est que je n'entends rien aux pactes matrimoniaux de la princesse, et que je n'ai, pardieu, pas plus l'envie de m'en rompre la tête que mon collègue Boissy qui ne me renvoie ceci que pour s'en débarrasser. Au demeurant sans rancune. »

Boissy réplique :

« Mon cher collègue, je n'aime pas plus la princesse d'Orange que toi, mais comme tu es chargé de la Hollande qui a été elle-même longtemps chargée de cette dame, je te la renvoie, je suis sûr que si elle savait que c'est l'auteur de Faublas qui s'occupe d'elle, elle en serait fort aise. — Adieu. »

grotesque en son infatuation solennelle, a fait du Comité à cette époque une peinture exagérée sans aucun doute. Le ridicule du peintre déteint sur le tableau, mais, le détail écarté, la couleur générale reste vraie, et il faut tenir compte du témoignage. « La Convention, dit-il, n'était plus qu'une foule sans consistance. Le Comité de salut public, le vrai cœur de l'État, le seul centre auquel on pût se rattacher, était lui-même tombé dans une complète dissolution... » L'unité d'action disparaissait. Les membres des sections spéciales dirigeaient à leur guise leur département et avaient grand'peine à obtenir les deux signatures exigées pour la validité de leurs actes¹. » « Je fais des vœux pour être relégué dans quelque coin obscur où j'enisevelirai la misanthropie qui me prend malgré moi chaque jour », écrivait Merlin de Douai². — « J'ai si peu d'envie de conserver de la puissance que je vais, je l'espère, devenir tout à fait paysan, et j'ai si peu d'envie d'être riche que je viens de vendre ma maison pour payer mes dettes. Il est bien temps que nous quittions la place..., » écrivait à quelques jours de là Merlin de Thionville³. Il ne trouvaient plus de salut que dans l'armée, mais ils en doutaient par moments. « Le plus grand de tous les maux, parce qu'il exclut tous les remèdes, serait que les armées venant à manquer se tournassent contre la République ou se débandassent⁴. » Thibaudeau rapporte qu'il sortait des séances « l'âme abreuvée d'amertume⁵. »

L'opinion se prononçait de plus en plus pour la paix au dehors et l'ordre au dedans, deux choses que le gouvernement ne pouvait donner au pays, car c'était par une guerre nouvelle qu'il prétendait conquérir la paix et par une nouvelle révolution qu'il entendait établir l'ordre. On lit dans un rapport de police du 9 fructidor (26 août 1795)⁶ : « La paix au dehors et au dedans, un bon gouvernement, des lois sages, protectrices et tutélaires des personnes et des choses, ainsi que l'extinction de toutes les haines fixent absolument les vœux et les désirs de tous les bons citoyens épuisés pour la plupart par de très longues souffrances ;

1. Mémoires de La Reveillère-Lépeaux, I, p. 246-247.

2. A Merlin de Thionville, 20 septembre. Reynaud, II, p. 246.

3. A Merlin de Douai, 15 septembre. Id., p. 253.

4. Merlin de Douai. Id., id.

5. Mémoires, ch. XVIII.

6. Schmidt, II, p. 401.

l'arrivée des troupes à Paris et dans les environs inquiète et donne lieu à beaucoup de conjectures. » Merlin de Douai écrivait le 20 septembre à Merlin de Thionville : « Il paraît que tu passes pour avoir, étant ivre chez Barthélemy, à Bâle, rompu les négociations de paix avec l'empereur (qui cependant, comme tu sais, n'a pas encore fait un pas pour la paix) et que ce bruit très accredité excite des murmures, des désertions... Il serait bien important d'éclaircir l'armée sur ces bêtises, et surtout de la faire agir, car l'inaction la perd et ses succès ont l'effet le plus heureux sur elle comme sur l'intérieur de la République¹. »

Dans ces conditions, la diplomatie ne pouvait avoir ni une action efficace ni même d'action suivie. La Prusse se plaignait vivement que les territoires prussiens de la rive gauche du Rhin, occupés par la France en vertu du traité du 16 germinal, fussent traités en pays conquis². Le Comité reconnaissait que si on rendait ces territoires au roi de Prusse, il faudrait les lui rendre en bon état ; que si on les gardait, on avait intérêt à les ménager ; il donnait des instructions en conséquence. Mais, en même temps, il voyait dans l'insistance de Hardenberg un signe que la Prusse ne désirait pas vivement la paix³ ; il en voyait un autre dans l'attitude assez hostile du ministre de Prusse à Constantinople, et il décidait d'envoyer Caillard, comme ministre à Berlin, pour y rétablir les affaires⁴. Il semblait que la veille le système du Rhin fût adopté par le Comité, quelques jours plus tard il allait le déclarer publiquement, et les dépêches cependant le montrent incertain et vacillant sur ce point qui semblait le fondement même de sa politique. S'appuierait-il sur la Prusse pour conserver l'équilibre de l'Allemagne ou y opérer de grands partages ? Livrerait-il la Bavière à l'Autriche, ou se ferait-il contre l'empereur le protecteur des petits états ? Il ne le savait pas. En voulant se réserver toutes les chances, il les compromettait toutes, ou plutôt il se subordonnait en toutes choses au sort de la guerre.

1. Reynaud, II, p. 258.

2. Rapports de Barthélemy, 16 et 19 fructidor (2 et 5 septembre 1795).

3. « Nos affaires s'embrouillent ici par la défiance de nos amis et ennemis, ... ma situation commence à devenir désagréable. » Gervinus, 2 août. Bailleu, I, 408.

4. Le Comité à Barthélemy, 24 et 25 fructidor, 6^e jour complémentaire (10, 11 et 22 septembre 1795). Affaires étrangères.

Le duc des Deux-Ponts avait, avec une grande insistance, réclamé la protection de la France contre l'Autriche et cherchait en même temps à obtenir une garantie contre les projets de transaction que l'on prêtait au gouvernement français. Le Comité mandait à Barthélemy, le 20 septembre 1795, « de ne lui laisser aucun doute sur les sentiments d'estime, sur la considération que nous conservons pour ce prince, et sur l'espérance que les anciennes liaisons de la France avec la maison de Bavière se resserreront bientôt aussi étroitement que jamais ». Cependant il ne voulait ni promettre au duc de Deux-Ponts que ses possessions propres ne seraient pas annexées à la France, ni que la France ne livrerait pas à l'Autriche la Bavière dont il était l'héritier présomptif.

« Nous n'ignorons pas quels égards mérite dès à présent ce prince destiné à entrer peut-être avant peu avec la France dans des relations d'un ordre supérieur, à nous fournir un instrument puissant contre l'ambition de la maison d'Autriche, et un poids considérable pour le maintien de l'équilibre du corps germanique... Nous savons tous ces faits, et sans doute nous les prendrons dans une considération très sérieuse quand il sera question d'une détermination définitive, mais vous sentez aussi qu'il serait impossible de statuer sur le champ sur cette réclamation, sans préjuger en même temps la grande question de la ligne du Rhin; et remarquez que nous la préjugerions légalement, soit en admettant, soit en rejetant cette réclamation. »

En réalité, le Comité, incertain sur ses propres vues, entendait tenir toute l'Europe en suspens. Il écrivait le 20 septembre à Grouvelle, à Copenhague :

« Quant aux propositions qui vous arriveraient de la cour de Vienne, vous vous en tiendrez exactement à dire que nous ne sentirons point à l'armistice, et que nous ne prendrons aucuns engagements pour établir un congrès, que dans le temps où, l'œuvre de la paix achevée, il ne s'agira plus que de régler et d'assurer tous ses avantages pour les puissances qui ont pris part à cette cruelle guerre. Nous ne voyons pas qu'un congrès puisse avoir d'autre objet, ainsi nous ne varierons pas sur ce principe. Voilà ce que nous vous recommandons de répondre dans toutes les discussions où l'on pourrait vous engager sur cet article. »

En même temps il cherchait de nouveaux moyens de sonder

l'Autriche et de l'engager dans cette négociation directe à laquelle elle se refusait si obstinément. Gérard de Rayneval avait déjà, en germinal, offert au Comité de se mettre en rapport avec Vienne par un intermédiaire connu de lui qui proposait de venir à Paris. L'affaire ne paraît pas avoir eu de suites. Depuis, on avait envoyé Poterat à Vienne ; mais on n'avait point de nouvelles de lui ; alors on pensa à reprendre la négociation par l'intermédiaire de Rayneval. Ce dernier prépara même la minute d'une lettre qu'il aurait adressée à Thugut et qui fut soumise au Comité. Elle est datée du 2^e jour complémentaire de l'an III (18 septembre) : elle ne manque pas de piquant si l'on se rappelle les anciennes relations de Thugut avec Gérard, le frère de Rayneval et le confident de Choiseul :

« M. le baron, puis-je me flatter que mon nom vous rappellera ma personne et mon ancienne existence diplomatique ainsi que celle de feu mon frère ? C'est en le supposant que je me détermine à avoir l'honneur de vous écrire. Je m'y porte avec d'autant plus d'empressement que je connais dans toute leur étendue les sentiments que vous avez professés autrefois à l'égard de la France et que l'objet de ma lettre intéresse également votre pays et le mien ; vous comprendrez facilement, M. le baron, que je veux parler de la guerre qui les afflige depuis quatre ans.

« Les dispositions pacifiques du gouvernement français ne sont pas équivoques : il les a manifestées dans toutes les occasions depuis que les bons principes sont devenus la règle invariable de sa politique ; et vous devez les connaître plus particulièrement par *la voie indirecte* par laquelle S. M. I. a fait transmettre les siennes¹.

« Ce sont, M. le baron, des insinuations conciliatrices et le désir d'obvier aux lenteurs et le désir d'accélérer autant que possible le retour de la paix et de la tranquillité générale, qui ont inspiré la démarche directe que je fais auprès de vous ; et l'on a adopté cet expédient dans la persuasion que vous mettrez une entière confiance dans ce que je vous manderais, quoique je sois sans aucun caractère. Votre cour puisera dans sa sagesse la réponse qu'elle vous autorisera sans doute à me faire. On se plaît à croire de ce côté-ci que cette réponse fraiera la route à des explications ultérieures qui

1. M. Hüffer, qui a étudié avec beaucoup de soin et de pénétration toute cette période, conclut avec raison que la « voie indirecte » dont parle Rayneval ne peut être Carletti. Mais, ne reconnaissant pas la lettre de Sieyès à Rayneval du 23 germinal, il incline à conclure que la « voie indirecte » désigne le Danemark (*Die deutschen Mächte*, p. 193-194, note, p. 239).

nous achemineront vers le grand œuvre qu'il s'agit d'opérer. Je le désire personnellement avec bien de l'ardeur; et je m'estimerai heureux d'avoir coopéré d'une manière quelconque à un rapprochement qui sera un véritable bienfait pour l'humanité.

« On pense ici, M. le baron, qu'il y aurait un moyen bien simple de mettre le temps à profit : ce serait l'envoi secret dans une ville de notre frontière d'une personne honorée de votre intime confiance; on lui adresserait soit à Bâle, soit à Francfort, soit ailleurs, un passeport et on lui indiquerait le lieu du rendez-vous, de même que la personne avec qui elle devrait s'aboucher. Plus les propositions et les instructions de votre part seront explicites et plus facilement on pourra s'entendre et faire marcher la besogne. La personne que vous enverrez se présenterait comme un négociant; on prendrait d'ailleurs toutes les précautions nécessaires pour assurer son incognito. Si, contre toute attente, cette marche vous présente des inconvénients, je vous prie de vouloir bien indiquer celle que vous jugerez plus convenable de part et d'autre et plus expéditive : j'ai lieu de penser qu'on ne fera aucune difficulté de l'adopter.

« P. S. Je pense, M. le baron, devoir, pour prévenir tout doute, vous observer que ma lettre a uniquement pour objet les intérêts de la maison d'Autriche. »

Il y a tout lieu de croire que cette lettre ne fut point expédiée; toutefois le Comité ne renonça pas à envoyer un négociateur à l'Autriche, mais il décida de l'adresser directement à l'un des ministres de l'empereur en Allemagne. Il fit choix pour cette mission d'un ancien agent de la diplomatie prussienne, Thérémin, descendant d'une famille de protestants français émigrés. Ses opinions démocratiques l'avaient attiré à Paris et il s'était jeté dans le parti de la révolution. Employé depuis quelque temps dans les bureaux diplomatiques du Comité, Thérémin venait de remporter le prix dans le concours ouvert par Hofman sur la question de la limite du Rhin¹. Thérémin devait faire connaître à l'agent autrichien avec lequel il s'aboucherait « que le Comité de salut public ne serait pas éloigné de traiter avec l'Autriche

1. Voir Hüffer: *Österreich and Preussen*, p. 197-198, et Masson, *Affaires étrangères* 352 et 406. — La dissertation de Thérémin a été publiée avec plusieurs autres à Paris en l'an IV sous ce titre : « La rive gauche du Rhin limite de la République française..., recueil de dissertations jugées dignes des prix proposés par un négociant de la rive gauche du Rhin, publiées par G. Bœhmer, ex-député de la Convention rhéno-germanique. »

sur la base que l'empereur aurait la Bavière et que la France garderait ses conquêtes jusqu'au Rhin, que sur ce dernier point rien ne pourrait faire changer le Comité et qu'il avait des forces pour le maintenir, que si, du reste, l'on en venait à négocier, le Comité négocierait franchement et fermement sur la base susdite, également avantageuse aux deux puissances¹. »

Il y avait contradiction entre ces instructions et les déclarations qu'à la même date le Comité chargeait Barthélemy de faire au duc de Deux-Ponts. Le Comité ne se le dissimulait point, et les incertitudes de sa politique sont résumées dans un document fort intéressant pour l'histoire de cette période : les instructions données à la fin de fructidor à Le Hoc qui venait d'être nommé ministre en Suède² :

« Nous avons vu une puissance purement militaire s'élever en Allemagne dans des proportions inattendues. Frédéric II créa tout à la fois une armée et un système. L'Autriche rivalisait la France, la Prusse rivalisa l'Autriche. Dès lors naquit entre ces deux peuples une prévention que la postérité appelle communément nationale parce qu'elle en oublie l'origine et n'en aperçoit que les effets. Dès lors aussi le cabinet de Versailles eut à traiter avec deux chefs effectifs de la Confédération germanique. Les diviser, les aigrir, les ménager, telle fut la politique des deux derniers règnes. Ce système étroit et pusillanime n'était pas difficile, et cependant il fut toujours incertain. Les traités publics étaient secrètement trahis et méconnus, et cela devait être puisque nous n'avions pas su nous concilier ces deux États en nous mettant en mesure de ne les redouter ni l'un ni l'autre. Ce ne fut pas même une considération politique qui dicta le traité de Versailles; c'est la scandaleuse pénurie de nos finances : quelques milliers de soldats de moins sur les frontières du Brabant, quelques millions de plus à dépenser pour la cour, voilà les bases réelles de beaucoup de combinaisons diplomatiques.

« Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si la monarchie prussienne peut conserver une existence qu'elle n'a due depuis quarante ans qu'au génie de son chef et au trésor que Frédéric-Guillaume vient d'épuiser. Ce serait une grande question à discuter s'il convient à nos intérêts d'acroître et d'affermir la puissance de la Prusse pour opposer à l'Autriche un voisin plus redoutable, jusqu'à quel point il faudrait permettre son agrandissement par un territoire peuplé

1. Thérémín à Boissy d'Anglas, 4 vendémiaire an IV (26 septembre 1795).

2. Archives nationales. — Sur Le Hoc, voir Thibaudeau, *Mémoires*, I, p. 136.

et fertile, en prolongeant le contact immédiat des deux États dans un sens qui dirigerait la Prusse vers le Nord et interposerait plus particulièrement l'Autriche entre elle et nous. Les possessions héréditaires de l'empereur sont dans un état de détresse, mais ses ressources sont plus positives, les moyens sont plus étendus que ceux du roi de Prusse. Faudra-t-il réaliser ce que l'un a de fictif, en altérant ce que l'autre a de réel ? Dans quelle proportion élever ou abaisser respectivement ces deux puissances ? Est-il utile que le système fédératif de l'Allemagne soit conservé dans son intégrité ? Avons-nous intérêt de détruire les États subalternes, les électors cléricaux pour en agrandir ou en composer d'autres États de premier rang ? Ces propositions tiennent en grande partie à la conservation de la rive gauche du Rhin ou à notre renonciation à nos conquêtes. Le gouvernement français, en rendant la paix à l'Europe, devra considérer sous tous leurs rapports ces grands objets qui se combinent par la tactique militaire et l'économie politique. Tous les hommes éclairés sont appelés à cette importante discussion. Elle exige les connaissances locales et les méditations les plus profondes sur l'avenir que ces combinaisons peuvent nous faire espérer ou nous faire craindre. Dans l'état actuel des choses il nous suffit de reconnaître que, malgré toute l'énergie que nous avons déployée et les triomphes qui en ont été la suite, notre système politique doit tendre essentiellement à *la paix* et aux moyens d'en accélérer et d'en maintenir tous les succès. Nous ne devons adopter qu'un plan d'observation, dont la mobilité se prête aux circonstances éventuelles, puisqu'il ne s'agit pas encore de la pacification générale. »

Les négociations de Bâle se ressentaient naturellement de ces irrésolutions du Comité de salut public. Les mouvements des armées avaient jeté la perturbation en Allemagne¹, et les petits états se précipitaient vers les négociations. Le Wurtemberg avait officiellement commencé les siennes². Les autres états effrayés de l'approche des armées françaises, tremblant pour leur neutralité médiocrement défendue par la Prusse, constamment menacée par les nécessités stratégiques et le dénuement des armées françaises, obsédaient Hardenberg de leurs doléances et de leurs réclamations. La France répliquait par des reproches contre la faiblesse des Prussiens et leur tolérance en Hanovre où, malgré

1. Hüffer, *Österreich und Preussen*, p. 200.

2. Rapports de Barthélemy, 20 fructidor an III et 3 vendémiaire an IV (15 et 25 septembre 1795).

la ligne de neutralité, les rassemblements ennemis persistaient. Pris ainsi entre deux feux, Hardenberg passait du découragement à la colère¹. Le cabinet de Berlin ne prenait pas les choses avec autant de passion; il avait toujours trouvé la ligne de neutralité trop étendue, il ne croyait pas possible de la maintenir telle qu'elle était, les inconvénients qui en résultaient ne l'alarmèrent point trop puisqu'ils pouvaient amener une modification dans les conventions². Quant au Hanovre, « le roi trouvant les plaintes des Français très justes » fit des représentations énergiques au gouvernement de l'électorat et donna de ce chef satisfaction à la France³. Hardenberg s'apaisa. Les premiers succès des armées françaises le rendirent d'ailleurs plus conciliant.

« M. de Hardenberg, écrivait Barthélemy⁴, m'a fait compliment sur le passage du Rhin par nos troupes. Il compte que ce grand événement va amener des circonstances telles qu'il devra en résulter bientôt la pacification de l'Allemagne... Il est devenu d'une douceur d'ange. Il m'est bien démontré... que ses vivacités et ses idées exagérées n'ont pas fait fortune à Berlin et que le ministère prussien plus sage et plus raisonnable l'a ramené dans un sentier de modération dont il n'aurait jamais du s'écarter. »

Barthélemy n'en était pas moins alarmé sur les conséquences des événements qui se préparaient. Il voyait s'éloigner de plus en plus et s'échapper la paix sage et solide qu'il avait cru possible de conclure et qu'il n'avait pas cessé de conseiller. Sans être bien sûr de répondre aux intentions du Comité, il tâchait d'entraîner la Prusse à se prononcer, et ses représentations s'adressaient tout autant au Comité qu'au gouvernement prussien. Le 9 vendémiaire an IV (21 septembre 1795), il rapportait un entretien dans lequel il s'était plaint du peu de soutien que la France trouvait dans la Prusse à Constantinople. Hardenberg ayant répondu que les deux gouvernements ne s'étaient point concertés sur ce point, Barthélemy répliqua⁵ :

« Vous savez bien vous-même que j'ai souvent eu ordre de vous

1. Cf. Baillet, I, xviii-xx.

2. Cf. Ranke, I, p. 328.

3. Hardenberg à Barthélemy, 19 septembre 1795.

4. Au Comité, 3^e jour complémentaire (19 septembre 1795).

5. Archives nationales.

faire et que je vous ai fait fréquemment des ouvertures propres à établir entre eux un concert d'activité qui n'aurait pu que leur être utile, et ce n'est pas notre faute s'il n'existe pas depuis longtemps... Vous tremblez que tout ce qui se passe en Allemagne ne se termine par l'acquisition de la Bavière au profit de l'Autriche; vous la regardez comme d'autant plus certaine que la Russie, qui a fait tout ce qui a dépendu d'elle en 1784, pour la favoriser, l'appuiera aujourd'hui avec éclat de concert avec l'Angleterre et tiendra le roi de Prusse en échec, qui sans doute voudrait s'y opposer. Faites donc agir les Turcs. Cette diversion, quand même elle serait funeste pour eux, sera très utile pour vous, en vous fournissant les moyens de réprimer le vol ambitieux de la Russie et, de concert avec la France, d'empêcher l'usurpation de la Bavière. Si votre gouvernement ne prend pas ses précautions contre les événements qu'il redoute, il se prépare de grands malheurs.

« M. de Hardenberg m'a répondu qu'il allait rendre compte de tout cela et qu'il ne négligerait rien pour éveiller la sollicitude de son gouvernement et pour lui faire sentir la nécessité de se concerter avec nous. Malheureusement il est bien endormi, bien mou. Il n'a point de système. La maison d'Autriche acquerra la Bavière sans que bientôt nous puissions l'empêcher. L'empire germanique sera détruit, asservi, et il pourrait bien se faire que dans un petit nombre d'années nous eussions à regretter de lui avoir préparé dans ses possessions un arrondissement qui en doublera la force. »

Quelques jours après, le 14 vendémiaire (6 octobre 1795), peignant la situation des petits états allemands qui n'étaient pas compris dans la ligne de neutralité ou qui n'ayant pas retiré leur contingent n'étaient pas considérés comme neutres, il les montrait incapables d'agir autrement qu'ils ne l'avaient fait. Leur situation n'en était pas moins digne de pitié. « Mais, ajoutait-il, cette considération, qui est très juste, n'attaque nullement notre droit; notre situation ne nous permet peut-être guère de l'admettre. Il paraît qu'il est dans l'ordre inévitable des choses que tous les états faibles périssent au détriment de l'intérêt de plusieurs grandes puissances et particulièrement des nôtres. » Les représentants des petits états continuaient à se lamenter. « Ils tremblaient que la France ne fût disposée à donner la main à de si horribles partages. » La Bavière surtout manifestait ses craintes, et le ministre de l'électeur palatin, M. de Reibeld, les confiait à Barthélemy. Hardenberg l'avertissait d'autre part que si la France gardait la rive gauche du Rhin et laissait

l'Autriche s'emparer de la Bavière, la Prusse devrait chercher des compensations. Cette perspective alarmait Barthélemy. Si la République soutenait l'indépendance des états secondaires, écrivait-il, on pourrait arrêter les ambitions de l'Autriche, et il ajoutait à ce propos :

« Le premier et peut-être le seul de ces moyens serait de hâter la conclusion de la paix avec l'Empire en écartant peut-être une partie de celles de nos prétentions qui pourraient la retarder. Notre manifestation à cet égard nous ferait certainement trouver de l'appui en Allemagne. — Dans la détresse dans laquelle l'Empire se trouve, la France pourrait espérer d'inspirer aux États qui le composent quelque énergie pour en sortir, en se montrant pour leur soutien. S'ils sont destinés à périr et à être envahis par de grandes puissances, il faudra laisser au temps à prononcer si ce nouvel ordre de choses sera plus favorable aux intérêts de la France que ne l'était l'ancien. »

II.

Discussion sur les limites de la République. — Les décrets de vendémiaire. — Testament politique du Comité de salut public et de la Convention.

Ces sages observations n'avaient plus aucune chance d'être écoutées. La guerre semblait tourner décidément à l'avantage de la République. Pichegru avait à son tour passé le Rhin ; Mannheim avait été pris le 18 septembre et Mayence investi le 23.

Le 2^e jour complémentaire de l'an III (18 septembre 1795), Rewbell, en mission près l'armée du Rhin, écrivait à ses collègues¹ :

« La clause du renvoi à la pacification générale de l'Empire, insérée dans les traités de Prusse et de Cassel relativement à leurs possessions à la rive gauche, n'a fait d'eux que des ennemis intriguants, pour nous faire perdre la rive gauche. Il faut conserver définitivement, sans renvoi à la pacification générale. Le moment est favorable pour cela, et si nous ne savons en profiter, sans doute nous passerons aux yeux des contemporains pour avoir trahi les intérêts de notre patrie, et la postérité inflexible nous jugera peut-être avec la même sévérité.

1. Archives nationales.

« Il est d'autant plus essentiel, chers collègues, que nous ne mollissions pas sur le chapitre de la rive gauche du Rhin. C'est qu'indépendamment qu'une paix perpétuelle et par conséquent le bonheur de notre patrie et du genre humain sera le résultat de ce système, ce n'est qu'à l'aide des pays conquis que nous pourrons espérer de rétablir nos finances et de replacer nos assignats à leur véritable situation. Je suis pour ainsi dire honteux, chers collègues, de revenir toujours au même chapitre, mais je vous ai parlé de Huningue; c'est pire encore à Strasbourg... Les assignats ne valent presque rien, tout se vend presque au triple de 1789 en espèces, et me voilà en pays étranger. Je ne sais, si j'allais me trouver entièrement à sec, comment je me tirerais d'affaire... »

Rewbell avait pour principe que la guerre doit nourrir la guerre et que la conquête enrichit les états; le dénuement de la République était pour lui un motif de plus de persister dans son système. Toutefois, comme il voyait les choses de près, il jugeait encore nécessaire de ménager les états allemands disposés à la paix. Le Wurtemberg négociait à Bâle, mais il n'avait pas retiré son contingent de l'armée d'empire, et il était sous le coup de l'invasion. Rewbell, Merlin de Thionville et Rivaud discutèrent avec les Wurtembergeois la conclusion d'un armistice secret d'un mois qui permettrait de conclure la paix : pendant ce temps le Wurtemberg faciliterait le passage des troupes françaises, défendrait les gorges de la forêt Noire et fournirait aux Français 50 mille mesures de grain, contre remboursement. Ce projet d'armistice fut transmis au Comité le 3 vendémiaire an IV (25 septembre 1795) ¹.

Le Comité n'avait pas besoin des adjurations de Rewbell. Dès qu'il connut les premiers succès de l'armée de Sambre-et-Meuse et de l'armée du Rhin, il n'hésita plus à se prononcer. Il commença par rompre les négociations de paix avec le Wurtemberg. Le gouvernement est bien disposé pour cet état, écrivait le Comité le 27 septembre 1795, mais « des circonstances particulières ne lui permettent pas encore de traiter. » Montbéliard devait être d'ailleurs considéré, sauf dédommagements ultérieurs, comme irrévocablement réuni à la République². Il annula, dès qu'il en eut connaissance, l'armistice dont le projet avait été arrêté par

1. Voir Vreede : *La Souabe après la paix de Bâle*. Utrecht, 1879.

2. Le Comité à Barthélemy, 5 vendémiaire an IV.

Rewbell. Il ne fallait pas se laisser « cerner » par des traités avec les princes allemands. A quoi bon stipuler pour les fournitures ? on les requerra, le Wurtemberg ne pourra les refuser¹. Le Comité avait prescrit de respecter le territoire prussien et la ligne de neutralité ; mais si l'ennemi violait cette ligne, on devait le poursuivre sur le territoire neutre. Francfort, n'ayant pas rappelé son contingent, devait être occupé et soumis aux charges de l'occupation. Des troupes prussiennes occupaient cette place ; on les inviterait à l'évacuer, et le Comité espérait que les Prussiens, par une résistance inopportune, n'obligeraient pas les Français à recourir à des voies de fait. Cassel était neutre, bien plus cet état avait fait la paix avec la République : le Comité décida cependant que s'il était nécessaire on passerait sur son territoire et qu'au besoin on lui demanderait des fournitures². Ces instructions répondaient aux doléances répétées de Merlin de Thionville contre la ligne de neutralité — la *maudite ligne*, comme il l'appelait — qui ouvrait un passage aux armées, mais les resserrait et ne leur permettait pas de vivre sur le pays. « Il faudrait, écrivait-il, à l'armée une caisse assez considérable pour qu'on pût acheter de quoi la nourrir au-delà de la ligne de neutralité³. » Cette caisse était justement ce qui manquait et le Comité tâchait d'y suppléer. Ces précautions prises, il invitait les représentants et les généraux à pousser la guerre aussi vivement que possible, et leur recommandait, s'ils le pouvaient, d'employer la surprenante manœuvre qui livra en 1805 Ulm et l'armée autrichienne à Napoléon, « de cerner l'ennemi dans le Darmstadt et de l'obliger à se rendre sans coup férir⁴. »

Ce n'étaient là cependant que des moyens d'exécution ; le Comité n'attendit point qu'ils eussent produit un résultat, pour en décréter et en escompter le succès. La Convention était au moment de se dissoudre. Le Comité touchait à la fin de son règne. Le parti qui dominait l'Assemblée et qui avait identifié le triom-

1. Le Comité à Rewbell, 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795).

2. Le Comité aux représentants, 8 vendémiaire (30 septembre 1795). Sur l'incident de Francfort, voir Ranke, I, p. 328.

3. Voir dans Reynaud les lettres de Merlin et des généraux en septembre et octobre 1795.

4. Le Comité à Merlin, 9 vendémiaire (1^{er} octobre 1795). Reynaud, p. 265. — Voir Jomini, liv. IX, ch. 2. Les instructions, d'après la lettre à Merlin, n'étaient pas aussi absolues que le dit Jomini.

phe de la République avec la politique des conquêtes entendait se perpétuer dans le Directoire et dans les conseils. De même que par les lois de fructidor, il s'était attribué par le maintien des deux tiers une majorité dans les chambres nouvelles et croyait avoir ainsi assuré la continuation de sa politique intérieure, il voulut, avant de résigner le pouvoir, assurer la permanence de son système de guerre et de diplomatie. En donnant à ce système l'autorité d'un vote suprême de l'assemblée souveraine, on en faisait en quelque sorte le testament politique de la Convention, une sorte d'article de foi constitutionnelle et républicaine, qui devait, dans la pensée des gouvernants d'alors, avoir la même force que la Constitution de l'an III. La Convention avant de se séparer devait donner des lois en même temps à la France et à l'Europe et prescrire à la République une ligne dont elle ne devait pas s'écarter sans forfaire à ses principes, renier ses traditions et méconnaître les volontés de la grande assemblée qui avait fondé en France le régime républicain. Le Comité de salut public avait hésité longtemps à provoquer un débat public sur la question des frontières. Il craignait l'opposition des modérés; mais il n'était plus temps d'ajourner. Sans être décisifs le moins du monde, les succès des armées sur le Rhin fournissaient une occasion favorable. Le Comité décida de porter la question à la tribune et Merlin de Douai, qui venait d'être chargé d'organiser la Belgique, prit la parole au nom du gouvernement. Le débat qui s'engagea alors est un des plus graves qui aient jamais agité une assemblée : il s'agissait en effet d'arrêter, et pour des années, la politique de la France en Europe. Les principes qui furent posés alors furent en effet ceux qui dirigèrent la France pendant vingt années, qui furent vingt années de guerre, et qui la conduisirent, par une épouvantable logique, à la catastrophe de 1814. Les arguments sur lesquels le Comité fondait son système sont ceux dont Napoléon se servit pour motiver le blocus continental et les décrets de réunion : étendre les frontières pour les mieux défendre, conquérir pour affermir les conquêtes, poursuivre par la guerre une paix qui s'échappe sans cesse et s'éloigne d'autant plus que l'on va la chercher plus loin.

La question de la frontière du Rhin était le fond du débat; cette question toutefois ne fut pas mise directement aux voix : les traités conclus avec la Prusse et la Hesse ne le permettaient point; mais elle fut discutée, elle fut votée implicitement et le

décret qui mit fin au débat fut, à juste titre, considéré par la Convention et par le Directoire comme ayant résolu définitivement le principe des « frontières naturelles ». Théoriquement le débat ne parlait que de l'annexion de la Belgique, et ce fut cette affaire qui motiva l'initiative prise par le Comité de salut public.

Le 8 vendémiaire (30 septembre 1795), Merlin de Douai lut à la Convention un rapport sur les demandes de réunion émanées des Belges et des habitants du pays de Liège. Il rappela les décrets de réunion de 1793, les vœux émis à cette époque par les habitants de ces pays. Ces décrets, ces vœux constituaient pour la France des obligations qu'elle devait remplir. « Les Belges ont acquis par un contrat formel le droit de devenir français ; ce droit ne peut leur être ôté ni par les combinaisons du cabinet de Londres ni par les regrets de la cour de Vienne.... Leur droit est d'être français et notre intérêt est qu'ils le soient. » L'intérêt de la République s'accordait ici avec son devoir. Il était nécessaire de ne pas séparer physiquement la République française de la République batave, d'éloigner l'Autriche des frontières de la France, « de n'avoir aucun point de contact avec la maison d'Autriche et conséquemment de ne lui rendre aucune de ses possessions en deçà du Rhin, » de ne pas laisser à cette puissance des richesses capables de nourrir son ambition et de lui permettre de troubler le repos de l'Europe. Il convenait de multiplier les moyens de défense de la République contre des gouvernements qui, après avoir déposé les armes, resteront ses ennemis secrets et épieront l'occasion d'une nouvelle guerre. Enfin il était utile de faire pencher en faveur de la France la balance du commerce, d'ajouter au gage des assignats l'hypothèque des domaines de la maison d'Autriche et du clergé en Belgique et à Liège. L'indépendance de la Belgique ne répondait point aux intérêts de la République, car, indépendante, la Belgique pourrait s'unir aux ennemis de la France. « Il importe à la République que les Belges et les Liégeois ne soient libres et indépendants qu'autant qu'ils seront Français. » Le Luxembourg et le Limbourg n'ont point émis de vœux pour la réunion ; mais Luxembourg protège nos frontières, cette forteresse a été construite par Vauban ; quel Français serait assez lâche pour la remettre à l'ennemi ? Du reste il y a des précédents : on a réuni, sans les consulter, les habitants des districts hollandais et de la partie espagnole de Saint-Domingue. « Déjà, pour-

suivait Merlin, vous avez senti que pour s'indemniser des maux et des dépenses de la plus injuste de toutes les guerres, ainsi que pour se mettre en état d'en prévenir une nouvelle par de nouveaux moyens de défense, la République française pouvait et devait soit retenir à titre de conquête soit acquérir par des traités les pays qui seraient à sa convenance, sans en consulter les habitants. »

C'est dans cette mesure et dans cette mesure seulement que le Comité croyait devoir tenir compte des vœux des populations, et l'on voit que la Convention subordonnait le principe nouveau de la souveraineté nationale au principe supérieur de la raison d'Etat tout comme Richelieu, Louis XIV, Louvois, en leur temps, Frédéric II, Catherine et Marie-Thérèse tout récemment y avaient subordonné le principe ancien de la légitimité des souverainetés et du droit divin des couronnes. Le même argument servait à trancher les difficultés que l'on pouvait trouver dans les principes et les usages du droit des gens. Fallait-il attendre pour décréter la réunion de la Belgique, du Luxembourg et de Liège que l'Autriche et l'évêque de Liège, souverains de droit, encore qu'évincés par la conquête, sanctionnassent ces réunions ? Le Comité ne le pensait pas. Il alléguait le précédent de la Savoie dont la Sardaigne n'avait pas encore consenti la réunion. Les décrets d'ailleurs faciliteraient la conclusion de la paix en fixant les ennemis sur les desseins de la France et en coupant court aux chicanes diplomatiques. Ainsi le Comité inviterait l'Autriche et l'évêque de Liège à reconnaître le fait accompli.

« Le Comité de salut public, concluait Merlin, est convaincu que la justice, la politique, l'accélération de la paix et surtout la restauration de nos finances exigent la réunion de la Belgique et du pays de Liège au territoire de la République. » Le Comité reconnaissait que les mêmes principes s'appliquaient à tous les territoires conquis par la République, mais en ce qui concernait les territoires allemands de la rive gauche du Rhin, les traités obligeaient la Convention à se contenter d'une déclaration. Cette déclaration toutefois fut aussi formelle que positive :

« Assurément il n'est personne parmi vous qui ne tienne invariablement à cette grande vérité, souvent proclamée à cette tribune, et toujours couverte de l'approbation la plus générale, que l'affermissement de la République et le repos de l'Europe sont essentiellement attachés au reculement de notre territoire jusqu'au Rhin... et certes

ce n'est pas pour rentrer honteusement dans nos anciennes limites que les armées républicaines vont aujourd'hui avec tant d'audace et de bravoure chercher et anéantir au-delà de ce fleuve redoutable les derniers ennemis de notre liberté. Mais nous respectons les traités... Ce n'est point par des actes de législation, c'est uniquement par des actes de diplomatie, amenés par nos victoires et nécessités par l'épuisement de nos ennemis, que nous devons nous assurer la conservation de cette barrière formidable. »

A la suite de ce rapport la discussion s'engagea. Armand de la Meuse objecta la différence des mœurs et de la religion entre les Français et les habitants des pays qu'on voulait réunir. Il objecta surtout l'Europe. « La Convention peut-elle se persuader que les puissances de l'Europe resteront tranquilles spectatrices de ce prodigieux accroissement de puissance?... Quoi ! dira-t-on, si une République encore à son berceau pousse aussi loin ses prétentions ambitieuses, que sera-ce lorsque la stabilité de son gouvernement aura donné à sa puissance une force plus grande?... N'est-ce pas le moyen de rompre toutes négociations et de ne faire qu'une fausse paix ? » — Cette question, répondit dédaigneusement Eschasériaux aîné, « n'eût pas occupé longtemps les délibérations de Rome... La réunion de la Belgique à la France éteindra pour jamais ce foyer de guerres sans cesse renaissantes. » On objecte la différence des mœurs, des institutions : « L'expérience des temps nous apprend que tout cela change au gré des gouvernements et des lois. » On objecte aussi que la France a déclaré qu'elle renonçait aux conquêtes : « Je répondrai que la première générosité d'un peuple est dans sa conservation... que ce n'est point faire des conquêtes que de prendre des moyens de mettre son ennemi hors d'état de nuire, que la conquête enfin devient légitime quand elle devient un besoin de repousser l'attaque. » — Lesage d'Eure-et-Loir, qui avait été dans le Comité un des membres les plus décidés de « la faction des anciennes limites », traita la question de droit. De violents murmures l'interrompirent lorsqu'il déclara que « devant la justice et la raison la puissance des baïonnettes n'est rien, » que Rome s'était perdue par l'abus de ses victoires, que « l'histoire entière dépose contre les ambitieux. » Lesage poursuivit :

« Il y a deux manières d'occuper un territoire : par conquête ou par traité... La conquête est le droit de la force ; elle suppose l'état

de faiblesse de ceux qui possédaient... elle a des vicissitudes, et par conséquent elle ne peut donner naissance à un droit fixe. N'est-il pas ridicule de décréter que la France... sera toujours plus forte que la maison d'Autriche? Voilà pourtant ce que l'on veut que vous prononciez... L'état de guerre est un état de violence, il doit finir. Vous aurez beau décréter, il faudra toujours, pour la validité et l'exécution de votre décret, que le gouvernement français revienne à négocier avec les agents de la maison d'Autriche et de l'évêque de Liège. Ce ne sont pas les déclarations isolées d'une des puissances intéressées, ce sont les traités qui fondent le droit public et qui légitiment les changements de possession. »

Lesage se trompait d'époque et son discours, tout excellent qu'il fût, était un anachronisme. Il parlait à la Convention de 1795 comme il aurait pu le faire à la Constituante de 1789. Louvet lui répondit, et, après lui, Portier insista pour les réunions. Les principes, selon lui, n'étaient point atteints par le projet de décret. Toute la sophistique napoléonienne est en germe dans ce discours :

« Vous n'avez pas entrepris la guerre *dans la vue* de faire des conquêtes, mais bien et seulement dans la vue de repousser les ennemis de votre liberté. Or, si par suite de vos victoires vous occupez un territoire qui garantisse votre indépendance, pourrez-vous donc le rendre? Je soutiens que non, parce que le maintien de la tranquillité, le salut du peuple français qui est la loi suprême, s'y opposent. Mais, objecte-t-on, a-t-on consulté ces peuples? et la réunion est-elle conforme à leur vœu? Le vœu des peuples, c'est leur intérêt, et vous avez vu combien la réunion leur est avantageuse. D'ailleurs pouvez-vous les laisser les arbitres de votre tranquillité? Et si, cédant aux insinuations de la perfidie, ils prenaient dans leur aveuglement un parti contraire à leur véritable intérêt et au vôtre, ne serait-il pas de votre dignité de sauver ces insensés de leur propre fureur et de réclamer les droits du peuple vainqueur? »

Defermon essaya de prouver que, sous le rapport économique, les réunions ne seraient point avantageuses à la France. Il n'y réussit pas. Le lendemain, 9 vendémiaire (1^{er} octobre 1795), le débat recommença; mais l'on n'entendit plus que des orateurs favorables au décret. Boissy d'Anglas déclara « que la pacification générale tenait à la réunion même. » Roberjot posa un principe que les « tyrans » n'avaient jamais contesté, et qui avait été fréquemment invoqué avant la Révolution française :

« Dès qu'un peuple a pu vaincre ses agresseurs en défendant la plus juste des causes et les plus légitimes des droits, il acquiert un titre ; et personne ne peut lui contester qu'il peut profiter du succès de ses armes, se servir de ses victoires pour conserver sa tranquillité, maintenir sa sûreté et préparer sa prospérité future. »

Enfin Carnot parut à la tribune, insista sur les considérations stratégiques, et au milieu des plus vifs applaudissements mit fin au débat par cette étrange et caractéristique déclaration :

« Vous devez à vos généreux frères d'armes de conserver à la France le prix glorieux de leur courage et de leur sang, sans cela on serait en droit de vous demander : où est donc le résultat de tant de victoires et de tant de sacrifices ? On ne verrait plus que les maux de la révolution, et vous n'auriez rien à offrir en compensation... rien que la liberté ! Mais aux yeux de vos adversaires la liberté est un bien imaginaire !... Il faut baser la paix sur la nature même des choses qui est invariable, et non sur la fidélité de nos adversaires qui est incertaine. Coupons les ongles au *léopard* ; abattez au moins une des deux têtes de l'*aigle*, si vous voulez que le *coq* puisse dormir tranquille ! »

Le décret, dit un témoin ¹, fut voté par acclamation. Le Comité de salut public avait imposé sa politique à ses successeurs. Comme ces souverains absolus qu'elle avait si souvent maudits et dont elle avait si souvent imité les plus détestables pratiques, la Convention avant de disparaître de la scène du monde écrivit son *Testament politique*. Les envoyés de Hollande reprochaient à Sieyès la rigueur des conditions qu'il leur imposait. « Comment, disaient-ils, citoyen, vous qui avez fait la déclaration des droits de l'homme, vous allez nous dépouiller d'une manière si dure ! » — « Les principes, répondit Sieyès, sont pour les écoles, l'intérêt est pour l'Etat ². »

III.

Négociations secrètes de Thérémín à Bâle et de Poterat à Vienne. — Succès militaires de l'Autriche. — Troisième partage de la Pologne.

Tandis que le Comité faisait décréter par la Convention les

1. Fain, p. 340.

2. Gervinus, 18 août 1795. Baillet, I, p. 410.

conditions de la paix future, il essayait de contraindre l'Autriche à les subir et la sollicitait par ses émissaires à les négocier. Jamais l'Autriche n'y avait été moins disposée. La Prusse, annulée dans l'Empire par l'échec de ses négociations avec la France¹, se résignait à subir les conditions du partage de la Pologne². L'empereur interrompit, par un décret du 18 septembre, les délibérations de la diète sur la paix, et invita l'assemblée à délibérer au préalable sur le traité conclu par la Hesse-Cassel avec la France et les mesures à prendre pour maintenir, en présence de ces défections, la Constitution germanique³. En même temps une importante négociation se terminait à Pétersbourg. Par une déclaration en date du 17 septembre, la Russie adhéra au traité d'alliance conclu à Vienne le 20 mai 1795 entre l'Angleterre et l'Autriche, et les trois cours réunissaient ainsi leurs engagements séparés « en un système de triple alliance⁴. » Ce traité était signé lorsque la nouvelle de la marche victorieuse des Français parvint à Vienne. La conclusion de l'alliance était de nature à calmer les inquiétudes très vives que la retraite précipitée des Autrichiens avait fait concevoir à Thugut⁵. Il reprit courage; il espérait d'ailleurs que les troubles intérieurs de la France et les débarquements que les Anglais préparaient dans l'ouest formeraient une utile diversion. Il se proposait de reprendre avec l'offensive le projet caressé par lui avant le passage du Rhin par Jourdan, de conquérir l'Alsace⁶.

Les diplomates autrichiens en Suisse et en Allemagne étaient au contraire sous le coup des premiers échecs de leurs compatriotes, lorsque le négociateur secret du Comité se présenta pour leur parler de paix. Ces impressions expliquent l'accueil assez encourageant que reçut d'abord Thérémin. Cet agent s'était rendu à Bâle le 25 septembre 1795; il y vit Barthélemy et le secrétaire de Hardenberg. L'un et l'autre l'assurèrent que la pensée de l'Autriche était de se replier, d'occuper la Bavière et de la conserver. Ces conversations et la nouvelle des progrès des

1. Voir Ranke, I, p. 329.

2. Sybel, III, p. 518.

3. Koch, IV, p. 309.

4. Voir le texte dans Martens, II, p. 252.

5. Thugut à Colloredo, 23 septembre 1795.

6. Voir dans Vivenot : *Thugut, Clerfayt*, les lettres de l'empereur à Wurmser du 7 et du 17 septembre, en particulier, p. 206. Wurmser, en cas de succès, ne devait pas remettre l'Alsace aux mandataires de Louis XVIII.

armées françaises décidèrent Thérémín à s'adresser au ministre d'Autriche à Bâle, M. de Degelmann, au lieu d'aller chercher à Francfort M. de Schlick, comme il en avait eu d'abord le projet. Le lendemain, 25 septembre, il rendait compte à Boissy d'Anglas de leur entrevue¹ :

« Ce matin, de bon matin, je lui ai écrit un petit billet portant qu'un ci-devant conseiller de légation de Prusse, et venant dans ce moment de Paris, serait bien aise de l'entretenir. Il m'envoya aussitôt prier de passer chez lui, ce que je fis sur le champ. Je trouvai un homme aimable et liant. Après quelques mots de conversation générale, nous nous mîmes à parler des progrès de l'armée française. Voulez-vous donc, lui dis-je à ce propos, que ce soient les armées qui fassent la paix, et ne vaudrait-il pas mieux s'entendre et se parler autrement qu'à coups de canon ? Quant à moi, ajoutai-je, je viens de passer à Paris, et j'ai eu pendant mon séjour occasion de voir des membres du Comité de salut public ; je vais vous assurer qu'ils ne sont point portés d'une haine violente contre l'empereur, et d'après tout ce que j'ai compris, il m'a paru que cette guerre ne se continuait que faute de s'entendre ; on doit sans doute penser de même à Vienne. — A cela il me répondit que l'on n'était pas non plus porté à Vienne d'une haine violente contre la France, que si la cour de Vienne faisait la guerre, c'était parce qu'on l'y avait forcée et qu'on la lui avait déclarée, qu'elle avait véritablement beaucoup à se plaindre de l'ancien gouvernement de France. — Ce gouvernement ne subsiste plus, lui dis-je. — Il me demanda quels étaient les membres du Comité avec qui j'avais principalement causé. Je lui dis que c'étaient Sieyès et Boissy d'Anglas. Là-dessus nous parlâmes beaucoup de leur personnel et des membres de la Convention en général. Il dit qu'il fallait convenir que c'étaient de vrais hommes d'État et qu'ils avaient de grandes forces intellectuelles ; ce furent les mots dont il se servit². Nous parlâmes de la simplicité de leur vie ; il me dit que cela était tout nouveau aujourd'hui, que cela ressemblait aux anciennes Républiques, et qu'il concevait qu'on pouvait mettre de la gloire à vivre aussi simplement ; ce furent encore ses propres paroles

1. Thérémín à Boissy d'Anglas, 4 vendémiaire an IV (26 septembre 1795). On possède sur cette curieuse négociation deux versions : celle de Thérémín qui est inédite (archives des affaires étrangères), et celle de Degelmann qui a été publiée par M. de Vivenot. (Thugut, Cerfayt und Wurmsér.) Je donne ici les lettres de Thérémín ; j'ajouterai en note les variantes et les compléments fournis par les rapports de Degelmann à Thugut.

2. « Es waren Leute von starken und geübten intellectuellen Fähigkeiten und sehr gut organisirte Köpfe. » Degelmann à Thugut, 25 septembre 1795.

qui me firent comprendre qu'il avait véritablement une haute opinion de ceux qui gouvernent la France¹ et que M. Degelmann n'était pas un Autrichien ordinaire dont la plupart ne savent pas même s'il y a eu anciennement des Républiques.

« Cependant nous entrâmes davantage en matière; il y eut quelques mots sur le peu de consistance du gouvernement français, sur lesquels, au reste, M. Degelmann n'appuya pas beaucoup, et que je réfutai aisément par l'acceptation de la Constitution et les traités avec la Prusse et l'Espagne. Il me dit qu'il était indifférent pour la cour de Vienne que la France fût République ou Monarchie, que cela ne l'empêcherait point de traiter, qu'elle ne s'arrogerait point le droit de donner un gouvernement à la France. — Je lui observai alors qu'il n'était pas au pouvoir de l'Autriche ni d'aucune autre puissance que la France ne restât pas République, que toute l'Europe y avait perdu ses peines, mais que le Comité de salut public, sans nulle crainte de ce côté-là, ne serait pas éloigné de traiter avec l'Autriche sur la base que l'empereur aurait la Bavière et que la France garderait ses conquêtes jusqu'au Rhin, que sur ce dernier point rien ne pouvait faire changer le Comité, et qu'il avait des forces pour le maintenir; que si, du reste, l'on en venait à négocier, le Comité négocierait franchement et fermement sur la base susdite, également avantageuse aux deux puissances, que la France n'avait pas plus de raisons de désirer la paix que l'Autriche et que le Comité, en mettant de la justice dans ses prétentions et toute la latitude possible dans ses concessions, annoncerait d'abord irrévocablement les unes et les autres et traiterait d'une telle manière que les conditions d'aujourd'hui seraient meilleures pour l'Autriche que celles de demain. — A ces paroles que je prononçai avec un ton de fermeté, ce que je devais faire à cause des progrès de l'armée républicaine, l'air de M. Degelmann m'annonça qu'il s'était attendu à des conditions de paix beaucoup plus dures surtout après les succès de la République; il montra évidemment un grand contentement² et me dit qu'il ferait incessamment son rapport au baron de Thugut de ce qu'il venait d'entendre et des intéressantes communications que je venais de lui faire. Il me demanda si j'avais des ordres de la part du Comité, et jusqu'à quel point il pouvait regarder comme authentique ce que je lui disais; je lui répondis que je n'avais aucun ordre, mais bien

1. « Si vous les tenez pour tels, me dit-il, vous seriez fait pour traiter avec eux. — Je répondis : Il n'est pas question de cela. » — Degelmann à Thugut, id.

2. « Je demeurais froid sur le fond de l'affaire, mais je cherchais à me montrer liant dans l'expression. » Id., id.

de très fortes raisons de croire que si la cour de Vienne voulait traiter sur cette base, elle ne serait pas refusée, et que, quant à moi, je contribuais aussi volontairement à amener une explication dont je ne doutais pas qu'elle ne fût satisfaisante. J'ajoutai encore que pour ce qui regardait le baron de Thugut personnellement les susdits membres du Comité ne m'en avaient point parlé avec haine, mais plutôt d'une manière obligeante pour lui, et que pour ce qui regardait la cour de Vienne même, la France, après avoir traité avec la Prusse, ne serait pas éloignée de traiter avec l'Autriche, qu'elle n'avait pas entendu traiter avec l'une au détriment de l'autre; je répétai deux fois cette dernière phrase¹. Il me dit qu'il écrirait dans le jour tout ce que je lui avais dit, que sa lettre partirait demain, qu'elle serait neuf jours à aller et que dans vingt jours il aurait réponse. Après cela je me retirai, et nous nous séparâmes très satisfaits l'un de l'autre en convenant de nous revoir dans une vingtaine de jours... J'ai cru en avoir dit assez pour une première entrevue. »

Degelmann s'empressa de rendre compte à Thugut de cette conversation. Il se défiait de Thérémin à cause de son origine prussienne et le soupçonnait de tendre un piège pour découvrir les desseins de l'Autriche; cependant beaucoup de signes tendaient à le rassurer, et la situation des armées autrichiennes était telle qu'il croyait devoir appeler sérieusement sur ces ouvertures l'attention de son gouvernement². Thérémin s'était retiré à Huningue; mais il n'y put attendre tranquillement la réponse de Vienne. Jugeant utile que la négociation avec l'Autriche fût en train lors de la constitution du nouveau gouvernement et pensant que le progrès des armées de la République devait engager l'empereur à la paix, il prit sur lui de rédiger un projet d'armistice, destiné à servir de préliminaire aux négociations. Il décida de le soumettre à Degelmann et retourna le voir à cet effet le 30 septembre. Il eut avec lui deux entretiens, dont il rendit compte en ces termes à Boissy d'Anglas et à Sieyès³:

« Pendant le premier j'ai vu un homme très défiant et très bouffonné. Nous nous sommes contentés pendant une demi-heure de

1. Degelmann les rapporte en français, comme un mot de Sieyès, adressé à Thérémin peu de jours avant son départ. Id., id.

2. Degelmann à Thugut, 25 septembre 1795.

3. Thérémin à Boissy, 9 vendémiaire an IV (10 octobre 1795). Voir Degelmann à Thugut, 30 septembre 1795.

nous tâter et de nous observer réciproquement; fatigué de cette conversation qui ne menait à rien et de ce rôle qui devenait pénible des deux côtés : Je crois bien, lui dis-je en me levant, que la paix se fera un jour ou l'autre, mais jusqu'à présent il me paraît que les armées y travaillent avec plus de succès que les négociateurs. Là dessus je me retirai, il courut après moi et me dit d'un ton pénétré que si je voulais abuser de sa simplicité, c'était une chose facile et peu glorieuse de tromper un homme simple et droit comme lui.

Ce serait une infamie, lui dis-je. Quel est votre soupçon ? Il me donna à entendre alors qu'il craignait que je ne fusse dans les intérêts du roi de Prusse et que ce que j'en faisais n'était que pour sonder les sentiments de la cour de Vienne sur la paix afin de les rapporter et d'en faire ma cour au cabinet de Berlin. Il me demanda de plus si je n'avais parlé à personne de notre premier entretien. Je le tranquillisai complètement sur ces deux points. »

La conversation interrompue ici fut reprise quelque temps après :

« Je l'assurai sur ma parole d'honneur que le roi de Prusse n'était pour rien dans tout ce que je lui avais dit, j'ajoutai que je me privais de la société d'Yriarte que je connaissais, et de celle de Barthélémy de peur qu'il ne transpirât malgré moi quelque chose de nos conversations; que quant à M. de Hardenberg, je ne l'avais pas vu du tout et ne le recevais point. Sur cela il changea entièrement et devint un autre homme, il se montra ouvert et confiant, et me parla de la Prusse avec une grande défiance et une grande animosité, et de la France avec une grande modération et un grand désir de la paix. »

Degelmann s'étant montré plus ouvert et plus confiant, Thérémmin lui communiqua, comme émanant de lui seul, son projet d'armistice et le pria de l'envoyer à Thugut, en lui demandant d'être autorisé à le signer si le Comité de salut public autorisait Thérémmin à en faire autant. Il ajouta que ce serait une grande marque de désintéressement et de sincérité de la part de la France.

« Là dessus il me parla très longuement et me dit beaucoup de choses très satisfaisantes sur les sentiments de la cour de Vienne envers les chefs de la France. Il m'assura qu'on ne haïssait point à Vienne les hommes qui avaient conduit les affaires à Paris, et que si quelques-uns d'entre ceux, qui étaient morts à présent, avaient outragé sans nécessité et de gaieté de cœur le roi et la reine, on les haïssait à la vérité politiquement mais pas personnellement; ce furent

ses propres paroles. Il se plaignit beaucoup et amèrement de la Prusse, disant qu'elle visait ouvertement à diviser l'Empire et que cette cour ne s'était piquée dans aucun temps de la délicatesse et de l'honnêteté que la cour de Vienne tâchait de mettre dans sa politique, que cela était vrai au point que, même envers la France, avec qui le roi de Prusse avait fait le premier la paix, ses procédés avaient été équivoques. Je lui répondis à cela : Si les choses sont comme vous dites, la cour de Vienne me paraît avoir une belle occasion de se rapprocher avec avantage de la France et, si ses procédés sont plus francs que ceux du roi de Prusse, je ne doute pas qu'elle ne s'en trouve beaucoup mieux que ce dernier. M. Degelmann me parut très satisfait de ce propos et nous nous séparâmes avec beaucoup de démonstrations de confiance et d'amitié. »

Le 9 octobre, Thérémín trouva un prétexte pour revoir le ministre d'Autriche et insister encore. Il le rassura sur les troubles de Paris : les Romains, dit-il, se battaient autour de la tribune aux harangues, mais les étrangers qui sur cette apparence trompeuse auraient voulu retarder leurs négociations en auraient été les victimes¹. Il pressait l'Autriche de se mettre en mesure. « Croyez que nous avons les moyens de réaliser la proposition touchant la Bavière². » Le Directoire, ajouta-t-il, ne sera peut-être pas aussi accommodant que le Comité. Il terminait ainsi son rapport à Boissy d'Anglas :

« J'ai seulement ajouté comme un article nouveau de négociation que je n'avais point encore proféré, qu'on s'attendait peut-être à Paris que l'empereur se chargeât d'indemniser le roi de Sardaigne par quelque morceau du Milanais, et que cet objet entrerait probablement dans la négociation future. En revenant sur la Bavière, j'ai beaucoup appuyé sur l'importance dont cette acquisition était pour l'empereur, à qui tout le monde la contesterait, même le roi d'Angleterre, et à qui la France pouvait seule l'assurer. Nous n'avons pas dit un mot des Pays-Bas réunis depuis peu à la République, et je n'ai pas voulu en parler à moins que M. Degelmann ne commençât. »

Tandis que s'échangeaient à Bâle ces propos qui rappelaient beaucoup les conversations que les agents prussiens avaient, au même lieu, un an auparavant avec Bacher, un autre agent

1. Thérémín à Boissy, 17 vendémiaire an IV (9 octobre 1795).

2. Degelmann à Thugut, 10 octobre 1795.

secret du Comité, Poterat, essayait de négocier à Vienne. Il avait écrit à Thugut de Paris et de Bâle, piquant sa curiosité, invoquant leur ancienne amitié, et c'est ainsi qu'il était parvenu jusqu'à Vienne¹. Thugut le redoutait-il? croyait-il avoir un intérêt personnel ou un intérêt politique à le ménager? Le fait est qu'il ne l'estimait guère. Il le traite dans ses lettres à Colloredo « d'adroit intrigailleur » et d' « archidrôle. » Il ne crut pas moins devoir s'aboucher avec lui, et il lui en dépêcha un de ses familiers, Blumendorf, « homme à ruses subalternes qui donnent de grandes ressources pour le tromper », disait Poterat. Un rendez-vous secret fut pris pour le 1^{er} octobre, le soir, entre Thugut et l'émissaire français à la chancellerie. L'entretien fut d'abord assez froid. « Pour débiter, il me demanda comment il était possible que je me fusse chargé d'une commission aussi détestable, et de la part d'une espèce de gens..... Vous comprenez que ce fut un torrent d'injures, de sarcasmes et horreurs. » Poterat répondit qu'il avait connu les membres du Comité à propos de ses affaires. Il les avait engagés et il les avait trouvés disposés à traiter avec l'Autriche « en se faisant réciproquement raison aux dépens de qui il appartiendrait. » Il dit du mal de la Prusse et finit par déclarer « qu'il pouvait tout si la cour de Vienne voulait faire franchement un arrangement particulier avec lui dans lequel il donnerait sa parole d'honneur de servir ses intérêts de tout son pouvoir. » Thugut lui répondit « d'un air grave, propre à la chose, et d'un ton sentencieux et circonspect de ministre, qu'il tempéra cependant de manière à donner les plus grandes espérances. » L'empereur, dit-il, désire la paix, mais il la veut durable. La France va changer de gouvernement, on ignore les intentions de celui qu'elle va se donner, mais on ne croit pas à sa durée. En négociant, l'Autriche s'exposerait à perdre la confiance de ses alliés; elle ne voulait pas imiter l'exemple de l'Espagne.

Poterat offrit de négocier secrètement. Thugut refusa. « Ce serait, dit-il, acquiescer à la présence d'un agent de la République qui aurait alors un caractère public. » Il revint à ce propos sur l'affaire de Carletti; il accusa le Comité d'en avoir répandu la nouvelle et déclara qu'il ne voulait pas fournir le moindre prétexte à de pareils bruits. Poterat revint à la charge,

1. Rapport de Poterat, 14 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). — Cf. Hüffer, *op. cit.*, 1, p. 198.

annonça qu'il demanderait des pouvoirs et avertirait Thugut lorsqu'il les aurait reçus. Thugut ne répliqua pas un mot, et l'entretien en resta là. Mais Poterat ne se tint pas pour battu, et le 5 octobre il écrivait à Thugut la lettre suivante, qui donne une singulière idée du ton de ses relations avec le ministre autrichien :

« Permettez-moi, M. le baron, de vous observer que ce qui perd toujours et à bon marché la réputation des jeunes femmes, c'est lorsqu'elles s'entêtent à conduire méthodiquement leur roman et à vouloir passer par tous les degrés ; l'effet d'un pareil système tend à leur faire perdre inutilement beaucoup de temps et à mettre le public dans leur confiance. Celles au contraire qui sont plus exercées ou mieux avisées commencent le leur par la queue et celles-là jouissent de tous les avantages de la vertu sans qu'il leur en coûte rien du côté des plaisirs.

« Cette comparaison, M. le baron, quoiqu'elle ne soit pas trop faite pour entrer dans une pièce diplomatique, n'en est pas moins parfaitement applicable à la conduite des affaires politiques, et surtout à la situation dans laquelle nous nous trouvons vous et moi. Nos deux nations, sans contredit les deux premières de l'Europe lorsqu'elles voudront s'entendre, ont de très grands intérêts à démêler ensemble. Il n'est pas impossible d'amener un tel ordre de choses que ces intérêts devinssent communs. Le hasard des circonstances a remis la discussion de cette grande affaire entre vos mains et les miennes. Pourquoi ne prendrions-nous pas notre roman par la queue et bannissant pour toujours, *entre nous*, ces vieux préjugés que l'on vante par habitude, mais dont on ne fait plus d'usage que quand on n'a rien à faire ou à dire, pourquoi ne nous occuperions-nous pas très sérieusement et *sans délai*, enfin *aux dépens de qui il appartient*, de la prospérité et du repos de cinquante à soixante millions d'individus ? Peut-être leur sort dépend-il de nous, M. le baron, ainsi que du bon usage que nous pouvons faire de l'influence que nous avons dans les résolutions de nos gouvernements respectifs ? Examinez dans votre sagesse, je vous en conjure, tout ce qu'il y a de beau, même de sublime dans notre position, et si nous ne serions pas jusqu'à un certain point comptables envers la postérité de tout le bien que nous aurions pu faire et que nous n'aurions pas fait.

« Comme bien vous savez, M. le baron, l'occasion n'a qu'un toupet qui est placé par devant. Ne laissons donc pas s'échapper celle qui se présente pour servir nos pays, les intérêts de notre gloire particulière et ceux de l'humanité en général.

« Aurez-vous la bonté de me recevoir demain au soir ou après demain ? Je vous prie de vouloir bien me faire savoir vos intentions que je demanderai à M. de Blumendorf. Je voudrais bien, et *cela dépend de votre volonté*, que les circonstances devinssent telles que je n'eusse plus besoin de circonspection pour vous exprimer, comme je le désirerais, les sentiments respectueux avec lesquels etc... »

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette missive, c'est qu'au lieu de faire éconduire Poterat, elle le fit recevoir. Il revit Blumendorf, et obtint de Thugut un nouveau rendez-vous pour le 8 octobre au soir¹. « J'ai la satisfaction de pouvoir vous apprendre, écrivait-il le lendemain, que la négociation, quoiqu'extrêmement épineuse, prend une tournure favorable et qu'elle est sérieusement engagée. » Ce n'est point précisément ce qui résulte de son rapport. Il est certain cependant que Thugut se montra moins dédaigneux et moins décourageant. L'empereur répugnait à une paix séparée, dit-il, il ne voulait pas traiter sans l'Angleterre : toutefois, s'il entendait être fidèle, il n'entendait pas être esclave : si l'Angleterre s'obstinait à rejeter des propositions raisonnables, l'Autriche l'abandonnerait. Il restait à savoir ce que Thugut considérait comme des propositions raisonnables. Poterat insinua que la France serait de facile composition sur les indemnités de l'Autriche, qu'on ferait des sécularisations en Allemagne, qu'on « abandonnerait la Sardaigne à la générosité de la cour de Vienne pour ses menus plaisirs et pour servir de leçon aux petits souverains qui tranchent du grand seigneur... et veulent se mêler de ce qui ne les regarde point. » Ils se revirent les 10 et 11 octobre². Thugut insistait pour que l'Angleterre fût comprise dans la négociation ; il ajoutait que Poterat n'avait pas de pouvoirs ; que le Comité avait fait ailleurs d'autres ouvertures. C'était un moyen d'amener Poterat à partir pour aller chercher des instructions nouvelles et des pouvoirs à Paris. Poterat annonça qu'il allait se mettre en route et insinua qu'il comptait revenir bientôt. Thugut se borna à lui donner un passe-port et à le congédier poliment. Poterat avait déclaré à plusieurs reprises que la République ne voulait pas traiter avec l'Angleterre ; Thugut, dans son dernier entretien, avait déclaré au contraire que l'empereur aurait une répugnance extrême à traiter sans son alliée. C'était en réalité

1. Rapport de Poterat, 18 vendémiaire (9 octobre 1795).

2. Rapport de Poterat, 12 vendémiaire an IV.

une fin de non recevoir. Poterat en revenant à Paris exagéra fort la portée des politesses diplomatiques de Thugut; il se montra persuadé qu'avec des moyens suffisants on pourrait décider Thugut à entraîner l'Autriche. C'était un marché, et il s'offrait pour le conclure¹. Ses intentions sont trop suspectes, son caractère trop douteux, son intérêt à l'opération est trop évident pour qu'en l'absence de toute autre preuve on puisse soupçonner même que Thugut ait de près ou de loin encouragé cette intrigue. Les récits de Poterat et ce qui advint des tentatives qu'il fit lors de sa seconde mission à Vienne, sous le Directoire, alors qu'il était muni de pouvoirs en règle et de crédits très étendus, permettent d'affirmer qu'il n'en fut rien. Son voyage avait donc eu comme celui de Thérémin à Bâle un résultat tout négatif.

Thugut l'avait reçu, l'avait écouté, il l'avait même tenu en haleine et éconduit avec des formes. Il avait lieu de redouter un scandale autour de son nom, une révélation très inopportune d'un passé très compromettant. Il n'entendait pas sacrifier à cette crainte les intérêts de l'Autriche, mais s'il pouvait éviter l'aventure, il voulait l'éviter. D'autre part la situation des armées autrichiennes lui commandait de se ménager les moyens de négocier, le cas échéant. Mais au moment où Poterat quittait Vienne, cette situation s'était modifiée au grand avantage de l'Autriche.

Le 24 septembre l'armée de Pichegru éprouva deux échecs sérieux. Pichegru, par suite de ses faux mouvements, fut ramené sous Manheim. Menacé par Wurmser, il laissait Jourdan aux prises avec l'armée de Clerfayt, enserré par la ligne de neutralité, manquant d'argent, manquant de vivres, manquant de transports, et forcé de faire campagne avec une armée affamée et indisciplinée dans un pays ruiné². Les conséquences de cette situation n'allaient pas tarder à se faire sentir; les Français allaient être forcés à la retraite; le plan du Comité avait échoué. A Vienne on reprit espoir et d'autant plus que ces succès militaires coïncidaient avec des nouvelles de plus en plus menaçantes pour la Convention qui arrivaient de Paris. Thugut écrivit le 11 octobre 1795 à Degelmann que, sans doute, l'empereur désirait la paix, mais qu'il la désirait solide et fondée sur des conditions justes et admissibles, que les circonstances ne permettaient pas

1. Note de Delacroix du 22 brumaire an IV.

2. Voir Jomini, liv. IX, ch. L.

de songer à une négociation ni même à un armistice, qu'il fallait attendre la fin de la campagne, qu'alors on pourrait entrer en pourparlers¹.

A mesure que l'Autriche relevait le ton et reprenait confiance, la Prusse s'inquiétait, s'embarrassant de plus en plus dans ses négociations contradictoires pour la paix de l'Allemagne avec la France et pour le partage de la Pologne avec l'Autriche et la Russie. Elle sentait toutes les conséquences de la situation critique dont elle avait espéré tant d'avantages et qui n'était en réalité qu'une neutralité précaire et agitée. Barthélemy avait communiqué à Hardenberg les instructions envoyées à Jourdan au sujet de l'occupation de Francfort et de l'évacuation de cette place par les Prussiens. Hardenberg protesta avec véhémence et ne put cacher son émotion. Les larmes, dit Barthélemy, lui montèrent aux yeux. « La Prusse, s'écria-t-il, n'est pas tellement avilie qu'elle ne doive être profondément blessée d'un procédé aussi violent, aussi inattendu, aussi propre à réunir tous les esprits à Berlin pour le détester et avoir en horreur tout rapport d'amitié avec vous. » Barthélemy lui faisait observer qu'un seul état de l'Empire (Cassel) s'étant conformé à la convention du 28 floréal, les autres pouvaient être considérés comme ennemis. Hardenberg ne le pouvait nier, mais il croyait qu'il serait plus sage de les ménager. « Le succès de vos armes et l'intérêt de nourrir vos armées dérobent à vos yeux tout autre intérêt, dit-il, vous êtes éblouis, vous voulez prolonger la guerre et les malheurs de l'Europe². » Assailli par les réclamations des Allemands, humilié, confus, irrité, Hardenberg prit le parti de s'éloigner pour un temps de Bâle, où il ne pouvait plus rien faire, et il partit pour Berne³. « Ma pensée, écrivait Barthélemy⁴, ne peut s'habituer à concevoir qu'il ne se soit pas présenté à nous d'autres moyens d'entrer à Francfort qu'en déshonorant le roi de Prusse et qu'en commettant à son égard un acte presque hostile. Je suis toujours venu à lui répéter qu'on ne peut jamais nous supposer des intentions aussi insensées. » Hardenberg parti, les négociations avec la Prusse étaient suspendues de fait. Barthélemy se demandait si

1. Vivenot, *Thugut, Clerfayt*, p. 282.

2. Rapport de Barthélemy, 21 vendémiaire (8 octobre 1795). Cf. Rapport de Hardenberg, 13 octobre, Bailleu, I, 73.

3. Cf. Ranke, p. 328.

4. 23 vendémiaire (9 octobre 1795).

la Prusse n'allait pas changer d'attitude, se tourner contre la France et, voyant que la paix amènerait la reconstitution de l'Allemagne en quelques grands états, n'allait pas chercher, même par le moyen des armes, à réclamer sa part. Il croyait sans doute que le roi de Prusse avait été sincère lorsqu'il avait signé la paix le 5 avril, mais, ajoutait-il¹ :

« Il est cependant nécessaire de s'avouer que, depuis cette époque, il est survenu des circonstances majeures dont nos ennemis auront cherché à tirer parti pour influer sur la détermination du roi de Prusse; ces circonstances sont la destitution du stathouder prononcée depuis la paix de Bâle et la réunion de la Belgique à la France. Ce dernier événement va devenir le sujet d'une inquiétude générale et peut-être réellement donner plus d'extension à la guerre. »

Les conjectures de l'ambassadeur étaient justes et les Prussiens les justifiaient au même moment. Un diplomate autrichien, Dietrichstein, qui était à Francfort et y voyait Hohenlohe, commandant du corps prussien d'occupation, écrivait à Thugut le 18 octobre 1795² :

« Cet habile négociateur [Hardenberg] fait un voyage en Suisse pour se distraire de ses humiliations et écoles. Hardenberg... m'a dit que le roi était mécontent des Français... qu'il ne voyait plus le prince Henri... que les affaires de Pologne étaient autant qu'arrangées; que rien ne serait plus avantageux aux deux puissances prussienne et autrichienne qu'une alliance entre elles; qu'alors on donnerait des lois à l'Empire et à l'Europe... que le roi ne serait peut-être pas éloigné de reparaitre sur le théâtre de la guerre, mais que cela ne ferait pas la contre-révolution et qu'on devrait essayer de la faire par la paix... Il avouait qu'on s'était conduit malhonnêtement, *unredlich*, avec nous, mais que tout est changé et que nous pouvions avoir pleine confiance en eux. *Risum teneatis!* »

C'était bien l'impression de Thugut; mais toutes ces perplexités prussiennes le consolait des mécomptes passés et tournaient à l'avantage de sa politique. Les événements qu'il attendait s'étaient produits en France et sur le Rhin. Le 13 vendémiaire (5 octobre 1795) la Convention fut attaquée par les sections. Grâce à Bonaparte, la Convention vainquit et le parti modéré

1. Rapport du 5 brumaire (27 octobre 1795).

2. Vivenot, *Thugut, Clerfayt*.

fut écrasé dans les rues de Paris. Mais sur le Rhin les armées françaises se virent contraintes à la retraite. Le 10 et le 11 octobre, Clerfayt prit l'offensive ; Jourdan, n'espérant aucun appui de Pichegru, se replia et ne songea plus qu'à s'établir sur la défensive derrière le Rhin. Le 18 octobre, Wurmser repoussait l'armée du Rhin dans Manheim¹.

Le jour où Pichegru essayait ce grave échec, Thérémin, revenu à Paris avec son projet d'armistice, écrivait à Degelmann :

« Monsieur, ayant été obligé de retourner pour mes affaires à Paris depuis notre dernière entrevue, j'ai eu occasion de revoir les membres du Comité de salut public dont j'ai eu l'honneur de vous parler, et je les ai consultés sur la proposition que je vous fis de mon chef le 30 septembre passé. J'ai trouvé que ma proposition d'armistice avait entièrement déplu, et que je m'étais entièrement écarté, sans le savoir, des principes qui dirigent le Comité de salut public. Je ne dis pas trop en disant que ma proposition a été reçue avec indignation. Jamais la France ne s'entendra à conclure un armistice avec aucune puissance avec laquelle elle est en guerre, mais en vous annonçant cette rétractation de ma proposition d'armistice, je puis vous annoncer bien mieux, c'est-à-dire des dispositions pour la négociation de la paix même, et vous confirmer là dessus tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire. On s'entendra à négocier franchement et rondement la paix, jamais un armistice; on veut faire le livre, non la préface. Je me hâte de vous écrire ceci afin que vous puissiez le plus tôt possible désabuser M. le baron de Thugut et lui marquer l'extrême erreur où je suis tombé. Il verra par ceci combien il était vrai, comme je le disais, que j'agissais uniquement d'après mes propres idées en vous remettant le *projet* et que, si je rétracte formellement l'une de mes démarches et confirme l'autre, il a d'autant plus de raison de se fier à mes paroles. Je crois qu'il importe extrêmement que vous lui fassiez savoir ceci dans le plus court délai possible. »

Degelmann pensa que « cette rétractation semblait ne faire entrevoir qu'avec plus d'évidence le souhait de conclure bientôt définitivement la paix, souhait que les succès actuels de l'Autriche ne manqueraient pas de rendre en peu de temps très vif. » Il annonçait à Thérémin qu'il serait bientôt en mesure de lui

1. Jomini, id., id.

répondre et demanda des instructions¹. Thugut lui répondit le 31 octobre qu'il « était à propos de laisser désormais tomber la chose, » que si Thérémin revenait à la charge, il lui répondrait que, tout en rendant justice à ses intentions, la cour de Vienne ne considérerait pas le moment comme opportun pour négocier. Si Thérémin reparaisait en Suisse, Degelmann « l'éconduirait poliment » en émettant le vœu que les circonstances pussent bientôt faciliter « le succès des vœux qui intéressent si fort le bien de l'humanité. » Thérémin ayant insisté, par une lettre du 22 octobre², pour avoir une réponse, Degelmann lui écrivit le 13 novembre 1795 :

« La seconde lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 octobre passé m'est parvenue en son temps. J'ai reçu de Vienne réponse à mes rapports. On y a, Monsieur, donné des éloges aux intentions qui sans doute vous ont guidé dans les ouvertures que vous m'avez faites; mais on n'y a pas pensé que les circonstances pussent être regardées comme propres à discuter avec fruit les objets dont vous m'avez entretenu; aussi je ne me crois pas autorisé à y donner suite pour le moment. »

L'Autriche avait vaincu; elle espérait reprendre ses possessions perdues et conquérir des possessions nouvelles. Thugut ajournait la reconnaissance de Louis XVIII³ et les armées impériales préparaient une invasion de l'Alsace. Partout les Autrichiens reprenaient le ton de hauteur qui leur était habituel. Les états de l'Allemagne ne devaient plus parler de paix. Barthélemy écrivait le 3 novembre 1795 :

« Les ministres d'Autriche, d'autant plus enorgueillis des succès que leurs armées viennent d'obtenir qu'ils en avaient perdu l'habitude, reprennent dans toute l'Allemagne l'insolence accoutumée de leur ton précédent. Ils menacent tous les états de l'Empire; ils leur parlent avec la dernière hauteur. Ils présentent la cour de Vienne à la diète de Ratisbonne comme étant désormais l'arbitre de la destinée de toute l'Allemagne. »

La diplomatie de l'Autriche n'était pas moins heureuse que ses armées. L'affaire de Pologne était terminée. Les trois cours du Nord, après de si longues dissensions, venaient de sceller encore

1. Degelmann à Thugut, 23 octobre 1795. Vivenot, éd. cit.

2. Vivenot, id., id.

3. Correspondance de Thugut avec Colloredo, I, p. 268.

une fois leur réconciliation. En acceptant sa part de bénéfices des mains de ses rivaux, Frédéric-Guillaume avait abdiqué tout rôle actif en Europe. Les troupes prussiennes se retiraient du Rhin; la Prusse renonçait à défendre la ligne de démarcation¹. Le roi donnait pour instructions à Sandoz, nommé ministre à Paris, d'insister pour la conservation de ses provinces de la rive gauche du Rhin; « mais, ajoutait-il, si, contre meilleure attente, la France parvenait à étendre ses frontières jusqu'au Rhin, il ne resterait qu'à insister sur le dédommagement promis et tâcher de l'obtenir aussi avantageux que possible². »

La Prusse était paralysée, l'Autriche et la Russie resserraient leurs liens. Le 24 octobre 1795, le troisième et dernier démembrement de la Pologne avait été accompli à Pétersbourg. Deux jours après, le 4 brumaire an IV, 26 octobre 1795, la Convention se séparait et cédait au Directoire exécutif le gouvernement de la France.

V.

Conclusion.

Ainsi dans le temps même où le Comité de salut public écrivait le testament politique de la Convention, les trois cours du Nord ajoutaient au testament politique de la vieille Europe ce suprême et cynique codicille. Il y a entre le débat auquel mit fin à Paris le décret du 10 vendémiaire an IV et la négociation que le traité du 24 octobre 1795 termina à Pétersbourg une concordance singulièrement instructive pour l'histoire de ce temps. L'état sorti de la Révolution n'avait pas plus profité des expériences faites par les états de l'ancien régime, que ces états n'avaient été éclairés par les leçons que leur donnait la Révolution française. La Révolution française avait proclamé un principe nouveau : la souveraineté nationale; les états d'ancien régime maintenaient le principe ancien de la souveraineté des états; mais de part et d'autre on subordonnait, avec le même scepticisme réaliste étayé sur des sophismes de même ordre, les principes professés à la raison d'état. La Convention interprétait les droits des peuples comme les cours du Nord faisaient le droit des états. S'il y avait contradiction entre leurs doctrines, il n'y en avait point entre

1. Bailleu, I, p. xxj, 29-31.

2. Instructions de Sandoz, Bailleu, I, p. 29.

leurs pratiques; il leur était dès lors possible de s'entendre au détriment des faibles et à l'aide de partages nouveaux. Mais pour qu'une paix durable résultât de transactions de ce genre, comme on l'avait vu à diverses reprises sous l'ancien régime, il fallait que ces transactions, encore qu'abusives en elles-mêmes, fussent sages, tempérées, conformes aux intérêts réels des états qui les opéraient et des nations qui en étaient l'objet. C'est ce que ne devaient malheureusement permettre ni l'aveugle âpreté des convoitises des anciens états ni l'ambition désordonnée dont avaient été saisis les révolutionnaires.

La Convention porte dans ces événements une très grande part de responsabilité. Elle établit le nouveau système politique de la France, elle posa les premiers précédents et donna l'impulsion. De plus elle avait fait table rase, elle avait les mains libres et elle était maîtresse de fonder la paix, car elle était victorieuse. Il ne faut pas dire, comme on l'a répété très souvent, que la paix était impossible entre un gouvernement issu de la Révolution et les gouvernements de l'ancien régime, que l'état de l'Europe était inconciliable avec l'établissement en France du régime républicain. Il n'y avait point d'erreur plus complètement réfutée par les faits. Il y a eu des républiques avant la Révolution française et l'Europe s'en était fort bien accommodée. Ce qui était incompatible avec l'état de l'Europe parce que c'était une chose incompatible avec toute idée de paix, d'ordre, de justice et de durée, c'était l'anarchie sanglante et le despotisme de la Terreur. Ce qui était également incompatible avec l'Europe, parce que c'était une atteinte portée aux droits des états et une menace à leur sécurité, c'était l'esprit de propagande tel qu'on l'avait vu se développer de 1792 à 1794. Mais lorsqu'après le 9 thermidor, cet esprit s'affaiblit en même temps que disparaissait le régime de la Terreur, il suffit qu'il s'organisât en France une apparence de gouvernement pour que l'Europe se montrât disposée à traiter et que la paix devînt possible. Il n'y avait plus, à partir de ce moment, entre la République française et la vieille Europe, qu'une transaction à chercher et une question de mesure à débattre. Il fallait que la République fût un gouvernement régulier et que la paix fût une paix modérée.

Les traités conclus en 1795 avec la Toscane, la Prusse et l'Espagne montrent que la paix était facile et que la reconnaissance de la République fut opérée même avant que le gouverne-

ment républicain fût organisé. La conduite de l'Autriche et de l'Angleterre durant cette année et celle qui suivit montre que ces puissances étaient arrêtées par les conditions et non par le principe même de la paix. Les difficultés que rencontrait le comte de Provence à se faire reconnaître prouvent que l'on ne faisait nullement du rétablissement de la monarchie la condition nécessaire de la pacification. Mais que la France fût monarchie ou république, il y avait une certaine limite que la puissance française ne devait point franchir parce qu'elle n'était en proportion ni avec les forces réelles de la France ni avec la répartition des forces entre les autres grands états de l'Europe. Si la France dépassait cette limite, elle n'obtenait qu'une paix précaire et s'imposait inévitablement aux coalitions. On l'avait vu sous Louis XIV, il était impossible d'en douter en 1795. C'est sur ce point capital que la Convention se trompa. Elle se trompa sciemment, car on ne peut dire qu'elle se décida par entraînement, par passion et dans l'ignorance des faits. La Convention agit par calcul et par un calcul longuement médité; mais ce calcul était faux et la France en paya chèrement les conséquences.

Le Comité de salut public — qui fit l'opinion en cette matière — eut tous les moyens de s'éclairer sur les résultats de la politique qu'il adoptait. Il sut, et très précisément, que pour donner à la France l'état de puissance territoriale qu'il prétendait lui attribuer, il devrait fournir des compensations aux puissances qu'il dépouillait et qu'il n'avait pas la force de détruire entièrement. Il sut également que pour maintenir la France à ce degré de grandeur, il lui fallait la défendre contre l'Angleterre à laquelle ses passions nationales et ses intérêts ne permettaient pas de tolérer de tels accroissements de la puissance française. Pour soutenir cette lutte contre l'Angleterre, il lui faudrait des alliés, il faudrait au moins que l'Angleterre n'en eût pas; comme il ne pouvait fonder les alliances sur l'intérêt supérieur de la paix et de l'équilibre, il devait les payer par de gros bénéfices. Les partages, la ruine des petits états, l'accroissement démesuré des grands, étaient les seuls moyens de faire prévaloir dans le présent et de soutenir dans l'avenir le système du Comité de salut public. Le Comité le sut, et cette perspective ne l'effraya point. C'est qu'il croyait que la force et l'éclat étaient nécessaires pour assurer en Europe l'établissement de la République et en France le gouvernement du parti républicain. Il se faisait une idée fausse

et paradoxale de la grandeur des états, il en attribuait la cause à ce qui n'en est que l'effet. Toute sa philosophie politique consistait, en réalité, dans un empirisme assez grossier, et n'était que l'application forcée à la souveraineté nationale des idées de Louvois et des principes de Louis XIV. Le Comité de salut public et la Convention reprirent ces systèmes à leur compte; ils les exagérèrent démesurément, selon la véhémence de leurs passions révolutionnaires et de leur orgueil démocratique. C'est ainsi que croyant continuer, en l'adaptant aux principes nouveaux, la politique traditionnelle de la France, ils arrivèrent à méconnaître et à dénaturer absolument le principe de cette politique tel que Henri IV l'avait posé et que Richelieu l'avait appliqué avec ce mélange de force et de mesure qui faisait sa supériorité et qui est l'essence même du génie de la France. « Tout roi de France, quel qu'il soit, avait écrit Sully, doit plutôt songer et méditer à s'acquérir des amis, alliés et confédérés, bien certains et bien assurés par les liens de communs intérêts, qui sont les meilleurs de tous, qu'en faisant des desseins surpassant leurs propres forces, s'attirer la haine irréconciliable et les puissantes armes des uns et des autres¹. »

C'est ce que ne comprirent ni le Comité, ni le Directoire, ni Bonaparte. Ils ne surent que maîtriser les faibles par la terreur et gouverner les forts par l'avidité. Ils eurent des vassaux et des complices, ils ne pouvaient avoir d'alliés. Leurs succès mêmes tournèrent contre eux, car à mesure qu'ils asservirent ou partagèrent pour s'étendre, ils augmentèrent à la fois la jalousie des puissances rivales et leurs moyens d'action. L'antagonisme des intérêts de la France et des grands états ses émules se prononça de plus en plus à mesure que la France s'accrut davantage, et devint plus redoutable pour la France même à mesure qu'il lui fallut payer plus cher le silence momentané et la complaisance précaire de l'Europe.

C'est ainsi que la Convention qui aurait pu donner à la France une paix glorieuse par sa modération même, ferme par la sagesse de ses conditions, qui aurait pu appuyer cette paix d'un système d'alliances très solide, condamna ses successeurs à chercher constamment dans des aventures nouvelles l'affermissement d'une paix toujours troublée et à demander à des conquêtes chaque jour plus vastes la garantie de conquêtes dont leur étendue compromettait

1. *Economies royales*, t. IX, p. 33.

déjà la conservation. Elle voulut assurer par cette politique le succès de la Révolution, elle n'assura que la permanence de l'état révolutionnaire. Comme la politique intérieure était identique et suivait la même impulsion, il y eut du dehors au dedans une action réciproque qui précipita encore le cours des événements. Le Directoire, tel que la Convention l'avait formé, n'était que l'anarchie organisée; la diplomatie, telle que la Convention l'avait conçue, n'était que la guerre régularisée; l'une et l'autre conduisaient fatalement la France à la dictature militaire.

Albert SOREL.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

SUPPLÉMENT AUX TÉMOIGNAGES CONTEMPORAINS SUR JEANNE D'ARC.

Depuis que j'ai donné dans cette Revue le curieux extrait des registres de l'hôtel de ville de la Rochelle relatif à Jeanne d'Arc¹, j'ai pris connaissance d'un autre récit sur le même sujet qui nous est fourni par un manuscrit plusieurs fois cité, mais non pas encore publié, du moins quant à la partie où ce récit est contenu. Le document, je me hâte de le dire, n'est pas de premier ordre; mais il a l'avantage d'avoir été écrit presque aussitôt après que les faits s'étaient accomplis : il est essentiellement contemporain. A ce titre il m'a paru mériter d'être mis sous les yeux du public. J'y arriverai dans un instant. Je tiens auparavant à satisfaire plusieurs personnes qui m'ont exprimé le regret que, dans mon préambule à la relation rochelaise, je n'eusse pas rapporté, au moins en substance, le peu de faits que j'ai dit s'être ajoutés à la biographie de la Pucelle depuis l'édition des procès. On ne sait point où ces additions doivent être cherchées, ou bien, si on les connaît, on n'a pas la certitude qu'elles soient bien celles dont j'ai entendu parler. Il est donc à propos de dissiper d'abord cette incertitude. La digression, si c'en est une, ne paraîtra pas trop déplacée dans un article qui a pour objet de compléter les informations touchant un personnage sur qui l'on n'en saura jamais assez long.

I.

Dans l'ordre où les documents se sont produits, le premier à signaler est une chronique en français que M. de Smet a fait entrer dans le 3^e vol. de son recueil des chroniques de Flandre². La publi-

1. *Revue historique*, tome IV, p. 327 (juillet-août) 1877.

2. Dans la Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de la Belgique, publiée par les soins de l'Académie royale.

cation remonte déjà à 1456. L'ouvrage avait été découvert par M. de Reiffenberg dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles. Il est sans nom d'auteur ni préface. Tout ce qu'on en peut dire est qu'il fut composé à Tournay, du vivant de Charles VII. Le récit commence en 1294, à l'origine des guerres de Flandre. Il s'étend jusqu'en 1455, avec l'addition postérieure d'une pièce diplomatique relative à l'année 1438. L'histoire de la Pucelle y est racontée à sa date avec une remarquable exactitude, sauf cependant une singulière erreur sur le lieu de sa naissance, que l'on dit avoir été le village de Marieulles entre Metz et Pont-à-Mousson.

Il est visible que l'auteur eut à sa disposition de ces lettres circulaires qui avaient été envoyées aux grandes villes du royaume et aux princes étrangers pour les instruire des premiers exploits de la Pucelle. On peut même affirmer que la relation à laquelle il a fait le plus d'emprunts est la même qui servit au chroniqueur Eberhard de Windeck à composer son chapitre de Jeanne d'Arc¹. De là une conformité entre les deux textes qui serait l'identité, si la traduction allemande avait été littérale. Mais en paraphrasant l'original qu'il avait sous les yeux, Eberhard l'a plus d'une fois dénaturé; de sorte que la leçon tournaisienne vient à propos rendre aux choses leur couleur première et leur signification véritable. Nous gagnons à cela, entre autres corrections, la restitution d'une scène importante qui avait perdu une partie de sa valeur dans l'allemand.

C'est la première rencontre de Charles VII et de la Pucelle après la délivrance d'Orléans. Le roi arrivait à Tours où Jeanne l'avait devancé. Elle sortit à cheval au-devant de lui, son étendard à la main, et lorsqu'ils furent tout près l'un de l'autre, « la Pucelle, » dit Eberhard, « inclina la tête devant le roi autant qu'elle put; et le roi la fit aussitôt se redresser². »

Il y a mieux que ce trait insignifiant de politesse dans le texte conservé par notre chroniqueur : « La Pucelle, y est-il dit, lui fist révérence, se inclinante dessus son cheval le plus que elle peut, le chief découvert. Et le roi à cest abordement osta son caperon, et le embracha en la suslevant³. »

Ainsi le timide et froid Charles VII, par un mouvement dont il ne fut pas le maître, fut arraché un instant à sa réserve habituelle.

1. Rapporté à la suite de l'édition des Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, t. IV, p. 489.

2. « Da neigte die Magd ihr haupt gegen den Koenig so sehr sie konnte, und der Koenig maechte sie sogleich aufstehen. » L. c., p. 412.

3. Vallet de Viriville a rapporté le fait à peu près dans les mêmes termes, d'après l'édition de M. de Smet, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 79.

Confus de voir s'humilier devant lui celle qui venait de lui rendre un si grand service, il la prit à deux bras pour la redresser. Son émotion d'ailleurs était si visible, aux yeux de ceux qui en furent témoins, que peu s'en fallut, suivant eux, qu'il ne donnât un baiser à sa sujette. Cela est dit dans les mêmes termes par l'Allemand et par le Français : « Et comme il sembla à plusieurs, voullentiers la eüst baisée de la joie qu'il avoit. *Man meinte er hat sie gar gekuesst vor Freuden die er hatte.* »

Ce que la chronique tournaisienne offre de plus saillant dans sa partie originale est la façon dont elle résume la fin de Jeanne. Le passage est à retenir, parce qu'il nous rend à n'en pas douter le sentiment public tel qu'il se manifesta dans une ville très française¹, où un long usage de la liberté avait habitué les gens à dire tout haut ce qu'ils pensaient :

« Et depuis dirent et affermèrent plusieurs que, par le envie des capitaines de France avec la faveur que aucuns du conseil du roi avoient à Philippe, duc de Bourgogne, et à messire Jehan de Luxembourg, on trouva couleur de faire morir laditte Pucelle par feu en la ville de Rouen, non trouvens en elle aultre cause ne coulpe, fors que elle avoit esté, durans toutes les dessus dittes conquestes, en habit dissimulé. »

On voit par là qu'à Tournay l'opinion, sans s'arrêter à incriminer les bourreaux de Jeanne d'Arc, faisait tomber tout droit la responsabilité de sa mort sur certains conseillers de Charles VII, moins soucieux des intérêts de leur maître que de ceux de ses plus cruels ennemis.

Et il n'est pas moins à remarquer que, malgré la solennité du procès de Rouen, malgré la déclaration d'hérésie contenue dans le jugement et les mandements répandus à profusion pour prouver que la malheureuse fille avait mis en péril la foi catholique, le bon sens tournaisien se refusa à la reconnaître coupable d'autre chose que de s'être habillée en homme.

Pour un témoignage favorable à la Pucelle, la Belgique nous en a fourni trois autres qui respirent le dédain ou la haine, ou tous les deux ensemble. Les écrits où ont été déposés ces sentiments hostiles font partie, ainsi que le précédent, de la collection publiée par les soins de l'Académie royale. L'éditeur a été M. Kervyn de Lettenhove.

Il y a d'abord une chronique en français qui se présente sous le titre significatif de *Livre des trahisons de France envers Bour-*

1. Il ne faut pas oublier que Tournay était alors une dépendance directe de la couronne de France.

*gogne*¹. C'est l'écrit d'un contemporain, Wallon d'origine et Bourguignon dans l'âme. Témoin oculaire d'un certain nombre de faits, ce personnage paraît avoir conçu sur le tard la pensée de consigner dans un résumé de l'histoire de son temps des souvenirs déjà anciens; peut-être son dessein a-t-il été plus encore d'épancher sa mauvaise humeur contre tout ce qui avait fait obstacle à la puissance du prince sous la domination duquel il vivait. Les inexactitudes et les lacunes qui abondent nécessairement dans un ouvrage de cette sorte sont rachetées par des traits originaux et par des anecdotes qu'on chercherait vainement ailleurs.

Une boutade contre l'enthousiasme suscité en France par la Pucelle nous apprend que le peuple avait attaché à son nom une épithète que nous ont laissé ignorer les autres documents :

« L'appeloient par my France les folles et simples gens l'*Angelique*, et d'elle faisoient chansons, fables et bourdes merveilleuses² et plaines d'erreur, cuidans être chose angelique celle qui avoit le déable au ventre. »

Le chroniqueur passe d'ailleurs avec une rapidité extrême sur les exploits de Jeanne d'Arc. Il n'a de développement que pour la campagne du mois d'août 1429, qui fut celle des marches de Charles VII à travers le Valois et autres pays de la rive gauche de l'Oise, à son retour de Reims. Une armée anglaise qui venait de débarquer en France n'empêcha pas les villes de se soumettre sur le passage du roi; mais en suivant pied à pied l'armée française, elle fut un obstacle à ce que les coups de main, et par suite la défection, s'étendissent aux provinces limitrophes.

Cette armée anglaise (chose curieuse) était une armée de croisés. Le cardinal de Winchester, légat du saint-siège contre l'hérésie de Jean Huss, venait de la lever aux frais de l'Église, dans le but déclaré de la conduire en Bohême; mais aussitôt qu'elle fut sur pied, il consentit à la prêter pour six mois au roi d'Angleterre, son seigneur et son neveu, moyennant que l'on rendrait au pape l'argent qu'elle avait déjà coûté³. Elle fut amenée à Paris et remise entre les mains du duc de Bedford par le cardinal lui-même.

Au dire de notre conteur, une partie des hommes qui la composaient avaient été habillés de blanc, sans doute pour contrefaire l'es-

1. Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination bourguignonne (textes français), volume publié en 1873.

2. Phrase citée par Vallet de Virville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 131, note, d'après la leçon du ms. de Lille.

3. Rymer, t. IV, part. 4, p. 147.

cadron à banderoles blanches qui formait l'entourage de la Pucelle. En outre l'étendard auquel ils se ralliaient était d'étoffe blanche, de même que l'étendard de Jeanne, et décoré en dérision du sien. Entre des bobines vides, semées dans le champ au lieu de fleurs de lys, était figurée une quenouille chargée de lin d'où pendait un fuseau, et on lisait autour, tracée en lettres d'or, la devise : *Or viengne la belle* ¹; « voulant dire par là, ajoute la chronique, qu'ils donneraient du fil à retordre à cette Pucelle : ce qu'ils firent effectivement, car sur le marché de Rouen ils la firent brûler et mettre en cendres. »

M. Kervyn a donné le texte du Livre des Trahisons d'après deux manuscrits, l'un de la bibliothèque royale de la Haye, l'autre de la Laurentienne de Florence. Il en existe un troisième qui, bien que cité dans l'*Histoire de Charles VII* par Vallet de Viriville, a échappé aux recherches du savant académicien belge. Il est à la bibliothèque publique de Lille. M. La Fons de Mélicocq en avait extrait, dès 1857, pour le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, les passages qui concernent Jeanne d'Arc ². Ils présentent d'assez nombreuses variantes, mais uniquement de style, avec les passages correspondants de l'édition de M. Kervyn.

Les autres témoignages fournis par la Collection des chroniques belges ³ sont contenus dans deux morceaux oratoires en latin, qui furent composés à la louange du duc Philippe le Bon. Ces éloges ont pour auteurs deux prélats éminents de la cour de Bourgogne : l'évêque de Chalon, Jean Germain, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, et l'évêque d'Arras, Jean Jouffroy, plus tard archevêque d'Albi, abbé de Saint-Denis et cardinal, par la faveur de Louis XI dont il devint l'un des serviteurs dévoués.

Pour l'évêque de Chalon la vie entière de Jeanne se borne à la catastrophe de Compiègne ⁴. Il insiste à plaisir sur cet événement avec l'intention manifeste de dénigrer la victime en lui prêtant une attitude peu digne et presque ridicule. Selon lui la pauvre fille se démena comme une désespérée pour s'échapper des mains qui la retenaient; puis quand elle eut reconnu l'inutilité de ses efforts, elle voulut donner le change sur son identité; elle nia sur tous les tons qu'elle fût celle que l'on disait; même pendant qu'on la désarmait,

1. Passage cité par Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 105, d'après la leçon du ms. de Lille.

2. Annexés au procès-verbal de la séance du 2 juin 1857.

3. Chroniques relatives à l'histoire de Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne (textes latins). Vol. publié en 1876.

4. Le chapitre est intitulé *De capturis Pontis a Choisy et Johannæ Puellæ*.

elle essayait encore de se couvrir de ce subterfuge. La scène du désarmement se termine par un trait grossier, qui est d'un plaisant de mauvaise compagnie plutôt que d'un écrivain sérieux, et surtout d'un des hauts dignitaires de l'Église : « *Prælo armorum constrictæ mammæ ad ventrem fluunt, turgidæ nates ad nœnias matrum aptissimam consignant.* »

L'évêque d'Arras s'est respecté davantage. Aussi bien était-il de la Bourgogne d'outre-Saône, de celle où l'esprit gaulois ne passe pas pour régner au même degré que dans l'autre. Et puis l'écrit où il s'est exprimé sur le compte de Jeanne d'Arc est la rédaction d'une harangue qu'il prononça devant le pape Pie II en 1459, alors que la mémoire de la Pucelle avait été réhabilitée, et que le roi de France ne souffrait plus que l'on parlât d'elle autrement qu'en bien. Jouffroy lui-même en fait la remarque, et confesse qu'il se sentit tenu par cette considération à garder plus de mesure dans ses paroles ¹. Il ne laisse pas toutefois que de juger Jeanne en toute liberté. Son opinion est celle d'un rationaliste. Il admet sur son compte toutes les explications qu'il plaira de proposer, pourvu qu'on ne fasse point intervenir le miracle ².

Dans tout ce qu'il dit, il n'y a qu'une assertion qui ait la valeur d'un renseignement historique, et c'est le point sur lequel il convient d'insister.

Il affirme qu'après la prise de la Pucelle, le duc de Bourgogne ne daigna ni lier conversation avec elle, ni seulement la regarder.

On lit la même chose dans les mémoires de Pie II. Comme nous tenons de Monstrelet, présent lorsque la prisonnière fut amenée au camp bourguignon, que le duc vint la voir et lui parla, on pouvait regarder le témoignage du pape comme l'écho d'un faux bruit, et par conséquent le taxer d'erreur. C'est ce que j'ai fait, en rapportant ce témoignage à la fin de l'édition des procès ³.

Il est permis d'avoir une autre opinion, à présent qu'il est hors de doute que Pie II n'a fait que répéter ce qu'il avait entendu dire à l'évêque d'Arras, ce qu'il trouva écrit dans l'exemplaire de la harangue qui lui fut certainement offert. L'évêque d'Arras, en effet, est une autorité grave en tout ce qui touche Philippe le Bon. Il parle de lui en familier parfaitement instruit de ce qui se passait et se

1. « Verum cum hanc Puellam Carolus septimus, Francorum nunc rex, feratur laudibus extollere, et Alexandri tempore, ut ait Cicero, nichil scribere licuit nisi quod Alexandro placuit, cessabo, quod Plautus admonet, pressare vomicam. »

2. « Nihil est miraculo loci. »

3. Tome IV, p. 507.

disait dans l'intimité du prince. Au lieu de rejeter son témoignage, il est donc plus rationnel de chercher à le concilier avec celui de Monstrelet, et cela n'est pas impossible. Il suffit de se représenter le duc de Bourgogne opiniâtre dans son dédain pour celle qu'il avait considérée comme une folle et dont ses armes étaient venues si facilement à bout. Maintes fois il dut se défendre d'avoir eu aucun rapport avec une pareille créature, et il put le faire de très bonne foi, sans tenir compte ni d'un coup d'œil de curiosité qu'il avait jeté sur elle, ni de quelques paroles insignifiantes qu'il lui avait adressées. Monstrelet confesse n'avoir pas conservé la mémoire de ce qu'il lui dit, preuve que c'étaient des choses sans conséquence.

Voilà à ma connaissance tout ce qui est venu de l'étranger s'ajouter depuis quarante ans à la somme des faits que nous possédions sur Jeanne d'Arc. Les recherches faites en France ont été encore moins productives, quoiqu'elles aient eu pour auteurs des érudits que guidaient à la fois une grande expérience des documents et l'ardeur du patriotisme. On a trouvé de quoi amplifier ou rectifier le récit de plus d'un des événements au milieu desquels s'est accomplie la courte carrière de la Pucelle; l'histoire de sa famille a pu être refaite grâce à la découverte de pièces inattendues¹ : sur sa personne un seul trait qui ait de la valeur a été mis au jour. L'archiviste du département du Loiret, M. Doinel, l'a tiré de l'un des registres aux contrats du chapitre cathédral d'Orléans².

La pièce découverte est la minute d'un acte notarié qui nous apprend que Jeanne s'était rendue locataire à Orléans d'une maison appartenant au chapitre. N'étant pas prête à l'occuper, elle avait chargé de répondre pour elle un nommé Guillot de Guienne, personnage qui nous est inconnu. Le 27 février 1432, neuf mois après sa mort, le répondant repassa à une autre personne le bail qui avait encore cinquante-neuf années de durée.

L'importance d'un semblable témoignage est de prouver plus directement que toutes les raisons sur lesquelles on a été obligé de s'appuyer jusqu'ici, la fausseté de la légende qui veut qu'après la

1. Mantellier, *Histoire du siège d'Orléans*, 1867; Loiseleur, *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*, 1868; Boucher de Molandon, *Première expédition de Jeanne d'Arc*, 1874; le même, *La famille de Jeanne d'Arc*, 1878 (tirages à part des Mémoires de la Société de l'Orléanais); De Bouteiller et de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc, documents inédits*, in-12, 1878; les mêmes, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc, enquêtes inédites*, in-8°, 1879; Siméon Luce, *Jeanne d'Arc*, Revue des Deux-Mondes, mai 1881.

2. Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XV, p. 495.

cérémonie du sacre de Charles VII, la Pucelle ait sollicité la permission de retourner garder les moutons dans son village. Non seulement son intention fut de demeurer en France tant qu'il y resterait des Anglais à combattre : ce qui ressort de toutes ses démarches depuis la cérémonie de Reims ; mais si elle s'était pourvue par un bail à long terme d'un domicile à Orléans, c'est qu'elle avait formé le projet de se retirer dans cette ville, lorsque la délivrance du royaume serait achevée. Il est donc permis d'affirmer que, dans les moments où son esprit n'était pas agité par le pressentiment d'une fin prochaine, la pensée qu'elle caressait était, non pas de retourner à la vie des champs, mais de mener des jours paisibles au milieu d'une population où elle ne comptait que des amis.

M. Doinel en se mettant au dépouillement des archives de la cathédrale avait espéré recueillir au moins dans les registres capitulaires, dont la série mutilée commence à 1445, le témoignage annuel de la participation du clergé à la fête de la délivrance d'Orléans.

Pour tout le x^ve siècle et pour la première moitié du xvi^e cette narration ne s'est rencontrée qu'une fois et dans des termes qui donneraient à croire que les chanoines regardaient cette cérémonie comme une corvée qu'ils subissaient pour contenter la ville¹. Dans tous les cas, une chose dont ils ont mis si peu de soin à consigner la mémoire ne devait les intéresser que médiocrement.

Une déception du même genre a suivi le dépouillement des Archives de Compiègne, exécuté par M. Henri de l'Épinois en 1863².

Dans le registre des comptes de cette ville où sont portées les dépenses des années 1429 et 1430, tous les capitaines qui contribuèrent soit au recouvrement, soit à la défense de la place sont inscrits avec l'indication des sommes perçues par eux, et des motifs pour lesquels elles leur avaient été allouées. Rien de semblable pour la Pucelle, quoiqu'il soit bien difficile d'admettre que la ville n'ait fait pour elle aucune dépense. Son nom n'est consigné que dans deux articles du registre, et d'une manière indirecte. Une fois c'est pour rappeler son désastre, qu'on a pris comme date d'une fourniture d'appareils de défense reçue par la ville dans le même moment³.

1. « Sabbati quinta maii [MCCCCLXX] Procuratores hujus civitatis Aurelianensis petierunt processionem fieri die martis proxima, more solito, pro festo ville. Que processio fuit eis concessa. » Les mentions subséquentes ne recommencent qu'en 1551. Doinel, *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VI (1876), p. 280.

2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXIV, p. 487.

3. « A Jehan le Borgne, tonnellerie, pour lui et ses aides, pour trente deux pavois par lui faiz et ses diz aides, ou mois de may quatre cens et trente, quant la Pucelle fut prinse, pour la deffense d'icelle ville, payé xx sols parisisis. »

L'autre article où elle est nommée est celui de la dépense faite, deux jours après qu'elle eut été prise, pour les frais de nourriture de la compagnie qu'elle avait commandée. Cette dernière mention a au moins le mérite de nous faire connaître la composition du corps de troupe qui combattait encore sous son étendard à la dernière heure. On y comptait trente-deux hommes d'armes produisant un effectif d'au moins cent cavaliers, plus deux trompettes, également à cheval, et en fait de fantassins quarante-huit arbalétriers et vingt hommes armés les uns de l'arc, les autres du grand bouclier qu'on appelait targe¹. Cette compagnie resta sous l'obéissance d'un chef nommé Barthélemy Barette qui la conduisait déjà auparavant comme lieutenant de Jeanne.

II.

Il est temps d'en venir à la relation inédite que j'annonçais en commençant.

La chronique dont elle fait partie est écrite en français et s'étend de la création du monde à l'année 1431. Le manuscrit, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (n° 23048 français), provient du grand couvent des Cordeliers de Paris. Il a été mis à contribution par M. Douët d'Areq, qui y a pris l'histoire du règne de Charles VI à partir de 1400, pour l'ajouter en appendice à son édition de Moutretet. Si le récit des neuf premières années du règne de Charles VII, qui termine l'ouvrage, n'a pas eu de même les honneurs de l'impression, il a du moins été consulté par Vallet de Viriville qui l'a cité souvent dans son *Histoire de Charles VII*.

L'auteur de cette chronique ne s'est pas fait connaître. A en juger par son langage, il était Picard. Peut-être un mot qu'il laisse échapper sur les dispositions de Saint-Quentin, après le sacre de Charles VII, autoriserait-il à conjecturer qu'il habitait cette ville. Son talent comme écrivain est des plus médiocres; son opinion est celle d'un Bourguignon, plus exalté lorsqu'il entame le récit des guerres civiles que lorsqu'il arrive au temps où parut Jeanne. Il parle d'elle sans l'injurier, et même sans la dénigrer. Si dans un passage il dit qu'à la cour de Charles VII on la tenait pour une extravagante et pour une idiote, il constate ailleurs que la voix publique qualifiait ses exploits de miracles, et que cette manière de voir avait des partisans même à

1. « Vingt hommes tant archers que targiers. » *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. c. Ce passage consigné dans l'histoire manuscrite de Picardie, par D. Grenier, avait été cité par Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 167.

Rome. A la place importante qu'il lui assigne dans le récit des événements, il est visible qu'il la prenait au sérieux. Peut-être même est-il permis de voir l'indice d'une sympathie secrète dans le nom familier de *Jeannette* qu'il lui donne constamment au lieu de Jeanne.

Ses informations, sans être des plus sûres, lui ont appris des choses que les autres chroniqueurs ont ignorées. Il fut en situation de se procurer des pièces officielles, de celles au moins que le gouvernement anglo-bourguignon faisait circuler. Quelques-unes sont rapportées *in extenso* dans son texte, entre autres l'armistice que Charles VII conclut avec le duc de Bourgogne dans le moment que la Pucelle se préparait à emporter Paris d'assaut. C'est là un document qui à lui seul donnerait au récit où il se trouve inséré la valeur d'un témoignage capital pour l'histoire de Jeanne d'Arc.

J'ai parlé plusieurs fois déjà de cet armistice, ayant eu occasion d'en faire connaître le texte d'après un vidimus qui est aux archives communales de Douai¹. Je dois confesser que lorsque je le publiai, je n'avais point fait attention qu'il était déjà mentionné dans l'*Histoire de Charles VII* de Vallet de Viriville². Ce consciencieux érudit en eut connaissance précisément par le manuscrit 23048 de la Bibliothèque nationale, et il n'a pas manqué de lui donner une place dans son récit; mais il l'a présenté de telle façon qu'il est impossible d'en saisir la portée à moins de se livrer à une opération de critique, c'est pourquoi la valeur du document, et par suite la mémoire du passage qui lui est consacré, échappèrent à beaucoup de lecteurs, du nombre desquels je m'accuse d'avoir été.

Comme il ne faut pas reculer devant les redites lorsqu'on a le désir de faire entrer la vérité dans les esprits, je répéterai ici les explications que j'ai données au sujet de la négociation dont il s'agit.

Dès le lendemain du sacre de Charles VII, deux politiques entièrement opposées furent en lutte. D'une part la Pucelle voulait continuer sa marche victorieuse, reconquérir Paris, réduire les Bourguignons et les Anglais à subir la loi du roi de France remis en pleine possession de sa couronne. Elle affirmait pouvoir faire cela en peu de temps, et tout donne à penser qu'elle ne se trompait pas.

L'opinion des conseillers de Charles VII était au contraire qu'il fallait suspendre toute agression et négocier avec le duc de Bourgogne pour amener sa réconciliation avec le roi, parce qu'on ne pourrait venir à bout des Anglais, suivant eux, que lorsque la division aurait cessé dans la maison de France.

1. Dans la *Revue de Normandie* de 1866.

2. Tome II, p. 112.

On vit à l'épreuve ce que valait ce dernier parti, qui fut malheureusement celui qui prévalut. Outre que les démarches pour arriver à la réconciliation prolongèrent de six ans l'état de guerre civile et étrangère, tel qu'il existait auparavant : après que la réconciliation fut consommée le royaume resta livré pendant quinze ans encore, partie à l'occupation anglaise, partie aux ravages d'une soldatesque encore plus malfaisante que l'ennemi. Et le rapprochement dont les bons effets furent si longs à se faire sentir, à quel prix fut-il acheté? Il fallut pour l'obtenir que Charles VII fit amende honorable à Philippe le Bon de l'assassinat de son père; il fallut que la royauté se soumit à une humiliation sans exemple, dont le ressentiment amena plus tard de nouvelles et non moins terribles convulsions que celles auxquelles on avait cru remédier pour toujours.

Mais ce sont là les fruits éloignés de la politique adoptée par le gouvernement de Charles VII. La conséquence immédiate qui en sortit fut l'abandon de Jeanne d'Arc.

Elle voulait la guerre quand le roi et les princes jugeaient la paix nécessaire, et d'un autre côté on n'aurait pas osé lui ôter son commandement à cause de l'ascendant qu'elle exerçait sur les troupes. On prit le parti de la laisser agir toute seule et se tirer comme elle pourrait des opérations qu'elle s'obstinait à poursuivre. Cela est exprimé dans l'armistice en termes qui, pour être indirects, n'en sont pas moins positifs. Par cet acte, en effet, Charles VII étant à Compiègne tandis que l'avant-garde de son armée campait déjà à Saint-Denis, déclare les hostilités suspendues pour cinq mois, du 28 août au 25 décembre. Paris seulement est excepté, et il est excepté non pas avec la clause que le roi se réserve de faire ce qu'il faudra pour rentrer en possession de sa capitale, mais avec la faculté garantie au duc de Bourgogne de se porter à la défense de la ville contre qui tenterait de l'attaquer. L'acte dit en propres termes : « Réservé à notre dit cousin de Bourgogne que, si bon lui semble, il pourra durant ladite abstinence employer lui et ses gens à la défense de la ville de Paris et résister à ceux qui voudroient faire guerre ou porter dommage à icelle. »

Stipuler une pareille chose pendant que la Pucelle était devant Paris et tout entière aux apprêts d'une attaque contre la ville, n'était-ce pas proclamer qu'on se désintéressait de son entreprise et signifier aux ennemis qu'ils n'allaient plus avoir en face d'eux qu'une indocile désavouée par son roi?

L'événement répondit à ce qu'on devait attendre d'une semblable déclaration. Le roi se tint à Saint-Denis avec la plus grande partie de son armée dans la journée où Jeanne se consuma en efforts pour

faire passer par dessus les premiers retranchements de la ville les hommes de bonne volonté qui l'avaient suivie. Blessée, elle tomba. Il fallut battre en retraite. La série des revers qui allaient ruiner son prestige avait commencé.

Un vainqueur qui traite avec l'allié du vaincu pour solliciter de lui une défaite est quelque chose de si extraordinaire que, même du côté des ennemis, le plus grand nombre ne le comprit pas. On vit dans l'armistice une nécessité à laquelle le roi de France avait été amené par l'échec de ses armes devant Paris, et cette opinion s'accrédita d'autant mieux que le gouvernement anglais ne donna de publicité au traité du 28 août que dans le mois d'octobre suivant. Monstrelet et le chroniqueur de Paris ont été sous le coup de cette erreur. Quant à notre auteur anonyme, il n'a pas pu se méprendre sur la date de l'acte, puisqu'il le transcrivait en son entier; mais il a commis un anachronisme d'un autre genre. Il s'est figuré, raisonnant d'après la vraisemblance, que la tentative sur Paris, qui est du commencement de septembre, avait précédé l'armistice, et il l'a mise au commencement d'août: tant il répugnait à la raison d'admettre la possibilité des faits dans l'ordre où ils s'étaient produits!

Quoique le texte de l'armistice ait été déjà mis en lumière, il m'a semblé indispensable de le réimprimer en même temps que la chronique avec laquelle il fait corps, d'abord parce qu'il y est transcrit plus correctement que dans l'expédition conservée à Douai; ensuite parce qu'il n'existe imprimé que dans un volume déjà ancien de la Revue de Normandie, qui est un recueil peu répandu en dehors de la province où il se publie.

Le traité du 28 août dans la transcription de notre chronique, ainsi que dans l'expédition authentique de Douai, est suivi d'un acte additionnel du 18 septembre suivant par lequel est retirée l'exception relative à Paris et à plusieurs forteresses environnantes¹. Ce fut un nouveau gage donné au duc de Bourgogne par Charles VII qui avait déjà retrogradé jusqu'à Senlis afin d'effectuer sa retraite au delà de la Loire par la Brie et le Gâtinais.

Enfin il y a une troisième pièce, insérée à la suite des deux autres, qui est l'institution du duc de Bourgogne comme lieutenant-général du roi d'Angleterre à Paris et autres pays conquis, quatre places et la Normandie exceptées. C'est la clôture de la belle campagne diplo-

1. Il existe aux Archives royales de Bruxelles, dans le fonds des chartes restituées par l'Autriche, *Traités*, n° 522, un vidimus de cet acte complémentaire délivré par la prévôté de Paris. *Archives des missions scientifiques*, année 1865, p. 293.

matique que venait d'exécuter le gouvernement français, le témoignage de la reconnaissance des Anglais envers le prince qui les avait débarrassés à si bon marché de la présence de Jeanne d'Arc. Le fait était connu ; l'acte qui le constate n'avait pas encore été publié autrement que par une analyse que M. Tuetey en a donnée dans une publication récente d'après l'un des registres du parlement de Paris¹.

Ms. français n° 23018.

Fol. 483. En ce temps arriva devers le daulphin une josne fille née en Lorraine et fille d'un poure labourneur, laquelle se faisoit nommer Jennette la Pucelle et avoit gardé les brebis ou village dont elle estoit née ; laquelle Pucelle estoit en parole et en contenance moult innocente, comme il sambloit, et toutesfois elle feit entendant que par divine inspiracion elle devoit faire mectre ledit daulphin en possession de son royaume de France et le faire par tout obeïr. Et tant donna à entendre à son père et à ses amis, que elle fut par ung sien frère et autres que elle trouva ses adjoins, amenée devers icelui daulphin ; et là par ses parolles icelui daulphin la retint à sa cour et la mist en très grand estat : dont le plus grand partie de ses gens furent moult esmerveillés, car ilz tenoient icelle Jennette à folle et à nyce.

Celle Jennette, quant elle fu en ce party retenue dudit daulphin et mise en estat, requis estre montée et armée comme ung homme d'armes, en disant que elle feroit merveilles ; et ainsi en fu fait. Et se commença à mettre en armes et sievir les routes. Et tantost après ce, se assemblèrent grant foison de gens d'armes pour lever ledit siège d'Orlians, après le traictié failly comme dit est². Et en celle asssemblée se bouta et mist ladite Pucelle, et leva ung estandart où elle fit mettre *Jhesus* ; et maintenoit estre envoïe de par Dieu pour mettre ledit daulphin en possession du royaume de France.

Fol. 484. A l'entrée du mois de l'an mil ccccxxix, fu le siege levé de devant Orléans par force et puissance de la partie du daulphin. Et y fu ladite Pucelle qui commença à faire merveilles tant de fait que de parolles, et briefment elle fist tant qu'elle commença à avoir une grande renommée. Et avoient ceulx de ce party grand esperance en elle. Là furent les bastilles des Anglois prises et arses, et si eubt grand desconfiture desdiz Anglois et grant occision.

Après le siège d'Orléans levé, se mist le daulphin de France sus à toute puissance, et reconquisrent ses gens et la Pucelle Baugensy, Meun, Gergeau et autres fortresses plusieurs sur lesdits Anglois. Et y fu prins le seigneur de Talbo et plusieurs autres seigneurs et capitaines

1. Celui qui est coté X^{1a} 8605 aux Archives nationales. Voy. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 247, note 5.

2. Traité que poursuivait le duc de Bourgogne pour que la garde d'Orléans lui fût baillée pour le compte du duc prisonnier.

de party desditz Englois, qui furent depuis, long tamps detenus prisonniers, par especial ledit seigneur de Talbor qui fu prison à Poton de Sainte-Treille, à la prise dudit lieu de Gergeau, qui fu prise de assault et de force.

Le xvme jour de juing après disner, assamblèrent les gens du régent¹ qui s'estoit mis sus contre les gens dudit daulphin, et furent Engloix desconffis emprès Yenville et Estampes, et retourna le régent à Paris à pau de gens. Et tantost après y fu envoyés le seigneur de Lille-Adam.

Quant le daulphin de Viennoix fu mis sus, et la Pucelle tousjours au plus près de luy en armes comme ung cappitaine, et grans gent desousz elle, il commença à concqueter places et país par le fait et renommée qui par tout se commença à espandre de ladicte Pucelle, et n'estoit fortresse qui à sa simple parolle et semonce ne se volsit rendre, cuidans et esperans par ses merveilles que ce fuist chose divine; car elle faisoit merveille d'armes de son corps et manyoit un bourdon de lance très puissamment et s'en aidoit raddement, comme on véoit journellement; et avec ce amonnestoit les gens ou nom de Jhesus, et faisoit preschemens affin de actraire le peuple à luy rendre, et obéir audit daulphin. Et fist tant finalement que renommée couru partout jusques à Romme qu'elle faisoit miracles, et que, puisqu'elle venoit devant une place, les gens de dedans, quelle volonté qu'ilz eussent paravant de non obéir audit daulphin ne à elle, estoient tous muez et faliz et n'avoient nulle puissance de eulx deffendre contre elle et tantost se rendoient, comme Sens, Ausoirre et aultres fortresses, combien que le roi n'entra point en aucunes; mais il eubt vivres pour son argent, etc. Et vint sa grant renommée à estre continuée par la ville de Troies en Champaigne, qui tousjours avoit tenu le party de Bourgoigne et promis de le tenir et ensievir; et toutesfois elle fut rendue incontinent, sans cop ferir, à la monicion et semonce d'icelle Pucelle : dont toutes gens furent esbahis et meis[me]ment les princes et seigneurs tenans ledit party de Bourgoigne, qui estoient en très grand doubtance.

Fol. 485. A l'entrée de juillet, alla le duc de Bourgoigne à Paris, acompaignié de messire Jehan de Luxembourg et autres seigneurs de Picardie, pour mettre provision et garnison à l'encontre de l'emprise dudit daulphin, et puis s'en retournèrent en Picardie; et ramena ledit duc, sa sœur, femme dudit régent, qui fu avec luy grant espace de temps, pour les grans perilz qui estoient apparans advenir en France.

En ce temps, après la reddition de Troies, conquist ledit daulphin moult de villes et fortresses par le moien de la Pucelle qui lors tolly tout le nom et les fais des cappitaines et gens d'armes de sa compaignie : dont aucuns d'iceulx n'estoient mie bien contens; et mist en son obéissance tout le país dessus la rivière de Loire, Auserrois et Champaigne, excepté aucunes fortresses que Perrinet Crasset tenoit, qui oncques ne

1. Le duc de Bedford, régent pour le roi d'Angleterre.

se volrent rendre ne obéir audit daulphin, mais fist iceluy Perrinet moult de griefz et contraires aux gens d'icelui daulphin.

En ce temps envoya le duc de Bourgongne ses ambaxeurs à Rains, affin que il entretenissent leur serment de la paix final, et que ilz demourassent en l'obéissance du roy Henry et de luy; et ainsi le promirent à faire.

Tant alla le daulphin de Viennoix et son armée, que il arriva emprès de Rains. Et cependant, ou moix de juing, fist le régent de France une grosse armée pour aller contre le daulphin, et recueillit et mist sus les gens d'armes qui estoient escappés et sauves de devant Orléans et Yenneville. Et endementiers que son armée se mettoit sus, conquetoit toujours le daulphin et sa Pucelle, et tant que ilz vinrent à Septsaus emprès Rains. Et envoya ledit daulphin audit lieu semondre ceulx de la ville à luy faire ouverture et obéissance; combien qu'ilz avoient promis aux ambaxateurs du duc de Bourgongne de eulx tenir contre le daulphin.

Quant ceulx de Rains oyrent le semont que on leur faisoit de eulx rendre, ilz allèrent à conseil, auquel ilz se conclurent tantost de faire ouverture et obéissance audit daulphin comme à leur seigneur naturel. Et ainsi fu fait, et entra en la ville l'archevesque de Rains, chancellier dudit daulphin, le xv^e jour de juillet, et y fist son entrée en très grande compaignie. Si fu receu et convoiez très grandement.

En la compaignie du daulphin à faire son entrée à Rains, le dimance xvii^e jour dudit moix de juillet, estoient les contes de Richemont, d'Alençon et de Vendomme, Charles de Bourbon, le filz du conte d'Alençon, les seigneurs de La Trimouille et de Bosquiaux, de Grantpré, de Graville, de Gamaches, Poton de Sainte-Treille, les sieurs de Gaucourt et de Dampierre, Christoffle de Harcourt, Estienne de Vignolles, dit Lahire, la Pucelle et autres cappitaines et seigneurs en grand nombre. Et avoit en sa compaignie grant puissance de gens d'armes et de communes qui tous les jours luy croissoient. Et fu, ce dit jour, sacré en l'église dudit lieu par ledit archevesque; et le jeudi ensuiant, il fu pour faire garir les malades à Marcois¹. Et chevalçoit ladite Pucelle devant le roy, toute armée de plain harnas, à estandard deployé; et quant elle estoit desarmée, s'avoit elle estat et habis de chevalier, sollers lachiés dehors piet, pourpoint et cauches justes et ung chapelet sur le tieste; et portoit très nobles habis de draps d'or et de soie bien fourés.

Endementiers que le roy Charles estoit à Rains, il envoya à Laon, quil² pareillement luy fist obéissance et ouverture à ses commis; car il n'y entra point. Et le xx^e dudit mois de juing, Le Hire, nommé nouvel bailli de Vermandois de par ledit seigneur, sist en siege royal; et fu Henris Davide faits provost et cappitaine de Laon; mais le roy n'y entra point, comme dit est, et laissa Saint-Quentin, qui demoura sans luy faire ne refuser obéissance. Si s'en alla à Soissons et de là à Senlis;

1. Corrigez *Saint-Marcoul de Corbeny*.

2. Corr. *qui*.

qui se rendirent à luy pareillement que les aultres dont cy devant est faicte mencion; mais la ville de Noyon ne luy fist nulle obéissance. Et audit lieu de Senlis se tint le roy une espace de temps et envoya son armée et la Pucelle à Saint-Denis, et il meismes y fu après, sans luy faire couronner; et puis envoya sa puissance devant Paris par plusieurs foix, dont à l'une le duc d'Alençon et la Pucelle, emprès Saint-Laurens, furent par ceulx de Paris recachiés et rués jus, jusques au nombre de vi a viii hommes mors. Et se retrahirent lors à Senlis.

Et une aultre foix livrèrent assaut d'un lez à ladicte ville de Paris en deschildant de Montmartre, et là fist la Pucelle merveilles, tant de parolles et amonnestemens, comme de donner cuer et hardement à ses gens de assalir; et elle meismes alla si près que elle fu navrée de tret en une cuisse et rachassie elle et toute son armée: et ne conquisrent riens à leur assaut. Et estoit la ville de Paris gardée et deffendue par le seigneur de l'Isle-Adam, qui y avoit esté envoié à grant puissance de par le duc de Bourgogne, c'est assavoir, le seigneur de Saveuses, messire Hue de Lannoy, les bastars de Saint-Pol et de Thyans, et aultres; et endementiers estoit le régent de France sur les camps à toute puissance sur la rivière de Saine avec le cardinal de Vicestre et le seigneur de Viluy¹, arrivez de nouvel à tout viii^m combatans.

Ainchois que le roy Charles allast devant Paris, avoit eu un conseil entre l'archevesque de Rains, le seigneur de La Trimouille, Poton et La Hire d'une part, et messire Jehan de Luxembourg, le chancelier de Bourgogne, les seigneurs de Croy et sire Bourdin de Saligny et autres; mais il n'y eut nulle conclusion de abstinenances ne de paix; et fu la journée tenue emprès La Fère.

Quant les gens du roy virent que ilz n'aroient point de obéissance à Paris, on envoya à Compiengne par plusieurs foix; et enfin se rendy par traictié et fist obéissance audit roy Charles, et y fu commis Willaume de Flavy, cappitaine, à grant puissance. Et se rendirent tous les fortresses de Creil, le pont Saint-Massence, Chasteau-Thierry et aultres plusieurs; mais Breteuil et Chartres se tinrent avec Ponthoise, Mante, Vernon, les pons à Meulen, Charenton, bois de Vissaine et aultres. Et ainsi demoura la guerre par tout le royaume comme d'évant.

A l'entrée du moix de septembre, firent les Bourguignons de la haulte Bourgogne une destrousse sur les gens du duc de Bar à cause du seigneur de Vergey.

En ce tamps, le iii^e jour du moix d'aoust, party le régent de Paris en armes et envoya unes lettres au roy Charles sur le fait de ses assemblées et conquestes, desquelles la teneur s'ensieut:

« Nous Jehan, régent de France, duc de Bethfort, faisons savoir à vous, Charles de Valloix, qui vous souliés nommer daulphin de Viennoix et maintenant sans cause vous dictes roy, etc. »².

1. Willoughby.

2. Cette lettre, qui est un défi, a été souvent publiée; elle est textuellement transcrite dans la Chronique de Monstrelet, liv. II, ch. 65.

Fol. 489. Non obstans ces lettres, le roy Charles ne prist ne volt prendre nulle journée de combatre, ne aultrement, mais tousjours conqu estoit païs. Et toutesfois furent les deux puissances de Franchois et de Engloix par troix jours bien près l'un de l'autre en plains camps; mais les Engloix, qui n'estoient point de si très grant puissance que les Franchois, se encloïrent et ne volrent yssir horz de leur cloz, sinon pour combattre à piet, et leurs ennemis estoient trop et les euissent combatus de piet et de cheval. Et pour ce demoura le chose en ce point, excepté qu'il y eubt aucuns gentilzhommes de Picardie de la garnison de Paris qui estoient à cheval, lesquels le jour de Nostre-Dame my aoust se frappèrent en l'ost du roy sur ceulx de cheval, et là y eubt ung estour de fers de lances sans grant perte d'un costé ne d'autre. Et y furent fais chevaliers le bastard de Saint-Pol, Jehan de Créquy, Jehan de Bonneul, Jehan de Fossex et Mahieu de Landas, Anthoine de Béthune seigneur de Moreuil, Jehan de Croy et aultres. Et estoient à ce jour sur le vespre retraites les batailles de piet de chacunc partie, et le roy Charles retourné à Crespy-en-Valloix.

Fol. 490. En ce temps se rendy en l'obéissance du roy Charles la cité de Beauvaix et partie du pays de Beauvesis, et allèrent ses gens par le païs en diverses parties prendre par traictié et non de force villes et chastiaux. Et cependant commenchèrent pluseurs traictiés et parlemens entre les gens dudit roy et de monseigneur de Bourgongne, et fu l'arcevesque de Rains, chancelier d'iceluy roy, et pluseurs autres ses ambaxateurs, à Arras devers ledit duc de Bourgongne, environ la my-aoust, et finalement furent trièves prises entre iceulx deux princes par le moien des ambaxateurs que le duc de Savoie avoit anvôié devers eulx pour le bien de la paix pourcacher. De la manière desquelles triewes ou abstinence de guerre la vérité s'ensuit par la coppie des lettres qui en furent faictes :

« A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront, Simon Morhier, chevalier, seigneur de Villers, conseiller du roy nostre sire et garde de la Prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil iiii, et xxix, le vendredi xiiii^e jour d'octobre, veismes unes lettres de Charles, soy disans roy de France, seellées de son grand seel en chire gaune sur double queue, contenant la fourme qui s'ensieult :

« Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Comme pour parvenir à mectre paix dans nostre royaume et faire cesser les grans et innumerables maulx et inconveniens quy, par les guerres et divisions qui sont en icelluy, y sont advenu et adviennent chascun jour, aiant par le moyen des embaxateurs de nostre très cher et très amé cousin le duc de Savoie esté nagaires tenues aucunes journées, tant pour nous et noz gens que (*sic*) comme par nostre cousin de Bourgoingne, et les siens; et pour ce que la matièere de la dicte paix, quy touche pluseurs parties toutes grans et puissans, ne se puelit demener et conduire à bonne fin sans aucun delay et trait de temps, ait samblé ausdicts embaxateurs qu'il estoit néces-

saire prendre abstinence jusques à aucun temps convenable, pour plus aisement et convenablement durant icelle traictier de la dicte paix; laquelle abstinence par le moien d'iceulx ambaxadeurs ait esté prinse et accordée entre noz gens pour et ou nom de nous, d'une part, et les gens de notre dit cousin de Bourgoingne pour et ou nom de luy, d'autre part, et aussy au regard des Anglois, leurs gens, serviteurs et subgez, se ad ce se veullent consentir ès termes et mettes qui s'ensuient : c'est assavoir en tout ce qui est par deça la rivière de Saine, depuis Nogent-sur-Saine jusqu'à Harefleu, sauf et réservées les villes, places et fortresses faisans passage sur la dicte rivière de Saine; réservé aussi à nostre dit cousin de Bourgoingne que, se bon luy samble, il porra, durant ladicte abstinence, employer luy et ses gens à la deffence de la ville de Paris et resister à ceulx qui voudroient faire guerre ou porter dommage à icelle; à commencer la dicte abstinence, c'est assavoir depuis le jour d'uy, xxviii^e jour de ce présent mois d'aoust au regard de nostre dit cousin de Bourgoingne, et au regart des ditz Anglois du jour que d'iceulx aurons sur ce receu leurs lectres et consentement; et durer jusques au jour de Noel prochain venant : Savoir faisons que nous, ces choses considérées, voulans, pour la pitié que nous avons de nostre poure peuple, obvier de tout nostre cuer et intencion à la multiplicacion des ditz maulx et inconveniens, avons baillié, consenty et accordé, et par ces présentes baillions, consentons et acordons bonne et seure abstinence de guerre pour nous, noz pays, vassaux, subgez et serviteurs et ceulx qu'il a en son gouvernement, et les places desdicts vassaulx et serviteurs estans ès termes et limitez dessus déclarées, et aussi pour les villes et pais ci-après declarez, c'est assavoir la ville d'Amiens et le plat pais d'environ du baillage d'Amiens, la ville d'Abbeville et tout le pays de Pontieu, les villes de Noyon, Saint-Quentin, Chauny, Monstreul, Corbie, Dourlens, Saint-Riquier, Saint-Wallery, Ribemont et Terouwane, ensemble les plas pais estans à l'environ d'icelles; et aussy ausdiz Anglois, et tous ès termes et limites et souz les condicions et reservacions dessus déclarés; à commenchie icelle abstinence cedit xxviii^e jour d'aoust au regart de nostre dit cousin de Bourgoingne, et au regart desdis Anglois du jour que sur ce aurons receu d'eulx leurs lectres et consentement; et à durer jusques audit jour de Noel prochainement venant, comme dit est; pourveu aussy que nostre dict cousin de Bourgoingne consente et accorde la pareille abstinence, et nous en baille ses lectres patentes de pareille substance que cestes, et que par ceste presente abstinence ne sera aucunement derogié ne préjudicié aux abstinenes par cy devant ordonnées par nostre dit cousin de Savoie, entre aucuns de noz pais et de nostre party et aucuns des pays de nostre dit cousin de Bourgoingne et autres, comprins èsdictes abstinenes; mais demourront icelles abstinenes en leur force et vertu durant le temps et en la fourme et manière que contenu est ès lectres sur ce faites; et aussy durant le temps de ceste présente abstinence, aucune des parties qui consentent icelle ne porront ès termes

et mettes dessus diz prendre, gangner ne conquister l'un sur l'autre aucune des villes, places ou fortresses estans esdis termes et mettes, ne n'en receperont obéissance aucune, posé ores que icelles villes, places ou fortresses se voulsissent volontairement rendre à l'une des parties ou à l'autre. Et adfin que ceste présente abstinence soit mieulx gardée et entretenue, nous avons pour nous et de nostre part ordonnez conservateurs d'icelle nos amez et féaulx Rigault, seigneur de Fontaines, chevalier, nostre chambellan, et Poton de Sainteraile, nostre premier escuier de corps et maistre de nostre escuierie, ausquelz et à chascun d'eulx donnons plain povoir, auctorité et mandement especial de reparer et faire reparer tout ce quy par aucuns de noz vassaulx, subgez et serviteurs seroit fait, attempté ou innové contre ne ou prejudice de ladicte abstinence, de poursuir et requérir devers les conservateurs quy sur ce seront ordonnez pour la partie de nostre dit cousin de Bourgoingne, la reparacion de tout ce quy de son costé seroit fait, attempté ou innové contre ne ou préjudice d'icelle abstinence, et generalment de faire par nosdiz conservateurs et chascun d'eulx, tout ce qui en tel cas appartient et appartendra estre fait. Sy donnons en mandement à tous noz lieutenans, connestable, mareschaux, maistre des arbalestriers, admiral et autres chiefz de guerre, à tous cappitaines de gens d'armes et de trait estans en nostre service, et à tous noz autres justichiers, officiers et subgez, ou à leurs lieutenans, que ladicte présente abstinence gardent, entretiengnent et observent inviolablement et sans l'enfraindre, couvertement ne en appert en quelque manière que ce soit, le temps d'icelle durant; et ausdiz conservateurs par nous à ce ordonnez et à chascun d'eulx et à leurs commis et deputez en toutes choses regardans l'entretienement et conservacion d'icelle, et la reparacion de ce quy sera attempté ou innové au contraire, s'aucunement advenoit, obéissent et entendent dilligamment, et leur prestent et donnent conseil, confort, assistance et ayde, se mestier est, et il en sont requis. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre seel à ces présentes. Donnée à Compiengne, le xxvii^e jour d'aoust, l'an de grace mil cccc et vingt-neuf, et le septiesme de notre règne. Ainsi signé : PAR LE ROY, J. Villebresme.

« Et nous à cest présent transcript avons mis le seel de ladicte Prevosté de Paris, l'an et jour de venredi, dessus premier dis. Ainsi signé : G. DE ROUEN. »

Aultre coppie sur le fait desdictes abstinenances :

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Simon Morhier, etc. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil nnc et xxix, le jœudi xii^e jour d'octobre, veismes une lettres de Charles, soy disant roy de France, desquelles la teneur s'ensuit :

« Charles, etc. Comme pour parvenir au bien de paix et faire cesser les grans maulx et inconveniens quy par les guerres et divisions quy sont en nostre royaume, y sont advenues et adviennent chacun jour, aient nagaires esté prinse et accordées par le moien des ambaxateurs

de nostre très chier et très amé cousin le duc de Savoie certaines abstinences de guerre entre nous, d'une part, et nostre cousin de Bourgoingne, d'autre part, à durer depuis le xxviii^e jour d'aoust derrain passé jusques au jour de Noel prochain, venant, selon la forme, condicions et reservacions contenues et déclarées en certaines noz autres lectres sur ce faictes, données en nostre ville de Compiengne le xxvii^e jour d'aoust dessus dis, èsqueles abstinences n'est aucunement comprinse nostre ville de Paris, nostre chastel du bos de Vissaines, noz pons de Charenton et de Saint-Clo et la ville de Saint-Denis : savoir faisons que nous, ces choses considérées et pour certaines autres causes et considerations a ce nous mouvans, avons, en ampliant de nostre part lesdictes abstinences, consenti et accordé, et par ces présentes consentons et accordons que nostre ville de Paris, nostre chastel du bos de Vincennes, noz pons de Charenton et de Saint-Clo et la ville de Saint-Denis dessusdis soient en icelles abstinences comprinse, tout ainsy commese lesdictes villes et lieux y eussent [esté] par exprez nommez et déclariez, pourveu toutesvoyes que de nostre dicte ville de Paris et des autres places et lieux cy devant exprimés, en hors ne soit fait par voye de guerre ne aucunement, durant icelles abstinences, chose préjudiciable ausdictes abstinences, et que de ce nostre dit cousin nous baille ses lettres, demeurans tousjours les abstinences dessus dictes en leur force et vertu, sans ce que par ces présentes y soit aucunement derogié ne prejudicié. Et se, par voye de fait, par volonté desordonnée ne autrement, durant icelles abstinences, aucune chose estoit faicte, attemptée ou innovée contre ne ou préjudice d'icelles abstinences, la partie offendue ne porra aucunement proceder par vengeance ne voye de fait, ne par alleguer lesdites abstinences finies ou rompues ; mais en sera faicte réparation par les conservateurs de la partie quy aura offendu. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces presentes. Donné à Senlis, le xviii^e jour de septembre, l'an de grace mil cccc vingt neuf et le septiesme de notre règne. Ainsi signé : PAR LE ROY EN SON CONSEIL, tenu par Messeigneurs le conte de Clermont, son lieutenant general ès pais deçà Saine, le conte de Vendosme, Vous, Christofle de Harecourt, le doyen de Paris et plusieurs austres presens. J. VILLEBRESME.

« Et nous à cest présent transcript, etc. »

Fol. 493. Aultre coppie de lettres du roy Henry par lesquelles il comist le duc de Bourgogne gouverneur de Paris et d'ailleurs.

« Henry, par la grace de Dieu roy de France et d'Engleterre, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut. Savoir faisons que, comme nostre très chier et très amé oncle Jehan, regent de nostre royaume de France, duc de Bethesford, considerant les grans affaires et diverses charges qu'il a à supporter pour le present tant pour le gouvernement de nostre dit royaume, comme meismement pour nostre duchié de Normandie auquel nos anemis et adversaires se sont boutés à grosses puis-

sances, ait prié, requis bien instamment, cordialement et adcertes nostre très chier et amé oncle Philippe, duc de Bourgongne, conte de Flandre, d'Artois et de Bourgongne palatin, et de Namur, seigneur de Salins et de Malines, de luy aidier à conduire et supporter partie desdittes affaires, et par especial de prendre et accepter le gouvernement et garde de nostre bonne ville, prevosté et visconté de Paris et des villes et villaiges de Chartres, de Melun, Sens, Troyes, Chaumont en Vassigny, Saint-Jangou, Vermandois, Amiens, Tornesis et Saint-Amand et le seneschauchée de Ponthieu, reservées les villes et chastiaux et chastelenies de Dreux, Villeneuve-le-Roy, Crotoy, Rue et les pays de la conqueste faicte par feu nostre très chier seigneur et père, cuy dieux perdoinst, avant la paix final de nos royaumes de France et d'Engleterre, qui demourront en l'estat et garde où elles sont de present; lequel nostre oncle de Bourgongne, pour amour et honneur de nous et de nostre dit oncle le regent, son beau frère, et pour la conservation et entretenement de nostre seigneurie et tuicion de nostre bonne ville de Paris et des lieux dessusdiz, jasoit ce qu'il ait de present plusieurs grans et pesans affaires pour le gouvernement de ses païs et seignouries, en a prins et accepté le gouvernement et garde; et nous, aiant ceste chose très plaisant et agréable, cognoissans par vraie experience le grant puissance, vaillance et léaulté de nostre dit oncle de Bourgongne : icelui nostre oncle de Bourgongne, par l'advis et deliberacion de nostre dit oncle le regent et les gens de nostre grant conseil en France, avons ordonné et commis, ordonnons et commettons par ces presentes nostre lieutenant ès bailliages et lieux dessus ditz et gouvernement d'iceulx, en lui donnant plain pouvoir, auctorité et mandement especial de gouverner et garder pour nous et au nom de nous et soubz nous, jusques au tamps de nostre venue en nostre royaume de France, nostre ditte bonne ville de Paris, bailliage et lieux dessus diz, ensamble noz hommes, vassaulx et subgetz demourans èsdictes villes, bailliages et lieux; de donner ou nom de nous et soubz nostre seel durant ledit tamps les seignouries, terres, reutes et revenues qui d'ores en avant nous escheront par la rebellion et desobéissance de nos subgès aians terres et seignouries ès lieux qui sont et seront à nous reduis et obéissans ès mettes de son gouvernement; de faire procéder aux officiers royaulx electifs par bonne et deue élection et confirmacion, ainsi qu'il est acoustumé; de disposer des aultres officiers non électifs, selon la fourme declarée en certaines noz aultres lettres, et ordonner de toutes aultres et singulieres choses, besongnes et affaires des lieux dessus diz; de tenir nos conssaulz, y conclurre et la conclusion exécuter au bien et honneur de nous et conservacion de nostre dicte seignourie; et pour ce faire, convertir et emploier toutes les finances qui nous appartiennent ès appartenances, villes, bailliages et lieux dessus diz, ainsi que les cas le requerront, en y commettant et ordonnant de par nous telz officiers que bon luy samblera, sans pour ce prejudicier ne deroghier en autres choses à l'estat et dignité de la régence de nostre dit oncle le régent. Si donnons

en mandement à noz amez et féaulx conseilliers les gens de nostre Parlement, au prévost de Paris et à tous nos baillis et aultres justiciers, officiers et subgez à qui il appartendra ou à leurs lieutenans, que nostre oncle de Bourgongne laissent joïr et user plainement des gouvernement et garde dessus ditz, et en toutes choses concernans et regardans ce que dit est obéissent à luy et à ses mandemens et commandemens sans aucun contredit; promectant en bonne foy à nostre dit oncle de Bourgongne que toutes et quantes foix que charge de guerre luy sourvendra ès termes dudit gouvernement, de le aidier de noz gens d'Engleterre et d'ailleurs si avant que raisonnablement pour le temps faire porrons, quant requis en serons par nostre dit oncle de Bourgongne. En tesmoing de ce, etc. Donné à Paris le xiii^e jour d'octobre, l'an de grace mil cccc vingt neuf et de nostre règne le vii^e. Ainsi signées : Par le Roy à la relacion [du Conseil] tenu par monseigneur le regent le royaume de France, duc de Bethefort, ouquel messeigneurs le cardinal d'Engleterre et le duc de Bourgongne, Vous, les évesque de Beauvais, de Noyon, de Paris et d'Eureux, le conte de Guise, le premier Président du Parlement, l'abbé du mont Saint-Micquiel, le sire d'Escalles, le sire de Santes, messire Jehan Fastol, messire Raoul Bouthillier, le sire de Saint-Liebaut, messire Jehan Poupham, les seigneurs de Clamecy et du Mesnil, le trésorier du Palais à Paris, maistre Guillaume le Duc, et plusieurs aultres estoient. Jehan Rinel. »

Fol. 495. Le tamps des triewes durant se devoient tenir le roy Charles, comme il fist, oultre la rivière de Saine, et le regent en Normandie.

Fol. 496. Le xxi^e jour de march (1430) après les triewes fallies et la guerre recommenchie par toutes les parts de France, le conte de Vendosme, qui se tenoit pour lors à Laon avec ung nommé Tonnelare et les communes de la ville et du païs environ, allèrent mectre le siege devant le chastel d'Autel auquel estoit messire Anthoine de Béthune, seigneur de Moreuil.

En ce temps, viii^e jours en avril, entra le bastard de Clarence à Paris à grosse puissance d'Englois. Et y avoit esté mandés par le seigneur de Lille-Adam et autres, pour ce que quarante dixaines de le dicte ville s'estoient conclus et avoient traictié, si que on disoit, de livrer icelle ville aux gens du roy Charles. Et y en eubt grant planté de prins, mais peu de exécutez, pour ce que la chose rapaisa et prist assez bonne fin.

Le jeudi après les festes de Pasques, xx^e jour du moix d'avril l'an mil cccc xxx, messire Jehan de Luxembourg, le seigneur de Croy et aultres cappitaines à tous leurs gens partirent de Peronne et allèrent oultre l'yawe, faisant l'avant garde de l'ost du duc de Bourgongne; lequel duc les sievy et party dudit lieu de Peronne le samedi ensievant de Pasques closes, et s'en allèrent conquerre plusieurs places et fortresses que tenoient leurs anemis, comme Araines, le Tour de Gournay et aultres.

Après plusieurs places prises par les gens du duc de Bourgongne sur

leur chemin de Compiengne, fu le siege mis au pont à Coisy leur ¹ il avoit grosses garnison de gens Willaume de Flavy; et fu ledit duc de Bourgongne à ce siège, liquelz y fist getter plusieurs pierres d'engiens et tant faire, que ceulx de dedans s'en furent et allèrent à Compiengne de nuit en boutant le fu partout et habandonnant la place, le xv^e jour de may.

Fol. 497. En ce temps arrivèrent Engloix au Pont-l'Evesque emprès Noyon, et là furent ung jour assalis de la garnison de Compiengne et aultres au nombre de m^{me} hommes dont la Pucelle avoit le nom d'estre cappitaine. Là se deffendirent Engloix très grandement, qui n'estoient que x^{me} hommes; mais ils euissent eu fort tamps se il n'eussent esté secourus de monseigneur de Saveuses, qui se tenoit à Saint-Eloy de Noyon atout v^{me} hommes qui reboutèrent leurs anemis.

Fol. 498. Le xx^e jour de may, fu le siege mis d'un lez par deça la ville de Compiengne, là où arrivèrent les contes d'Outiton² et de Arondel à belle compaignie d'Engloix, lesquelx furent devant ladite ville par grande espace de tamps, et firent carpenter pons, bastilles et habillemens pour enclorre ladite ville. Lequel siege durant, firent ceulx de dedens plusieurs saillies à très grant puissance; car par delà l'iauwe environ Paris leur pouvoit venir secours de gens et de vivres sans nul dangier. Et si avoient fait une forte bastille par decha l'iaue, leur ilz alloient et se retournoient en la ville toutesfois qu'il leur plaisoit par les fossés. Et y avoit dedens celle bastille en terre plusieurs cambres et logis de gens d'armes qui moult faisoient de maulx en l'ost des Bourguignons et des Engloix; mais communément les saillies se faisoient plus sur les Engloix que sur les Piccars.

Dedens Compiengne se tenoit la Pucelle à grant compaignie de gens, et tous jours yssoit elle au front devant et faisoit merveilles de son corps et de ses parolles en donnant cuer à ses gens de bien faire le besongne; et tant que le xxv^e jour de may, à une saillie que elle fist elle et le lieutenant Willaume de Flavy, pour lors cappitaine de Soissons, firent merveilles d'armes. Et estoient bien xv^e hommes. Là y survint messire Jehan de Luxembourg en personne au secours des Engloix qui estoient fort assalis, et y eust crueulx estour et estequis; mais en fin fu la Pucelle prise et détenue par le bastard de Vendomme et Anthoine de Bournoville, qui estoient de la compaignie et de l'ostel dudit de Luxembourg. Et pareillement fu pris ledit lieutenant et plusieurs hommes d'armes, et les aultres furent reboutés dedens Compiengne.

De la prise de la Pucelle fu moult grant renommée partout; en furent moult joyeux ceulx du party de Bourgongne, et ceulx des autres moult dolans; car les uns avoient espérance et les aultres doubtoient de son fait. Se fu en fin amenée prisonnière à Beaurevoir, là où elle fu par grant espace de temps, et tant que par son malice elle en quida escapper

1. Sic pour là où.

2. Huntingdon.

par les fenestres; mais ce à quoy elle s'avaloit, rompy; si quey jus de mont aval et se rompy près les rains et le dos. De laquelle blechure elle fu long tamps malade; et depuis ce qu'elle fu garie, fu elle delivrée aux Engloix par aucuns moyens et traitiés d'argent et fu menée à Rouen, là où on luy fist son procès tout du long. Et enfin fu condempnée comme sera dit tantost cy après quant tamps ou lieu sera.

Fol. 507. Le penultisme jour de may [MCCCCXXXI] fu arse Jennette la Pucelle à Rouen, après ce qu'elle avoit esté jugie en chartre et qu'elle s'estoit rappelée de ses erreurs aprez la noble predicacion qui sur son fait avoit esté faitte audit lieu de Rouen, en la presence du régent de France, de pluseurs haulx princes et prelatz tant de France comme d'Engleterre du grant conseil du roy Henry, et de tous ceulx qui oïr le volrent. Mais quant elle vit que on le volloit mettre en habit de femme, elle se rappela et dist qu'elle voloit morir ainsi comme elle avoit vesqui. Et par tant elle fu condempnée à ardoir. Et fu la pourre de son corps gettée par sacqs en la rivièrre, affin que jamais sorcherie ou mauvaisté on n'en peust faire ne proposer.

J. QUICHERAT.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JÉRÔME.

(Suite.)

Reinhard termine cette lettre en rappelant les éloges que certaines feuilles publiques « et surtout les gazettes littéraires de Gœttingue et de Halle très répandues en Allemagne » donnaient au roi pour tout le bien qu'il avait fait à ces universités :

Leist me disait dernièrement : « C'est par l'université de Gœttingue et par l'éclat qu'ils lui ont donné, que Georges II et son ministre, M. de Münchhausen, ont acquis l'estime dont ils jouissaient auprès de leurs contemporains et qui a été transmise à la postérité. » Pour ce qui concerne M. de Münchhausen, l'établissement de l'université de Gœttingue faisait l'occupation de sa vie entière; pour Georges II, les contemporains et la postérité l'ont sans doute jugé d'après d'autres données encore; mais il n'en est pas moins vrai que ce que le Roi a fait pour Gœttingue remplit une des pages les plus honorables et les plus ineffaçables de son histoire.

Une lettre au duc de Cadore du 4 juin donne des détails sur la répugnance des Hanovriens à fournir des soldats au roi de Westphalie. Reinhard pense qu'il « faudra user de quelques précautions pour amener à se soumettre une population qui s'obstine à ne point renoncer à l'espérance de rentrer sous la domination anglaise. » Il annonce, d'après le n° 66 du *Moniteur Westphalien*, une nouvelle vente de 6 couvents dont la valeur était estimée à 2,200,000 francs. « Après les couvents viendra le tour des chapitres ; en attendant, ce sont les capitaux qui s'en vont, et la caisse des économats restera bientôt à sec. »

Le 12 juin, il revient sur cette grave question des finances westphaliennes :

Un décret royal daté de Rouen¹ met à la disposition du ministre des finances une somme de 250,000 fr. à prendre sur le produit de la vente prochaine des couvents et à négocier en attendant à un demi pour cent par mois et à un pour cent de commission pour servir à l'indemnité des donataires impériaux dépossédés auxquels s'applique l'article 5 du traité du 14 janvier. L'emploi de cette somme ne peut avoir pour objet que de leur payer les revenus arriérés ; et cette disposition ne saurait être regardée comme un arrangement définitif. Du reste, M. de Bulow exprime dans ses dernières lettres son regret extrême d'avoir échoué dans l'ensemble de son projet concernant l'acquisition des domaines impériaux. Mais il lui reste toujours la ressource d'allécher les grands donataires par sa fidélité à s'acquitter de ses engagements envers ceux de 4,000 fr. et au-dessous ; et, sous ce rapport, le refus de céder à la Westphalie la totalité des domaines me paraît être un bienfait pour les possesseurs des petites donations.

Le lendemain, il revenait sur le même sujet :

Je viens de recevoir la visite de M. Malchus et je lui fais une amende honorable. Nous avons causé longtemps ensemble et j'en ai été fort content.

Il m'a d'abord donné des éclaircissements satisfaisants sur tous les objets de réclamation relatifs à son administration. Le solde de ce qui nous revenait sur les postes et sur les douanes a été entièrement réglé et acquitté, sans même que l'administration française ait eu besoin de faire usage de la lettre que je lui avais écrite. Il m'a expliqué ce qui pouvait avoir donné lieu aux prétentions des fermiers dont parlait votre lettre du 8 mai. Pour les charges extraordinaires de guerre les fermiers avaient été imposés à un tiers et les propriétaires à deux tiers. Après la prise de possession du Hanovre le gouvernement westphalien déchargea les domaines et laissa à la charge des fermiers

1. Jérôme et la reine se trouvaient alors en France.

le tiers, comme un impôt personnel qui ne peut ni ne doit être à celle des donataires. Quant aux fonds destinés à l'entretien des troupes françaises, cet objet aussi, d'après l'attestation même de M. le général Brugères, paraît, pour le moment, entièrement en règle.

M. Malchus m'a entretenu de l'état du pays et de l'esprit de ses habitants. Il croit entrevoir encore des ressources qui ne permettent pas de désespérer de son rétablissement. L'esprit de la noblesse et des classes qui tenaient immédiatement à elle par un intérêt commun lui paraît incorrigible; en effet ce sont des souverains détrônés.

De deux projets de division territoriale que M. Malchus avait envoyés au Roi, S. M. a approuvé celui que M. Malchus préférait lui-même, et il croit que cette approbation a été donnée sous les auspices de S. M. Imp. On a essayé de lever par enrôlement volontaire les deux régiments de cavalerie que M. le général Hammerstein est chargé d'organiser dans le Hanovre; mais on doute que ce mode réussisse; et il faudra plus tard avoir recours à la conscription.

La lettre suivante, du 9 juillet, est relative à l'abdication du roi Louis de Hollande :

La nouvelle de l'abdication de Sa Majesté le Roi de Hollande m'a été donnée par le ministre de Russie dont le collègue à Amsterdam avait chargé d'une lettre pour le Prince Repnin le courrier qu'il expédiait pour Saint-Petersbourg. La veille, M. de Bercagny était venu m'en parler comme d'un bruit qui se répandait, et plutôt pour sonder la légation française, si elle en était déjà instruite, que pour lui communiquer franchement les circonstances de cet événement qui était déjà parvenu à sa connaissance.

En effet, M. de Gilsa, ministre de Westphalie en Hollande, avait envoyé M. de Trott, son secrétaire de légation, chargé de ses dépêches et porteur des proclamations qui ont été publiées dans cette circonstance. M. Hugot l'avait sur-le-champ envoyé au-devant du Roi; mais M. de Trott lui avait raconté le fait. J'ai été, je l'avoue, peiné de cette réserve mal entendue qui m'exposait à apprendre un événement de cette nature par le canal du ministre de Russie qui, au reste, lui-même ne paraît l'avoir appris que par quelques lignes écrites à la hâte et ne renfermant aucun détail.

Il paraît que Sa Majesté Westphalienne avait fait préparer, il y a déjà quelque temps, un appartement aux bains de Neudorf, pour le Roi de Hollande. Quoiqu'on soit convaincu ici que le projet de se rendre aux bains de Neudorf n'avait rien de commun avec la résolution que Sa Majesté Hollandaise a prise depuis, on croit cependant à la possibilité de son exécution. On parle d'une visite que Madame mère se propose de faire à son fils à Cassel. Les gens sensés voient avec douleur que des conseils maladroits ou perfides aient empêché le Roi de Hollande de concilier avec Sa Majesté Impériale le désir qu'il avait de faire le bien de son royaume; ils regardent comme un grand erreur

de l'esprit la prétention de vouloir s'isoler dans une lutte générale ; ils pensent que dans un vaste plan de campagne, chacun doit garder le poste qui lui est assigné ; que s'écarter des idées directrices, c'est compromettre le succès de l'ensemble ; et que le pouvoir qui méconnaîtrait sa source serait un effet qui ne voudrait pas dépendre de sa cause. M. de Trott inculpe les conseils de MM. Mollerus et Huygens. Ce dernier est un esprit étroit qui, se noyant dans de petits détails, est peu capable de s'élever à des idées générales. J'avoue que je le croyais peu susceptible de prédilection pour un système quelconque, et encore moins la présomption téméraire d'influer sur une détermination importante.

La lettre suivante, du 13 juillet, se rapporte au même objet :

Je venais d'achever ma dépêche que je me proposais de faire partir aujourd'hui par le courrier ordinaire, lorsque le Roi m'a envoyé M. le baron de Boucheporn, maréchal de sa cour, pour m'inviter à me rendre au nouveau bâtiment des écuries où je rencontraï Sa Majesté qui désirait de me parler. M. de Boucheporn revenait d'Amsterdam par Deventer et Osnabruck ; il venait de descendre de voiture et de rendre compte au Roi de son voyage.

Sa Majesté, m'ayant aperçu, me fit l'honneur de m'appeler, et me permettant de l'accompagner dans sa promenade, me dit qu'Elle avait envoyé M. de Boucheporn d'Aix-la-Chapelle à Amsterdam, pour porter au Roi, son frère, une lettre contenant une commission que Sa Majesté l'Empereur lui avait donnée, et dont il était inutile de me parler, puisqu'Elle avait déjà envoyé la copie de cette lettre à Sa Majesté Impériale ; que M. de Boucheporn avait trouvé le Roi parti, et qu'il était parti lui-même d'Amsterdam après le retour de M. le colonel Richerg que le Roi son frère avait envoyé à l'Empereur pour lui donner connaissance de son abdication ; qu'en route il avait eu des nouvelles du voyage du Roi à Deventer et à Osnabruck, d'où il s'était rendu directement à Cassel, et que tous les renseignements qu'il avait recueillis semblaient indiquer que le Roi de Hollande s'était embarqué.

M. de Boucheporn a raconté à Sa Majesté les détails suivants : le Roi avait fait jusqu'à onze heures du soir une partie de jeu avec quelques dames, parmi lesquelles était madame de Huygens : en se levant il leur avait dit adieu avec une expression qui ne les a frappées qu'après l'événement. Après avoir embrassé son fils, il monta dans une voiture de place, pour se rendre à Amsterdam. Arrivé à son palais, il fit le triage de ses papiers ; il en brûla beaucoup, il en emporta d'autres ; il emporta aussi ses ordres, excepté celui de France, et il écrivit sa démission de la dignité de connétable. Personne (c'est du moins ce dont M. de Huygens a chargé M. de Boucheporn d'assurer Sa Majesté) n'avait été mis dans le secret. Le Roi doute même si

M. Mollerus, qui est ici, a pu être instruit de quelque chose par son père.

A Osnabruck, la trace du voyage ultérieur semble se perdre. Le Roi a envoyé un courrier à Neudorf pour s'assurer positivement si son frère est arrivé ; mais il lui paraît impossible que, si cela était, on eût ignoré à Cassel un fait qui ne pouvait plus être caché depuis que l'officier qui courait après avait publié que le comte de Saint-Leu, c'était le Roi de Hollande.

Sa Majesté ne m'a point dit sur quels renseignements se fonde la crainte où elle paraît être que son frère ne se soit embarqué. Lorsque M. Boucheporn passa par Osnabruck, on devait y savoir déjà, par le retour des postillons, si la direction que la voiture a prise la rapprochait ou l'éloignait des bords de la mer. Je dois ajouter que le Roi m'a nommé Batavia et qu'il a paru se rappeler que les pensées de son frère se portaient quelquefois vers cette colonie éloignée.

Voilà, Monseigneur, les notions que Sa Majesté m'a commandé de transmettre à Votre Excellence. Elle se propose d'adresser, demain ou après-demain, un courrier à Sa Majesté Imp. Ce courrier suivra de près le mien, et portera la confirmation entière de ce qui ne paraît déjà guère douteux, que Sa Majesté Hollandaise ne s'est point rendue à Neudorf.

En apprenant le départ du roi de Hollande et en recevant copie de la lettre que son frère Jérôme lui avait adressée, Napoléon écrivit à ce dernier le 13 juillet, de Rambouillet, la lettre suivante, omise aux *Mémoires de Jérôme* et à la *Correspondance* de l'Empereur :

Mon frère, j'ai reçu votre courrier. Je vous remercie des communications que vous me faites. Votre lettre au Roi de Hollande est fort bien, et vous avez bien exprimé ma pensée. Je ne crains qu'une chose pour le Roi ; c'est que tout cela ne le fasse passer pour fou, et il y a dans sa conduite une teinte de folie. Si vous apprenez où il s'est retiré, vous lui rendrez service de l'engager à revenir à Paris et à se retirer à Saint-Leu, en cessant de se rendre la risée de l'Europe. Entremettez-vous pour cela. On me fait entrevoir d'Amsterdam que le Roi pourrait se rendre en Amérique, et qu'il s'est procuré à cet effet un passeport par un officier qu'il aurait envoyé à Londres. S'il vous est possible de vous opposer à ce projet insensé, même par la force, faites-le. J'ai envoyé Lauriston prendre le grand duc de Berg à Amsterdam pour le ramener à Paris.

P. S. La famille avait besoin de beaucoup de sagesse et de bonne conduite. Tout cela ne donnera pas d'elle une bonne opinion en Europe. Heureusement que j'ai tout lieu de penser que l'Impératrice est grosse.

N'osant pas recevoir dans ses Etats le Roi Louis, sans en avoir

reçu l'autorisation de Napoléon, Jérôme écrivit à ce dernier de Napoleonshöhe, le 28 juillet 1810 :

Sire, j'ai reçu hier soir les premières nouvelles du roi de Hollande contenues dans deux lettres, l'une du 16 et l'autre du 21 juillet.

Dans la première, il me dit que non seulement son intention n'a pas été en abdiquant de se soustraire à l'autorité de Votre Majesté, mais au contraire qu'il désire savoir si vous lui permettez d'aller vivre en particulier à Saint-Leu. Je prie Votre Majesté de me faire connaître ses intentions afin que je puisse lui répondre à ce sujet.

Dans la seconde, il m'exprime le désir de vendre pour *cinq cent mille* francs de diamants qu'il possède, ce qui prouve qu'il est loin d'avoir emporté beaucoup d'argent. Comme il m'est impossible de disposer d'une pareille somme, je ne pourrai que lui répondre négativement.

Dans le cas où Votre Majesté trouverait convenable qu'il retournât à Saint-Leu, après la saison des eaux, approuvera-t-elle que je l'engage à passer par Cassel ?

Je compte partir dans trois jours avec la reine pour Hanovre où j'espère recevoir la réponse de Votre Majesté.

Jérôme partit le 31 juillet de Cassel pour se rendre à Hanovre et visiter les nouvelles provinces annexées à son royaume. D'après une lettre de Reinhard, du 3 août, il paraît y avoir reçu un bon accueil. Il célébra la fête de l'empereur à Hanovre même, et le lendemain le roi écrivait à son frère :

Sire, je suis arrivé avant-hier à Hanovre de mon retour des côtes; le pays que j'ai parcouru est susceptible de grands accroissements sous le rapport du commerce; un canal pour joindre l'Elbe et le Weser pourra être commencé et fini dans trois années. La position de mes États me rend entièrement maître du commerce de ces deux fleuves, et l'Oste et la Gueste peuvent, avec quelques travaux, recevoir et abriter même pendant l'hiver des bâtiments de cinq cents tonneaux et des frégates. La position de Cuxhaven permet d'en faire un port très essentiel, surtout pendant l'hiver; il peut avec quelques dépenses offrir un refuge à une frégate, mais j'observe à Votre Majesté qu'il faut une année de travail.

J'ai passé en revue à Wenden les 2^e et 9^e de cuirassiers, à Lunebourg le 3^e et à Hanovre le 12^e. Il est impossible, Sire, de trouver une division mieux tenue pour les hommes ainsi que pour les chevaux. J'ai été reçu par ces braves gens avec enthousiasme. Je les ai fait manœuvrer.

J'ai également passé la revue d'une de mes brigades d'infanterie; elle était forte de 4,500 hommes. Ils se conduisent très bien et sont tous fiers de se trouver les compagnons des Français, avec lesquels ils vivent en frères. Le service, d'après le rapport du général Morand, se fait avec exactitude et aucun homme ne déserte.

Je ne puis assez supplier Votre Majesté de diminuer les troupes françaises. Je sais bien, Sire, qu'il est de toute justice que ces troupes soient dans mes États puisque c'est la teneur du traité, aussi ce n'est que comme une faveur que je fais cette demande à Votre Majesté, et surtout d'après l'état d'épuisement où je vois le pays.

Je prie Votre Majesté d'agréer avec bonté l'expression de mon tendre et inviolable attachement.

Les trois lettres suivantes, des 24, 28 et 30 septembre, mentionnent la démission du général d'Albignac, ministre de la guerre, qui venait, quelques mois auparavant, de remplacer le général Eblé. Cette démission, offerte avec l'espoir qu'elle serait refusée, fut acceptée sur-le-champ, et le général Salha nommé à la place d'Albignac. Reinhard trace le portrait suivant du nouveau ministre :

Cassel, le 30 septembre 1810.

Il me paraît certain que parmi les Français qui sont à son service en Westphalie, le Roi n'aurait pas pu faire un meilleur choix que celui de M. le général Salha. C'est un homme d'un jugement mûr et solide, d'un caractère ferme, et qui se distinguait à la cour par la dignité de sa conduite. Il y paraissait plus estimé qu'aimé, quoiqu'il porte dans sa physionomie et dans ses yeux quelque chose qui invite à l'attachement. Pour ce qui concerne ses talents administratifs, il faut l'attendre à l'épreuve. Il y a peu de temps qu'ayant fait l'acquisition de la terre de Hœne, le Roi lui accorda des lettres patentes de comte.

Le nouveau ministre de la guerre allait, comme tous ses prédécesseurs, se trouver en face d'une situation financière fort compromise. Le même jour, 2 octobre, Champagny écrivait à ce propos à Reinhard deux lettres fort pressantes ; il réclamait surtout impérieusement le paiement de l'arriéré de solde dû aux troupes françaises que la Westphalie devait entretenir. Reinhard s'empessa d'aller trouver les ministres, et, dans une dépêche du 8 octobre, il rend compte au duc de Cadore de son entrevue avec eux :

Je leur ai dit que toute réponse autre que celle qui énoncerait les mesures prises pour acquitter sur-le-champ les sommes qui restent dues serait un *non*. Ils m'ont assuré que sur le budget de 747,000 francs par mois, pour l'entretien des troupes françaises, 600,000 francs avaient constamment été payés : qu'ainsi l'arriéré pour six mois n'allait pas à un million. Cependant il résulte du tableau ci-joint des dépenses faites pour le ministère de la guerre sous l'administration du général d'Albignac que pendant ces six mois, sur 5,231,044 francs qui auraient dû être payés, il n'a été payé que 3,617,409 francs. Ce qui laisserait un déficit de 1,613,687 francs.

Votre Excellence me rend la justice de croire que je n'ai rien négligé

pour obtenir que cet objet fût mis entièrement en règle. Aussi en sentais-je toute l'importance. La réception de vos lettres, aussi pressantes que multipliées, a été suivie immédiatement de la transmission par écrit de vos réclamations au ministre des relations extérieures, et quelquefois en même temps au ministre de la guerre directement. En outre j'ai saisi toutes les autres occasions qui se présentaient pour entretenir de vive voix et ces deux ministres et celui des finances. M. le général d'Albignac me disait encore en partant que c'était sur ce budget de 747,000 francs, si le ministre des finances l'avait payé en entier, qu'il avait espéré de faire des économies pour payer 100,000 fr. d'à-compte pour la solde arriérée des troupes westphaliennes en Espagne ; comment se ferait-il donc, s'il était vrai qu'on eût payé sur ce budget 600,000 francs par mois, que la solde des troupes françaises en Westphalie soit arriérée de près de quatre mois ? Mais la preuve qu'on n'a payé qu'environ 517,000 francs par mois est dans le tableau des dépenses du général d'Albignac.

A dix heures du soir, M. le comte de Bulow s'était fait annoncer chez ma femme, sans doute pour être présent lorsque la réponse du gouvernement westphalien me serait apportée. Je l'ai reçue. J'ai conduit M. de Bulow dans mon cabinet, et je l'ai lue devant et avec lui. M. de Bulow m'a dit qu'il ne doutait pas que Sa Majesté Impériale y verrait la bonne volonté du Roi ; que faire quelque chose au-delà était absolument impossible ; que ce qu'on promettait de faire était d'une difficulté extrême ; mais qu'il en avait calculé la possibilité et qu'il en répondait. J'ai dit à M. de Bulow que j'allais la transmettre telle que je la recevais, et qu'il dépendait de Sa Majesté Imp. de décider si elle renfermait un *oui* ou un *non*.

« Mais comment, a dit M. de Bulow, nous payons et nous payons tout, et Sa Majesté Impériale ne nous demande que cela. » — « Elle vous demande de payer sur-le-champ le mois tout en entier, tous les mois suivants en entier. » — « Mais payer sur-le-champ l'arriéré serait impossible, sans faire manquer les services suivants et encourir de nouveau le mécontentement de l'Empereur. » — « Puisqu'il ne s'agit que d'un million, pourquoi ne l'empruntez-vous pas, et même provisoirement sur les budgets des ministères ? » — « Nous ne pouvons pas emprunter, personne ne veut nous prêter ; et emprunter sur les budgets des ministres ce serait désorganiser tous les services. » — « Sa Majesté l'Empereur vous a fait déclarer, dès le mois d'avril, que le trésor public de France ne ferait aucune avance pour cette dépense. En laissant en arrière un million ce serait donc le trésor public de France qui serait obligé de faire l'avance. Croyez-vous que Sa Majesté Impériale reviendra sur une détermination qu'Elle a prise ? » — « Le trésor de France n'aura besoin de faire aucune avance. Les troupes ont reçu la moitié de leur solde échue. Elles vont recevoir la solde entière des mois suivants : elles sont logées, nourries, habillées ; un arriéré de la solde de six mois et plus est presque d'usage, même en France.

Je vous proteste que les troupes sont et seront contentes. » — « Enfin, M. le comte, c'est à Sa Majesté Impériale à prononcer. Mais en toute hypothèse, gare l'inexactitude à remplir les engagements solennels que vous contractez pour l'avenir ! »

Je n'ai rien à ajouter, Monseigneur, pour l'engagement de payer cette dette, sans objection, sans réserve, le *oui* est positif ; mais c'est un million qui reste en arrière.

Cependant un autre désastre menaçait le royaume de Westphalie. L'empereur ayant échoué dans toutes ses intentions de paix avec l'Angleterre revint résolu de ne s'en rapporter qu'à sa puissance pour la stricte observation du blocus continental, cette mesure pouvant, d'après lui, amener la Grande-Bretagne à merci. Il décida donc qu'il annexerait à la France non seulement la Hollande, mais aussi les embouchures des principales rivières du Nord, la majeure partie du Hanovre et un peu de la Westphalie, en donnant à son frère de ridicules compensations territoriales.

Le duc de Cadore lui remit le 11 octobre 1810 une note qui se trouve *in extenso* à la page 491 du 4^e volume des *Mémoires de Jérôme* ; et quelques jours plus tard, le 23 octobre 1810, après avoir reçu les ordres de l'empereur, il fit tenir au ministre du roi de Westphalie à Paris la note suivante dont il envoya le même jour une copie à Reinhard avec la courte lettre qui la précède :

J'adresse aujourd'hui à M. le comte de Wintzingerode, par ordre exprès de Sa Majesté, la lettre dont je joins ici copie.

Vous direz à M. le comte de Furstenstein qu'il recevra par le Ministre du Roi à Paris la réponse à la note qu'il vous avait remise. Vous ne lui cacherez point que vous en avez connaissance ; et si elle ne lui était pas encore parvenue, vous lui feriez lire la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser et qui est cette réponse.

Vous répéterez à M. le comte de Furstenstein ce que j'ai écrit à M. de Wintzingerode, que le Roi peut toujours continuer d'administrer le Hanovre ; mais que l'Empereur ne se tient plus pour engagé ¹.

Note à M. le Comte de Wintzingerode, ministre de Sa Majesté le roi de Westphalie. Cette note a été soumise à l'approbation de l'empereur ; la dernière phrase soulignée est de la main de Sa Majesté.

Je me suis empressé de porter à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur et Roi la note en date du 6 de ce mois par laquelle Votre Excellence demande au nom de sa cour que l'acte dressé le 11 mars

1. C'est-à-dire que l'empereur laissait purement et simplement les charges à la Westphalie.

pour la remise du Hanovre soit approuvé et confirmé par Sa Majesté Impériale et Royale.

Deux articles de cet acte, l'un relatif à l'entretien des troupes françaises en Westphalie, l'autre concernant les domaines réservés dans le Hanovre et les revenus de ces domaines, ayant été rédigés de manière à paraître susceptibles d'une interprétation abusive et totalement contraire à l'esprit du traité de Paris, Sa Majesté voulut être rassurée par des déclarations positives et précises faites au nom du Roi, déclarations que je fus chargé de demander et qui furent aussi demandées par le ministre de Sa Majesté à Cassel.

Sur le premier objet, la déclaration du gouvernement westphalien ne laissa rien à désirer.

Mais relativement aux domaines, au lieu de déclarer « que leurs « revenus devant, pendant l'espace de dix années, à compter du jour « de la remise du Hanovre, rester identiquement les mêmes, aucune « loi générale ou particulière du royaume de Westphalie, aucun acte « du gouvernement westphalien dont l'effet serait de changer la nature « des dotations ou d'en diminuer et réduire les revenus, ne pourraient « leur être, et ne leur seraient, dans aucun cas, et sous aucun pré- « texte, appliqués avant l'expiration de ces dix ans, » le ministère westphalien ne s'est exprimé que d'une manière indirecte, en termes vagues et plus propres à confirmer qu'à détruire les craintes que l'article de l'acte de remise avait inspirées ; et toutes les instances du ministre de France à Cassel n'ont pu en obtenir une déclaration plus franche et plus conforme à la juste attente de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Pendant que le gouvernement westphalien semblait ainsi vouloir se ménager les moyens d'éluder un de ses principaux engagements, un autre plus essentiel encore n'était pas exécuté.

La solde et les masses des troupes françaises en Westphalie n'étaient pas acquittées. Des réclamations multipliées et presque journalières lui ont été adressées et l'ont été sans fruit. Loin de satisfaire à un engagement qu'il devait regarder comme doublement sacré, il n'en promet pas même l'accomplissement. Il n'annonce que l'impuissance absolue où il dit être de le remplir.

Par l'effet de ces deux circonstances, Sa Majesté l'Empereur et Roi, loin de pouvoir approuver et confirmer l'acte de remise du Hanovre, se voit à regret dans la nécessité, non de reprendre et de retirer au Roi l'administration du Hanovre, mais de regarder le traité si avantageux pour la Westphalie, par lequel il lui avait donné ce pays, comme rompu par le fait de la Westphalie elle-même ; *et en conséquence se croit en droit de disposer à l'avenir du Hanovre comme le voudrait la politique de la France.*

En lisant cette note comminatoire, le roi Jérôme comprit les intentions de son frère. Toutefois, il donna des ordres à ses minis-

tres, surtout au comte de Fürstenstein, pour que l'on rassurât Reinhard. Ce dernier écrivit le 4^{er} novembre au duc de Cadore :

Sur l'article de l'identité des revenus des domaines hanovriens pendant dix ans, M. de Furstenstein a protesté que jamais l'intention du gouvernement westphalien n'avait été de tergiverser ou d'é luder ; et que la preuve qu'on avait attaché aux termes de sa note du 29 juillet le même sens que je leur avais supposé dans ma note du même jour, était qu'on n'avait pas contredit la mienne. Il a ajouté que sans doute la lettre de Votre Excellence au comte de Wintzingerode affligerait beaucoup le Roi ; mais Sa Majesté Impériale le trouverait toujours soumis à ses volontés.

Dans la même conférence, j'ai fait connaître à M. de Furstenstein les intentions de Sa Majesté l'Empereur concernant le titre de colonel-général de la garde westphalienne. Ce ministre m'a répondu qu'en effet il se rappelait que déjà, il y a quatorze ou quinze mois, le Roi en avait eu des indications et qu'il était convaincu que Sa Majesté se conformerait entièrement à cet égard à la manière de voir de Sa Majesté Impériale.

M. de Furstenstein m'a cité aussi quelques traits d'une conversation que vous eûtes, Monseigneur, avec M. le Comte de Wintzingerode et où vous parliez de différentes dépenses du Roi qui paraissent avoir été remarquées comme inutiles ou excessives par Sa Majesté l'Empereur. On a reproché au Roi, m'a dit ce ministre, d'avoir fait restaurer son palais et de vouloir bâtir une ville. Il s'agit d'une rue nouvelle de vingt maisons dont la liste civile ferait les avances. — Les dépenses, quelles qu'elles soient, a continué M. de Furstenstein, concernent uniquement la liste civile, et sont par conséquent étrangères aux engagements contractés par le trésor public du royaume. Cela est vrai, Monseigneur, cependant la remarque faite par Sa Majesté Impériale ne porte point à faux, puisqu'un peu plus d'économie dans les dépenses de la liste civile, soit celles que Votre Excellence a citées, soit d'autres, aurait dispensé de la nécessité de songer à aliéner une somme de 2,500,000 francs de capitaux, pour payer des dettes urgentes.

J'ai revu hier au soir M. le comte de Furstenstein. Il m'a dit que le Roi avait reçu ma communication avec une résignation entière ; et que Sa Majesté répondait directement à Sa Majesté Impériale¹ ; qu'à cet effet il expédierait aujourd'hui un courrier dont il m'a invité à profiter.

Cependant malgré la détresse des finances, malgré les charges nouvelles que les envahissements de l'empire français allaient faire peser sur le nouveau royaume, on songeait à y faire de grosses dépenses militaires : le roi, frappé des travaux défensifs accomplis

1. Lettre du 30 octobre. *Mémoires de Jérôme*, vol. IV, p. 497.

à Anvers, voulait mettre Cassel, sa capitale, à l'abri d'un coup de main en l'entourant de murailles et de larges fossés, qui serviraient en même temps comme de réservoir pour recevoir le trop plein des eaux de la Fulda. Il avait commencé à grands frais la formation d'un camp de troupes westphaliennes. Ce dernier projet surtout irrita l'empereur, et l'on dut se hâter d'annoncer au *Moniteur Westphalien* que le camp était dissous. En annonçant ce résultat au ministre (13 octobre), Reinhard revenait sur l'entretien des troupes françaises en Westphalie stipulé par le traité du 14 janvier, mais que le gouvernement du roi Jérôme se déclarait incapable d'assurer pour l'année 1811.

Il est à remarquer que l'engagement contracté par ce traité comprend tout le temps qui s'écoulera jusqu'à la paix maritime, et qu'ainsi c'est mal à propos qu'on affecte de mettre en question si l'intention de Sa Majesté Impériale sera de faire séjourner ses troupes en Westphalie au-delà de l'année courante : quoi qu'il en soit, le Conseil des Ministres avait proposé une rédaction qui déclarait d'une manière bien plus positive encore cette impossibilité vraie ou prétendue ; mais le Roi s'y est opposé. Ce qui, m'a dit M. de Furstenstein, augmentera encore les embarras, c'est qu'en Hanovre on pouvait entretenir les troupes françaises du produit d'une contribution de guerre que le Roi a laissée subsister pour l'année courante, mais qu'il faudra nécessairement faire cesser pour l'année prochaine. Aussi ceux des ministres qui, dans le temps, avaient conseillé au Roi de ne point accepter le pays d'Hanovre aux conditions proposées, prétendent aujourd'hui que tous les embarras de la Westphalie viennent de cette réunion, et M. de Furstenstein m'a dit lui-même que, quelqu'avantageuse qu'il la crût sous le rapport de la politique, il commençait cependant à se repentir du traité du 14 janvier.

Je reprends ma conversation avec M. de Bulow : « Tant que je serai ministre du Roi, mon devoir sera de faire marcher l'administration qui m'est confiée, et de conserver au trésor les moyens de payer les dépenses sans lesquelles il n'y aurait plus de gouvernement. » Ceci me conduisit à lui demander si toutes les dépenses étaient nécessaires et légitimes ? M. de Bulow protesta que dans toutes il mettrait la plus stricte économie ; que pour celles du Roi il avait sa liste civile qui sans doute n'était pas dans une proportion exacte avec les revenus du royaume et qui l'engageait à entretenir sa cour avec un éclat peu nécessaire en Allemagne ; que le luxe auquel on s'était habitué avait encore l'inconvénient de faire sortir beaucoup d'argent du royaume ; qu'en dernière analyse, ce n'était pas le Roi qui en profitait, mais l'intendant de la liste civile, marchand failli avec tous les fripons dont il était entouré ; que sans la démarcation tracée entre les revenus du Souverain et ceux de l'État, il était sûr que Sa Majesté

se serait contentée de moins et serait également heureuse. Je lui demandai si au moins la liste civile n'empiétait pas sur les revenus de l'État ? Je lui rappelai la responsabilité dont je l'avais entretenu dans une autre occasion, et je le priai de me dire s'il était vrai que tous les fonds des relations extérieures se versaient dans la caisse du trésor de la couronne et que M. de Furstenstein les tirait par une ordonnance en bloc. M. de Bulow me dit que pour lui les ordonnances de M. de Furstenstein le mettaient en règle et qu'il me priait d'en parler à ce dernier ; enfin qu'il était ministre du Roi et qu'il ne pouvait pas se croire soumis à une double responsabilité. Le lendemain, M. Siméon, envoyé sans doute par M. de Bulow, revint sur cet objet et m'assura que la seule dépense où la liste civile avait empiété sur le trésor public était que le Roi avait fait indemniser les propriétaires des cinq domaines dont M. de La Flèche s'était emparé, sur le produit d'une vente de couvents, et que par un arrangement qui datait encore du temps de M. Beugnot, beaucoup trop magnifique dans ses arrangements financiers, il avait été convenu que le produit des économats au-delà de la somme de 500,000 francs, qui serait versée à la caisse d'amortissement, tournerait au profit du Roi.

Par un mouvement spontané, M. de Bulow me dit encore que, si le Roi voulait l'écouter, il se ferait des idées différentes sur la nature de sa royauté, et qu'il ne se croirait pas dans la même position que par exemple un Roi de Danemark. Je lui répondis qu'il me semblait cependant, et que plusieurs circonstances prouvaient qu'à cet égard les idées du Roi s'étaient beaucoup rectifiées. « Oui, dit-il, aussi sa position est-elle devenue plus difficile, et quoiqu'assurément je n'aie pas la mission de vous dire cela, savons-nous ce que nous allons devenir ? »

Dans toute cette conversation, Monseigneur, M. de Bulow m'a montré beaucoup d'adresse, beaucoup d'incohérence, l'envie de résister, le désir de plaire ; enfin comme son caractère, elle n'a pas été d'un seul jet. Il m'avait parlé de la pesanteur du fardeau qu'il avait à supporter. « Oui, lui dis-je, j'admire et j'aime la facilité avec laquelle vous le supportez. Sans compliment, je ne connais personne qui soit capable d'en faire autant. Vous marchez à travers les difficultés en vous jouant ; mais, au nom de Dieu, ne vous jouez pas à l'Empereur. » Ce mot, Monseigneur, l'affligea et il me répondit ce que le respect le mieux senti dut lui inspirer.

M. de Bulow réunit à un vrai talent un travail infatigable et l'adresse d'un homme du monde à beaucoup de désintéressement personnel. Il veut faire sa place de la manière dont il l'a conçue. Il se persuade qu'il la quittera sans regret, lorsqu'il ne la croira plus tenable. Il n'est pas homme à grandes conceptions, soit que les difficultés du moment l'absorbent, soit qu'il pense que l'heure n'en est pas encore venue. L'espèce d'empire qu'en dépit de tant d'ennemis acharnés il exerce sur le Roi, me paraît reposer sur des motifs honorables à tous les

deux. M. de Bulow connaît les Allemands et les Français : il tient des uns et des autres. Nous pourrions facilement trouver un ministre plus traitable ; mais en trouverions-nous un aussi facilement qui nous ménagerait, pendant aussi longtemps, autant de moyens ?

Quant aux recettes, M. Pichon pense qu'il ne serait pas absolument difficile de les augmenter de quatre ou cinq millions. Il prétend, par exemple, que les droits de consommation rendent huit millions au lieu de sept, et qu'on pourrait aisément trouver deux millions de plus sur le prix du sel vendu dans l'intérieur et surtout dans l'étranger. Il dit que le ministre des finances convient de la possibilité d'augmenter les recettes ; mais qu'il ne veut y venir qu'à la dernière extrémité.

On a renoncé définitivement au projet de rendre plus productive la contribution personnelle qui ne rendra que 2,500,000 francs. Mais comme, d'après les nouveaux calculs de M. Malsbourg, la caisse d'amortissement aura besoin de 6,500,000 francs, on se propose de trouver quatre millions par une espèce d'imposition de guerre ; et c'est ce qui occupe en ce moment la section des finances.

Sur cette double question financière et militaire, Champagny répondait le 12 novembre à Reinhard :

J'ai reçu et mis sous les yeux de l'Empereur les deux dernières dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Sa Majesté Impériale s'est arrêtée principalement au compte que vous rendez de vos conversations avec les ministres des finances et de la guerre, avec le ministre secrétaire d'État sur la composition de l'armée westphalienne. Sa Majesté n'a pu s'empêcher de remarquer que tandis que le Roi et les ministres renouvelaient leurs protestations, les choses n'en restaient pas moins toujours dans le même état. Souvent l'Empereur a répété au Roi son frère qu'il ne devait point avoir de régiments de cuirassiers, parce que cette arme est trop dispendieuse, que les chevaux du pays n'y sont pas propres ; et que d'ailleurs des régiments de cavalerie légère et de lanciers, plus faciles à lever et d'un entretien moins dispendieux, conviendraient beaucoup mieux au système militaire de l'Empire ainsi qu'aux intérêts du trésor westphalien. Cependant le Roi ne paraît point avoir suivi ce conseil : il multiplie inutilement les cadres et les armes, et se voit entraîné par là à de nouvelles dépenses.

Lorsque Sa Majesté Impériale a envoyé 18,000 Français en Westphalie, son but a été en partie de dispenser le Roi d'entretenir un trop grand nombre de troupes et tant d'officiers sur la fidélité desquels on ne peut point compter. Les troupes westphaliennes sont en effet les moins sûres de la confédération ; et on les a vues se battre contre nous avec ardeur, par l'effet d'une haine ancienne qu'ils ont contractée en servant dans les rangs anglais. Sa Majesté Impériale ne veut plus en envoyer en Catalogne : ce serait recruter les bandes ennemies. Les Rois de Bavière et de Saxe, le Grand-Duc de Hesse-Darmstadt, dont les Etats

sont anciennement constitués, peuvent avec plus de raison compter sur la fidélité des leurs ; cependant ils ne s'amuse point à créer de nouveaux corps, et ne cherchent au contraire qu'à faire reposer tranquillement leurs troupes.

En définitif l'intention de Sa Majesté Impériale est que le Roi renonce à ses régiments de cuirassiers et qu'il n'augmente point des troupes qu'il ne peut nourrir et sur lesquelles il ne peut se fier.

Au reste Sa Majesté Impériale ne prend à cela qu'un intérêt d'affection pour le Roi et de sollicitude pour un État qu'Elle a fondé. Ce qui lui importe, et ce qu'Elle veut, c'est que l'on tienne les engagements pris avec Elle et que la solde de ses troupes soit payée, tant pour le présent que pour l'arriéré.

Sa Majesté Impériale a vu avec déplaisir que le gouvernement westphalien cherchât à s'attribuer une espèce de droit d'inspection sur les troupes françaises stationnées en Westphalie, en demandant à nos généraux des états de situation des corps sous leurs ordres. Sa Majesté Impériale a blâmé ceux de ses généraux qui se sont prêtés au vœu du gouvernement westphalien. Aucune autorité étrangère ne peut exercer d'inspection sur les troupes françaises.

La Westphalie s'est engagée à entretenir jusqu'à la fin de la guerre maritime un corps de dix-huit mille cinq cents Français ; et pour remplir cet engagement, elle n'a pas besoin de connaître la position exacte de ces troupes. Il suffit que le nombre fixé ne soit point excédé, ce qu'on reconnaitra toujours facilement par les états de récapitulation que fournira l'état-major général.

Poussé dans ses derniers retranchements, à bout de patience, aussi bien que ses frères Joseph et Louis, en présence du système de l'Empereur, le roi Jérôme écrivit la lettre suivante, digne, vraie et respectueuse, à laquelle il ne reçut aucune réponse, comme pour celle du 30 octobre :

Sire, mon désir le plus prononcé est de tenir tous les engagements que j'ai pris envers Votre Majesté, et tous mes efforts ne tendront jamais qu'à ce but, mais je la prie de me permettre quelques observations qui me sont dictées par la situation affligeante où je me trouve et qu'il ne peut être dans les desseins de Votre Majesté de prolonger.

Votre Majesté n'a point ratifié l'acte de cession du Hanovre et cependant, tandis que je suis privé des diverses branches des revenus publics de cette province, je me vois chargé des frais de son administration et de l'entretien de 6,000 cavaliers français qui, au terme des traités, doivent être soldés et nourris par elle. Il est impossible que Votre Majesté ait voulu m'imposer les charges sans me donner les moyens d'y subvenir. Ce poids entier retombe maintenant sur mes anciennes provinces et elles sont hors d'état de le porter. Je prie Votre Majesté de prendre en sérieuse considération la situation de la Westphalie et de me faire connaître positivement ses intentions. Si elle daigne se

faire remettre sous les yeux ma lettre du 31 octobre dernier, elle y verra relativement au Hanovre l'exposé sincère de mes sentiments; s'il convient aux desseins politiques de Votre Majesté de m'ôter ce qu'elle m'a donné, je suis prêt à satisfaire à tous ses desirs, à me contenter de toutes ses volontés, à m'imposer moi-même et de bon cœur, comme un gage de ma reconnaissance envers elle, tous les sacrifices qui pourraient lui être utiles ou seulement agréables, c'est là ce que je répéterai à Votre Majesté dans tous les instants de ma vie, mais si elle me laisse dans le rang où elle m'a fait monter, qu'elle ne me prive pas des moyens de m'y maintenir avec honneur et sûreté, qu'elle me permette de faire parvenir jusqu'à elle les souffrances de mes peuples, et qu'elle me laisse l'espérance de les voir soulager à mes sollicitations.

Oui, Sire, je le répète, les douanes, les forêts, les postes, toutes les principales branches des revenus publics du Hanovre sont entre les mains des agents de Votre Majesté, et tandis que cette province m'est étrangère puisque le traité par lequel elle m'est cédée n'est point ratifié, je me vois contraint d'en salarier les administrations et d'y entretenir les troupes qui ne doivent être qu'à sa charge.

J'ose penser qu'il suffit de ce simple exposé des faits pour que Votre Majesté prenne à cet égard une détermination que je sollicite avec ardeur, et cet objet étant pour moi et pour mon pays de la plus haute importance, j'expédie cette lettre à Votre Majesté par un courrier extraordinaire.

Les observations présentées à l'empereur et au duc de Cadore étaient si vraies, les réclamations du gouvernement westphalien si justes que le ministre des relations extérieures de France crut devoir mettre sous les yeux de Napoléon un long mémoire daté du 24 décembre 1810 et duquel il ressort : Que le sénatus-consulte qui avait réuni à l'empire la plus grande partie du département du Wésér enlevait à la Westphalie 23 mille sujets et 5 millions 460 mille francs de revenus; que les parties du Hanovre destinées à être données en compensation à la Westphalie suffiraient pour le nombre de sujets et pour les revenus, si les contributions pouvaient être maintenues, mais que le gouvernement westphalien tenait pour impossible le maintien de la contribution de guerre; que les domaines encore disponibles n'existaient pas, qu'il n'y avait donc d'autre moyen d'indemniser le roi que de diminuer les troupes françaises entretenues par la Westphalie et de faire remise au pays des revenus et des contributions arriérés. Le mémoire du duc de Cadore demandait que la France prit à sa charge la dette du Hanovre, et la Westphalie celle de la province du Wésér, que le contingent westphalien fût fixé à 20 mille hommes.

Ces conclusions ne furent pas adoptées par l'empereur. Le roi

très abattu des dernières mesures prises par son frère, envoya à Paris M. de Bulow pour y remplacer le baron de Mulcher et discuter ses intérêts.

L'année 1811 commença à Cassel sous de tristes auspices pour le jeune roi et ses malheureux États. Jamais la fable du loup et de l'agneau n'avait reçu une application plus vraie. Après avoir fait valoir des prétextes de toute nature, Napoléon auprès duquel la raison politique l'emportait sur toute considération, décidé à ne pas laisser le Hanovre à son frère, lui fit savoir, par son agent, qu'il enlevait cette province à la Westphalie, ainsi qu'une partie du département du Wésér, pour les réunir à la France, attendu que les conditions du traité n'ayant pas été exécutées par le Roi, il considérait ce traité comme rompu de fait. L'empereur daignait promettre des compensations qui furent illusoires comme d'habitude. Un décret en date du 22 janvier ordonna la prise de possession immédiate du territoire annexé, et le versement dans la caisse de l'empire français de tous les revenus de ces territoires depuis le 4^{er} janvier. En vertu de l'article 3, une partie du duché de Lunebourg était cédée au Roi, mais avec cette restriction que les revenus, les domaines affectés à des dotations étaient exceptés de la cession. D'après ce devis, le Hanovre semblait n'avoir jamais fait partie du royaume de Westphalie. On cédait, en compensation du département du Weser, une partie d'une province déjà annexée depuis un an aux États de Jérôme. Ce dernier ne voulut pas d'abord accepter cette compensation fictive et chargea à part le comte de Bulow, son ministre des finances, de négocier et d'obtenir des dédommagements réels.

Pendant que M. de Bulow essayait d'entrer en arrangement avec le gouvernement français, Reinhard, toujours à Cassel et à l'affût de toutes les nouvelles, de tous les événements importants ou non, qui se passaient dans ce malheureux pays, continuait à rendre compte directement à l'Empereur ou à son ministre, le duc de Cadore.

Voici quelques-unes des dépêches et des bulletins de l'ambassadeur français à Cassel.

REINHARD A CHAMPAGNY.

29 janvier 1811.

Le cérémonial du dernier bal a fait une trop grande sensation et dans le corps diplomatique, et dans la ville, pour que je puisse me dispenser de demander à ce sujet les ordres de Votre Excellence. Déjà au bal précédent le premier chambellan avait exigé que les dames se tinssent debout, tandis que M. de Furstenstein leur disait de s'asseoir. Cette

fois, le Roi lui-même, qui plus que jamais s'occupe d'étiquette, a coupé le nœud. M. de Furstenstein devait annoncer cette décision aux femmes des ministres ; et le hasard voulut que ma femme fût seule présente. Il ne le fit cependant pas, disant que ce n'était pas l'usage de la cour de France. Quant au privilège d'être seul assis que le Roi a accordé à ce ministre, Sa Majesté le fonde sur ce qu'ayant le collier de l'ordre, M. de Furstenstein est son *cousin* et doit être assimilé aux grands dignitaires. C'est une manière d'é luder la difficulté, et M. de Furstenstein sans porter le titre de prince en aura tous les privilèges. J'ignore encore si le ministre saxon, qui n'existe qu'à la cour et pour la cour et dont la femme courant après toutes les fêtes et après toutes les faveurs s'est trouvée absente, avait été prévenu de tout ce qui arriverait. Il m'avait demandé en entrant ce que j'avais résolu de faire pour le souper et j'avais répondu que nous serions debout et les femmes assises. La femme du ministre de Prusse était malade. Votre Excellence voit au reste que, même dans ces occasions-là, le Roi a soin de distinguer le ministre de France. Pour cette fois, je m'abstiendrai entièrement d'énoncer dans la société mon opinion sur ce qui s'est passé, précisément parce que j'attends les instructions de Votre Excellence.

Je n'avais appris toutes ces circonstances que vers la fin du souper. M. Jacoulé a fait une terrible grimace en voyant assis M. le comte de Furstenstein, qui d'ailleurs avait l'air plutôt confus que glorieux de la distinction qui lui était accordée.

Lorsque l'Empereur eut pris connaissance de la dépêche de Reinhard et de la nouvelle mesure d'étiquette introduite à la cour de son frère pour M. Lecamus devenu comte de Fürstenstein, il fut choqué de cette innovation et écrivit le 20 février au duc de Cadore la lettre ci-dessous, omise à la *Correspondance de Napoléon I^{er}* :

Monsieur le duc de Cadore, je vous renvoie trois portefeuilles de votre correspondance. Qu'est-ce que cette prérogative de M. de Furstenstein de s'asseoir aux cercles de la cour de Cassel devant le corps diplomatique et les grands de l'État ? Demandez des renseignements plus détaillés que cela. Il n'y a pas d'objections à ce que le Roi exige que les femmes se tiennent debout quand il danse. En général, un Roi ne doit pas danser, si ce n'est en très petit comité. Cependant, cet usage ne choque aucune convenance. Mais vous devez charger mon ministre de s'opposer formellement à ce que le comte de Furstenstein soit appelé *cousin* et s'assoie devant le corps diplomatique et les grands de l'État. Cette prérogative ne peut appartenir à qui que ce soit en Westphalie, parce qu'elle est contraire à toute idée reçue, et que je ne veux pas qu'elle existe. Personne en France ne s'assoie à la cour parmi les princes du sang. Les maréchaux ne s'asseyent pas. Quant aux grands dignitaires, cela tient au *décorum* de l'Empire, et quels sont

les grands dignitaires ? Lorsque le Roi d'Espagne, le Roi de Naples, le Vice-Roi d'Italie, qui sont revêtus de grandes dignités, s'asseyent, il est juste que les premiers grands du plus grand Empire du monde qui leur sont assimilés s'asseyent ; mais il est absurde de donner ce privilège dans une petite monarchie. Cela est contre l'opinion de toute l'Europe, et il y a dans cette conduite un peu de folie. Il faut donc que mon ministre fasse connaître au ministre des Relations extérieures de Westphalie que mon intention n'est pas de souffrir ces aberrations du Roi, et que j'exige qu'il ne soit donné aucune suite à cette innovation. Parlez de ceci à M. de Wintzingerode et à M. de Bulow. Faites-leur connaître que le Roi ferait bien mieux de modeler son étiquette sur celle de la Cour de Saxe que de faire à sa tête et de se faire tourner en ridicule. Parlez sérieusement à M. de Wintzingerode là-dessus ; il devrait donner des conseils à sa cour sur ce, etc., etc.

BARON DU CASSE.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

ANTIQUITÉ. — M. Henri Cons a choisi pour thèses de doctorat deux sujets qui se rapportent à la fois à la géographie et à l'histoire. La thèse latine est une étude sur le cours de l'Aude, *De Atace* (Thorin, 1884); nous en parlerons peu, parce qu'elle intéresse surtout les géographes; on lira cependant avec intérêt ce qui se rapporte à la configuration de la côte maritime dans l'antiquité et aux travaux exécutés par les Romains à l'embouchure de l'Aude. La thèse française est consacrée à *la Province romaine de Dalmatie* (Thorin); c'est à vrai dire une étude sur la Dalmatie dans l'antiquité, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque des invasions. L'auteur est-il parvenu à jeter beaucoup de lumière sur une histoire aussi obscure que le pays lui-même semble impénétrable? Nous en doutons: la géographie physique est plutôt esquissée que traitée à fond, défaut grave, puisqu'en Dalmatie plus qu'ailleurs, M. Cons le reconnaît lui-même à plusieurs reprises, l'histoire du peuple s'explique avant tout par la géographie du pays. Nous noterons aussi une certaine faiblesse dans le plan; il semble que le chapitre VI: « géographie politique de la Dalmatie ancienne », eût été mieux placé, soit après les deux premiers, « aspect général du pays » et « premières migrations », soit plutôt encore avec le chapitre IX, « tableau de la vie administrative, municipale et économique de la Dalmatie sous la domination romaine ». L'auteur coupe ainsi en deux l'histoire de la Dalmatie sous la domination romaine. Nous regrettons enfin que l'histoire de la Dalmatie au ^v^e s., de ce qu'on aurait pu appeler l'empire dalmate, n'ait pas été touchée par M. Cons. Par là vraiment, à ce qu'il semble, devait se terminer l'histoire de la province. M. Cons, il est vrai, espère pouvoir continuer cette histoire jusqu'à l'époque contemporaine. On ne peut que l'y encourager. Le sujet en vaut la peine.

MOYEN AGE. — Plusieurs cartulaires ont été publiés dans ces derniers temps: le *Cartulaire de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes*, publié par les Bénédictins de Solesmes aux frais de M. d'Albert duc de Chaulnes (Le Mans, Monnoyer, 1884);

le *Cartulaire du prieuré de S.-Sauveur-en-Rue, Forez* (Lyon, Perrin), publié par le comte de Charpin-Feugerolles et par M. C. Guigue ; le *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Hoïlde*, publié par M. Alfred Jacob dans le t. XI des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, et tiré à part (Contant-Laguerre, Bar-le-Duc, 1882). Nous ne pouvons parler en connaissance de cause que du dernier, le seul qui nous soit parvenu. L'ancienne abbaye de femmes de Sainte-Hoïlde, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée à peu de distance de Bar-le-Duc, en 1225, par Henri comte de Bar et Philippe de Dreux, sa femme. Le cartulaire a été rédigé dans les premières années du xiv^e s. ; les pièces qu'il renferme (1225-1303) sont pour la plupart en langue vulgaire. M. Jacob s'est efforcé de rendre aussi fidelement qu'il est utile et possible le texte même du manuscrit. Sans doute il a résolu les abréviations, mais il a, ce dont nous le félicitons, fait imprimer en italiques les lettres ou parties de mots qui étaient représentées par des signes abrégatifs. Cette minutieuse exactitude est surtout nécessaire lorsque l'on reproduit un texte en langue vulgaire. Paléographe exercé, M. Jacob ne semble pas aussi bien préparé au point de vue philologique. Le « petit glossaire » qu'il a dressé à la fin de son édition est insuffisant ; beaucoup de mots auraient pu sans inconvénient être supprimés, et plus d'un aurait pu, soit trouver place dans ce glossaire, soit être étudié de plus près. Mais on ne peut tout avoir. Contentons-nous de posséder un texte correct, intéressant pour l'histoire de la langue, pour l'histoire des comtes de Bar, et souhaitons que M. Jacob publie bientôt, ce qu'il nous promet, une partie des chartes originales de l'abbaye, trouvées naguère chez un relieur, et gracieusement cédées par l'acheteur, M. Victor Servais, aux archives de la Meuse¹.

Les cartulaires d'une abbaye n'offrent d'ordinaire qu'un intérêt tout local. Il n'en est pas de même des bulles pontificales. Rome est au moyen âge le véritable centre des affaires, non seulement religieuses, mais politiques et sociales de la chrétienté. Aussi a-t-on le plus grand intérêt à bien connaître la correspondance des papes. C'est ce qui fait, malgré de nombreuses imperfections, l'extrême utilité du recueil de Potthast ; c'est ce qui assure un accueil des plus

1. Ces originaux avaient été achetés par ce relieur dans une vente publique de meubles faite au domicile d'une demoiselle Patin, morte très âgée, et dont le père et l'aïeul avaient été, pendant de longues années, les gérants des affaires des Dames de Sainte-Hoïlde. M. Jacob fait à ce propos une remarque qui n'est pas neuve, mais qu'il est bon de rappeler de temps en temps : « Que ce ne sont ni les feux de joie révolutionnaires, ni les gargousses de nos arsenaux qui ont été les pires destructeurs de ces précieux documents. »

sympathiques à la nouvelle édition des *Regesta pontificum romanorum* de Jaffé, surveillée par M. Wattenbach¹. Avec combien plus de reconnaissance encore devons-nous accueillir tout travail semblable à celui qu'a entrepris notre collaborateur, M. Élie BERGER, pour les registres d'Innocent IV (Thorin). Nous avons déjà annoncé les deux premiers fascicules de cette importante publication². Le 3^e vient de paraître ; il est presque aussi étendu à lui seul que les deux premiers réunis ; il contient les numéros de 1771 à 3050, et se termine avec le dernier acte de la 4^e année de ce grand pontificat. On nous promet le fascicule suivant avant la fin de la présente année. On sait en quoi consiste le travail de M. Berger : il fait l'analyse complète des registres du pape, notant, sans en omettre une seule, les bulles dans l'ordre où elles se trouvent dans le registre et avec le numéro qu'elles y portent ; beaucoup sont l'objet d'une simple analyse ; mais, pour d'autres, l'auteur nous donne des extraits plus ou moins abondants, ou souvent même la pièce en entier. Pour la 5^e année, particulièrement intéressante pour l'histoire de Frédéric II, M. Berger a l'intention de multiplier et de développer encore davantage ces extraits. Quand ce travail considérable sera terminé, nous posséderons la reproduction, aussi complète qu'il est désirable, des registres du Vatican (dont la série est malheureusement incomplète) ; et pour les actes même signalés par une simple analyse, il sera toujours facile de se procurer une copie de la pièce entière, puisqu'on connaîtra le numéro que porte la pièce dans le registre original, et qu'ainsi l'on pourra la signaler avec précision aux scribes du Vatican. Avec un éditeur aussi diligent que M. Berger, on peut compter que ce travail se fera vite³ ; on lui en saura d'autant plus de gré.

Il y a quelques années, l'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours pour le prix O. Barrot le sujet suivant : « Quels ont été les vicissitudes et le caractère de la procédure civile et de la procédure criminelle en France et en Angleterre, depuis le xiii^e s. jusqu'à nos jours, et quelles améliorations pourraient être adoptées en France par suite de cette comparaison. » Le prix fut décerné à M. Ernest GLASSON, professeur à la Faculté de droit de Paris et à l'école libre des sciences politiques. Le mémoire couronné

1. Leipzig, Veit et Comp. Dans cette seconde édition, le nombre des bulles pontificales sera presque doublé. Le second fasc. s'arrête avec le n^o 2120, correspondant au n^o 1632 de Jaffé.

2. *Revue historique*, XIV, 465 ; XV, 419.

3. Le premier fasc. a paru en janvier 1881 ; le second, en avril ; le troisième, en janvier 1882.

est devenu un livre dont les deux premiers volumes viennent de paraître sous le titre d'*Histoire du droit et des institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre, comparés au droit et aux institutions de la France, depuis leur origine jusqu'à nos jours*. Le titre est un peu long, mais nous avons tenu à le reproduire en entier, parce qu'il indique très bien le caractère de l'ouvrage et le but que s'est proposé l'auteur en le publiant. Comme on peut le voir en comparant le titre du livre au texte du sujet proposé par l'Académie, M. Glasson a sensiblement modifié le plan qu'il avait dû suivre dans son mémoire ; au lieu d'une simple étude de législation comparée, il nous donne un traité général du droit et des institutions de l'Angleterre. Nous ne pouvons que remercier l'auteur d'avoir aussi profondément remanié son travail primitif. Comme il le dit dans sa préface, un ouvrage pareil à celui qu'il publie manquait encore, ou, comme celui de Reeves, remontait au siècle dernier. M. Glasson a refait le livre de Reeves en mettant à profit les nombreux travaux qui ont paru depuis ; il est au courant des publications des jurisconsultes anglais, allemands, français ; il a le plus souvent recours aux sources mêmes du droit et des institutions qu'il étudie. Aussi le travail dont il nous donne aujourd'hui les deux premières parties (I, époque anglo-saxonne ; II, la conquête normande. Durand et Pédone-Lauriel, 1882) est-il remarquable à la fois par la somme considérable de notions qu'il nous apporte et par l'intelligence avec laquelle ces notions sont comprises et présentées. Sans être très approfondi, il est intéressant et des plus utiles. On regrette cependant que, décidé à refondre son mémoire primitif, M. Glasson n'ait pas encore usé d'une plus grande liberté à l'égard de lui-même : il a tenu à garder, du sujet proposé par l'Académie, un point important : la *comparaison* des institutions des deux pays ; mais, en demandant aux concurrents d'instituer cette comparaison, l'Académie voulait obtenir un résultat pratique, celui de savoir « quelles améliorations pourraient être adoptées en France par suite de cette comparaison ». Dans son livre, au contraire, M. Glasson n'a nullement voulu se proposer un but semblable ; à quoi bon dès lors établir ce constant parallèle entre les institutions politiques et juridiques des deux pays ? Passe encore si l'on étudiait l'influence réciproque qu'ils ont pu exercer, et qu'en fait, au moyen âge, ils ont exercée l'un sur l'autre ; mais pourquoi, dans le premier volume, voit-on les institutions, la procédure de l'Angleterre anglo-saxonne étudiées avant celles du plus ancien droit germanique, de la loi salique ? Pour expliquer nombre de traits de la législation anglaise, M. Glasson invoque le droit franc ; pourquoi

donc traiter de celui-ci après celle-là ? En réalité l'auteur a traité parallèlement deux sujets qui, sans doute, ont entre eux les plus grandes analogies, mais qui ne se fondent pas dans un ensemble bien coordonné. Ce sont deux ouvrages en un seul. Ce défaut est beaucoup moins sensible dans le second volume ; l'auteur commence en effet par une étude détaillée du droit normand¹, de ses sources et de ses caractères ; puis il montre ce droit passant en Angleterre avec la conquête et modifiant profondément l'ancien droit. C'est la vraie marche qu'il y avait à suivre ; il est fâcheux que l'auteur s'en soit écarté dans son premier volume.

Professeur de droit, M. Glasson a fait un livre qui satisfera plus les juristes que les historiens. Abondant, précis, toujours clair, parfois original, quand il traite du droit civil ou criminel, de la procédure et des peines, de la condition des personnes et des biens, il prête davantage le flanc à la critique quand il aborde le terrain plus proprement historique. C'est ce qu'on remarque surtout quand il étudie l'époque féodale ; on sent à chaque pas qu'il l'a étudiée beaucoup plutôt dans les traités des jurisconsultes anciens ou même récents que dans les historiens. Fait digne de remarque, M. Glasson qui, dans son premier volume, agite tant de questions relatives au droit et aux institutions germaniques, ne cite pas une seule fois Waitz ; Sohm est son unique autorité ; Stubbs, tout à fait absent du premier volume, est cité une seule fois dans le second (p. 334). Cet éloignement systématique des travaux d'historiens traitant de matières d'institutions a fait certainement tort au livre de M. Glasson. Disons enfin que ce livre, très sérieusement préparé, porte des traces d'une certaine hâte dans la rédaction comme dans la correction des épreuves. L'erratum du premier volume aurait pu être facilement doublé, et le second en réclamerait un non moindre². Sans insister cependant plus

1. Signalons une bonne étude sur le *Grand Coutumier* de Normandie, basée en partie sur le travail récent de M. L.-J. Tardif, qui en ce moment même publie un très ancien texte de la Coutume, pour la Société d'histoire de Normandie.

2. Citons seulement cette phrase : « Sous le règne de Henri II, elles (les fonctions de sénéchal d'Angleterre) tombèrent entre les mains de Charles (lisez Robert) de Leicester, qui les acquit à la suite de son mariage avec Pétronel (il faudrait Pétronille ou Perronelle), fille héritière de Hugues Granthenemel (lisez Grantmesnil), baron d'Hincley (lisez Hickley)... » Il y aurait beaucoup à dire aussi sur les étymologies de certains mots germaniques ; elles trahissent beaucoup d'inexpérience en matière d'ailleurs fort controversée. Enfin les sources historiques ne sont pas toujours citées avec assez de précision. Pourquoi par exemple alléguer Mathieu de Westminster à l'année 571 (I, 43) ? Quant à la chronique d'Ingulf de Croyland, M. Glasson aurait pu être plus

qu'il ne convient sur cette dernière critique, nous terminerons cette appréciation forcément très générale sur le livre de M. Glasson en reconnaissant que c'est une œuvre d'un très réel mérite. Le premier en France, on peut le dire, M. Glasson aborde un sujet des plus intéressants en lui-même, des plus instructifs, si l'on se place au point de vue historique ; habitués depuis les plus anciens temps au *self-government* local, les Anglais se sont préparés peu à peu à la vie publique, aux institutions libres ; restés pendant longtemps stationnaires à l'époque saxonne, la féodalité normande leur apporta des principes de gouvernement plus régulier, plus national, si l'on peut dire. La nation anglaise prit alors un essor considérable ; plus mêlée qu'auparavant au monde occidental, elle se développa rapidement au contact de l'étranger ; la féodalité ne l'étouffa pas ; elle en adopta les principes et en fit sortir la liberté politique qui chez elle ne devait jamais périr. Étudier les lois de ce développement, c'est un des objets même du livre de M. Glasson, et c'est ce qui en assure le très vif intérêt. A un autre point de vue encore nous devons saluer cet ouvrage avec gratitude : si la *Revue historique* a été parfois sévère pour certains ouvrages sur l'histoire du droit, c'est qu'elle attache la plus grande importance à cette branche d'études ; depuis plusieurs années déjà nous voyons se produire d'heureux symptômes d'une renaissance dans l'étude historique du droit trop longtemps négligée. Le livre de M. Glasson contribuera pour sa bonne part, nous l'espérons, à cette rénovation tant souhaitée.

TEMPS MODERNES. — M. le colonel Ed. de LA BARRE DUPARCO, après avoir écrit l'histoire de François I^{er} et celle de Charles IX, continue ses études sur le XVI^e s. par l'*Histoire de Henri III, roi de France et de Pologne* (Didier, 1882) ; nous aurons ensuite l'histoire de Henri IV, etc. Nous ne savons trop quelle classe de lecteurs pourra intéresser le livre de M. de La Barre Duparcq ; les historiens n'y trouveront ni documents nouveaux, ni idées originales, ni même le récit complet et bien coordonné des événements. Quant au grand public, quel intérêt pourrait-il prendre à lire un ouvrage écrit dans un style incorrect, obscur et prétentieux¹ ? Ce n'est pas que l'auteur

affirmatif ; l'inauthenticité de cette chronique est généralement acceptée aujourd'hui en Angleterre. Voy. Gardiner et Mullinger, *Introd. to the study of english history*, p. 255.

1. Le chap. I^{er} commence ainsi : « Lorsque les Parques cruelles tranchèrent le fil des jours de Charles IX à 24 ans, la situation de la France offrait un trait de ressemblance par rapport à ce qu'elle était en 1560, au décès de François II. » Que signifie cette phrase, p. 30 : « Non seulement le massacre de la Saint-Barthélemy avait semé des ferments de haine et des désirs de vengeance ; non

manque d'intelligence ni de lecture, loin de là ; c'est un amateur qui a réuni une précieuse collection de livres relatifs à l'histoire du xvi^e s.¹ ; c'est un officier instruit dont l'opinion peut avoir du poids sur certains points d'histoire militaire ; mais il ne possède ni la méthode ni le style que réclame l'histoire. La biographie de Henri III reste à faire.

L'*Histoire de Philippe II* par M. FORNERON, dont les deux derniers volumes viennent de paraître (t. III et IV. Plon, 1882²), touche par certains points au règne de Henri III ; mais quel contraste elle offre avec le livre dont nous venons de parler ! De quel style vif, brillant elle est écrite ! Ajoutez que M. Forneron a sérieusement étudié son sujet, qu'il a mis à profit les plus récents travaux, qu'il sait faire le plus heureux emploi des documents d'archives publiés ou inédits, parsemant son récit de citations le plus souvent originales et pittoresques, qu'il a eu la bonne fortune de pouvoir profiter des avis ou même du concours des savants les plus versés dans la connaissance de l'Espagne au xvi^e s., M. Gachard, M. Alfred Morel-Fatio. Avec tous ces éléments de premier choix M. Forneron a composé un livre des plus intéressants, parfois même des plus amusants. Et quelle variété de sujets dans ces deux volumes : le procès d'Antonio Perez et l'assassinat du Taciturne, la conquête du Portugal par le duc d'Albe et les succès à la fois politiques et militaires d'Alex. Farnèse aux Pays-Bas ; le désastre retentissant de l'invincible Armada et les échecs indiscontinus de l'Espagne et de la Ligue coalisées contre Henri IV ; enfin la banqueroute irrémédiable de la politique de Philippe II, obligé de signer le traité de Vervins la même année qu'Henri IV accorde à ses sujets huguenots l'édit de Nantes ! Ce n'est

seulement la mort de Charles IX avait supprimé un chef de société dont l'esprit pouvait revenir aux Réformés comme il l'avait été avant ce massacre... » Pour l'auteur, le trait principal du caractère de Henri III, c'est la fausseté ; « or, tromper ainsi au milieu d'une nation aimant la franchise, en dépit de la pente prise à la cour depuis un quart de siècle, c'est un défaut grave, tout au moins un défaut d'harmonie, une atténuation dans le lien sympathique » (p. 229). Citons encore cette phrase : « Des mœurs faciles, aimables, et de l'amour violent, — qui faisait écrire les lettres d'amour avec son sang au moyen d'une piqure toujours ouverte à ce dessein, exagération passionnée à coup sûr, mais certainement excusable, car elle était dans les idées du temps, puisque plus d'un serment politique se signa de la sorte, — de ces mœurs et de cet amour on tomba promptement dans la débauche et même plus bas » (p. 331).

1. Il y a à la fin du volume un catalogue (le deuxième) de « livres du xvi^e siècle, appartenant au colonel de La Barre Dupareq, 1881, » n^o 524-1027. Ce catalogue, où les livres sont rangés d'après la date de leur publication, peut être utilement consulté.

2. Sur les deux premiers volumes, voy. la *Rev. hist.*, XV, 150, et XVII, 423.

pas trop de dire que l'ouvrage est à la hauteur du sujet. On pourrait le désirer plus complet par endroits ; l'histoire administrative, l'histoire coloniale restent décidément reléguées au second plan¹. A ces sujets arides par leur nature même M. Forneron préfère les grandes peintures dramatiques de l'histoire politique. C'est son droit. Si l'on peut ajouter encore quelques chapitres à l'histoire d'Espagne sous Philippe II, le portrait du roi lui-même est achevé. Héritier maladroit de Charles-Quint, il aspire comme lui à la monarchie universelle ; mais esprit étroit et fanatique, sans noblesse dans la pensée, sans élévation dans les sentiments, travailleur acharné mais aimant à se perdre dans l'infini détail des affaires publiques ou privées ; préparant de longue main ses entreprises, mais en compromettant lui-même le succès par ses lenteurs et son indécision, moins roi que bureaucrate, enfin cruel par éducation² et par fanatisme autant que par raison d'État, Philippe II sera condamné sans appel par toute personne qui aura lu le livre de M. Forneron.

Avec M. Édouard Rorr, nous revenons à l'érudition pure. Si le travail considérable qu'il vient de publier sur *Henri IV, les Suisses et la Haute Italie, la lutte pour les Alpes, 1598-1610* (1 vol. Plon, 1882), n'a pas les qualités littéraires que nous signalions tout à l'heure dans le livre de M. Forneron, ce n'en est pas moins une œuvre solide et qui contribuera beaucoup à faire mieux connaître, et surtout à faire mieux apprécier la politique extérieure de Henri IV. Ce n'est, il est vrai, qu'un point particulier de cette histoire, mais c'est un point d'une grande importance. Le traité de Vervins était en effet moins une paix qu'une trêve, et Henri IV avait besoin de solides alliances en Italie pour attaquer le Milanais, et en Suisse, à la fois

1. Voy. l'art. de M. Morel-Fatio dans la *Revue critique*, 1881, 1^{er} sem., p. 23.

2. Dans l'appendice, au t. III, M. F. revient sur la question de Jeanne la Folle, et maintient l'opinion qu'il avait déjà exprimée dans les précédents volumes ; il affirme avec une énergie nouvelle que Jeanne, à la mort de sa mère Isabelle, n'était nullement folle, qu'elle ne l'était pas davantage à celle de son mari, Philippe I^{er}, qu'elle fut la victime de la raison d'État, que son père, Ferdinand le Catholique, son fils Charles-Quint la mirent ou la maintinrent en prison sous prétexte de folie, pour rendre indissoluble la réunion de l'Aragon et de la Castille. Sans doute, plus tard, la malheureuse devint folle, et quand Philippe II l'alla visiter en 1554, il put s'en convaincre par lui-même ; mais c'étaient les mauvais traitements qui lui avaient fait perdre la raison. « Philippe apprit là comment on se débarrassait de ses aïeules, comment les murs des cachots gardaient leurs secrets. La prison de don Carlos ressemble à celle de Juana ; la chambre de la princesse d'Eboli est aussi bien murée, aussi privée d'air.... Cette leçon de Juana la Loca permet d'atténuer en partie quelques-unes des plus mauvaises actions de Philippe II » (p. 402).

pour lutter contre la Franche-Comté et pour avoir des soldats. Il fallait négocier avec les cantons protestants ou catholiques intéressés au maintien de la maison espagnole en Franche-Comté, avec les Liges grises, qui possédaient la Valteline, c'est-à-dire la route directe du Milanais espagnol au Tyrol autrichien, avec la Savoie, Venise et Gênes, comme avec le pape et la Toscane. Le projet de Henri IV était de former, avec tant d'éléments divers, une grande ligue unie contre l'Espagne ; il y échoua : à sa mort, à la veille d'une guerre générale contre les deux branches de la maison d'Autriche, il n'avait qu'un allié sérieux en Italie, Charles-Emmanuel de Savoie. Dans ces conditions, il n'a pu rêver la ruine de la maison d'Autriche, comme le prétend Sully lorsque, dans ses *OEconomies royales*, il expose le *Grand dessein* de Henri IV. M. Rott semble s'être donné la tâche particulière de montrer l'inanité des combinaisons imaginées par Sully. La preuve, surtout depuis les travaux de M. Philippson, n'était-elle pas suffisamment faite ? Cependant, si la chimère du *Grand dessein* pouvait encore faire doute pour personne, ce doute ne résisterait pas à la lecture, même rapide, du livre de M. Rott. Mais, s'il n'y avait rien de plus dans ce livre, le résultat serait en somme assez mince. C'est dans le détail qu'il faut l'étudier, et alors on y trouvera beaucoup à apprendre ; l'auteur en effet ne s'est pas contenté des documents imprimés, il a fait une ample moisson de pièces inédites dans les archives de Paris, de Bruxelles, de Simancas, et dans celles d'Italie ou de Suisse. L'ouvrage déborde même parfois son cadre, et le sujet particulier qu'il traite tend à se perdre un peu dans l'histoire générale. S'il y a là un léger défaut de composition, on n'a pas le courage de s'en plaindre, tant ce défaut même nous instruit.

Le livre de M. Rott appartient à la fois au xvi^e et au xvii^e siècle. Bien qu'il s'arrête à la mort de Henri IV, on peut dire qu'il prépare et explique une partie, la première et la plus épineuse, du règne de Louis XIII et du ministère de Richelieu. Sur le règne de Louis XIV, en dehors du t. IV des *Écrits inédits de Saint-Simon* publié par M. Faugère, du t. VIII des *Mémoires de Cosnac*, des *Mémoires du marquis de Sourches* dont le premier volume vient de paraître (Hachette), tous ouvrages sur lesquels nous reviendrons, nous n'avons à signaler que les deux volumes de M. A. FABRE sur la *Jeunesse de Fléchier* (Didier, 1882) ; encore ne pouvons-nous insister sur cet agréable ouvrage, parce qu'il appartient beaucoup plutôt à l'histoire littéraire. L'auteur n'a pas prétendu faire la biographie de Fléchier, mais seulement une étude sur ses œuvres, et, quand il rencontre les Mémoires sur les

Grands-Jours d'Auvergne en 1666, c'est encore au point de vue exclusivement littéraire qu'il les apprécie. On nous pardonnera donc de ne pas nous arrêter plus longtemps sur cette intéressante monographie.

Du prélat aimable, mondain, bel esprit, aux Jésuites, la transition est facile. C'est d'eux en effet qu'il est le plus question dans un ouvrage de M. Charles MUTEAU, dont le titre ambitieux n'indique pas du tout le contenu ni la portée. Sous ce titre : *les Écoles et collèges en province depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789* (Paris, Chevalier Marescq, 1882), l'auteur, en réalité, ne traite pas moins de trois sujets : d'abord une histoire générale des écoles en Gaule, depuis les Druides jusqu'au XIII^e s., puis une étude particulière sur les écoles de Dijon du XIII^e s. à la fin du XVI^e, enfin l'histoire du collège fondé en 1581 par Odinet Godran, président au parlement de Dijon, qui, par testament, chargea les Jésuites du soin de l'enseignement. La première partie est sans valeur : l'auteur ne fait guère autre chose que résumer Guizot (*Histoire de la civilisation en France*) et M. Léon Maître (*les Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident, de Charlemagne à Philippe-Auguste*) ; la seconde partie n'est pas inutile, elle apportera un certain nombre de faits nouveaux à l'histoire de l'instruction publique en France, ou plutôt à l'histoire des étudiants dans nos anciennes écoles ; mais il est manifeste que le livre a été fait surtout en vue de la troisième partie, pour montrer une fois de plus la politique intrigante des Jésuites, et pour conclure « que l'État s'est trop longtemps désintéressé de l'instruction publique et l'a abandonnée trop longtemps aux seules mains de l'Église qui s'est servie de cette arme, non point pour élever et faire grandir la raison humaine, mais au contraire dans l'intérêt de sa domination, pour en arrêter l'essor et pour chercher à l'étouffer. » Nous n'avons rien d'autre à dire ici sur cette conclusion, sinon que nous aurions aimé à en trouver les preuves dans le livre de M. Muteau. Malheureusement elles n'y sont pas. L'auteur s'est en effet beaucoup moins occupé de l'enseignement donné par les Jésuites, de leurs méthodes, des élèves qu'ils ont pu former, que des rapports entretenus par le collège des Jésuites de Dijon, soit avec la municipalité, soit avec le parlement de la ville. Nous ne ferons nulle difficulté de reconnaître que ce récit n'est pas dénué d'intérêt, qu'il est même piquant par endroits ; mais l'histoire de ces relations, d'abord très amicales, puis se gâtant peu à peu pour finir par la condamnation des Jésuites par le parlement de Dijon en 1763, fait trop souvent perdre le sujet de vue au lecteur auquel on semble promettre une histoire de l'instruction publique sous l'ancien régime. Sans doute il n'est pas question que des Jésuites

dans toute cette seconde moitié du volume, mais on nous entretient trop de leurs intrigues, pas assez de leur enseignement.

Si le titre du livre de M. Muteau ne répond en aucune façon à ce qu'il renferme, on ne peut faire la même remarque à propos de celui que M. Albert VANDAL vient de faire paraître : *Louis XV et Élisabeth de Russie; étude sur les relations de la France et de la Russie au XVIII^e s.* (Plon, 4882) ; c'est bien en effet une histoire générale sur la diplomatie française en Russie qui est le principal sujet de cet ouvrage, mais cette histoire est intimement liée aux idées, aux sentiments, à la vie même de l'arrière-petit-fils de Louis XIV et de la fille de Pierre le Grand. Ce dernier, qui voulait faire de la Russie slave et orthodoxe une puissance européenne, avait besoin d'alliances ; celle de la France lui eût été précieuse entre toutes, car il ne pouvait s'agrandir qu'aux dépens de nos alliés, la Suède, la Pologne et la Turquie. C'est avec cette préoccupation qu'il accomplit son second voyage en Europe en 1716-1717. Il vint à Paris et proposa très nettement au régent l'amitié de la Russie qui, jeune, ambitieuse, déjà puissante, remplacerait avantageusement pour la France la Suède tombée dans une irrémédiable décadence. Sans accepter ces hardies propositions qui auraient amené un bouleversement complet dans le système de notre politique extérieure, le régent ne parut pas les repousser, et dès lors des négociations s'engagèrent entre Paris et Pétersbourg. Un mariage devait cimenter l'union des deux cours, celui d'Élisabeth Pétrovna avec le propre fils du régent, le duc de Chartres, que le tsar s'engageait à faire élire roi de Pologne à la prochaine vacance du trône¹ ; mais lorsque cette proposition fut transmise à Paris par notre ministre, M. de Campredon, on n'y donna nulle suite : quinze courriers expédiés par le ministre restèrent sans réponse ; le ministre lui-même fut laissé sans ressources comme sans instructions, « réduit à emprunter pour payer le port de ses lettres » (p. 65) ; enfin, à la seizième dépêche, Dubois prit la peine de rédiger une dépêche qui était un refus ; mais sa mort arrêta la réponse qui ne partit jamais.

Cependant la cour de Russie ne se découragea pas, et quand M. le duc, après le renvoi de l'infante, s'occupa de marier Louis XV, Catherine I^{re} offrit la main d'Élisabeth pour le roi ; elle engageait en même temps le duc de Bourbon à épouser la fille de Leczinski, et

1. On savait d'ailleurs le moyen de hâter ce dénouement. « Il ne faudrait qu'une nouvelle maîtresse spirituelle et touchante au roi de Pologne pour le rendre prochain, des personnes qui ont vu depuis peu ce prince n'ayant assuré que, selon toutes apparences, il ne pouvait vivre longtemps. » Dépêche de Campredon, 13 mars 1723. Vandal, p. 62.

promettait au gendre du roi détrôné de Pologne la couronne que Pierre le Grand avait déjà offerte au duc de Chartres. On sait comment échoua ce nouveau projet. L'année suivante, la Russie, repoussée une seconde fois par la France, s'alliait avec l'Autriche (1726). Ce traité, qu'il dépendait de nous d'empêcher, « habitua la Russie à se considérer comme l'amie de nos ennemis, et la plaça sous leur dépendance directe... Il enchaîna pour longtemps l'action politique et militaire de la Russie à celle de l'Autriche; au congrès de Cambrai, en 1727, les plénipotentiaires moscovites n'eurent d'autres instructions que de modeler leur conduite sur celle des ministres de Vienne, et lorsque la Russie apparaîtra pour la première fois sur les champs de bataille de l'Europe centrale ce sera pour y servir de réserve à l'Autriche » (p. 402).

Bien que ces projets de mariage n'aient eu pour le moment aucune suite, ils laissèrent des traces ineffaçables dans le cœur trop sensible d'Elisabeth. « Durant quelques jours elle put se croire promise au premier prince de la chrétienté, elle lui donna alors son cœur et ne le lui reprit jamais entièrement » (p. ix). Cette inclination déclarée, on pourrait presque dire sensuelle, de la grande duchesse pour Louis XV, explique en partie les tentatives faites par Élisabeth, devenue impératrice¹, pour se rapprocher de la France; mais la diplomatie française, aveugle ou indécise, toujours faible, ne sut pas cette fois encore prendre résolument parti. Son programme semble avoir été d'ignorer l'existence de la Russie².

Les circonstances devaient en décider autrement. Nous touchons ici à un des points les plus importants et les plus neufs de l'ouvrage. Pour comprendre le renversement des alliances qui s'accomplit en 1756, il faut en effet remonter au traité de Saint-Petersbourg, signé le 30 septembre 1755 entre la Russie et l'Angleterre. Cet accord, qui mettait à la disposition de celle-ci une armée russe de 70,000 hommes en retour d'un subside annuel de 400,000 livres sterling, était fait

1. Un des agents les plus actifs de la révolution qui renversa Ivan VI et mit Elisabeth sur le trône fut, on le sait, le ministre de France, La Chétardie. M. Vandal raconte tout au long cet événement; les pages qu'il y consacre, et en général tout ce qui a trait à la mission de ce diplomate, est une des parties les plus attachantes du livre.

2. « La plus sûre voie pour tirer parti de la Russie est de paraître ne point penser à elle, de n'y avoir point de ministre, et, si elle en tient un à Paris, de ne lui parler que de la pluie et du beau temps. En cas que le régnaute ou la régnaute et les favoris et ministres aient appétit de subsides ou présents de la France, ils sauront bien les demander... » Réflexions de du Theil, premier commis politique au ministère, sur un mémoire remis par La Chétardie, 2 août 1743. Vandal, p. 181.

indirectement contre la France, mais directement contre la Prusse; aussi causa-t-il une véritable panique à Berlin, et dès lors Frédéric II n'eut plus qu'une pensée, détourner le péril en s'entendant avec l'Angleterre. D'actives négociations aboutirent au traité de Westminster (16 janvier 1756), qui était la négation formelle de l'alliance de quinze ans signée par Frédéric avec la France, mais qui était « une prime d'assurance contre l'invasion russe » (p. 254).

On sait la suite : la France se rejette du côté de l'Autriche, son ennemie séculaire, et va se laisser entraîner par elle dans l'affreuse guerre de Sept ans.

Mais comment la Russie entra-t-elle dans l'alliance austro-française? C'est ici que se place la légende du chevalier d'Éon. La vérité, que M. Vandal a su découvrir dans les dépêches de Douglas, n'a rien de romanesque. Le véritable intermédiaire entre les deux cours, qui avaient interrompu toute relation diplomatique depuis 1747, est un simple négociant français nommé Michel. Les tendres souvenirs d'Élisabeth firent le reste : le chancelier Bestouchev, après s'être déclaré contre l'alliance française, céda au caprice de la souveraine, et, pour se maintenir au pouvoir, consentit à travailler au rapprochement avec la France « comme la conséquence naturelle de l'union de cette puissance avec l'Autriche, amie traditionnelle de la Russie » (p. 268). Mais sur quel pied cette alliance serait-elle conclue?

Élisabeth voulait un traité direct avec Louis XV; Louis XV refusa; il prétendit n'être que l'auxiliaire de la cour de Vienne, et qu'il ne voulait rien obtenir ou accorder que par son entremise. Élisabeth fut étonnée et froissée de cette coupable timidité; mais le roi ne s'en émut guère; il eut toujours du dédain sinon du mépris pour la Russie dont il ne soupçonnait pas encore la puissance. Plus tard, il refuse sèchement d'être le parrain du futur Paul I^{er}, il ne veut pas reconnaître à Catherine II le titre de Majesté « impériale »; il n'a d'estime que pour la vieille Europe. Le roi de Prusse et la tsarine ne furent jamais pour lui que des parvenus. Enfin, en se faisant le client de l'Autriche, il prépara l'alliance des trois empires et le bouleversement de l'Europe orientale, la destruction du prestige de la France à l'extérieur, comme il avait ruiné le prestige de la royauté dans ses propres États. Les révolutions européennes du xviii^e siècle et la Révolution française ont été les conséquences du règne néfaste de Louis XV.

Nous n'avons pas craint de nous arrêter longuement sur le livre de M. Vandal, encore n'avons-nous fait qu'en indiquer les traits principaux. Si nous avions pu entrer dans le détail, nous aurions eu bien des faits curieux à signaler, mais nous devons nous borner. Féli-

citons-nous seulement de voir encore une fois les résultats, heureux pour la science française, de la libérale mesure qui a ouvert enfin aux travailleurs les archives du ministère des affaires étrangères, et souhaitons que l'on puisse tirer de ce riche dépôt la matière de beaucoup d'ouvrages aussi intéressants que celui de M. Vandal¹.

HISTOIRE CONTEMPORAINE. — On a rarement abordé l'histoire contemporaine de la France avec de meilleures intentions que M. J.-A. PETIT. Il a écrit sans autre but « que d'instruire le lecteur, de montrer la noblesse de la vertu même malheureuse, l'ignominie du vice, même triomphant, » etc. Il s'est laissé dire, et l'amour de soi qui est au fond de l'âme des plus honnêtes comme des plus modestes lui a fait croire que « cette manière toute simple d'écrire l'histoire était cependant une innovation; » il paraît que certains publicistes l'ont signalé comme le fondateur d'une nouvelle école, l'école moraliste. « Leurs jugements ont été contradictoires; les uns ont eu pour moi des éloges, d'autres un blâme poussé au point de me trouver ennuyeux. » Fondateur de « l'école moraliste », il a courageusement abordé l'étude des époques les plus troublées de l'histoire, d'abord la vie de Marie Stuart, aujourd'hui la Révolution française²; il se promet d'ailleurs de continuer ses récits jusqu'à nos jours, puis, s'il en a le temps, de reprendre notre histoire nationale à ses origines et de la raconter jusqu'à Louis XVI, car, dit-il, il a été surpris « de la quantité de détails inédits que renferment sur la France les archives étrangères. » Que n'a-t-il commencé par nous faire part de ces découvertes! Que n'a-t-il publié par exemple des documents nouveaux sur l'histoire révolutionnaire qu'il a prétendu raconter! Son

1. Nous pouvons à cette occasion annoncer deux nouvelles qui réjouiront tous les amis des études historiques. Conformément aux décisions prises en 1881 par M. Cloué, alors ministre de la marine, puis par M. Gougeard en 1882, M. Didier-Neuville, attaché aux archives, et M. Renard, l'intelligent et dévoué bibliothécaire du ministère, ont publié, dans la *Revue maritime et coloniale* de mars 1882, un excellent inventaire sommaire des documents des archives de la marine relatifs à l'histoire générale de la marine. Nous félicitons M. Jauréguiberry d'avoir vu aboutir sous son ministère l'œuvre entreprise avant lui. Les historiens auront enfin un guide sûr dans ces riches archives et celles-ci seront mieux protégées que par le passé contre les déprédations possibles. Espérons que le deuxième fascicule suivra prochainement le premier. Aux archives des affaires étrangères, tout l'inventaire du fonds : *France et mémoires divers*, est terminé; il est sous presse et sera avant un an livré au public. Espérons que l'exemple donné par ces deux ministères trouvera ailleurs des imitateurs.

2. *Histoire contemporaine de la France*. Tome I, *la Révolution*; tome II, *la Terreur*. Société générale de l'Œuvre catholique : Paris, Palmé; Bruxelles, Albanel; Genève, Trembley, 1881. Le 3^e vol., *la Réaction thermidorienne*, vient de paraître.

livre aurait pu avoir au moins quelque utilité. Mais à quoi bon refaire un récit déjà cent fois fait, lorsqu'on n'y ajoute aucun trait nouveau, aucune idée originale; notons un point cependant : seuls, les Girondins paraissent avoir trouvé grâce devant M. Petit; il n'a qu'un reproche à leur adresser : « Ils moururent sans penser à l'éternité » (II, 75).

Ce livre peut cependant se lire sans ennui; c'est d'abord parce qu'il traite de la Révolution, et qu'un tel sujet fait tout passer; c'est qu'ensuite il donne de très longues citations d'écrivains du temps, mémoires ou discours. Ces mémoires sont pour la plupart à la portée de tout le monde, mais que savons-nous de précis sur les orateurs de la Révolution, sur la nature de leur talent, sur la valeur littéraire de leurs discours? Peu de chose, en dehors des jugements tout faits que l'on répète sans avoir pris la peine de les contrôler.

M. AULARD a pensé qu'il fallait traiter les orateurs d'une époque où l'on a tant parlé avec plus de respect pour eux-mêmes et pour la vérité; il a entrepris sur l'éloquence parlementaire pendant la Révolution une enquête sérieuse et sincère, qui a déjà produit un volume intéressant : *Les orateurs de l'Assemblée constituante* (Hachette, 1882). Après avoir tracé le tableau des mœurs parlementaires dans cette grande assemblée, il étudie les orateurs les plus remarquables dans les divers partis, depuis Mirabeau, à qui est consacré le livre II tout entier, jusqu'à Robespierre; il les apprécie à la fois d'après leurs discours mêmes et d'après les souvenirs des contemporains; c'est un véritable chapitre de l'histoire de la Révolution qu'il a écrit, chapitre bien conçu, rédigé en bon style, dans un sens à la fois très libéral et très équitable.

C'est encore à l'éloquence parlementaire que se rapporte l'ouvrage posthume de VILLEMMAIN, publié avec un soin pieux par sa fille, M^{me} Allain-Targé. En 1858, Villemain avait publié chez M. Lévy un volume intitulé *La Tribune moderne, première partie, M. de Chateaubriand*. C'est la seconde partie de cet ouvrage qui vient de paraître à la librairie C. Lévy. Elle comprend une série d'études sur Fox et lord Grey, M. de Serre, Royer-Collard, le président Dupin, M. Desmousseaux de Givré, M. E. Gladstone. Toutes ces études ne présentent pas le même intérêt, et la dernière ne se rattache qu'indirectement au plan général du livre, car Villemain étudie dans M. Gladstone, non l'orateur infatigable et passionné, mais le critique littéraire, l'auteur des *Études sur Homère et l'âge homérique*. Sur Dupin, ce n'est qu'un fragment de six pages, et M. Desmousseaux de Givré est un personnage trop effacé pour être intéressant; au contraire dans les portraits que trace Villemain des deux célèbres hommes

d'État anglais et des deux grands orateurs de la Restauration, il retrouve tous ses avantages; les sujets sont à la hauteur de son talent si distingué; il les traite avec une sorte de passion faite à la fois d'admiration et de regret. Il écrivait, en effet, sous l'Empire, qui avait commandé le silence autour de lui. Ces études étaient pour lui une protestation muette contre le régime napoléonien, comme ses brillantes leçons sur la littérature anglaise au XVIII^e siècle avaient été quarante ans auparavant une sorte de manifeste public contre les Bourbons de la branche aînée.

La Restauration a été l'époque la plus brillante du régime parlementaire en France; son histoire est instructive au plus haut degré, si l'on consent à l'étudier sans parti pris et sans rancune. Le grand ouvrage de M. de Viel-Castel a rendu à cet égard un éminent service; il permet de juger la Restauration avec équité. Les publications de M. Ernest DAUDET sur la terreur blanche et le procès des ministres étaient conçues dans cet esprit de sympathie éclairée et en somme impartiale. On retrouve les mêmes qualités dans la brève *Histoire de la Restauration* qu'il vient de donner chez Hachette¹. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas consacré au moins quelques pages au mouvement littéraire, artistique et scientifique de cette remarquable époque. Une froide liste de noms (p. 449) n'est pas suffisante, et l'on attendait mieux d'un homme qui semblait avoir plus particulièrement qualité pour parler avec compétence des choses littéraires. L'auteur a dédié son livre à son fils; la jeunesse française le lira avec plaisir et avec fruit.

Ch. BÉMONT.

RUSSIE.

(1879-1880.)

Pendant ces deux dernières années, le mouvement historique a été beaucoup moins actif en Russie que dans les années précédentes. Les publications de textes ont été peu nombreuses et les études historiques n'ont eu que peu d'importance. La situation politique du pays a influé sur la vie intellectuelle et paralysé l'ardeur des travailleurs. Le petit nombre d'ouvrages originaux et intéressants qui ont paru se ressentent des préoccupations actuelles.

TEXTES ET DOCUMENTS. — Ce qu'il y a de plus important en ce

1. Un vol. in-12. Prix 3 fr. 50.

genre, ce sont les éditions nouvelles et meilleures de documents déjà publiés. Nous voulons parler surtout de la nouvelle édition des chroniques de Novgorod, publiée par la Commission archéologique. Il y a déjà plusieurs années que cette Commission a entrepris, sous le titre de *Recueil complet des chroniques russes*, la publication des chroniques nationales, mais la plupart de ces publications ne se trouvaient plus dans le commerce et ne répondaient pas d'ailleurs aux exigences de la critique scientifique. La Commission l'a compris. Après avoir modifié son Comité de rédaction, elle a élaboré un nouveau plan de publication, qu'elle a communiqué à tous les savants autorisés, et c'est d'après ce plan révisé qu'elle a commencé à publier les documents conformément aux exigences de la critique actuelle. Après avoir fait paraître les chroniques de Lavrenty et d'Ipaty, elle a publié, en 1879, la seconde et la troisième chronique de Novgorod (la première s'imprime actuellement). Un savant éminent, M. БУРЧКОВ, en est l'éditeur, et son travail porte un caractère tout à fait scientifique. Indépendamment de ces deux chroniques et de leurs deux suppléments, le présent volume contient deux extraits du recueil d'annales d'un des monastères de Novgorod; ces extraits se rapportent à l'histoire de Novgorod de 1583 à 1624. Le Comité de publication s'impose l'obligation de reproduire avec la plus grande exactitude possible la langue et l'orthographe de l'époque; elle a amélioré leurs leçons. L'ouvrage contient un index détaillé de noms de personnes, de lieux et de matières. Nous regrettons seulement de ne pas y trouver de notes, mais seulement des variantes. Mais il faut se rappeler que cette publication n'est que la réimpression d'une chronique déjà publiée. La Société nous promet depuis longtemps la publication des chroniques de la Sibérie, qui ont une grande importance. On ne possède jusqu'ici que la *Chronique abrégée de la Sibérie*, Pétersbourg, 1880, mais c'est une publication de circonstance faite à l'occasion du jubilé de l'annexion de la Sibérie à la Russie et aux frais d'un amateur étranger à la Société. Cette édition est une reproduction photolithographique du texte et des figures; elle se termine par le texte imprimé. C'est une histoire abrégée de la conquête de la Sibérie par Ermak sous Ivan le Terrible. M. Müller s'en est servi dans sa *Description de l'empire sibérien*.

Tout ce que nous avons dit de la publication des chroniques peut s'appliquer à celle des terriers, *Pitzovya Knigi*. Cette série, commencée par la même Commission, est depuis longtemps suspendue. L'initiative des amateurs vient bien en aide à la Commission, mais ce concours ne suffit pas. Nous citerons par exemple la publication faite par M. Тиров d'après un ms. du xvii^e siècle : *Dosornyia i pere-*

pisnyia Knigi goroda Rostova (les terriers et les livres de cadastre de la ville de Rostov), Moscou, 1880. C'est un livre très riche en données sur l'histoire de l'Église, la statistique, et surtout l'histoire des mœurs, mais toutes ces données ne se rapportent qu'à une petite ville. Le premier document qu'il contient (*Knigi Rostovskya dosornyia*) date de 1619. Ce document se rapporte à l'enquête entreprise par le gouvernement pour connaître les personnes en état de payer l'impôt dans les villes atteintes par l'invasion des Lithuaniens; il fait connaître l'état des contribuables de Rostov. Le document suivant est postérieur de trente-trois ans. Il contient la liste des contribuables avec l'indication de leurs propriétés et de leurs occupations.

La Société des amis de la littérature russe à Pétersbourg, fondée en 1877, a publié une « Nouvelle sur le jugement de Schemiaka » d'un grand intérêt et d'une grande valeur. C'est un fac-similé d'un texte du xvii^e siècle accompagné de douze gravures. Cette Société a déjà fait paraître beaucoup de documents anciens, par exemple la vie du métropolitain Alexis, de Matvei Proslorlivy, Varlaam Khoulynsky, Philippe Irapsky, la vie et le testament du patriarche Ioakhime, un recueil des images gravées de la sainte Vierge avec les légendes, deux synodiques, les chartes de Novgorod, l'abécédaire russe, publié par Pierre le Grand, une séance de la Knijnaja Palata en 1627, ayant rapport à la correction du catéchisme de Lavrenty Zezani, la vie du tsarevitch Dmitri, un chronographe de Georges Ilamartol, un recueil de Sviatoslav (1073) et d'autres œuvres littéraires. Il n'y a qu'une chose à regretter, c'est que la Société ne s'adresse qu'à ses souscripteurs; ses publications sont très peu lues, parce qu'elles sont très chères et qu'elle ne publie pas à part les œuvres les plus importantes.

Parmi les documents, le *Recueil du prince Khilkov*¹, Pétersbourg, 1879, est le seul qui se rapporte à l'histoire de l'Empire moscovite. Il contient en tout 252 actes, parmi lesquels les plus importants sont ceux qui concernent le règne de Chouisky et le siège du monastère de la Trinité. On y trouvera, de plus, un recueil de 72 lettres, écrites par différentes personnes à Jean Pierre Sapiéga, et contenant beaucoup de renseignements sur l'un des faux Demetrius, le voleur de Touchino, comme on l'appelle, et sur ses relations avec les villes russes; puis des actes concernant l'histoire des relations diplomatiques du xv^e au xvii^e siècle, entre autres la relation d'Ivan Khokhlov, envoyé à Boukhara en 1620-22, plusieurs actes sur les relations de la

1. Sbornik kniazia Khilkova. Pétersbourg, 1879.

Russie avec Boukhara aux XVI^e et XVII^e siècles, une revue chronologique des relations politiques entre la Russie et la Boukharie, plusieurs pièces relatives aux guerres de l'Oukraïne contre les Kalmouks, les Kirgizes et les Mongols, d'autres concernant l'histoire des villes, le commerce, les mœurs, et enfin les troubles occasionnés par Stenka Razine.

M. SOUBBOTINE a fait paraître deux nouveaux volumes des *Matériaux pour servir à l'histoire du schisme*¹, le IV^e et V^e. Ils contiennent une série de suppliques des schismatiques à propos des innovations du patriarche Nikone, et un recueil complet des œuvres de l'un des plus célèbres chefs des schismatiques, du protopope Avakoume.

Voilà tout ce qui a paru en fait de publications de documents pour servir à l'histoire de l'empire moscovite.

Le recueil de textes concernant l'histoire de la médecine du XVI^e et du XVII^e siècle², publié par M. le professeur FLORINSKY, est sans contredit une des plus importantes publications qui aient vu le jour en 1880. Des traités qu'il contient, les uns ont une origine populaire, les autres sont des traductions. Les premiers sont d'une grande valeur pour l'ethnographie et la mythologie du pays; ils ont recueilli des légendes et des croyances populaires sur les vertus des plantes; les seconds peuvent aider à étudier les mœurs et l'histoire du langage. Voilà comment M. Florinsky lui-même caractérise ces deux éléments : « Les premiers manuscrits de médecine russe, connus sous le nom de *travniki* et *zelniki* (herbiers), traitent des médicaments, tirés presque exclusivement du règne végétal, et composés avec les plantes du pays. La superstition leur attribuait une foule de propriétés merveilleuses... Quand des notions plus scientifiques commencèrent à pénétrer de l'étranger dans la population russe, les livres de médecine changèrent de caractère... Alors parurent des traductions ou des compilations dont l'étranger avait fourni le fonds et qui s'inspiraient des principes de telle ou telle école de médecine... » M. Florinsky partage en trois catégories distinctes les livres de médecine anciens : les *travniki*, composés avant le XVI^e siècle, les livres de médecine, traduits de langues étrangères aux XVI^e et XVII^e siècles, et les traités composés au XVIII^e. Dans sa préface, il nous donne quelques renseignements historiques sur l'ancienne médecine russe, sur la science médicale européenne introduite plus tard en Russie, rapproche ces renseignements de ceux qu'on peut tirer des autres écrits, et met en lumière tout l'intérêt que présentent ces monuments

1. Materialy dla istorii raskola. Moscou, 1879.

2. Rousskiy é prostonarodnyé travniki i letshebniki, Kasan, 1880.

pour l'histoire des mœurs, la langue médicale et la médecine populaire de nos jours. Il est à regretter que M. Florinsky n'ait pas fait l'inventaire des traités de ce genre qui se sont conservés jusqu'à nous.

L'histoire de la Petite-Russie s'est enrichie d'un nouveau recueil de pièces publié par M. KOSTOMAROV sous les auspices de la commission archéologique. C'est le volume XI, se rapportant à l'époque de 1672 à 1674¹. Les documents les plus importants sont ceux qui se rapportent à l'histoire de la guerre entre les Turcs et les Tartares d'un côté, la Russie et la Pologne de l'autre en 1673-4. Mais ce qui présente pour nous le plus d'intérêt, c'est la série de documents relatifs aux rapports de la Petite-Russie avec Moscou. Nous trouvons dans ce volume des données sur l'histoire du prétendu traître Mazepa, sur l'histoire intérieure de la Petite-Russie, de ses villes, de son commerce, etc. Les suppléments contiennent : 1° la fin de la relation de Pokolnitchy Boutourline et plusieurs lettres et épîtres adressées à Bogdane Khmelnitzky, Ivan Vygovsky et l'armée de Zaporoge, etc.; 2° les papiers de la dernière ambassade de l'Hetman Bogdane Khmelnitzky auprès du tsar Alexis Mikhaïlovitch et les négociations qui suivirent la mort de l'Hetman; 3° les papiers de l'ambassade du stolnik Kikine, envoyé dans l'armée de Zaporoge à cause de la mort de Bogdane Khmelnitzky, avec un récit détaillé des négociations.

La publication de M. André Popov, auteur d'un ouvrage très important sur la littérature polémique, se rapporte à une partie toute différente de l'histoire de la Petite-Russie. Nous voulons parler du Recueil d'écrits polémiques contre les juifs, les catholiques, les protestants, les mahométans, etc., recueil imprimé d'abord dans les *Lectures de la Société d'histoire et antiquités de Moscou* (nos 1 et 2, 1879), et publié ensuite à part. Ce recueil contient des matériaux d'une grande importance pour l'histoire des églises de la Lithuanie et la Petite-Russie. Ce sont des œuvres peu connues ou tout à fait inconnues, dues à la plume d'écrivains du xvi^e siècle, et appartenant à l'époque de l'union religieuse de Brzest en 1596. Le premier de ces écrits polémiques date du xv^e siècle; le second a été composé entre 1578 et 1580. A la même époque se rapporte une autre publication de M. Popov, insérée de même dans les *Lectures de la Société d'histoire et antiquités*. C'est une nouvelle édition d'une source très importante pour l'histoire de l'union religieuse dans la Russie du sud-ouest, l'Ekklesis ou exposé sommaire des affaires du concile de

1. Akty jugo-zapadnoi Rossii. Pétersbourg, 1879.

Brzest-Litovsk. Cette traduction a été faite d'après une traduction polonaise de 1597.

Les droits suivant lesquels on juge le peuple petit-russien, réunis en un livre dans la ville de Gloukhov en 1743, sous la rédaction du professeur A. Kistiakovsky. Kiev, 1879. C'est un monument de la vie juridique et historique du peuple petit-russien, découvert et publié par M. KISTIAKOVSKY, professeur à l'université de Kiev. M. Kistiakovsky a montré comment ce document a été composé, et à l'aide de quelles sources, par exemple le statut de Lithuanie, le Sachsenspiegel, le Livre d'ordre, le Droit de Magdebourg et le Droit coutumier. Cette publication rend un service signalé à l'histoire de la Petite-Russie.

La Commission archéologique de Vilna, dont nous avons mentionné les travaux dans un de nos précédents bulletins, a fait paraître un nouveau volume d'actes, le tome X, qui, comme le tome IX, se rapporte à l'histoire de l'organisation des villes dans la Russie Blanche¹. Ce volume, publié avec beaucoup de soin, contient des documents, tirés des registres des cours de justice de Vilna; il y en a en tout 156. On y trouve des données intéressantes pour l'histoire du droit de Magdebourg et sur les modifications qu'il dut subir dans les villes de la Russie occidentale; ce recueil abonde en faits curieux sur les affaires municipales sous l'empire du droit de Magdebourg, sur les droits et les mœurs des habitants de Vilna de la moitié du xvi^e siècle jusqu'au xviii^e. La Commission a disposé les documents en groupes homogènes : le premier groupe (37 actes) est celui qui présente le plus d'intérêt; il contient les différents règlements des corporations d'artisans et les privilèges royaux qui ressemblaient beaucoup à ceux de l'Europe occidentale. Le second groupe contient des documents qui montrent comment s'appliquaient les principes énoncés dans les règlements des corporations. A la suite de ces pièces en viennent d'autres qui démontrent toute l'influence des questions religieuses, question juive et question catholique, sur les relations mutuelles des corporations. Le volume se termine par des sentences des cours de justice qui montrent toute la grossièreté des mœurs de l'époque et l'abaissement des caractères individuels. La préface du recueil contient un abrégé bien fait de l'histoire des corporations; elle analyse en même temps le contenu des actes publiés. Parmi les documents dignes de fixer notre attention, nous signalerons la circulaire de la commission de police de Lithuanie qui défend de posséder des livres hérétiques. On créa un comité de surveillance composé

1. Akty vilenskoj archeographitcheskoj kommistiy. Vilna, 1879-80.

d'abbés. C'est à ce comité-là, aussi bien qu'au règlement de 1664, qui permet à la corporation des relieurs de Vilna de détruire tous les livres d'un caractère irrégulier, qu'il faut attribuer la disparition presque complète des livres et papiers appartenant aux calvinistes et surtout aux antitrinitaires de Pologne.

Les publications que nous venons d'énumérer représentent tout ce qui a paru en 1879-80 sur l'histoire russe ancienne. On a rassemblé un peu plus de matériaux sur l'histoire de la période impériale, bien qu'à cet égard aussi on ait beaucoup moins fait que les années précédentes. Ce qu'il y a de plus important, c'est la continuation des collections déjà connues de nos lecteurs. Nous voulons parler des archives du prince Vorontzov et des publications de la Société historique russe. En 1879-80, ont paru six volumes nouveaux des archives allant du XIII^e au XVIII^e¹, et trois nouveaux volumes du Recueil de la Société historique russe, les volumes XXVI, XXVII et XXVIII.

Les archives du prince Vorontzov contiennent la correspondance diplomatique et privée des hommes qui ont pris part aux affaires politiques du pays; elle éclaire donc, on le comprend, une masse de faits jusqu'alors peu connus ou tout à fait ignorés. Les volumes XIII et XIV, parus en 1879, renferment des lettres du prince A. A. Bezborodko aux comtes Romane Larionovitch, Semen et Alexandre Romanovitch Vorontzov, et les lettres adressées aux mêmes personnages par le prince Kotchoubey, le comte Markov, le prince A. J. Viazemsky, P. A. Levachev et P. V. Strakhov. Ces lettres se rattachent pour la plupart aux relations de la Russie avec la Turquie, la Pologne, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre et la France. La plus grande partie de cette correspondance traite du partage de la Pologne et reflète les opinions des contemporains sur cette importante question. Il n'y a pas moins d'intérêt à connaître les idées de ces différents correspondants sur le mouvement révolutionnaire qui agitait la France à cette époque, leurs réflexions et leurs anecdotes au sujet des encyclopédistes et de la littérature française contemporaine, de la société de Pétersbourg, de Paris et de Londres; la correspondance nous fait connaître l'état des partis de la cour sous Catherine II et Paul I, les changements qu'il subit sous Alexandre I^{er}; on y trouve beaucoup de portraits intéressants des hommes les plus distingués de l'époque, tels que Potemkine, Roumiantzev, Zavadovzky, Zoubov, Trochtchinsky, Souvorov, Panine, Rostoptchine, Catherine II, Joseph II, Talleyrand et autres. Pour donner une idée de l'intérêt et de l'importance de ces documents, écrits pour la plupart en langue française, nous citerons quelques extraits

1. Archiv vorontzova. Moscou, 1879-80.

tirés d'une lettre du comte Arcady Markov. Ce personnage habita Paris en 1782, puis en 1802-4. Il a donc vu Marie-Antoinette et Louis XVI dans son premier voyage, et dans le second, Napoléon I^{er} et son entourage. « Ce serait une princesse charmante, » écrit-il à propos de Marie-Antoinette, « si elle ne l'était pas d'une manière un peu trop banale. » La rencontre de Markov avec Louis XVI caractérise assez bien la gaucherie du roi. Markov obtint une audience. Il était très confus, « mais je m'en suis tiré tant bien que mal, et j'ai dit tout ce que j'avais projeté de dire... » Voici la réponse du roi : « Assurez l'impératrice... que je suis bien aise... » et puis des révérences en arrière. « Qui de nous deux, » demande-t-il dans sa lettre, « a été le plus embarrassé ? » Quant à la société de ce temps-là, les traits principaux qu'il nous signale coïncident parfaitement avec les remarques de M. Aubertin sur le même sujet. « J'ai réclamé l'assistance d'un de nos amis pour vous faire parvenir toutes les méchancetés littéraires qui se débitent ici. Mais il ne m'a pas été de grand secours... à cause de la platitude de ces sortes de productions qui ne méritent pas de passer à votre connaissance. La plus piquante de toutes est une requête de Jeannot, auteur aux Variétés amusantes, à M. de Miromesnil, garde des sceaux. Quant aux autres ministres, je ne sais si c'est à leur platitude ou à celle des auteurs qu'il faut s'en prendre s'il ne paraît rien de saillant. Les productions de théâtre ne font guère plus d'honneur... » Et il parle de l'opéra « Péronne sauvee » : « Un poème mauvais et une musique ordinaire. » « Les bons auteurs, ajoute-t-il, sont ou morts, ou retirés, ou vieilliss. Les jeunes sont insoutenables. » Dans son second séjour à Paris, il est frappé des changements qui se sont introduits dans la société française. « La Révolution a été tout à fait favorable aux étrangers ; elle a rendu la société bien plus accessible pour eux qu'autrefois. Mais en revanche elle les met en commerce et en rapport avec des gens d'une bien étrange espèce qu'elle y admet ou qu'elle renferme. » Je passe les nombreuses lettres où l'on trouve à chaque pas des remarques sur le premier consul, sur ses mœurs et ses habitudes, sa politique, son entourage, etc. Citons encore une remarque qui caractérise l'auteur en même temps qu'elle exprime une manière de voir qui n'a pas encore disparu : « Personne ne persécute plus que Bonaparte ces espèces de principes (démocratiques), et rien n'est plus naturel et plus conforme à son système que de s'emparer d'une autorité exclusive et sans bornes. Il croit, et moi avec lui, que c'est la seule manière de faire prospérer une nation populeuse et puissante comme la France, comme la Russie... Les abus d'un seul sont bien moins funestes que les abus du pouvoir de la multitude. Bonaparte m'a souvent parlé dans ce sens, et je n'ai pu qu'y *abonder*. »

Les quatre autres volumes, XV, XVI, XVII et XVIII, publiés en 1880, sont tout aussi intéressants par leur contenu. Tous les documents qu'ils contiennent concernent la Révolution et notamment les guerres révolutionnaires; ils révèlent beaucoup de faits importants pour l'histoire des relations diplomatiques entre la Russie et l'Europe en général, et en particulier pour l'histoire de la France contemporaine. Ces quatre volumes sont remplis de lettres adressées par les diplomates russes de l'époque aux Vorontzov. Les volumes XV, XVI et XVII sont les plus importants. Le volume XVII est entièrement rempli par la correspondance du comte Semen Vorontzov avec son fils; ces lettres ont plus d'intérêt pour la connaissance du caractère et des opinions du prince que pour l'histoire. La correspondance va de 1798 à 1830. Comme la plupart des lettres renfermées dans les quatre volumes sont écrites en français et accessibles à nos lecteurs, nous ne donnerons qu'un bref aperçu de leur contenu : le volume XV contient en grande partie les lettres de Protassov et la correspondance du prince Czartorysky. Ces lettres sont très importantes pour la biographie d'Alexandre 1^{er} et nous donnent un tableau frappant de la cour russe pendant les trois dernières années du règne de Catherine II. On y trouve aussi des données d'un grand intérêt sur Moscou et sur l'administration du Vospitatelnoï Dome (Maison des Enfants-Trouvés) sous le règne de Paul. Les lettres de Protassov sont publiées en abrégé; l'éditeur n'en a donné que ce qui a un intérêt historique. Au contraire, la correspondance du comte S. R. Vorontzov avec le prince Czartorysky a été imprimée intégralement parce qu'elle est entièrement politique et a de l'importance non seulement pour l'histoire de la Russie, mais pour l'histoire européenne en général. Trois mémoires du comte Semen Romanovitch, à propos de l'école diplomatique, de l'administration intérieure et de Pitt, sont les meilleurs qu'il ait jamais écrits; ils se lisent aujourd'hui encore avec beaucoup d'intérêt. A la fin, on trouve une dépêche de Joseph de Maistre au roi de Sardaigne écrite en 1812. Le volume XVI est consacré à la correspondance de Vorontzov avec son père; le XVIII^e à la correspondance de Vorontzov avec le prince Kotchoubey, Tatchtchev et Novosiltzev. Elle va de 1799 à 1844. Les lettres les plus intéressantes sont celles de Kotchoubey, écrites de Paris (de 1791 à 1792); elles contiennent un tableau peu flatteur de l'émigration. En 1791, Kotchoubey était tout à fait d'avis que le pouvoir royal devait être omnipotent malgré la Constitution. Mais il voit un danger dans les émigrés : « N'est-il pas naturel que les émigrés qui abhorrent l'ordre des choses actuel dussent se contenter d'attendre en rentrant paisiblement chez eux un changement sans effusion de sang et sans augmenter les calamités de leur patrie ? Mais non,

ils commencent à dire à présent que le despotisme royal est peut-être encore plus affreux que celui du peuple ; que le changement ne peut se faire que par l'ordre de la noblesse avec le rétablissement de leurs privilèges. Quelques-uns veulent même que les parlements soient réintégrés ; quelques-uns poussent l'absurdité jusqu'à penser qu'il n'est pas impossible de rendre les biens au clergé. Or, peut-on imaginer raisonnablement que ces choses soient possibles ? Si les émigrés se fussent rendus en France lors de la première invitation du roi, qu'ils s'y tinssent tranquilles en embrassant le parti que la cour a pris, ils auraient fait un bien infini à leur pays, à leur roi, à eux-mêmes et à quelques cours étrangères qui ont dépensé et qui dépenseront peut-être encore beaucoup d'argent pour eux ; mais ils ont pris le parti le plus abominable. » Dans d'autres lettres nous trouvons le portrait du ministre Narbonne et d'autres personnages.

Le volume XXVI du *Recueil de la Société historique russe*¹, publié en 1879, s'occupe d'un des hommes les plus distingués du règne de Catherine II, du chancelier Bezborodko et de sa correspondance. Ce n'est pas un simple recueil de documents, c'est plutôt une monographie. Ce premier volume de la biographie de Bezborodko (il y en aura deux), dû aux soins de M. Grigorovitch, contient une biographie détaillée du chancelier de 1747, date de sa naissance, jusqu'à 1787, c'est-à-dire jusqu'au commencement de la guerre avec la Turquie. C'est un ouvrage très soigné, consciencieux, exact, aussi complet qu'on peut l'être sous la censure actuelle. La seconde moitié de ce volume se compose de la correspondance de Bezborodko pendant la même période. Outre des lettres inédites, on y trouve parfois des lettres de Bezborodko à Vorontzov, déjà publiées dans les archives Vorontzov, vol. XIII. Le document qui présente le plus d'intérêt est l'appréciation des hommes distingués de la cour de Catherine II : Potemkine, Bezborodko, Panine, Ostermann et autres par l'ambassadeur de Sardaigne, Maurice de Parelo. En général, ce volume a une grande importance pour l'histoire des relations diplomatiques sous le règne de Catherine II. La correspondance diplomatique embrasse un plus grand nombre d'années que la biographie. Beaucoup de lettres et les plus importantes datent de l'époque des guerres révolutionnaires jusqu'à la fin du xviii^e siècle. C'est pourquoi ce volume présente un grand intérêt non seulement pour l'histoire de la Russie, mais aussi pour l'histoire de l'Europe pendant la seconde moitié du xviii^e siècle. En 1880, ont paru les tomes XXVII et XXVIII. Le premier contient la suite de la correspondance des papiers de Catherine ; c'est le quatrième tome de cette publication. La plus grande partie

1. Sbornik rousskaho istoritcheskaho obstchestva. Pétersbourg, 1879-80.

des documents se compose d'oukases, rescripts, lettres et notes de l'impératrice adressées au prince Gregory Alexandrovitch Potemkine de 1774 à 1788. C'est l'époque où la politique extérieure de Catherine II fut le plus active, l'époque des réformes intérieures, celle où l'impératrice correspondait le plus avec le prince Potemkine. Les documents les plus importants sont ceux qui concernent : 1^o la révolte de Pougatchev; 2^o le voyage du tsarevitch Paul à Berlin en 1776; 3^o l'annexion de la Crimée; et 4^o la correspondance de Catherine II avec Potemkine. Nous reviendrons sur cette publication quand elle sera terminée. Il reste encore à publier la correspondance particulière de Catherine II de 1789 jusqu'à la fin de son règne. Après cela, la Société commencera la publication de la correspondance diplomatique conservée dans les archives du ministère des affaires étrangères de Moscou et de Pétersbourg. Le volume XXVIII du *Recueil*, paru en 1880, contient le premier tome des documents financiers du même règne, tirés des archives de l'État par M. Koulomsine, qui avait déjà inséré une partie de ces matériaux dans les volumes V et VI du *Recueil* et dans le *Recueil du Ministère des Finances* 1866 et 1867. Les deux premiers documents de ce volume appartiennent au règne de Pierre III; tout le reste date du règne de Catherine II, depuis son avènement jusqu'à sa mort ou peu s'en faut. Le livre commence par un aperçu de l'administration des finances pendant cette période. Les documents qui suivent contiennent des renseignements sur toutes les branches de l'administration financière.

Il a paru encore un ouvrage de la même importance, dont le premier volume a été publié en 1880. C'est un recueil de documents pour servir à l'histoire du règne d'Ivan Antonovitch, qui est intitulé : *État intérieur de l'empire russe du 17 octobre 1740 au 23 novembre 1741*¹, d'après les documents conservés dans les archives du ministère de la justice de Moscou; livre I : *Pouvoir suprême et maison impériale*; Moscou, 1880. Ces documents, dont l'éditeur nous donne seulement des extraits classés en différents groupes, présentent un tableau frappant du règne si court d'Ivan Antonovitch; ils sont accompagnés d'appendices relatifs aux années qui ont précédé l'avènement d'Ivan. Les matériaux de l'histoire de ce prince se sont fort bien conservés. Les oukazés, règlements, chartes, ont été déposés sous scellés au Sénat et à la chancellerie secrète par ordre de l'impératrice Élisabeth. Lors de l'examen des papiers conservés dans les archives du Sénat, ces documents furent placés dans la série des *secrets*. Plusieurs d'entre eux étaient déjà abimés, ce qui décida le gouvernement à les faire publier. On fit des recherches dans les

1. Vnoutrennij byt rousskaho hossoudarstva s. 1740-41. Moscou, 1880.

archives du Sénat de Moscou et de Pétersbourg pour recueillir tout ce qui se rapportait à ce temps, et on trouva un assez grand nombre de matériaux dans des liasses d'affaires anciennes, dans des réduits, au milieu de papiers pourris. Tous ces documents ont été classés, et en ce moment on compte : 8,297 liasses à Moscou, et 800 liasses à Pétersbourg. On les a classés dans les séries suivantes : 1° le pouvoir suprême et la maison impériale en 1740-41; 2° institutions de l'État et institutions locales; 3° service militaire et civil; 4° revenus et dépenses de l'État; les différentes parties de l'économie politique et de l'industrie; 5° l'instruction publique, le commerce et autres branches d'industrie, les voies publiques, etc.; 6° le droit civil et criminel. La description des matériaux doit contenir l'indication systématique des données qu'ils renferment et beaucoup d'extraits textuels; tout cela fera plusieurs volumes et sera d'une grande valeur pour les historiens, les archéologues et les juristes. L'édition est suivie de gravures et de portraits des personnages les plus importants qui s'y trouvent mentionnés; à la fin du livre se trouvent des manifestes, édits et ordonnances du gouvernement qui ne font pas partie des recueils de lois. Les matériaux publiés dans ce premier volume se rapportent tous à une époque très courte, au temps qui a suivi les grandes réformes et qui est intéressant en ce que les mœurs anciennes n'avaient pas encore eu le temps de s'effacer et que les innovations n'atteignaient que la surface. Voici le contenu du premier livre de cette publication : 1° administration, titre, foi; 2° cour; 3° palais, maisons et cours; 4° service divin et clergé de cour; 5° ornement intérieur du palais; 6° habits et bijoux de la régente, ses enfants, leurs gardiens, joujoux d'Ivan Antonovitch; 7° jardins du palais; 8° musique, théâtre et autres amusements de la cour; 9° fêtes à la cour; 10° mascarade du peuple et noce de mascarade en 1749; 11° chasse de cour; 12° table de cour; 13° écurie impériale; 14° sorties officielles de la régente et de son mari; 15° commission établie à propos de la mort de l'impératrice Anna Ivanovna. Enfin nous trouvons une notice biographique sur Ivan Antonovitch et sa famille. Cette brève analyse nous montre toute la richesse du contenu.

En 1880, Moscou a fait beaucoup plus pour la publication de documents historiques que Pétersbourg. Il y a à signaler deux publications importantes parues à Moscou : 1° *État de la ville capitale de Moscou en 1785*¹; et 2° Recueil des *Archives du ministère des affaires étrangères à Moscou*. Moscou, 1879. Le premier de ces ouvrages contient une description très bien faite d'un manuscrit conservé dans la

1. Sostvianije Moskvy 1785. Moscou, 1879.

bibliothèque des archives principales du ministère des affaires étrangères à Moscou. On y décrit le site de la capitale, ses subdivisions, la population qu'elle renferme, les maladies qui la frappaient, son commerce, les occupations de ses habitants, l'instruction publique, etc. Cette description est suivie de celle de plusieurs autres villes : Kolonna, Kline, Serpoukhov, Vereï, Dmitrov, Mojaïsk, Zvenigorod, Rouzy, Volokolamsk, Bogorodsk, Bronnitsa, Podole. On trouve dans « l'État de Moscou en 1785 » le nombre des maisons nobles en pierre et en bois, et des maisons de commerce, le montant de la population suivant les classes et beaucoup de détails sur les différentes branches du commerce intérieur et extérieur de Moscou, sur le nombre des fabriques, des corporations, sur l'instruction publique. Nous apprenons, par exemple, qu'on comptait à Moscou, en 1785, 14 professeurs d'université, 25 instituteurs, 61 étudiants et 533 élèves de gymnase ; il y avait, de plus, une académie slavogrecquo-latine, une école ecclésiastique avec 93 élèves, un séminaire, une école commerciale fondée dans la Maison des Enfants-Trouvés et plusieurs pensionnats particuliers. La ville comptait deux librairies russes et une de livres étrangers.

Le *Recueil des Archives* dont la première livraison est dans les mains du public est d'un caractère mélangé et varié ; il contient des renseignements sur les archives de Russie et en particulier sur les archives principales du ministère des affaires étrangères à Moscou ; une série de documents et un aperçu des relations amicales entre la Russie et la Prusse. Ce recueil a été fait dans le but de donner des informations précises sur le contenu des archives principales de Moscou et d'y faciliter les recherches. La première livraison contient les réponses faites aux questions qui ont été adressées au gouvernement russe par les gouvernements d'Italie, de Bavière et de France pour se renseigner sur les conditions matérielles de l'organisation des archives de Russie ; il renferme aussi un catalogue raisonné des papiers des archives de Moscou, avec description des documents principaux et indication de l'ordre dans lequel ils étaient classés autrefois. L'édition devra contenir la réimpression des articles qui, écrits d'après les matériaux d'archives et publiés dans les journaux, ne se sont conservés qu'en peu d'exemplaires. C'est à ce genre d'ouvrage qu'appartient l'aperçu *sur le commencement des relations amicales entre la Prusse et la Russie*. Il se compose de trois articles publiés dans le *Roussky Viestnik* (Messager russe) en 1877 et 1878 : « *Question de l'alliance prussienne pendant la première moitié de la grande guerre du Nord*, » par M. Poutiata, « *Chambre d'ambre du palais de Tsarskoïé Sélo*, » par M. Stchoutchenko, et « *Géants russes*

au service de Prusse, » par M. Poutzillo. C'est une série de recherches dans les archives concernant les relations entre la Russie et la Prusse au siècle passé, faites par l'initiative de M. Schneider, président de la Société historique de Berlin. Les livraisons suivantes du recueil se composeront de documents d'archives qui n'ont pu entrer dans le volume V du *Recueil de chartes et traités*; ils contiendront en même temps les matériaux qu'on rassembla il y a plusieurs années pour écrire l'histoire des archives principales de Moscou du ministère des affaires étrangères.

Pour l'histoire du XVIII^e siècle, nous n'avons à signaler encore que le volume V de l'édition de M. Martens : *Recueil des traités et conventions avec l'Allemagne en 1656-1762*. S. Pétersbourg, 1879.

En fait d'histoire du XIX^e siècle, on n'a fait publier que très peu de documents. Les seuls qui aient de l'intérêt sont ceux qui se rapportent au règne d'Alexandre I^{er} et qui ont paru dans le *Recueil* de l'Institut archéologique¹. Ils sont tous tirés des archives de Moscou, et rien ne reflète aussi bien les progrès de la centralisation et de la bureaucratie en Russie au commencement du XIX^e siècle. La bureaucratie se croyait obligée d'intervenir dans toutes les menues affaires de la vie quotidienne, d'observer comment on s'habillait, comment on se lavait, où l'on passait les soirées, etc. Le volume contient une série de rescrits, oukazes, etc., d'Alexandre I^{er}, de 1804 à 1802. La plupart des oukazes ont affaire à Moscou; ils ont pour objet le jeu de cartes auquel les Moscovites se livraient avec frénésie à cette époque. Les détails minutieux dans lesquels entrent les ordonnances sont vraiment étonnants. Parmi les documents d'un autre genre, il y en a deux qui méritent l'attention : l'un a trait à l'office de l'archevêque Varlaam, qu'Alexandre I^{er} fit déposer pour avoir prêté serment à Napoléon I^{er}; l'autre est la défense faite par Alexandre I^{er}, en 1817, d'introduire dans les sermons des louanges à son adresse qui n'appartiennent qu'à Dieu.

Catalogues et inventaires, etc. — Les catalogues et inventaires de manuscrits ont été continués en 1879 et 1880 avec la même ardeur qu'en 1878, et les ouvrages de ce genre sont même les plus importants de toutes les publications historiques de la période embrassée par ce bulletin.

On a fait paraître toute une série d'inventaires de grande valeur. Celui qui est le plus important et qui a été le mieux composé, c'est *l'Inventaire des manuscrits anciens du musée de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg*, publié par M. Prozorovsky en 1879. Ces

1. Sbornik archeologitcheskaho instituta. S. Pétersbourg, 1880.

manuscripts ont été donnés à la Société à différentes époques et forment à présent une collection très intéressante. M. Prozorovsky s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de succès. Chaque manuscrit est décrit en détail et avec une grande précision. Il y en a en tout 320 et ils sont rangés par catégories : les livres liturgiques, les livres de morale ecclésiastique, les inventaires d'église, les livres historiques, les voyages, les traités de géographie, les livres de médecine, les actes d'administration, les actes de Solvytchégodsk de la maison de Vandomsky (xvii^e siècle). On ne peut adresser à l'auteur qu'un seul reproche, c'est que ces divisions n'ont pas été faites avec assez de précision, ce qui embarrasse parfois le lecteur. C'est la partie consacrée aux papiers de la maison noble de Vandomsky du xv^e et du xvii^e siècle qui a le plus de valeur. C'est une série de chartes, de requêtes, de suppliques, etc., qui sont d'un grand intérêt pour qui veut connaître les conditions territoriales dans la Russie moscovite et l'histoire des mœurs. L'inventaire est suivi d'un index détaillé.

On a publié quatre catalogues des livres et manuscrits des archives du ministère des affaires étrangères de Moscou. Deux de ces catalogues de manuscrits ont été composés par M. TOKMAKOV, et deux, un pour les manuscrits, et l'autre pour les livres imprimés anciens, par M. POUTZILLO. Ce ne sont malheureusement que de simples catalogues, sans descriptions de manuscrits. L'un des catalogues de M. Tokmakov, *Catalogue des manuscrits de droit* (M. 1879), se rapporte aux mss. du xiii^e au xix^e siècle; l'autre, *Catalogue des livres de médecine*, commence à l'année 1597 (M. 1879). Cette dernière série des papiers des archives contient beaucoup de renseignements très importants sur l'histoire de la peste de 1771. Le catalogue, rédigé par M. Poutzillo, se rapporte à l'histoire de la Sibérie et a été publié à l'occasion du jubilé de la conquête de la Sibérie par le kosak Ermak. La Société géographique prépara à l'occasion de ce jubilé les programmes suivants : 1^o rédiger un aperçu des découvertes géographiques et ethnographiques faites dans la Russie d'Asie de 1579 à 1879; 2^o dresser un catalogue complet des ouvrages relatifs à la Sibérie; 3^o dresser la carte des expéditions dans la Russie d'Asie. Ces programmes n'ont pas encore été exécutés. Le jubilé n'a enfanté que le catalogue des manuscrits des archives de Moscou qui est l'œuvre de M. Poutzillo. Bien que ces catalogues soient très sommaires, l'auteur a droit à nos remerciements à cause de l'importance des documents conservés dans ces archives. On y trouve une masse de matériaux pour l'histoire de la Sibérie, et quoique beaucoup d'entre eux aient été publiés, il y en a encore une grande quantité d'inédits, entre autres les portefeuilles de Müller et les matériaux donnés aux archives par Bautyeh-Kamensky,

Malinovsky et autres. Les documents relevés dans l'inventaire vont de 1517 à notre temps, et il se termine par un catalogue des cartes géographiques et des plans de la Sibérie. Le catalogue des livres imprimés anciens contient la description de 204 livres, publiés en différents lieux, de 1517 à 1821. C'est un complément excellent des catalogues publiés par MM. Golovatsky, Karataev, Sopikov, Stroev et Oundolsky : on y trouve la description d'éditions très rares, telles que : bibles de Skorine, Apocrisis, Antirisis, etc.

Au même genre d'ouvrages appartient l'*Inventaire des archives du ministère de la marine*, dont le second volume a paru à Pétersbourg en 1879. Ce grand in-4° a été rédigé par M. VESSÉLAGO, l'historien bien connu de la marine russe. C'est un ouvrage très bien fait, très consciencieux et très détaillé. C'est une analyse très précise, parfois une reproduction du contenu des papiers relatifs à l'histoire de la marine en Russie pendant son époque la plus importante et la plus intéressante, de 1708 à 1725. Tous ces papiers ont été rédigés sous l'administration d'Apraxine. Un index détaillé et précis des personnes, matières, etc., donne encore plus de valeur au livre. Cette publication est une de celles qui ont le plus enrichi la science historique en 1879.

En fait de catalogues et d'inventaires, nous signalerons encore dans les *Lectures de la Société de Moscou*, 1879-80 (section de l'histoire et des antiquités) la suite et la fin de : 1° la description des manuscrits slavo-russes de la Troïtzko-Serguievskia-Lavra, contenant un catalogue et une description de l'état matériel des manuscrits; 2° la description des livres anciens de 1776 à 1782, publiée par Gouberty¹.

Parmi les catalogues de manuscrits parus en 1880, le plus remarquable par sa précision et par la quantité d'extraits qu'il contient, est la *Description des manuscrits du séminaire ecclésiastique de Tchernigov* (Pet., 1880), p. p. M. LILÉEV. Ces manuscrits présentent une des plus riches collections de matériaux pour servir à l'histoire du schisme (raskol). La plus intéressante des descriptions est celle du manuscrit contenant l'autobiographie de Photius, homme fameux et influent de l'époque d'Alexandre I^{er}. C'est un de ces types comme il y en a malheureusement beaucoup dans notre pauvre pays.

Nommons enfin une nouvelle publication de M. Tokmakov : *Table des matériaux pour servir à l'histoire, à l'archéologie, à l'ethnographie et à la statistique de Moscou et de ce qu'elle contient de remarquable*. Elle forme deux volumes. Le premier, paru en 1879, contient

1. *Revue historique*, 1878, novembre-décembre, VIII, p. 406 et 408.

l'inventaire des manuscrits, plans et gravures relatifs à Moscou et conservés dans les archives principales du ministère des affaires étrangères à Moscou; le second, paru en 1880, est un catalogue des livres relatifs à Moscou, à son gouvernement, à ses églises et monastères. Les archives principales contiennent une bibliothèque particulière des manuscrits et imprimés qui ont Moscou pour objet et qui remontent au xvi^e siècle. On y trouve les in-folios de Herberstein, les portefeuilles précieux de Malinovsky, plusieurs plans anciens de Moscou, une collection des caricatures moscovites de 1812, tous les articles de journaux ayant trait à Moscou, etc. L'ouvrage de M. Tokmakov donne la description de ces matériaux; nous y trouvons de plus, parfois, de très intéressantes indications bibliographiques.

Histoire générale, monographies, etc. — Il faut nommer, tout d'abord comme étant l'œuvre la plus importante, le 29^e et dernier volume de l'*Histoire de Russie depuis l'époque la plus ancienne de SOLOVIEV* (Moscou, 1879). C'est le tome V de l'histoire du règne de Catherine II; il ne contient que deux chapitres: le premier s'occupe des affaires turco-polonaises jusqu'à la paix de Koutchouk-Kaïnardji, et contient un aperçu général des relations de la Russie avec les autres États européens; le second décrit l'état des affaires intérieures en Russie pendant cette époque. A la fin du volume se trouve un aperçu de la diplomatie russe jusqu'à l'an 1780. Le dernier volume, publié après la mort de Soloviev, fait regretter encore davantage ce savant éminent et montre tout ce que la science historique a perdu à sa mort. Malgré la sécheresse de l'exposition, le lecteur se fait une idée tout à fait précise de l'époque des empereurs et des souffrances que coûtait au peuple russe l'éclat extérieur du trône. Nous voyons paraître côte à côte, d'une part, les victoires éclatantes, de l'autre les désordres, les violences et les abus administratifs. L'historien lui-même appelle cette période « la page triste » de son histoire; il aurait dû dire une des pages tristes, car l'époque impériale en est remplie. Soloviev raconte entre autres, avec beaucoup de détails, la révolte causée par la peste de 1774 à Moscou. Le récit fait voir que le colosse avait des pieds d'argile. La révolte était possible faute d'armée à Moscou. Il n'y avait en tout que cinquante soldats; on en voya quatre-vingts de Pétersbourg.

Les œuvres de MM. Ilvaysky¹ et Zabiéline² ne sont pas en état de combler le vide occasionné par la mort de Soloviev. Leurs ouvrages

1. Istorija Rossii. Moscou, 1880.

2. Istorija rousskoi jizni. Moscou, 1879.

n'ont pas les proportions grandioses de l'histoire de Soloviev, et les auteurs n'avaient pas sous main autant de matériaux importants. MM. Ilovaïsky et Zabiéline ont tous les deux publié le second volume de leur histoire, et nous ne pouvons que confirmer en tous points l'opinion que nous avons exprimée à propos du premier ¹. C'est encore au livre de M. Ilovaïsky qu'il faut donner la préférence.

M. ILOVAÏSKY a fait beaucoup avancer son histoire de la Russie. Le second volume de l'ouvrage embrasse une longue période de temps et se termine par l'invasion des Tatares et par le récit des événements qui avaient lieu au nord et au sud-ouest de la Russie. L'auteur ne nous paraît pas avoir été tout à fait exact en appelant cette période « période de Vladimir. » La ville de Vladimir n'était que le centre de la nationalité grande-russe et n'avait que très peu d'influence sur le sud et l'ouest de la Russie d'alors ; ces contrées étaient tout à fait indépendantes, elles le restèrent longtemps après et ne furent réunies officiellement à l'empire de Moscou que beaucoup plus tard. L'inexactitude de cette dénomination donne quelque chose d'artificiel à l'exposition, et il en résulte que les faits sont présentés sous un jour indécis. C'est ce qu'on peut remarquer surtout dans le chapitre consacré à l'histoire de la vie sociale et intellectuelle de la Russie ancienne : des faits, qui distinguent la civilisation du Nord de celle du Midi, s'y trouvent confondus ; sans ce défaut, cette partie de l'ouvrage aurait été très bonne. Dans ce volume, l'auteur a évité les imperfections de la première partie de son ouvrage et a donné beaucoup de place à l'ethnographie de la Russie ancienne. Malheureusement, l'ethnographie y est traitée d'après une méthode ancienne depuis longtemps abandonnée. De plus, comme l'auteur place les données ethnographiques non dans le premier volume, mais dans le second, ces données n'éclaircissent guère la physionomie de la Russie du nord et du sud et leurs différences typiques. M. Ilovaïsky décrit trait par trait la composition ethnographique et l'histoire des régions du Dniepr, Kiev et autres, puis de la Volleynie et de la Gallicie, Tchernigov et Périaslav (rive gauche du Dniepr) ; après cela, il passe aux régions septentrionales du Dniepr, à Smolensk, Polotzk et la Lithuanie, à l'ordre des chevaliers de Lithuanie, aux Finnois et à Novgorod, et finit par décrire la Russie du nord-est, c'est-à-dire les principautés de Souzdal et de Vladimir, noyau de l'empire de Moscou, la terre de Riazan. Les trois derniers chapitres sont consacrés à l'ethnographie et à l'histoire des Mongols, à leur invasion en

1. *Revue historique*, V, 163, 164.

Russie et à l'histoire de la Russie du nord-est et du sud-ouest pendant cette époque. Au sujet de cet ouvrage, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit du premier volume : les faits y sont exposés avec beaucoup de clarté et de vivacité, et il a une grande valeur historique, surtout comme récit des événements.

Nous regrettons de ne pouvoir en dire autant du livre de M. ZABIÉLINE : *Histoire de la vie russe dès l'époque la plus ancienne*, vol. II. Moscou, 1879. On rencontre à chaque pas, dans le deuxième volume, les conclusions et réflexions peu fondées qui distinguent le premier. Ce défaut est particulièrement frappant dans le chapitre consacré à la colonisation de la Russie par les Slaves ; c'est l'un des plus faibles de l'ouvrage. Ce volume en contient huit : colonisation de la terre russe par les Slaves ; origines de la Russie (Novgorod) ; relations avec les Grecs (Oleg et Igor) ; la femme russe des temps primitifs (Olga) ; l'épanouissement du pouvoir russe (Sviatoslav) ; paganisme de la Russie ancienne ; vie de la société païenne ; établissements du christianisme (Vladimir et Iaroslav). Les graves imperfections de l'ouvrage sont compensées dans une certaine mesure par la description de la vie intime de la société. Les chapitres relatifs à ce sujet sont les meilleurs, surtout ceux qui traitent de la femme russe et de l'entourage des princes de l'époque ancienne.

C'est à l'histoire générale que se rapporte aussi la publication faite par M. POLEVOÏ, fils de l'historien bien connu, sous le titre : *Aperçus de l'histoire russe d'après des monuments*¹. C'est plutôt un ouvrage de vulgarisation qu'un ouvrage scientifique. Il résume une foule de travaux originaux dispersés çà et là et peu accessibles. N'étant pas archéologue, il a eu recours à plusieurs spécialistes, entre autres à M. Zamyslovsky qui lui a communiqué des indications sur les sources, des remarques importantes, et a revu le texte. La publication comprendra deux volumes et quatre livraisons. La première livraison du premier volume, parue en 1879, se rapporte à l'époque de la formation des premières principautés russes. Les six premiers chapitres de la seconde livraison, publiée en 1880, contiennent la description de Kiev et son histoire depuis l'époque la plus ancienne ; les cinq chapitres suivants sont consacrés à l'histoire de Vladimir et de la terre de Souzdal. Le volume se termine par des indications de sources, des remarques sur des questions particulières et l'explication des gravures. Ces gravures, insérées dans le texte au nombre de 167, ont été faites d'après les meilleures copies ; quand ces copies ont paru insuffisantes, M. Polevoï en a fait faire de nouvelles.

1. *Otcherki rousskoï istorii v pamiatnikach byta*. S. Pétersbourg, 1879-80.

Après avoir ainsi parlé des travaux sur l'histoire générale de la Russie, nous passerons à ceux qui s'occupent de cette histoire à un point de vue particulier.

L'histoire de l'Église a fait l'objet de deux ouvrages très recommandables. Ce sont : 1° le volume IX de la grande histoire de l'Église par l'archevêque de Moscou MAKARY¹ ; et 2° le commencement de l'histoire de l'Église russe par M. GOLOVBINSKY. Le nouveau volume de l'histoire de l'archevêque Makary contient l'histoire de l'Église russe de l'ouest ou de Lithuanie de 1458 à 1596 ; on y trouve l'exposé des vicissitudes qui aboutirent à l'union. L'auteur nous décrit en détail la situation politique de l'Église russe sous la domination polonaise, la position de l'Église envers le patriarche et le métropolitain de Moscou, l'état religieux et moral de la société russe. Il blâme la conduite des patriarches à l'égard de l'Église de l'ouest. « La négligence des patriarches, dit-il, laissa l'Église occidentale tomber dans de si grands désordres, que les croyants étrangers n'eurent aucune peine à s'en emparer ; en même temps leur cupidité repoussait les enfants de cette Église et surtout ses prêtres, et les forçait de se chercher un autre pasteur suprême. » L'auteur explique aussi l'union par les conditions politiques de l'Église russe en Pologne, par la position relative du gouvernement polonais et du clergé, par l'état moral du clergé russe, etc. Ce volume fournit à la fois des données et des matériaux nouveaux en même temps qu'un aperçu systématique et détaillé de l'histoire de l'Église occidentale pendant cette époque.

L'auteur de l'*Histoire de l'Église russe*, M. GOLOVBINSKY², est déjà connu par des ouvrages sur l'histoire de l'Église en Bulgarie, Serbie et Roumanie. La première moitié du premier volume de son nouvel ouvrage contient l'histoire primitive de l'Église russe, c'est-à-dire de la période de Kiev antérieure aux Mongols (x^e et xi^e siècles). L'auteur aborde ensuite la période de Moscou et enfin la période de Pétersbourg. Les deux premières sont caractérisées d'après l'auteur par l'« absence de civilisation réelle, la prépondérance du ritualisme et la dévotion extérieure », tandis que la période de Pétersbourg se distingue à ses yeux par l'établissement d'une civilisation véritable et une intelligence plus large du christianisme. La première moitié du volume publié contient une introduction ainsi qu'un exposé des vues de l'auteur sur l'histoire de l'Église russe et sur les sources de cette histoire. Les chapitres qui suivent l'introduction donnent un

1. Istorïa rousskoï zerkvi. Pétersbourg, 1879.

2. Istorïa rousskoï zerkvi. Kazan, 1880.

aperçu des opinions sur le christianisme en Russie avant son établissement, étudient l'histoire de cet établissement, l'administration primitive de l'Église et son rôle dans l'instruction publique. C'est un ouvrage très important, surtout pour l'époque où l'Église exerçait une influence prépondérante dans la vie sociale, et, si la suite répond au commencement, on pourra le considérer comme une bonne acquisition pour la littérature historique.

A l'histoire ecclésiastique appartiennent aussi les ouvrages de MM. NIKITSKY et SOKOLOV. Le premier, déjà connu par une histoire de Pskov, publie aujourd'hui un *Aperçu de l'histoire ecclésiastique de Veliky Novgorod*¹. Ce travail, d'abord inséré dans la *Revue du Ministère de l'instruction publique*, a été entrepris, ainsi que le déclare l'auteur, non dans le but d'enrichir cette histoire de faits nouveaux, mais plutôt avec la pensée de suivre le courant général de la vie ecclésiastique de Novgorod, de saisir les liens qui unissaient le mouvement ecclésiastique et le mouvement civil, et subsidiairement de présenter, en les révisant, les résultats atteints par les recherches antérieures. Le présent ouvrage contient les chapitres suivants : 1° Établissements de l'Église chrétienne à Novgorod (x^e et xi^e siècles); 2° Organisation de l'église de Novgorod (xiii^e siècle); lutte entre Novgorod et Moscou pour l'indépendance spirituelle; 3° Mouvements religieux dans l'église de Novgorod. Dans l'appendice, M. Nikitsky traite les questions concernant la chronique d'Iakime, la dime de Novgorod, l'hérésie des judaisants, etc.

L'ouvrage de M. SOKOLOV, *Le Protestantisme et la Russie aux XVI^e et XVII^e siècles*², publié en 1880, est fait d'après les documents. La première partie s'occupe du protestantisme dans la Russie du Nord-Est; la seconde, du protestantisme dans la Russie du Sud-Ouest. L'auteur explique parfois, par l'influence de l'étranger, des mouvements religieux spontanés et indigènes. Ainsi, il attribue la formation du raskol à la prépondérance des mœurs et des doctrines protestantes dans la société, ce qui est tout à fait inexact. Ce point de vue étroit l'a empêché de déterminer la liaison qui existait entre le mouvement négatif en Russie d'une part, et l'état de l'Église et les autres conditions historiques de l'autre. En revanche, il a fait suivre la première partie de son ouvrage d'une étude documentaire sur les rapports du protestantisme avec l'instruction publique, l'état moral et la vie ecclésiastique de la Russie. Le principal défaut du livre, c'est

1. Otcherk Onoutrennei istorii zerkvi v Novgorodie. Pétersbourg, 1879.

2. Otnochenie protestantisma k Rossii xvi i xvii v. Moscou, 1880.

d'être écrit dans un but polémique. Sans être d'une valeur exceptionnelle, le livre de M. Sokolov est le fruit de recherches minutieuses qui ne sont pas toujours mises dans leur meilleur jour, mais qui fournissent beaucoup de données nouvelles et importantes.

Parmi les ouvrages d'histoire ecclésiastique, signalons encore l'*Histoire de l'Académie ecclésiastique de Moscou*¹, publiée en 1879 par M. SMIRNOV, pour faire suite à son *Histoire de l'Académie slavo-greco-latine* (1855). M. S. était connu aussi par son *Histoire du séminaire de Troitzkaïa Lavra* (1867) et par toute une série d'articles de revues concernant l'histoire de l'Église. Son dernier ouvrage est composé d'après les documents conservés dans les archives de l'Académie et renferme, outre l'histoire de l'Académie, l'histoire de la Bibliothèque académique, riche en mss., et une liste des élèves de l'Académie avec l'indication de leurs occupations postérieures, et beaucoup de matériaux intéressants, tels que la correspondance de l'archiprêtre Théodor Boukharev avec Gorsky.

Ces deux dernières années ont surtout profité à l'histoire du droit. Il faut nommer en première ligne dans ce genre le livre de M. BIÉLIAEV : « *Lçons sur l'histoire de la législation russe*². » C'est une histoire complète du droit russe depuis l'époque la plus ancienne et jusqu'à l'avant-dernier règne. Cette histoire est partagée en quatre époques : 1° avant l'introduction du christianisme sous Vladimir ; 2° du règne de Vladimir à l'unification de la Russie ; 3° jusqu'au règne d'Alexis Mikhaïlovitch ; et 4° depuis ce règne jusqu'à nos jours. Le défaut principal du livre, c'est l'absence d'un plan précis ; de plus, l'auteur a traité de la constitution politique et sociale avec plus de détail dans certaines parties que dans d'autres. Mais, en dépit de ces défauts, c'est un des meilleurs ouvrages qui existent sur l'histoire du droit russe.

Notons encore une nouvelle édition d'une des œuvres capitales de Biéliaev : « *Les paysans en Russie* » (Moscou, 1880). C'est la seule histoire complète des paysans russes que nous ayons chez nous, et elle est si bien faite et si importante, qu'il est à désirer qu'elle soit traduite en français.

Parmi les ouvrages sur l'histoire du droit, d'une portée moins étendue, nous indiquerons en premier lieu ceux qui sont relatifs au code d'Alexis Mikhaïlovitch et en second ordre les recherches sur les lois des Mongols.

M. ЛЕОНТОВИЧ, professeur à l'université d'Odessa, a publié un

1. Istorïa doukhovkoi Moskovskoi akademii. Moscou, 1879.

2. Lekzii po istorii rouskaho zakonodatelstva. Moscou, 1879.

*Code pénal ancien des mongoles-kalmouks ou oïrats*¹, Odessa, 1879. Ce code a été composé en 1640 dans l'ancienne Zungarie, dans un congrès général des chefs mongoles et oïrats; après la soumission des kalmouks à la Russie, il a été conservé dans plusieurs de ses parties, et est encore en vigueur comme loi locale. Une traduction russe en a été insérée en 1776 dans « *l'Essai des œuvres de la société russe libre* »², vol. III; une seconde, très différente de la première, a paru en 1828, dans l'*Archive du Nord* et le *Fils de la Patrie*; on remarque aussi de grandes différences dans la traduction allemande de Pallas, qui a été insérée dans les *Sammlungen Historischer Nachrichten über die mongolischen Völkerschaften* et passe pour une des meilleures. L'édition est faite d'après le ms. de l'université d'Odessa, collationné avec la traduction de Pallas et de l'*Archive du Nord*. M. Léontovitch a fait précéder son ouvrage d'une préface, où il a fait l'histoire du code et indiqué les ouvrages russes ou étrangers relatifs aux Kalmouks, et l'a fait suivre d'un index et de notes détaillées sur les différentes questions du droit mongol. On trouve dans ses recherches beaucoup d'explications forcées et son ouvrage est loin d'être scientifique. Au lieu de comparer les usages mongoles aux usages russes, il s'épuise dans des efforts infructueux, pour démontrer l'influence des usages mongoles sur la vie russe et les emprunts faits par les Russes aux Mongols. Les codes oïrates fournissent, d'après l'auteur, beaucoup de données pour l'appréciation de cette influence. On en trouverait les traces dans l'administration, la vie sociale, les lois criminelles, etc. Par exemple l'auteur affirme que l'asservissement de la population rurale a été une des conséquences de la domination mongole.

Le même code a été publié une seconde fois par M. GOLSTOUNSKY sous le titre de *Lois mongoles-oïrates de 1640; oukazes complémentaires de Haldunkoun-Zoïdania et lois composées par les Kalmouks de la Volga sous le khan kalmouk Dondouk-Dachi*³. Les lois kalmouks, publiées par M. Léontovitch, ont donné lieu à des discussions entre plusieurs savants russes. La nouvelle édition explique l'origine de ce monument et ses rapports avec le droit ancien des Mongols. M. Léontovitch croyait le texte original perdu, et donnait la préférence à la traduction de Pallas; au contraire, M. Golstounsky refuse à cette traduction tout mérite scientifique. Il s'appuie pour le faire sur

1. K istorii prava rousskych morodtzev. Mongolo-kalmytzki ili oïrctskij ous-tav. Odessa, 1879.

2. Opyt troudov volnakho rossyïskakho sobranyia.

3. Mongolo-oïratskie Zekony 1640. Pétersbourg, 1880

le texte original, qu'il publie avec une traduction russe et des annotations. Dans sa préface il affirme que ni les ordonnances de Gengis-khan, ni le droit canonique n'ont pu servir de sources aux lois de 1640, car ces ordonnances étaient tout à fait inconnues aux Mongols au xvii^e siècle, et les monuments des siècles précédents n'en disent mot, tandis que le droit canonique des bouddhistes que M. Léontovitch compte pour une des sources les plus importantes, n'a aucun rapport avec les lois de 1640, qui ne contiennent aucun règlement canonique. M. Golstounsky croit plutôt que les lois de 1640 ont été composées d'une façon tout à fait indépendante et ont pour sources : 1^o le droit coutumier oral; 2^o les circonstances politiques et sociales dans lesquelles se réunissaient les congrès; et 3^o peut-être un mouvement religieux produit par la population de la secte de Zunkavy. Les lois de 1640 ont été d'abord écrites en langue mongole et avec l'alphabet mongol; en 1648 on inventa un autre alphabet pour les oïrates, et elles furent traduites en oïrate. La législation promulguée sous Dondouk-Dach adopta la correction corporelle, inconnue à la législation de 1640, et rendit la pénalité plus sévère.

Il a paru sur le code de 1648-9 deux ouvrages qui se ressemblent beaucoup par leur conclusion. C'est d'abord le discours prononcé à l'université de Kazan en 1879 par M. ZAGOSKINE, et publié sous le titre de *Code du czar et grand-duc Alexis Mikhaïlovitch et le zemsky Sobor de 1648-9*, puis publié par les étudiants de l'Institut archéologique : *Recueil de l'Institut archéologique, livre II*, sous la direction de M. KALATCHOV, Pétersbourg, 1879. Les questions à étudier étaient les suivantes : Comment le code a-t-il été composé? est-ce avec le concours des membres élus du zemsky Sobor, ou sans eux? Quand a-t-il été terminé et quand le Sobor a-t-il été dissous? Quand le code a-t-il été imprimé et ne l'a-t-il été qu'une fois sous le règne d'Alexis? Les différences que nous remarquons dans quelques-uns des exemplaires du code, publié au xvii^e s., sont-elles des signes de publications différentes? Le texte du premier code imprimé ressemble-t-il à l'original conservé à Moscou et, s'il y a des différences, quelle en est la cause? Le discours de M. Zagoskine répond à ces questions. En dépit du peu de matériaux qu'il avait à sa disposition, M. Z. a beaucoup fait pour éclaircir le rôle que le *zemsky sobor* (états généraux) ajouta dans la législation. Indépendamment des ouvrages de M. Zagoskine, les étudiants de l'Institut archéologique de Pétersbourg ont entrepris d'étudier la manière dont a été composé le code et comment furent faites les premières éditions sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch. On résolut aussi de publier une édition scientifique de ce code et dans ce but on alla à Moscou étudier les documents qui se

rapportent à sa composition et à sa première publication. La découverte la plus importante, faite pendant ce voyage, fut celle des frais d'impression du code en 1649.

La plus importante et la plus intéressante des monographies historiques parues depuis notre dernier bulletin est sans contredit l'ouvrage de M. KORSAKOV : *L'avènement au trône de l'impératrice Anne*¹. Ces dernières années en offrent peu d'aussi remarquables; elle se recommande à la fois par l'intérêt du sujet et par la façon dont il est traité. Il nous montre la première apparition de l'esprit politique dans la société russe; cette manifestation est, à vrai dire, peu sympathique, car elle a un caractère tout à fait aristocratique; mais elle prouve clairement que depuis longtemps déjà, entre l'État d'un côté et la population de l'autre, se creusait un abîme de plus en plus profond. L'histoire de l'avènement d'Anne au trône a déjà occupé deux historiens, Soloviev et Stehebalsky. Mais dans leurs ouvrages, les faits sont loin d'être bien mis en lumière, et les sources nécessaires pour bien comprendre cet événement n'ont pas été utilisées. On trouve chez M. Korsakov ce qui manque à ses prédécesseurs. Il a revu avec soin les sources imprimées russes et étrangères, a pu se servir des dépêches inédites de l'ambassadeur de Danemarck-Westphalen, qu'il a publiées à la fin de son livre. De plus, il a été autorisé à travailler dans les archives de l'État et a pu prendre ainsi connaissance d'une masse de documents peu connus jusqu'alors. Cela lui a permis aussi de corriger beaucoup d'inexactitudes, dans les documents imprimés, par ex. dans les registres du Conseil suprême secret, publiés dans les Leçons de la Société d'histoire et d'antiquités de Moscou. L'ouvrage se divise en trois parties : l'introduction donne un aperçu de l'histoire de la Russie depuis la mort de Pierre le Grand jusqu'à l'avènement de l'impératrice Anne; montre l'importance de la noblesse (chliakhetstvo), formée des gens et des officiers de cour, explique les circonstances qui accompagnèrent l'avènement de l'impératrice, et énumère, en les critiquant, les sources principales de son ouvrage. Dans la seconde partie l'auteur fait connaître l'élaboration du programme constitutionnel présenté à la nouvelle impératrice par le Conseil suprême; il fait la biographie et le portrait des hommes principaux de l'époque, la biographie d'Anne, duchesse de Courlande, pendant son séjour dans ce pays; décrit la lutte entre le Conseil suprême et le chliakhetstvo; explique la défaite du parti constitutionnel et le triomphe du pouvoir absolu. La conclusion indique l'origine des opinions politiques libérales de l'aristocratie et fait ressortir

1. Votzarenie Anny Joanoumy. Kazan, 1880.

le caractère inique et cruel de l'absolutisme restauré. Dans la troisième partie, contenant les appendices, on trouve : 1° les notes critiques et biographiques sur les documents les plus importants du règne d'Anne, 2° des données biographiques sur les auteurs des projets de constitutions, 3° le texte du programme présenté à l'impératrice par les chefs de la noblesse; celui de deux projets de réformes inédits; enfin 4° une série de dépêches de Westphalen. Une chose étonne dans ce livre si remarquable : c'est la confiance de l'auteur pour le livre de M. Kleinschmidt, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans la *Revue historique*, janvier-février 1880.

L'ouvrage de M. GROTE, sur la correspondance de Catherine II avec Grimm est d'un grand intérêt et a beaucoup d'importance. La première partie est une biographie de Grimm; cette biographie n'avait encore été faite avec le même détail; la seconde est une analyse de la correspondance, déjà publiée en partie dans le vingt-cinquième volume du *Recueil de la Société historique russe*. Cette correspondance, entretenue pendant longtemps, traite non seulement de littérature et de beaux-arts, mais aussi d'événements politiques, et fait connaître les opinions de Catherine II sur les événements et les personnages principaux de son temps.

Nous n'avons plus à mentionner que peu d'ouvrages, dignes d'attention. Le meilleur sur la Russie du moyen âge est celui de M. BÉREJKOV : *Commerce de la Russie avec la Hanse*¹. C'est un des meilleurs livres qui aient paru en langue russe sur cette question; il a été préparé par la masse de matériaux relatifs au sujet accumulés ces temps derniers. La préface donne un aperçu des sources relatives à cette question, et les sept chapitres de l'ouvrage passent en revue : 1° le commerce russe avant l'époque hanséatique; 2° les relations commerciales de Novgorod avec les Goths et avec les marchands allemands du XII^e s.; 3° la canalisation allemande dans les provinces baltiques; 4° la cour hanséatique à Novgorod; 5° le commerce de Novgorod avec la Hanse; 6° les relations commerciales et les traités de Novgorod aux XIII^e et XV^e s.; 7° la clôture de la cour hanséatique à Novgorod sous le règne d'Ivan III.

Le livre de M. MOROSOV, *Teofan Prokopovitch*, Pétersbourg, 1880², est la biographie détaillée et très bien faite d'un des hommes distingués de l'époque de Pierre le Grand. Celui de M. VASSILTCHIKOV : *La*

1. O torgovlie Rousi s Hanzoj do kontza XV v. Pétersbourg, 1879.

2. Ce n'est pas le premier ouvrage sur Teofan. Samarine a publié sous le règne de l'empereur Nicolas un livre sur le même sujet, qui ne parut en entier qu'en 1880 dans le premier volume de la collection complète des œuvres de Samarine.

famille de Rasoumovsky (Pétersbourg, 1880) abonde en documents inédits, tirés pour la plupart des archives de famille. Citons encore l'ouvrage remarquable de M. PÉTROV : *Histoire de la seconde guerre turque pendant le règne de Catherine II* (Pétersbourg, 1879), le recueil d'articles de M. ESSIROV sur l'histoire du schisme ¹, et la cinquième livraison de l'*Histoire de l'Académie*, publiée par M. SOUKHOMLINOV.

L'*Histoire provinciale* s'est enrichie de plusieurs ouvrages dignes de fixer l'attention. Il faut nommer en première ligne une série de travaux de M. VITEVSKY, qui depuis longtemps déjà s'occupe de l'histoire de nos terres de l'Est, de l'armée d'Oural, du gouvernement d'Orenbourg ². Son meilleur ouvrage, *Nepluev et Orenbourg*, d'abord publié en articles dans le journal officiel du gouvernement, ne parut à part qu'en 1879 et qu'en très petit nombre d'exemplaires. Il se compose d'une série de lectures publiques sur l'installation de l'administration russe dans les provinces nouvellement acquises, sur le régime qu'elle y introduisit, et les conséquences pénibles de ce régime pour la population indigène. Ces conférences sont suivies de documents inédits, recueillis par un des explorateurs de l'histoire provinciale, décédé trop tôt, Jeleznov. M. Vitesky nous raconte en détail la vie et le rôle de Nepluev jusqu'à sa nomination au gouvernement d'Orenbourg ; il décrit ensuite l'état du pays avant l'arrivée de Nepluev, et s'arrête sur l'introduction du régime russe dans le pays jusqu'en 1738. Les chapitres V et VI sont les plus intéressants ; ils contiennent l'histoire de la colonisation du pays et des relations de la Russie avec les peuplades de l'Asie centrale. Cette partie fait connaître les progrès de la Russie vers l'Est, les intrigues du gouvernement russe dans l'Asie centrale et l'accroissement de l'esprit de conquête chez les représentants du pouvoir impérial. Les autres ouvrages de M. Vitesky complètent cet ouvrage ; on trouve de nouveaux détails sur l'activité de Nepluev, sur la propagation du schisme dans l'armée d'Oural aux xviii^e et xix^e s. sur ses relations avec le clergé schismatique d'Autriche, et sur l'état du schisme dans ce pays dans les temps récents. Pour écrire ces ouvrages l'auteur a eu recours aux publications locales et en partie aux documents inédits. Grâce aux recherches faites par lui dans les

1. *Liudi staroho vieka*. Pétersbourg, 1880.

2. S. S. *Nepluev et Orenbourg*, 1873-75 ; *Schisme dans l'armée d'Oural dans la moitié du XVI^e s.*, 1877 ; *Schisme dans l'armée d'Oural à la fin du XVIII^e et au XIX^e s.*, 1878. *Renseignements sur les églises greco-romaines et l'armée d'Oural*, 1878. Tous ces articles n'ont été mis dans le commerce qu'en 1879.

archives locales, ses travaux instruiront ceux-là mêmes qui se sont occupés de l'histoire du schisme.

L'ouvrage de M. ПОРКО, *Cosaques du Terek depuis les temps anciens jusqu'au règne d'Alexandre I^{er}*, Pétersbourg, 1880, présente beaucoup d'intérêt par la richesse de ses matériaux, mais comme contenu et comme exposition il ne peut être mis au même rang que les travaux de M. Vitevsky.

C'est à l'histoire de l'Est que se rapporte aussi l'ouvrage de M. НОВИКОВ, *Recueil de matériaux pour servir à l'histoire de la noblesse du gouvernement d'Oufa*, Oufa, 1879. Au point de vue scientifique, ce livre est au-dessous de toute critique. L'auteur glorifie les exploits de la noblesse et son rôle quasi-civilisateur dans les déserts de l'Est. Ce qui donne de l'intérêt à son ouvrage, c'est qu'il a entre les mains une masse de matériaux inédits, conservés dans les archives de la noblesse; cela lui a permis de faire connaître plusieurs faits, qui ne sont pas dépourvus d'intérêt et d'importance, surtout ceux qui se rapportent à la colonisation du pays et à la distribution des terres aux employés du gouvernement et aux gentilshommes au XVII^e s., et par suite à la formation des grandes propriétés. Le souverain de Moscou se croyait propriétaire des terres nouvellement acquises et en faisait généreusement cadeau à ses sujets. En donnant les terres, il faisait en même temps présent des paysans qui s'y étaient établis, ce qui amena à l'institution du servage dans le gouvernement d'Oufa. Loin du centre de l'administration l'usurpation des terres des bachkirs était inévitable, et au XVII^e s. « les civilisateurs » provoquèrent un concert de plaintes par leurs illégalités. Le gouvernement s'efforçait de mettre fin à ces abus, en défendant de vendre les terres et même de les prendre à bail. Mais sous le règne d'Anne cette défense fut abolie, et la colonisation prit de grandes proportions. Des forêts immenses furent vendues à des particuliers pour des sommes infimes (le marchand Douguinine acheta 200 mille arpents pour 400 roubles). Les abus prirent des proportions considérables. Le gouvernement intervint de nouveau en 1818 et défendit la vente et l'expropriation des terres appartenant aux bachkirs. En 1831 cette défense fut de nouveau abolie, et en 1873 les ventes recommencèrent. Elle ont abouti aux résultats suivants : Huit cents familles nobles sont propriétaires de 4,957,332 arpents, c'est-à-dire de la cinquième partie du gouvernement d'Oufa.

5 personnes avaient plus de 50,000 arpents de terre.

47	—	40,000 à 50,000 arpents de terre.	
273	—	4,000 à 40,000	—

Le livre se compose de six chapitres; le premier raconte l'annexion du pays des aborigènes (les baelkirs) et parle de son administration; le second contient l'histoire de la colonisation du pays, et principalement de la colonisation noble; on y trouve des données intéressantes sur la situation économique de la noblesse au xvii^e siècle; les chapitres suivants offrent : 1^o la suite de l'histoire de la colonisation; 2^o l'exposé des mérites de la noblesse, c'est-à-dire, en réalité, un tissu de phrases; 3^o l'histoire de l'organisation de la noblesse; 4^o l'histoire de la participation de la noblesse à la vie politique. L'auteur a beau s'efforcer de démontrer les mérites de la noblesse, il ne réussit qu'à établir le montant des sommes offertes au gouvernement par la noblesse, mais tirées tout simplement des poches des paysans.

Le second volume du *Recueil des provinces baltiques*, Riga, 1879-80, a aussi beaucoup d'importance pour l'histoire provinciale. Il se compose, de même que le premier volume, de recherches et de documents, et contient un aperçu assez bien fait de l'histoire et de l'organisation des provinces baltiques. On peut reprocher à l'auteur de ne dire presque rien de la population aborigène, non allemande, ni des questions agraires. La première partie contient : 1^o la réimpression des articles publiés dans les revues et journaux anciens du pays; 2^o deux chroniques (scriptores rerum prussicarum, par Hirsch), l'une de Hermann Vartberg (de 1186 à 1378), avec des notes faites d'après des sources russes, l'autre de Baltasar Russov, pasteur (suivant l'édition de Pabst en 1845). La seconde partie est consacrée à l'histoire des xviii^e et xix^e s. Nous y trouvons la description du siège de Riga en 1709-10, composée par Helms, l'article de Trehnhagen concernant le siège de Revel en 1710, l'histoire de la transplantation des habitants de Dorpat en 1708, etc. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans ce volume, c'est la série de documents relatifs à l'état des paysans au xviii^e s. Ces documents confirment la supposition que l'asservissement des paysans a eu lieu dans les provinces baltiques à une époque récente, de même qu'en Prusse, et qu'au moyen âge, par exemple, la population agraire était libre et possédait des terres, et que le servage ne se développa qu'au xvi^e et au xvii^e s. (parallèlement à l'asservissement des paysans dans l'île de Rugen, en Poméranie, etc.). Au xvi^e s., on ôta aux paysans le droit de propriété en constituant des *Bauerlehen*, ou fiefs de paysans, ce qui se fit très vite. Sous les rois de Suède, par exemple sous Charles XI, en 1689, on essaya d'améliorer la position des paysans. On confisqua les 5/6 des terres, dont les nobles s'étaient emparés, et on détermina d'une façon précise

les contributions dues par les paysans. Mais après l'annexion de ces contrées à la Russie toutes les réformes faites par les rois de Suède furent abolies, et le régime du servage fleurit de nouveau sous l'égide du gouvernement impérial. Le troisième volume, publié en 1880, présente aussi beaucoup d'intérêt et contient beaucoup de documents curieux. Le plan en est le même que celui des volumes précédents, et les documents comprennent des traductions en russe de chroniques et de monographies. La première partie est relative à l'histoire ancienne du pays et contient : 1° une traduction de l'histoire de la réformation à Riga, par Brachman ; cette histoire a été publiée dans le cinquième volume des *Mittheilungen aus dem Gebiete der Geschichte Liv-Est, and Kurland* (1850), 2° les troisième et quatrième parties de la chronique de Russov, où l'on trouve l'histoire de la guerre avec la Livonie, sous Jean le Terrible, en 1561-83 ; 3° la chronique Nyenstede (traduction du second volume des *Monumenta Livoniæ antiquæ*), et enfin 4° les documents concernant l'annexion de la Livonie à la Pologne en 1571, qui contiennent les privilèges importants conservés à la noblesse. La seconde partie, consacrée à l'histoire des xviii^e et xix^e s., contient : 1° la fin des oukazes de Pierre le Grand au général-gouverneur de la Livonie de 1717 à 1724 ; 2° un fragment intéressant, tiré des mémoires du prêtre Poliakov et relatif à l'histoire de la propagation de la religion gréco-russe dans les provinces baltiques en 1844-5 ; on y trouve beaucoup de renseignements sur les relations des paysans avec la noblesse ; 3° les souvenirs de Löwenstern de 1777 à 1809, traduits du livre de Smith *Denkwürdigkeiten eines Livlanders aus dem Jahre 1790-1813*.

Parmi les monographies locales on peut mentionner encore le livre de M. SIMON, *Histoire de Serpoukhov* (Moscou, 1880).

On voit que l'histoire particulière de la Russie a été assez peu cultivée pendant ces deux dernières années. Il en est autrement de l'*Histoire générale*. Dans ce domaine les ouvrages ont été à la vérité peu nombreux, mais en revanche très remarquables. Citons d'abord deux ouvrages de M. KOVALEVSKY : 1° *La propriété communale ; causes et phases de sa dissolution*, part. I, Moscou, 1879, et 2° *Organisation sociale de l'Angleterre à la fin du moyen âge*, Moscou, 1880. Ce sont les ouvrages les plus importants et les plus solides qui aient vu le jour en Russie dans ces deux dernières années. C'est le premier qui présente le plus d'intérêt ; on en jugera par les sommaires des chapitres : 1° Propriété communale chez les peuplades d'Amérique ; Développement de la propriété individuelle et de la propriété féodale parmi eux. 2° Politique agraire de l'Espagne dans les Indes orientales et son influence sur la dissolution de la propriété communale dans les îles de l'archipel des Indes

occidentales et sur le continent américain. 3° Propriété communale aux Indes. Formes modernes de la propriété communale aux Indes dans l'ordre de leur développement historique. 4° Histoire des relations agraires aux Indes à l'époque de la domination des radjas aborigènes. 5° Droit musulman et modifications qu'il introduisit dans l'organisation agraire des Indes. 6° Développement de la propriété individuelle aux Indes à l'époque de la domination musulmane. 7° Politique agraire anglaise aux Indes occidentales et son influence sur la dissolution de la propriété communale chez les Indous. 8° Forme de propriété territoriale en Algérie à l'époque de la conquête française. 9° Politique agraire de la France en Algérie et son influence sur la dissolution de la propriété communale chez les indigènes. On ne peut faire à l'auteur qu'un reproche dont l'apparition du second volume le justifiera sans doute. Dans sa préface il tâche de prouver que la dissolution des institutions communales a été spontanée, tandis que dans le premier volume il réunit une quantité considérable de faits qui prouvent que cette dissolution des institutions communales fut le résultat de causes tout à fait artificielles, notamment de la politique agraire de divers états d'Europe, l'Angleterre, l'Espagne, la France, etc.

À côté des ouvrages de M. Kovalevsky on peut nommer le livre de M. KARÉËV : *Les paysans et la question des paysans en France au XVIII^e s.*, Moscou, 1879. Les critiques de cet ouvrage, publiées dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences politiques et morales*, dans le *Journal des savants* et dans la *Philosophie positive*, nous permettent de ne pas nous arrêter sur ce livre. Les défauts les plus saillants du livre sont de ne donner aucun renseignement sur les changements survenus dans la condition des paysans en France, ce qui empêche les lecteurs de se rendre compte de l'importance de la réforme apportée par la Révolution dans la situation des paysans, de ne pas accorder assez d'attention à la propriété communale et de manquer d'exactitude dans l'exposition de la politique royale envers les biens communaux ; de ne pas faire connaître d'une façon exacte et complète les essais de réforme au XVIII^e s. Mais, malgré tout cela, c'est un ouvrage remarquable. L'auteur a remédié en quelque sorte au premier défaut, en publiant en 1880 un *Aperçu de l'histoire des paysans en France* (Varsovie, 1880).

C'est à un genre tout différent qu'appartient l'ouvrage recommandable de M. OUSPENSKY : *Formation du second empire de Bulgarie*, Odessa, 1879. L'auteur a pu étudier beaucoup de nouveaux matériaux en partie inédits, en partie déjà publiés, mais encore peu connus. Cela l'a mis à même de vérifier beaucoup de données, de rectifier

beaucoup d'inexactitudes, de révéler beaucoup de faits nouveaux et d'éclaircir beaucoup de questions concernant cette époque lointaine. Il a déployé beaucoup de zèle, de savoir et de talent, et a fait ainsi un livre qui enrichit d'une façon importante l'histoire slave et l'histoire byzantine.

J. LOUTCHITZKY.

ROUMANIE.

La plus importante découverte historique qui ait été faite dans le courant de l'année dernière est celle du portrait d'Etienne le Grand, prince de Moldavie.

Ce prince régna en Moldavie depuis 1456 jusqu'en 1504 et mérita le surnom de Grand par l'énergie indomptable dont il fit preuve défendant l'indépendance de son pays. Quoique la Moldavie fût à cette époque de moitié plus grande que maintenant, n'ayant pas encore souffert le double démembrement de la Bucovine et de la Bessarabie¹, c'était pourtant un petit pays, comparé aux États environnants, la Pologne, la Hongrie et surtout l'empire ottoman, qui tendaient tous à élargir leurs frontières aux dépens des pays roumains, sans parler des Tatars qui les dévastaient périodiquement. Disposant d'une armée peu nombreuse mais aguerrie dans les luttes soutenues par ses devanciers, défendu par les forêts et les marécages qui couvraient le pays à cette époque, Etienne le Grand lutta près d'un demi-siècle contre tous les envahisseurs, tant chrétiens que musulmans, repoussa tous ses ennemis et légua à sa mort la Moldavie intacte à son fils et successeur Bogdan le Louche.

Etienne le Grand était un prince dont la renommée s'étendait des bords du Tibre, d'où le pape lui envoyait sa bénédiction pour ses victoires contre les Turcs, jusqu'en Perse, dont le souverain tâchait de l'engager à entreprendre une lutte commune contre les Osmanlis. Il ne faut pas oublier l'immense péril dans lequel se trouvait placée la chrétienté par la chute de l'empire d'Orient et l'établissement des Turcs en Europe. Si ce péril a été conjuré, si les Turcs ont épuisé leurs forces à briser le mur qui protégeait l'Europe, il ne faut pas oublier que les défenseurs de la civilisation étaient précisément

1. Nous avons publié dans cette revue une étude sur ces démembrements. Voir les livraisons de *mai* et *juillet* de 1881.

ces peuples placés aux confins de l'Occident : les Albanais sous Scander-Beg, les Valaques sous Mireca, les Hongrois sous Huniade et son fils Mathias Corvin, tous deux Roumains d'origine, et les Moldaves sous Etienne le Grand. Les autres luttes de ce prince n'ont d'importance que pour son peuple ; ses victoires contre les Turcs ont une importance européenne.

Etienne le Grand n'était pas seulement un caractère héroïque. Il était aussi profond politique que grand capitaine. Ses négociations avec le pape et la république de Venise, sa politique qui consistait à opposer toujours l'un à l'autre ses ennemis, seul moyen de protéger un petit pays au milieu des convoitises de voisins puissants, d'autre part ses nombreuses victoires remportées toujours sur des armées deux ou trois fois plus fortes que les siennes, le prouvent surabondamment. Pour être bon politique dans ce temps où l'astuce, la ruse, la perfidie étaient bien plus encore qu'aujourd'hui les éléments de la politique, il fallait être astucieux, rusé, perfide. La cruauté, le manque absolu de commisération pour les souffrances humaines se retrouvent aussi chez lui. Etienne le Grand était donc un politique à la Louis XI et un guerrier à la Gengis Khan.

C'est à l'occasion d'un monument que la ville de Iassy, ancienne capitale de la Moldavie, a voulu élever au plus grand prince de ce pays, que la question de la véritable figure de ce héros fut pour la première fois agitée. Il existait un portrait de ce prince pris on ne sait où et vulgarisé par Georges Asaky ; mais ce portrait représentait plutôt la figure d'un saint que celle d'un guerrier ; ses traits sans vigueur, ses yeux à demi clos, son teint pâle, une expression de béatitude inspiraient à tous ceux qui connaissaient le caractère du héros moldave des doutes sérieux sur l'authenticité de ce portrait. Voilà pourquoi, quand le Comité institué pour élever la statue entra en pourparlers avec le sculpteur Frémiet de Paris, il lui donna seulement des indications sur le type et le caractère de la figure, lui communiquant en même temps quelques photographies de paysans roumains, sans lui envoyer le prétendu portrait d'Etienne le Grand, et laissant à l'inspiration de l'artiste d'imaginer sa figure comme il l'entendrait. M. Frémiet envoya au Comité deux modèles réduits de la statue, et après quelques observations le type définitif fut arrêté. D'après ce que nous savons, la statue a été fondue et doit être prochainement expédiée à Iassy.

C'est juste au moment où la statue allait sortir des mains de l'artiste que l'évêque Melchisédec, membre de l'Académie roumaine, passant par Czernowitz, capitale de la Bukovine, visita la bibliothèque métropolitaine de cette ville, et y découvrit un évangile slavons du

temps d'Etienne le Grand, contenant, outre les figures des quatre évangélistes, le portrait de ce prince, accompagné d'une inscription, dans laquelle il est dit qu'Etienne le Grand, après avoir fait écrire cet évangile par le père Nicodème, en fit don au monastère de Homor, en l'année 1473. Peu de temps après, M. N. Ionescou, professeur d'histoire à l'Université de Iassy, visitant l'église Saint-Nicolas de cette ville, trouva sur un mur, caché jusqu'alors par une construction en bois, un portrait d'Etienne le Grand qui ressemblait en tout à celui de l'évangile de Homor. D'autres investigations, faites à la suite de ces deux découvertes, firent trouver d'autres portraits du prince. L'un des mieux conservés est brodé sur une étole provenant de l'ancien monastère de Dobrowetz. Tous ces portraits sont assez semblables les uns aux autres. Ils représentent le héros moldave les yeux grands ouverts, de couleur bleue, surmontés de sourcils bien arqués; ses cheveux descendent en boucles blondes sur ses épaules; sa moustache est fine et il ne porte point de barbe, tandis que le portrait vulgarisé par Asaky représente ce prince comme brun et portant une barbe assez longue. L'ensemble est martial et diffère profondément du portrait connu jusqu'à ce jour.

Cette découverte ayant été portée à la connaissance de l'Académie roumaine donna lieu à une discussion très intéressante entre M. Hasdeu, qui niait l'authenticité des portraits nouvellement découverts, et tous les autres membres de la section historique, parmi lesquels nous citerons MM. Ionescou, Stourza et Maiorescou. Les explications techniques données par M. Epaminondas Bouceevsky, peintre roumain de la Bukovine, ont fini pourtant par amener M. Hasdeu lui-même à reconnaître son erreur et à accepter aussi le portrait sans barbe d'Etienne le Grand comme le seul véridique.

Comme M. Frémiet n'a pu être averti à temps, le portrait que l'on vient de découvrir ne lui a pas servi de modèle. La statue représente donc une figure de fantaisie portant la barbe, à moins que le Comité ne se décide à faire remplacer la tête par une autre conforme au portrait découvert.

PUBLICATIONS HISTORIQUES. — L'Académie roumaine, section historique, a fait publier plusieurs ouvrages importants relatifs à l'histoire des Roumains. Elle a chargé M. HASDEU d'éditer le *Psaltire* de Coresi¹, premier livre imprimé en langue roumaine (en 1577) qui se soit conservé jusqu'à nos jours. Les publications roumaines

1. *Psaltirea publicată romaneste 1577 de diaconul Coresi*, reproduşă cu un studiu bibliografic, si un glosar comparativ de B. Petriceicu Hasdeu. Tomul I, textul. Bucureşti, 1881.

antérieures à cette date, telles que le catéchisme publié par les protestants de la Transylvanie en 1546 pour répandre leur croyance parmi les Roumains de ce pays, les quatre évangiles traduits et publiés en roumain en 1562, ne sont pas arrivées jusqu'à nous. S'il n'existe pas d'impressions antérieures en langue roumaine, la cause en est que la langue officielle des Roumains comme aussi celle de leur église était le slavon. M. Hasdeu vient de terminer l'édition du texte de Coresi qui forme le 4^{er} volume de la publication. Le II^e comprendra une étude sur le traducteur, et un glossaire comparé, pour lequel seront utilisés tous les psautiers roumains imprimés ou manuscrits des xvi^e et xvii^e siècles.

La publication des documents tirés des archives de Vienne, par feu le chevalier Eudoxe de Hourmouzakî, roumain de la Bukovine, continue sous les auspices du ministère des cultes, auquel le défunt a légué tous ses manuscrits. En dehors de ces documents, le ministère a fait paraître le II^e volume des *Fragmente zur Geschichte der Rumänen* par le même auteur, écrits par lui en allemand, et qui contient l'histoire de l'église roumaine en Transylvanie. Il nous semble que l'auteur ne voit que les mauvais côtés des efforts faits, tant par l'église luthérienne que par l'église catholique de Transylvanie, pour détourner les Roumains de la croyance orthodoxe. Il caractérise de la manière suivante l'union d'une partie des Roumains de l'Autriche avec l'Église occidentale : « Quoique l'union ne fût réalisée qu'en partie, elle eut pour effet de partager la nation roumaine en deux camps ennemis, la poussa quant aux affaires religieuses et aux écoles dans deux directions différentes, affaiblit ses sympathies pour les conationaux des principautés, et jeta la discorde dans un peuple qui avait besoin de toute sa force de cohésion pour résister à l'oppression dont il était victime » (p. 222). L'auteur oublie que c'est l'église luthérienne de Transylvanie qui traduisit pour la première fois les livres sacrés en langue roumaine, et poussa ceux-ci à traduire dans leur idiome les livres de leur rite, travaillant ainsi d'une manière indirecte à la renaissance de la langue nationale. Il oublie aussi que c'est des séminaires unis de la Transylvanie que sortirent ces Roumains lettrés, qui donnèrent à la nation la conscience d'elle-même.

Dans le premier volume de ces essais, publié sous le même titre en 1878¹, le chevalier de Hourmouzaki s'occupe de l'empire bulgaro-

1. *Fragmente zur Geschichte der Rumänen* von Eudoxius Freiherr von Hurmuzaki, herausgegeben vom fürstlich rumänischen Cultus und Unterrichts Ministerium. Bucuresti, 1878.

roumain, fondé sur la rive droite du Danube, en 1186, par les deux frères Pierre et Assan, et détruit par les Turcs après la bataille de Cossova en 1389, ainsi que de l'histoire des principautés roumaines depuis leur fondation jusqu'à la perte de leur indépendance.

L'archimandrite Ghenadi ENACEANU a publié une chronique du monastère de Sinai¹. Une pareille publication ne pouvait présenter aucun intérêt, attendu que ce monastère n'a joué aucun rôle dans l'histoire de la Valachie. Il est bon d'observer qu'en général l'histoire des monastères orientaux n'a guère d'importance, car ils n'ont point été des centres de culture intellectuelle comme ceux de l'Occident. La publication d'un pareil livre trouve pourtant son explication, à un tout autre point de vue que celui de l'histoire. L'emplacement de ce monastère a été choisi par le roi actuel de la Roumanie comme résidence d'été, et une grande partie du livre est destinée à décrire les occupations auxquelles se livrent le roi et la reine pendant leur séjour à Sinai. Il semble que l'auteur ait publié son livre spécialement pour se rendre agréable en haut lieu, et que, pour rendre cette flatterie plus délicate, il ait ouvert son livre par quelques considérations historiques.

La biographie du métropolitain Veniamin Costaki par M. André VIZANTI, professeur d'histoire roumaine à l'Université de Iassy, est, malgré certaines erreurs, une œuvre assez remarquable². La vie de ce digne prélat est racontée avec beaucoup de détails puisés aux sources les plus différentes. Son activité qui embrasse la période la plus épineuse de la renaissance roumaine (1803-1842) a été une lutte sans relâche contre les puissantes influences qui empêchaient l'essor de la nation. Il organisa, dans l'année même de son avènement au trône archiépiscopal, le séminaire de Socola, près de Iassy, d'où sortirent tous les prêtres les plus éclairés de la Moldavie. Auteur d'une foule d'écrits théologiques, le métropolitain Veniamin fut, chose assez extraordinaire, le premier promoteur de représentations théâtrales en Moldavie (1816). C'est sous son égide que passèrent toutes les réformes introduites dans les écoles; c'est lui qui ramena la langue nationale dans le clergé à la place de la langue grecque qui s'était introduite sous le régime fanariote; c'est dans l'imprimerie improvisée par lui que le premier journal moldave, « l'Abeille roumaine », vit le jour (1829). Comme tous ces efforts ne pouvaient que déplaire

1. *Sinaia, Istoria santei monastiri* de arhimandritul Ghenadi Enaceanu. Bucuresti, 1881.

2. *Veniamin Costaki Mitropolit Moldovei, si sucevei, epoca, viata si operile sale* de Andreiu Vizanti. Jassi, 1881.

à la Russie et à son instrument en Moldavie, le prince Michel Stourza, le digne archevêque fut arraché de son siège et jeté dans le monastère de Slatina, où il ne tarda pas à mourir (1846).

M. Grégoire Tocilescou, actuellement professeur d'histoire ancienne et d'épigraphie à l'Université de Bucarest, a publié vers la fin de l'année 1880 une étude très minutieuse sur la géographie et l'ethnographie de la Dacie avant la conquête romaine¹. Cette publication, qui forme un fort volume in-8° d'environ 600 pages, enrichi de bon nombre de gravures et de cartes, se présente avec un appareil d'érudition qui ne la rend abordable qu'aux savants, pour lesquels elle semble spécialement destinée. Elle contient plusieurs milliers de notes dont l'ensemble est plus étendu que le texte de l'ouvrage, et dans lesquelles se trouvent cités presque tous les nombreux auteurs qui ont écrit sur cette matière, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Quoique M. Hasdeu ait montré dans une série d'articles critiques insérés dans un journal de Bucarest, le *Binele public*, que cette érudition n'était pas toujours de bon aloi et que souvent les citations de M. Tocilescou étaient empruntées telles quelles à d'autres auteurs, ces riches matériaux permettront aux auteurs futurs de s'orienter plus aisément dans les questions traitées par ce livre.

La tâche que M. Tocilescou s'est imposée était aussi ingrate que difficile. Il était évident que son sujet ne comportait pas de nouvelles découvertes. Il n'avait qu'à mettre en ordre les diverses opinions émises par les auteurs sur des questions qui resteront toujours obscures. Le livre de M. Tocilescou se présente donc comme une série d'hypothèses, soutenues par les textes, souvent contradictoires, des auteurs anciens.

La première partie de l'ouvrage, la géographie de la Dacie, comprend une analyse des notions géographiques contenues dans les auteurs anciens, depuis Homère jusqu'à l'anonymus Ravennatensis. M. Tocilescou se donne beaucoup de peine pour faire concorder les textes que l'antiquité nous a laissés avec la configuration réelle du pays, telle qu'elle est connue de nos jours. Il est pourtant évident que les écrivains grecs et romains, qui se sont occupés de la Dacie, n'en pouvaient avoir qu'une idée très peu exacte ; d'abord parce qu'ils manquaient des moyens de précision que la science actuelle emploie pour déterminer la position des lieux, ensuite parce qu'ils ne parlent de la Dacie que par ouï-dire. Voilà pourquoi il nous semble oiseux de s'occuper de questions telles que l'interprétation du texte

1. *Dacia inainte de Romani* de Gr. G. Tocilescu. Bucuresti, 1880.

d'Hérodote IV, 48 : « Ὁ δὲ δὴ Ἄραρός τε καὶ ὁ Νάπαρις καὶ ὁ Ὀρθησσὸς διὰ μέσων τούτων ῥέοντες ἐσβίλλουσιν ἐς τὸν Ἰσθμὸν, » si on le rapporte à nos connaissances actuelles sur les rivières qui se jettent dans le Danube. Aussi que de corrections n'ont-elles été proposées à ce malheureux texte, pour l'accorder avec l'observation actuelle, quand il était si naturel de penser qu'Hérodote, n'ayant recueilli ses données sur la Dacie et ses rivières que par des informations orales, ne pouvait parler de la position respective, du volume et de la direction de ses divers cours d'eau que d'une manière imparfaite.

Les seules données que les textes anciens nous puissent faire connaître avec quelque certitude sont les *noms* des rivières, montagnes, pays, villes. Il est incontestablement d'une haute importance, surtout pour l'histoire des pays roumains, où les documents font si souvent défaut, de retrouver dans les dénominations actuelles les noms existant il y a presque deux mille ans¹. Le livre de M. Tocilescou, quoiqu'il ne s'occupe pas spécialement de cette question, contient sur ce sujet toutes les indications nécessaires.

La deuxième partie de l'ouvrage, qui s'occupe de l'ethnographie de la Dacie, présente par elle-même plus d'intérêt et peut conduire à des résultats plus positifs, attendu que l'on dispose de plus d'éléments d'investigation, et que quelques-uns d'entre eux, tels que la langue, peuvent être soumis, de nos jours, à une analyse très féconde.

M. Tocilescou commence ses recherches par le peuple le plus ancien de la Dacie, les Scythes, dont il s'efforce de découvrir le caractère ethnique. Après une étude minutieuse sur tous les débris de la langue scythique, que les anciens nous ont conservés, sur le caractère physiologique de ce peuple et sur ses productions industrielles, il arrive à la conclusion que les Scythes, y compris les Agathyrses, étaient des peuples de race iranienne, parents des Mèdes et des Perses.

L'auteur passe ensuite aux Gètes et aux Daces qu'il traite comme des peuples tout à fait différents des Scythes et des Agathyrses,

1. Par exemple pour résoudre la question de savoir si les Roumains ont occupé la Dacie pendant le moyen âge, ou bien s'ils l'ont entièrement évacuée quand l'empereur Aurélien retira ses légions en 270 et l'abandonna aux Goths, car il est évident que les anciennes dénominations n'ont pu être conservées que par une population qui a constamment habité ces pays et a transmis ces noms de génération en génération jusqu'à nos jours.

sans chercher à expliquer en aucune manière comment ces derniers ont disparu de la Dacie et ont été remplacés par les premiers. L'éthnographie d'un pays doit étudier aussi la provenance des peuples qui l'habitent, les rapports ethniques existant entre les différentes races qui occupent un pays simultanément ou successivement. M. Tocilescou ne se donne même pas la peine de nous montrer d'où viennent les Daces. Tout ce qu'il nous dit là-dessus, c'est que « on ne saurait affirmer rien de précis sur la manière dont les Daces se sont détachés des Gètes et en général des Thraces, ni sur l'époque de leur établissement dans les plaines de la Theiss et plus tard en Transylvanie et en Roumanie » (p. 450). Si les auteurs sont muets là-dessus, il aurait fallu tout au moins présenter une hypothèse et ne point laisser le lecteur dans une indécision aussi complète sur une question d'une telle importance. M. Tocilescou identifie les Daces avec les Gètes et en fait des Thraces. Dans ce cas il aurait fallu expliquer ce fait assez paradoxal, que les Daces se présentent pour la première fois dans les plaines de la Theiss d'où ils sont expulsés par les Iazyges qui les poussent en Transylvanie (Pline H. N., IV, 42) ; ils viennent donc du Nord au Sud, pendant que les Gètes ont indubitablement habité dans l'origine la rive droite du Danube et se sont étendus plus tard sur la rive gauche du fleuve, passant ainsi du Sud au Nord. La lacune que le livre de M. Tocilescou contient sur ce point inspire des doutes, au moins par rapport aux Daces, sur la conclusion de l'auteur, à savoir que « les Gètes et les Daces ne sont ni Germains, ni Celtes, ni Slaves, mais bien Thraces d'après leur origine » (p. 257). Une remarque très naturelle aurait pourtant tiré l'auteur de cette incertitude. Les Daces, fussent-ils même d'une tout autre race que les Gètes, durent perdre leur nationalité et adopter celle des peuples au milieu desquels ils vinrent s'établir. De cette manière les conclusions déduites par M. Tocilescou de ses recherches sur la nation des Gètes, qui étaient incontestablement des Thraces, peuvent s'appliquer aussi aux Daces. Il nous semble que M. Tocilescou a victorieusement repoussé les hypothèses qui faisaient des anciens habitants de la Dacie des Germains, des Slaves, voire même des Celtes, et que le fait que ces peuplades étaient d'origine thrace est une vérité désormais acquise à la science.

L'hypothèse que les peuples de la Dacie sont de race germanique, les mêmes que les Goths, qui du temps de l'invasion des barbares occupèrent ce pays, repose surtout sur une erreur de Jornandès et d'autres chroniqueurs du moyen âge, qui, trompés par la ressemblance des noms, identifient les Gètes avec les Goths et les Daces

avec les Danois ¹. Cette hypothèse prit une force imposante lorsque le célèbre auteur de l'histoire de la langue allemande, J. Grimm, lui prêta l'appui de son nom. On ne saurait pourtant induire sérieusement l'identité de race entre deux peuples d'une simple ressemblance de noms; ainsi les Wendes et les Veneti n'ont assurément rien de commun, pas plus que les Γερμανοί d'Hérodote, peuplades de la Perse, avec les Germains, ou bien encore les Massagètes avec les Gètes. La ressemblance des mœurs ou croyances religieuses est une preuve tout aussi peu concluante, attendu que les Thraces et les Germains faisant partie du groupe indo-européen, les traits généraux des mœurs et de la religion de ces peuples ne sauraient différer. Quelle conclusion pourrait-on tirer, par exemple, du fait que les Gètes aussi bien que les Goths étaient polygames et qu'ils avaient en commun l'habitude de se tatouer la figure, quand on voit de pareilles coutumes chez les peuples les plus hétérogènes?

L'hypothèse du celtisme des Gètes et des Daces est tout aussi peu fondée. Les auteurs qui l'ont soutenue se fondent sur des analogies tout à fait trompeuses entre des noms géographiques que l'on rencontre aujourd'hui dans la Dacie, et dont la plupart ne sont point d'origine dace, et des noms appartenant aux peuples d'origine celtique. Ils citent à l'appui de leur théorie par exemple les analogies suivantes : *Ardeal*, nom de la Transylvanie, et les monts *Ardennes* en France, *Galatz*, port près des bouches du Danube, et la tribu celle des Galates, le mont *Boutschetschea* en Transylvanie et *Vocetius*, montagne indiquée par Tacite dans la Suisse, *Clouche*, ville de la Transylvanie, et *Clusium* en Etrurie, *Taurenî*, village du même pays qui dérive de taureau, taur en roumain, et qui serait la tribu celle des *Taurici*, *Temèche*, rivière qui se verse dans la Theiss et qui trouverait son analogie dans la *Tamise*. Avec de pareils rapprochements on pourrait bien trouver une parenté entre les Esquimaux et les Espagnols, les Islandais et les Iroquois. L'hypothèse du slavisme des peuples de la Dacie se présente sous un aspect plus sérieux que celles que nous venons d'analyser, quoiqu'elle soit tout aussi peu justifiée. Elle a son origine dans l'idée, soutenue par les auteurs slaves, que tous les peuples de la péninsule des Balkans, dont les savants d'autres pays veulent faire des Thraces, n'ont été que des Slaves, d'où résulte implicitement le slavisme des peuples

1. Le livre de Jornandès est intitulé : *De Getarum sive Gothorum origine et rebus gestis*. Pendant le moyen âge jusqu'au XII^e siècle les chroniques confondent les Daces et la Dacie avec les Danois et la Danie : Daci, Dacia; Dani, Dania.

de la Dacie. Les Slaves n'auraient donc point immigré dans cette péninsule à partir du v^e siècle après J.-C., mais seraient des populations autochtones. Cette théorie peut être renversée par une seule observation : la profonde différence qui existe aujourd'hui entre les Albanais, seuls représentants de la race qui habita dans les anciens temps la péninsule des Balkans, et toutes les nations slaves de nos jours. La présence de noms de localités slaves cités par les auteurs byzantins à partir du vi^e siècle ne saurait rien prouver, attendu qu'à cette époque l'immigration des peuples de race slave avait déjà commencé. Des noms plus anciens tels que Strymon, Bylazora, qui ne seraient que le polonais *strumen* = ruisseau, et la blanche aurore, ne prouvent rien non plus. Strymon qui dérive du radical sanscrit *sru* = couler a été conservé dans toutes les langues ariennes, étant augmenté d'un *t* dans le groupe german-thrace-slave (*strumen*, *strom*, *strymon*), sans cette augmentation et même en perdant l'*s* initiale dans le groupe celte-grec-italique (*Rumon*, nom ancien du Tibre, de même racine que ξέω). Bylazora dans lequel les Slaves voient la blanche aurore, nom qui par sa couleur poétique ne conviendrait nullement à une localité, n'est en réalité que le *Velis-ura* d'aujourd'hui, dans lequel *ura* en albanais signifie pont et *velis* le nom de l'endroit ¹. Le fait que le nom de Trajan se retrouve encore aujourd'hui dans les contes et les ballades slaves n'est pas plus extraordinaire que la conservation de celui du conquérant macédonien. Spécialement pour les peuples de la Dacie les auteurs slaves trouvent des rapprochements qui ne le cèdent en rien à ceux qui servent d'appui à la théorie celte. Ainsi les monts *Carpathes* tireraient leur nom du mot slave *krapiti* = grand, fort, long; la rivière *Pruth* viendrait de la racine slave *plu* = couler; la rivière Témèche du slave *tim* = humide; *Sarmizegetusa*, capitale de la Dacie, signifierait la « ville des Sarmates »; *Klepidava*, ville de la Dacie, trouverait son origine dans le verbe *klipati* = sonner; la partie finale du nom de la tribu dace des *Cistobouques* serait le slave *bokù* = rive. Des noms de plantes daces conservés par Dioscoride, *χορυστανή* serait le lèthe *Kregzdine*, *σέβζ* le serbe *Zova*, *πριτζήλα* le russe *Prijatehnica*. Le nom propre dace Oroles signifierait vautour, en slave *orilù*, et *Zamotxis* dériverait de *Za* = après, et *mrukati* = obscurcir. Avec de pareilles étymologies, ainsi que l'observe le célèbre slaviste Miklosisch, on aurait bientôt fait de slaviser La Mecque et Médine.

. Après avoir ainsi repoussé les erreurs répandues sur la nationa-

1. Jirecek. *Geschichte der Bulgaren*, Prag, 1876, p. 70.

lité des peuples de la Dacie, M. Tocilescou passe à l'analyse des 280 noms daces conservés par les auteurs et les inscriptions (p. 202-257). Les résultats auxquels il arrive sont les suivants :

De 51 noms de plantes daces 46 peuvent être considérés comme étant d'origine thrace.

Des 26 noms de personnes 11 se retrouvent chez les autres peuples de race thrace, tels que les Phrygiens. Les inscriptions fournissent 90 autres noms de personnes dont 22 sont particuliers à la Dacie; 7 sont communs aux Daces et aux Thraces; d'autres en grand nombre sont communs aux Daces et aux Illyriens, comme par exemple les noms terminés en *porus*.

Des 68 noms de villes daces, 23 se terminent en *dava* identique au *dama* des Thraces; 3 en *bara* et *sara*, thrace : *sara*, *para*. Des 45 noms ethniques 40 possèdent le suffixe *ens*, l'illyrique $\eta\nu\varsigma$ ou le thrace $\eta\varsigma$.

Ces particularités confirment les témoignages des auteurs anciens tels que Strabon et Dion Cassius qui attestent que les Daces, les Gètes et les Thraces parlaient la même langue.

L'auteur passe ensuite à l'étude des mœurs, de la religion, de l'industrie des peuples de la Dacie, traitant ces questions avec tous les détails possibles, de sorte que son livre forme une véritable encyclopédie historique de ces peuples.

SOCIÉTÉS HISTORIQUES. — L'intérêt pour l'histoire du pays s'éveille de jour en jour. Il s'est formé deux sociétés qui ont entre autres pour but d'étudier les antiquités du pays : le *Club des Carpathes* à Bucarest et la *Société d'histoire et d'archéologie* à Turnu Severin.

A.-D. XENOPOL.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

La Grande-Grèce; paysages et histoire, par FR. LENORMANT, professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale. *Le littoral de la mer Ionienne*; t. I et II, VIII-474 et 466 p. 8°. Paris, A. Lévy, 1884.

La Grande-Grèce est une des parties les plus intéressantes et les moins connues de l'Italie. Il est inutile d'insister particulièrement sur l'intérêt que présente cette contrée; il suffit de citer les noms de Tarente, de Sybaris, de Crotona, de Pythagore. Si la Grande-Grèce est peu connue, cela ne tient pas seulement à l'état actuel du pays, qui a toujours été peu visité, cela tient aussi à son histoire, surtout dans l'antiquité. Ce n'est pas qu'on ait peu écrit sur ce sujet; il existe plutôt un trop grand nombre de travaux sur la Grande-Grèce, écrits soit par des Italiens, soit par des étrangers; une bibliographie complète de ces ouvrages occuperait plus de 100 pages. Mais ils ne se rapportent jamais qu'à des époques, à des territoires, à des endroits particuliers; un travail d'ensemble sur la Grande-Grèce, ne serait-ce même que pour l'époque ancienne, n'existe pas encore; nous n'en avons pas d'histoire ni de géographie détaillée qui réponde aux rigueurs de la critique moderne. Aussi les érudits souhaitent-ils de voir entreprendre une pareille œuvre. M. Lenormant vient au-devant de ce souhait avec son livre sur la *Grande-Grèce*; nous allons voir jusqu'à quel point il est rempli.

Demandons d'abord dans quel dessein il a écrit son livre: « Description des lieux et de l'aspect du pays, histoire, mythologie, archéologie monumentale, topographie et géographie, il y a, dit l'auteur (p. iv), un peu de tout pêle-mêle dans ce livre, comme l'amène naturellement la succession des localités que j'y passe en revue. C'est une sorte de bigarrure, qui ne comportait pas, de sa nature même, d'autre plan suivi que l'ordre géographique, mais que sa variété rendra, je l'espère, abordable sans fatigue à toutes les classes de lecteurs. » Il veut étudier « l'histoire des cités grecques de l'Italie méridionale, » et « celle des mêmes contrées pendant les six siècles de la domination byzantine. » M. L. croit surtout que la « géographie historique et comparative de ce pays devait être entièrement révisée. » Il est en conséquence « conduit à reprendre *ab ovo* presque toutes les questions de topographie et de géographie antique de la Grande-Grèce et à en proposer dans bien des cas des solutions nouvelles. » Il signale enfin deux points auxquels il attache une importance particulière: « le pre-

mier est l'usage considérable que j'ai fait des monuments monétaires comme moyen d'instruction historique » (p. vi) ; le second est « la nouvelle hellénisation de l'Italie méridionale sous la domination des empereurs de Constantinople, du VIII^e au XI^e s. » (p. vii).

Je vais donner maintenant une analyse rapide du t. I. Le chap. 1^{er} traite de Tarente ; description du pays ; histoire de la ville dans l'antiquité et à l'époque moderne ; description des monuments antiques encore existants, et topographie de Tarente, avec deux appendices sur l'introduction des chats à Tarente et sur la tarentelle (p. 1-114). Chap. 2 : Métaponte ; époque fabuleuse et historique ; ruines de Métaponte ; dissertation détaillée sur le culte de Déméter en Grande-Grèce (p. 115-160). Chap. 3 : Héraclée et Siris ; histoire de ces villes ; bataille d'Héraclée, et rôle des éléphants dans les guerres de l'antiquité (p. 163-209). Chap. 4 : De Siris à Sybaris ; description de la contrée et histoire de ses localités (p. 211-246). Chap. 5 : Sybaris et Thurioi ; situation, histoire, commerce et mœurs de Sybaris ; histoire de Thurioi ; fouilles récentes opérées dans le pays (p. 247-327). Chap. 6 : Rossano, La Sila ; histoire de Saint-Nil (p. 331-366). Chap. 7 : Les villes de Philoctète, Pétélia ; les mystères dionysiaques de la Grande-Grèce (p. 367-424). Chap. 8 : La vallée du Néaithos. Ce chapitre se rapporte surtout au moyen âge, l'auteur y parle par exemple de l'histoire de la famille Simonetta. Le volume se termine par une dissertation sur l'emplacement de Pandosia (p. 425-456).

M. Lenormant s'en rapporte « aux savants compétents pour reconnaître ce que cet ouvrage renferme de neuf et y rendre justice » ; l'auteur du présent compte-rendu se croit compétent pour la partie du livre qui traite de l'antiquité ; c'est aussi, comme on vient de le voir, sur cette époque que M. Lenormant s'arrête de préférence. C'est affaire à d'autres de décider jusqu'à quel point ce qu'il dit sur l'époque byzantine est nouveau.

Nous indiquerons d'abord ce qui, dans le premier volume, nous semble bon et réussi. Ce sont en premier lieu les descriptions de paysages, qui sont remarquablement vivantes et parlantes ; je cite par exemple celle de Sybaris (p. 223), mais j'en pourrais citer encore beaucoup d'autres. Puis des remarques sur certains faits qui se rattachent à l'histoire, par exemple sur les *Latifundia* qui subsistent encore dans la Grande-Grèce (p. 172-184), sur l'introduction des chats à Tarente (p. 97-103), sur les légendes (p. 120-121), sur la description des fleuves sous la forme de serpents (p. 217-219). En ce qui concerne directement la connaissance de l'antiquité, les parties qui nous ont semblé justes ou tout au moins judicieuses sont les petites dissertations numismatiques, dont j'énumérerai les plus importantes : p. 26, les *numi incusi*, dus à l'influence de la confédération pythagoricienne ; p. 27, les noms messapiens sur des monnaies tarentines ; p. 39, les monnaies d'Alexandre d'Épire à Tarente ; p. 56, le monnayage de Rome ; p. 167, le droit monétaire des villes dépendantes ; p. 207, l'union monétaire de certaines

villes; p. 262, les mines d'argent exploitées par les Sybarites; p. 291, des monnaies qui portent simultanément les noms de Sybaris et de Crotone; p. 302 et 368, les monnaies de la seconde et de la troisième Sybaris; p. 390, les monnaies de Pétélia; p. 443, les monnaies de Pandosia. Sont encore neuves et intéressantes les remarques de M. L. sur l'art des Tarentins (p. 85-96), adoptées en partie par M. Helbig dans le *Bullet. dell' Istituto*, 1881, p. 201; sur ce qu'on appelle la Basilica de Paestum (p. 142), et il résume fort bien les observations de Helbig sur le costume des Grecs dans l'antiquité primitive (p. 203). Ce que dit M. L. des causes de la prospérité de Sybaris (262-275) nous a paru particulièrement remarquable; c'est une addition précieuse à l'histoire, non seulement de la Grande-Grèce, mais de la Grèce en général; les futurs historiens de l'antiquité devront en tenir compte. Grote avait déjà, dans son Histoire de la Grèce, exprimé quelques-unes des idées fondamentales que nous retrouvons chez M. L., mais seulement en partie et d'une manière très incomplète; M. L. a le mérite de les avoir exposées avec plus de clarté, et développées avec plus de détails. A ce point de vue, il mérite tous nos éloges.

Nous en arrivons maintenant aux critiques que nous avons à faire sur le livre de M. Lenormant; remarquons-le avant tout : ce que nous avons dit plus haut n'épuise en aucune façon le nombre des bons passages que nous aurions pu signaler; nous voulions seulement insister sur certains points qui nous ont paru particulièrement dignes d'attention.

Tout d'abord, nous n'approuvons pas la manière dont il retrace l'histoire ancienne de Métaponte; il dit, p. 116, que « son nom primitif était Alybas, et nous le trouvons mentionné dans l'Odyssée. » Il n'est pas certain, il n'est même nullement vraisemblable que l'Alybas de l'Odyssée désigne Métaponte; « plus tard, le nom d'Alybas fut changé en celui de Métabos, dont les Grecs ont fait Métapontos. » La ville s'appelait chez les Grecs, non Métapontos, mais Métapontion. « Lybas ou Alybas apparaît dans les légendes de Témésa comme un démon funeste; » dans Pausanias, VI, 6, 4, il faut sans doute lire Lykas, bien que les mss. donnent Lybas. « Le nom d'Alybas est quelquefois donné comme celui d'un fleuve des enfers » (p. 118); c'est inexact; ce n'est pas ἀλυσας, mais ἀλιεας, qui a cette signification. Toute l'histoire bâtie par M. L. sur cette base qu'on ne fait aucune différence entre Alybas, Lybas (ou Lykas), et Alibas, repose, à notre avis, sur de très faibles fondements.

Encore moins puis-je admettre son histoire primitive de l'Italie où il qualifie de traditions indigènes les fables de Peuketios et Oinotos, originaires d'Arcadie (p. 248). P. 249, il dit des Oenotriens qu'ils « s'étendaient encore plus au nord, le long du littoral de la Campanie, et jusque sur les bords du Tibre; car là encore nous trouvons aux premières origines le souvenir de la colonie de l'arcadien Evandre et de sa ville de Pallantée fondée sur la colline qui fut plus tard le Palatin,

et nommée d'après la ville de Pallantion en Arcadie. » Je ne puis trouver là aucun « souvenir, » mais seulement un jeu de mots étymologique d'une époque postérieure (Lupercus : Λύκετος; Palatium : Παλλάδιον). M. L. sait sans doute que l'érudition moderne ne pense pas comme lui; il n'est pas obligé de la suivre, mais, pour ma part, je crois que, dans ce cas, les critiques modernes ont raison contre lui.

Arrivons maintenant aux remarques de M. L. sur la géographie et la topographie. Je ferai observer avant tout qu'ici je trouve beaucoup de bonnes choses dans les chapitres où, s'appuyant sur les travaux les plus récents, il décrit les localités existantes, Tarente, Sybaris et autres. Il est moins heureux dans les explications qu'il croit nouvelles, et qui ont pour but de déterminer l'emplacement des localités de la géographie ancienne. Une remarque de la p. 212 donne plus de promesses que l'auteur n'en tient. On admet généralement, dit M. L., que les villes grecques ont eu leurs acropoles assez loin de la côte; mais, ajoute-t-il, cette opinion est fautive; « aussi la topographie des villes de la Grande-Grèce, qui a eu jusqu'à présent pour base cette manière de voir, doit être révisée presque sur tous les points. » D'après lui, ces villes étaient situées près de la côte, et c'est seulement devant les incursions des Sarrasins que les habitants se sont enfuis sur les hauteurs. On pourrait croire d'après cela que pour la plupart des villes grecques étudiées dans son livre, M. L. indique un autre emplacement que celui qui est généralement admis; mais il n'en est rien. Parmi toutes les localités du vol. I^{er}, Thurioi est le seul exemple qu'il allègue en disant que les habitants se sont, au moyen âge, retirés à Cassano ou à Tarsia. Faut-il croire que jusqu'à M. L. on avait pensé que Cassano ou Tarsia était dans l'antiquité l'acropole de Thurioi? Nullement: tout le monde savait que Thurioi était dans la plaine. Dans son premier vol., M. L. n'a pas eu une seule fois l'occasion d'opérer cette révision qui, suivant lui, doit se faire « sur tous les points. »

Comme nous l'avons vu, M. L. dit, p. iv, de la géographie antique de la Grande-Grèce: « J'ai été conduit à reprendre *ab ovo* presque toutes les questions de topographie et de géographie antiques de la Grande-Grèce, et à en proposer, dans bien des cas, des solutions nouvelles. Y ai-je réussi? » En effet, pour beaucoup de noms de cours d'eau et de villes, M. L. propose des identifications nouvelles; mais dans certains cas, ce travail aboutit à des noms, ou bien qui ne se trouvent qu'une fois chez les Anciens, ou qui du moins ne se trouvent pas chez les historiens; aussi fort peu de points sont-ils assurés, et l'on pourrait avec autant de vraisemblance attribuer ces noms à des localités différentes, procédé que M. L. appelle lui-même (p. 231) « des identifications de fantaisie. » A cette catégorie se rapportent les noms que donne Lycophron seul ou presque seul, et les localités œnотиennes citées d'après Hécatée par Etienne de Byzance; on peut aussi bien les appliquer à toutes les localités possibles; et c'est seulement ainsi que M. L. peut avoir raison. Parfois, M. L. part de principes faux; il dit p. 238:

« Malanios, qui est sûrement Magliano : » ce n'est ni sûrement, ni probablement Magliano, car Magliano, d'après les règles de la philologie romane, donnerait une forme Manlianum, et par conséquent n'a rien à voir avec Malanios. On se rend bien compte du procédé suivi parfois par M. L., quand on voit comment il identifie les villes du Bruttium citées par Tite-Live, XXX, 19. Il prétend, p. 453, sans d'ailleurs tenter de le prouver (il ne l'a pas essayé davantage p. 230), qu'elles appartiennent « à la vallée du haut Crathis. » Mais cela ne résulte pas du texte de Tite-Live; elles peuvent se trouver en partie dans cette vallée, en partie dans une autre. P. 372, M. L. suppose que la ville de Chone est aujourd'hui Terravecchia près Cariati; il dit de Chone « que Strabon la place dans ces environs »; pourquoi n'a-t-il pas plutôt remarqué qu'après avoir mentionné le promontoire de Krimisa, Strabon ajoute : *καὶ Χώνην πάλιν ὑπὲρ αὐτῆς*? Or le promontoire de Krimisa est à environ 16 kilom. de Terravecchia près Cariati; et comment un endroit voisin de Cariati peut-il être indiqué comme étant au-dessus du promontoire, si, dans le voisinage immédiat de ce promontoire, il y a des endroits, Cirò par exemple, où a pu exister une ville ancienne? Peut-être M. L. le croit-il; mais la chose valait bien la peine d'être démontrée. En tout cas, il ne faut pas parler de révision *ab ovo*, lorsqu'on néglige une indication de Strabon comme celle que nous venons de relever.

La plus importante des identifications nouvelles proposées par M. L. est celle de la ville de Pandosia, à laquelle il attache une très grande importance. Il dit, p. 452 : « les indications dont je veux parler sont toutes concordantes, et de telle nature, qu'il suffit, me semble-t-il, d'en énoncer bien nettement les points essentiels pour toucher du doigt la solution du problème; » et p. 454, après avoir dit qu'il n'a pas été lui-même dans la vallée du Mucone, où il place Pandosia : « Mais j'affirme que c'est là qu'il faut chercher Pandosia, là qu'on en trouvera l'emplacement; elle n'a pu être que là, et nulle part ailleurs. » Ce sont des exclamations de triomphe; voyons si elles sont justifiées. Il énumère, p. 452-453, 9 propositions qui doivent prouver sa thèse. Nous n'avons rien à dire contre les cinq premières; la 6^e est ainsi présentée : « elle n'était pourtant pas une des villes de la vallée du haut Crathis que Tite-Live énumère de la manière suivante dans le XXX^e livre, etc., etc. » Par conséquent, si Tite-Live n'énumérait pas toutes les villes du haut Crathis, énumération de laquelle il résulte que Pandosia n'en était pas, on pourrait chercher Pandosia sur le haut Crathis! Or, nous l'avons vu plus haut, Tite-Live, dans ce passage, ne songe pas à placer toutes ces villes sur le haut Crathis. Pandosia peut donc fort bien s'y être trouvée et l'argumentation de M. L. est sans force. La suite de son raisonnement, p. 454, est plus faible encore. C'est dans le voisinage de Pandosia qu'Alexandre d'Épire trouva la mort. Pourrait-on, en étudiant les dernières marches d'Alexandre, déterminer où doit être cherchée Pandosia? M. L. l'a pensé, et, dans ce but, il cite le passage de Tite-Live VIII, 24,

où il est dit : « quum sæpe Bruttias Lucanasque legiones fudisset, Heraclæam Tarentinorum coloniam, Consentiam ex Lucanis, Sipontumque Bruttiorum, Acrentinam, alias inde Messapiorum et Lucanorum cepisset urbes, et trecentas familias inlustres in Epirum, quas obsidum numero haberet, misisset, haud procul Pandosia urbe, imminente Lucanis ac Bruttiis finibus, tres tumulos aliquantum inter se distantes insedit, etc. » Sipontum, « qui appartient à une tout autre région, » ne convient pas ici à M. L. ; « mais, si on y substitue Sipheum, l'énumération des localités touchées par la dernière campagne du roi des Molosses est chez Tite-Live de la précision géographique la plus satisfaisante. Il prend Cosentia, et de là, descendant d'abord la vallée du Crathis, puis remontant celle du Mucone, il passe par Sypheum (Montalto), Acerina ou Acherontia (Acri), pour atteindre Pandosia, sur la partie supérieure du cours de la rivière Achéron. Je n'hésite donc pas à reconnaître cette rivière dans le Mucone, etc. » D'ordinaire on change Acrentinam en ac Terinam, ce dont M. L. ne veut pas, « puisqu'il s'agit de la dernière ville qu'Alexandre d'Épire prit avant de venir à Pandosia. » M. L. doit avoir lu Tite-Live bien à la hâte, puisqu'il a sauté les mots « alias inde Messapiorum et Lucanorum urbes. » Acrentina ou Acrentia n'était pas la dernière ville qu'il prit, il en prit encore d'autres dans le pays très éloigné des Messapiens. L'énumération de Tite-Live ne nous est donc d'aucun secours pour fixer l'emplacement de Pandosia qui est toujours à chercher.

D'après ce qui précède, on a pu voir que dans ce premier volume, il est arrivé à M. L. de lire un peu à la hâte les auteurs qu'il cite. Il est d'autant plus regrettable que ses renvois aux auteurs soient rarement précis ; presque toujours il se contente de donner le nom de l'écrivain. Il fait à cet égard la déclaration suivante (p. v) : « J'ai cru devoir m'interdire tout développement d'appareil extérieur d'érudition pour l'indication des sources historiques et archéologiques... Je m'imagine avoir donné assez souvent, dans d'autres travaux, la preuve de ce que je suis un érudit exact et consciencieux, qui n'avance pas les choses sans autorité et sans raisons décisives, pour avoir le droit d'agir ainsi dans un ouvrage qui n'est pas proprement et exclusivement scientifique. Mes sources d'ailleurs, en dehors de l'exploration personnelle des lieux, ne sont pas inédites. Ce sont des écrivains qui se trouvent à la portée de tous, qu'un érudit doit sans cesse lire et relire, s'il veut se pénétrer de la connaissance de l'antiquité. » M. L. a eu tort d'agir ainsi : quand on veut faire des recherches scientifiques, on doit citer ses sources avec précision, serait-on l'érudit le plus exact et le plus consciencieux du monde. On ne peut pas s'en dispenser sous prétexte que l'on s'adresse au grand public, et non seulement aux érudits de profession. En fait, quel intérêt le grand public prend-il à la question de savoir où était située la ville de Chone ou le fleuve Acalandrus ? C'est pour les érudits que ces recherches ont de l'importance ; mais pour établir scientifiquement la vérité méconnue (et M. L. croit l'avoir fait dans « bien des

cas »), il faut donner des preuves. Si les auteurs qu'il cite sont aux mains de tous, ces auteurs ne se composent pas de peu de pages, et c'est toujours une perte de temps inutile et désagréable que d'être obligé de chercher dans un auteur un passage indiqué vaguement dans le livre qu'il s'agit de contrôler. Si l'on veut en effet vérifier les assertions de M. L. on est quelquefois dans un réel embarras. Par exemple, p. 228, il parle de la ville d'Abystron ou Aprustum : « dont on faisait remonter l'origine jusqu'aux plus anciennes époques des populations ausoniennes ou œnôtriennes. » Or, pour moi, je la trouve citée deux fois seulement par Ptolémée et par Pline, sans que ces auteurs fassent mention de son antiquité. Je veux croire que M. L. connaît quelque autre passage d'un auteur ancien sur cette ville, passage demeuré inconnu aux érudits ordinaires qui se servent des manuels de géographie ancienne, mais je ne comprends pas pourquoi il ne l'a pas cité. — Où trouve-t-on que (p. 287) les Sybarites aient, les « premiers parmi les Grecs, donné l'exemple de couvrir leurs rues contre l'ardeur trop grande des rayons solaires, en prolongeant de chaque côté en auvent les toits des maisons? » Je connais à cet égard seulement le passage d'Athénée (XII, 519 c.) : ἦσαν δὲ τινες αὐτοῖς καὶ τῶν εἰς τοὺς ἀγροὺς περυσῶν ὁδῶν κατὰστεργοί, ce qui n'est pas du tout la même chose. Si M. Lenormant avait au moins indiqué l'auteur ancien sur lequel il s'appuie ! — P. 309, il dit : « Un certain nombre d'écrivains, de date relativement récente, prétendent que Charondas fut le législateur de Thurioi. Il y a là un gros anachronisme que l'on s'étonne de rencontrer sous la plume de Plutarque. » Je me suis un peu occupé de Charondas, et je ne savais pas que Plutarque eût partagé l'erreur bien connue de Diodore. Je cherche donc cette indication dans la table alphabétique des œuvres de Plutarque ; car bien que Plutarque soit un écrivain « à la portée de tous, qu'un érudit doit sans cesse lire et relire », j'avoue humblement que je n'en ai pas toujours le temps, que ma mémoire ne suffit pas à retenir tous les faits contenus dans Plutarque, et que je préfère, quand il ne s'agit pas des biographies, consulter la table alphabétique. Mais je n'y ai pas même trouvé le nom de Charondas. Cela ne prouve pas sans doute que le fait ne soit pas cité par Plutarque, mais Plutarque a beaucoup écrit, et nous aurions su gré à M. L. de nous dire dans lequel de ses ouvrages Plutarque a parlé de Charondas.

Plus grand encore a été notre embarras, quand nous avons lu, p. 290, à propos des Sybarites : « Ils s'attaquèrent au sanctuaire même de Zeus. Le prétendu Scylax nous apprend qu'un jour ils débarquèrent à l'embouchure de l'Alphée et pillèrent les trésors d'Olympie. » C'est là un fait plus important qu'une erreur de Plutarque sur Charondas ; mais le prétendu Scylax n'en dit rien. Cependant M. L. n'a pu l'inventer ; après de longues recherches, je trouve que Denys le Périégète, v. 374, dit des Sybarites : μηγαμένους ὑπὲρ αἴσαν ἐπ' Ἀλφειοῦ γεράεσσιν ; ce qui veut dire, d'après Bernhardt, « quod honores Alpei cupidius appetie-

rant, » et ce qui se rapporte à la tentative faite pour remplacer les jeux d'Olympie par des jeux plus magnifiques, tenus à Sybaris. Il est vrai que le commentateur de Denys, Eustathius, commet l'erreur de parler de *ἱεροσουλίας ἣν ἐν τῷ κατὰ Πελοπόννησον βιωμῶ τοῦ Ἀλφρειοῦ ποταμοῦ ἐπλημμέλησαν*; mais là non plus il n'est pas question des trésors d'Olympie. Autre exemple : p. 220, M. L. cherche à déterminer l'emplacement de la ville d'Arponium; mais Arponium n'est qu'une mauvaise leçon des mss., abandonnée depuis Cluvier, pour Hipponium. Sans doute M. L. a le droit de préférer la leçon des mss., bien qu'on puisse lui appliquer ce qu'il dit plus loin, p. 450, à propos de Barrio, dans un cas analogue, où il parle de « misérables méprises que la science ne devrait plus avoir besoin de réfuter. » Mais pourquoi admet-il alors lui-même t. II, p. 127, la leçon Hipponium?

M. L. attribue parfois à des modernes des opinions qu'ils n'ont pas eues. Il dit p. 259 : « On place d'ordinaire, à la suite de Cluvier, Laos à Laino supérieure, sur le haut cours de la rivière Laino, qui est bien le fleuve Laos des anciens. Et en effet, on voit à Laino de beaux restes d'une enceinte hellénique; mais la ville même de Laos ne pouvait pas être à cet endroit, puisque Strabon dit formellement qu'elle se trouvait assise sur la mer. » Comme j'ai toujours considéré Cluvier comme très exact en général, j'ai voulu m'assurer s'il avait réellement commis l'erreur. Mais il dit (*Ital. antiq.*, p. 1262) : « Laus amnis vulgari etiamnunc vocabulo dicitur adcolis Laino; quo nomine etiam oppidum ad ostium ejus, dextra, sive Lucanie, ripa situm est, quod ipsum ex situ deprehenditur esse Laum illud, oppidum antiquissimum. » M. L. aurait donc dû dire que certains modernes, s'en référant ici à tort à Cluvier, cherchent Laos dans l'intérieur des terres. P. 253, il dit : « Les Sicules, du reste, doivent leur (aux peuples ombro-latins, p. 252) avoir été plus apparentés que ne l'admet l'opinion habituellement répandue. Leur idiome semble avoir appartenu décidément à la famille italique; les rares mots qui nous ont été conservés sont presque latins, comme *gela*, etc. » Il nous paraît au contraire que c'est là depuis longtemps l'opinion universellement admise par les érudits; voy. Schwegler, *Römische Geschichte*, etc. Je trouve M. L. plus d'accord avec nous autres qu'il ne croit.

Le t. II contient : ch. 9 : Crotona et le Pythagorisme; situation de Crotona; légende; nom de la ville (= karta, hortus, gard); les athlètes crotoniates; Milon; rapports de Crotona avec Caulonia; la bataille de la Sagra; Pythagore; ligue des Grecs italiotes formée sous les auspices de Pythagore; ruine de Sybaris, proscription des Pythagoriciens; religion publique de Crotona, demeurée telle que l'avait organisée Pythagore (p. 1-100). Ch. 10; suite de Crotona; l'école des médecins crotoniates; artistes; influence de Zeuxis sur l'art monétaire de la Grande-Grèce; Denys de Syracuse et la chute des villes grecques de l'Italie méridionale; Crotona, Rome et Carthage; Crotona au moyen âge et dans les temps modernes; lettres de P.-L. Courier; paysages, antiquités (p. 103-202). Ch. 11 : le temple de Héra Lacinia, architecture, caractère

de la divinité; topographie (p. 205-234). Ch. 12 : de Crotona à Catanzaro : Cutrò, Policastro; le fleuve Corace; le mur de Denys; Crassus contre Spartacus; le célèbre renégat Scipion Cicala (p. 235-268). Ch. 13 : Catanzaro; son histoire au moyen âge et dans les temps modernes; costume du peuple; traits et mœurs; le musée provincial d'antiquités (p. 271-327). Ch. 14 : Squillace, Skyllétion, Cassiodore. Situation de la ville grecque et de la ville romaine; influence des Byzantins sur l'Italie méridionale pendant le moyen âge; décadence de l'élément hellénique pendant le règne de l'empereur Frédéric II; la famille Pepe (p. 329-447).

Ce volume contient, lui aussi, beaucoup de bon. Sans vouloir énumérer toutes les parties qui nous ont plu, citons : les descriptions de paysages, par exemple, p. 194, 292, 324; la remarque sur l'importance des îles pour caractériser le paysage, p. 208 et suiv.; la peinture de l'état actuel du pays, par exemple, p. 301; la dissertation sur Athéné considérée comme déesse de la mer, p. 336. Nous trouvons excellente une partie du chapitre sur Pythagore, par exemple ce qui se rapporte au caractère de ce philosophe, p. 42, et à la question de savoir pourquoi il choisit Crotona pour sa résidence, p. 67; de même tout ce que dit M. L. sur le rôle joué en Italie par les Byzantins (371-433). Nous approuvons enfin la majeure partie des observations numismatiques de M. L., sauf quelques-unes dont nous parlerons plus tard. Celles que nous trouvons bonnes sont : p. 15, sur les mines d'argent de Crotona; p. 19, sur l'indépendance de Caulonia; p. 115 et 121, sur l'influence de Zeuxis sur le monnayage; p. 132, sur une trouvaille de monnaies antiques faite près de Crotona en 1879; p. 134-135, sur les monnaies des Bruttians; p. 141, sur celle des Romains; p. 222, sur le type monétaire de Héra. Arrivons maintenant aux points sur lesquels nous sommes en désaccord avec l'auteur, ou souhaitons de nouvelles explications.

M. L. dit, p. 34 : « Il y a quelque intérêt à remarquer que la numismatique atteste une étroite alliance entre Locres et Himéra dans le 7^e s. » Nous ne croyons pas qu'il existe de monnaies locriennes du 7^e s. ou du moins nous ignorons à quelles monnaies M. Lenormant fait allusion. Il eût été bon de traiter plus en détail ce point intéressant.

On lit, p. 95 : « Vers la même époque (vers 480), la proscription de la secte cessa aussi dans les autres cités grecques de l'Italie méridionale. Partout l'école pythagorique recouvra... une influence considérable. Pendant un siècle environ, siècle dans lequel la Grande-Grèce retrouva la paix intérieure avec une splendeur presque égale à celle qu'elle avait eue autrefois, la plupart des hommes appelés au gouvernement par ces diverses cités professaient à un degré plus ou moins complet la discipline pythagorique. L'école du philosophe de Samos donna alors à l'Italie hellénique, parmi ses adeptes les plus avancés dans la vie ascétique, et parmi ses maîtres, d'admirables types d'hommes d'Etat, tels qu'Archytas de Tarente. » Archytas n'appartient pas au siècle dont parle M. L., au siècle de splendeur, mais à celui où Denys de Syracuse avait déjà détruit la prospérité de la Grande-Grèce.

P. 97 et suiv., M. L. attribue à l'influence de Pythagore ce fait que Crotone avait sur ses monnaies le trépied, l'aigle et la grue. Nous attribuons le trépied tout simplement à cette circonstance que Crotone fut fondée par ordre d'Apollon; l'aigle se trouve très souvent sur des monnaies qui n'ont rien à faire avec Pythagore; quant à la grue, elle apparaît, d'après M. L. lui-même, p. 98, non pendant la vie de Pythagore, mais après sa mort. Nous accordons que la grue a des rapports avec Apollon, mais non pas avec Pythagore. L'estime que M. L. professe et à bon droit, pour le duc de Luynes, ne l'aurait-elle pas dans ce cas conduit à adopter une opinion de ce dernier, qui est peu naturelle?

P. 117, M. L. appelle le tyran de Syracuse fils de l'ânier Hermocrate. Hermocrate était, à ce qu'il semble, de bonne famille; voyez J. Bass, *die Herkunft des Tyrannen Dionysios I von Syrakus*, dans les *Wiener Studien*, 1881, p. 151-153.

P. 120, il parle de la ligue des Achéens de la Grande-Grèce mentionnée par Polybe (II, 39) en disant : « Cette ligue eut un conseil fédéral pour en administrer les affaires communes, et ce conseil tint à époques régulières ses assemblées dans le temple de Zeus Homarios élevé alors à Crotone à l'imitation du temple de Zeus Homarios ou Homagyrios à Aigion. » Polybe ne dit pas que ce temple était à Crotone; M. L. aurait-il trouvé ailleurs ce détail?

P. 222, il dit : « La tête vue de face de Héra Lacinia décore un certain nombre de monnaies de Crotone et de Pandosia, ainsi que d'Himère de Sicile, ville dont nous avons déjà constaté les rapports anciens avec Crotone. » Je cherche en vain l'endroit où M. L. a fait cette constatation; il ne fait sans doute pas allusion à la p. 74, où il ajoute lui-même : « mais il faut se défier de la façon dont la tradition amplifie complaisamment les faits, et ne tient presque jamais compte des dates. » Il est probable que je n'ai pas cherché assez longtemps; mais M. L. aurait bien dû citer la page de son propre livre.

P. 222 et 223, il dit en outre : « La transmission du culte de la déesse du Lacinion chez les Grecs de Sicile est d'ailleurs attestée par ce fait qu'elle avait un temple à Agrigente. » Mais comment sait-il qu'Agrigente avait un temple de Héra Lacinia? C'est, il est vrai, l'opinion courante; mais, autant que je puis savoir, elle repose uniquement sur une anecdote bien connue, que Pline fait passer de Crotone à Agrigente; et M. L. lui-même dit, p. 225 : « c'est par suite d'une confusion manifeste que Pline transporte cette anecdote à Agrigente, car tous les autres écrivains anciens sont d'accord pour la placer à Crotone. » Quelle autorité M. L. a-t-il donc pour admettre l'existence d'un temple de Lacinia à Agrigente?

P. 232 il parle d'une île de Calypso mentionnée près du promontoire Lacinien de Pline et de Scylax, et il ajoute : « Procope, dans son livre sur la guerre gothique, parle encore de cette île. » Aujourd'hui, elle n'existe plus. Et p. 233 nous lisons : « Entre le vi^e s. de l'ère chrétienne, où écrivit Procope, et le xv^e s..., ils se seront abîmés au sein des eaux. » On

ne comprend pas comment M. L. peut alléguer Procope comme autorité pour attester l'existence d'une île de Calypso dans le voisinage du promontoire Lacinien. Procope, *Bell. Goth.* IV, 22, dit en effet : Νῆσον γὰρ οὐδαμῖαν ἐν τῷδε τῷ διάπλῳ οἰκουμένην ξυμβαίνει εἶναι, ἐκ τοῦ κατὰ Χάρυβδιν πορθησοῦ, μέχρι ἐς τὴν Κέρκυραν, ὥστε πολλάκις ἐγὼ ἐνταῦθα γενόμενος διεπορούμην, ὅπη ποτὲ ἄρα τῆς Καλυψοῦς ἡ νῆσος εἴη. Ταύτης γὰρ τῆς θαλάσσης οὐδαμῆ νῆσον τεθέαμαι ὅτι μὴ τρεῖς οὐ πολλῶ ἄποθεν τῆς Φαιακίδος, ἄλλ' ὄσον ἀπὸ σταδίων τριακοσίων ἄγγιστά πη ἀλλήλων ὄσσεας. Phaiakis, c'est, comme le dit plus haut Procope, Corcyre. Procope dit donc, contrairement à ce qu'assure M. L., qu'il ne connaît pas d'île de Calypso près de l'Italie. Il est vrai qu'il a pu dire à un autre endroit ce que M. L. lui fait dire, mais nous n'avons trouvé que le passage cité plus haut (IV, 22), dans la table alphabétique qui pourrait n'être pas complète. Nous ne sommes pas, nous l'avouons, de ceux qui ont le temps de « lire et de relire sans cesse » Procope, ce que M. L. semble faire, et peut-être à cause de cela ne sommes-nous pas compétent pour apprécier son livre ; mais, nous ne pouvons que le répéter : pourquoi n'a-t-il pas cité ses autorités ? Assurément, il ne peut prétendre qu'on doive désormais alléguer l'autorité de Procope pour prouver l'existence d'une île de Calypso près du promontoire Lacinien parce que lui, M. Lenormant, assure en avoir trouvé la preuve dans Procope.

P. 242 et suiv., M. L. parle de la ville de Policastro, qui prétend à l'honneur d'être l'ancienne Pétélie, mais ce qu'il dit à ce sujet n'est pas tout à fait juste. Il s'exprime ainsi : « Déjà, en 1647, ils (les habitants de Policastro) s'étaient fait proclamer héritiers des Pétélins dans un diplôme du roi d'Espagne Philippe IV. » M. L. a pris cela dans Marincola-Pistoja, *Petelia* (Catanzaro, 1867) ; p. 17, Marincola dit : « inoltre il titolo di eredi dei Petelini che in una pergamena del 1647 Ferdinando re di Napoli (doveasi dire Filippo IV) dette agli abitatori di Policastro. » Dans Corcia, *Storia delle due Sicilie*, t. II, p. 268, où sont cités les termes mêmes de ce diplôme, ce dernier est assigné à l'année 1467 ; ne serait-ce pas la vraie date ? Dans l'histoire de Pétélie-Policastro, il nous semble en outre que M. L. a confondu ce Policastro avec la localité du même nom plus connue qui se trouve sur la mer tyrrhénienne. Je sais que son récit des événements survenus dans cette localité ainsi qu'à ses différents possesseurs correspond à l'article du *Dizion. geograf. del regno di Napoli* de Giustiniani, vol. X ; mais le même Giustiniani, vol. VII, p. 226, attribue la prise de Policastro par Robert Guiscard et l'émigration des habitants à Nicotera, au Policastro situé dans le Principato citeriore, et c'est un fait que, tandis que Petelia-Policastro n'eut, jusqu'à nos jours, aucune importance, l'autre Policastro fut assez connu pendant le moyen âge, et conféra le titre de comte à son possesseur. M. L. aurait dû s'inquiéter de ces difficultés :

Nous trouvons que M. L. ne fait pas toujours un emploi convenable des écrivains de l'antiquité. Il dit, p. 241 : « Un déplacement manifeste des noms dans le texte de Pline mentionne Pétélie dans l'intérieur des

terres, auprès du fleuve Targinès. » M. L. méconnaît ici la méthode de Pline. Pline parle d'abord de ce qui est dans l'intérieur, puis il énumère les fleuves ; cela ne veut pas dire que le dernier endroit mentionné dans l'intérieur soit auprès du premier fleuve qu'il nomme. P. 257 : « Et ce ne peut être un simple hasard qui fait que Pline donne précisément cinq noms de fleuves pour le littoral entre Scylacium et la saillie du mont Clibanos. » Cela n'est pas exact : les cinq fleuves sont ceux du golfe entier. On ne peut pas dire non plus avec M. L., p. 257, que Pline mentionne les castra Hannibalis entre Scylacium et le Carcinès. Quelques lignes plus bas, il dit que Pomponius Méla mentionne sur la côte du golfe scyllacien une ville de Carcinus « juste au même point où Pline met son fleuve Carcinès, c'est-à-dire à l'embouchure du Corace, au nord de Scylacium. » Méla dit : « secundus Scyllaceus inter promunturia Lacinium et Zephyrium, in quo est Petelia, Carcinus, Scyllaceum, Mystiae. » Il est évident que les paroles de Méla permettraient de mettre Carcinus partout au nord de Scyllaceum, et il n'y a rien là qui indique l'embouchure du Corace. P. 256, 257 : « Et en effet, pour la soutenir (son opinion), cet érudit (Marincola-Pistoja) est obligé d'admettre, avec la plupart des géographes calabrais et napolitains, que le Carcinès de Pline est le même que le Caicinos de Thucydide, d'Elie et de Pausanias, fleuve qui formait la frontière entre les territoires de Caulonia et de Crotone, au temps où ce dernier comprenait Scyllétion. Mais c'est ce que je ne saurais admettre. » Et plus loin : « Je maintiens donc la distinction entre le Carcinès coulant au nord du Scyllétion ou Scylacium, et identique au Corace actuel, et le Caicinos coulant à quelque distance au sud de la même ville, et correspondant à l'Ancinale de nos jours. » Il est inexact que le Caicinos de Thucydide, d'Elie et de Pausanias coulât entre Caulonia et Scyllétion ; il coulait plutôt, d'après Thucydide, III, 103, dans le territoire de Locres, et d'après Pausanias, VI, 6, 4, entre les territoires de Locres et de Rhegion. M. L. paraît avoir suivi Marincola-Pistoja, *Caulonia*, p. 11 et 13 ; pourquoi n'a-t-il pas plutôt suivi les données des anciens, qui sont pourtant fort claires ? Il n'y a donc plus, si l'on tient avec M. L. le Corace pour le Karkinós, aucune raison pour identifier l'Ancinale au Caicinos. P. 258. Au lieu de 3,000 citoyens, il faut lire 300. M. L. ne sait peut-être pas que déjà Smith, *Dictionary*, cherche les castra Hannibalis près du Corace. Smith cite, comme M. L., Zumpt et Mommsen ; Smith et M. L. n'auraient pas dû oublier de citer Madvig, qui, le premier, a vu que les Castra de Tite-Live doivent être les Castra Hannibalis, identification qui n'est certainement pas sans valeur. Nous reconnaissons enfin avec plaisir que M. L. a été heureux en déterminant, après une discussion judicieuse, la position du Scyllétion grec, p. 360 et suiv.

Notre jugement sur l'ouvrage de M. Lenormant se résume ainsi : il contient nombre de choses bonnes et intéressantes, et tous ceux qui voudront étudier l'histoire de la Grande-Grèce, le devront lire et le

liront avec fruit; mais l'auteur se trompe quand il croit avoir fourni à la géographie et à la topographie de la Grande-Grèce plus que la description des localités antiques qu'il a vues en touriste et quelque bonne identification, comme celle de Skyllétion. Il a peut-être raison de dire qu'il faut reprendre *ab ovo* presque toutes les questions de topographie et de géographie antiques de la Grande-Grèce; mais il n'a pas réussi à trouver cet *ovum*. Il faut pour cela étudier de plus près les passages afférents des écrivains anciens qu'il ne l'a fait dans ce livre. Pour écrire un bon livre sur le sujet abordé par M. L., l'auteur devait être maître de quatre domaines : l'archéologie, la numismatique, l'histoire et la géographie. Les études de M. L. lui ont déjà rendu familiers les trois premiers de ces domaines; il était donc en état de traiter les questions litigieuses avec science et avec intelligence, et il l'a fait; mais, en ce qui concerne la géographie ancienne de la Grande-Grèce, il n'était manifestement pas préparé à ce travail, et le court espace de temps qui s'est écoulé entre le commencement du voyage et la publication du 1^{er} volume, si rapidement suivi du second, ne lui a pas permis de compléter cette préparation insuffisante, et de « lire et relire » les auteurs qui en traitent. Sa révision de la géographie ancienne de la Grande-Grèce a plutôt le caractère d'une improvisation.

Ad. HOLM.

Weltgeschichte von Leopold von RANKE. Zweiter Theil: *die römische Republik und ihre Weltherrschaft*, in 2 Abtheilungen (VI-413, IV-416 p.). Leipzig, Duncker et Humblot, 1882.

Dans l'espace d'une année, après la publication de la première partie de l'Histoire universelle de Ranke, paraît la seconde, complète en deux volumes, production remarquable d'un vieillard de 86 ans, même s'il ne s'agissait de rien de plus que de mettre la dernière main, de donner la dernière forme à l'ouvrage. Mais l'auteur ne s'est pas contenté de ce travail de simple rédaction; les plus récentes publications ont été l'objet de son examen, par exemple les derniers travaux de Mommsen, de Madvig, de Ch. Giraud, de K. Neumann (ex. II, 80) et de H. Nissen; d'autre part, des études spéciales sont consacrées à des points particuliers; ainsi nous y trouvons des dissertations sur Denys d'Halicarnasse (I, 48), sur le récit de la prise de Rome par les Gaulois dans Diodore (I, 87), sur Dion Cassius (I, 176, 182), sur les différences entre les relations de Plutarque et d'Appien (II, 22, 362) à propos du discours de Cicéron pour Rabirius.

La première partie a pour objet la République ancienne et sa suprématie sur les côtes de la mer Méditerranée. Dans le premier chapitre (Histoire traditionnelle de Rome jusqu'au IV^e siècle de Rome), Ranke renonce à essayer de tirer de la tradition ce qu'elle peut contenir d'historique. Que cette tradition ne soit pas une simple légende sortie de la

bouche du peuple, il l'admet; il remarque à plusieurs reprises qu'on trouve partout les traces d'une littérature savante, de l'érudition grecque et surtout alexandrine (I, 13, 76 et suiv.). Il paraît d'autant plus étrange que, dans ce même chapitre, il ait choisi pour guide Denys d'Halicarnasse (cf. I, 48, 52), parfois il est vrai avec une remarque restrictive (I, 61, n.), et tout en appréciant à leur juste valeur les récits admirables que Tite-Live nous a laissés d'après la tradition légendaire (I, 87). Quant à l'histoire traditionnelle, dont le fond est à ses yeux entièrement romain et indispensable à l'intelligence de l'histoire romaine, Ranke s'est expliqué en détail à la fin de ce chapitre (I, 78 et suiv.).

Le second chapitre (I, 81-124) a pour objet la fondation de la nationalité italienne par les armes romaines. Ici, l'importance de la lutte de Rome avec les Celtes est très bien mise en lumière; c'est précisément parce que Rome, dans les guerres celtiques, se considérait comme le boulevard de l'Italie, qu'elle parvint à soumettre les Latins, les Samnites et les Étrusques.

Le troisième chapitre : « les États helléniques à l'époque de l'invasion gauloise, la dernière époque de la philosophie et de l'indépendance politique des Grecs » (I, 125-172) raconte d'une manière attrayante le règne de Pyrrhus, l'invasion des Gaulois en Macédoine, en Grèce et en Asie-Mineure, la formation de la philosophie épicurienne et stoïcienne à Athènes, l'histoire d'Aratos et celle d'Agis et de Cléomène.

Le quatrième chapitre : « établissement de la puissance romaine en Occident dans sa lutte contre Carthage » (I, 173-278) nous amène jusqu'à la fin de la seconde guerre punique. Les grands événements qui régulent les destinées du monde, les personnages qui les dirigent sont peints avec l'art, le relief que Ranke possède à un si haut degré. L'importance de ces luttes se résume pour Ranke en ceci que, si Hannibal avait vaincu, il n'eût plus jamais été question d'une nationalité italienne. « C'est cette nationalité que les Romains avaient fondée, et qu'ils songèrent à défendre, quand ils entreprirent la première guerre punique. Une victoire des Carthaginois aurait fait des Gaulois les maîtres de l'Italie, comme à cette époque ils dominaient en Grèce et dans une partie de l'Orient. Les Romains durent leur victoire au caractère tout particulier de leur puissance, celui d'une commune guerrière qui s'était développée d'elle-même. C'est de là ensuite qu'est sortie la civilisation occidentale. Scipion a eu la gloire de soumettre l'Espagne et l'Afrique, et par là d'assurer aux Romains la prépondérance en Occident » (I, 278).

Le cinquième chapitre a pour objet la fondation de la domination romaine en Orient (I, 279-341), les guerres de Syrie et d'Égypte, celles de Macédoine contre le roi Philippe avec un retour en arrière sur les précédentes guerres d'Illyrie, l'émancipation de la Grèce du joug macédonien, et la guerre des Romains avec Antiochus III. Le chapitre se termine ainsi : « Il n'y a peut-être pas eu d'années plus importantes pour l'histoire du monde, du moins depuis Alexandre, que cet espace

de vingt ans, de 212 à 190 avant notre ère. En 212, les contrées de l'Italie méridionale étaient comme perdues après la prise de Capoue et de Tarente par Hannibal; les Carthaginois sous Himilcon étaient victorieux en Sicile; les deux Scipions étaient tués en Espagne; Philippe de Macédoine en armes, Rome menacée de toutes parts et sur le point de succomber. En 190, l'Italie inférieure, la Sicile et l'Espagne sont aux mains des Romains, les trois grandes puissances de Carthage, de la Macédoine et de la Syrie obligées de signer des traités de paix qui diminuaient singulièrement leur indépendance politique s'ils ne l'anéantissaient pas tout à fait. »

Le sixième chapitre raconte les conquêtes définitives, la guerre contre Persée, la chute de l'Achaïe, la destruction de Carthage, la soumission de l'Espagne et la prise de Numance (I, 342-413). La fusion complète de l'élément grec et de l'élément romain, qui s'achève pendant ces événements, se montre à nous dans l'universalité que caractérise l'œuvre historique de Polybe. Ranke trace de cet historien un portrait plein de vie, et fait comprendre à merveille l'influence qu'il a exercée sur son temps et sur les historiens postérieurs. Le résultat de cette période se résume, pour Ranke, en ceci, que le triomphe des Romains n'a pas été un malheur pour l'humanité. Les progrès de leur domination devaient, en effet, entraîner la destruction de la plus sauvage barbarie (p. 409).

La seconde partie traite des guerres civiles et de la fondation de l'empire romain, mais avec plus de développements, parce que l'importance de cette époque est universelle.

Le premier chapitre traite des troubles qui éclatèrent à l'époque des Gracques (II, 5-42), et surtout des Gracques eux-mêmes. « Encore une fois, dit-il, les aristocrates réussirent à maintenir l'ordre légal de la République, mais seulement en recourant aux armes. Les Gracques succombèrent, parce qu'ils n'étaient pas assez forts; mais qu'arriverait-il le jour où, à la tête du parti qu'ils avaient suscité, se placeraient des hommes qui mettraient la force militaire au service des idées démocratiques? Cela ne devait arriver que trop tôt. »

Cette réflexion nous amène à Marius. Le second chapitre est consacré aux opérations militaires en Numidie et en Gaule, à Jugurtha et aux Cimbres (II, 43-72). Le point essentiel dans ces guerres, c'est qu'en Afrique les coups décisifs ont été frappés par un plébéien (p. 55), que d'autre part ce plébéien, C. Marius, organisa la légion, et qu'avec la nouvelle tactique inaugurée par lui il détruisit les peuples du Nord, les Cimbres et les Teutons. « Le nouveau principe s'éleva de lui-même; le général victorieux prit dans la République une place d'autant moins dépendante qu'il était entouré d'amis et de clients. Le commandement en chef fut élevé en lui et pour lui-même au-dessus des conditions ordinaires des magistratures. Ce qui était déjà arrivé avec les Scipions se reproduisit, mais dans de bien plus grandes proportions, avec Marius. Les Scipions appartenaient à la noblesse; Marius était plébéien. On

pourrait dire qu'un des résultats les plus importants dus aux expéditions des Cimbres, ce fut d'avoir assuré une position nouvelle, plus forte et plus indépendante, à celui qui les avait vaincus » (p. 72).

Le troisième chapitre : « Sixième consulat de Marius, guerre sociale » (II, 73-97), a pour objet les commotions profondes produites par les propositions de lois de Saturninus, de M. Livius Drusus, de P. Sulpicius Rufus et le soulèvement des alliés latins. Repoussant les soupçons récemment exprimés contre Drusus, Ranke reconnaît l'honnêteté de son caractère et la noblesse de sa tentative, pendant laquelle il périt de la main d'un meurtrier. Cette mort fut le signal de la guerre sociale. « Si l'on voulait approfondir ce qui fût arrivé si les Italiotes l'avaient emporté dans la guerre, on ne pourrait imaginer autre chose, sinon que les anciens peuples autonomes de l'Italie moyenne et de la basse Italie auraient été ressuscités. Rome eût été réduite à l'impuissance et n'aurait certainement pas pu conserver l'empire du monde qu'elle avait conquis. En outre, les nations non italiennes soumises aux Romains se seraient relevées; la face du monde aurait été changée. La guerre n'eût pas d'autre résultat que celui de fortifier encore davantage la puissance romaine en Italie. La plèbe romaine garda la haute main sur la confédération italienne et la renversa » (p. 91). En même temps qu'on disputait sur la façon dont on ferait entrer dans les tribus romaines les Italiotes, dont les divers peuples avaient obtenu le droit de cité, le sénat et le peuple entrèrent en lutte à propos du commandement de la guerre contre Mithridate, dont le soulèvement permit aux Romains d'affermir solidement leur autorité en Orient. Le tribun P. Sulpicius prit parti contre Sylla et le sénat, et se déclara en même temps favorable aux réclamations des Italiotes, c'est-à-dire à leur réception immédiate dans les tribus¹; mais avant tout il maintint l'autorité supérieure dans les comices. Ses lois, surtout sur l'admission des Italiotes dans les trente-cinq tribus, furent acceptées, et Marius choisi comme commandant en chef dans la guerre contre Mithridate. Mais ce fut là la cause immédiate de la guerre civile.

Celle-ci fait la matière du quatrième chapitre : « Première guerre civile; défaite de Mithridate » (II, 98-128). La question se posait ainsi : « Les légions désignées pour faire la guerre à Mithridate sous les ordres de Sylla devaient-elles se soumettre tranquillement aux décisions d'une assemblée du peuple, dont l'autorité n'était en aucune façon évidente, et à la destitution de leur chef, qui les frappait eux-mêmes? Un homme comme Sylla devait-il céder sans résistance à son rival politique et militaire? Non; de là la révolution » (p. 100). Puis viennent la marche de l'armée de Sylla vers Rome, le rétablissement de la prépondérance

1. A propos des données fragmentaires et contradictoires des historiens anciens, Ranke fait cette remarque (p. 94, n.) : « Il arrive dans l'histoire romaine ce qui s'était déjà produit dans l'histoire grecque : l'histoire se tait au milieu d'une littérature florissante dans toutes ses branches. »

du parti aristocratique, la proscription de ses plus illustres adversaires, l'expédition de Sylla contre Mithridate, et, pendant son absence, le retour aux affaires du parti de Marius. Mais Marius était au bout de sa carrière; il mourut le treizième jour de son septième consulat. Après avoir parlé de la place qu'il occupa à la tête du parti populaire, Ranke rappelle encore une fois ses talents militaires : « Marius est une des plus grandes personnalités de l'histoire romaine, nous pourrions dire de l'histoire universelle. Car grâce à la victoire qu'il remporta sur les Cimbres et les Teutons, Rome, protégée contre les ennemis du dehors et leur influence, put se développer encore pendant longtemps. Les invasions germaniques ont eu lieu seulement lorsque l'Occident fut romanisé et que l'empire fut entièrement fondé dans les contrées qu'il comprenait alors. La victoire a été arrachée par les légions, qui dominèrent ensuite l'Orient et l'Occident. La gloire de leur création appartient à Marius. Marius est debout au milieu de deux mondes : il affermit l'un et arrête l'autre » (p. 115).

Après la mort de Marius, le récit se continue par les victoires décisives remportées par Sylla en Orient jusqu'à la paix avec Mithridate, les préparatifs faits en Italie par ses ennemis, et son retour, jusqu'au combat livré aux portes de Rome, la prise de Préneste et la dispersion des troupes de Carbon; Sylla est maître de Rome et de l'Italie. Le chapitre se termine par le récit des boucheries où périrent les prisonniers de guerre et par celui des proscriptions.

Le cinquième chapitre traite de la dictature de Sylla, de son gouvernement et des modifications que lui firent subir Crassus et Pompée (II, 129-153). Ranke expose les principales mesures prises par Sylla, sous le nom de dictateur, et avec une autorité souveraine, pour mettre fin aux conflits qu'avaient excités les derniers troubles : restriction du tribunal, réorganisation du sénat à qui la justice est rendue, récompense des troupes victorieuses par le partage des terres, loi contre les atteintes portées à la dignité du peuple romain, afin de tenir en bride les fonctionnaires. Sylla établit ainsi une constitution régulière où les soulèvements populaires trouvaient une barrière dans la puissance du sénat. « En fait de mérites personnels, il ne peut être mis sur le même rang que Marius... Marius était un plébéien et un soldat; c'était un homme de la vieille roche, non sans quelque mépris pour la culture de l'esprit. Sylla au contraire était tout raffinement; il était élégant, ami des plaisirs, instruit, patricien jusqu'au bout des ongles, et en même temps aussi souple qu'énergique. Il était plus systématiquement impitoyable que Marius; il fut l'inventeur des proscriptions et voulut anéantir tous ses ennemis » (p. 136). Après la mort de Sylla, on se demanda si son œuvre subsisterait sous son influence personnelle : ceci nous amène aux troubles causés par Lépide, et, après sa défaite, au soulèvement du parti de Marius en Espagne sous Sertorius, que les chefs du parti sénatorial, Metellus Pius et Pompée prirent pour ainsi dire sur eux d'aller combattre; aux agitations qui bouillonnent sur d'autres points du ter-

ritoire romain, à la guerre servile terminée en Italie par M. Crassus; enfin au consulat de Pompée et de Crassus. Pompée, mécontent du sénat qui lui avait souvent refusé un appui nécessaire, s'écarta de la voie tracée par Sylla. Repoussé par le sénat lorsqu'il demanda le consulat, il se tourna du côté du peuple, promit aux tribuns de leur rendre leurs anciens pouvoirs, de réformer la législation, et se réconcilia avec Crassus. Ces promesses, Pompée les tint lors de son consulat. « Le changement de la constitution de Sylla lui procura des avantages extraordinaires : grâce à l'influence des tribuns, on lui accorda sur terre et sur mer une autorité, telle qu'on n'en avait jamais donné à aucun autre général » (p. 152). Dans le sixième chapitre, Ranke fait précéder le récit des guerres recommencées en Orient par les Romains d'une digression sur les Machabées et la Judée asmonéenne (II, 154-173); il y expose les combats des Juifs pour la défense de leur religion, dont il met en lumière l'importance universelle : « Combien il est remarquable qu'au moment où succombaient Carthage et Numance, la Judée ait maintenu son indépendance qui remonte aux plus anciens âges et dont les conséquences se sont fait sentir pendant si longtemps » (p. 171).

La nouvelle guerre contre Mithridate et le commandement de Pompée en Asie forment la matière du septième chapitre (II, 173-198). Ranke expose avec concision les préparatifs militaires de Mithridate, les campagnes victorieuses de Lucullus contre le roi de Pont et contre Tigrane d'Arménie, « jusqu'à ce que tout à coup il se vit entouré de difficultés qu'il aurait sans doute pu surmonter, si le revirement politique opéré à Rome par le consulat de Pompée et de Crassus n'avait eu son contre-coup dans les affaires asiatiques... La puissance du sénat syllanien sur laquelle s'appuyait Lucullus fut étroitement limitée par Pompée, chef populaire du parti modéré; de jour en jour, celui-ci vit croître son autorité, surtout parce qu'elle était indispensable pour la destruction des pirates. Il était pour ainsi dire nécessaire de régulariser des pouvoirs devant lesquels s'effaçaient tous les autres, et, pour en arriver là, Pompée fut uniquement servi par son alliance avec le tribunat et le peuple » (p. 181-183). La loi Gabinia chargea Pompée de la guerre contre les pirates, et Pompée se montra tout à fait à la hauteur de sa tâche; il réprima le brigandage qui régnait en maître dans la Méditerranée. La loi Manilia, que Cicéron appuya, lui donna encore le commandement suprême sur le continent asiatique; Pompée eut ainsi entre les mains presque toutes les forces militaires en dehors de l'Italie, malgré le sénat et par la volonté du peuple (p. 189). Pompée vainquit Mithridate et Tigrane, battit les populations sauvages des pays montagneux situés au nord de l'Arménie, se rendit maître de la Syrie, de la Judée; il entra dans le temple de Jérusalem et pénétra dans le Sanctuaire, mais mit le temple sous la protection de Rome et respecta le culte des Israélites. « Pendant ses campagnes en Asie, Pompée parut comme le roi des rois. Les expéditions militaires et les conquêtes créèrent

d'elles-mêmes une sorte de puissance monarchique. Une chose pourtant manquait au général en chef; les décisions qu'il prenait pouvaient être excellentes, indispensables; elles n'avaient pas de force légale, si elles n'étaient confirmées à Rome par le sénat et le peuple. Sylla avait obtenu de s'en passer, mais seulement à la suite des proscriptions; Pompée en arriverait-il là aussi? Ce n'était pas une question de mérite personnel, c'était avant tout une question de la plus haute importance pour l'histoire de Rome » (p. 197).

Le huitième chapitre : « La conjuration de Catilina et le premier triumvirat » (II, 199-234) nous ramène à l'histoire intérieure de la République romaine. L'opposition contre le sénat en vint, dans la conjuration de Catilina, à cette explosion contre laquelle Cicéron eut l'honneur de lutter. « Mais on comprit en général que le supplice des conjurés n'aurait pas dû être ordonné sans l'intervention du peuple, comme le prescrivaient d'anciennes lois; le peuple fut indisposé contre le sénat et contre le consul. C'est au milieu de cette mésintelligence que Pompée revint d'Asie (p. 209)... Pompée demanda au sénat de ratifier tous ses actes pendant le cours de la guerre et de remplir les promesses qu'il avait faites à ses troupes victorieuses, demande qui fit toucher du doigt une des plus grosses difficultés qui menaçaient la République, celle des rapports qui devaient exister entre la puissance militaire du général et l'autorité civile du sénat » (p. 211)... Pompée avait l'ambition de rendre légale la grande situation qu'il s'était faite; mais ce n'est ni par la force, ni avec l'apparence de la force, qu'il voulait arriver à son but... Il évita tout ce qui pouvait paraître une illégalité. Il y avait quelque chose de naturellement noble en lui : il mit son honneur à tenir une conduite modérée, paisible, il voulut avoir la réputation d'un homme intègre, et il y parvint. Il avait théoriquement une idée très vive de l'égalité républicaine; mais en fait il ne voulait voir personne à côté de lui, encore moins au-dessus de lui. Toutes ses entreprises furent dignes du nom romain et de sa propre situation. A son retour il espéra que la grandeur de ses succès et que son prestige décideraient les sénateurs à tenir les promesses qu'il avait faites et à ratifier ses actes; mais il rencontra une opposition à laquelle il ne s'attendait pas » (p. 211). Il dut à la fin se convaincre que ses demandes n'auraient aucune chance d'aboutir dans le sénat; aussi prit-il la résolution de faire alliance avec César, ce partisan de Marius, avec lequel il était personnellement en opposition déclarée. Le troisième dans l'alliance fut Crassus. L'union des trois factions au forum assura l'élection de César au consulat. C'est une fatalité que les sénateurs n'aient pas consenti à satisfaire Pompée, car ainsi ils le poussaient dans les bras du parti contraire. Pompée, froid, réfléchi, perspicace, ne voulut pas laisser ébranler les fondements de sa situation dans le monde, provoquer une nouvelle effervescence en Asie, laisser ses soldats mécontents. On a toujours dit qu'il n'avait voulu s'allier à César que pour un moment, car il ne s'agissait pour lui que de faire accepter ses propositions; il espérait pouvoir se dégager plus

tard. Quoi qu'il en soit, il entra dans l'accord conclu entre César et Crassus; mais il fut emporté par une de ces forces qui entraînent les hommes même contre leur volonté » (p. 221).

César, devenu consul, reprit la lutte contre le sénat, et fit passer la loi agraire, qui permit de distribuer aux légions les terres qu'on leur avait promises; il lui arracha de même la ratification des actes accomplis par Pompée en Asie. Pompée obtint les concessions qu'il avait demandées; mais, en retour, César en obtint une autre de la plus grande importance : le peuple lui vota le gouvernement de la Cisalpine et de l'Illyrie pour cinq ans; maître des forces militaires dans ces provinces, il dominait Rome. Le sénat, de son côté, lui donna la Gaule transalpine pour devancer le peuple, qui en serait venu là de lui-même. César eut ainsi ce qu'il désirait, une province qui pût lui fournir l'occasion de livrer des combats et de célébrer des triomphes (p. 227).

Alors éclatèrent à Rome des troubles, fomentés surtout par P. Clodius, qui, en qualité de tribun, abolit entièrement les restrictions que la législation apportait aux droits de la plèbe et qui blessa cruellement le sénat par son hostilité contre Cicéron. L'exil de Cicéron avait été autorisé par les triumvirs; mais aussitôt Clodius entra en lutte même contre Pompée. Du sein de l'aristocratie, se dressa aussi, contre le triumvirat, une opposition dont Domitius Ahenobarbus était le chef, et qui attaqua les lois promulguées pendant le consulat de César. De là de nouvelles conventions conclues entre les triumvirs pour maintenir leur position en présence des attaques du forum et de la curie (p. 234).

Dans le neuvième chapitre, Ranke parle de la guerre des Gaules (II, 234-263). Dans un exposé rapide, il fait ressortir la grandeur des entreprises de César, la lutte contre les Helvètes et les Germains d'Arioviste, qu'il repousse hors de la Gaule, la guerre avec les Belges, qui décide de la soumission des tribus gauloises. L'importance que ces succès donnèrent à César profita aussi à ses alliés. Les conventions réglées à Ravenne et à Lucques affermirent le triumvirat; César fut maintenu pendant cinq nouvelles années dans les provinces qu'il occupait déjà, et le consulat assuré pour l'année 55 à Pompée et à Crassus; contre ces résolutions, le parti adverse, dirigé par Caton, essaya vainement de réagir. César put dès lors accomplir de plus grands desseins qu'il n'avait encore fait. Il étendit la puissance romaine jusqu'à l'Océan et prit la Bretagne; il refoula les Usipètes et les Tenctères, franchit le Rhin et dompta les soulèvements qui avaient éclaté en Gaule. Pendant qu'il se rendait ainsi maître de la Gaule, Pompée établissait sa domination en Espagne et dans la Méditerranée, tandis que le troisième triumvir, Crassus, dirigeait vers l'Orient les visées de son ambition; malgré toutes les remontrances, il entreprit contre les Parthes la guerre où il devait trouver la mort.

Ce malheureux événement mit un arrêt aux progrès des Romains en Orient; de ce côté, leur domination trouvait une barrière qu'ils n'ont jamais pu complètement renverser. Il eut aussi son contre-coup direct

à Rome même. La mort de Crassus rompait le triumvirat. Les troubles augmentèrent dans la capitale par suite des luttes entre Clodius et Milon, luttes dans lesquelles périt Clodius. Le sénat ne put trouver d'autre remède à ces maux qu'en se tournant vers Pompée. En ce même moment, César était dans la situation la plus difficile où il se fût jamais trouvé, tout entier à sa lutte contre les Arvernes soulevés par Vercingétorix. Vainqueur de ces derniers, César était maître incontesté de la Gaule. « Il est manifeste qu'il était arrivé à ce degré de puissance en opposition avec les *optimates*; quelle attitude allait-il prendre désormais à l'égard du sénat et du peuple? » (p. 263).

Le dixième chapitre est consacré à la seconde guerre civile qui éclata après la rupture du triumvirat (II, 264-307). Les aristocrates s'étaient alliés avec Pompée, surtout pour mettre fin aux troubles de Rome, et lui avaient conféré pour la troisième fois le consulat, sans lui nommer de collègue, jusqu'à ce que, dans le courant de l'année, il se fût adjoint lui-même Metellus Scipion comme collègue dans le consulat. Les lois proposées par Pompée pendant ce consulat raffermirent la position du sénat; mais l'alliance entre Pompée et César se brisa : César voulut obtenir une fois de plus le consulat; Pompée lui avait autrefois promis de l'appuyer, même en cas d'absence; mais il eut regret de sa promesse; de plus le sénat non seulement empêcha César de devenir consul, mais forma le projet de lui enlever les provinces dont il avait le commandement. Pompée évita de se déclarer d'une façon formelle, mais on avait la conviction qu'il resterait fidèle au sénat. D'autre part, César ne reconnaissait pas la légalité des ordres décrétés contre lui, qui portaient l'empreinte d'une hostilité personnelle. Il objectait que le temps pour lequel ses provinces lui avaient été assignées n'était pas encore écoulé, et que par conséquent on ne pouvait lui disputer le droit qu'on lui avait reconnu de pouvoir briguer le consulat, même absent. Il franchit lui-même les Alpes avec une de ses légions pour donner plus de poids à sa cause; en même temps commencèrent les agitations des tribuns, qui rendirent le conflit plus aigu encore; puis le 1^{er} janvier 49 César déclara par lettre qu'il n'obéirait pas aux ordres du sénat; le sénat de son côté enjoignit à César de renoncer à ses provinces dans un délai déterminé, sinon il serait considéré comme un ennemi de la République. Ce fut le signal de la guerre civile; César la commença en franchissant le Rubicon, qui était la limite de ses provinces, et en pénétrant les armes à la main en Italie. Ranke raconte alors la guerre civile en Italie et en Occident, la nomination de César comme dictateur et son élection au consulat pour l'année 48, la lutte entre César et Pompée, la mort de ce dernier en Égypte, les succès de César en Égypte, en Asie, en Afrique, enfin son expédition en Espagne contre les fils de Pompée. Dès lors tous ses adversaires sont abattus, leur puissance est détruite et César tout-puissant.

« César seul maître, sa mort et les conséquences immédiates de sa mort, » tel est l'objet du onzième chapitre (II, 308-335).

César, tout-puissant par ses victoires, ne pouvait cependant rompre avec les traditions républicaines. Ranke montre la différence de sa situation avec celle de Sylla. César s'abstint des proscriptions que Sylla estimait nécessaires pour assurer son pouvoir; César renversa l'autorité du sénat restaurée par Sylla, mais il se donna de garde de céder aux exigences des passions populaires. Il s'efforça de satisfaire le peuple et les soldats, mais il ne songea pas à encourager le peuple à exercer la puissance législative, que les agitations tribunicienes lui avaient naturellement assurée; il préféra former un nouveau sénat, qui dépendait de lui. Ce sénat le reconnut comme le chef suprême; avec la dictature, il lui conféra le privilège de l'irresponsabilité. A cette réorganisation du sénat, le peuple n'eut aucune part. La nomination des fonctionnaires se trouva de fait entre les mains de César, qui de plus se fit attribuer l'inviolabilité tribunicienne. La dignité de grand pontife lui donnait encore un rang éminent parmi les puissants colléges des prêtres. La force armée était entièrement à ses ordres; au-dessus de toute cette accumulation de magistratures, planait déjà l'idée que la personne de César était supérieure à l'humanité et touchait aux dieux (p. 317). Avec cette idée, il s'en forma une autre, c'est que, pour la guerre d'Orient, où César voulait aller venger le désastre de Crassus, il fallait être conduit par un roi; c'était du moins ce qu'on avait lu dans les livres sibyllins. C'est contre cette restauration du titre royal que réagirent les vieux républicains; une conspiration se forma parmi les sénateurs qui abattit César aux Ides de mars. « L'idée républicaine qui avait sa racine dans l'histoire des temps passés se souleva contre l'idée monarchique qui était précisément en voie de formation et qui répondait aux besoins du moment » (p. 230). « Le sénat et le peuple résistèrent comme par le passé, mais les éléments dont ils se composaient étaient devenus tout autres. De là vient qu'une fois le meurtre accompli, les conjurés ne trouvèrent aucun appui, aucun écho, ni au sénat, ni dans le peuple. » Le sénat résolut de reconnaître les décisions prises par César; sur la proposition de Cicéron, on vota pour les conjurés une amnistie qui n'était pas une approbation de leur conduite, et ils se virent forcés de s'éloigner de Rome. « A Rome, il n'y avait évidemment plus de place pour leurs idées. On le voit bien puisque, même après la mort de César, son parti garda la direction des affaires. On ne fit que supporter les conjurés, uniquement en vertu de la loi d'amnistie; ils n'auraient jamais eu qu'une médiocre importance, sans la scission profonde qui s'opéra parmi les césariens et qui amena les plus grandes complications » (p. 334).

Le douzième chapitre (II, 337-365) traite de la guerre entre les césariens et les conjurés. Ranke raconte les débuts du jeune César Octave et la rupture entre Antoine et le sénat. Pendant qu'au sénat une majorité compacte se formait contre Antoine, les vétérans de César établis à Capoue se séparèrent aussi de lui et se donnèrent à Octave. « Les républicains conjurent alors l'espoir qu'ils allaient pouvoir réta-

blir une constitution républicaine. A leur tête paraît Cicéron, qui occupe cette fois encore une position que l'histoire n'oubliera pas » (p. 339). Là se trouve un portrait de Cicéron traité avec amour, jusqu'au moment où Cicéron attaqua Antoine par ses Philippiques et se fit en même temps l'allié d'Octave, qu'il croyait sincèrement dévoué à la cause républicaine. Vint la guerre de Modène; Cicéron, dans son optimisme, se livre à l'espérance trompeuse qu'il était possible de réunir sous les mêmes étendards Octave et Decimus Brutus, Lépide et Sextus Pompée avec l'armée des conjurés; mais au moment où ce rêve semblait près de se réaliser, éclata la profonde opposition qui régnait entre les hommes et les forces. Lépide renouvela son alliance avec Antoine; d'autres généraux césariens s'unirent à eux. Quant à Octave, ses troupes obtinrent de force pour lui le consulat. Il n'y eut pourtant pas encore de défection en faveur du parti contraire » (p. 348). « Puis vinrent les conférences de Bologne, dans lesquelles Octave, Lépide et Antoine, pour l'intérêt général des soldats césariens, formèrent le second triumvirat; Octave se sépara du parti sénatorial; les trois armées marchèrent vers Rome. Le peuple fut contraint par la terreur des armes d'abdiquer tous ses droits entre les mains des *triumviri reipublicæ constituendæ*, qui purent à leur gré ordonner la guerre et la paix, la vie et la mort » (p. 351). Puis, contrairement à la clémence de César, ils voulurent, à l'imitation de Sylla, se délivrer de leurs adversaires par des proscriptions; ils sacrifièrent Cicéron. Celui-ci avait encore une fois fait triompher l'idée de la République; aussi fallait-il qu'il mourût. « De même que la mort de Démosthènes dans l'histoire grecque, celle de Cicéron marque une époque décisive dans l'histoire romaine. Les temps étaient passés où un homme d'une culture universelle pouvait, par son éloquence au forum, parvenir aux honneurs et acquérir une influence considérable. Entre les forces en lutte les unes contre les autres, Cicéron avait toujours suivi une voie moyenne et défendu les idées du bon et du juste, l'idée de la République elle-même; mais le temps était venu où le pouvoir ne pouvait s'exercer que par la force. Le meurtre de César eut pour principale conséquence que la génération tout entière qui vivait encore dans l'idée républicaine fut comme anéantie » (p. 354). Comme on le voit, Ranke est très favorable à Cicéron et se sépare de la plupart des auteurs qui ont récemment écrit sur l'histoire romaine.

Brutus et Cassius ne désespérèrent pourtant pas encore de maintenir intacte l'idée de la République. Les deux combats de Philippes répondirent aux vœux de leurs adversaires; avec eux finit la République romaine; à sa place, on a le gouvernement des légions. Le treizième chapitre raconte le différend entre les césariens (II, 363-393), les réconciliations et les traités sans cesse renouvelés entre les chefs, par exemple la guerre de Pérouse et la paix de Brindes, la mort de Sextus Pompée, la disgrâce de Lépide, le gouvernement d'Antoine en Égypte et son alliance avec Cléopâtre qui amène la rupture définitive entre Octave et Antoine. Octave sortit vainqueur de la bataille d'Actium; les derniers

coups furent frappés en Égypte; l'ancien empire des Pharaons fut renversé et l'Égypte fut convertie en province romaine. L'unité de l'empire romain se personnifia dans le César Octave.

Le quatorzième chapitre, « le principat d'Auguste » (II, 393-416), termine cette période de l'histoire universelle. Ranke montre la différence qu'il y avait entre la République romaine, soumise à l'autorité d'un chef unique, et le despotisme oriental, ou même les empires créés par les successeurs d'Alexandre. « Jusqu'à un certain point, c'était bien la monarchie, mais non une monarchie absolue; elle se rattachait toujours à l'idée de Rome, qui continuait à se montrer sous les anciennes formes et fournissait même le fondement de la puissance impériale » (p. 394). Comme fils d'un personnage divinisé et comme Auguste, le « Princeps » prétendit avoir une mission divine. Il purifia le sénat et le reconstitua à l'aide d'éléments nouveaux. Il y subsistait encore des inimitiés redoutables, mais on prit soin qu'il ne pût faire aucune opposition systématique. Les comices populaires furent maintenus, mais leurs décisions furent presque illusoires, par l'institution des candidatures officielles, par le droit attribué au prince de nommer et de recommander les magistrats. La puissance tribunitienne qui lui était attribuée rendait sa personne inviolable et constituait sa principale prérogative dans les affaires civiles. Mais le fondement essentiel de son pouvoir était l'autorité militaire qu'il avait sur l'armée, la flotte et toutes les provinces où il y avait une force armée. C'est lui qui était chargé d'assurer les approvisionnements de Rome; il avait la *cura annonæ*, une des principales obligations de l'autorité publique. « Le Césarisme qui tient son nom de César Auguste n'est pas un pouvoir absolu; l'autorité y est toujours limitée par les lois. Mais il possède la souveraine puissance, que les événements lui ont donnée, et qui repose sur l'influence personnelle exercée par l'empereur... De quelle importance ont été, non seulement pour Rome, mais pour le monde en général, et pour les siècles futurs, les mesures prises par Auguste en Gaule et en Espagne! César a ouvert les voies à la romanisation de l'Occident; Auguste a mis à cette œuvre la dernière main » (p. 403). « Le travail civilisateur du temps fut appliqué aux régions occidentales... C'est de là qu'est née cette union entre la Gaule, l'Espagne et l'Italie, qui devait jouer plus tard un si grand rôle dans l'histoire générale, et qui est la base des nations romanes en Europe et en Amérique » (p. 404). Ranke met en relief chez Auguste les talents de l'organisateur. Auguste se croyait accompagné à chaque pas par les puissances divines; il releva les temples et le culte des dieux. Sous son règne, la littérature romaine atteignit, par la marche naturelle des choses, à son plus haut degré de splendeur. « Si l'on parle d'un siècle d'Auguste pour la littérature, c'est qu'Auguste mit fin aux troubles qui menaçaient de tout bouleverser, et ouvrit une ère de tranquillité, qui encouragea les beaux esprits à donner des productions originales, bien qu'inspirées des Grecs, et les mit en état de le faire » (p. 411). Ranke termine

par ces mots : « Ce fut un moment important que celui où l'empire romain fut constitué, et où l'esprit grec fut étroitement uni à l'esprit romain. Le résultat le plus remarquable de l'époque, c'est la civilisation latine greffée sur celle de la Grèce, c'est l'art grec importé à Rome et rajeuni encore une fois; l'un et l'autre sont un monument immortel des temps auxquels ils appartiennent » (p. 415).

Ce résumé de l'histoire de la République romaine jusqu'à la fondation du principat prouvera, je l'espère, que Ranke nous a donné ici, comme dans son premier volume, le tableau d'une histoire vraiment universelle. Partout ce sont les points de vue généraux de l'histoire qu'il met en relief, les principaux personnages dont il trace le portrait. L'idée principale du livre, c'est de montrer la place que Rome, devenue capitale de l'Italie, occupe entre l'antique civilisation de l'Orient et l'Occident, qu'il initie à la civilisation. On ne partagera pas toujours l'opinion de Ranke; mais toujours il tient l'esprit en éveil et vous instruit.

Il est regrettable que la révision du texte n'ait pas été plus soignée dans la seconde partie de l'ouvrage que dans la première. Ce n'est pas un correcteur routinier qu'il fallait ici, mais un homme au courant du sujet. Je ne puis me dispenser de relever soit des fautes d'impression, soit des erreurs de copies qui n'auraient pas dû se produire.

Première partie, p. 82, n. Le dictateur A. Postumius Tubertus battit les Eques en l'an 323 de Rome, 431 avant J.-C. — P. 97. La lex Licinia Sextia est de 387/367; cette loi régla les élections pour l'année suivante. — P. 113. Il est dit que les Romains avaient, pendant la guerre étrusque, appelé au commandement le dictateur Papirius Cursor, au lieu du consul Q. Fabius Rullianus. C'est une erreur : Papirius n'a jamais commandé contre les Étrusques. D'après Tite-Live, ix, 38, le sénat essaya, il est vrai, de décider Fabius à nommer Papirius dictateur, et Fabius s'y résigna; mais Papirius dut porter secours à l'autre consul, C. Marcius Rutilus, tenu en échec dans le Samnium. Fabius continua la guerre contre les Étrusques, et obtint le triomphe à cause de ses victoires, comme Papirius pour ses succès contre les Samnites. — P. 159, l. 4, il faut supprimer « dem Tode. » — P. 194, l. 1, le mot Gésates ne désigne pas un peuple gaulois, mais des mercenaires gaulois armés du gaesum. Cf. Polybe II, 22 : *προσαγορευομένους διὰ τὸ μισθὸν στρατεύειν Γαισάτους* · ἡ γὰρ λέξις αὐτῆ τοῦτο σημαίνει κυρίως. — P. 220, n. 3. L'alliance entre Annibal et le roi Philippe de Macédoine fut conclue, non en 217/537, mais aussitôt après la bataille de Cannes; le traité fut ratifié en 215/539. — P. 312. Les conditions de la paix entre le roi Philippe et les Romains sont données d'après Tite-Live, xxxiii, chap. 30, qui suit en cet endroit les indications mensongères des annalistes romains; la réalité des faits a été rétablie par Nissen (*Krit. Untersuch. über d. Quellen der IV u. V Dekade des Livius*, Berlin, 1863, p. 146). Je remarque que les Romains n'imposèrent pas à Philippe de ne garder que 5,000 soldats et aucun éléphant. — P. 345.

Dans le fragment de Caton, lire : *quidquid luberet faceremus* au lieu de *haberet*.

Deuxième partie, p. 16, n. On a imprimé à tort : liv. 68 au lieu de 58; la citation exacte se retrouve p. 17, n. — P. 57. La victoire du proconsul Domitius Ahenobarbus sur les Allobroges est rapportée à 633/121; mais il ne fallait pas omettre de nommer le général en chef, Q. Fabius Maximus Allobrogicus. — P. 141. C'est près du Sucre que Pompée venant du nord et Métellus du sud (il venait de sa province, l'Hispania ulterior) opérèrent leur jonction en 679/75, pour combattre Sertorius. — P. 153, n. La loi tribunicienne publiée dans le *Corp. inscr. lat.*, I, n° 204, est de l'année 683 de Rome et non de 663. — P. 153, l. 3. Pompée reçut de Sylla le surnom de Grand, lorsqu'il revint d'Afrique en 674/80, après avoir vaincu les partisans de Marius. — P. 175, n. 2. Lucullus prit le commandement de l'armée contre Mithridate en qualité de consul en 680 de Rome, 74 avant J.-C., et débloqua Cyzique au printemps de l'année suivante (cf. p. 177, 1). — P. 207, l. 9, lisez Caeparius; p. 260, n., Caes., *de B. G.*, VII; p. 265, n., lisez *schallmonat*; p. 278, l. 5, lisez am 1 januar des J. 705; p. 287, l. 2, lisez Legaten *des* Pompejus.

Arnold SCHAEFER.

A. GASQUET. — **De l'autorité impériale en matière religieuse à Byzance.** Paris, Thorin, 1879, 1 vol. in-8° de 269 p.

M. Gasquet a voulu démontrer que l'autorité religieuse des empereurs chrétiens de Constantinople a découlé naturellement de celle que les empereurs païens exerçaient à Rome. L'idée n'est pas nouvelle assurément, mais elle a été mise ici en pleine lumière et entourée d'un appareil d'arguments qui ne laisse place à aucun doute. Il est possible de contester certains points de détail, mais l'ensemble est vrai. Cette étude eût été encore plus exacte, si M. G. avait eu soin de noter que les choses se passèrent en Occident comme en Orient, et que Charlemagne, par exemple, eut, en matière religieuse, des prétentions et des prérogatives analogues à celles de Justinien et d'Héraclius. Il n'était pas nécessaire, pour établir ce fait, d'entreprendre sur l'empire carolingien un travail approfondi; il suffisait de quelques rapprochements bien choisis, de quelques comparaisons qui se présentent d'elles-mêmes à l'esprit. S'en dispenser c'est exposer le lecteur à croire que Constantinople offre à cet égard un spectacle unique, alors qu'il était si facile à M. G. de fortifier, par le moyen que j'indique, sa propre thèse qui, formulée dans son extension la plus large, se ramène à ceci : « Les empereurs de Byzance et d'Occident ayant hérité du nom et de l'autorité politique des empereurs romains, héritèrent par suite, au moins en grande partie, de leur autorité religieuse. »

Le christianisme ne se prêta pas aussi docilement que le paganisme

à l'ingérence continuelle du pouvoir civil. On en sait les raisons, et je me garderai de les mentionner. De là deux faits également graves. L'un a été suffisamment expliqué dans le présent ouvrage : c'est l'antagonisme constant qui divisa l'empire d'Orient et la papauté et qui finit par aboutir au schisme. Peut-être M. G. aurait-il dû ajouter qu'en Occident un phénomène semblable se produisit, tant il est vrai que les mêmes causes amènent toujours les mêmes effets ! Ce fut la querelle des investitures, et, plus tard, la réforme protestante. Un autre fait, trop négligé par M. G., est la tendance qu'avait le clergé grec, et surtout le patriarche de Constantinople, à intervenir dans les affaires de l'État, le rôle important qu'il jouait dans les élections des empereurs, la part qu'il prenait au gouvernement ; comme il était plus qu'ailleurs subordonné à l'empereur, il voulait que l'empire fût en bonnes mains ; il ne laissait arriver au trône que des princes dévoués à la religion, et, par un contrôle de tous les instants, il s'efforçait de les maintenir dans le devoir.

Le livre de M. G. est écrit d'un style simple et clair. On désirerait par endroits plus de fermeté et de relief ; mais ce léger défaut est compensé par des qualités telles qu'on hésite presque à le signaler.

J'aurais quelques réserves à faire pour ce qui concerne la méthode de l'auteur. M. G. a étudié les textes de près, mais il les cite mal et parfois même il ne les cite pas, ce qui le conduit à des erreurs qu'il pourrait aisément éviter. En voici plusieurs exemples :

Page 2 : « Les Romains, dit-il, désignaient d'un seul mot l'autorité civile et l'autorité religieuse, ils l'appelaient *Imperium*. » On serait curieux de connaître le texte qui justifie cette assertion. — P. 4 : « Les prêtres qui recrutaient le collège des pontifes avaient été d'abord vraisemblablement désignés par le sort. » Ici encore on voudrait une preuve bien nette. — P. 6 : « Les pontifes président les comices. » Énoncée d'une façon aussi générale, cette opinion évidemment est fausse. — P. 41 : M. G. semble croire que si Jules César fut élu souverain pontife par les tribus ce fut par exception. — P. 22 : On trouvera là une appréciation inexacte du rôle du sénat au temps de l'empire. — P. 49 : Que signifie une citation comme celle-ci : « Voir pour cette partie : Marca de Concordia passim. — Aubé, thèse latine ? » — P. 21 : M. G. parle de la victoire de Clovis à *Tolbiac*. — P. 28 : Il est singulier de citer une inscription de cette manière : « Insc. Henzen, vol. III, coll. Orelli, n° 5580. » J'ajoute que cette inscription n'a pas été lue par M. G. avec assez de soin. Enfin la note suivante contient une erreur. — P. 73 : « Le seul prince pour qui fut omise la formule de l'apothéose est Julien. » Or Eutrope, X, 16 (édit. Dietsch), dit de cet empereur : « Inter Divos relatus est. » — P. 98 : On lit en note : « Theodorus Lector et Evagrius. » Pour qui n'est pas au courant, cette citation est un vrai rébus.

J'arrête là ces observations. Il serait facile de les reproduire à chaque page. On regrette d'autant plus ces négligences qu'elles se trouvent dans un ouvrage consciencieux, qui porte la trace d'un travail très sérieux et qui aboutit en somme à des conclusions vraies. Paul GUIRAUD.

GEORG HANSSSEN. *Agrarhistorische Abhandlungen*. Leipzig, O. Hirzel, 1880, 568 p., in-8°.

Georges Hanssen, professeur à Göttingen, est un des plus éminents parmi les vétérans de l'économie politique en Allemagne; il a, pour sa bonne part, contribué à mettre en honneur la méthode scientifique qui prévaut maintenant dans l'économie politique. On désigne ordinairement cette école sous les noms d'école *historisch-ethische* ou *exact-realistiche*.

C'est à elle que se rattachent l'immense majorité des représentants de cette science et presque tous les professeurs des universités. Elle s'est entièrement écartée de la voie suivie par Adam Smith. Elle a montré ce qu'il y a d'erroné dans ses principes sur l'essence de l'économie politique, comme sur le but de cette science, et ses rapports avec la morale et la politique, dans la théorie du *laisser-faire*, *laisser-passer* qui était la conséquence pratique de l'idée que l'école d'A. Smith se faisait de ces rapports. Elle a établi à ce point de vue les vrais principes. G. Hanssen doit être rangé à côté d'Hildebrand, de Roscher, de Knies parmi les économistes qui ont le plus contribué à faire prévaloir cette méthode.

C'est à ses travaux sur l'histoire de la constitution agraire qu'il doit cette situation dans l'histoire de la science allemande. Ce sont eux qui ont fondé sa réputation et qui ont fait de lui un des économistes les plus considérables de notre temps. Hanssen est le premier historien de la propriété foncière en Allemagne. Les nombreux écrits sur l'histoire de la constitution agraire dans ce pays ont éclairci une foule de points obscurs de ce sujet et, bien que nous soyons encore fort loin de le connaître à fond, nous nous sommes beaucoup approchés du but grâce aux recherches pénétrantes de Hanssen et à l'impulsion qu'elles ont donnée à la science.

Parmi ces travaux se trouve une série d'articles, qui ont paru depuis 1835 dans divers périodiques et qui ont une valeur toute particulière. Leur dispersion dans des recueils que les bibliothèques ne possèdent que rarement était un sujet de regret à l'étranger comme en Allemagne. Le présent recueil remédie heureusement à cet inconvénient en même temps qu'il fait valoir, en les présentant dans leur ensemble, l'importance des travaux de Hanssen.

Cette nouvelle édition d'articles, sur la valeur desquels la science a depuis longtemps prononcé et dont les résultats lui sont depuis longtemps acquis, contient beaucoup de rectifications et d'additions.

Ces articles sont : 1° Vues sur la propriété foncière dans le passé. 2° Le déplacement des habitations et des limites des champs dans l'antiquité germanique. 3° Les habitations rurales dans la circonscription administrative de Trèves. 4° Sur l'histoire de l'exploitation agricole en Allemagne comprenant : le système des pacages antérieur au système de la rotation des cultures; le système des pacages dans les contrées montagneuses de l'Allemagne; la rotation des cultures; la rotation

s'opérant sur deux, trois et cinq cultures ; la culture unique ; la culture moderne. 5° Sur l'histoire de l'économie rurale dans l'Allemagne du Nord jusqu'à la fin du xvi^e siècle. 6° La communauté agraire au moyen âge en Angleterre comparée à la communauté germano-scandinave. 7° La constitution agraire dans la Suisse allemande dans son développement historique.

Gustave SCHOENBERG.

M. H. FRIEDLAENDER. *Geschichtsbilder aus der nachtalmudischen Zeit* (500-1500). Brünn, Epstein, 1880 (Portraits historiques de l'époque post-talmudique), p. 450, in-8°.

Ces portraits sont destinés à faire connaître « à la jeunesse et au public civilisé » en général les juifs savants qui, au moyen âge, se sont illustrés soit par leur science, soit par l'influence qu'ils ont exercée sur leurs coréligionnaires. Sur les mille années (500 à 1500), où l'auteur se propose de choisir ses modèles, la première moitié est traitée avec une grande parcimonie, puisque M. Friedländer ne lui a consacré que les premières douze pages de son volume. Saadia Gâon (892-942) est mentionné, sans que nous apprenions qu'il a traduit et commenté en arabe le Pentateuque, Isaïe, les psaumes, les proverbes, le livre de Job, et peut-être même encore d'autres livres de l'Écriture¹. Pas un mot de ses discussions célèbres avec la secte des Karâïtes. Les quelques lignes accordées à R. Scherisch, à qui nous devons en grande partie l'histoire des chefs d'écoles qui l'avaient précédé, et à son fils R. Hayya, l'auteur d'un lexique hébreu-arabe et de tant d'autres ouvrages, ne peuvent pas donner une idée exacte de l'activité de ces docteurs. Il est superflu de dire que M. F. ignore complètement R. Samuel ben Chofni, sur lequel M. Harkawy, le savant bibliothécaire de Saint-Petersbourg, a répandu une lumière inattendue². — Dans une note (p. 11) il est question du fameux Hasdaï ibn Schapvorit, qui vivait à la cour d'Abdérâme III, à Cordoue. On fait de lui un grammairien, ce qu'il n'était pas ; il aurait été plus intéressant pour les lecteurs auquel M. F. s'adresse d'apprendre que ce Hasdaï est mentionné par Pertz, *Monumenta Germaniae antiquae*, IV, 371, comme un diplomate qui savait conduire, en latin, les discussions du Kalife avec les cours chrétiennes de son époque³.

Le judaïsme en Mésopotamie sert du reste seulement d'introduction

1. D'après des communications particulières de M. Harkawy, la collection Firkowitsch à Saint-Petersbourg renferme des fragments d'un commentaire sur les livres de Samuel et des rois.

2. Les notes étendues sur ce Gâon, publiées dans le *Magazin* de Berlin, et comme supplément au journal hébreu *Hamméltitz*, qui paraît à Saint-Petersbourg, ont été augmentées et réunies dans le second volume des *Studien u. Mittheilungen*, etc., 1880.

3. Philoxène Luzzatto, *Notice sur Abou-Iousouf Hasdaï*, etc., Paris, 1852.

au corps du livre qui est divisé en XVII chapitres, où sont passés en revue R. Samuel Hanagid et son fils Joseph, les deux vizirs des rois de Grenade, Jona ibn Ganach, le célèbre grammairien, Salomon ben Gabirol, le philosophe poète, R. Isaac Alfasi, l'abrégiateur du Talmud, R. Salomon Jitzchaski et ses petits-fils, les commentateurs si clairs et si nets de l'Écriture et du Talmud, M. Ichouda Haléwi, le rêveur doux et mystique, R. Abraham ben Esva, le savant vagabond et spirituel, Moïse ben Mamian, ou Manionde, le penseur méthodique et vigoureux, etc., etc. — Dès le début, nous avons été gêné par le surnom d'Iben *Nagrèle*, donné à R. Samuel Hamagid ; il paraît cependant qu'il ne peut plus y avoir de doutes, que le vrai nom était Iben *Nagdèle*. — Et comment l'auteur a-t-il mis Salomon ben Isaac, ou Raschis, au milieu des docteurs espagnols ? Raschis et son petit-fils R. Samuel ben Méir ne sont pas seulement Français, parce qu'ils étaient fixés à Troyes, mais parce que leurs travaux portent le cachet de l'esprit français ; ils sont clairs dans leur concision ; ils se préoccupent de l'interprétation des textes en puisant dans le fond du judaïsme même, et sans avoir recours à des abstractions philosophiques. S'ils n'ont pas réussi souvent à résoudre les difficultés, on est frappé de leur bon sens qui sait toujours les découvrir. Il ne faut pas placer les tableaux d'après l'ordre chronologique, sans avoir égard aux écoles auxquelles ils appartiennent. Raschis ne devait pas figurer entre R. Isaac de Fez et Schouda Halewy.

M. Friedländer a placé hardiment sur le titre de son ouvrage les mots : *nach den Quellen bearbeitet* (composé d'après le dossier). Il a eu tort, car il ignore bien des choses qu'il saurait s'il avait puisé même aux ouvrages de seconde main. Où a-t-il vu, par exemple, que R. Samuel ben Méir, dont nous avons déjà parlé, a composé un commentaire sur toute la Bible (p. 42) ? où a-t-il aperçu l'édition de ce commentaire sur la Bible ? Le mémoire remarquable publié par M. Rossin, professeur du séminaire de Breslau, renferme tout ce qu'il est possible de savoir sur ce petit-fils de Reschi¹.

M. Friedländer est un vulgarisateur, et son volume sera lu avec fruit par beaucoup de monde qui ne connaissent pas les personnages dont il esquisse l'histoire. Mais nous voudrions qu'il se préparât mieux lui-même avant d'entreprendre l'instruction « de la jeunesse et du public civilisé. » La science historique n'a rien à gagner par des produits semblables.

J. D.

Histoire d'Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789,
par E. LECESNE. Arras, 1880. 2 vol. in-8° (VIII-526 et 694 p.).

La division de l'ancien Arras en cité et ville d'Arras qui donna à ces

1. *R. Samuel ben Méir, als Schrifterklärer*, Breslau, 1880.

deux centres une vie distincte jusqu'au milieu du xviii^e siècle, les différentes puissances sous lesquelles il lui fallut passer et les changements qui en résultèrent sont autant de difficultés contre lesquelles doit lutter l'érudit qui entreprend l'histoire de cette ville.

L'on peut dire dès l'abord que M. Lecesne, qui a entrepris cette tâche difficile, l'a menée à très bonne fin.

Il étudie successivement Arras sous les Romains et sous les Mérovingiens (52 av. J.-C.-836), sous les comtes de Flandre jusqu'à ce que cette ville entre dans le domaine de la couronne par le mariage d'Isabelle de Hainaut avec Philippe-Auguste.

Donné en apanage à Robert, l'Artois passe à son fils qui périt à Courtrai. Robert III, l'héritier direct, est supplanté par Mahaut. Soutenu et délaissé tour à tour par les rois de France, le prétendant excite les populations et enfin donne lieu à ce grand procès de pièces apocryphes qui le fait bannir du royaume. En vertu de la confiscation qui frappe Robert III, l'Artois passe à la fille aînée de Philippe le Long, puis, à la mort du mari de Jeanne, il échoit à Marguerite, deuxième fille de Philippe ; mais c'est pour le laisser à sa mort à Louis de Male, dont la succession s'ouvrira au profit de la maison de Bourgogne. Arras, dès lors, sera bourguignon jusqu'à ce que la mort de Charles le Téméraire et un siège acharné (1477) le livre à Louis XI. Louis XI chasse les habitants, l'échevinage et les religieux, et ce n'est que cinq ans après (1482) qu'il revient sur cet acte que doit réparer plus complètement Charles VIII.

La domination française s'est trop durement fait sentir pour inspirer grand amour aux Arrageois ; une conspiration livre la ville (nov. 1492) à Maximilien. D'ailleurs elle n'en sera pas plus heureuse ; elle est écrasée d'impôts par les Espagnols, et le 9 avril 1640, un siège magnifique la livre aux Français sans qu'un autre siège non moins mémorable (1654) puisse désormais leur enlever cette conquête.

Il est intéressant de suivre l'histoire des deux villes sous ces divers régimes.

La ville gallo-romaine se perpétue dans la *cité* . L'évêque en est seigneur, et plus tard c'est concurremment avec le chapitre qu'il y a juridiction. Une charte de Louis d'Artois (1211) régularise cette situation, et, au commencement du xv^e siècle, on voit s'établir une sorte de magistrat sous la main de l'évêque. En 1749, la réunion depuis longtemps projetée de la *cité* à la *ville* se consomme pour nous donner l'Arras actuel.

La *ville* , au contraire, date du commencement du moyen âge ; elle résulte d'une agglomération d'habitations autour de l'abbaye de Saint-Vaast. Cette ville s'émancipe bientôt et reçoit de Philippe d'Alsace sa première charte. Philippe-Auguste consacre, en 1194, cette situation par une charte de commune que viennent amplifier ou simplement ratifier les concessions de Robert II (1269, 1270, 1272).

Philippe de Valois régularise le recrutement du magistrat qui doit se

renouveler tous les douze mois. Le contrôle des 24 prud'hommes, presque annulé par lui, est remplacé au xv^e s. par la création des conseillers pensionnaires.

La mairie, élective d'abord, devient un fief héréditaire sous Robert II, redevient élective en 1414, mais cette fois par le prince ; en 1452 elle se donne en fief à vie. Louis XIV la vend avec les autres charges, et, en 1729, la ville la rachète sans pouvoir en reprendre la nomination. L'échevinage perd son indépendance par l'arrivée des intendants, et, s'il relève quelquefois la tête jusqu'à la Révolution, c'est pour renoncer tour à tour à ses anciennes prétentions. Ce n'est pas qu'il n'ait traversé de grosses difficultés : sans parler des guerres continuelles ni de cette substitution momentanée qu'imagina Mahaut, il lui fallut supporter le choc de plusieurs émeutes, depuis celle de 1285, qui trouva sa défaite dans les caves de l'hôtel de ville, jusqu'à celle de 1578, qui éleva contre lui quinze tribuns et vit figurer le célèbre avocat Gosson.

L'abbaye de Saint-Vaast n'eut pas une existence moins agitée. Dotée par Thierry III, elle a, dès le ix^e siècle, des abbés commendataires, les comtes de Flandre. A peine sortie des ruines où l'ont laissée les Normands en 881, elle est dévastée presque totalement par un incendie. La foudre détruit, en 1372, son église, et un second incendie la ruine en 1394. Ajoutez à ces désastres matériels une première émeute de l'échevinage et du peuple en 1307, qui est dépassée en fureur par une seconde au milieu du xv^e siècle. Enfin Louis XI, employant contre les religieux les mêmes procédés que ceux dont il s'était servi contre les habitants, les chasse et met à leur place des gens de mauvaise conduite que le prieur Danquasne et le célèbre Gérard Robert ont peine à contenir et à soumettre. A peine rentrée dans la régularité, l'abbaye, attachée au parti espagnol quoique soumise de fait à la domination française, obéit à deux maîtres jusqu'au jour où, reprenant son unité, elle vient grossir de ses richesses, déjà immenses sous l'abbé Duclercq, les revenus de Mazarin, qui ouvre une nouvelle série d'abbés commandataires.

Au milieu de cette vie si agitée l'abbaye de Saint-Vaast demeure le plus grand corps de la ville, impose plusieurs fois sa volonté à l'échevinage, à l'évêque, et, à la veille de sa chute, elle construit cet immense et imposant palais que l'on admire encore.

Après d'une semblable puissance l'évêché et le chapitre pâlisent naturellement. L'évêché, transporté à Cambrai sous le successeur de saint Vaast, n'est rendu à Arras que 510 ans après (1093). Malheureusement c'est l'incapable Manassés qui inaugure le pontificat. Lambert le relève tant par sa sage administration que par le lustre dont le couvre la *sainte chandelle d'Arras*. Mais, en 1327, le siège épiscopal est souillé par les désordres du trop célèbre Thierry de Hérison. Plus tard, au xv^e s., c'est l'inquisition qui fait régner sur Arras une *terreur* anticipée que calment à peine la réprobation et les instances de Pic II et qu'annule un arrêt du Parlement trente ans après (1491). Néanmoins ce siège

compta des illustrations, et Geoffroi, Eustache de Croy, Richardot et le janséniste Guy de Sève méritent certainement d'être cités.

Si à l'histoire de ces corps principaux on ajoute celle des gouverneurs et des intendants, celle des monuments, celle des lettres, de l'industrie et du commerce, on aura une juste idée du livre de M. Lecesne, qui a tout embrassé. Les biographies qu'il esquisse de temps à autre, selon les sujets qui lui sont offerts, délissent le lecteur sans lui faire jamais quitter l'enchaînement des faits. Citons au hasard celles de Thierry de Hérisson et de Mahaut, des abbés Duclercq, Jean Sarrasin et Philippe de Caverel, de Gosson, de Saint-Preuil et de Montdejeux.

Il serait bien extraordinaire qu'au milieu de ces 1200 pages l'erreur n'ait pas réussi parfois à se glisser au lieu et place de la vérité. Il eût certes été préférable de ne point défigurer le nom de saint Vaast et d'abandonner l'église gothique des Jésuites d'Arras ; du moins remarquons que ces inadvertances sont presque toutes du domaine archéologique ou philologique ; le mérite historique de l'œuvre de M. Lecesne en est légèrement atteint. Remercions donc l'auteur au nom des Arrageois, qu'intéresse l'histoire de leur ville, de l'œuvre sérieuse et durable dont il vient de la doter et donnons-lui nos suffrages pour cette nouvelle œuvre qu'il médite ou plutôt qu'il a déjà commencée : *l'histoire d'Arras sous la Révolution*.

H. LORIQUET.

A History of England from the conclusion of the great war in 1815. By Spencer WALPOLE. London, Longmans, 1879-1880. 3 vol.

Les trois volumes que M. Spencer Walpole vient d'offrir au public anglais forment seulement une partie de la tâche que l'auteur s'est imposée. M. Walpole se propose de retracer l'histoire de l'Angleterre depuis 1815 jusqu'à une époque qu'il ne détermine pas exactement, mais qui sera très rapprochée de la nôtre. Entre 1815 et 1840, date où s'arrête son dernier volume, il distingue trois périodes. La première, qui commence avec la paix pour se terminer à l'avènement de George IV, est remplie par la politique de répression que poursuit le ministère Tory. La seconde qui part de la nomination de Peel au département de l'intérieur et de celle de Canning aux affaires étrangères pour aboutir au *Reform Act* est tout entière dans les grandes mesures législatives, administratives et financières qui ont fait l'Angleterre d'aujourd'hui. La troisième qui va du *Reform Act* à la chute du ministère de Melbourne est celle du triomphe et de la décadence des whigs.

Cette façon de partager son sujet ne manque pas de vigueur, et si l'on en excepte au début ce que Montaigne appelle « les longueries d'apprêt », M. Walpole se tient rigoureusement dans les limites de son

plan. A vrai dire, son récit ne commence que dans la seconde partie du 1^{er} volume. Il ne lui a pas fallu moins de 400 pages pour entrer en matière. Peut-être y a-t-il là quelque excès. L'auteur ne s'est pas toujours assez mis en garde contre les détails superflus. Si l'on peut dans une certaine mesure admettre qu'un tableau des études historiques au commencement de ce siècle ne soit pas une digression, est-il bien nécessaire de savoir que W. Mitford traduisait le grec comme un mauvais élève, et la dissertation que l'on trouve à la page 370 du tome I, sur le changement introduit par le christianisme dans la condition de la femme, est-elle bien à sa place? Il faut ajouter qu'en général M. Walpole n'abuse pas des hors-d'œuvre. Exact et sobre, il a le culte des faits et des chiffres et ne sacrifie à la phrase que dans un petit nombre de passages où l'on sent un peu trop que Macaulay doit être un de ses écrivains de prédilection. En même temps, tory par éducation et libéral par principe, M. Walpole, quoiqu'il ait parfois l'épithète un peu dure, montre de la modération dans ses jugements, et sait rester impartial, autant du moins qu'on peut l'être. Son ouvrage, où l'on voudrait plus d'originalité, témoigne d'une grande indépendance; et si l'on tient compte des recherches consciencieuses et du zèle dont il offre la preuve à chaque page, on estimera qu'il est bien à lui. On peut regretter seulement que, là où l'histoire de l'Angleterre touche à celle du continent, les informations de l'auteur soient un peu maigres. Il semble d'ailleurs qu'en avançant dans son travail M. Walpole ait acquis plus de méthode et de sûreté. Son dernier volume, le meilleur des trois, est certainement celui qui met dans un jour le plus favorable le talent de l'auteur. Les causes qui amenèrent la chute des whigs y sont habilement présentées, et le tableau de toute cette période offre à l'esprit cette unité d'impression qui ne se produit que lorsque l'écrivain a complètement maîtrisé son sujet. Le premier chapitre en particulier, qui est sous forme de résumé une description sociale et domestique de l'Angleterre en 1830, fournit, en faisant voir la population anglaise sous tous ses aspects, un excellent exemple de la manière consciencieuse dont M. Walpole sait condenser les faits. Plein de détails intéressants sur le développement industriel et commercial de l'Angleterre dans la première partie de ce siècle, il a le mérite de réunir en un espace restreint une infinité de renseignements que l'on passerait beaucoup de temps à chercher ailleurs. Ce mérite est aussi celui de tout l'ouvrage, tentative honorable et souvent heureuse pour coordonner en les résumant tous les matériaux importants accumulés par deux générations et dispersés tant dans les journaux et les biographies que dans les mémoires, dans les rapports et dans les statistiques.

LÉON BOUCHER.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** 1882. 1^{er} avril. — Le R. P. TAILHAN. La ruine de l'Espagne gothique, 549-713. — D'HERBOMEZ. Le traité de 1430 entre Charles VII et le duc d'Autriche (par un traité signé le 22 juillet 1430, Frédéric d'Autriche s'engageait à faire la guerre au duc de Bourgogne ; le roi de France lui promettait le comté d'Artois donné en dot à sa fille Radegonde, qui épouserait Sigismond d'Autriche, fils de Frédéric. Ce traité reçut en effet un commencement d'exécution : les Autrichiens attaquèrent du côté de l'Alsace, mais ils furent complètement battus ; en 1432, ils furent compris dans la trêve conclue entre Charles VII et Philippe le Bon. Quant au mariage, il ne fut jamais conclu. Le traité de 1430 n'eut en somme qu'une faible influence sur les affaires de la France ; mais il méritait d'être étudié de près. M. d'H. a retrouvé, soit à Paris, soit à Vienne, bon nombre de pièces inédites qui lui ont permis d'en écrire l'intéressante histoire). — Victor PIERRE. La déportation à la Guyane après Fructidor (excellent article fait d'après les dossiers des archives de la Marine ; il y eut 328 déportés, dont 63 laïques et 265 prêtres. Il en mourut 180. Cet article doit être rapproché des études analogues données dans la *Revue historique* par M. Jean Destrem). — Aug. PROST. Les chroniques vénitienes (1. De la nécessité de dresser l'inventaire de ces chroniques. 2. Observations sur les documents. 3. Les manuscrits de la bibliothèque de Metz ; il y en a deux contenant des chroniques vénitienes. 4. Répertoire de ces chroniques. Article de bibliographie important). — Abbé AMELINEAU. La trouvaille de Deir el Bahari (histoire et résultats de cette trouvaille ; elle rectifie et accroît ce que nous savons des Pharaons de la 20^e dynastie). — Le R. P. PIERLING. Pie V et Ivan le Terrible (le pape chargea le nonce de Pologne, Vincent del Portico, de proposer à Ivan VI une alliance contre les Turcs et un rapprochement, au point de vue religieux, entre la Moscovie et le saint siège. La négociation échoua entièrement). — Abbé RANCE. Une nouvelle correspondance de Fénelon : M.-Chr. de Salm, abbesse de Remiremont (publie neuf courts billets de l'abbé Fénelon écrits de mai 1693 à février 1694 ; ils ont rapport à un procès engagé devant le Conseil du roi entre l'abbesse et les chanoinesses de Remiremont sur leurs droits respectifs, procès dans lequel Fénelon soutint de son crédit M.-Chr. de Salm, qui finit par triompher). = Bulletin bibliographique. *Dom Chamard*. Les reliques de saint Benoît (ont été transportées du Mont-Cassin à Fleury-sur-Loire). — *Pouy*. La chambre du conseil des Etats de Picardie pendant la Ligue (très curieuse étude, suivie de documents inédits). — *D^r Ul. Chevalier*.

Les abbayes laïques et les présents de la ville de Romans sous les consuls (notice sur certaines confréries laïques qui prenaient le titre d'abbayes : celles des marchands, des sauniers, etc., du XIII^e et du XVIII^e s.). — *Cuissard*. Les seigneurs du Puiset, 984-1789 (bon). — *A. de Blois*. Notice historique sur la ville de Quimperlé; suivie d'une histoire particulière de l'abbaye de Sainte-Croix, d'après le ms. de Fr. du Pleisseix, continuée jusqu'en 1790 par M. Audran. — *Gainet*. Étude sur la Chine (utile résumé). — *J. d'Arbaumont*. Armorial de la Chambre des comptes de Dijon, d'après le ms. inédit du P. Gautier.

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. T. XLII, 1881, 6^e liv. — Ant. THOMAS. Les Miracles de N.-D. de Chartres, texte latin inédit (le versificateur du Livre des miracles de N.-D. de Chartres, Jehan le Marchant, qui écrivait vers 1265, déclare n'avoir fait que traduire un texte latin conservé de son temps au trésor de la cathédrale; ce texte a été retrouvé dans le ms. *Regina* 339 de la Vaticane, et publié ici pour la première fois). — OMONT. Notes de paléographie grecque, à propos de la *Griechische Palæographie* de Garthausen. — L. DE MAS LATRIE. De la formule « car tel est notre plaisir » dans la chancellerie française (la seule formule que l'on rencontre jamais dans les actes est « car tel est notre plaisir », jamais : « car tel est notre *bon plaisir* ». La formule authentique se trouve déjà sous Charles VII; elle alterne avec cette autre équivalente « car ainsi nous plaist », ce qui a le même sens. La formule « car tel est notre *bon plaisir* » se trouve pour la première fois en 1804; la Restauration l'a empruntée à l'Empire). = Bibliographie. C. MOLINIER. L'Inquisition dans le Midi de la France au XIII^e et au XIV^e s. (très bonne collection de faits et de renseignements, mais présentés sans ordre). — PALUSTRE. La renaissance en France. 5^e et 6^e livr. (excellent travail archéologique et historique relatif aux châteaux de Saint-Germain et de Fontainebleau. L'auteur prouve que l'architecte italien Serlio n'a pris aucune part à la construction de ce dernier; que des Français seuls y ont travaillé; il a retrouvé leurs noms et déterminé la part de chacun d'eux). = HAVET. La frontière d'empire dans l'Argonne (additions et corrections au remarquable mémoire publié par l'auteur sur ce sujet).

3. — Le Cabinet historique. 1881. Nov.-déc. — Gaston RAYNAUD. Inventaire des mss. italiens de la Bibliothèque nationale, qui ne figurent pas dans le catalogue de Marsand; suite.

4. — Revue critique. 1882. N^o 6. — *Chantelauze*. Mémoires de Philippe de Comynes (un ms. nouveau de Comynes a fourni à l'éditeur quelques bonnes variantes. Introduction grammaticale faible; pas un mot sur la vie de Comynes lui-même). — *Faye*. Une ancienne justice : la cour d'appeaux de Ségur (intéressant; très clair). — *Caron*. Michel Le Tellier, 1640-43 (publie environ deux cents pièces importantes pour l'histoire de l'administration militaire). = 20 février. *Dozy*. Essai sur l'histoire de l'islamisme, trad. par Chauvin (très bon, mais

point de vue trop sceptique). — *Sayous*. Jésus-Christ d'après Mahomet (faible). — *Preger*. Geschichte der deutschen Mystik im Mittelalter (très satisfaisant). = 27 février. *Delaborde*. Chartes de la Terre-Sainte (utile publication ; les textes sont publiés avec négligence). = 6 mars. *Brunner*. Zur Rechtsgeschichte der römischen und Germanischen Urkunde (important au point de vue juridique et historique, comme au point de vue diplomatique). — *Prost*. Les sciences et les arts occultes au XVI^e s. : Corneille Agrippa (intéressant ; de nombreuses taches de détail). = 13 mars. *Pertseh*. Die arabischen Handschriften der Herzogl. Bibl. zu Gotha (excellent catalogue). — *Lefrançais*. Lectures patriotiques sur l'histoire de France (recueil bien fait ; encore trop d'anecdotes suspectes). = 20 mars. *H. de Grammont*. Histoire des rois d'Alger par fray D. de Haedo (traduction utile, qui n'est pas toujours très exacte ; le personnage de Haedo reste encore fort peu connu). = 27 mars. *Dumont* et *Chaplain*. Les céramiques de la Grèce propre (jettent un jour tout nouveau sur la civilisation primitive de la Grèce). — *Dufresne de Beaucourt*. Histoire de Charles VII (très bon ; des critiques de détail). = 3 avril. Variétés : Privilèges accordés par Charles IX à un inventeur de la pierre philosophale et par Henri III à un inventeur du mouvement perpétuel.

5. — Bulletin critique d'histoire, de littérature et de théologie. 2^e année, 1882. 1^{er} janvier. — *Fontane*. Histoire universelle : les Iraniens, Zoroastre (n'est pas au courant de la science). — *Renan*. Marc-Aurèle et la fin du monde antique. — *Molinier*. L'inquisition dans le midi de la France au XIII^e et au XIV^e s. (bon travail de bibliographie ; appréciations erronées sur la procédure inquisitoriale, réfutées d'ailleurs par les textes mêmes qu'analyse l'auteur). = 15 févr. *H. de V.* Inscriptions de Ghardimàou en Tunisie ; suite, nos 5 à 8. = 1^{er} mars. *Kohler*. Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris (remarquable). = 15 mars. *Klein*. Fasti consulares inde a Caesaris nece usque ad imperium Diocletiani (excellent). = 1^{er} avril. *Langen*. Geschichte der römischen Kirche bis zum Pontificate Leo's I (livre de polémique ; sorte d'apologie du vieux catholicisme d'après les documents historiques, de la prolixité et des erreurs de détail ; œuvre de valeur néanmoins). = Nous rendrons compte régulièrement de ce recueil qui ne paraît malheureusement que deux fois par mois, mais qui contient des articles excellents. Il est intéressant de voir la part de plus en plus grande prise au mouvement scientifique par des membres du clergé et par des membres du parti catholique militant. La Revue des questions historiques, le Bulletin critique, les *Lettres chrétiennes*, dont nous rendrons également compte, nous en apportent tous les jours la preuve.

6. — Revue celtique. Vol. V. N^o 2. Janvier 1882. — SAUVÉ. Formulettes et traditions diverses de la Basse-Bretagne. — CUISSARD. La prose de saint Columba (d'après un ms. du X^e siècle provenant de l'an-

cienne abbaye de Fleury-sur-Loire, aujourd'hui à la bibliothèque d'Orléans, n° 146 ; cette prose est un hymne alphabétique, elle n'a d'ailleurs d'autre intérêt que celui d'appartenir à l'église d'Irlande et d'avoir été composée par saint Columba, qu'il ne faut pas confondre avec saint Columban). — WARREN. Affranchissements dans le missel de Leofric écrits en anglo-saxon (ils appartiennent au diocèse moitié saxon, moitié celtique d'Exeter, et contiennent plusieurs noms de lieu d'origine évidemment celtique. Le manuscrit est un missel du XI^e siècle offert à la cathédrale d'Exeter par Leofric, le dernier évêque de Crediton, 1046-1050, qui, l'année suivante, transporta le siège épiscopal de Crediton à Exeter ; son diocèse s'étendait sur les comtés modernes de Devonshire et de Cornouailles. Leofric était peut-être lui-même de race celtique, et de Cornouailles même). = Bibliographie. *Poggi*. Contribuzioni allo studio della epigrafia etrusca (publie une douzaine de noms propres d'origine celtique récemment découverts dans l'Italie du Nord). — *Cerquand*. Taranis lithobole ; étude de mythologie celtique (étude pleine d'érudition et de finesse). — *Zimmer*. Keltische Studien (critique injurieuse des *Irische Texte* publiés par M. Windisch. Ces textes irlandais sont eux-mêmes ici l'objet d'une étude très minutieuse par M. Stokes). — *Régis de l'Estourbeillon*. Groupement des populations de l'Armorique d'après la terminaison des noms de lieux (thèse fautive, parce qu'elle repose sur une erreur de chronologie).

7. — Revue archéologique. 1882. Janvier. — BAPT. L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité (cette étude doit servir d'introduction à un grand travail sur l'orfèvrerie d'étain, surtout en France, jusqu'à l'époque moderne. Grâce au peu de valeur du métal, beaucoup d'objets en étain se sont conservés, alors que ceux en métal précieux ont presque tous disparu ; l'auteur veut donc reconstituer toute une partie encore peu connue de l'histoire de l'art). — Eug. MUNTZ. Le musée du Capitole et les autres collections romaines à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e s., avec un choix de documents inédits). — MASPERO. Deux ex-voto inédits de l'île de Philae. — Ch. ROBERT. Les médailleurs de la renaissance, par M. Aloïs Heiss.

8. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome). 2^e année, fasc. 1 ; févr. 1882. — C. JULLIAN. Le diptyque de Stilicon au trésor de Monza (minutieuse description d'un diptyque où sont représentés trois personnages anonymes ; l'étude du costume permet d'y reconnaître Stilicon, sa femme Sérène et son fils Euchérius. Le diptyque fut sans doute sculpté pour être offert à l'empereur, car il porte de nombreuses traces de placages d'or, et l'on sait qu'aux princes seuls étaient réservés des dons de ce genre). — M. FAUCON. Les arts à la cour d'Avignon sous Clément V et Jean XXII, 1307-1334, d'après les registres caméraux des archives secrètes du Vatican (publie de curieux extraits de ces registres). — C. JULLIAN. Corrections à la liste de Vérone ; provinces africaines (la grande difficulté de ce passage vient

de l'absence de la Tripolitaine et de la présence d'une province *Numidia Militiana*; l'auteur ne croit pas que le mot *Militiana* puisse être, comme le dit Marquardt, une correction de *Tripolitana*; il propose de le corriger en *limitanca*, première dénomination officielle de la nouvelle province de Tripolitaine. Le ms. primitif a dû porter *limitana*, ou peut-être même la forme corrompue *timitania*, qui sera devenue *militiana*. Quant à Tripolis, ce nom aurait été donné à la ville d'OEa, la plus importante d'un groupe de trois villes, OEa, Macarœa et Bilan, et le centre de leur administration commune; le nom passa ensuite à la province dont OEa serait devenue la métropole). — R. DE LA BLANCHÈRE. La malaria de Rome et le drainage antique (montre que les terres pontines étaient régulièrement habitées autrefois, grâce à un système ingénieux de *caniculi* dont on retrouve encore aujourd'hui la trace à chaque pas dans la campagne romaine. L'auteur ne fait qu'exposer le résultat d'explorations répétées entreprises en commun avec un ingénieur italien distingué, M. di Tucci; il traitera la question tout au long dans son *Histoire des terres pontines dans l'antiquité*). = Compte-rendu. *Lumbroso*. L'Egitto al tempo dei Greci e dei Romani (très intéressant et utile).

9. — **Bulletin d'archéologie chrétienne** (édit. franç. par l'abbé Duchesne). 3^e série, 6^e année, livr. 1. — Le recueil épigraphique contenu dans un ancien ms. de Corbie, maintenant à la bibliothèque impériale de Pétersbourg (importante étude qui rectifie ce qu'en a dit M. Leo dans son édition de Fortunat; le ms. de Corbie « apporte de nouvelles ressources à l'entreprise tentée pour restituer autant que possible et faire revivre les souvenirs perdus des sanctuaires suburbains de Rome et les monuments de l'église romaine, tels que les visitèrent et les décrivent tant de générations de pieux voyageurs de toutes les nations »; publie et commente un fragment de ce ms.; éloge damasien du célèbre Hippolyte martyr, enterré près de la voie Tiburtine).

10. — **Bulletin de Correspondance hellénique**. 6^e année, I-III. Janv.-mars 1882. — HOMOLLE. Comptes des hiéropes du temple d'Apollon délien (Délôs a été deux fois soumise aux Athéniens; la première de 454 à 320 environ, une seconde fois après 165 avant J.-C. Redevenue libre de 320 à 166 environ, elle eut des magistrats indigènes commis à la direction du sanctuaire; on les appelait hiéropes. M. Homolle a pu reconstituer presque sans lacune l'histoire du temple pendant cet intervalle de liberté; il n'y a point de période dépassant 10 ans, sans compter un inventaire. Il publie ici un de ces comptes, celui de Démarès, vers 180 av. J.-C.; l'inscription ne comprend pas moins de 510 lignes; elle est mutilée vers la fin. L'auteur fait suivre ce texte d'une curieuse étude sur l'administration financière des hiéropes, et sur leurs fonctions en général, sur l'aménagement intérieur des temples, qui étaient de véritables musées, sur la nature des offrandes, sur les noms des Dieux à qui les offrandes étaient faites, sur l'occasion de la dédicace, le nom et la nationalité des donateurs, qui permettent

de reconstituer une partie de l'histoire même de l'île sacrée, etc. C'est un travail des plus intéressants. — BILCO. Lettre du roi Philippe V aux habitants d'Abœ, vers 205-204 (texte, transcription et commentaire). — TISSOT. Antiquités d'Eski-Zaghra. — DUBOIS. Inscriptions archaïques d'Amorgos. — CLERC. Inscription d'Halicarnasse (fragment d'une liste de noms).

11. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 5^e année, 1881. Nov.-déc. — MAYNZ. Esquisse historique du droit criminel dans l'ancienne Rome ; fin au n^o suiv. (savant mémoire dont il faudra tenir compte). — BEAUDOIN. Etude sur le *Jus italicum* ; suite. — CABRIÉ. Coutumes de la ville de l'Isle Jourdain, XII^e s. (publie le texte d'après une copie du XVI^e s.). = 6^e année, 1882. Janv.-fév. ESMEIN. Études sur les contrats, dans le très ancien droit français (étudie une forme particulière de contrats remontant à l'époque franque ; c'est une sorte de promesse solennelle et unilatérale où la forme constituait l'élément obligatoire ; elle servait surtout à traduire l'engagement des cautions. Reprend la question de la *festuca* et du *wadium*, et la résout dans un sens opposé à M. Thévenin. Etudie ensuite la *pigneratio* germanique, et la *plévine* du moyen âge). — CHASSAING. Chartes et coutumes seigneuriales de Chapteuil et de Léotoing, Haute-Loire, 1253-1264 (texte et commentaire, avec une note additionnelle sur Pons de Chapteuil). — RIVIER. De quelques ouvrages publiés récemment en Allemagne, concernant l'histoire de la séance du droit.

12. — Revue générale du droit, en France et à l'étranger. 6^e année, 1^{re} livr. Janv.-fév. 1882. — DUGROGQ. La corvée des grands chemins et sa suppression en France, spécialement en Poitou (analyse l'édit de fév. 1776 ; montre qu'avant de publier cet édit, Turgot avait, par une circulaire du 28 juillet 1775, demandé l'avis des intendants à ce sujet et que presque toutes les réponses furent favorables).

13. — Le Correspondant. 1882. 25 janv. — THUREAU-DANGIN. Le lendemain d'une révolution ; fin : le trouble moral et intellectuel après 1830 (la conclusion de ce long et intéressant travail est « qu'il faut en particulier regretter la révolution de 1830 ». L'auteur ajoute d'ailleurs que le gouvernement de juillet s'efforça d'en atténuer les fâcheux effets, et promet une nouvelle série d'études sur le règne même de Louis-Philippe). — CHANTELAUZE. Saint Vincent de Paul et les Gondi, 6^e art. ; fin le 10 févr. = 10 févr. CH. DE LACOMBE. Le maréchal de Fabert. — BAGUENAUT DE PUCHESSE. Le vicomte de Melun ; souvenirs et correspondance ; suite le 25 fév. ; fin le 25 mars (détails sur l'histoire de la charité publique pendant la seconde république et sous le second empire). — MARQUIS DE SÉGUR. Lettres et notes de voyage du comte Rostopchine, 1816-17 ; fin. = 25 févr. VICOMTE DE MEAUX. La France dans les luttes religieuses de l'Europe ; 1^{er} art. : Angleterre et France ; second art. (10 mars) : Angleterre (étudie ces luttes au XVII^e s., et surtout dans la 1^{re} moitié du siècle ; cherche à démêler ce que la France a

voulu, tenté, accompli pour le bien ou le mal de l'Europe, pour le bien ou le mal de l'Église). — Bixé. Victor Hugo avant 1830 ; suite le 10 et le 25 mars, le 10 avril (intéressant pour l'étude du mouvement intellectuel sous la Restauration ; montre comment V. Hugo a plus tard modifié le texte primitif de ses premiers écrits dans un sens moins royaliste ; mais comment, par contre, il a toujours renié ses ancêtres roturiers pour se donner une origine aristocratique à laquelle il n'a aucun titre).

14. — Revue de géographie. 4^e année. 1881. Févr. = CHERBONNEAU. Les géographes arabes au moyen âge ; suite en mars, fin en avril. = Avril. A. DE FONTPERTUIS. Les anciennes civilisations mexicaines : le peuple des Mounds et ses monuments ; fin en août. = Juin. J. DE CROZALS. Les races primitives de l'Afrique ; examen critique des théories de Hæckel, Fréd. Müller, Th. Waitz et R. Hartmann ; fin en août. = Oct. GAFFAREL. Les Grecs et les Romains ont-ils connu l'Amérique ? suite en déc. ; fin le 1^{er} janv. 1882 (la conclusion est vague : les anciens ont conservé le souvenir, « ont eu le pressentiment » du Nouveau-Monde ; admet que les naufragés donnés à Metellus Celer par un roi des Boïens étaient bien des Indiens d'Amérique). = 1882. Février. Un voyage à la Nouvelle France (Canada) sous Louis XV, 1734 ; relation inédite (ce voyage a été effectué par l'archiprêtre Joseph Navières, curé de Sainte-Anne du Saint-Laurent ; détails instructifs sur la navigation du Saint-Laurent au XVIII^e s. ; sur la pêche de Terre-Neuve, sur Québec, sur les tribus indiennes, enfin sur l'état religieux et économique du Canada). = Avril. DRAPEYRON. La constitution de Carthage, d'après Aristote et Polybe ; étude ethnographique (vers la fin, l'élément liby-phénicien et l'élément numide finirent par prévaloir à Carthage. La cité était encore sémitique, mais n'était plus guère carthaginoise que d'apparence. Telle avait été la révolution à laquelle Annibal attacha son nom).

15. — Journal des savants. 1881. Oct. — HAURÉAU. Etienne de Bourbon (fin en déc. ; il y a beaucoup à prendre pour les historiens dans le bizarre traité de morale que nous a laissé ce frère prêcheur). = 1882. Févr. HAURÉAU. Sur les poèmes latins attribués à saint Bernard ; suite en mars. — R. DARESTE. Les aqueducs de Rome, par M. Lanciani.

16. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 3^e année. N^o 5, oct.-déc. 1881. — COMBES. La Triple Alliance contre Louis XIV (c'est Jean de Witt qui la forma après que Louis XIV eut refusé d'accepter la Hollande pour arbitre dans la guerre de dévolution. Quelques extraits inédits de la correspondance française de Jean de Witt. Déclamatoire). — CÉLESTE. Louis Machon, apologiste de Machiavel et de la politique du cardinal de Richelieu ; recherches sur sa vie et ses œuvres (travail consciencieux et intéressant).

17. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. 1881. Bulletin d'oct. à déc. — Analyse de la com-

munication faite par M. Barbier de Meynard sur les origines de la société musulmane. — LE BLANT. Note sur une inscription chrétienne comprise dans l'exposition des fouilles d'Utique (sur la lecture *Candida fidelis* au lieu de *Candida Eidicis*, et sur la formule *fidelis in pace*). — Ph. BERGER. Note sur les inscriptions puniques qui figurent à l'exposition des fouilles d'Utique (nous avons déjà parlé de cette note à plusieurs reprises). — MÉNANT. Remarques sur des portraits des rois assyro-chaldéens. — Aug. CASTAN. Le missel du cardinal de Tournay à la bibliothèque de Sienna. — A. DE LONGPÉRIER. Monuments antiques de la Chaldée, découverts et rapportés par M. de Sarzec (rapporte de ces monuments les versets 8, 10, 11 du chap. III des *Juges*). — DESNOYERS. Rapport sur les travaux de la Société de l'histoire de France pendant les années 1880 et 1881. — G. PARIS. Rapport fait au nom de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1881. — Séance publique annuelle. Discours du président, PAVET DE COURTEILLE. Suivent l'indication des prix décernés par l'Académie dans les divers concours, et l'annonce des concours dont les termes expirent en 1881, 1882 et 1883. — WALLON. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Caignart de Saulcy ; suivie d'une liste chronologique des travaux de M. de Saulcy. — Ed. LE BLANT. Histoire d'un soldat goth et d'une jeune fille d'Édesse. — G. PERRON. Rapport de la Commission des écoles d'Athènes et de Rome sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1881. = *Séances*. 1882. 27 janvier. Observations sur les paragr. 2, 3, 4 de la loi osque de la table de Bantia, par M. ESMEIN, qui propose de traduire *castrous auti citas* par *capitis aut pecuniac*, au lieu de *fundi aut pecuniae* proposé par M. Bréal. = 3 fév. M. LENORMANT, continuant la lecture de ses notes archéologiques sur la terre d'Otrante, signale un grand nombre d'antiquités relatives à ce pays. — M. OPPERT continue la lecture de son mémoire sur les inscriptions chaldéennes de Goudéa. = 17 fév. Inscr. latines trouvées en Tunisie par M. CAGNAT. = 2 mars. M. BRÉAL propose une lecture et une interprétation nouvelle d'une très ancienne inscr. latine sur vase d'argile trouvée en 1880 ; c'est une offrande faite par un esclave nommé Dzenos à l'époque des décemvirs. = 10 mars. Inscr. latine de Tunisie trouvée par M. CAGNAT. Elle fait connaître une colonie romaine inconnue jusqu'ici : la *colonia Uppenna*. = 24 mars. M. Barbier de Meynard rend compte des premiers résultats des recherches faites par MM. Basset et Houdas, envoyés en mission en Tunisie pour y explorer les bibliothèques et y recueillir des inscr. arabes ; cette mission a eu jusqu'ici peu de succès, sauf à Qairouan. — M. OPPERT continue la lecture de son mémoire sur les inscr. de Goudéa ; traduction d'une d'entre elles. — M. HAURÉAU lit un mémoire pour établir que le *Liber de viris illustribus* a été faussement attribué à Henri de Gand, philosophe célèbre du XIII^e s. L'auteur, resté anonyme, devait être un moine ou un chanoine régulier, à peu près étranger au mouvement littéraire de son temps, et surtout aux disputes de l'école.

18. — Académie des sciences morales et politiques. Nouvelle série, t. XVII. 1882, fév.-mars. — V. DURUY. La politique religieuse de Constantin, 312-337 (nous avons déjà plusieurs fois parlé de cet intéressant mémoire). — CARO. L'abbé Galiani en exil et sa correspondance. — FRANCK. La scolastique au XII^e et au XIII^e s., d'après l'*Histoire de la philosophie scolastique* de M. Hauréau. — C. DARESTE. Le marquis de Lhopital, ambassadeur de France en Russie en 1757 ; suite : la politique française en Russie après la campagne.

19. — Association pour l'encouragement des études grecques en France. Annuaire. 15^e année, 1881. — Vie de Polémon ; extraits de la traduction des vies des sophistes de Philostrate, par E.-J. BOURQUIN ; suite. — HUIT. Platon à l'Académie ; fondation de la première école de philosophie en Grèce. — La prise de Constantinople par les Turcs ottomans en 1453 ; extrait d'un travail historique de M. Et. Vlastos (on ne dit pas quel est ce travail, et l'auteur ne nous apprend pas quelles sont ses autorités). — Catalogue de publications relatives aux études grecques, 1880-1881.

20. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 3^e série. 1^{re} année. 1882. N^o 2. 15 fév. — Jules BONNET. Le massacre fait à Vassy en 1562 ; fin le 15 mars (ce massacre n'a pas été le résultat d'une rencontre fortuite ; il fut prémédité par le duc de Guise qui, plus tard, chercha à s'en disculper). — Lettre de Th. de Bèze à M. Bauhin, médecin du comte de Montbéliard, 25 juill. 1586. — Journal d'un réfugié sorti du royaume de France par voie de mer, 1685. — Lettre de Bancillon à M^{lle} de Gozon sur le voyage des forçats libérés en 1713. — L. FEER. Un pamphlet contre les Hollandais au XVII^e siècle (pamphlet composé contre la religion des Hollandais par un certain Stuppa, frère du colonel du même nom, suisse italien au service de la France, et un des agents les plus actifs de la politique française en Suisse ; il parut en 1673, au moment où les cantons s'agitaient à propos de la guerre de Hollande ; le but de l'auteur est de prouver que les Hollandais n'étaient pas de vrais réformés, et que les protestants suisses pouvaient sans scrupule s'enrôler contre eux sous les drapeaux de la France). = N^o 3. 15 mars. Les enfants des nouveaux convertis « Etat des enfants qu'il est bon de faire eslever », 1700, suivi d'un « Mémoire de ce qu'on peut faire pour le bien des enfants nouveaux convertis d'Annonay » (ces pièces se rapportent à l'administration de Basville). — H. DE FRANCE. Notice sur l'histoire réformée de Cuq-Toulza. — Ch. DARDIER. La discipline dans l'ancienne église réformée de Nîmes. — Une lettre inédite de Jean Cavalier (datée de Jersey, 26 août 1739).

21. — Société archéologique et historique du Limousin. Bulletin. T. XXIX, 2^e série, t. VII. 1^{re} livr. — Abbé ARBELLOT. Les chevaliers limousins à la première croisade, 1096-1102 (Gouffier de Lastours et Raimond de Turenne, qui prirent part à la prise de Jérusalem ; Guillaume IX, comte de Poitiers, et Raynaud, évêque de Périgueux,

qui partirent pour la Palestine en 1101 ; ce dernier tué dans la déroute de l'armée du comte de Poitiers. Rectifie les erreurs commises par le *Gallia Christiana* sur Raynaud. Cherche à établir que Béchade de Lastours, auquel le chroniqueur Geoffroi de Vigeois attribue une histoire en langue vulgaire de la première croisade, s'appelait Géraldus, et non Gregorius ; qu'il était frère du Gouffier de Lastours cité plus haut, que sa chronique n'a jamais été écrite en vers. Plusieurs de ces conclusions ont été combattues par M. A. Thomas dans la *Romania*, t. X, p. 591). — GUIBERT. Anciens registres des paroisses de Limoges (relevé complet des registres des vingt-neuf anciennes paroisses de la ville ; donne divers extraits intéressants tirés de ces registres, entre autres sur la famille Sombreuil. Travail important et bien fait). — BOURDERY. Rapport sur les fouilles d'un tumulus à Liviers. — LEROUX. Registres paroissiaux de l'église collégiale Saint-Pierre du Dorat, 1674-1792, et de l'église N.-D. de Toulon, 1658-1793 (extraits intéressants, suivis d'additions et rectifications à l'*Histoire du Dorat*, par M. A. de la Ville du Bost). — LECLER. Notes sur quelques habitations gallo-romaines. = 2^e liv. GUIBERT. Le livre de raison d'Etienne Benoist, 1426-1454 (curieux au point de vue des mœurs et des idées de la bourgeoisie limousine au xv^e s. Le texte, en langue vulgaire, est reproduit en entier et accompagné d'une traduction littérale. — LECLER. Nouveaux documents sur les artistes limousins (les Masbaraud, les Limosin, les Courtoys). — Id. Inscr. limousines en langue romane. — LEROUX. Les registres d'« enfants déposés » aux archives de l'hôpital de Limoges (intéressante statistique). — GUIBERT. Imposition de subsides sur le clergé, pour la reprise de Chalucet (publie une bulle de Clément VII antérieure à 1393). — ASTAIX. Mandement de Jean Barthon de Montbas, évêque de Limoges, autorisant des quêtes pour l'hôpital de Roncevaux, 1479.

22. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. T. IX, 1881. 4^e trim. — DUMAS DE RAULY. Documents inédits sur Saint-Antonin pendant la guerre de Cent Ans (extraits de l'inventaire sommaire des archives de la ville). — QUEVILLON. Villefranche de Rouergue et Najac ; rapport sur une excursion archéologique faite en 1881 dans ces localités. — Abbé GALABERT. Inventaire des ornements, linges et vases sacrés des églises de Saint-Pierre de Livron, 1392, et de Saint-Martin d'Espéromont, 1456. — MILA DE CABARIEU. Les estampes de la Bibliothèque nationale concernant le Tarn-et-Garonne. — Une bibliothèque de polyptyques romains à Auch (M. Lannes, propriétaire à Auch, vient de trouver, dans un puits gallo-romain découvert dans son jardin, à côté d'une belle urne funéraire, une bibliothèque composée d'un petit nombre de tablettes de cire de 13 cent. de haut, sur 10 de large, qui se réunissent pour former de véritables volumes. Fortement endommagées par un séjour prolongé dans l'eau du puits, ces tablettes ne présentent plus que quelques caractères que l'on puisse déchiffrer).

23. — Société d'archéologie lorraine. Mémoires. 3^e série, t. IX, 1881. — Henri LEPAGE. Le village de Saint-Dizier-lès-Nancy (détruit deux fois en 1591 et en 1633 par ordre des ducs de Nancy, ce village, originairement appelé Boudonville, a réussi à se reconstruire ; il est aujourd'hui en pleine prospérité). — Léon GERMAIN. Ferry 1^{er} de Lorraine, comte de Vaudémont, 1393-1415 (après avoir retracé l'histoire de Jean de Bourgogne et de Pierre de Genève, comtes de Vaudémont par leur mariage avec Marguerite de Joinville, M. Germain aborde celle du 3^e mari de cette princesse, Ferry 1^{er}, fils cadet du duc Jean. Ce Ferry est le bisaïeul de René II, qui devint l'héritier des duchés de Lorraine et de Bar et des prétentions royales de la maison d'Anjou. De lui descendent tous les ducs ses successeurs. Etude minutieuse reposant sur un grand nombre de pièces d'archives). — Généalogie et journal de famille de Mory d'Elvange (la généalogie est l'œuvre du père du savant numismatiste lorrain ; le journal de famille, celle de ce numismatiste lui-même. Ce journal va de 1760 à 1789. Mory nous apprend que, le 22 déc. 1788, il a été élu unanimement syndic de la noblesse par le clergé et la noblesse de Nancy ; le 20 janvier suivant élu dans l'assemblée des trois ordres, et des commissaires de la noblesse ; puis en mars commissaire à la rédaction de ses cahiers, et enfin député aux états généraux. Il périt avec son fils aîné sur l'échafaud, le 14 mai 1794). — Ch. GUYOT. L'église de Domjulien et la pierre tombale d'Antoine de Ville. — ROUYER. Un rosaire lorrain du xvii^e s. — DUPEUX. Notice critique sur Jean de Bayon ; suite (il s'agit ici de l'abbé J. de Bayon, mort en 1476. Publie sa biographie extraite de l'histoire de Moyenmoutier par dom Belhomme. Ajoute 2 extraits des œuvres de J. de Bayon sur un jugement rendu par Philippe 1^{er}, roi de France, et sur la défaite des Lorrains à Rosheim ; ces récits sont empruntés à Richer de Senones). — F. DE CHANTEAU. Notice historique sur l'hôpital du Saint-Esprit de Vaucouleurs (fondé en 1270 par Geoffroy de Joinville, qui donna aux frères de l'ordre du Saint-Esprit de Rome la Maison-Dieu de Vaucouleurs ; supprimé sous la Révolution. D'après ce qui reste des titres de cet hôpital conservés à Rouceux ; huit de ces actes sont publiés en appendice ; entre autres la charte de fondation, en français, d'avril 1270 v. st.). — DUPEUX. Relation et rapport circonstancié de la manière dont les troupes françaises ont attaqué Son Altesse le duc de Lorraine et sa résidence de Nancy ; imprimés en 1670 (traduit de l'allemand). — BRETAGNE. Monnaie, sceau et plaque de foyer aux armes de Diane de Dommartin, baronne de Fontenoy et dame en partie de Fénétrange. — CHAPPELLIER. L'hiver de 1709 et celui de 1880. — Alf. RICHARD. La justice à Remiremont avant 1789 (étude successive : 1^o la justice du chapitre : justice ordinaire de l'abbesse, princesse du saint empire jusqu'en 1738 ; le « buffet de la dame doyenne », devant lequel étaient portés en appel les jugements rendus en première instance par les jurés ; le « buffet de la chambre abbatiale »,

où l'abbesse jugeait, sur un second appel, les procès des bourgeois portés d'abord devant la justice ordinaire, puis devant M^{me} la doyenne; le « buffet de la dame secrète », seconde dignitaire du chapitre qui possédait en propre plusieurs seigneuries où elle était haut-justicière; la « juridiction de la sonrière » ou cellière qui avait le droit de haute, basse et moyenne justice, conjointement avec l'abbesse, dans la seigneurie du Val d'Ajol composé de 19 villages. 2^o La justice commune du roi et du chapitre. 3^o La justice du roi. Les appels des buffets des dames, comme ceux du bailliage et de la juridiction commune devaient être portés à la cour souveraine de Lorraine). — LE MERCIER DE MORIÈRE. Recherches sur la famille des Armoises, et en particulier sur la branche de Neuville. — D^r A. FOURNIER. L'instruction publique à Rambervillers au XVIII^e s. — Henri LEPAGE. La famille du chancelier Michel de l'Hospital en Lorraine (résume ce qu'en dit M. Dupré Lasale dans sa biographie de Michel de l'Hospital, en y ajoutant des pièces justificatives).

24. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1881. 4^e trim. — M. DE LA MARSONNIÈRE. Rapport sur les fouilles du R. P. de La Croix à Sanxay (antiquités romaines considérables découvertes au domaine de la Boissière, à 1 kil. de Sanxay, sur la Vonne : temple, thermes, etc.; le temple paraît être du 1^{er} s. ap. J.-C. et avoir subsisté environ pendant 3 ou 400 ans). — Adrien BONVALLET. Jean d'Amoncourt, 8^e du nom, évêque de Poitiers, 1551-58. — M. DE LA MARSONNIÈRE. Notice nécrologique sur M. Rédet, avec une liste de ses travaux. Nous y noterons les suivants : Mémoire sur le Grand Gaultier, ou cartulaire de l'évêché de Poitiers, 1835 (M. Rédet laisse en ms. un ouvrage sur ce sujet); notice historique sur l'abbaye de Fontaine-le-Comte, 1837, table chronologique des chartes transcrites dans les 27 premiers volumes de d. Fonteneau, dans le t. IV des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*; note sur le chartrier de l'abbaye de Noaillé, 1880; extraits des comptes et dépenses de la ville de Poitiers aux XIV^e et XV^e s.; statuts et usages de l'ancienne abbaye de Moreaux, 1844; mémoire sur les halles et foires de Poitiers, 1845; documents pour l'histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, 1847, dans le t. XIV des *Mémoires*; cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien, 1874, au t. III des *Archives historiques du Poitou*. Dictionnaire topographique du département de la Vienne, 1881.

25. — Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres. Mémoires. 2^e série, t. XIX, 1881. — P. MARCHEGAY et H. LIBERT. Lettres missives originales du XVI^e siècle, tirées des archives du duc de La Trémoille (c'est 100 lettres d'hommes et 200 lettres de femmes qui sont publiées ici, et qui occupent tout le présent volume, soit 462 pages in-8^o. Ces chiffres suffisent pour indiquer l'importance de cette publication, dont l'usage est rendu facile par trois tables de noms, soit des auteurs, soit des desti-

nataires des lettres, soit des lieux d'où ces lettres ont été écrites. Quant à donner une idée même sommaire de cette collection de pièces, l'entreprise serait impossible, car on ne voit pas qu'aucune idée systématique ait présidé à ce travail. On nous apprend en effet que le dépouillement des archives du duché de Thouars a donné un si grand nombre de missives originales, qu'il a fallu se restreindre à copier une seule lettre par personnage! On forma ainsi une 1^{re} série de 100 lettres relatives au xv^e s., publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. X à XII, une seconde de 300 pour le xvi^e s., enfin une dernière de 400 pour le xvii^e s. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ces lettres touchent un peu à toute chose et à toute personne; c'est aussi ce qui fait leur intérêt).

26. — Académie nationale de Reims. Travaux. 68^e vol., 1879-80. — DURAND DES AULNOIS. Études sur les mœurs du v^e siècle : deux vierges; leur poète à la cour de Gondebaud (Avitus, archevêque de Vienne). — JADART. Recherches sur le village natal et la famille du chancelier Gerson. — HÉRELLE. Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne, 1585-98, publié sur le ms. de la Bibliothèque nationale avec une introduction et des notes (ce ms. est divisé en trois parties : 1^o Université de Reims; 2^o la Ligue à Reims; 3^o extraits du Trésor des chartes. La seconde partie seule est publiée ici. Intéressant. Publie en appendice plusieurs pièces inédites, relatives aux mêmes événements. Tout ce travail doit être recommandé aux historiens des guerres de religion). — DEMAISON. Explication d'un passage de la vie de saint Rigobert (relatif à la topographie de Reims au ix^e s. et à une chaussée pavée désignée par l'expression de *pons*, qu'on ne saurait traduire par *pont*). — VINCENT. Les sceaux communaux de Manre, canton de Monthois, Ardennes. — Abbé CERF. Souterrains conservés sous plusieurs villages de la Champagne, et même de la Marne.

27. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 1^{re} année. 1881. 5^e et 6^e livr. — P. GUILLAUME. Origine des chevaliers de Malte et de la commanderie de Saint-Martin de Gap (d'après un rôle des donations faites à la commanderie de Saint-Martin, du xii^e s., qui est publié à la suite). — Abbé FILLET. Montbrison religieux. — Abbé J. CHEVALIER. Procès-verbal de la visite pastorale de C.-J. de Leberon à Rochepaule, 3 mars 1644. — NADAL. Notice historique sur le couvent des Cordeliers de Valence. = 2^e année, 1^{re} livr. Abbé Ch. BELLET. Notes pour servir à l'histoire et à la géographie de l'ancien diocèse de Grenoble, avec carte; suite dans la 2^e livr. (géographie et organisation du diocèse de Grenoble du xii^e au xvi^e s.) — Dr Ul. CHEVALIER. Notes historiques sur l'abbaye de Vernaison; fin dans la 2^e livr.; avec une liste des abbesses et prieures. — Abbé ALBANÈS. N.-D. de Clairecombe, abbaye chalaisienne au diocèse

de Gap (fondée vers 1210 ou 1220 ; faisait partie de l'ordre de Chalais fondé au XII^e s. par saint Hugues, évêque de Grenoble, et bientôt disparu. L'auteur note 10 abbés ; le *Gallia christiana* n'en donne que 2). — Abbé BLANCHARD. Un épisode de l'histoire des Camisards dans l'Ardeche (publie un récit par un témoin oculaire, 1704) ; fin dans la 2^e livr. = 2^e livr. Abbé BLAÏN. Louise, ou la sainte de Venterol (curieux). = 3^e livr. Abbé PERROSSIER. Recueil des inscr. chrétiennes du diocèse de Valence. — Abbé FILLET. Donzère religieux (monographie de l'abbaye et prieuré de Donzère, de ses églises paroissiales, chapelles, confréries, etc.). — Abbé J. CHEVALIER. Passage de la compagnie des Écossais dans le Diois, juillet 1496 (publie le procès-verbal d'une enquête ordonnée par le juge de Die, à l'effet de constater les dégâts commis par ces soldats).

28. — Revue historique et archéologique du Maine. T. X. 1881. 3^e livr. — Comte de PONTON D'AMÉCOURT. Les monnaies mérovingiennes du Cenomannicum (travail soigné ; l'auteur est parvenu à constituer une dizaine de groupes de monnaies ayant des caractères artistiques communs, et à établir l'existence de nombreux ateliers monétaires appartenant au territoire cénomannique. La seconde partie, dans la 1^{re} livr. du t. XI, est consacrée à une géographie numismatique du *Cenomannicum*). — Abbé Robert CHARLES. L'enceinte gallo-romaine du Mans ; fin (cette savante étude, accompagnée de jolis croquis, aboutit à cette conclusion qu'il faut placer la construction de l'enceinte du Mans entre la seconde moitié du III^e s. et la moitié du siècle suivant ; suivie de pièces justificatives). — R. TRIGER. Note sur Jean Lemaçon, maître des œuvres de la cathédrale du Mans en 1537. — Abbé G. ESNAULT. Convocation aux états généraux de 1651 (publie l'ordre de convocation transmis le 28 juin 1651, par le bailli du siège royal de Fresnay, aux paroisses du ressort de sa juridiction. Ces états devaient se réunir à Tours ; on sait qu'ils n'ont pas été rassemblés). = Livres nouveaux. — P. Moulard. Trois lettres de M^{me} de Montespan, 1700-01. — Guillaume le Doyen, notaire au comté de Laval et chroniqueur lavallois ; notice biographique. = Tome XI, 1882, 1^{re} livr. Abbé LEDRU. Une page de l'histoire de Sablé, 1567-89 (additions et corrections à l'histoire de Sablé par Ménage). — André JOUBERT. Les seigneurs angevins et manceaux à la bataille de Saint-Denis d'Anjou, 1441 (recherches généalogiques et héraldiques).

29. — Revue des Sociétés savantes des départements. 7^e sér., t. V, 1882. — Ce vol. rend compte des séances du Comité des travaux historiques en 1880. En dehors des analyses d'un grand nombre de volumes publiés par les Sociétés savantes de province, nous signalerons les notices et documents suivants : nomination d'un régent des écoles à Casteljaloux, sénéchaussée d'Albret, en 1590, par M. G. THOLIN. — Louis BLANGARD. Contrat de change passé à Trani en 1237 (avec une

notice intéressante de M. G. Picot. Le texte de l'acte est publié p. 436). — **BOUCHER DE MOLANDON.** Elections communales d'Orléans des 6 et 16 mars 1485 n. st. (publie plusieurs textes inédits importants). — **Abbé ESNAULT.** Lettres extraites de la correspondance du ministre Chamillart (publie une lettre de l'évêque de Fréjus, 22 fév. 1708, qui peint l'état misérable de la Provence après l'invasion des armées savoisiennes). — **E. DE BARTHÉLEMY.** Une lettre inédite de Sully, 1614 (se rapporte à la période d'agitation intérieure qui aboutit au traité de Sainte-Menehould, 15 mai 1614). — **A. MIREUR.** Contrat de louage passé par la ville de Draguignan avec un exécuteur des hautes œuvres. — **TROCHON.** Fragments des registres de la cour des Grands Jours de Bayeux en 1540 (analyse par M. G. Picot). — **BOURBON.** Lettres patentes de Charles VII en date du 27 juillet 1446, pour les enfants d'Yves de Vieux-Pont, seigneur de Neubourg, et de Blanche de Harcourt (très intéressant). — **LHULLIER.** Lettres données le 27 juin 1410 par Charles d'Orléans, pour ratifier les engagements d'abstinence de guerre pris en son nom avec ceux qui tiennent le parti d'Angleterre dans les pays d'Angoulême, Périgord et Saintonge. — **RICHARD.** Inventaire du mobilier des maisons épiscopales d'Arras et de Mareuil-lez-Arras en 1322. — **BLANC.** Inventaire du mobilier de la cathédrale de Vence en 1507. — **R. DE LASTEYRIE.** Inscriptions du moyen âge (communications de MM. Berthomieu, Vallentin, Renan et Barbier de Montault). — **CHERBONNEAU.** Notice sur l'épithaphe de Sidi-Obka, l'inscr. la plus ancienne de l'Algérie musulmane. — **E. DE BARTHÉLEMY.** Inventaire du château de Pailly après décès, en 1611, de la veuve du maréchal de Saulx-Tavannes, lequel avait fait construire le château.

30. — *Messenger des sciences historiques de Belgique.* 1881, 4^e livr. — **LAVAUT. Quelques sceaux du diocèse de Gand ; suite. — **EENENS.** Notice biographique sur Jean de Néeff, ancien bourgmestre de Louvain (1773-1833 ; joua un rôle des plus honorables dans les événements de 1830). — **FELSENHART.** Don Juan d'Autriche à la tête de ses troupes et en relation avec des princes étrangers, 1576-78 ; fin. — **PINCHART.** Archives des arts, des sciences et des lettres ; suite : histoire des monuments. — **Justius Rycquius ; fin** (lettres latines de Rycquius à divers correspondants, 1626-1627). — **VAN DER ELST.** Les agrandissements territoriaux de l'ancien duché de Brabant.**

31. — *Revue d'Alsace.* T. X, 1881. Oct.-déc. — **MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans ; suite (diète de Ratisbonne ; négociations de Hambourg entre la France, l'Empire et la Suède). — **BARTH.** Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et dans les environs ; suite = T. XI, 1882. Janv.-mars. **GASSER.** La famille de Rosen (aperçu historique sur le rôle qu'elle a joué en Alsace ; inventaire des titres généalogiques et honori-**

liques; testaments, contrats, lettres patentes et brevets, etc.). — ARTH. BENOIT. Les *ex-libris* des trois évêchés; suite (évêques et chanoines de Toul; description de leurs *ex-libris*. Bibliothèque du séminaire diocésain). — X. MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans, tirés des archives de Colmar; suite. — BARTH. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et aux environs; suite.

32. — Historische Zeitschrift. Neue Folge. Bd. XI, zweites Heft; 1882. — POSSNER. Les notes de Frédéric II sur Montesquieu (étude sur les notes mises par Frédéric sur les marges d'un exemplaire des *Considérations sur les Romains*, l'exemplaire original est perdu; le texte a été signalé par Chassant en 1858, et publié d'abord par M. Charvet en 1876, puis par M. Vian en 1878. Le texte de Charvet est reproduit ici en appendice avec les variantes de Vian). = Bibliographie: Janko. Fabel u. Geschichte (sans valeur). — Lenormant. Les origines de l'histoire (beaucoup de science, mais doit être lu avec précaution). — Ewald. Studien zur Ausgabe des Registers Gregor's I (remarquable). — Dahn. Urgeschichte der germanischen u. romanischen Völker (très remarquable). — Martens. Die römischen Frage unter Pippin und Karl den Grossen (un des meilleurs travaux qui aient paru sur la question si controversée des origines du pouvoir temporel; très au courant de tout ce qui a été publié sur le sujet; des idées personnelles et neuves). — G. de Leva. Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia (très important pour l'histoire de la Réforme). — A. v. Druffel. Ignatius von Loyola an der römischen Curie (discours académique sur le rôle politique d'Ignace dans l'Église; montre que les divers généraux des Jésuites sont toujours restés fidèles aux maximes de leur fondateur). — H. v. Hansen. Erinnerungen eines alten Soldaten an den Feldzug der Russen gegen die Türken 1828, u. an d. polnischen Krieg 1831 (détails intéressants dus à un observateur impartial). — Knorr. Die polnischen Aufstände seit 1830 (beaucoup de documents relatifs surtout aux insurrections de 1848 et 1863). — Ziegler. Die politische Reformbewegung in Siebenbürgen in der Zeit Joseph's II und Leopold's II (important; l'ouvrage peut être considéré comme une véritable histoire de l'Autriche sous Joseph II et Léopold II).

33. — Neues Archiv. VII. Bd. 2 Heft. — KRUSCH. Les chroniques du prétendu Frédégaire (excellente étude sur la classification des manuscrits. M. K. a le tort seulement de reculer devant la conclusion logique et nécessaire de son travail, c'est que tous les manuscrits dérivent du ms. 10910 de Paris, Bibl. nat. Les autres manuscrits n'ont d'autre intérêt que de nous permettre de retrouver plus sûrement la leçon primitive de ce ms. là où il a été corrigé et de fixer à peu près la date des diverses corrections). — NÜRNBERGER. Mss. perdus des lettres de saint Boniface. — WARTZ. Sur la chronique intitulée *Abreviatio gestorum regum Franciæ*

(conclusions différentes de celles de M. de Lair, qui retarde beaucoup trop vers la fin du siècle la rédaction de cette chronique). — WIDMANN. *Le Liber annalis seu chronicorum anonymi auctoris* (Eusebii Caesariensis Cat.) *ab initio mundi usque ad med. saec. XIV* (exemplaire complet d'un ms. contenant une chronique de Thuringe qui n'est pas sans valeur). — WATTENBACH. Extraits de mss. — E. DÜMLER. Sur les recueils de formules carolingiennes. — WILL. Sur l'expression « Clerici sunt quintati » (expliquée par certains passages de bulles publiées dans les *Registres d'Innocent IV* : « quintam omnium reddituum ecclesiasticorum anni proximi futuri liberaliter assignetis. »)

34. — Hermes. Bd. XVI. Heft 4. Berlin, 1881. — HÜBNER. L'armée romaine en Bretagne (histoire des expéditions des Romains en Bretagne et des généraux en chef. Statistique détaillée des légions et des troupes auxiliaires, et leurs garnisons. Travail très approfondi, avec une carte des garnisons). — MOMMSEN. Les données géographiques d'Ammien Marcellin (indique, comme sources d'Ammien, Rufius Festus, une liste des provinces et communes de l'Empire, Ptolémée, Timagène, un périple de la mer Noire et Solin). — Id. La garde impériale chez les Romains (additions au nombre des cohortes prétoriennes et urbaines sous les Césars de la dynastie julienne).

35. — Philologus. Bd. XLI. Heft 2 (Göttingue 1882). — WEGK. Sur l'expression de βασιλεύς dans Homère (signifie : celui qui a le droit de battre, le père de famille, de la racine βατ, battre, blesser ; le signe de son autorité était à l'origine le nerf de bœuf, plus tard le sceptre). — HOLZAPFEL. De l'époque où furent composés les *Poroi* attribués à Xénophon (en l'an 347-6 ; écrit tout à fait dans le sens d'Eubulos). — WESCHKE. Les extraits tirés des collections de l'empereur Constantin (ces extraits n'ont aucun caractère encyclopédique ; ils excluent par exemple toutes les sciences naturelles, et se bornent à ce qu'il est bon de savoir en fait de politique, de religion et de morale). — VOGEL. Les travaux récents sur Strabon ; suite. — PULCH. Le ms. de Paris de Nonnus Abbas et d'Eudoxie (avec des remarques sur les rapports que l'on peut noter entre leurs œuvres). — UNGER. Guerre de Philippe de Macédoine contre les Romains (T. L. xxx ; 41, au lieu de *Phaccae*, il faut lire *Pharcardo*). — WEIDNER. Explications et conjectures sur la *Germania* et l'*Agricola* de Tacite. — UNGER. Le territoire des anciens Lusitaniens (s'étendait de Vouga jusqu'au Tage).

36. — Neue Jahrbücher f. Philologie und Pädagogik. Bd. CXXIII. Heft 11, 1881. — RÖEHL. Une inscr. funéraire grecque (*Welker, Syll.* p. 91, et Kaibel, *Epigr. gr.* n° 706, correction du texte). = Heft 12. FLACH. La légende de Prométhée (repose sans doute sur le culte d'un dieu pélasgique que les Grecs ont différemment transporté en divers lieux, et qu'ils ont identifié avec un héros national). — WIESELER. Divinités germaniques dans le voisinage de la Grèce (sur une amphore du musée de Berlin est figurée une divinité solaire germanique avec

une inscr. germanique; on trouve aussi dans les antiquités de Pergame des statues de dieux scytho-germaniques). — ROSCHER. Sur le *Bellum civile* de César (III, 109. 5). — CUNO. Etudes sur l'Etrurie (les légendes de Tarquin l'Ancien, de Servius Tullius et de Tanaquil sont d'origine étrusque; lorsque les Etrusques conquièrent le Latium, leurs légendes s'y naturalisèrent, et se fondirent bientôt avec des mythes latins). — HANKEL. Le camp romain d'après Polybe (réplique aux critiques de Nissen, avec des remarques nouvelles sur la fortification, l'étendue, la division et les portes du camp). = Bd. 124 (1882). Heft 1. — FRICK. Le mouvement des côtes extérieures de l'Europe, d'après Pomponius Méla. — LUTERBACHER. Corrections et additions au texte de Julius Obsequens. = Comptes-rendus : *Gebhard*. De Plutarchi in Demosthenis vita fontibus (bon, mais des fautes nombreuses). — *U. von Wilanowitz-Möllendorf*. Aus Kydathen (fautes nombreuses, style prétentieux).

37. — Rheinisches Museum für Philologie. Nouv. série. Bd. XXXVII, Heft 1, 1882. — SEECK. Etudes sur l'histoire romaine, d'après les documents (sur les listes des villes italiennes données par Pline et Denys d'Halicarnasse, et sur l'histoire de la ligue albaine). — WESTERBURG. Lucain, Florus et Aurelius Victor (ces deux derniers ont utilisé Lucain).

38. — Zeitschrift f. deutsche Philologie. Bd. XIII, 2, 1881. — DOBERENTZ. La connaissance de la terre et des hommes dans la chronique universelle de Rudolf d'Ems (fin; critique des manuscrits; publie le texte et la source de Rudolf d'Ems, *l'imago mundi* d'Honorius d'Autun). — PIETSCH. Sur l'expression de *Juden-Spiess* employée au moyen âge (indique sans doute l'endroit, dans la ville de Breslau, où les Juifs se rassemblaient autrefois pour leurs affaires).

39. — Zeitschrift f. ägyptische Sprache und Alterthumskunde. Jahrg. XIX, 1801. Heft 2-3. — EBERS. Inscriptions égyptiennes. — STERN. Fragments d'un poème gréco-égyptien (tirés du musée de Berlin; ils trahissent l'imitation d'Homère, et racontent une expédition militaire des Romains contre les Blémyes. Texte et commentaire).

40. — Archiv für Anthropologie. Bd. XIII; Supplem. 1882. — H. VON HOELDER. Le cimetière romain de Ratisbonne (topographie de Castra regia; description des objets trouvés et détermination de leur âge; description minutieuse de 86 crânes et squelettes romains; histoire détaillée de la Vindélicie romaine; squelettes et crânes de l'époque préromaine et de l'époque mérovingienne). = Comptes-rendus : *Diefenbach*. Völkerkunde von Osteuropa, t. II (très bon). — *Oppert*. Le peuple et la langue des Mèdes (excellent). — *Trumpp*. La religion des Sikkhs (important). — *Peschel*. Europäische Staatenkunde. Bd. I (remaniement très imparfait par Krümmel). — Relevé extrêmement riche des travaux relatifs à l'archéologie, à l'histoire primitive et à l'ethnographie, qui ont paru en 1880 dans toutes les parties de la terre.

41. — Zeitschrift für wissenschaftliche Geographie. Bd. II. Heft 3. 1881. — RUGE. Histoire de la cartographie saxonne au XVI^e s. CHRIST. Les frontières romaines dans l'Odenwald (suite).

42. — Deutsche Rundschau für Geographie und Statistik. Jahrg. VI, 1881. Heft 1-2. — LOEW. Les tribus indiennes civilisées du Nouveau-Mexique (Histoire depuis le XV^e s.; détails sur l'antique civilisation du Mexique). — VON PAUCKLER. Les Duchoborze en Transcaucasie (description détaillée des mœurs; étude les sectes religieuses en Russie). — MARX. Article nécrologique sur C. Arendts.

43. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen. Athènes, 1881. Jahrg. VI. Heft 3. — LOLLING. Études sur l'Asie-Mineure; suite (1. Sur le Rhodius, qui se jette dans l'Hellespont, et sur les vestiges d'antiquités qui se trouvent dans sa vallée; en particulier sur la situation de la ville de Kremaste. 2. Pierre milliaire romaine d'Abydos. 3. Édition améliorée de l'inscription de Saradschik, publiée par Le Bas et Waddington, *Asie-Mineure*, n° 1743. 4. Publie une inscr. développée, trouvée à Sarikeui, l'ancienne Zeleia, aujourd'hui à Constantinople; l'auteur la fait remonter peu après la victoire d'Alexandre au Granique, et voit dans cette inscr. un monument important qui peut servir de commentaire aux brèves indications d'Arrien, *Anabasis*, I, 17, sur les mesures prises par Alexandre le Grand). — KOEHLER. La monnaie des Clérouques à Délos (maîtres du territoire, les Clérouques intervinrent aussi dans la fabrication de la monnaie; sur le revers de leurs monnaies, ils firent frapper le type d'Athènes avec les initiales de la ville, mais maintinrent sur la face l'ancien type emprunté au culte de leur nouvelle patrie). — OHNEFALSCH-RICHTER. Les fouilles récentes à Salamine et en Chypre (on n'a encore découvert qu'une petite partie des trésors que Chypre recèle). — MORDTMANN. Inscr. de Gallipoli (publie 9 inscr. inédites; rectifie celle du C. J. G., n° 2012 et autres). — PAPA-DOPOULOS. Inscr. d'Ionie et de Lydie (23 inscr. inédites). — PURGOLD. La victoire de Mégare. — DOERPFELD. Recherches sur le Parthénon. — MILCHHOEFER. Inscr. de Kléitor et d'Orchomène (1. Liste de Ἡρόξεννοι. 2. Décret honorifique de Magnésie de Thessalie par Kleitor. 3. Inscr. funéraires. 4. Documents sur les affranchissements). — F. VON DUHN. Sur le bas-relief des Amazones de Patras, et sur la frise de Phigalie. — LOELING. Inscr. du Pirée. — SWOBODA. Une inscr. athénienne du temps d'Honorius (prouve que sous Honorius a été faite une construction publique de grande importance; il est donc faux de dire qu'Athènes ait été entièrement privée d'habitants au IV^e s.).

44. — Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereines. Bd. III. Leipzig, 1880. — SCHICK et MARTI. Études sur les anciens couvents et établissements dans le désert de Judée. — SCHWARZ. Jaffa et ses environs. — ROEBRIGHT. Du lieu où fut enseveli l'empereur Frédéric II (l'auteur reproduit ses doutes sur le fait que le corps de l'empereur aurait été ramené à Tyr). — SOCIN. Une nouvelle découverte à Jérusalem

(d'une inscr.). — **Id.** Publications nouvelles sur la Palestine (passe en revue 162 livres ou articles de revue). — **SCHICK.** Le « Mont des Francs » à Jérusalem (dessins; descriptions topographiques; ruines, que l'auteur identifie avec l'ancien Herodicion). — **KLEIN.** Vie, mœurs et coutumes des fellahs de Palestine (suite au t. 4). — **VON ALTEN.** La ville de David, la piscine de Salomon et les tombeaux des rois à Jérusalem (minutieuses descriptions des lieux; addition à l'ancienne histoire juive). — **GILDEMEISTER.** Les prétendus tombeaux des rois arabes de Ghasan en avant de Jérusalem (rectifie une allégation erronée de Tobler). — **SCHICK.** En quel endroit du désert on conduisit le bouc émissaire des Juifs (sans doute au mont Tantar Hūdādūn). — **STEINSCHNEIDER.** Additions aux notions sur la Palestine d'après les sources juives (sur l'histoire des idées et des mœurs pendant les derniers siècles). = Comptes-rendus : *Röhricht.* Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge (bon). — *Id.* *Quinti belli sacri scriptores minores* (excellent). = Bd. 4. 1881. **SCHULZE.** Sarcophages et inscr. funéraires de Jérusalem (publie des inscr. antiques et des inscr. du christianisme primitif). — **KLAIBER.** Sion, la ville de David, et la citadelle dans l'intérieur de la Jérusalem antique; suite (étudie les données topographiques fournies par le livre des Machabées et par Flavius Joseph). — **GILDEMEISTER.** Additions à la connaissance de la Palestine, d'après des sources arabes (étudie deux traités d'histoire et de géographie arabes dans une traduction de l'époque antérieure à l'an mil). — **KAUTZSCH.** L'ancienne inscr. hébraïque de Siloé. — **GUTHE.** Fouilles à Jérusalem (dans le canal de Siloé). — **SOCIN.** Publications récentes sur la Palestine (passe en revue 181 travaux). — **PRUTZ.** Les possessions de l'ordre de Saint-Jean en Palestine et en Syrie (étude très approfondie d'après les documents, et avec une carte. Additions à l'histoire de l'Ordre et du développement moral et économique de la Palestine). — **ERMAN.** Deux prétendus récits allemands de pèlerinages en Palestine au xv^e siècle (imprimés dans les *Deutsche Pilger-Reisen* de Röhricht et de Meisner, p. 503; sont des fabrications faites à la fin du xviii^e siècle ou au commencement du xix^e). — **SCHICK.** Études sur le nombre des habitants de l'ancienne Jérusalem (à l'époque de sa splendeur, peut avoir contenu 200 ou 250,000 hab.). — **ZAGARELLE.** Inscr. géorgienne de Jérusalem (vient d'Hélène, sœur de Teimuraz I^{er}, roi de Cachétie, 1605-1665). — **NEUMANN.** Additions à la bibliographie de la Palestine. — **GILDEMEISTER.** De l'emplacement du lieu dit Κοπέαι (l'oasis Karawa. L'Alexandrium de l'antiquité était situé dans le voisinage, sur le mont Sartaba). — **SCHICK.** Le voyage de Saul, dans le livre I de Samuel, ch. 9. — **GUTHE** et **KRAUTZSCH.** Sur l'inscr. de Siloé. — Comptes-rendus : *Tobler* et *Molinier.* *Itinera Hierosolymitana* (excellent). — **SPIESS.** Das Jerusalem des Josephus (bon).

45. — **Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit.** Nouv. série. Jahrg. XXVIII, 1881. Heft. 12. — **ESSENWEIN.** Contribution à l'histoire de l'armement au moyen âge; suite (nombreux dessins tirés du Musée ger-

manique). — DISTEL. Jouets pour les enfants de l'électeur Auguste de Saxe. 1570 (d'après des lettres et des comptes). — WERNICKE. Le plus ancien compte municipal de la ville de Bunzlau, 1611.

46. — Deutsche Revue. Jahr. VII, 1882. Heft. 2. — BOGISLAW. Le rappel de Bunsen de l'ambassade de Londres. — Lettres inédites de C. Mathy et de Bassermann à M. von Beckenrath (intéressantes pour l'histoire politique de l'Allemagne d'avril 1849 à la fin de 1850, suite au fasc. 3). — FEL. DAHN. Sur l'histoire primitive de l'Allemagne (suite : contre certaines idées émises par Arnold à propos du droit et de la civilisation des anciens Germains, suite au fasc. 3). — MILCHHOEFER. Sur les antiquités grecques dans l'Antiquarium de Berlin. — TH. FISCHER. Le littoral de l'Afrique septentrionale; ses rapports avec l'Europe et son importance). — M. CARRIÈRE. Sur la philosophie de l'histoire (obscur). — Heft. 3. VON STEIN. Un homme d'état prussien (biographie du ministre Von Altenstein, né en 1770; contribution très intéressante à l'histoire de la Prusse sous Frédéric-Guillaume III). — L. VON SREIN. La Crivoscie. — FLACH. L'art et les sciences à Alexandrie sous Ptolémée Philadelphe. — KRONES. Sur la diffusion des Magyars dans l'Allemagne hongroise (d'après une chronique manuscrite de Lentschau allant jusqu'en 1675).

47. — Unsere Zeit. 1882. Heft 1. HELLWALD. L'Afrique du Nord et son importance à l'époque actuelle. I (intéressantes descriptions ethnographiques; étudie l'influence exercée par la civilisation arabe sur les peuples indigènes). — GREGOROVIVS. La vie moderne en Corse (parle des travaux accomplis par la *Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, fondée en 1880; passe en revue les ouvrages les plus remarquables qui ont été composés par des Corses de 1852 à 1872). — Bulletin : ouvrages historiques parus pendant les derniers mois. = Heft. 2. BALCK. L'Afghanistan et la dernière guerre des Anglais dans ce pays. — BRAUN. Les sires de Forckenbeck (depuis le xviii^e s.; intéressant pour les affaires des pays rhénans et de la Westphalie à cette époque; suite au fasc. suivant). — BRASCH. La philosophie de l'histoire (apprécie les doctrines de J. Bodin, Voltaire, Montesquieu, Condorcet, Guizot, Lamennais, Lessing, Schlegel, Herder, Kant, Schiller et G. de Humboldt; suite au fasc. suivant (Fichte, Krause, Schelling, F. Schlegel, Hegel, Michelet, F. Laurent, Buckle, Lotze, Taine, etc.). = Heft 3-4. VAMBÉRY. Le Panislamisme en lutte contre l'Europe. — F. VON HELLWALD. L'Afrique septentrionale et son importance à l'époque actuelle.

48. — Preussische Jahrbücher. Bd. XLIX. Heft 2 (Berlin 1882). — MAX DUNCKER. La formation de la ligue de 1756 contre la Prusse (c'est l'hostilité de la Russie contre la Prusse, depuis longtemps entretenue de toute façon par l'Angleterre, qui a donné naissance à la guerre de Sept ans. En second lieu, ce fut la question du Hanovre, qu'on ne put résoudre que par l'épée). = Heft 3. ROSENMUND. L.-W. Nitzsch et ses travaux historiques; suite. — H. VON TREITSCHKE. E. M. Arndt et le

prince Wrede (Arndt reprocha à celui-ci de s'être emparé en Silésie, en 1806, de l'argenterie et de l'écurie du duc de Brunswick; une enquête minutieuse a mis hors de cause le prince, et fait retomber l'accusation de détournements à la charge, soit du prince Jérôme, soit du général Lefebvre).

49. — Auf der Höhe. Bd. II. Heft 1, 1882. — G. DROYSEN. Egmont (biographie et portrait. Egmont a vendu sa patrie à l'Espagne). — SACHER-MASOCH. Mémoires d'un directeur de police autrichien (1. Détails intéressants sur les événements qui accompagnèrent l'annexion de la Galicie à l'Autriche. 2. Procès intenté à la princesse Lubomirska, qui fut graciée par Marie-Thérèse. Jette un jour très vif sur la condition sociale de la Pologne au xviii^e s.; suite au num. 3 : la Galicie sous Joseph II; l'année 1809 en Galicie).

50. — Die Grenzboten. Jahrg. XLI, nos 7-9 (1882). — Les amis de Bunsen et la vérité sur les circonstances qui lui firent quitter son poste d'ambassadeur à Londres (d'après des documents privés). = N° 13. La province de Posen et les traités de 1815 (sur ce qu'on appela l'union personnelle entre le grand-duché de Posen et la Prusse, et sur les droits garantis aux Polonais prussiens au congrès de Vienne).

51. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XXXVII. Heft 4, 1881. — BRUDER. Journal de voyage du commis-marchand H. Keller, 1489-90 (liste minutieuse de toutes les dépenses faites dans le voyage d'Ul'm à Venise, Botzen et Gènes; d'après un ms. de la bibliothèque de la cour à Vienne).

52. — Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik. Nouv. série. Bd. II, 1-2, 1881. — MEITZEN. Les plus anciens établissements des Allemands (critique détaillée de l'ouvrage de M. d'Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschafts-Geschichte*; combat l'opinion de cet auteur que l'idée des associations de la marche et du partage du territoire en parcelles labourables n'est qu'un développement du principe de la propriété individuelle). = Compte-rendu : *Noiré*. Das Werkzeug und seine Bedeutung für die Entwicklungsgeschichte der Menschheit (bon).

53. — Stimmen aus Maria Laach. 1881. Heft 10. — DREVES. Le siège d'Acre, 1189-1191 (fin; récit détaillé d'après les sources originales). = 1882. Heft 1-2. RATTINGER. Saint Cyrille et saint Méthode (biographies). — SPILLMANN. Titus Oatés et la conspiration des catholiques contre Charles II, 1678 (récit complet; détails intéressants sur la triste situation des catholiques sous Charles II). = Comptes-rendus : *Von Lehner*. Die Marien-Verehrung in den ersten Jahrhunderten (bon). — *Janssen*. Geschichte des deutschen Volkes. Bd. III (remarquable). — *Scriptores ordinis s. Benedicti qui 1750-1880 fuerunt in imperio austriaco-hungarico* (très bon).

54. — Jahrbücher für protestantische Theologie. 1881. Heft 4. — SCHRADER. La légende de la folie de Nebukadnezar (le livre de Daniel présente la transformation, dans un sens judaïque, d'une légende popu-

laire qui s'est transmise à Abydos). — DRAESEKE. La lettre canonique de Grégoire de Neocaesarea (récit de l'invasion des Jothés dans le Pont, en 254).

55. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1882. Heft 2. — KAWERAU. Un épisode de la lutte entre les partisans de Flacius et ceux de Mélanchthon (d'après des notes prises dans le ms. 220 de la Bibliothèque municipale de Leipzig. Après la prise de Magdebourg par Maurice de Saxe en 1551, le pasteur luthérien Th. Fabricius essaya de s'entremettre entre les théologiens de Wittenberg et ceux de Magdebourg; la tentative échoua devant la résistance opiniâtre de ces derniers. Publie des lettres nombreuses).

56. — Jahrbücher für deutsche Armee und Marine. Bd. XLII. Heft 1. 1882. — OHLENDORF. Hannibal en lutte contre les Romains; fin (mérite le surnom de Grand). — HOENIG. Le débarquement des Anglais et des Russes dans la Hollande du Nord, en 1799 (« On cherchera vainement dans l'histoire militaire un second exemple où le général en chef responsable ait accumulé autant de fautes que l'a fait dans ce cas l'incapable et lâche général français Brune »). Suite au n° 2. = Heft 2 et 3. G. d. G. La campagne de la Basse-Elbe en 1813, et en particulier le combat de la Gœhrde, le 16 sept. — A. VON GROUSAZ. L'instruction militaire en Prusse et son développement historique. — A. VON OERTZEN. Différences dans la tactique militaire dans l'antiquité et de nos jours.

57. — Neue militærische Blätter. Jahrg. XI. Heft 1. Berlin. 1882. — W. VON BECHTOLD. Tableaux historiques de la guerre de sécession; suite dans les numéros suivants (combats livrés à Cold-Harbor le 27 juin 1862, et près de Chikahominy; retraite du général Mac Clellan après le combat de Cold-Harbor). — STICHLER. Le chevalier Hans Waldmann et son temps (intéressante contribution à l'histoire des guerres de la Bourgogne et de la Suisse au xv^e s.). = Heft 3. HUTTER. Les opérations de Napoléon du 16 au 24 avril 1809.

58. — Beiheft zum Militær-Wochenblatt. 1882. Heft 2-3. VON DER GOLTZ. Rossbach et Iena (recherches pénétrantes sur l'organisation de l'armée prussienne de la mort de Frédéric II jusqu'en 1806. La désorganisation que l'on reproche à l'armée prussienne en 1806 n'exista pas en réalité : officiers et soldats firent leur devoir).

59. — K. Bayer. Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische Classe. *Sitzungsberichte.* Munich, 1881. = Heft 3. RIEZLER. D'un ouvrage perdu du VIII^e s. sur l'histoire de Bavière (cité par Aventin comme l'œuvre de Crantz, chancelier du duc Tassillon III. Montre que plusieurs passages des écrits d'Aventin proviennent de cette source. Rassemble et critique les récits empruntés à Crantz par Aventin). — ZACHARIAE VON LINGENTHAL. Une bulle d'or de Trébizonde (publie une charte sans doute fautive, qui est donnée pour être de l'empereur Emmanuel de Trébizonde en 1297). — ZINGERLE. Sur un ms. de la *Moralis philosophia* d'Hildebertus et d'un écrit d'Alanus *contra hereticos.* —

WÜRDINGER. De la part prise par les contingents bavarois à la défense de Candie contre les Turcs, 1645-69 (détails intéressants sur les enrôlements faits par Venise en Allemagne, et en particulier sur les traités qu'elle fit avec la Bavière pour avoir des troupes; publiée plusieurs actes importants, entre autres le rapport d'un commissaire des guerres bavarois de l'an 1669). — GREGOROVIVS. Monuments notables d'Athènes (histoire des constructions et œuvres d'art d'Athènes au moyen âge, d'après les indications des écrivains et des voyageurs). — VON LOEHER. Sur les bulles de préconisation, délivrées par les papes pour instituer les archevêques ou évêques proposés par le roi de Bavière (publie une de ces bulles, ainsi que la formule d'une autre annonçant au chapitre la nomination du prélat). = 1881. Bd. II. Heft 2. BRUNN. Explication des œuvres d'art de l'antiquité (détails intéressants sur la vie privée des Grecs et des Romains). — VON CHRIST. Les contradictions de fait dans l'Iliade (elles prouvent que ce poème a été composé et remanié par plusieurs auteurs qui ne connaissaient qu'en partie la plaine de Troie). — HEIGEL. Les rapports de l'électeur de Bavière Max-Emanuel avec la Pologne de 1694 à 1697 (nombreux détails sur les négociations entamées avec les cours de Vienne, Varsovie et Madrid par l'électeur, qui cherchait à se remarier. Après la mort de Sobiesky, il renonça, après de courtes hésitations, à toute visée à la couronne de Pologne, surtout par espoir d'obtenir la succession espagnole). = Heft 3. MAURER. Sur les « gagn-fæstur » de Norvège et d'Islande (jeunes qui, sans être prescrits par l'Église, étaient à certaines grandes fêtes pratiqués par les clercs ou des gens d'une piété particulière. Détails sur des questions d'ancien droit canonique dans les églises scandinave et anglaise). — LAUTH. Les inscriptions hiéroglyphiques des pyramides récemment ouvertes d'Ounas, de Merenra et de Neferkera (texte, traduction et commentaire). = *Abhandlungen*. Bd. 16. Heft 1. 1881. — UNGER. L'auteur des biographies conservées sous le nom de Cornelius Nepos (ce n'est pas Nepos, mais l'affranchi d'Auguste, Julius Hyginus, qui les a composées. Le même Hyginus fut aussi la source principale des biographies attribuées à Aurelius Victor. Il a souvent mis Nepos à profit et imité son style).

60. — Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde. Jahrg. XVIII. Berlin, 1881. Heft 11-12. — DELBRÜCK. Frédéric le Grand chef d'armée (critique du livre de *Th. v. Bernhardi*, Friedrich der Grosse als Feldherr, dont il loue l'exécution, mais dont il combat l'idée fondamentale). — NORDHOFF. Acquisition de tableaux par l'électeur Frédéric III. — SCHAUMBURG. Edit brandebourgeois sur la célébration du dimanche dans le duché de Clèves et le comté de la Mark en 1642. = Comptes-rendus : *Militärische Klassiker des In- und Auslandes*, hgg. von *G. von Marces* (peu satisfaisant sur certains points). — *Holtze*. Die Handelsbesteuerung und Handelspolitik Preussens im XIII u. XIV Jahr (bon).

61. — Altpreussische Monatsschrift. Königsberg, 1881. Bd. XXVII. Heft 1-2. — PERLBACH. Régestes de Königsberg, 1256-1524 (103 numéros d'après des ouvrages historiques imprimés, des chroniques, etc.). — R. J. Noms des lieux prussiens (dérivés de l'ancienne langue prussienne). — ROGGE. Biographie de Lysius (inspecteur depuis 1718 des églises et des écoles en Masovie et en Lithuanie).

62. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. 1881. Bd. XV. Heft 2. — SCHIMMELPFENNIG. Les luttes du pasteur luthérien Schiller à Krummendorf avec le chevalier de Waffenberg à Prieborn, 1711-18 (l'auteur veut prouver que, sous la domination autrichienne, la Silésie était administrée avec beaucoup de tyrannie et d'arbitraire. D'après les pièces des archives de Breslau). — B. VON PRITZWITZ. Les domaines de la couronne autrichienne en Silésie et leur administration en 1675-1740. — KREBS. L'histoire intérieure de la Silésie, de la bataille de la montagne Blanche à l'invasion de Wallenstein (sur les réformes politiques et religieuses préparées par le gouvernement autrichien en Silésie). — H. VON WIESC. Le comté de Glatz pendant la guerre des Hussites. — JUNGRITZ. Le monastère de Lebus lors de la première guerre de Silésie (d'après les notes d'un contemporain, P. Stephanus Volckmann). — KOPIETZ. Le monastère franciscain de Notre-Dame à Schweidnitz. — SWIENIEK. Contribution à la biographie d'Hyacinthe, saint de Haute-Silésie. — WAHNER. En quel endroit Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, a-t-il abjuré publiquement le protestantisme? (à Deutsch-Piekar). — GRÜNHAGEN. Données de statistique et de topographie sur les villes silésiennes des années 1787-89 (d'après des notes contemporaines). — MARKGRAF. Breslau, ville allemande avant 1241 (il est inexact qu'avant l'incendie allumé par les Mongols la ville n'ait eu qu'une population slave. Détails importants sur la germanisation et la civilisation de la Silésie). — BAUCH. Sur la couleur des lacs où pendaient les sceaux des chartes des ducs silésiens au xiv^e s. (on les identifie souvent, mais à tort, avec les couleurs nationales de chaque duché. Pour la Silésie, on ne rencontre pas de couleurs propres à la province). — WERNICKE. Pièces d'archives (1. Fragment d'un ms. perdu sur la légende de sainte Hedwige. 2. Inscription relative à Laurentius Ludovicus, recteur du gymnase de Gœrlitz, né en 1536. 3. Etat du parc d'artillerie qui se trouvait à Breslau en 1741). — ID. Remarques, additions et corrections aux travaux récents sur l'histoire de la Silésie.

63. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LVII. Heft 1. 1881. — SCHELTZ. Histoire de la haute et de la basse Lusace, d'après les chroniques et les documents; t. II, 1373-1439 (la première partie de cet ouvrage a paru en 1847; l'auteur, mort en 1851, a laissé la fin manuscrite. Exposé pénétrant et très soigné).

64. — Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. II. Heft 4 (Dresde, 1881). — RICHTER. La population et la richesse à Dresde au xv^e s. (d'après une liste de recensement de

1454 et divers registres où est évaluée la fortune des particuliers, de 1488-1502. En 1488, on évalue à 735 marcs par tête, valeur actuelle, le chiffre de la fortune). — ERMISCH. Additions au cartulaire de Chemnitz. — A. von MINCKWITZ. Les institutions économiques, et en particulier les réglemens d'assistance publique dans la cavalerie de la Saxe électorale, de 1680 à 1810. = Comptes-rendus : *Bachmann*. Storch, der Anfänger der Wiedertäufer in Zwickau (superficiel). — Posse. Die Markgrafen von Meissen bis zu Konrad dein grossen (très bon). — Acten der Erfurter Universität. Th. I (important). — Revue des travaux récents relatifs à l'histoire de Saxe et de Thuringe.

65. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. 1881. — DÜRRE. Additions aux régestes des seigneurs de Hombourg (extraits de 79 chartes, de 1166 à 1409). — IDEM. Arbre généalogique des seigneurs de Hombourg, 1129-1409. — IDEM. Le monastère de Kemnade à l'époque de l'abbesse Judith de Bomeneburg (tableaux intéressants de la vie cléricale et monacale en Brunswick au milieu du xii^e s.; témoignages nombreux de déportement et d'immoralité). — MITHOFF. Les trois fils du duc François II de Saxe-Lauenbourg à l'école princière de Tubingue, 1607 (publie les instructions qui furent données à leurs gouverneurs et 25 comptes d'hôteliers ou de marchands). — In. Sur les luttes qui éclatèrent en 1644 parmi les prêtres luthériens, aux funérailles de la duchesse Catherine de Saxe, au sujet du sermon qui devait être prêché dans la cathédrale de Ratzbourg. — RODEMANN. Contributions à l'histoire de la ville de Lunebourg au xv^e et au xvi^e s. (sur une entrevue fixée à Lunebourg en 1487 entre le roi de Danemark et les princes du nord de l'Allemagne. 2. Hommage prêté par la bourgeoisie de Lunebourg le 4 févr. 1520. 3. Menu d'un banquet de conseil de Lunebourg en 1503. 4. Récit d'un contemporain sur l'insurrection du bas peuple à Lunebourg en 1533). — In. Le testament du conseiller Semmelbecker à Lunebourg en 1502. — In. Une lettre du réformateur Johann Bugenhagen au duc Fr. de Brunswick-Lunebourg, du 20 mai 1549. — In. Le jugement de Leibnitz sur la légende du Preneur de rats, de Hameln (publie une lettre encore inédite où Leibnitz ramène la légende des enfants de Hameln entraînés hors de la ville par le fifre enchanté du Preneur de rats, de Hameln, à un fait historique, celui d'une procession d'enfants partant pour la Palestine à l'époque des Croisades). — Comte von OËYNSHAUSEN. Histoire des seigneurs à Landesberg (généalogie et table de documents, de 1160 à 1741). — JANICKE. Coutumes du pays de Hildelsheim (publie ces Weisthümer). — DÆDNER. La correspondance de Leibnitz avec le ministre hanovrien Bernstorff; autres lettres et documents relatifs à Leibnitz, des années 1705-1716 (montre la cour de Hanovre sous un jour peu favorable; intéressante introduction du texte de 127 lettres).

66. — Mittheilungen des Geschichts und Alterthumsvereins zu Leisnig in Sachsen. 1881. Heft 6. — MÜLLER. L'office de

chantre à Leisnig depuis le xv^e s. — HINGST. Le comte Wiprecht von Groitzsch, mort en 1124 (ses possessions à Leisnig et à Colditz). — ANACKER. L'administration des biens ecclésiastiques de la commune de Leisnig en 1525 (détails intéressants sur les négociations de la ville de Leisnig avec Luther, sur la sécularisation des monastères et fondations pieuses, sur l'emploi et l'administration des biens provenant de cette mesure; publie la correspondance engagée en 1523 entre Luther, l'électeur Frédéric de Saxe et le conseil de Leisnig). — MÜLLER. Histoire et description du château fort de Leisnig. — HINGST. Leisnig pendant la guerre de Smalcalde, 1547.

67. — Geschichtsblätter für Stadt und Land Magdeburg. Jahrg. XVI (1881). Heft 4. — HERTEL. La « nouvelle loi » de la ville de Calbe-sur-Saale (de 1660; règle les affaires ecclésiastiques, de mœurs et de sécurité publique). — Id. L'élection des conseillers municipaux à Magdebourg au moyen âge (texte de la loi électorale). — HÜLSSE. Contributions à l'histoire de l'imprimerie à Magdebourg (décrit 57 livres imprimés, de 1537 à 1542). — HAGEDORN. Histoire des institutions municipales de Magdebourg jusqu'à la fin du xiii^e s. (très intéressante et sérieuse étude sur la justice, la police, les monnaies, les impôts, les octrois, sur la condition juridique des ministériales, des serfs, des juifs, des commerçants libres, sur l'origine et les attributions du burgrave et ses relations soit avec le comte, soit avec les avoués du chapitre. Le burgraviat a ses racines dans l'organisation militaire de la Saxe par le roi Henri I^{er}. Jusqu'en 937, le burgrave fut un simple fonctionnaire royal; il avait le commandement suprême des sergents établis en garnison dans le château). — PAULSIECK. Une voix de l'ancienne Magdebourg (inscriptions d'un petit marchand de vins ruiné au moyen âge).

68. — Mittheilungen des Vereins für Hamburgische Geschichte. Jahrg. IV, 1882. — HACH. Sur l'histoire des fondeurs de cloches à Hambourg (déchiffrement d'inscr. et série chronologique des fondeurs de cloches, de 1471 à 1668). — VOIGT. L'inventaire d'une auberge en 1603. — Rapport sur l'exposition historique et rétrospective de la société pour l'histoire de Hambourg. — HACH. Hambourg en 1590 (publie un récit de voyage du temps). — VOIGT. Marins allemands prisonniers chez les Barbaresques, 1601-1607 (publie deux lettres inédites relatives au rachat de ces malheureux captifs à Tunis et à Tripoli). — SILLEM. Sur l'histoire des familles à Hambourg (les familles Langenbeck, Vossenholen et Mahien). — WALTEER. Extraits de chroniqueurs (1. Sur Jacob Gevers, marin hambourgeois au xvii^e s. 2. Sur les premiers moulins à vent de Hambourg). — KOPPMANN. Sur un projet de publication des chroniques mss. de Hambourg. — Id. Le Schreibersaal près du Schreiberbrück (actes de vente et de louage de cette maison aux xv^e et xvi^e s.). — VOIGT. L'ancienne cour des seigneurs au village hambourgeois de Farmsen (histoire et statistique depuis le xvi^e s.). — KOPPMANN. La

« kleine Schreiberei » dans l'ancien hôtel de ville. — GENSLEK. Sur l'histoire des blasons. — KOPPMANN. La justice à Hambourg au xiii^e s. (procès pour vol en 1290). — SILLEM. Le Dr. Adrian van Vossenholen à Anvers et à Cologne (détails sur les persécutions d'hérétiques aux Pays-Bas au xvi^e s.). — VOIGT. Sur une ancienne guilde dans la commune d'Ochsenwerder. — LÜDERS et KOPPMANN. Le pilori de Hambourg, 1534-1811. — VOIGT. Querelle à propos du cadavre d'un noyé, 1771 (entre les communes voisines de l'endroit où le corps avait été trouvé, qui se disputaient la gratification). — KOPPMANN. Etudiants hambourgeois à Bologne, 1490-1500. — VOIGT. L'ancien avocat consultant de Hambourg à Lunebourg. — KOPPMANN. Les procureurs de Hambourg devant la justice impériale. — WICHMANN. Histoire des fortifications de Hambourg. — KOPPMANN. Etymologies de noms de maisons au moyen âge. — VOIGT. Une condamnation au pilori et au carcan. — Ib. Les suites de l'occupation française, 1810-1814, dans les districts de Billwerder et d'Ochsenwerder (d'après des notes contemporaines). — NATHANSEN. Les bijoux de la corporation des marins à Hambourg.

69. — Mittheilungen des Vereins für Geschichts- und Alterthumskunde zu Kahla und Roda. 1882. Bd. II, Heft 3. — BACK. Les anciens privilèges municipaux de Roda (extrait et commentaire détaillé des arrêtés municipaux, qui remontent en partie au xiv^e s.). — LOEBE. Sur l'histoire du comté d'Altenberg (nombreux détails sur l'histoire et la généalogie de familles nobles de Thuringe, des burgraves d'Orlamünde et de Birchberg, des comtes de Gleichen, etc.). — LOMMER. Armes, service militaire, associations et défense au moyen âge. — LOEBE. Recherches et documents sur l'église de N.-D. d'Orlamünde; suite, 1332-1555. — STÖTZNER. La construction du pont sur la Saale à Uhlstädt, 1654. — LOEBE. Généalogie des sires de Meusebach, 1412-1763. — LOMMER. La corporation de Corpus Christi à Orlamünde au moyen âge.

70. — Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte. Bd. IX, 1-2, 1881. — RÜBSAM. Henri V de Weilmünster, prince-abbé de Fulda, 1288-1313, avec un appendice sur les sources de l'histoire de cette abbaye (les premières années du règne; la querelle de l'abbé avec le couvent, accommodée par le saint-siège; rapports de l'abbé avec le roi Adolphe de Nassau; la politique de Henri et la diète princière de Fulda. Henri en Italie et son activité comme lieutenant impérial en Allemagne).

71. — Mittheilungen des Vereins für anhaltische Geschichte. Bd. III, 3, 1881. — ECKSTEIN. Une découverte de monnaies à Michendorf, près Postdam. — LANGE. Le village désert de Dorfstätten, dans la clairière de Wosigkau. — GROEPLER. Livre généalogique de G. Dietrich von Brandt, 1568.

72. — Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands. Heft 8. Trèves, 1881. — KINKEL. Les pièces de théâtre jouées à Dortmund

à la fin du moyen âge et à l'époque de la Réforme. — SCHNEIDER. Nanten (suite, avec plan). — Id. Le camp romain de Rokeloh, près de Meppen. — Id. La « Karlschanze, » près de Willebadessen en Westphalie (était un château saxon qui fut détruit par Charlemagne). — CHRIST. Étymologie des noms d'Alamans, Francs et Saxons (Francs, de wranka = liaison, i. e. association de peuples. Alamans = réunion des individus d'un même peuple. Les Saxons tiraient leur nom des falaises rocheuses de leur pays). — ESSER. Les fossés d'un château près d'Amel, dans le voisinage d'Aix-la-Chapelle (sont d'origine romaine). — Id. Deux anciennes fortifications près de Malmedy.

73. — Monatschrift des Vereins für Geschichte von Düsseldorf und Umgegend. 1881, nos 1-4, juin-sept. — KOENEN. La collection du musée historique de Dusseldorf. — LENTZEN. Sur l'histoire du général Jean de Werth. — HERCHENBACH. La localité de Bürgel (publie 3 inscr. romaines).

74. — Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. Bd. 2. Heft 4. Innsbruck, 1881. — FICKER. La marche de Conradin (contrairement à l'opinion reçue, croit que Conradin ne dépassa pas Tagliacozzo et Scurecola, mais s'avança en remouant le Salto à travers le pays de Magliano; le cours d'eau qui doit servir à déterminer l'endroit où les deux armées se rencontrèrent n'est donc pas le Salto; il faut le chercher entre Magliano et Cappelle). — VON OTTENTHAL. Les plus anciens livres de compte des seigneurs de Schlandersberg (extraits intéressants avec commentaires; histoire de la famille. Données importantes sur les revenus fonciers, le prix des journées, sur la fabrication et le prix des vêtements, sur le commerce, les voyages et les voyageurs, etc.). — ZIMMERMANN. Falsification d'une bulle d'Innocent VIII (autorise Lascarus, chassé, dit-on, par les Turcs, à recueillir des aumônes pour racheter les membres de sa famille faits prisonniers. Détails sur l'enquête faite en 1489 contre le faussaire, et sur le procédé de falsification). — PAOLI. La réforme du calendrier au concile de Latran, 1516 (publie un bref du pape Léon X, du 10 juill. 1516). = Comptes-rendus : *Delisle*. Mélanges de paléographie et de bibliographie (remarquable). — Die Geschichtsquellen des Bisthums Münster Bd. IV (excellent). — *Inama Sternegg*. Deutsche wirthschaftsgeschichte Bd. I (très bon). — *Harnack*. Das karoling. u. das byzantin. Reich in ihren wechselseitigen politischen Beziehungen (bon). — *Degani*. La diocesi di Concordia (bon). — Quellen zur Geschichte Siebenburgens. Bd. 1 (très bon). = Bd. 3. Heft 1, 1882. — FICKER. Les « Willebriefe » et le consentement des princes d'empire aux décisions impériales (déjà avant Rodolphe I^{er} la valeur de certains actes impériaux était subordonnée au consentement des princes; pendant le XIII^e s., le droit de mettre ainsi son sceau à côté de celui de l'empereur, reconnu à tous les princes sans distinction, fut peu à peu restreint aux princes qui avaient pris part à l'élection impériale; ce droit exclusif,

revendiqué par les électeurs, leur fut expressément reconnu à partir de 1273. Mémoire très détaillé, suivi de nombreux passages empruntés aux diplômes). — HAUTHALER. Les mss. de « traditions » de Salzbourg aux x^e et xi^e s. (décrit ces mss.; publie les pièces encore inédites). — FICKER. D'un acte mal daté de l'époque de l'invasion mongole (une lettre de l'évêque Henri de Constance porte la date de 1243, mais c'est une erreur pour 1241, comme le montrent des instructions de l'archevêque de Mayence reproduites dans cette lettre sous cette dernière date). — VON ZEISSBERG. Sur le passage VII, 5-8, de Thietmar de Mersebourg (Henri II était à Mersebourg en nov. 1014; c'est alors que fut mis en liberté Miseco, le fils du prince polonais Boleslar I^{er}). — WIESER. Une lettre de Kepler sur la nouvelle étoile de la constellation du Serpent en 1604. — KOEHLER. Le combat de Marchfeld en 1278 (contre Busson; réplique de ce dernier). = Comptes-rendus : *Wilmans*. Die Kaiserunkunden der Provinz Westfalen. Bd. II (bon). — *Jaeger*. Geschichte der landständischen Verfassung Tirols. Bd. I (très bon). — *Wichert*. Jacob von Mainz (le critique, A. Huber, n'est pas d'accord avec l'auteur). — *Schebek*. Die Lösung der Wallenstein-Frage (hypothèses tout à fait invraisemblables). — *Droysen*. Friedrich der Grosse. Bd. III (pas toujours très sûr). — *Grünhagen*. Geschichte des ersten schlesischen Krieges. Bd. I (bon). — *Ziegler*. Die politische Reformbewegung in Siebenbürgen in der Zeit Joseph's II u. Leopold's II (bon).

75. — Streffleur's österreichische militärische Zeitschrift. Jahrg. XXII; Heft 12, 1881. Histoire des divers règlements et instructions pour la formation de la troupe et de leurs officiers, de 1805 à 1866. = Jahrg. XXIII; Heft 2-3, 1882. Les opérations du général Gourko pour prendre la passe de Chipka; combats d'Eski-Sagra et d'Ieni-Sagra (d'après des sources russes). — DANGELMAIER. Le droit pénal à l'armée dans l'antiquité et à l'époque moderne. — BICHMANN. Contributions à l'histoire militaire (la levée en masse des Roumains en Transylvanie en 1848-49, d'après des pièces d'archives et des témoins oculaires. Très intéressant).

76. — Mittheilungen des k. k. Kriegs-archivs. Vienne, 1881. Heft 1. — SPINGL. Combat sur les frontières de la Croatie et de la Turquie, de 1809 à 1845. — L'archiduc Charles et l'armée autrichienne en 1801-1804. = Heft 2. — ANGELI. La capitulation de Dresde en 1813. — Récits de Gentz et de Mayer sur les batailles d'Iéna et d'Auerstædt en 1806. — G. VON GOEMOR. L'armée autrichienne au xvi^e s. — Biographie du feld-maréchal autrichien, prince Joseph de Saxe-Hildburghausen. — Recherches sur l'histoire militaire dans les archives autrichiennes.

77. — Russische Revue. 9^e année, n^o 41. — F. MARTENS. Le conflit entre la Russie et la Chine; son origine et ses péripéties; fin au fasc. 12 (reproduction de l'art. publié dans la *Revue de droit international*). = N^o 12. EICHELMANN. Le droit administratif russe; 4^e art. : les institutions municipales en Russie au xviii^e s. = 10^e année, n^o 4. Brück-

NER. Sur l'histoire de Catherine II (étudie les lettres de Grimm à l'impératrice, publiées par J. Grot; intéressant, il est fâcheux que ces lettres aient été publiées avec négligence, sans table des matières et sans index). = N° 2. ID. Pièces d'archives relatives à Catherine II (d'après les papiers de Catherine, publiés par la Société impériale d'histoire russe dans son *Sbornik*). = N° 4. Le 5^e congrès archéologique tenu à Tiflis en sept. 1881. = N° 5. A. BRUCKNER. L'instruction de l'impératrice Catherine II, 1767 (étude sur les sources de la fameuse instruction pour la commission législative). = N° 8. N. von SEIDLITZ. Les peuples du Caucase, d'après leur langue et leur répartition topographique. — G. SCHMID. L'Institut des professeurs à Dorpat, 1827-38; étude sur l'histoire des universités russes. = N° 9. SCHULZE. Tissus antiques de la Grèce trouvés dans les tombeaux de la Russie méridionale. = N° 11. WESSELOFSKY. Les travaux récents dans le domaine de la poésie populaire russe.

78. — **The Athenæum**. 1882. 4 févr. — *Lady Jackson*. The french court and society : reign of Louis XVI and first empire (ouvrage écrit uniquement pour l'amusement du grand public. Aucune valeur historique). = 11 févr. *Earl of Crawford*. The earldom of Mar (série de lettres adressées par feu le comte de Crawford au lord clerk register d'Ecosse au sujet d'un procès entamé entre M. Goodeve-Erskine, qui se prétendait héritier légitime du comté, et lord Kellie à qui la Chambre des pairs écossais attribua l'héritage. Ces lettres forment un ouvrage historique de valeur; elles semblent mettre hors de doute les droits du perdant, M. Goodeve). — *Simcox*. The beginnings of the Christian Church (très insuffisant au point de vue critique). — Sociétés d'archéologie (annonce le t. V, 2^e part., des *Transactions du Bristol and Gloucestershire archæological Society*, le 1^{er} vol. des *Collections for a history of Staffordshire*, le t. III du *Derbyshire archæological and natural history Society*, la 5^e part. des *Transactions de la Cumberland association for the advancement of literature and science*). — Isaac Newton; ses ancêtres; détails biographiques. — La « nuit irlandaise » (lettre écrite de Londres le 13 déc. 1688 sur les événements dont Londres fut le théâtre au moment de la fuite de Jacques II). = 18 févr. *Reynolds*. Wells cathedral; its foundation, history and statutes (bon). — Recherches sur l'histoire du comté de Buckingham (exécution d'une histoire de Hughenden, par M. Downs). = 25 févr. *Jerrold*. The life of Napoleon III, t. IV (sans valeur). — *Hodges*. The history of Wallingford from the invasion of J. Caesar to the present time (indigeste). = 4 mars. *Temple*. Men and events of my time in India, 1847-1880 (important). = 11 mars. *Gairdner et Spedding*. Studies in english history (intéressante collection d'articles parus à l'origine dans différentes revues). = 18 mars. *Usher*. An historical sketch of the Parish of Croxall (bon). = 25 mars. *Green*. The making of England (excellent; des chicanes de détail). = 1^{er} avril. *Nicholl and J. Taylor*. Bristol, past and present (utile). — Les papiers

de Newton. — 8 avril. *Froude*. Thomas Carlyle, 1795-1835 (pour cette première partie seulement, M. Froude donne une biographie complète du célèbre historien; pour le reste, on se contentera de publier les lettres de Carlyle même avec des notes). — Tracts relating to Northamptonshire, second series (intéressant). — *Jones*. Fasti ecclesiae Sarisberiensis (ouvrage considérable).

79. — **The Academy**. 1882, 4 févr. — *Anderson*. Scotland in early christian times, second series (remarquable). = 11 févr. *Syme*. Representative government in England (la partie historique est superficielle). — *Russell*. The history of Maidstone (intéressant bien que peu original). — *Rogers*. History of the chapel royal of Scotland (publie des documents intéressants; la mise en œuvre est tout à fait insuffisante). = 18 févr. *Green*. The making of England (les deux tiers de ce volume, c.-à-d. la partie où l'auteur raconte l'invasion de la Bretagne, sont excellents; par contre, tout ce que dit l'auteur de l'extermination des Bretons par les conquérants germains est très discutable). = 25 févr. 3 lettres inédites d'Horace Walpole (à Fr. de Soyres, 1784, 1785). — Les affranchissements dans le missel de Leofric. = 18 mars. Mémoires du prince de Metternich. t. V. — S. L. LEE. Les Juifs à Oxford avant 1643 (prouve l'existence de nombreux Juifs à Oxford et en Angleterre avant cette date, malgré l'édit formel d'expulsion de 1290). = 25 mars. Eighth report of the royal commission on historical mss. (rapport sur 20 collections anglaises, 4 écossaises, 5 irlandaises. Ce sont en tout 500 collections que la commission a visitées depuis qu'elle fonctionne. Très copieux extraits de documents relatifs surtout au xvi^e et au xvii^e s.). — *Roberts*. Calendar of home office papers, 1770-72 (les affaires d'Irlande y occupent la plus grande place). = 8 avril. *D. de Beaucourt*. Histoire de Charles VII (solide biographie. Point de vue trop étroit. L'auteur, qui connaît si bien la France et entreprend de réhabiliter Charles VII, ne connaît pas assez l'histoire des autres pays. Il est plus qu'injuste pour Henri V et pour Sigismond).

80. — **The Nation**. 1882. 26 janv. — *Fornander*. An account of the polynesian race, its origin and migration (important). = 2 févr. *Johnston*. History of Cecil country, Maryland (intéressant; on y voit la curieuse façon dont la famille de Daniel Defoe s'est continuée en Amérique; ses descendants vivent encore près de Nottingham). = 9 févr. *Howorth*. History of the Mongols (excellent pour le fond; la forme est très négligée). — *Freeman*. Sketches from the subject and neighbour lands of Venice (recueil d'articles, dont quelques-uns sont inédits, sur divers points de l'histoire de Venise). = 23 févr. *Palfrey*. The Antietam and Fredericksburg (forme le 5^e vol. des Campaigns of the civil war. Très sévère pour le général Burnside). = 2 mars. *Winsor*. The memorial history of Boston (t. IV et dernier de cette copieuse monographie). — *Feathermann*. Social history of the races of mankind: Arameans (« ce livre est un spécimen remarquable de ce qu'un livre ne

devrait pas être »). = 16 mars. *Footc.* Annals of King's Chapel, from the puritan age of New England to the present time (bon).

81. — Quellen zur Schweizergeschichte. Bd. V, 1881. — Ed. ROTT. Quelques pages de l'histoire diplomatique des Ligues suisses et grises au commencement du xvii^e s. 1. Les anciennes alliances françaises et le renouvellement de 1602 (dépêches de l'ambassadeur français Méry de Vic; mémoires contemporains, etc.). 2. Venise et les Ligues grises. L'alliance de Davos, 1603 (dépêches de J.-B. Padavino).

82. — Der Geschichtsfreund. Bd. XXXVI, 1881. — J. SALAT. Drame de l'Enfant prodigue (1537), publié par J. Baechtold. — A. DENIER. Les Nicodémites d'Arth ou le Conflit des Bourdons (causes et préliminaires de la guerre religieuse de 1656). — R. RAHN. Contribution à l'histoire de la Danse des morts. — J.-F. SCHIFFMANN. Les landammänner d'Uri, 1^{re} partie, 1273-1450. — J.-L. BRANDSTETTER. Les plus anciens rôles financiers du couvent de Rathhausen.

83. — Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus. Heft XVIII, 1881. — G. HEER. Histoire de l'instruction publique à Glaris, 1^{re} partie.

84. — Thurgauische Beiträge z. vaterländischen Geschichte. Heft XX, 1881. — J. HAFFTER. Le conflit d'Uttwyl, épisode de l'histoire du xvii^e siècle. — A. MAYER. Hommages rendus au bailli de Thurgovie. — Le R. P. G. MORELL et J.-A. PUPIKOFER. Régestes du couvent de Münsterlingen, 1125-1541.

85. — Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern. Bd. X, Heft 1-2, 1881. — M. VON STÜRLER. Procès criminel du trésorier Jean Frischherz, décapité à Berne, devant l'hôtel de ville, le 5 mars 1640 (pièces originales d'une affaire qu'on a trop longtemps présentée sous un jour assez faux, et dans laquelle les magistrats bernois paraissent n'avoir eu d'autre tort que de colorer d'un prétexte politique la sentence dont ils frappaient, pour crime de malversation, l'un des premiers fonctionnaires de l'Etat).

86. — Etrennes chrétiennes publiées par une réunion de pasteurs et de laïques. 9^e année, Genève, 1882. — P. VAUCHER. Progrès, périls et catastrophe de la réforme en Suisse, 1524-1531. — Ch. DARDIER. La discipline de l'ancienne église réformée de Nîmes. — X... Exode d'un groupe de réfugiés, 1686-87 (manuscrit inédit). — E. RITTER. La famille et la jeunesse de Marie Huber.

87. — Mittheilungen der antiquarischen gesellschaft in Zurich. Bd. XXI. Heft 3, 1882. — A. BURCKHARDT. Le château de Vuflens.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Un nouveau coup, et des plus douloureux, vient de frapper la science française : M. Jules QUICHERAT est mort, le 8 avril dernier, après une courte maladie, et après avoir travaillé presque jusqu'au dernier jour. Le mercredi précédent, il nous remettait les épreuves, corrigées d'une main déjà incertaine, de l'article sur Jeanne d'Arc que nous publions plus haut; quarante-huit heures plus tard il était mort. Nous consacrerons dans notre prochain numéro une notice spéciale à M. J. Quicherat.

— Le Père Charles CAHIER, archéologue de mérite, est mort le 26 février dernier, à l'âge de 75 ans. Il avait publié un grand nombre de mémoires sur l'archéologie du moyen âge.

— M. GELLION-DANGLAR, auteur d'une *Histoire de la révolution de 1830*, est mort en mars dernier.

— M. Gustave SCHLUMBERGER a lu dans la sixième séance générale de la *Société de l'Orient latin* un éloge de M. de Saulcy. Cet *Éloge* a paru en brochure (Leroux); il est suivi d'une bibliographie très complète des articles, mémoires ou livres du savant archéologue. Cette liste ne contient pas moins de 256 numéros répartis en 6 séries : numismatique (163); histoire et voyages (38); archéologie (57); philosophie (56); mélanges (39); supplément (7).

— Dans la séance du 17 février, l'*Académie des Inscriptions* a élu l'helléniste M. Henri WEIL en remplacement de M. Dulaurier; et, dans celle du 17 mars, MM. Albert DUMONT et Siméon LUCE en remplacement de MM. A. de Longpérier et Thurot.

— M. Gaston PARIS a ouvert son cours au Collège de France, le 8 décembre dernier, par une notice sur son père, M. Paulin Paris, et sur les services qu'il a rendus à l'étude de la langue, de la littérature et de l'histoire de la France au moyen âge. Cette leçon, publiée dans la *Revue internationale de l'enseignement* (15 janvier 1882), a été tirée à part (Masson).

— Nous reproduisons, d'après le *Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions* (bulletin d'octobre à décembre 1881), l'annonce des concours dont les termes expirent en 1881, 1882 et 1883; plusieurs de ces concours ont d'ailleurs été déjà indiqués en leur temps par la *Revue historique*: Prix ordinaire : est prorogé, jusqu'au 31 décembre 1883, le sujet proposé pour 1878 : traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le khalifat. L'Académie a de même prorogé

jusqu'au 31 décembre 1881 les sujets suivants : 1° Études sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V. 2° Classer et identifier les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le x^e siècle jusqu'à la fin du xv^e. — Prix Bordin. Ont été prorogés jusqu'en 1882 : l'étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan, et jusqu'en 1883, l'étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance pratiquées par les commerçants et banquiers français avant le xv^e siècle. L'Académie a proposé : pour 1882, une étude sur les documents géographiques et les relations de voyage publiés par les Arabes, du m^e au vi^e siècle de l'hégire; pour 1883, un tableau de la numismatique de Samos. — Prix Louis Fould, de 20,000 fr., pour la meilleure histoire des arts du dessin jusqu'à Périclès (1884).

— La *Société de l'histoire de France* a accepté en principe le projet offert par M. Charles MOLINIER, de publier la *Practica officii Inquisitionis* de Bernard Gui, le célèbre inquisiteur, mort évêque de Lodève en 1331. Cette publication comprendra 2 vol. (voy. *Annuaire-Bulletin*, t. XVIII, 1881, 1^{re} partie).

— La *Société de l'histoire de Paris* a décidé de réimprimer, dans la série des documents, le *Polyptyque d'Irminon*. M. LONGNON, qui s'est chargé de ce travail, doit y joindre un commentaire géographique et un index onomastique. D'autre part, la *Société Bibliographique* se propose de rééditer les célèbres Prolegomènes de Guérard. On pourra donc posséder ainsi dans sa bibliothèque cet ouvrage dont la rareté égale l'importance. Tous les érudits qui s'occupent du moyen âge apprécieront le bienfait de cette double réimpression.

— M. RENAN a traité dans une conférence de la Sorbonne, le 11 mars 1882, une des questions les plus complexes qui puissent se rencontrer pour l'historien, l'homme politique et le philosophe : *Qu'est-ce qu'une nation?* (Levy, 30 p. in-8°). « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses... constituent cette âme... L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. » M. Renan en conclut qu'il faut consulter les populations sur les questions de frontières. Il y aurait beaucoup à discuter, surtout au point de vue pratique, sur les idées exposées par M. Renan avec son ampleur de langage accoutumée, et un accent d'affirmation qui lui est moins familier. Nous nous bornons à faire remarquer que les idées de M. Renan se rapprochent d'une manière frappante de celles exprimées naguère, à Berlin, par M. Lazarus, dans sa conférence : *Was heisst national*. Il est curieux de retrouver cette identité chez des savants appartenant à deux nations qui ne passent pas pour considérer l'idée de nation au même point de vue.

— M. le comte RIANT vient de publier sous le patronage de la *Société de l'Orient latin*, qu'il dirige avec tant de zèle, de dévouement et de

compétence, le premier volume des *Archives de l'Orient latin* (Leroux, 766-75 p. gr. in-8°). Ce volume, par le nombre et l'intérêt des documents qu'il renferme, non seulement réalise, mais dépasse les espérances qu'avait fait concevoir l'entreprise de M. Riant. Il est divisé en 4 parties : Critique des sources ; Inventaires et descriptions des manuscrits ; Documents ; Mélanges. Il est terminé par un index étendu et suivi d'une bibliographie des ouvrages et articles relatifs à l'Orient latin parus en 1878, 1879 et 1880. — Non content d'être l'initiateur, l'éditeur et le directeur des Archives, M. R. en a été aussi le principal collaborateur. Nous avons déjà (XIV, 370) rendu compte de son *Inventaire des lettres histor. relatives à la 1^{re} croisade*, qui remplit à lui seul plus du quart du volume et qui est un modèle de bibliographie critique. Il nous donne en outre un inventaire des manuscrits de l'*Éracle*, le dépouillement du contenu des t. XXI-XXII de l'*Orbis christianus* d'Henri de Suarez (2^e moitié du xvii^e s.), où nous signalons le relevé de 165 lettres des papes, relatives à l'Orient, des années 1317-1375; la publication de 7 lettres et de plusieurs chartes, enfin la reproduction d'un article déjà paru dans la Bibliothèque de l'École des chartes et qui indique tout ce que l'on sait sur les destinées des archives des établissements latins d'Orient. M. R. attache avec raison une très grande importance à cette notice, car elle nous donne l'espérance de retrouver en Europe une bonne partie de ces archives et elle pourra provoquer des découvertes et des révélations importantes. Grâce à la persévérance et à l'excellente méthode avec lesquelles M. R. travaille depuis de longues années toujours dans la même direction, grâce aussi aux puissants moyens d'action dont il dispose, il est arrivé non seulement à être renseigné comme peu d'historiens peuvent l'être sur tout ce qui touche à ses études, mais aussi à créer un vaste mouvement de recherches où il réunit en vue d'une œuvre commune des savants de tous les pays de l'Europe. Grâce à lui, la France, qui a été la directrice des croisades, continuera à diriger les travaux dont les croisades seront l'objet. — Nous ne pouvons signaler en détail tout ce que contient le volume des Archives; nous mentionnerons pourtant les actes passés par des notaires génois à l'Aïas et à Beyrouth en 1271, 1274 et 1279, p. p. M. Desimoni, très précieux pour l'histoire économique et monétaire; un fragment du *Solimarius* de Gunther de Paris, publié par M. Wattenbach, qui met hors de doute l'attribution du Ligurinus au même auteur; deux fragments juridiques émanant de la Haute-Cour de Nicosie et de Naxos, p. p. M. Viollet; deux études de M. Rœhrich sur la croisade du prince Édouard d'Angleterre (1270-1274) et sur les batailles de Hims (1281 et 1289), où l'on retrouve l'érudition abondante et minutieuse des autres travaux du même auteur; enfin un travail très curieux de M. de Mas Latrie sur divers projets d'assassinats politiques accueillis par la République de Venise. Les documents publiés par M. de M. L. et où il voit avec vraisemblance l'indice de procédés politiques fréquemment appliqués, sont de la plus haute importance pour l'histoire vénitienne. Nous avons déjà

parlé des notices de MM. Molinier, Delaville Le Roulx et Schlumberger (cf. *Rev. hist.*, XVII, 242; XVIII, 260). Nous croyons que la nouvelle publication du comte Riant aura dans l'Europe savante un légitime retentissement et nous attendons avec impatience le t. II qui promet d'être aussi intéressant que le premier en documents et en travaux originaux.

— Nous avons parlé plus haut, p. 110, mais avec peu d'exactitude, des *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par M. le comte de COSNAC (Loones); le t. VIII, qui vient de paraître, doit être le dernier de la 1^{re} série; il contient le récit des derniers événements de la Fronde à Bordeaux, de juillet à novembre 1653.

— Sous ce titre, *les Prodigalités d'un fermier général*, M. E. CAMPARDON a donné un curieux complément aux Mémoires de M^{me} d'Épinay (Charavay frères). Ce fermier général n'est autre que M. d'Épinay; il jeta si bien l'argent par les fenêtres, que sa femme dut plaider pour le faire interdire, ce qui eut lieu le 18 septembre 1777. Après avoir raconté ce procès, M. Campardon publie le testament de M^{me} d'Épinay et diverses pièces justificatives, tirées des Archives nationales. Deux de ces pièces se rapportent à M^{me} Diderot, qui eut de petits démêlés avec la police pour coups donnés ou reçus.

— Nous annonçons, dans notre avant-dernier numéro (XVIII, p. 252), la prochaine publication du recueil des Continuateurs de Loret par le regretté baron J. de ROTHSCHILD. Le 1^{er} volume a paru chez Morgand et Fatout. Il contient 138 lettres rimées : 58 de Mayolas, 58 de Robinet, 6 de Boursault et 16 de Subigny; il s'étend du 25 mai 1665 à la fin de juin 1666. Ces lettres sont de véritables gazettes en vers; elles enregistrent les bruits qui couraient sur la cour et la ville, la littérature et la politique; les principaux événements historiques touchés dans ce 1^{er} volume sont l'insurrection de Lubomirski en Pologne, les victoires du duc de Beaufort sur les Barbaresques, la tenue des Grands Jours d'Auvergne, la mort de Philippe IV et d'Anne d'Autriche, la guerre de la Hollande et de l'Angleterre. On sait avec quel soin minutieux travaillait M. de Rothschild : copieux renseignements bibliographiques; table analytique exacte et commode, table alphabétique détaillée, rien ne manque à cette publication pour faciliter la lecture de ces gazettes, qui, à défaut de mérite littéraire, sont une mine précieuse de renseignements de toute nature.

— Le Père A. M. P. INGOLD, bibliothécaire de l'Oratoire, vient de publier le 3^e fascicule de son *Essai de bibliographie oratorienne* (Paris, Sauton et Poussielgue); il concerne les Pères Lebrun, Lejeune, Lelong, Malebranche, Mascaron, Massillon (ces deux derniers articles dus à M. Blampignon), Mauduit, Mérault, Morin et Senault.

— *Les vieux Papiers du château de Cauzac, documents inédits, 1592-1627*, tel est le titre d'une nouvelle brochure de notre infatigable collaborateur, M. Ph. TAMIZEY DE LARROQUE (Agen, Lenthéric). Presque tous

les documents publiés dans cette plaquette (ils sont au nombre de 36), concernent Balthazar de Thoïras, le plus célèbre des châtelains de Cauzac; ils ajoutent des traits nouveaux à l'histoire de la Ligue en Agenais, en Quercy et en Languedoc, du château de Montpezat, des Croquants, etc. C'est assez pour en indiquer l'intérêt.

— M. Ch. RAUNÉ vient de faire paraître (Quantin) le VI^e volume du *Chansonnier historique du XVIII^e s.*, qui complète la deuxième partie de cet ouvrage. Il se rapporte aux événements des années 1722-1743, c'est-à-dire au ministère du cardinal Fleury; il est terminé par un index alphabétique de tous les personnages mentionnés dans les t. V et VI.

— M. Victor JEANVROT vient de publier le 1^{er} vol. d'une étude sur la magistrature française; intitulé: *l'Inamovibilité sous l'ancienne monarchie, sous la Révolution et après le 18 brumaire* (Paris, Marescq et Cotillon). La partie consacrée à l'ancien régime est fort courte: environ 50 petites pages; aussi est-elle très insuffisante; il n'en est pas de même pour la seconde et pour la troisième partie, qui sont beaucoup plus détaillées, et qui offrent un véritable intérêt. D'après l'auteur, le système électif pratiqué pendant les 10 années de la Révolution aurait produit de très bons résultats, et réellement établi, ce qui n'exista ni avant, ni après, la pratique sincère de l'inamovibilité judiciaire.

— Nous avons parlé dans une livraison précédente (XVI, 245) du tome I^{er} du livre de M. Alf. MARCHAND: *Moines et nonnes, histoire, constitution, règle, costume et statistique des ordres religieux*; le t. II et dernier vient de paraître (Fischbacher); il est consacré à l'ordre des Augustins et ordres annexes, aux chanoines réguliers, aux ordres modernes, dont le nombre est considérable. On compte aujourd'hui en France 4,288 établissements contenant 32,000 religieux, et 14,900 établissements contenant 166,200 religieuses.

— M. JADART est un des plus actifs parmi nos savants des départements. Ses notices sur le marquis d'Asfeld (1667-1743), sur Robert de Sorbon, sur Mabillon, sur le rôle de Gerson dans la lutte universitaire, montrent un esprit curieux et bien informé. Il vient de publier un travail plus important encore sur *Jean de Gerson, son origine, son village natal et sa famille* (Reims, Deligne et Renart, 280 p. in-8°), qui a paru d'abord dans le recueil des *Travaux de l'Acad. de Reims* (V. plus haut). Le principal intérêt de cette étude réside dans les recherches relatives à l'ancien village de Gerson, aujourd'hui commune de Barby, qui a donné naissance à Jean Le Charlier, et dans les détails sur la famille du chancelier et sur ses relations avec l'église de Reims. M. Jadart a tort de ne pas rejeter franchement l'attribution de l'Imitation de J.-C. à Gerson et il fait tort à M. Schwab en disant qu'il n'existe aucun travail d'ensemble sur Gerson. Le livre de Schwab est indigeste, mais très complet. M. Jadart ne paraît pas l'avoir suffisamment étudié.

— Nous signalions récemment (XVII, 240) les intelligents efforts faits par l'archev. d'Auch pour susciter dans son diocèse des travaux historiques.

Nous avons la preuve que ces efforts ne restent pas infructueux. L'abbé CAZAURAN, archiviste du grand séminaire d'Auch, s'occupe activement de recherches épigraphiques. Il vient de publier les fac-similés de plusieurs inscriptions funéraires, et en particulier une inscription trouvée à Barrau, à laquelle il a consacré une notice (Paris, Palmé, 16 p. in-8°). Il y a un peu trop d'imagination dans les hypothèses de M. C., mais nous ne pouvons qu'encourager son zèle. — M. l'abbé GAUBIN a consacré une longue monographie à la ville de *la Devèze* (Auch, imp. Foix, 327 p. in-8°). Nous en avons déjà parlé avec éloges quand elle paraissait par fragments dans la *Revue de Gascogne*, et le travail de M. G. ne fait que gagner à être vu dans son ensemble. On lui pardonne bien volontiers ses sorties contre les protestants et les révolutionnaires, qui lui paraissent faire partie de ses devoirs pastoraux, en faveur des recherches très exactes et très intéressantes auxquelles il s'est livré. Ce petit tableau de la vie d'une paroisse depuis le moyen âge jusqu'à nos jours est des plus instructifs; on y voit en abrégé tout le développement de notre histoire. L'archevêque d'Auch a été bien inspiré en recommandant aux curés de son diocèse l'étude de l'histoire de leurs paroisses.

— La brochure de M. Fr. BRUN sur *la Vie privée des paysans au moyen âge et sous l'ancien régime* (Soc. bibliog., 70 p. in-12) est un tableau habilement tracé de la condition des classes rurales du XIII^e au XVI^e s., mais avec un optimisme qu'il serait facile de contredire. Néanmoins nous croyons juste de réagir contre l'idée défavorable à l'excès que l'on se fait d'ordinaire du sort des paysans au moyen âge. Il était certainement meilleur au XIII^e s. qu'au XVII^e, surtout dans certaines provinces, telles que la Normandie.

— M. F. COMBES a publié en brochure la lecture qu'il a faite à la Sorbonne, en 1881, sur *l'Entrevue de Bayonne et la question de la Saint-Barthélemy* (Fischbacher, 49 p. in-8°), en y joignant le texte et la traduction des 7 pièces tirées des archives de Simancas, qui, d'après lui, résolvent définitivement la question de la préméditation de la Saint-Barthélemy. Nous croyons que M. Combes, comme il est d'ailleurs naturel, s'exagère un peu l'importance de sa découverte; néanmoins ces pièces et la notice qui les accompagne sont d'un haut intérêt, et il faut reconnaître que la thèse de la préméditation, qui semblait définitivement abandonnée, a repris une grande force avec les travaux de MM. Bordier, Wuttke, Acton, Wijne et Combes. M. Baumgarten, de Strasbourg, vient d'apporter de nouveaux arguments en faveur de la même thèse dans son livre, *Vor der Bartholomäusnacht*, dont nous rendrons compte prochainement.

— *L'Étude historique sur la Réforme à Lyon (1520-1543)*, par M. E. MOUTARDE (Genève, imp. Schuchardt), est un récit clair et élégant des péripéties par lesquelles a passé une des plus importantes églises réformées de France, mais l'auteur ne s'est servi que de documents

imprimés, et nous croyons qu'il aurait été possible d'enrichir beaucoup le sujet en puisant dans les archives de Lyon et de Genève.

— M. O. DOUEN a réuni en brochure ses remarquables articles du Bulletin du protestantisme français sur *Etienne Dolet et ses opinions religieuses* (chez l'auteur, 5, r. des Beaux-Arts, 46 p. in-8°). Il a montré, contre M. Christie, que Dolet, loin d'être un libre-penseur, était un chrétien convaincu, et il a, au courant de cette démonstration, ajouté beaucoup de détails intéressants à ce que l'on savait sur les œuvres composées ou imprimées par E. Dolet.

— Le *Comité d'histoire vosgienne* publie, depuis une quinzaine d'années environ, une série de volumes intitulés *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*; plusieurs de ces volumes ne sont en effet qu'une simple collection de documents, dont l'analyse serait impossible, mais qu'il était bon de publier; d'autres renferment des ouvrages complets: ainsi *l'Histoire de Sénonès*, par Aug. Calmet, le savant historien de la Lorraine, qui forme les vol. VI et VII des *Documents*; cette histoire vaut elle-même d'ailleurs surtout par les textes qu'elle contient. Le t. VII, qui vient de paraître (1882, Paris, Dumoulin et Champion; Épinal, Collot), renferme une série de pièces d'archives du XII^e à la fin du XVII^e s. En appendice est publié le registre des délibérations de la Société populaire de Rambervilliers, du 22 brum. an II au 2 germinal.

— M. A. FAGE a consacré une notice bibliographique étendue aux *Œuvres de Baluze* (Tulle, imp. Crauffon, 119 p. in-8°). Extrait du Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. Il en donne une description détaillée dans l'ordre chronologique de leur publication. M. F. devrait compléter son travail en donnant une notice sur les manuscrits laissés par l'infatigable érudit.

— MM. A. CHARAVAY frères viennent de faire paraître dans la Bibliothèque des Français, qui a débuté par les Fables de La Fontaine, une jolie édition de la biographie d'*Henriette d'Angleterre*, par M^{me} de La Fayette. L'éditeur de ce volume, M. A. France, a fait précéder le texte de M^{me} de La Fayette par une intéressante introduction contenant quelques curieux documents inédits, mais qu'il aurait pu rendre plus complète. Il n'a pas tenu compte du livre de M. Lair sur La Vallière et croit la question de l'empoisonnement de Madame résolue par la négative d'une manière plus certaine qu'elle ne l'est. Il ne dit rien non plus des notes biographiques que M^{me} de Motteville fournit à Bossuet pour son oraison funèbre de Madame.

— Le livre de M. l'abbé JAUFFRET sur la *Lutte doctrinale entre Monseigneur de Belsunce, évêque de Marseille, et le Jansénisme* (Marseille, imp. Marseillaise, 271 p. in-8°), bien qu'il traite surtout de questions théologiques, offre cependant un assez grand intérêt historique; car la lutte entre le jansénisme et l'ultramontanisme a ébranlé au XVIII^e s. la société tout entière et, comme l'a montré M. Rocquain, a beaucoup contribué à préparer la Révolution française. Le rôle de Mgr Belsunce, tel qu'il

ressort du récit même de son apologiste, a été assez triste; il est impossible d'apporter dans ces questions plus de violence et de fanatisme que ne l'a fait l'héroïque évêque de Marseille.

— M. Henri CHEVREUL vient de réimprimer sous ce titre : *Pièces sur la Ligue en Bourgogne* (Paris, Jules Martin, 1882) une nouvelle série de documents devenus presque introuvables. Ce sont 1° *Vie et faits héroïques du maréchal d'Aumont, avec la quenouille des dames d'Autun*, 1591. 2° *La prise de la ville d'Autun par le maréchal de Biron*, 1595. 3° *Réduction de la ville et du château de Beaune le 5 février 1595, par Lemaidon*. 4° *Discours sur le combat de Fontaine-Française*, 1595. 5° *Lettre du roy à MM. du Parlement et de la Cour des comptes*, 1595.

— Les écrivains qui s'occupent de l'histoire des institutions locales trouveront d'utiles renseignements dans le volume que vient de publier M. Arsène THÉVENOT sous le titre de *Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube* (Troyes, L. Lacroix, 1882, in-8° de 367 p.). Après deux chapitres consacrés à la topographie et à la statistique générale, l'auteur passe successivement en revue l'instruction et la religion (chapitre III), les Sociétés savantes, artistiques et philanthropiques (ch. IV), les archives, les bibliothèques, les musées et les théâtres (ch. V), les monuments et les antiquités (ch. VI), les imprimeries et les principales publications du département. Il termine par un grand nombre de notices biographiques consacrées aux *illustrations locales*, qui sont classées dans huit catégories différentes. M. Thévenot prépare déjà, nous a-t-on dit, un supplément à ce travail consciencieux et rempli de faits, dont quelques-uns sont inédits.

— Les belles publications archéologiques de la province s'enrichissent en ce moment de la *Statistique monumentale du département de l'Aube*, dont le texte et les dessins sont dus à la plume et au crayon de M. Charles FICHOT. L'ouvrage comprendra 6 volumes grand in-8°, composés chacun de 30 livraisons. 10 livraisons ont déjà paru; elles sont imprimées chez Quantin, à Paris, et renferment, outre des gravures sur bois dans le texte, des eaux-fortes et des chromolithographies. Chaque village du département a sa notice spéciale, en tête de laquelle l'auteur a dessiné une vue de l'église. De nombreuses inscriptions, des armoiries sont reproduites ou décrites dans cet excellent ouvrage, à la fois savant et artistique, auquel la Société académique de l'Aube vient de décerner une médaille d'or.

— Nous venons de recevoir de notre collaborateur, M. Albert BABEAU, deux nouvelles plaquettes : *La publicité à Troyes, il y a cent ans*, et *Grosley magistrat* (Troyes, Dufour-Bouquot). On connaissait Grosley surtout comme érudit; M. Babeau nous le montre en bailli de village et rendant gaie ment la justice aux paysans comme grand-maire de l'abbaye de Saint-Loup, bailli de la baronnie de Chappes et de Vauchassis; c'est une addition qu'il faut signaler à l'histoire des justices seigneuriales au XVIII^e s.

— La librairie Didot vient de mettre en vente un volume complémentaire à *l'Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, par les PP. Anselme, Ange et Simplicien. Ce vol. de xi-1088 p. in-4°, imprimé avec grand luxe, est dû à M. Pol POTIER DE COURCY (Prix : 120 fr.).

— M. Ch. ROESSLER, du Havre, s'occupe de dresser un inventaire de tous les dessins, gravures, plans et manuscrits relatifs au Havre conservés dans les collections publiques ou privées. Cet inventaire, qui sera publié chez M. Lemale en format gr. in-4°, comprendra des planches et des notices.

— Deux nouvelles revues viennent de paraître à la librairie Ern. Leroux : une *Revue d'ethnographie* sous la direction du Dr HAMY (paraît tous les deux mois à partir du 1^{er} janv. 1882 ; prix : 25 fr. par an) et une *Revue de l'Extrême Orient* sous celle de notre collaborateur M. Henri CORDIER (paraît tous les 3 mois ; prix : 30 fr. par an).

— M. J. HAVET nous a adressé, au sujet des *Vindiciae Loyolidum*, une lettre intéressante dont la conclusion est que cette pièce « est l'œuvre d'un janséniste qui, se plaçant au point de vue que son parti attribuait aux Jésuites, s'est amusé à faire une apologie burlesque de leur ordre, en la mettant par plaisanterie dans la bouche de l'un d'entr'eux. » Cette hypothèse est en effet celle qui se présente le plus naturellement ; mais indépendamment de l'impression différente qui se dégage de quelques parties du poème, les conditions matérielles dans lesquelles il a été retrouvé la rendent difficile à admettre.

— Signalons dans l'excellent *Dictionnaire de Pédagogie* de M. F. BUISSON (Hachette) les remarquables articles *Consulat* et *Convention*, dus à M. J. Guillaume. Le second de ces articles peut utilement servir de commentaire et de complément rectificatif au livre de M. A. Duruy sur l'Instruction publique et la Révolution.

— M. Ch.-L. CHASSIN, qui a fait depuis longtemps des origines de la Révolution son étude de prédilection, vient de publier un livre du plus vif intérêt intitulé : *Les Cahiers des Curés*. Étude historique d'après les brochures, les cahiers imprimés et les procès-verbaux manuscrits de 1789 (Charavay, 461 p. in-8°). M. Ch. a mêlé à son ouvrage un peu plus de polémique et d'apologie que nous ne voudrions, mais il n'en est pas moins un travail très sérieux, rempli de précieux renseignements. Les réclamations du bas clergé, son adhésion aux principes et aux actes du tiers état ont été une des principales causes du triomphe des idées révolutionnaires. M. Chassin étudie successivement : les trois clergés ; l'insurrection des curés ; les assemblées électorales ecclésiastiques et les vœux des curés ; le serment du jeu de paume, la constitution civile et le concordat. La 2^e et la 3^e partie sont particulièrement instructives.

— Un de nos amis, très versé dans les choses de la Révolution, nous fait remarquer que nous avons été trop affirmatifs en disant que MM. Pollio et Marcel (cf. *Rev. hist.*, XVIII, 405) avaient prouvé que le

bataillon des cinq cents Marseillais n'avait pas pris part aux massacres de septembre. En effet, ils affirment que le bataillon était dès le 2 sept. au camp de Soissons, mais nous n'avons aucun témoignage précis qui l'atteste, et l'on ne comprend guère, s'ils y étaient allés, qu'on ne les eût pas emmenés à Valmy, qu'ils fussent rentrés à Paris, puis retournés dans le Midi. MM. Pollio et Marcel citent eux-mêmes des traits d'humanité accomplis par des Marseillais pendant les massacres; d'autres peuvent y avoir pris une part moins honorable. Ce qui est vrai, c'est que le témoignage de Sicard, qui prétend les avoir vus, n'a pas une valeur absolue, que rien n'autorise à leur assigner un rôle important dans ces sanglantes journées, qu'aucun d'eux ne se retrouve parmi ceux qui, plus tard, furent rendus responsables des massacres. — La liste des 516 volontaires, n'indiquant rien sur leurs professions antérieures, ne contredit pas sérieusement le témoignage de Lautard sur le mauvais recrutement de la troupe.

— M. André DANIEL vient de publier pour la huitième fois son *Année politique*, 1881 (Charpentier, 458 p. in-18). Nous ne pouvons que répéter les éloges que nous avons déjà adressés à M. D. pour la conscience avec laquelle il expose les faits, l'impartialité avec laquelle il les apprécie. Cette impartialité a été mise en 1881 à une rude épreuve, car il avait toujours ressenti une vive sympathie pour M. Gambetta et désiré son arrivée au pouvoir; il n'en a pas moins jugé ses actes avec une grande indépendance et signalé les fautes qui ont amené la chute du ministère du 14 novembre.

— La Société des Études historiques décernera, dans sa séance publique du mois d'avril 1883 (fondation Raymond), un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : *Histoire de la critique littéraire en France depuis le commencement du XIX^e siècle jusqu'en 1870*. Les manuscrits devront être déposés le 31 décembre 1882, dernier délai, chez le secrétaire général de la Société.

— La librairie Hachette vient de mettre en vente le 18^e fascicule du *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, par M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

Angleterre. — M. T. CLIFFE LESLIE, professeur d'économie politique et de jurisprudence à Belfast, est mort le 27 janvier dernier. Il a écrit de nombreux articles de revue sur l'histoire de l'économie politique sans avoir eu le temps de faire un livre qui résumât sa doctrine. Le plus remarquable peut-être de ses travaux est intitulé *Essays in political and moral philosophy*. Il appartenait à l'école historique de sir H. Sumner Maine, dont il a souvent rappelé l'influence sur la direction de ses propres études.

— On annonce la mort de M. J.-M. DAVENPORT, décédé à Oxford le 31 janv. dernier. Il avait publié une bonne liste des lords lieutenants et hauts sheriffs, de 1086 à 1868, et des *Annals of Oxfordshire* estimés.

— M. E.-B. NICHOLSON a été nommé bibliothécaire de la Bodléienne (Oxford) en remplacement du regretté O. COXE.

— M. MACRAY, de la même bibliothèque, vient de terminer le catalogue des Digby mss., qui va être envoyé à l'impression.

— La Commission des mss. historiques, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, continue activement son utile travail ; les rapports sur les collections du duc de Leinster, de lord Macartney, du comte de Pembroke, du comte de Leicester, sur les archives municipales de Canterbury, Carlisle, Plymouth, Ipswich, etc., sont prêts et doivent paraître dans le courant de la présente année.

Allemagne. — Le comte de NOER, dont nous annoncions récemment un travail sur l'empereur Akbar (XVIII, 196), est mort en janvier dernier, à l'âge de 52 ans.

— On annonce la mort, à l'âge de 80 ans, de M. P. VON FALKENSTEIN, ministre d'État de Saxe pour les affaires extérieures, biographe du roi Jean I^{er} de Saxe.

— Le 28 février est mort à Hambourg, à l'âge de 78 ans, l'orientaliste G.-M. REDSLOB.

— Le 9 mars est mort à Munich, à l'âge de 63 ans, M. JANDEBEUR, trésorier de l'Académie des sciences de Bavière, auteur d'écrits juridiques et historiques.

— M. A. GAEDEKE, professeur extraordinaire d'histoire à Heidelberg, a été nommé professeur ordinaire près le Polytechnikum de Dresde.

— M. SCHLIEMANN a obtenu du gouvernement turc un nouveau firman qui l'autorise à reprendre ses fouilles dans la plaine de Troie. Il pense ensuite soumettre la nécropole d'Hissarlik à des investigations plus minutieuses.

— Le 28 mars dernier, l'Académie des sciences de Munich a célébré le 423^e anniversaire de sa fondation. Le D^r VON DOELLINGER a prononcé un long discours où il cherche à justifier sur plusieurs points la politique de Louis XIV qu'il considère comme un grand roi. On sait que le roi actuel de Bavière, Louis II, ami et protecteur de Dœllinger, compte parmi les admirateurs de Louis XIV.

— Le Congrès des Orientalistes, qui s'est réuni l'an dernier à Berlin, vient de faire son rapport sur les actes du Congrès (Berlin, Asher et C^{ie}). Ce rapport constitue la première partie de ses *Verhandlungen*.

— Nous avons déjà plusieurs fois annoncé l'*Encyclopaedie der neueren Geschichte* dirigée par M. Wilhelm HERBST ; les livraisons 10 et 11 viennent de paraître (Gotha, Perthes) ; elles vont de Danby à Farel. Le prix de chaque livr. est de 4 m.

— L'institution Rubenow, à Greifswald, a mis au concours les sujets suivants : 1^o Histoire de Poméranie sous la domination suédoise, 1637-1720 ; 2^o Histoire des états provinciaux dans un des territoires apparte-

nant à la monarchie prussienne. Les prix sont de 1200 m. ; les mémoires devront être remis le 1^{er} mars 1886.

— Les récentes publications suivantes de la Société littéraire de Stuttgart sont intéressantes pour l'histoire : n° 151 : *Chronik des Bicken-Klosters in Villingen 1238-1614*, source de premier ordre pour l'histoire du mysticisme ; n° 155 : *Des Bamberger Fürstbischofs J.-G. von Aschhausen Gesandtreise nach Italien 1612-13*, pub. p. Chr. Hæntle.

— Le tome VI et dernier de la collection des conciles modernes dite *Collectio Lacensis* (Fribourg, Herder) dont nous avons rendu compte (t. XIV, p. 402) vient de paraître. Ce volume est consacré aux conciles de l'Italie, de l'Amérique méridionale et de l'Asie. De bonnes tables, qui rendront les recherches faciles, terminent ce tome VI. Nous remarquons avec plaisir un supplément de quelques feuilles qui a pour objet de réparer plusieurs omissions : le concile de Tarragone de 1691, dont nous avons signalé l'absence, figure entre autres dans ce supplément ; on y remarquera une relation fort peu connue du concile français de 1814 ; ce supplément, toutefois, ne comble pas encore toutes les lacunes. L'ouvrage est maintenant terminé ; il ne comprend aucun concile postérieur à 1869.

Autriche-Hongrie. — On doit fêter l'année prochaine le deuxième centenaire de la délivrance de Vienne assiégée par les Turcs. A cette occasion, M. Onno KLOPP prépare un ouvrage sur l'année 1683 et la grande guerre contre les Turcs jusqu'en 1699 ; il doit paraître vers le milieu de l'année à Graz. Il repose en partie sur des documents nouveaux et encore inédits.

— Le 4^e fasc. du t. II des *Mittheilungen* de l'Institut pour l'histoire d'Autriche contient un rapport très détaillé et très intéressant sur les dernières publications de la Société d'histoire de Hongrie.

Italie. — M. Alessandro GHERARDI vient de publier les statuts de l'université de Florence en 1387, suivis de documents relatifs à l'histoire de cette université de 1320 à 1472 (1 vol. in-4^o de LVI-582 p. Florence, Vieusseux).

— M. Michele AMARI vient de donner, sous le titre de *Bibliotheca arabico-sicula*, un volumineux appendice à la deuxième partie du t. I des *Scriptores* de Muratori ; les pièces réunies dans cet ouvrage sont traduites en italien (E. Lœscher à Turin ; prix 50 l.).

— Le t. XV des *Atti* de la *Società ligure di storia patria* est entièrement consacré à divers écrits sur l'histoire des découvertes maritimes. M. C. DESIMONI y a publié une seconde étude sur le Génois Jean Cabot et un mémoire sur Pierre Tafur, ses voyages et sa rencontre avec Niccolò de' Conti ; M. L. HUGUES a publié le journal de voyage d'un pilote génois qui prit part à l'expédition de Magellan, et M. L.-T. BELGRANO des documents sur les navigateurs génois, les Pessagno, amiraux au service du Portugal, ainsi qu'une note sur l'expédition des frères Vivaldi en 1291.

— L'*Instituto lombardo di scienze e lettere* a mis au concours les questions suivantes : des corporations ouvrières (fratellanze artigiane) en Italie au moyen âge et à l'époque moderne (prix de 1,200 l. ; terme utile, 31 mai 1882) ; histoire intellectuelle, littéraire et artistique de l'Italie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours (prix de 1,000 l. ; terme, 1^{er} juin 1883) ; l'histoire de la vie et des œuvres de Léonard de Vinci (prix de 5,000 l. ; terme, 31 mars 1886) ; étude historique et critique sur les théories économiques, financières et administratives en Toscane du xv^e au xviii^e s. ; étude historique et critique sur la théorie économique du commerce international en Italie au xviii^e s. (prix de 1,000 l. pour chacune de ces études ; terme, le 31 mai 1882).

— M. FRANC. BERLAN vient de publier une édition critique des statuts de Pistoia au xii^e s. ; elle est plus complète que celle de Muratori et de Zaccaria (Bologne, Romagnoli).

— M. C. PRAYER a découvert aux archives d'État de Gênes la correspondance de Fr. Bernardi et du comte Fiesco, l'un agent diplomatique, l'autre ambassadeur de Gênes en Angleterre de 1611 à 1658 ; il se propose de la publier dans un livre intitulé : Olivier Cromwell, de la bataille de Worcester à sa mort.

Suisse. — Notre collaborateur, M. P. VAUCHER, publiera prochainement à Lausanne (H. Mignot, éditeur) un volume d'*Esquisses d'histoire suisse*, divisé en deux parties, dont la première doit offrir à la jeunesse académique des cantons romands un tableau simple et clair des origines et du développement de la confédération suisse, et la seconde renfermer quelques études spéciales sur l'histoire de la Réformation. Un appendice, qui a pour titre : *Légendes et récits du XV^e siècle*, donnera en substance les cinq ou six textes qu'il faut avoir sous les yeux, quand on veut se rendre compte de la valeur des traditions relatives aux origines de la confédération.

— M. le Dr H. Boos a publié, il y a quelques mois, le tome I d'un recueil de documents pour servir à l'histoire de Bâle-campagne (*Urkundenbuch der Landschaft Basel*, Bâle, Detloff, 1884), qui, pour le moment, va de l'an 708 à l'an 1370.

— M. G. MEYER VON KNONAU vient d'achever la publication qu'il avait depuis longtemps entreprise des « Sources de l'histoire de Saint-Gall » par la mise en vente du tome V^e et dernier, qui contient la chronique de Christian Kuchmeister. La *Revue historique* a eu déjà, plus d'une fois, l'occasion de signaler à ses lecteurs le mérite exceptionnel de ces éditions. Il suffira donc de rappeler ici qu'après avoir donné en 1870 un texte critique et un commentaire historique des légendes de saint Gall et de saint Otmar, M. M. von K. a publié successivement, de 1872 à 1879, les différents ouvrages compris sous le nom de *Casus sancti Galli* (chroniques de Ratpert, d'Ekkehart IV, de Conrad de Fäbaria, etc.). Il y ajoute aujourd'hui la plus ancienne chronique allemande de Saint-Gall.

Grèce. — Notre collaborateur, M. Spiridion P. LAMBROS, vient de publier des *Κερκυραϊκὰ Ἀνέκδοτα* ; ces textes, puisés dans diverses collections mss. d'Hagion Oros, de Corcyre, etc., et publiés ici pour la première fois, ajoutent des faits nouveaux à l'histoire de Corcyre au moyen âge.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

BEAUVOIS. Un agent politique de Charles-Quint : le Bourguignon Claude Bouton, seigneur de Corberon. Leroux, 16, cxcii, 229 p. in-12, 1882. — **CHAMPOLLION-FIGEAC.** Chroniques dauphinoises : les savants du département de l'Isère, 1794-1810. Vienne, Savigné. 2 vol. xv-360, 430 p. in-8°. Prix : 12 fr. 1880-81. — **CHASTEL.** Histoire du christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours, t. II : De la conversion de Constantin à l'hégire. Fischbacher, 630 p. in-8°, 1881. — **ESMEIN.** Histoire de la procédure criminelle en France, et spécialement de la procédure inquisitoire depuis le XIII^e s. jusqu'à nos jours. Larose et Forcel, xi-596 p. in-8°. Prix : 10 fr. 1881. — **GEBELIN.** Quid rei militaris doctrina, renascentibus litteris, antiquitati debuerit. Bordeaux, Gounouilhoul, 57 p. in-8°. — **Id.** Histoire des milices provinciales, 1688-1791 ; le tirage au sort sous l'ancien régime. Hachette, iv-295 p. in-8°, 1882. — **LA BORDERIE (A. DE).** Chronique de Bretagne, de Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II. Nantes, Société des bibliophiles bretons, xxxii-146 p. in-8°, 1881. — **LENORMANT.** Les origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux, t. II : l'humanité nouvelle et la dispersion des peuples. Maisonneuve, 561 p. in-8°. Prix : 12 fr. 1881. — **ENGELHARDT.** La Turquie et le Tanzimat, ou Histoire des réformes dans l'empire ottoman, depuis 1826 jusqu'à nos jours. Cotillon, 282 p. in-8°. Prix : 5 fr. 1882. — **MARTHA (Jules).** Les sacerdoxes athéniens. Thorin, viii-184 p. in-8°, 1882. — **PROST.** Les sciences et les arts occultes au XVI^e s. : Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres, t. I, xxxix-401 p. in-8°. Champion, 1881. — **RUBLE (Alph., baron de).** Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, t. II. Labitte, 505 p. in-8°, 1882.

FREEMAN (Edw.-A.). The reign of William Rufus and the accession of Henry I. 2 vol. xliii-624 et xxvii-732 p. in-8°, 1882. Oxford, Clarendon press. — **GREEN (R.-E.).** The making of England, xxv-447 p. in-8°. Londres, Macmillan et C^o. Prix : 16 sh. 1882.

BROSCH. Geschichte des Kirchenstaates, t. II, 1700-1870. Gotha, Perthes, xi-469 p. in-8°, 1882. — **BRÜNNECK (W. von).** Siciliens mittelalterliche Stadtrechte. Halle, Niemeyer, lxxv-383 p. in-8°, 1881. — **BRÜLCKE.** Die Entwicklung der Reichsstandschaft der Städte. Hambourg, Kriebel, 99 p. in-8°. Prix : 2 m. 1881. — **HERZOG.** Abriss der gesammten Kirchengeschichte, 3^e partie. Erlangen, Bezold, xiv-638 p. in-8°. Prix : 8 m. 1882. — **KEIM.** Rom and das Christenthum, p. p. Ziegler. Berlin, Reimer, xxxvi-667 p. in-8°. Prix : 10 m. 1881. — **KERNER.** Tetzels, der Ablassprediger ; Frankenberg, Rossberg, 1880, viii-155 p. in-8°.

Prix : 2 m. 70. — LOSSEN. Der Kœlnische Krieg; Vorgeschichte, 1565-1581. Gotha, Perthes, 1882, xv-781 p. in-8°. Prix : 15 m. — OPITZ. Maria Stuart, 2 vol., 1879-1882, 345-432 p. in-8°. P. Freiburg i. Br. — REIMANN. Neuere Geschichte des preussischen Staates vom Hüberstburger Frieden bis zum Wiener-Kongress, t. I, 1763-1772. Gotha, Perthes, 1882, xvii-570 p. in-8°.

CIPOLLA. Storia delle signorie italiane dal 1313 al 1530. Milan, Vallardi, 1881, 973 p. in-4°. — DE CASTRO. Storia d'Italia dal 1799 al 1814. Ibid., x-326 p. in-4°. — GRAF. Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medioero, t. I. Turin, Lœscher, xiv-460 p. in-8°. Prix : 6 l.

MULLER. Regesta Hannonensia; lijst van oorkonden betreffende Holland en Zeeland, 1299-1345. S'Gravenhage, Nijhoff, 1882, viii-342 p. in-4°.

TRUCEVITCH. Les relations diplomatiques et commerciales entre la Russie et la Chine (en russe). Moscou, 1882.

ERRATUM ET RECTIFICATION.

T. XVIII, p. 28, supprimer la note 1. Le mariage de Henri VIII avec Anne Boleyn fut en effet célébré seulement en 1533.

A propos de l'article publié dans la *Revue historique*, t. XVIII, p. 171, par notre collaborateur, M. Lallier, sur le livre de M. Holzapfel, intitulé : *Untersuchungen ueber die Darstellung der griechischen Geschichte*, l'auteur nous adresse les observations suivantes : « Votre savant critique prétend que l'on trouverait dans mon livre quelques assertions qui peuvent paraître téméraires. C'est possible, mais dans l'exemple cité par M. L. je ne mérite pas ce reproche. Voici la chose dont il s'agit. Le récit de Diodore sur la construction des murailles d'Athènes après la retraite de Xerxès (XI, 39) est conforme en général à celui de Thucydide (I, 90); cependant, pour le détail, il y a quelques différences. Ainsi, dans un passage de Diodore, qui, au premier aspect, semble entièrement emprunté de Thucydide, on rencontre pourtant quelques expressions qui ne se trouvent pas dans le texte de Thucydide. J'en ai tiré la conclusion que Diodore s'est servi d'une autre source. Mais, fait remarquer M. L., Diodore, chez lequel la rhétorique tient une grande place, peut avoir reproduit le récit de Thucydide en se servant d'une périphrase plus ou moins ambitieuse. C'est, en soi, très possible; cependant ces expressions se trouvent non seulement dans Diodore, mais aussi dans Cornélius Nepos (Vie de Thémistocle, chap. vi). Il est donc évident que Diodore et Cornélius Nepos ont eu recours à un auteur qui avait lui-même librement rendu le récit de Thucydide. En outre, quant aux faits eux-mêmes, Thucydide et Diodore, malgré leur conformité générale, ne s'accordent pas toujours; il y a un assez grand nombre de divergences qui prouvent que Diodore a puisé à une autre source. Cette conclusion se confirme encore si l'on remarque qu'une partie des détails racontés par Diodore se retrouve chez Cornélius Nepos, ce que j'ai montré dans mon livre (p. 54). »

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rolrou, imprimerie Daupley-Gouverneur.

JULES QUICHERAT

En annonçant dans le dernier numéro de la *Revue* la mort de Jules Quicherat, nous avons exprimé l'intention de lui consacrer une notice spéciale. C'est qu'en effet on mesurerait mal l'influence qu'a eue ce savant éminent sur le développement des études historiques si l'on se bornait à énumérer les titres de ses ouvrages.

Archéologue, il a créé la science de l'archéologie du moyen âge. Dès 1847, alors qu'aucune vue d'ensemble ne s'était encore manifestée, il était seul en état de substituer à l'engouement irraisonné des romantiques un corps de doctrine fondé sur des observations où se trouvaient en germe la plupart des idées qu'il a semées pendant un enseignement de trente années sans cesse renouvelé. Critique, il a fait servir à la vérification et à l'interprétation des sources de l'histoire, textes ou monuments, les ressources inépuisables d'une sagacité supérieure et d'un jugement admirable de sûreté, servis par l'ensemble des connaissances les plus variées. Historien, il a fixé, en un style sobre et original, en des traits d'une précision merveilleuse la physionomie de l'une des époques les plus curieuses de notre histoire et son nom est désormais associé pour toujours à celui de Jeanne d'Arc. Professeur, il s'est conquis l'affection et le respect de trente-cinq promotions de jeunes gens sortis de l'École des chartes, auxquels son enseignement a inculqué, non pas seulement les principes des sciences qu'il a enseignées, mais le goût des études sérieuses, l'amour de la vérité, l'ardeur des recherches scientifiques, la connaissance des méthodes les plus rigoureuses de l'investigation et de la critique.

Et ce n'est pas tout encore, l'influence de son enseignement oral n'a pas été restreinte aux privilégiés qui ont pu se grouper

autour de sa chaire pour écouter sa parole ; ses vacances de chaque année ont été l'occasion d'un autre enseignement non moins fructueux. Depuis sa sortie de l'École des chartes et pendant plus de quarante années, Quicherat n'a cessé de profiter de tous ses loisirs pour parcourir la France dans tous les sens, cherchant partout les antiquités, visitant les endroits célèbres dans l'histoire, amassant, pour le faire passer dans son enseignement, un trésor d'observations précises, mais aussi excitant aux recherches les travailleurs de la province, leur en expliquant l'intérêt, leur indiquant les moyens de s'instruire, les encourageant et les conseillant dans leurs travaux, provoquant partout la formation de collections particulières et de musées provinciaux. Rentré à Paris, il ne perdait pas de vue les recherches et les travailleurs auxquels il s'était intéressé ; aucune demande de renseignements ni de conseils ne lassait son dévouement à la science, il n'cessait de prodiguer les indications, les encouragements, les conseils, soit par des lettres privées, dont quelques-unes sont d'admirables dissertations, soit par l'intermédiaire du *Comité des travaux historiques* où, de 1858 jusqu'à sa mort, il ne cessa de faire des communications et des rapports. Ce comité, la Commission des monuments historiques, celle des voyages et missions, celle du catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, celle de l'inventaire général des richesses d'art ont bénéficié de la parfaite connaissance qu'il avait acquise des hommes et des choses de la France ; il leur a prodigué sans compter son temps et sa science, tout en constatant, non sans quelque amertume, qu'aux besognes arides que son dévouement lui imposait, il perdrait peut-être en partie le fruit de ses recherches et de ses réflexions, et que le temps lui manquerait pour mener jusqu'à leur achèvement plusieurs grands travaux auxquels il attachait plus de prix qu'à tous ceux qu'il avait publiés auparavant.

On conçoit qu'un tel homme n'est pas tout entier dans ses ouvrages. Rendre à sa mémoire l'hommage qui lui est dû, ce n'est pas seulement faire apprécier son talent et montrer son influence sur le développement des études historiques, c'est aussi faire connaître ses doctrines et proposer en exemple une admirable vie, qu'ont entièrement remplie l'ardeur scientifique, la recherche de la vérité, l'amour de la patrie et la pratique de la vertu.

Jules Quicherat, Bourguignon d'origine, est né à Paris le

13 octobre 1814, sur la montagne Sainte-Geneviève, auprès du collège Sainte-Barbe, dont la cloche, disait-il, fut pour lui dans sa première enfance comme la cloche du village. Son père, venu de Paray-le-Monial à Paris pour y exercer sa profession d'ébéniste, était alors presque un vieillard. Il avait longtemps vécu sous l'ancien régime et avait assisté à Paris à toute la Révolution. Ses récits du vieux temps firent la plus vive impression sur l'esprit de son jeune fils qui jusqu'à la fin de sa vie s'est plu à invoquer son témoignage sur les choses de la France d'autrefois. Précédé de quinze ans dans la vie par son frère, le savant latiniste Louis Quicherat qui a la douleur de lui survivre, Jules lui succéda sur les bancs du collège de Sainte-Barbe dont la bienfaisance de Victor de Lanneau, qui devina les aptitudes des deux frères, leur ouvrit les portes. Ses condisciples d'alors ont gardé la mémoire de son application et de ses succès. Jules Quicherat fit à Sainte-Barbe de fortes études classiques dont il aimait à rapporter l'honneur à la direction de son frère aîné qui fut le guide de sa vie et qu'il entoura toujours d'un amour presque filial.

Au sortir du collège, Jules Quicherat paraît avoir hésité sur le choix d'une carrière. Il essaya d'abord des mathématiques, puis fréquenta quelque temps l'atelier du peintre Charlet où il acquit cette habileté de main qui fut plus tard pour l'archéologue un instrument si précieux. La soif de savoir le poussa ensuite vers l'étude des langues orientales, mais bientôt l'enseignement de Michelet, avec lequel il entretint bientôt d'affectueuses relations, l'attira vers l'étude du passé de la France et de ce moment sa vocation fut fixée : en 1835, il entra à l'École des chartes.

On jugerait mal de l'enseignement qui s'y donnait alors si l'on consultait les programmes de l'époque où il y fut maître lui-même. Deux chaires le constituaient à elles seules. Champollion-Figeac faisait un « cours élémentaire » aux élèves de première année, Benjamin Guérard enseignait à ceux de seconde année la paléographie et la diplomatique. L'École sans domicile fixe ne mettait à la disposition des étudiants ni salles d'études ni instruments de travail ; à eux de se pourvoir comme ils l'entendaient du supplément de connaissances indispensables pour devenir de bons érudits. Et cependant quelles vaillantés promotions que celles qui comptaient, avec Quicherat, Douët d'Arcq, Leroux de Lincy, Redet, Francis Wey, Guessard, Vallet de Viriville, Bourquelot, pour ne citer que les morts !

Sorti en 1837 de l'École à la tête de sa promotion, Quicherat fut chargé la même année de travailler sous la direction de Champollion-Figeac au dépouillement des collections historiques de la Bibliothèque du roi. A ce moment commence véritablement sa carrière scientifique.

Ce fut alors que, pour soutenir les droits de l'École des chartes, assurer son existence et son développement, démontrer son utilité, quelques anciens élèves, et parmi eux Quicherat, créèrent la *Société de l'École des chartes* et fondèrent la revue d'érudition, spécialement consacrée à l'étude du moyen âge, à laquelle ils donnèrent le nom qu'une disposition de la charte constitutive de l'École, l'ordonnance de 1829, avait attribué au recueil dans lequel devaient être imprimés les travaux des élèves, disposition qu'un rapport de l'Académie des inscriptions avait fait abroger en 1832. Le premier volume de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, publié en 1839, ne contient pas moins de cinq articles de Quicherat; la 1^{re} livraison du 43^e volume, parue quelques jours après sa mort, publie les paroles émues qu'il avait prononcées quelques mois auparavant sur la tombe de Thurot. Ce n'est pas ici le lieu de parler de la valeur et de l'autorité du recueil fondé par Quicherat et ses amis, mais nous devons rappeler qu'il doit cette valeur et cette autorité à la vaillante rédaction des premiers jours dont on n'a cessé de conserver intacte la tradition. Quicherat fut jusqu'en 1850 l'un des membres les plus actifs du Comité de publication; il demeura toujours un collaborateur assidu.

En 1841, il fut chargé d'une mission pour rédiger le catalogue des manuscrits de la ville d'Arras; l'année suivante, pareille tâche lui fut confiée pour les manuscrits de Charleville et de Metz¹. Il avait choisi dès lors dans le vaste champ de l'histoire plusieurs sujets de prédilection qui devaient l'occuper toute sa vie. Le xv^e siècle français et, dans ce siècle, les figures de Jeanne d'Arc et de Louis XI l'avaient particulièrement attiré. Les voyages qu'il faisait à travers la France depuis 1838 et son habileté à dessiner développaient ses facultés d'observation et le portaient à l'étude de l'archéologie. Entre temps, il s'appliquait à recueillir

1. Le catalogue d'Arras, complètement achevé en 1842, est publié dans le t. IV du *Catalogue général des Mss. des bibliothèques publiques des départements*, ceux de Metz et de Charleville, dans le t. V; ces deux volumes ont paru l'un en 1872, l'autre en 1879. Nest-il pas inconcevable que le ministère ait gardé plus de trente ans dans ses cartons, sans les publier, les manuscrits de ces travaux?

avec un goût particulier les moindres débris inédits de la latinité classique ou de la décadence que pouvaient recéler les manuscrits du moyen âge. Un morceau sur les figures de rhétorique, des fragments de P. Syrus, des pensées inédites de Varron, une déclamation en vers latins d'un écolier de la décadence (Neptune volé par un pêcheur), un traité inédit de Priscien le philosophe¹, sans parler des fragments qu'il a signalés dans ses catalogues ni de ceux qu'il a recueillis et qu'il n'a pas publiés, sont autant de témoignages de son goût pour cette littérature qu'il a conservé toute sa vie.

Dès 1840, Quicherat proposait à la Société de l'Histoire de France la publication des deux *Procès de Jeanne d'Arc* dont les cinq volumes parurent de 1841 à 1849 et furent suivis, en 1850, des *Aperçus nouveaux*, où tous les historiens postérieurs ont puisé leurs renseignements. Il semblait dès lors avoir épuisé le sujet, mais Quicherat ne cessait jamais de s'intéresser aux choses qui l'avaient une fois occupé. L'œuvre achevée, il continuait à se renseigner, à réfléchir, à amasser des matériaux pour compléter, rectifier, soumettre ses conclusions au contrôle des nouvelles découvertes. Il en fut ainsi pour ses travaux sur Jeanne d'Arc. Après la publication de ces six volumes, il continua à recueillir les documents inédits qu'il put découvrir. Il vida une première fois son portefeuille, en 1866, au profit du comité de souscription pour le rachat de la tour de Jeanne d'Arc à Rouen². En 1877, il publia ici même une relation inédite sur la Pucelle³; le dernier travail qu'il ait composé, d'une main déjà défaillante, a eu pour but de signaler les quelques faits qui avaient enrichi la biographie de Jeanne depuis l'édition des procès et de publier une relation inédite d'où l'on peut tirer encore quelques nouveaux renseignements⁴. Il a terminé ainsi sa vie par un dernier hommage à la mémoire de l'héroïne à laquelle, ainsi qu'il le disait lui-même dans une circonstance solennelle, il avait voué un véritable culte, parce qu'elle avait été pour lui « l'image de la patrie et la personnification de tout ce qu'il y a de généreux, de grand, d'impérissable dans le cœur de la France. »

Ses recherches sur Jeanne d'Arc lui avaient donné l'occasion

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 1839, 1840, 1849, 1852.

2. *Revue de Normandie*, 1866.

3. *Revue historique*, tome IV, p. 327.

4. *Supplément aux Témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, *Ibid.*, t. XIX, p. 68 (mai-juin 1882).

de relever dans les documents de fréquentes mentions d'un aventurier autrefois célèbre, dont l'histoire avait complètement perdu le souvenir. Reconstituer l'histoire de Rodrigue de Villandrando c'était faire la peinture de la vie de la plupart des chefs de bande qui furent la plaie de l'Europe à cette époque du moyen âge. Quicherat s'y appliqua et publia, en 1844, un mémoire de moins de cent pages, nourri de faits. La publication faite, loin de cesser de s'occuper du singulier héros dont il avait raconté les aventures, il profita de l'éveil de l'attention pour se renseigner plus complètement, amasser de nouveaux documents, compléter et rectifier sa biographie. Cette enquête continuée pendant trente années aboutit à une seconde édition du mémoire, transformé en un volume de 350 pages¹. Le volume publié, l'enquête n'était pas interrompue, et déjà s'était formé un dossier de supplément d'informations, quand la mort de Quicherat vint arrêter ses recherches.

On a dit ici récemment² quelle était la valeur de ce livre et nous n'avons pas à y revenir. Il est toutefois un caractère de cet ouvrage qui n'a peut-être été nulle part assez remarqué, c'est que la plupart des renseignements nouveaux qu'il contient sont dus à des communications faites à Jules Quicherat. L'œuvre s'est ainsi formée peu à peu de pierres apportées une à une par les amis, les disciples, les admirateurs du maître, qui est resté l'architecte et a réglé l'ordonnance du monument dont les matériaux sont autant d'hommages d'une foule de collaborateurs.

Revenons à l'époque de sa vie où il explorait les bibliothèques, les archives, les musées de la France, et recueillait, avec les éléments de son travail sur Jeanne d'Arc, ses premières observations archéologiques. Michelet préparait alors les volumes de son histoire de France où devait revivre tout le xv^e siècle. Quicherat fut pour ces deux volumes un véritable collaborateur et contribua à leur donner pour base cette consciencieuse étude des documents, qui, entre tous les volumes de l'*Histoire de France*, fait de ceux-ci la partie la plus solide et la plus durable peut-être de l'œuvre historique de Michelet. Dès 1839, à propos d'une édition illustrée des romans de Walter Scott, Quicherat avait publié un article plein d'humour sur Quentin Durward³; la manière

1. *Rodrigue de Villandrando*, Paris, 1879, in-8°.

2. *Revue historique*, t. XVII, p. 174.

3. *Journal général de France*. Feuilleton du 22 décembre 1839.

dont il y parle du caractère de Louis XI, de celui de Charles le Téméraire, de l'entrevue de Péronne, montre que les idées générales qu'il s'était alors formées sur cette époque n'ont subi depuis que peu de modifications. En 1840, il expliquait comment avait été composée la *Chronique de Louis XI*¹; en 1841, il rendait à l'histoire des règnes de Charles VIII et de Louis XI, attribuée jusqu'alors à un certain Amelgard, le nom de son véritable auteur, Thomas Basin, évêque de Lisieux²; en 1843, il publiait les *Lettres, documents et mémoires relatifs à la guerre du Bien public*³; en 1848, il retrouvait et étudiait les œuvres, pleines de sel gaulois et d'une inspiration voisine de celle de Villon, d'un poète oublié du temps de Louis XI et de Charles VIII⁴, qu'il publia plus tard⁵; en 1855, il éditait les œuvres historiques qu'il avait rendues à Thomas Basin⁶, et, la même année, il étudiait et publiait par extraits un *manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse*⁷. Ce sont les dernières publications relatives à cette époque qu'il ait données au public, mais il ne cessa jamais de recueillir des documents sur Louis XI. Il fut, à la Société de l'Histoire de France, l'un des promoteurs de la publication de la correspondance de ce prince, commencée par M^{lle} Dupont, continuée par Léopold Pannier, si impatiemment attendue depuis longtemps, et dont les éditeurs actuels, MM. Charavay et Vaesen, viennent de perdre en Quicherat un conseiller sûr, un guide attentif et désintéressé, qui faisait profiter leur publication des trésors qu'il avait rassemblés et de la sûreté de son jugement.

Sur la fin du règne de Louis-Philippe, l'École des chartes avait déjà produit, en dépit de son organisation précaire, tout un groupe d'hommes distingués dont les œuvres et la renommée lui faisaient honneur. Elle végétait cependant malgré leurs efforts, quand un savant, dont tous ceux qui l'ont connu ne parlent qu'avec vénération, M. Letronne, alors directeur des Archives du royaume, résolut de la prendre sous sa sauvegarde. Les études de cet homme

1. *Recherches sur le chroniqueur Jean Castel*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, 1840.

2. *Thomas Basin. sa vie et ses écrits*, *Ibid.*, 1841.

3. *Documents inédits, Mélanges*, t. II, pp. 194-470.

4. *Henri Baude*, *Bibl. de l'École des chartes*, 1848.

5. *Les vers de maître Henri Baude*, Paris, 1856, in-12.

6. *Société de l'Histoire de France*, 4 vol. in-8°.

7. *Bibl. de l'École des chartes*, 1855 et 1856.

éminent ne semblaient pas le porter à s'intéresser aux choses du moyen âge, mais son esprit ouvert, sa curiosité de toute science et par-dessus tout l'affection qu'il portait naturellement à la jeunesse studieuse l'attirèrent vers cette école qui n'avait ni asile, ni ressources et à peine un enseignement. Il lui offrit pour amphithéâtre, dans les bâtiments des Archives, l'ancien salon ovale de la duchesse de Soubise et y joignit des dépendances suffisantes pour établir une bibliothèque et des collections, qu'il contribua à enrichir. Il provoqua une réorganisation complète de l'école, en accepta gratuitement les fonctions de directeur, et, de concert avec le ministre auquel il sut faire partager ses vues, fit ajouter à l'enseignement, désormais réparti en trois années, plusieurs chaires dont l'une devait être consacrée à l'archéologie nationale. Pour créer cet enseignement qui n'existait alors nulle part en France, les vues du nouveau directeur de l'École et du ministre se portèrent sur Jules Quicherat. Dans les paroles émues qu'il a prononcées sur la tombe de son ami, M. Henri Bordier n'a pas manqué de rappeler le souvenir de la séance d'inauguration de la nouvelle École, le 5 mai 1847, dans laquelle M. de Salvandy apporta à Quicherat, aux applaudissements de tous ses camarades, sa nomination de professeur et celle de chevalier de la Légion d'honneur.

Comme archéologue, Quicherat ne s'était encore fait connaître que par quelques comptes-rendus critiques de peu d'étendue, insérés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et par une série d'articles remarquables sur l'*Histoire du costume en France*, publiés depuis 1845 dans le *Magasin pittoresque*. Ce travail, dont il lut un fragment, l'*Histoire du costume au XI^e siècle*, à la séance même d'inauguration, continué dans le même recueil jusqu'en 1869, devint plus tard, complété et remanié, le beau livre auquel il donna le même titre et dont il publia deux éditions successives en 1874 et en 1877¹.

Le bagage archéologique du jeune professeur n'était donc pas considérable en apparence, mais on savait qu'il avait déjà commencé la grande enquête sur tous les monuments du passé de notre pays qui n'a cessé qu'avec sa vie ; on savait aussi qu'il s'était trouvé déjà en état de réduire l'archéologie nationale en un corps de doctrine et d'en écrire un précis que M. Adolphe

1. Voy. *Revue historique*, t. 1, p. 623.

Regnier lui avait demandé pour l'instruction du comte de Paris.

Son cours à l'École des chartes fut une révélation. Tous ceux qui ont eu le bonheur de bénéficier de son enseignement en ont gardé un souvenir ineffaçable; aucun maître n'a jamais fait plus d'impression sur des jeunes gens. Quicherat avait toutes les qualités du professeur et surtout, la première de toutes, le goût de l'enseignement; il avait au plus haut degré la faculté de réduire en doctrine la matière de tout ce qu'il enseignait, sa parole était vive et mordante, il parlait une langue claire et semée de traits qui forçaient l'attention, rencontrait toujours l'expression juste et définissait avec un rare bonheur. Il accompagnait ses démonstrations de dessins qu'il traçait au tableau, tout en parlant, avec une admirable sûreté de main, et les faisait suivre de généralisations lumineuses qui les rattachaient à l'ensemble. Quiconque a vu naître sous sa main, membre à membre, à mesure qu'il décrivait chacun d'eux, soit les façades des églises romanes, soit les hautes travées des cathédrales, ou les arcs et les piliers qui forment l'armature extérieure des églises gothiques, quiconque a écouté, ne fût-ce qu'une fois, l'un de ces résumés lumineux où, après avoir décrit les diverses parties d'un monument ou divers monuments d'une époque, il marquait leur place dans le développement de l'art, en a conservé une impression profonde.

Dès le début de son enseignement, Quicherat avait compris que, pour lui donner toute sa valeur, il fallait qu'il embrassât l'art du moyen âge tout entier. Il s'était appliqué à n'en sacrifier aucune partie, si vaste et si varié qu'en soit le développement, il avait réussi à le condenser, à le proportionner, à le soumettre à une méthode rigoureuse, de telle sorte que, de leçon en leçon, il conduisait en une seule année ses élèves émerveillés à travers toutes les manifestations de l'art, depuis l'époque de la décadence romaine jusqu'au début de la Renaissance.

Ses études antérieures l'avaient admirablement préparé à professer l'archéologie. D'une part la critique pénétrante à laquelle il avait l'habitude de soumettre les textes, de l'autre sa sûreté de coup d'œil, sa faculté d'observation lui permirent de mettre sur la même ligne, parmi les sources de sa doctrine, les documents et les monuments. Les interpréter les uns et les autres, leur appliquer, en vue d'arriver à la connaissance du passé, une critique féconde, qui renouvelle toute science et la fait entrer dans une voie de progrès indéfini, ce furent sa méthode et son originalité.

A l'époque où il commença ses études archéologiques, les monuments du moyen âge devaient au mouvement romantique d'avoir retrouvé des admirateurs. Arcisse de Caumont, Victor Didron avaient publié leurs premiers livres, fait connaître et déjà comparé entre eux bon nombre de monuments, mais leurs essais, que dirigeait une admiration instinctive plutôt qu'une méthode rigoureuse, devaient aboutir à des systèmes ingénieux et non à une doctrine scientifique. C'est l'honneur de Quicherat de l'avoir créée tout entière.

On connaît aujourd'hui la genèse des formes de l'architecture romane et de l'architecture gothique ; on sait, par exemple, que la forme du temple chrétien dérive de celle de la basilique romaine, que le besoin de couvrir les nefs de voûtes a déterminé le mode de construction des églises romanes, que toutes les transformations de l'architecture sont une conséquence du fractionnement des voûtes, que l'emploi de l'arc brisé, improprement appelé *ogive* par les archéologues romantiques, n'a qu'une importance tout à fait secondaire dans le développement de l'art du moyen âge, que ce nom d'*ogives* doit être réservé aux membrures qui se croisent diagonalement dans les voûtes gothiques, que la voûte en *croisée d'ogives* est fondamentale dans l'architecture du moyen âge et que c'est elle qui a fait sortir du sombre vaisseau roman la svelte église gothique qui, de transformation en transformation, en arriva à n'être plus qu'une charpente de pierre fermée par de la verrerie.

Ces idées et bien d'autres sont aujourd'hui répandues même dans le grand public, mais c'est dans la chaire de l'École des chartes qu'elles furent exprimées pour la première fois.

A diverses reprises, des fragments de ces cours ont été publiés par le maître ou par ses élèves. Dès 1850, il protestait dans la *Revue archéologique* contre l'emploi abusif du mot *ogive* appliqué aux arcs brisés, abus dont la conséquence avait été l'erreur commise par tous les archéologues qui faisaient de l'arc en plein-cintre la caractéristique de l'architecture romane, de l'arc en tiers-point, qu'ils nommaient *ogive*, celle de l'architecture gothique, qu'ils nommaient *ogivale*¹. Dans une autre série d'articles très remarquables, il détermina les caractères constitutifs des constructions de l'époque romane ; il montra que c'était après

1. De l'*ogive* et de l'*architecture dite ogivale* dans *Revue archéol.*, t. VII, pp. 65-76.

l'an 1000 que l'architecture, de *romaine* qu'elle avait été jusque là, était devenue *romane*, détermina sa durée et substitua à la géographie des styles imaginée par M. de Caumont une bonne classification des espèces¹. D'autres fragments du cours de Quicherat ont été encore publiés dans le *Journal général de l'instruction publique*, dans la *Revue des cours publics* d'Odysse Barrot et dans la *Revue des Sociétés savantes*².

Ces fragments, qui suffisaient à faire connaître au public les points fondamentaux de la doctrine archéologique, faisaient vivement désirer de la voir exposée dans tous ses détails et appuyée de toutes ses preuves dans un livre tel que le maître seul pouvait l'écrire. Mais alors, préoccupé d'amasser davantage de matériaux, voulant poursuivre encore la double critique à laquelle il soumettait les textes et les monuments, empêché par des devoirs professionnels et des travaux d'un autre ordre, il ajournait la rédaction de son cours à une époque où ses idées plus mûries auraient reçu la confirmation de nouveaux documents et de nouvelles observations qu'il ne se lassait pas de recueillir. De temps à autre seulement la publication de quelques textes archéologiques habilement interprétés et commentés, des comptes-rendus critiques, des notices sur certains monuments ou d'admirables mémoires, traitant de quelques points de détail, semblaient autant de jalons où l'on se plaisait à trouver la preuve de la préparation de son œuvre. C'est ainsi que, dès 1847, il écrivit dans la *Revue archéologique* une *Notice sur l'hôtel de Clisson*, dont la porte flanquée de tourelles était alors l'entrée de l'École des chartes³. En 1848, il publia une notice sur *les Registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes constatant les travaux faits à cet édifice de 1372 à 1385*. En 1849, l'Album d'un architecte du XIII^e siècle, le cambraisien Villard de Honnecourt, document unique dont les difficultés d'interprétation avaient jusqu'alors rebuté tous les archéologues, lui fournit l'occasion d'une étude dans laquelle on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la sagacité de la critique ou de la clarté de l'exposition

1. *Rev. archéol.*, t. VIII (1851), pp. 145-148, t. IX (1852), pp. 525-540, t. X (1853), pp. 65-81, t. XI (1854), pp. 668-690.

2. *Journal général de l'Instruction publique*, numéros des 21 et 22 mai et du 6 juillet 1856. — *Revue des cours publics*, numéros des 2 et 9 décembre 1855, des 6 et 13 janvier 1856, des 11 et 25 janvier, 22 février et 19 avril 1857. — *Revue des Sociétés savantes*, t. III (1877), 2^e semestre, pp. 641-652.

3. *Revue archéol.*, t. IV (1847), pp. 760-769.

d'une matière si difficile¹. En 1851, il publia et expliqua quelques documents qui précisaient l'époque de la construction de Saint-Ouen de Rouen². En 1853, ce furent des documents sur Notre-Dame de Behuard³; en 1857, un compte de fabrique de l'église Saint-Lazare d'Autun⁴. En 1869, il entreprit de restituer la basilique de Saint-Martin de Tours d'après les descriptions de Grégoire de Tours, de Fortunat et les autres documents contemporains⁵. En 1874, la découverte aux Archives nationales d'une lettre inédite d'Alexandre III lui permit de fixer à 1170 ou environ la date de construction de la cathédrale de Laon, que les textes antérieurement connus semblaient devoir vieillir d'une soixantaine d'années, date importante entre toutes parce qu'elle implique la date même de la naissance de l'art gothique⁶. Enfin, en 1878, il fit pour la basilique de Fano, décrite par Vitruve qui l'avait construite, un travail de restitution analogue à celui qu'il avait fait précédemment pour Saint-Martin de Tours⁷.

Tous ces travaux de détail qui semblaient préparer Quicherat au grand ouvrage que le monde savant attendait de lui avec impatience l'en ont peut-être détourné. Depuis longtemps ses amis le pressaient de mettre à exécution l'œuvre qui devait être son plus beau titre de gloire. Michelet, à partir de 1864, à chaque ouvrage, livre ou brochure qu'il recevait de lui, le suppliait d'écrire enfin son archéologie nationale. Il semblait que cela lui fût si facile, la doctrine paraissait si parfaite, les preuves si solides et si abondantes, la forme même de ses cours était si achevée, qu'on pouvait croire qu'il n'avait plus qu'à l'écrire. Mais lui rêvait toujours d'une perfection plus grande, la réflexion apportait sans cesse à son plan des modifications, ses recherches s'étendaient, et, après quarante ans de travail, lui apportaient encore des preuves nouvelles ou même parfois des raisons de modifier certaines de ses idées. Les loisirs, du reste, lui man-

1. *Revue archéol.*, t. VI (1849).

2. *Documents inédits sur la construction de Saint-Ouen de Rouen* dans *Bibl. de l'École des chartes*, 3^e série, t. IV, p. 464.

3. *Revue de l'Anjou* (1852).

4. *Revue archéol.*, t. XIV (1857), p. 173.

5. *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours* dans *Rev. archéol.*, t. XIX (1869), et t. XX (1870).

6. *L'âge de la cathédrale de Laon* dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXV.

7. *La basilique de Fano construite par Vitruve*, dans *Revue archéol.* (1878).

quaient. Lorsqu'en 1878 il se détermina à quitter sa chaire et remit entre les mains du plus vaillant de ses disciples l'enseignement qu'il avait fondé, ses amis et ses élèves espérèrent qu'il allait enfin leur donner comme son testament la grande œuvre de sa vie. Il se mit en effet à coordonner ses notes et écrivit quelques chapitres, mais ses multiples devoirs l'empêchaient d'aller aussi vite qu'il l'eût fallu ; il en vint à désespérer de pouvoir mener son ouvrage jusqu'à l'entier achèvement ; il s'efforça d'y travailler, affaibli déjà par la maladie, jusqu'aux derniers jours de sa vie, mais ses forces le trahirent.

Il laisse du moins le plan de son œuvre tracé, les premiers chapitres écrits et un grand nombre de fragments assez avancés pour que les soins pieux de ses disciples puissent, en s'aidant de ses notes et des leçons recueillies par ses élèves, donner au public le cours d'archéologie nationale dont il voulait doter la France.

Parmi ces fragments il en est un, écrit le dernier, qui mérite une mention spéciale parce qu'il met bien en relief les qualités et la méthode de Quicherat, montre comment il ne cessait de soumettre sa doctrine au contrôle de la critique, avec quelle persistance il réfléchissait aux difficultés qui l'avaient une fois arrêté et, par-dessus tout, quel étonnant parti il savait tirer pour l'interprétation des monuments des textes les plus éloignés en apparence de son sujet. Il s'agit de l'origine de l'ogive. Jusqu'en ces derniers temps, Quicherat avait toujours fait honneur au moyen âge de l'invention de la voûte d'ogive. Dans l'architecture de cette époque, formée tout entière de pièces d'emprunt, la croisée d'ogive lui semblait la seule chose qui fût vraiment originale. Mais ses idées à cet égard s'étaient récemment modifiées et il en était venu à rapporter à l'antiquité ce mode de construction. Il prouve en effet, dans le fragment dont nous parlons, que la voûte d'ogive fut connue des Grecs, qui l'exécutèrent, sinon en Grèce, du moins en Asie et en Égypte, et que probablement c'est d'Orient qu'elle est venue chez nous. Un passage du petit traité sur les sept merveilles du monde attribué à Bède avait attiré son attention en 1842, quand il l'avait rencontré parmi les manuscrits de Charleville. A propos du phare d'Alexandrie et du théâtre d'Héraclée, il y est dit que le premier de ces monuments était établi *super quatuor cancros*, et le second *super septem cancros*. Ces expressions avaient été le point de départ de réflexions et de recherches qui l'amènèrent à conclure, quarante ans plus tard, que le

mot *cancer* était le nom que les anciens donnaient à la croisée d'ogive.

On ne doit pas conclure de cet exemple que, s'il eût été donné à Quicherat d'écrire son traité d'archéologie, il aurait ainsi sur tous les points renouvelé la science. Trente années d'enseignement avaient divulgué sa doctrine, il avait eu la satisfaction de la faire presque universellement acceptée, de la rencontrer souvent exposée dans des ouvrages, dont les auteurs n'avaient pas toujours l'attention de reconnaître ce qu'ils lui devaient, et de la voir devenue le point de départ de presque tous les travaux d'archéologie qui se faisaient en France. Son autorité était incontestée. A la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, dont il faisait partie depuis 1858 et dont il fut vice-président depuis 1876, comme à la Commission des monuments historiques où il était entré en 1871 et dont il avait aussi été nommé vice-président en 1881, à l'époque de la création d'un ministère des beaux-arts, sa voix était très écoutée et il ne cessait de rendre les plus grands services. Le musée de sculpture comparée qui vient de s'ouvrir au Trocadéro est en partie son œuvre.

Une satisfaction plus grande encore pour lui avait été de pouvoir transmettre son enseignement à celui de tous ses élèves qu'il en avait jugé le plus digne. Grâce à son successeur, Quicherat n'est pas mort tout entier, et lui-même, avant de mourir, avait pu constater que les générations nouvelles retrouvaient dans ce cours d'archéologie, non pas son enseignement immobilisé, mais les traditions vivifiantes de méthode et de critique auxquelles il avait dû son éclat.

Grâce à la générosité des héritiers de Quicherat, l'École des chartes a pu recueillir ses manuscrits et les notes nombreuses qu'il avait rassemblées. Parmi ces reliques, l'archéologie tient la plus grande place ; elle y est représentée entre autres par une série de cinquante-trois albums contenant les notes et les croquis qu'il prenait pendant les voyages auxquels il consacrait les loisirs de ses vacances. Le plus ancien est de 1838, le plus récent de 1881. Ce trésor d'observations recueillies au jour le jour, dans tous les pays, devant les monuments de tous les âges que Quicherat s'en allait rechercher, en parcourant, presque toujours en solitaire, tous les chemins de la France, est peut-être ce qui raconte le mieux sa vie, tout entière consacrée à la science. Dans

les premiers on sent davantage l'artiste épris du pittoresque de la nature et des monuments; peu à peu aux paysages, aux vues d'ensemble, l'on voit succéder les croquis de détails et les relevés de mesures. Son crayon facile et sûr y a dessiné avec la même exactitude les détails d'architecture, la belle sculpture du moyen âge qu'il fut l'un des premiers à apprécier à sa valeur, les ustensiles vulgaires, les débris arrachés à la terre et les croquis topographiques. A côté, se pressent des notes nombreuses de son écriture élégante et fine. Il est impossible de feuilleter sans émotion ces pages où quarante-trois ans durant se sont ajoutés les uns aux autres les matériaux qui fournissaient à son intelligence lucide tous les éléments de l'histoire de l'art et de la civilisation de la France.

L'enseignement de l'archéologie ne fut pas le seul dont Quicherat fut chargé à l'École des chartes; il dut y joindre, de 1849 à 1870, celui de la diplomatie française. Il sut vite se mettre à la hauteur de ce surcroît de besogne qu'il n'avait pas souhaité. En diplomatie, la doctrine n'était point à créer, elle était sortie tout entière, à la fin du xvii^e siècle, du cerveau de Mabillon. Mais, depuis lors, la tradition s'était interrompue; les recherches et les observations nouvelles n'avaient été rattachées à des vues d'ensemble ni dans les travaux des Bénédictins du xviii^e siècle ni dans les *Eléments de paléographie* de M. N. de Wailly. Quicherat reprit la tradition du fondateur de la science; à la critique pénétrante qui forçait les textes à lui livrer tous leurs secrets, il joignit les lumières de la doctrine. Comme en archéologie, il sut trouver le lien qui unissait entre elles les matières si diverses d'un pareil enseignement, il rendit sensible à ses élèves l'utilité de la critique appliquée aux sources diplomatiques et leur inculqua les principes d'une méthode rigoureuse et féconde en ses applications.

Le petit traité de la *Formation française des anciens noms de lieu*, qu'il publia en 1867, constituait l'une des parties les plus originales de ce cours. Pour se rendre compte de sa méthode, il faut lire sa courte dissertation sur l'*Enregistrement des contrats à la curie*¹ et surtout le mémoire célèbre où il a surabondamment prouvé la fausseté des deux actes sur lesquels les

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 5^e série, t. I (1859-1860), p. 440.

Bénédictins faisaient reposer les origines de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près¹.

En 1856, Quicherat poursuivait les divers travaux dont nous avons parlé ; il y avait ajouté depuis quelque temps des études sur l'ancienne Université de Paris d'où devait sortir plus tard son *Histoire de Sainte-Barbe*; ses voyages en France, ses recherches archéologiques, son goût pour l'antiquité l'avaient conduit à s'occuper des campagnes de César et il avait déjà publié un mémoire sur *le lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens*², quand le hasard vint le mêler à une polémique qui, pendant dix ans, le tint sur la brèche aussi prompt à l'attaque qu'à la riposte. Un architecte de Besançon, Alphonse Delacroix, archéologue à ses loisirs, esprit original et doué d'une remarquable sagacité, lui fit parvenir une brochure dans laquelle, contrairement à l'opinion reçue qui identifiait Alise-Sainte-Reine avec l'ancienne Alesia, il plaçait en Franche-Comté, dans le massif d'Alaise, l'antique ville gauloise³. Quicherat fut aussitôt séduit. Sans s'arrêter aux allures un peu fantaisistes du mémoire de l'archéologue franc-comtois, il prit en main la question et annonça, le 10 mai 1856, dans l'*Athenaeum français*, en un court article, *La découverte de l'Alesia des Commentaires de César*. Nous n'avons point à raconter ici les épisodes de la lutte épique qui en fut la conséquence ni à nous prononcer sur son résultat. Quicherat, ardemment convaincu, surexcité par les attaques de ses adversaires, déploya pour les confondre toutes les ressources de son talent. Aux discussions tirées des textes et de la topographie on fit succéder bientôt des arguments qu'on alla chercher dans les entrailles de la terre. Quicherat prit part personnellement à cinq campagnes de fouilles dans l'intérieur et sur le pourtour d'Alaise, pendant les automnes des années 1858, 1859, 1861, 1862 et 1863, qui donnèrent lieu à autant de rapports, adressés par M. Castan, son ami et son collaborateur, à la *Société d'émulation du Doubs*. Entre temps, Quicherat ne se lassait pas de répondre à toutes les objections. Plus les adversaires étaient nombreux, plus sa science et son talent trouvaient de ressources ; plus

1. *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près*, *Bibl. de l'École des chartes*, 6^e série, t. I (1864), p. 513.

2. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (1852).

3. *Alesia*, par A. Delacroix, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* (1856).

les coups partaient de haut, moins ils réussissaient à réduire au silence sa verve qui semblait intarissable.

Aujourd'hui que le retentissement causé un moment par ce débat s'est apaisé, que l'ardeur de la lutte s'est éteinte et que la fumée de la bataille s'est dissipée sans qu'on puisse cependant discerner les vainqueurs parmi les combattants, qui, des deux côtés, se sont jusqu'au bout attribué la victoire, il est permis de se demander si une question, peut-être insoluble, valait tant d'ardeur dépensée et tant de science prodiguée, si, en particulier, Quicherat ne lui a pas un peu vainement consacré son temps, les trésors de son érudition, toute sa sagacité d'archéologue et de critique, tout son talent qu'il aurait pu réserver pour des questions plus hautes et surtout plus fécondes.

A ce doute, lorsqu'on l'exprimait devant lui, Quicherat répondait sans hésiter qu'il n'avait jamais moins regretté ni son temps ni sa peine et que jamais travail n'avait été plus fécond que celui de ces dix années. Il n'était pas en effet de ces savants qui restent indifférents à l'intérêt que le grand public peut attacher à leurs travaux. Un débat qui avait passionné un peuple sur la question de ses origines nationales n'était point à ses yeux une controverse stérile. Les fouilles d'Alise-Sainte-Reine et celles d'Alaise avaient fait sortir de terre une foule d'objets sur lesquels s'était portée l'attention des savants et avaient provoqué une véritable renaissance de l'archéologie gauloise et gallo-romaine. Il n'était pas jusqu'à la création du musée d'antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye qui ne fût, dans une certaine mesure, la conséquence de la lutte entre les partisans de l'Alaise comtoise et les défenseurs du mont Auxois. A ce compte, peu de discussions archéologiques pourraient se targuer d'avoir eu autant d'importance. A ces raisons, qu'il donnait lui-même, il faut ajouter, pour tout dire, que Quicherat avait goûté une sorte de plaisir à entrer en lutte contre l'impérial auteur de l'*Histoire de César*. Il convenait à son inflexibilité républicaine de tenir en échec, lui simple érudit, les archéologues courtisans et de lutter, avec les maigres ressources dues aux souscriptions de particuliers, contre la science officielle largement subventionnée par le budget impérial. Du reste, malgré la défection de plusieurs de ses plus anciens partisans, sa conviction ne fut jamais ébranlée. Il s'était pris d'attachement pour la Franche-Comté, où il s'était fait des amis dévoués, il retournait encore de temps à autre, comme en pèleri-

nage, dans le massif d'Alaise, il songeait à défendre encore son opinion, en faveur de laquelle il avait trouvé de nouveaux arguments, et méditait un dernier mémoire sur la question d'Alasia, dont il avait déjà rassemblé la plupart des matériaux.

Ajoutons enfin que c'est aux études qu'il entreprit à l'occasion de cette polémique que Quicherat dut de devenir l'antiquaire consommé qui, pendant plus de vingt ans, attentif à toutes les fouilles, curieux de toutes les découvertes qui se faisaient en France, a sur chacune d'elles, soit dans ses rapports à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, soit dans ses communications à la Société des Antiquaires, soit surtout dans sa correspondance avec tous les savants et tous les chercheurs qu'il ne cessait d'encourager, émis ses avis, proposé ses opinions et prodigué ses conseils avec une autorité sans cesse croissante.

Nous avons dit déjà que pour écrire une histoire du collège Sainte-Barbe, auquel il était resté dévoué, Quicherat s'était mis à étudier l'organisation de l'enseignement dans l'ancienne Université de Paris. C'était là une dette de gratitude qu'il méditait depuis longtemps de payer à sa manière à l'établissement auquel il devait lui et ses frères les bienfaits de l'instruction ; mais incapable de se borner à rédiger une simple notice sur les renseignements que les archives et les traditions du collège pouvaient lui fournir, écrire une histoire de Sainte-Barbe, ce fut pour lui l'occasion d'approfondir toute l'histoire de l'Université depuis le xv^e siècle, pour y marquer la place et le rôle de son collège. Les trois volumes qu'il publia de 1860 à 1864 conduisent l'histoire de l'institution depuis l'époque de sa fondation, en 1460, jusqu'à la date de la publication de l'ouvrage. Il est inutile d'insister sur l'intérêt des deux premiers volumes qui ont la plus grande importance historique ; le dernier, qui parle de faits plus voisins de nous, n'est pas moins attachant. Pas plus que les précédents il n'est restreint à l'histoire intérieure et au récit des anecdotes de la maison. Les vicissitudes de l'enseignement secondaire depuis la Révolution, les conditions qui ont été faites aux établissements libres par les divers gouvernements qui se sont succédé en France, les méthodes pédagogiques et les doctrines de l'enseignement, telles sont les questions qui y sont agitées.

Le 4 septembre 1871, Jules Quicherat fut nommé directeur de l'École des chartes. On peut dire sans exagérer qu'à partir de ce moment il n'a plus vécu que pour son école. Son activité, son

énergie, son intelligence lui furent consacrées sans réserve; ses études personnelles, ses anciens projets et jusqu'à l'achèvement de ses travaux commencés furent subordonnés à l'accomplissement des nouveaux devoirs qu'il s'imposa. Il concevait l'École des chartes comme une institution qui devait procurer à ses élèves la connaissance synthétique de toutes les sciences auxiliaires de l'histoire, leur enseigner la méthode, leur inculquer l'esprit critique et les doter des connaissances professionnelles utiles aux diverses carrières dans lesquelles ils pouvaient s'engager. Toutes les réformes qu'il provoqua tendirent à réaliser plus complètement cette conception. Élever dans ce sens le niveau des études, développer l'enseignement, assurer l'avenir des élèves, telles furent ses constantes préoccupations. Son rêve était de tirer l'École des locaux obscurs et étroits où elle est reléguée pour la transporter dans un édifice digne d'elle, situé au centre du quartier des études. S'il n'a pas vu avant de mourir la réalisation d'un de ses vœux les plus chers, il a pu du moins entrevoir la terre promise et dresser lui-même les plans de la nouvelle école qui doit s'élever auprès du jardin du Luxembourg.

Après avoir, en 1878, renoncé à l'enseignement sans que les loisirs qu'il espérait consacrer à l'achèvement de ses travaux se fussent beaucoup accrus, Quicherat fut pris du pressentiment qu'il n'aurait pas le temps de les achever et voulut renoncer à toute fonction publique. A la prière de ses amis et de ses collègues, à la demande du ministre qui fit appel à son patriotisme, il se résigna à rester à la tête de l'École. Ses amis, ses collègues, ses élèves s'en réjouirent et, pour l'en remercier, lui offrirent, le 2 juin 1880, au banquet annuel de la Société de l'École des chartes, une réduction en bronze de la Jeanne d'Arc de Fremiet. Aucun de ceux qui étaient présents à cette fête n'a oublié les paroles éloquentes et comme inspirées, la voix vibrante et attendrie avec lesquelles, presque suffoqué par l'émotion, il les remercia de ce témoignage d'affection qu'on venait de découvrir devant lui. Cette date du 2 juin 1880 marque en quelque sorte l'apogée de la carrière de Quicherat. Des honneurs qu'il évitait avec le zèle que d'autres mettent à les rechercher venaient malgré lui le trouver : l'Académie des inscriptions, qui ne se souvenait pas sans amertume de l'avoir autrefois repoussé, sollicitait en quelque sorte sa candidature en lui attribuant le prix Jean Reynaud dont elle disposait pour la première fois; le ministère réparait un

oublie en le nommant officier de la Légion d'honneur et les votes unanimes de ses collègues l'envoient siéger au Conseil supérieur de l'instruction publique.

Là encore il rendit d'éminents services. Partisan des fortes études classiques, fermement convaincu que toute science ne s'acquiert qu'au prix de longs efforts, il combattit de toutes ses forces ceux qui pensaient qu'on pouvait, sans dommage pour les études, diminuer le temps consacré aux langues anciennes et supprimer les exercices qui en avaient jusqu'alors procuré la connaissance. Il contribua aussi à la réorganisation de l'enseignement du dessin et travailla beaucoup à la commission de scolarité, mais son action fut surtout sensible dans la lutte entreprise par le ministère contre l'enseignement des congrégations religieuses dont il se montra l'un des plus fermes adversaires.

Ses amis se réjouissaient de l'ardeur toute juvénile qu'il apportait dans la lutte ; ni son entrain, ni sa santé ne semblaient souffrir de l'accumulation de tant de devoirs, dont il ne se plaignait que parce qu'ils lui laissaient trop peu de loisirs à donner à la science. Chaque automne, un séjour dans les montagnes, une excursion archéologique, une visite à ses vieux amis de Franche-Comté semblaient lui faire oublier ses fatigues de l'année et lui rendre toute sa vigueur. Cette année cependant il n'en fut pas ainsi. Dès le mois de janvier il se sentit fatigué et le travail lui devint pénible. Il voulut néanmoins continuer à remplir ponctuellement tous ses devoirs ; ses amis lui conseillèrent vainement de prendre du repos, il l'ajournait aux vacances de Pâques. Malgré de vives douleurs, il ne cessa pas de venir à l'École, de diriger les études des élèves, de les conseiller dans le choix de leurs thèses ; il fit un dernier effort pour siéger aux examens semestriels, mais, les vacances arrivées, il se sentit incapable d'entreprendre le voyage sur lequel il avait compté pour rétablir sa santé. Malgré sa faiblesse croissante, ses amis conservaient des illusions ; en le trouvant toujours assis à sa table de travail, occupé des affaires de l'École, s'efforçant de travailler encore, ils le croyaient plutôt fatigué que malade. Une crise, que personne, excepté lui peut-être, ne prévoyait, l'emporta brusquement le 8 avril.

Cette mort imprévue a réalisé les craintes qu'il avait tant de fois exprimées : les plus importants peut-être de ses travaux sont demeurés inachevés.

Outre le cours d'archéologie dont nous avons parlé plus haut,

il avait encore entrepris, il y a plus de vingt ans, une *Histoire de l'industrie et du commerce de la laine en Occident* et n'avait cessé d'en recueillir et d'en coordonner les matériaux. La laine ayant formé au moyen âge à peu près exclusivement l'habillement des nations occidentales, il n'y avait pas d'industries plus importantes que celles qui la manufacturaient, aucune n'employait autant de bras, et le commerce auquel donnaient lieu les diverses industries de la laine était considérable. L'histoire de l'industrie, du commerce et même de l'agriculture, celle de la condition des artisans, des commerçants et des paysans, celle de la technologie, celle des confréries, des associations, des communes et des corporations sont en grande partie comprises dans cette histoire de la laine. Pour mettre en œuvre les éléments d'un pareil travail qu'il avait à peu près complètement rassemblés, il fallait réunir le merveilleux ensemble de connaissances que lui seul possédait. Il entendait prendre cette histoire aux origines du métier, c'est-à-dire chez les Gaulois, fameux déjà dans l'antiquité par leur habileté dans l'art du tissage, et la conduire jusqu'aux temps modernes. Les dix premiers chapitres, qui vont jusqu'à la fin du XI^e siècle, sont complètement achevés ; quelques autres, où le XIII^e siècle est étudié, sont assez avancés pour être encore donnés au public, le reste ne se compose que de matériaux et de fragments.

L'histoire du vieux Paris était l'un des sujets qui avaient aussi le plus souvent attiré l'attention de Quicherat et plusieurs de ses mémoires, publiés par la Société des Antiquaires, montrent quelle connaissance merveilleuse il avait des antiquités parisiennes. Depuis longtemps, les ruines romaines de la rive gauche, les vestiges rencontrés, les débris de tous genres exhumés dans les fouilles opérées dans les 5^e et 6^e arrondissements, l'avaient conduit à penser, contrairement à l'opinion de tous les historiens de Paris, que Lutèce n'avait pas toujours été sous les Romains la ville insulaire du commencement du moyen âge. Quelques mois avant sa mort, il avait entrepris de donner un corps à ses idées. Un premier mémoire à ce sujet, qu'il lut à la Société des Antiquaires dans une des dernières séances auxquelles il put assister, sera bientôt publié dans les mémoires de cette Compagnie ; un second, qui s'est retrouvé dans ses papiers, est resté inachevé. Passant en revue les édifices romains de la rive gauche, il y trouve d'abord, sur l'emplacement actuel de la rue Soufflot, le

château d'Hautefeuille, repaire de brigands au début du moyen âge; son nom s'est perpétué dans celui d'une rue, sur ses ruines s'est élevé plus tard un donjon féodal devenu ensuite le Parloir-aux-Bourgeois; il marque l'endroit où se trouvait le poste fortifié ou camp permanent établi par Constance Chlore, sinon par Probus ou par Aurélien. Il rencontre ensuite les *arènes*, découvertes il y a peu d'années lors du percement de la rue Monge, le *théâtre*, retrouvé sous les fondations du vieux collège Saint-Louis quand il fut reconstruit, le *cirque*, qu'il démontre avoir existé là où se trouve aujourd'hui la halle aux vins, un édifice considérable non déterminé, dont on a retrouvé les substructions en perçant la rue de l'École polytechnique, et enfin, les thermes publics, sur les ruines desquels Constance Chlore bâtit un palais dont le nom est resté accolé à celui qui rappelait la destination de l'édifice primitif. De la présence de tous ces monuments et des nombreux autres vestiges et substructions antiques rencontrés dans les fouilles, il conclut que pendant la période heureuse de la domination romaine, il s'était élevé sur le coteau méridional de la Seine un beau quartier, détruit au milieu du III^e siècle, lors des premières invasions, et qui ne s'est reformé que beaucoup plus tard.

On a pu voir par ce qui précède quelle a été la variété des travaux de Quicherat; rien de ce qui touchait à l'histoire ne lui était étranger. L'antiquité classique semblait lui être aussi familière que le moyen âge qu'il connaissait sous tous ses aspects. Non qu'il se fût farci la tête d'une multitude de faits et de dates, ni qu'il fût servi par une mémoire exceptionnelle. C'était à son intelligence, aux réflexions qu'il avait faites sur chaque époque, aux fortes études auxquelles il s'était livré, au sens critique dont il était doué, qu'il devait féconder tous les sujets qu'il abordait. Ayant acquis de l'histoire générale toute la connaissance qu'il peut être donné à un homme d'acquérir, doué à la fois d'un esprit généralisateur et d'une puissante faculté d'analyse, quel que fût le sujet de ses études, il le creusait à fond sans cesser jamais de marquer d'un trait sûr sa relation avec l'ensemble. Dans les moindres écrits qui sortaient de sa plume apparaissait une doctrine lumineuse et surtout éminemment suggestive. Plusieurs de ses comptes-rendus critiques et la plupart de ses rapports au Comité ont par là autant de valeur et d'importance que de longs mémoires.

Peu soucieux d'étaler son érudition, jugeant inutile de faire parcourir à ses lecteurs la voie qui l'avait lui-même conduit à la vérité, ni de leur montrer les transformations successives de sa pensée et la série de ses recherches ou de ses tâtonnements, il n'arrêtait le plan d'un travail qu'après de longues réflexions. Qu'il s'agisse d'un article, d'un mémoire ou d'un livre, il sacrifiait sans regret le superflu de ses recherches pour aller droit au but. Les mêmes qualités se retrouvaient dans son style. Quicherat était un écrivain de race et profondément original. Cette originalité n'était due qu'aux procédés les plus simples. La phrase brève et parfois d'un tour un peu archaïque, l'expression juste ou même crue, le goût des mots techniques, une certaine âpreté qui ne nuit pas à la saveur, le mépris des formules toutes faites, tels étaient les principaux caractères de son style. Jaloux d'arriver à l'appropriation parfaite de son langage avec sa pensée, il ne se lassait pas de retoucher, de remanier, de revoir ses travaux. Il est bon de dire aux jeunes gens à quel travail cet homme éminent soumettait ses ouvrages avant de les produire en public. Il est tel chapitre de son *Histoire de l'industrie et du commerce de la laine* qu'il avait refondu, remanié, complètement rédigé jusqu'à trois fois avant d'en être satisfait. C'est à ce prix qu'il arrivait à concentrer sa pensée et à l'exprimer tout entière dans le moins de mots et de phrases possible. Cette recherche de la sobriété avait bien il est vrai quelques inconvénients : on a vu par quels efforts elle était obtenue, et quelquefois l'effort restait trop sensible. Plus souvent, le style satisfaisait le lettré, mais l'érudit n'eût pas été fâché d'un supplément de renseignements. Cette méthode conduisait Quicherat à supprimer trop souvent de ses livres tout appareil scientifique ou même à dédaigner parfois de donner au public l'indication de ses autorités, voire le nom précis des auteurs auxquels il demandait ses citations. Il se contentait parfois de dire qu'il empruntait l'une à « un rimeur du temps » et telle autre à « un homme qui s'y connaissait. » Considérant l'érudition comme un moyen et non comme son but à elle-même, il trouvait suffisantes ces indications énigmatiques quand il n'avait pas à en discuter l'autorité.

La plupart des ouvrages de Quicherat ne s'adressaient pas seulement aux purs érudits, il avait l'ambition de les rendre intelligibles pour le grand public, à la portée duquel il tenait à mettre tous les résultats de la science. Loin de dédaigner de faire œuvre

de vulgarisation, il était fier d'y faire servir toute sa science. On pourrait alléguer tous ses ouvrages comme exemple, mais sans même parler de sa longue collaboration au *Magasin pittoresque*, nous nous bornerons à citer un dessein qu'il avait formé en 1867 et que les circonstances l'empêchèrent malheureusement de mener à fin. Frappé des conditions dans lesquelles se produisaient la plupart des découvertes archéologiques, ayant eu souvent, au cours de ses voyages, l'occasion de voir combien il était facile d'y intéresser ceux qui les font ou qui sont à portée d'en avoir les premières nouvelles, il avait médité d'écrire, à l'usage de ceux qu'il appelait les pourvoyeurs de l'archéologie, c'est-à-dire des gens de la campagne, des curés, des instituteurs, des enfants des écoles, un court manuel destiné à éveiller leur curiosité, à les guider dans les recherches, à leur montrer comment ils peuvent devenir les collaborateurs des savants. Ce petit livre, dont le plan à peine ébauché s'est retrouvé dans ses papiers, devait commencer par un tableau des anciennes civilisations qui se sont succédé sur le sol de la France. Ce morceau est le seul qui soit écrit, et encore il s'arrête au XI^e siècle ; on pourrait en critiquer certaines idées, mais tel quel, c'est une page admirable. Le style en est d'une simplicité singulière, d'un bout à l'autre ne se rencontre pas une expression abstraite, pas un terme technique qui ne soit expliqué. Il est peu d'écrits où se manifeste davantage l'amour de la science et de la patrie, et qui soient plus propres à le communiquer.

Un trait encore qu'il faut ajouter à cette étude pour bien faire connaître Quicherat, c'est que ce savant, qui pendant près de cinquante ans s'est occupé du moyen âge, avait su se garder de l'engouement qu'ont pour cette époque la plupart des érudits qui en font leur étude exclusive. Le commerce qu'il n'avait cessé d'entretenir avec les auteurs de l'antiquité l'en avait préservé non moins que son impatience du joug des préjugés et de toutes les fictions politiques ou religieuses.

Nous avons cherché ici à faire connaître le savant, l'homme valait mieux encore ; ses vertus, l'austérité de sa vie, la fermeté inébranlable de ses principes de républicain et de libre-penseur n'ont pas été pour la jeunesse d'un moindre exemple que ses travaux et son enseignement.

A. GIRY.

LA VIE NOMADE

ET

LES ROUTES D'ANGLETERRE AU MOYEN AGE

(XIV^e SIÈCLE).

Il y a peu de nomades aujourd'hui ; les petits métiers qui s'exerçaient le long des routes, dans chaque village rencontré, disparaissent devant nos procédés nouveaux de grande fabrication ; les pèlerins de profession n'existent plus ; les charlatans même perdront bientôt leur crédit. Au moyen âge, il en était tout autrement ; beaucoup d'individus étaient voués à une existence errante et commençaient au sortir de l'enfance le voyage de leur vie entière. Les uns au grand soleil, sur la poussière des chemins fréquentés, promenaient leurs industries bizarres ; les autres dans les sentiers détournés ou même à travers les taillis cachaient leur tête aux gens du shériff, une tête soit de criminel, soit de fugitif, « *tête de loup, que tout le monde pouvait abattre* », selon la terrible expression d'un juriste anglais du XIII^e siècle ¹. Parmi ceux-ci, beaucoup d'ouvriers en rupture de ban, malheureux et tyrannisés dans leurs hameaux, qui se mettaient en quête de travail par tout le pays, comme si la fuite pouvait les affranchir : « *service est en le sank* » ², leur répondait un autre juriste ; parmi ceux-là, des colporteurs chargés de menues marchandises, des pèlerins qui de Saint-Thomas à Saint-Jacques allaient quêtant sur les routes et vivant d'aumônes, des pardonneurs, nomades étranges, qui vendaient au commun peuple les mérites des saints du paradis, des frères men-

1. L'auteur du *Fleta*. Il écrivit dans les dernières années du siècle.

2. *Yearbooks of Edward I*, édition Horwood, Londres, 1863, etc. 8° (collection du *Master of the Rolls*), années 30-31 d'Edouard I^{er}.

dians et des prêcheurs de toute sorte qui, suivant l'époque, faisaient entendre aux portes des églises des harangues passionnées ou les discours égoïstes les plus méprisables. Toutes ces vies avaient ce caractère commun que, dans les grands espaces de pays où elles s'écoulaient, et où d'autres vies se consumaient immobiles, tous les jours sous le même ciel et dans le même labeur, elles servaient comme de lien entre ces groupes éloignés que les lois et les mœurs rattachaient au sol. Poursuivant leur œuvre singulière, ces errants, qui avaient tant vu et connu tant d'aventures, servaient à donner aux humbles qu'ils rencontraient sur leur passage quelque idée du vaste monde à eux inconnu. Avec beaucoup de croyances fausses et de fables, ils faisaient entrer dans le cerveau des immobiles certaines notions d'étendue et de vie active qu'ils n'auraient guère eues sans cela ; surtout ils leur fournissaient des nouvelles de leurs frères de la province voisine, de leur état de souffrance ou de bonheur, et on les enviait alors ou on les plaignait et on se répétait que c'étaient bien là des frères, des amis à appeler au jour de la révolte.

Dans un temps où pour la foule des hommes les idées se transmettaient oralement et voyageaient avec ces errants par les chemins, les nomades servaient réellement de trait d'union entre les masses humaines des régions diverses. Il y aurait donc pour l'historien un intérêt très grand à connaître exactement quels étaient ces canaux de la pensée populaire, quelle vie menaient ceux qui en remplissaient la fonction, quelle influence et quelles mœurs ils avaient. Nous étudierons les principaux types de cette race et nous les choisirons en Angleterre au *xiv^e* siècle, dans un pays et à une époque où leur importance sociale a été considérable. L'intérêt qui s'attache à eux est naturellement multiple ; d'abord la personne même de ces pardonneurs, de ces pèlerins de profession, de ces ménestrels, espèces éteintes, est curieuse à examiner de près ; ensuite et surtout l'état de leur esprit et la manière dont ils exerçaient leurs pratiques se rattachent étroitement à l'état social tout entier d'un grand peuple qui venait alors de se former et d'acquérir ces traits et le caractère qui le distinguent encore aujourd'hui. C'est en effet l'époque où, à la faveur des guerres de France et des embarras incessants de la royauté, les sujets d'Edouard III et de Richard II gagnent un parlement semblable à celui que nous voyons fonctionner à l'heure présente ; c'est celle où, dans la vie religieuse, l'indépendance de l'esprit

anglais s'affirme par les réformes de Wyclif, les statuts du clergé et les protestations du Bon Parlement ; celle où dans les lettres Chaucer inaugure la série des grands poètes d'Angleterre, celle enfin où, du noble au vilain, un rapprochement se fait qui amènera sans révolution excessive cette vraie liberté que nous avons si longtemps enviée à nos voisins. Cette période est décisive dans l'histoire du pays. On verra que dans toutes ces questions le rôle peu connu des nomades n'a pas été insignifiant.

Il faut examiner d'abord le lieu de la scène, ensuite les événements qui s'y passent, savoir ce que sont les routes, puis ce que sont les êtres qui les fréquentent.

PREMIÈRE PARTIE. — LES ROUTES.

I. — LES ROUTES ET LES PONTS.

L'entretien des routes et des ponts d'Angleterre était au xiv^e siècle une de ces charges générales qui pesaient directement, comme le service militaire, sur l'ensemble de la nation. Les religieux propriétaires de biens donnés en *Francalmoigne* (in puram et perpetuam eleemosynam) étaient dispensés de tout service et de toute rente à fournir à l'ancien propriétaire du sol et ils n'avaient en général d'autre charge que celle de dire des prières ou de faire des aumônes pour le repos de l'âme du donateur. Mais il leur restait cependant à satisfaire à la *trinoda necessitas* ou triple obligation qui consistait notamment à réparer les ponts et les routes. C'est que ces travaux n'étaient pas considérés comme mondains ; c'étaient plutôt des œuvres pies et méritoires devant Dieu, au même titre que la visite des malades et le soulagement des pauvres¹ ; on y voyait une véritable aumône pour des malheureux, les voyageurs. C'est pourquoi le clergé y demeurait soumis. Le caractère pieux de ce genre de travaux suffirait à

1. Lorsque Henri VIII donna à la cathédrale de Cantorbéry les terres du monastère dissous de Christ-church, il déclara faire cette donation « pour que les aumônes aux pauvres, la réparation des routes et des ponts et autres offices pieux de toute sorte se multipliasent et se répandissent au loin. » Et sa concession est faite « in liberam, puram et perpetuam eleemosynam » (Elton, *Tenures of Kent*, Londres, 1867, 8°).

prouver que les routes n'étaient pas aussi sûres ni en aussi bon état que l'a soutenu M. Thorold Rogers¹. Le plus bel effet de l'idée religieuse au moyen âge a été de produire ces enthousiasmes désintéressés qui créaient sur-le-champ, dès qu'une misère de l'humanité devenait flagrante, des sociétés de secours et rendaient populaire l'abnégation. On vit, par exemple, une de ces misères dans la puissance des infidèles et les croisades se succédèrent. On s'aperçut au XIII^e siècle de l'état de délaissement de la basse classe dans les villes, et saint François lui envoya pour consolateurs ces frères mendiants si justement populaires d'abord, mais dont la renommée changea si vite. C'est de la même façon que l'on considéra les voyageurs comme des malheureux dignes de pitié et qu'on leur vint en aide pour plaire à Dieu. Un ordre religieux avait été fondé dans ce but au XII^e siècle, celui des frères *pontifes* ou faiseurs de ponts, qui se répandit dans plusieurs pays du continent². En France, ils construisirent sur le Rhône le pont d'Avignon qui garde aujourd'hui encore quatre des arches élevées par eux, et celui de Pont-Saint-Esprit qui n'a pas cessé de servir. Pour rompre la force d'un courant tel que celui du Rhône, ils bâtissaient des piles très rapprochées, d'une coupe oblongue, qui se terminaient en angle aigu aux deux extrémités de leur axe ; et leur maçonnerie était si solide que dans plusieurs endroits, pendant sept siècles déjà, les fleuves l'ont respectée. Ils avaient en outre des établissements au bord des cours d'eau et aidaient à les passer en bateau. Les laïques apprirent les secrets de leur art et commencèrent à les remplacer dès le XIII^e s. ; les ponts se multiplièrent en France et beaucoup subsistent : tel, par exemple, que ce beau pont de Cahors resté intact et qui a même conservé jusqu'à présent les tourelles à mâchicoulis qui servaient autrefois à le défendre.

On ne trouve pas de trace de la venue en Angleterre des frères pontifes ; mais il est certain que là, comme ailleurs, les travaux de construction de ponts et de chaussées avaient un caractère pieux. Pour encourager les fidèles à y prendre part, Richard de Kellawe, évêque de Durham (1311-1316), leur remet une partie des peines de leurs péchés. Le registre de sa chancellerie

1. *History of agriculture and prices in England*, Oxford (Clarendon press), 1866, etc., 3 vol. 8°, t. I.

2. V. *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifes*, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois. Paris, 1818, 8°.

épiscopale contient souvent des insertions de cette sorte : « Memorandum... Monseigneur a accordé quarante jours d'indulgence à tous ceux qui puiseront dans le trésor des biens que Dieu leur a donnés, pour fournir à l'établissement et à l'entretien du pont de Botyton, des secours précieux et charitables¹; » quarante jours, en une autre circonstance, pour le pont et la chaussée entre Billingham et Norton², et quarante jours pour la grande route de Brotherton à Ferrybridge. Le libellé de ce dernier décret est caractéristique : « A tous ceux qui, etc... Persuadés que les esprits des fidèles sont d'autant plus prompts à s'attacher *aux œuvres pies* qu'ils ont reçu le salutaire encouragement d'indulgences plus grandes, confiants dans la miséricorde de Dieu tout-puissant et les mérites et les prières de la glorieuse Vierge sa mère, de saint Pierre, de saint Paul et du très saint confesseur Cuthbert, notre patron, nous remettons quarante jours de la pénitence à eux imposée à tous nos paroissiens et autres... sincèrement contrits et confessés de leurs péchés, qui aideront charitablement par leurs dons *ou leur travail corporel* à l'établissement et à l'entretien de la chaussée entre Brotherton et Ferrybridge, où il passe beaucoup de monde³. »

Les guilds aussi, ces confréries laïques qu'animaient l'esprit religieux, réparaient les routes et les ponts. C'est ce que faisait la guild de la Sainte-Croix de Birmingham, fondée sous Richard II, et son intervention était fort utile, comme le remarquaient, deux siècles plus tard, les commissaires d'Edouard VI. La guild entretenait « en bon état deux grands ponts de pierre et plusieurs grands chemins qui auraient été sans cela défoncés et dangereux : dépenses que la ville est dans l'impossibilité de faire. Le défaut de cet entretien causera un grand dommage aux sujets de Sa Majesté qui vont aux marches de Galles ou en viennent, et la ruine complète de ladite ville, laquelle est une des plus belles et de celles qui donnent à Sa Majesté les meilleurs revenus de toutes les villes du comté⁴. »

1. *Registrum Palatinum Dunelmense*. Edition Hardy (Rolls Series), 1873, 8°; t. 1, p. 615 (A. D. 1314), texte latin.

2. *Ibid.*, page 641.

3. *Ibid.*, page 507.

4. *Allso theare he mainteigned and kept in good reparaciouns two greate stone bridges, and diuers floule and daungerous high wayes, the charge whereof the towne of hitsellfe ys not hable to mainteign. So that the lacke thereof wilbe a greate noysaunce to the kinges ma^{tes} subiectes passing to and from the marches*

Que la reine Mathilde (xii^e siècle) se soit ou non mouillée comme on croit en passant à gué la rivière à Stratford-at-Bow, ce village même où l'on devait parler plus tard le français qui amuserait Chaucer, il est certain qu'elle pensa faire œuvre méritoire en y construisant deux ponts ¹. Plusieurs fois réparé, *Bow Bridge* existait encore en 1839. Elle dota sa fondation en cédant une terre et un moulin à eau à l'abbesse de Barking, chargée à perpétuité d'entretenir le pont et la chaussée voisine. La reine mourut ; une abbaye d'hommes fut fondée à Stratford même, tout près des ponts, et l'abbesse s'empressa de transmettre au monastère nouveau la propriété du moulin et la charge des réparations. L'abbé les fit d'abord, puis il s'en lassa et finit par en déléguer le soin à un certain Godfrey Pratt. Il lui avait bâti une maison sur la chaussée, à côté du pont, et lui fournissait une subvention annuelle. Pendant longtemps, Pratt exécuta le contrat, « se faisant assister, dit une enquête d'Edouard I^{er}, de quelques passants, mais sans avoir souvent recours à leur aide. » Il recevait aussi la charité des voyageurs et ses affaires prospéraient. Elles prospérèrent si bien que l'abbé crut pouvoir retirer sa pension ; Pratt se dédommagea de son mieux. Il établit des barres de fer en travers du pont et fit payer tous les passants sauf les riches ; car il faisait exception « pour les gens de noblesse ; il avait peur et les laissait passer sans les inquiéter. » La contestation ne se termina que sous Edouard II ; l'abbé reconnut ses torts, reprit la charge du pont et supprima les barres de fer, le péage et Godfrey Pratt lui-même.

Ce pont, sur lequel Chaucer sans doute a passé, était en pierre ; ses arches étaient étroites et ses piles larges ; de puissants contreforts les soutenaient et divisaient la force du courant ; ils formaient à leur partie supérieure un triangle ou gare d'évitement qui servait de refuge aux piétons, car le passage était si étroit qu'une voiture suffisait à l'obstruer. Quand on le démolit en 1839, on reconnut que les procédés de construction avaient été très simples. Pour établir les piles dans le lit de la rivière, les maçons avaient simplement jeté du mortier et des pierres

of wales and an vther ruyn to the same towne, being one of the fayrest and moste profittable townes to the kinges highnesse in all the shyre » (*English Guilds ; the original ordinances... from mss. of the 14th and 15th cent.*, ed. by Toulmin Smith. — Early English text Society. — Lond. 1870, 8°, p. 249).

1. *Archæologia*, tomes XXVII, page 77, et XXIX, page 380.

jusqu'à ce que le niveau de l'eau eût été atteint. On remarqua aussi que le mauvais vouloir de Pratt, de l'abbé ou de leurs successeurs avait dû rendre, à certains moments, le pont presque aussi dangereux que le gué primitif. Les roues des voitures avaient creusé dans la pierre des ornières si profondes et les fers des chevaux avaient tellement usé le pavement qu'une arche s'était trouvée percée.

Le caractère pieux de ces constructions se révélait par la chapelle qu'elles portaient. Bow Bridge était ainsi placé sous la protection de sainte Catherine. Le pont de Londres avait sa chapelle, qui était presque une église, volumineuse construction gothique, de forme absidale, avec de hautes fenêtres et des clochetons ouvragés. Une miniature de manuscrit¹ la montre attachée à la pile du milieu, tandis qu'une rangée de petites maisons aux toits aigus, bâties tout du long, projettent sur la Tamise leur deuxième étage qui surplombe. Mais c'était un pont exceptionnel; les autres avaient une apparence moins grandiose et on était même très heureux d'en rencontrer de semblables à celui de Stratford, malgré son peu de largeur et ses profondes ornières. Le pont sur la Teign, entre Newton-Abbot et Plymouth, reconstruit en 1815, était pareil à celui-là : mêmes arches nombreuses et étroites et mêmes contreforts ; mais son origine était encore plus ancienne. Il était de fondation romaine, comme le montrait la partie inférieure de ses piles : on les avait toujours respectées, aussibien au temps de la Conquête, lorsqu'on reconstruisit le pont en bois, que deux siècles plus tard quand on le fit de pierre rouge².

On a déjà vu quelques exemples des moyens employés à cette époque pour assurer le maintien de ces précieux monuments, alors même que ce maintien ne constituait pas une des charges inhérentes à la propriété des terres voisines (*trinoda necessitas*) : on sait qu'on y arrivait quelquefois à la faveur d'indulgences

1. Ms. Reg. 16, F. 2, au British Museum (poésies de Charles d'Orléans ; époque d'Henri VII).

2. *Archæologia*, t. XIX, p. 308. On voit assez souvent des représentations de ponts dans les mss. du XIV^e siècle; voir notamment au British Museum les mss. *Addition*. 12228, f^o 267 et 10 E. IV, fol. 192, etc. Ces ponts ont des arches rondes fortement maçonnées, des piles trapues et quelquefois d'assez jolies corniches. Il ne reste pas aujourd'hui en Angleterre de ponts du moyen âge aussi bien conservés que ceux que nous avons en France; nos voisins n'ont rien qui puisse soutenir la comparaison, par exemple, avec le magnifique pont de la *Calendre* à Cahors (XIII^e siècle) ni avec les autres ponts mentionnés plus haut.

promises aux bienfaiteurs; d'autres fois, grâce à l'intervention des guilds, ou encore par les dotations dont un grand seigneur enrichissait le pont qu'il avait fondé. Mais il y avait encore plusieurs moyens employés avec succès et même avec profit; c'était la perception régulière de ce droit de péage que Godfrey Pratt avait imposé arbitrairement à ses concitoyens, ou bien la collecte des offrandes pieuses faites à la chapelle du pont et à son gardien. Le droit de péage s'appelait *pontagium* ou *brudtholl*; le concessionnaire de cette taxe s'engageait en compensation à faire toutes les réparations utiles. Quelquefois le roi accordait ce droit comme une faveur, pour une période déterminée; on en verra un exemple dans la pétition suivante qui est du temps d'Edouard I^{er} ou d'Edouard II :

« A nostre Seygnur le Roy, prie le soen Bacheler Williame de Latymer, Seygnur de Jarmi¹, qe il ly voylle grauntier Pountage pur cync aunz al pount de Jarmi, qe est debrusee, ou home soleyt passer as carettes e ove chivals en le reale chymyn entre l'ewe de Tese vers la terre de Escoce. Coe, si ly plest, voille fere pur l'alme madame sa cumpayne, qe est à Dieu comaundez, e pur comun profit des gentz passauntz. »

La réponse du roi est favorable : « Rex concessit pontagium per terminum². »

Une autre pétition très curieuse montrera l'application de l'autre moyen, c'est-à-dire la collecte d'offrandes volontaires obtenues de la charité des passants³; on y remarquera le rôle des clercs dans la garde de ces monuments, l'âpreté avec laquelle on se disputait le droit profitable de recueillir ces aumônes et les détournements dont quelquefois elles étaient l'objet : « A nostre Seigneur le Roi et a soun conseyl monstre lour povre chapeleyn Robert le Fenere, parsonne (curé) de l'Esglise de seint Clement de

1. Yarm sur la Tees, à 44 milles N.-N.-O. d'York. Le « reale chymyn » dont il est question est la grand'route d'Écosse qui se dirigeait vers le midi en passant par York et Londres. Le pont fut reconstruit en 1400 par Skirlaw, évêque de Durham.

2. *Rotuli parliamentorum*, t. I, p. 468. Le droit de pontagium est fréquemment mentionné dans le *Liber custumarum*, publié par Riley (collect. du Maître des Rôles); voir aussi les *Fœdera* (1816-30), t. V, p. 520.

3. Quelquefois, sans doute après avoir éprouvé lui-même ou par quelqu'un des siens le danger du passage, le roi faisait une offrande assez considérable pour permettre à elle seule de grosses réparations. Ainsi, la 44^e année de son règne, Edouard III donne 15 livres st. pour les réparations du pont de Newcastle-on-Tyne (*Issue Roll of Thomas de Brantingham*, edited by F. Devon, 1835, 4^e, p. 392).

Huntendon de l'Evesche de Nichole (Lincoln) q'il i a une petite chapele de novel edefie en sa paroche suz le Pount de Huntendon, de quele chapele nostre seigneur le roi ad granté et bayllé la garde tan ke ly plect à un sir adam, gardeyn de la meson saint Johan de Huntendon, qy prente et enporte totes manere offrendres et aumoignes, et rien ne met en amendement del Pont ne de la chapele avant dite, come il est tenu. D'autre parte, il semble prejudiciall à Dieu et Seynt Eglise qe offrendre soit approprié à nuly sinon à la parsonne deynz qy paroche la chapele est fundu. Par quey le dite Robert prie, pur Dieu et Saint Eglise et pur les almes le père à nostre Seigneur le Roy et ces auncestres, k'yl puisse aver la garde de la dite chapele annexe à son Eglise, ensemblement ove la charge de Pount, et yl mettra de soen ove tote sa payne de bien meyntener les, à meylour volonté qe nul estraunge, a profit et honour de Sainte Eglise, pur Dieu plere et totez gentz illoks passauntz. » Ce mélange d'intérêts humains et divins est soumis à l'examen ordinaire et la demande est écartée par une fin de non-recevoir: « Non est Peticio Parliamenti¹. »

D'autres fois, enfin, le pont était, en même temps, lui-même, propriétaire d'immeubles et bénéficiaire des offrandes faites à sa chapelle; il avait des ressources civiles et des ressources religieuses. Jean de Bodenho, chapelain, expose au Parlement que les habitants de Bedford tiennent du roi leur propre ville en ferme et se sont chargés d'entretenir leur pont. Et pour cela, ils ont « assigné certeyns tenementz et rentes en la dite ville au dit Pount pur la maintenir, e de lour aumoigne ount fait une oratorie novelement hors de l'eawe q'est au Sire de Moubray, par congé du seigneur, joignaunt au dit Pount, en maintenaunce du Pount. » Les bourgeois ont donné les revenus du tout, avec la charge des réparations, au plaignant. Mais le clerc Jean de Derby fit entendre au roi que c'était chapelle royale, qu'il pouvait en disposer, et le roi la lui a donnée, ce qui est fort injuste puisque la chapelle n'est pas au roi et que même ceux qui l'ont établie sont encore vivants; toutes ces raisons furent trouvées bonnes et les juges reçurent l'ordre de faire droit au plaignant et ils furent réprimandés pour ne l'avoir pas fait plus tôt, comme on le leur avait déjà prescrit².

1. *Rotuli parliamentorum*, t. II, p. 88, année 1334.

2. *Rotuli parliamentorum*, t. II, p. 100, année 1338.

Pour mieux assurer la conservation des ponts, la loi les avait compris dans la liste des sujets de ces enquêtes périodiques que faisaient en Angleterre les juges errants, les shériffs et les bail-lis, ainsi qu'on le verra plus loin.

On pourrait donc croire que des ponts enrichis par tant d'of-frandes, soumis à la surveillance des juges errants et protégés par les déclarations du jury, devaient être perpétuellement réparés et demeurer intacts. Mais il n'en était rien, et de la théorie légale à la pratique la distance était grande; quand les taxes étaient régulièrement perçues et honnêtement appliquées, elles suffisaient au maintien de la construction et même le droit de les percevoir était, comme on l'a vu, fort disputé. Mais on a pu se rendre compte déjà, par l'exemple de Godefrey Pratt et de quelques autres, que tous les gardiens n'étaient pas honnêtes; de plus, certains ponts avaient été construits sans qu'on songeât à les doter, et les aumônes qu'on leur faisait se trouvaient insuffisantes; de sorte que, peu à peu, personne ne les réparant, leurs arches s'usaient, leurs parapets se détachaient, une charrette ne passait plus sans que de nouveaux moellons disparussent dans la rivière, et bientôt ce n'était pas sans de grands dangers que les carrioles et les cavaliers s'aventuraient sur la construction à demi démolie. A des époques pareilles, la négligence et l'oubli allaient jusqu'à des degrés aujourd'hui impossibles et qui nous sont inconnus; et cela pouvait se produire même sur les parcours les plus fréquentés. Les communes des comtés de Nottingham, Derby et Lincoln et de la ville de Nottingham exposent au Bon Parlement (1376) qu'il y a près de la ville de Nottingham un grand pont sur la Trent, appelé Heybethebrigg « as fesaunce ou reparailler de quele nul y est chargé fors taunt soulment d'al-moigne; par ont touz les venantz et revenantz par entre les parties del South et North deyvent avoir lour passage. » Ce pont est « ruynouste » et « sovent foith ount plusours gentz esté noiez auxi bien gentz à chivalx comme charettz, homme et hernays. » Les plaignants demandent de pouvoir désigner deux gardiens du pont, qui administreront les biens qu'on donnera pour son entre-tien, « pur Dieu et en eovre de charité. » Mais le roi n'accueillit pas leur requête¹.

Ou bien encore il se trouvait que les propriétaires riverains,

1. *Rotuli parliamentorum*, II, p. 350.

chargés de l'entretien, laissaient, en dépit de l'institution des juges errants et des articles de la couronne, tomber en oubli leur obligation ; et comme eux seuls avaient ce devoir, que nul service public n'était là pour les remplacer, le pont devenait une ruine et il fallait s'adresser au roi pour avoir une enquête spéciale et faire rechercher à qui incombait la servitude. Le Parlement en décide ainsi en 1339, sur la demande du Prieur de Saint-Néots : « Item, soient bones gentz et loialx assignez de survéer le Pount et la chaucé de Seint Nee, s'ils soient debrusez et emportez par cretyn (crue) de eawe, come le Priour suppose, ou ne mye. Et, en cas q'ils soient debrusez et emporté, d'enquere qi le doit et soleit faire reparaillez et à ceo faire est tenuz de droit : Et de combien le Pount et la chaucé purront estre refaitz et reparaillez. Et ceo q'ils aueront trove, facent retourner en la chauncellerie ¹. »

L'entretien des routes ressemblait fort à celui des ponts, c'est-à-dire qu'il dépendait beaucoup de l'arbitraire, de l'occasion, de la bonne volonté ou de la dévotion des riverains. Où commençait la négligence, les ornières commençaient ou pour mieux dire les fondrières ; cette foule de petites arches souterraines que le piéton ne remarque même pas aujourd'hui et qui servent à l'écoulement de ruisseaux à sec une partie de l'année n'existaient pas alors et le ruisseau traversait le chemin. Il aurait été entièrement impraticable et le zèle religieux pas plus que les indulgences de l'évêque de Durham n'auraient suffi à les tenir en état si la noblesse et le clergé, c'est-à-dire l'ensemble des propriétaires, n'avaient eu un intérêt immédiat et journalier à jouir de routes passables. Les rois d'Angleterre avaient eu la prudence de ne pas constituer de grands fiefs compacts comme ceux qu'ils possédaient eux-mêmes en France et qui en faisaient des vassaux si dangereux. Leur propre exemple les avait instruits sans doute, et nous les trouvons distribuant aux *actionnaires* de leur grande entreprise des domaines éparpillés à tous les coins de l'île. Cette sorte de marquerterie foncière subsistait au XIV^e siècle, et Froissart l'avait bien remarqué : « Et, pluisseurs fois, dit-il, avint que quant je cevauchoie sus le pais avoecques lui, *car les terres et revenues des barons d'Engleterre sont par places et moult esparses*, il m'apeloit et me disoit : Froissart, veez vous celle

1. *Ibid.*, p. 111.

grande ville a ce haut clochier¹ ?... » Le malheureux Despencer qui faisait cette question n'était pas seul à avoir, semées au hasard dans tous les comtés, les terres qu'il devait à la faveur du prince : tous les grands de sa sorte étaient dans le même cas. Le roi lui-même, du reste, avec toute sa cour, aussi bien que les seigneurs, allait sans cesse d'un manoir à l'autre, par goût et plus encore par nécessité. En temps de paix, c'était un semblant d'activité qui ne déplaisait point : mais c'était, avant tout, un moyen de vivre. Tous, quelque riches qu'ils fussent, avaient besoin d'économiser et, comme les propriétaires de tous les temps, de vivre sur leurs terres des produits de leurs domaines. Ils allaient donc de place en place, et il n'était pas sans intérêt pour eux d'avoir des chemins praticables, où leurs chevaux ne s'abattraient pas et où leurs fourgons à bagages, qui servaient à de véritables déménagements, auraient chance de ne pas verser. De même, les moines, grands cultivateurs, avaient intérêt au bon entretien des routes. Leurs exploitations agricoles étaient très étendues ; une abbaye comme celle de Meaux² avait, au milieu du xiv^e siècle, 2638 moutons, 515 bœufs, 98 chevaux et des terres à proportion. D'ailleurs, comme nous l'avons vu, le soin de veiller au bon état des routes incombait au clergé plus qu'à toute autre classe, parce que c'était faire œuvre pie et méritoire, et c'est pour cela que le caractère religieux de leur tenure ne les exemptait pas de la *trinoda necessitas*, commune à tous les possesseurs de terres.

Il ne faut pas prendre cependant une vue optimiste de la situation : tous ces motifs réunis suffisaient bien pour qu'il y eût des chemins considérés comme suffisants pour les besoins d'alors, mais il ne faut pas oublier qu'on se contentait de peu. Les carrioles et même les voitures étaient de lourdes machines pesantes mais solides, qui pouvaient supporter les plus durs cahots. Pour peu qu'on eût un peu de bien, on voyageait à cheval. Quant à ceux qui voyageaient à pied, ils étaient accoutumés à toutes les misères. Peu de chose suffisait donc, et s'il fallait d'autres preuves de l'état dans lequel les grandes routes étaient sujettes à tomber, et dans les endroits les plus fréquentés, nous les trouverions dans un statut d'Edouard III (20 novembre 1353) qui prescrit le pa-

1. Edition Luce, t. I, p. 257.

2. Meaux près Beverley (*Chronica monasterii de Melsa*; édition E. A. Bond; collection du Maître des Rôles; Londres, 1868, 3 vol. 8°, t. I, p. xv).

vage de la grande route, *alta via*, allant de Temple Bar (limite occidentale de Londres à cette époque) à Westminster. Cette route étant presque une rue avait été pavée, mais le roi explique qu'elle est « si remplie de trous et de fondrières... et que le pavement en est tellement endommagé et disjoint » que la circulation est devenue très dangereuse pour les hommes et les voitures. Il ordonne en conséquence à chaque propriétaire riverain de refaire, à ses frais, un trottoir de sept pieds, jusqu'au fossé, *usque canellum*. Le milieu de la voie, « inter canellos », dont on ne dit malheureusement pas la largeur, sera pavé, et les frais couverts au moyen d'une taxe perçue sur toutes les marchandises allant à l'étape de Westminster.

Il y avait déjà une taxe générale sur toutes les charrettes et les chevaux apportant des marchandises ou des matériaux quelconques à la ville. L'arrêté¹ qui l'avait établie (3 Ed. III) constate d'abord que toutes les routes des environs immédiats de Londres sont en si mauvais état que les charretiers, marchands, etc. « sont souvent en danger de perdre ce qu'ils apportent. » Désormais, pour subvenir aux réparations, un droit sera perçu sur tous les véhicules et toutes les bêtes chargées, venant à la ville; on procédera par abonnement: ainsi, pour un tombereau rempli de sable, de gravier ou de terre glaise, il faudra payer 3 d. par semaine. On fait exception, selon la coutume, pour les voitures et les chevaux employés au transport de denrées et autres objets destinés aux grands seigneurs.

Pendant les périodes où sévissait le mauvais temps, les voyages étaient de toute part entravés, et les convocations royales les plus graves, telles que celles des députés au Parlement, demeureraient sans effet. On voit ainsi dans les procès-verbaux des séances du 2^e Parlement de la treizième année d'Edouard III (1339) qu'il fut nécessaire de venir déclarer aux quelques représentants des communes et de la noblesse qui avaient pu gagner Westminster, « que pour la raison que les Prelatz, Countes, Barouns et autres Grauntz et chivalers des counteez, citeyns et burgeys des citez et Burghes furent destourbez par la mauvais temps qu'il ne poaient venir au dit jour, il leur covendrait attendre leur venue². »

1. V. les documents publiés par Riley; *Memorials of London*, Londres, 1868, 8°, p. 291.

2. *Rotuli parliamentorum*, t. II, p. 107.

II. — LE VOYAGEUR ORDINAIRE ET LE PASSANT.

Ainsi entretenues, les routes s'éloignaient des villes et s'enfonçaient dans la campagne, coupées par les ruisseaux en hiver et semées de trous ; les charrettes pesantes suivaient lentement leurs détours et le bruit du bois qui grince accompagnait le véhicule. Ces carrioles étaient très répandues. Les unes avaient la forme d'un tombereau carré, simples boîtes massives, tout en planches portées sur deux roues ; d'autres, un peu plus légères, étaient formées de lattes garnies d'un treillage d'osier ; les roues étaient protégées par de gros clous à têtes proéminentes ¹. Les unes et les autres servaient aux travaux de la campagne ; on en trouvait partout et on les louait très bon marché. Deux pence par mille et par tonne était le prix habituel ; pour des sacs de blé à transporter, c'était, en général, 1 d. par mille et par tonne ². Tout cela ne prouve pas que les routes fussent excellentes, mais bien plutôt que ces charrettes, indispensables à l'agriculture, étaient nombreuses. Pour les gens du village qui les fabriquaient eux-mêmes, elles ne représentaient pas une forte somme ; ils les faisaient solides et massives parce qu'elles étaient plus faciles à faire ainsi et résistaient mieux aux cahots des chemins ; une rémunération assez faible devait donc suffire aux charretiers. Le roi avait toujours besoin de leurs services ; quand il se transportait d'un manoir à un autre, le brillant cortège des seigneurs était suivi par une armée de chariots d'emprunt. Les *pourvoyeurs* officiels les trouvaient sur place et se les appropriaient librement ³.

1. Voir des représentations de ces charrettes dans les mss. du xiv^e siècle, et notamment dans le ms. 10 E. IV (au British Museum) dont les miniatures sont probablement dues à un artiste français (folios 63, 94, 110, etc.).

2. Thorold Rogers. — *History of agriculture and prices*, t. I, pp. 650-661.

3. Ils prenaient même les charrettes de gens de passage dont le voyage se trouvait ainsi brusquement interrompu : « Item prie la commune qe come le Roi en temps passé et ses progenitours, nobles princes, soleient avoir leur cariage, c'est assaver chivalx, charietz et charettes pur servir leur hostiel : Et ore les Purveours de l'Hostel nostre dit Seigneur le Roi pur defaut de sa propre cariage et de bone governance prenon chivalx, charietz et charettes des povres communes, la environ par x leukes ou le Roi tient son Hostel, si bien des gentz de loigne pays par xxiiii leukes ou lx passantz par la chymyne come des gentz demurrantz en mesme le pays, en grande arerissement et poverisement des dites communes... » (Pétition au *Bon Parlement* de 1376; *Rotuli parl.*, t. II, p. 351.)

Il y avait bien des statuts qui disaient qu'on ne ferait pas d'emprunts forcés et surtout qu'on paierait honnêtement, c'est-à-dire « dix pence par jour pour une charrette à deux chevaux et quatorze pence pour une charrette à trois chevaux ¹. » Mais souvent on ne pensait pas à payer. La « poevre commune » recommandait ses protestations et le Parlement ses statuts et les pourvoyeurs leurs exactions. Outre les charrettes, ils demandaient du blé, du foin, de l'avoine, de la bière, de la viande² ; c'était une petite armée qu'il fallait nourrir et les réquisitions jetaient la terreur dans les villages. On faisait ce qu'on pouvait pour s'en exempter ; le moyen le plus simple était de corrompre le pourvoyeur, mais les pauvres ne le pouvaient pas. Cependant, les règlements étaient innombrables, qui avaient tous successivement promis qu'il n'y aurait plus d'abus jamais. Le roi était impuissant ; sous un gouvernement imparfait, les lois créées pour durer toujours perdent rapidement leur vitalité, et celles qu'on faisait alors mouraient en un jour. Les pourvoyeurs pullulaient ; beaucoup se donnaient pour gens du roi qui ne l'étaient point, et ce n'étaient pas les moins avides. Tous achetaient à des prix dérisoires et se bornaient à promettre le paiement. Le statut de 1330 montre comment ces paiements ne venaient jamais, comment aussi, quand on prenait 25 « quarters » de blé, on en comptait 20 seulement parce qu'on mesurait « chescun bussel à coumble³. » De même, pour le foin, la paille, etc., les pourvoyeurs trouvaient moyen de se faire compter un demi-penny, ce qui valait deux ou

1. Nullus vicecomes vel ballivus noster vel aliquis alius capiat equos vel caretas alicujus pro carriagio faciundo, nisi reddat liberacionem antiquitus statutam; scilicet pro una caretta ad duos equos decem denarios per diem, et pro carretta ad tres equos quatuordecim denarios per diem. » Grande charte d'Edouard I^{er}, 1297; *Statutes of the Realm*, Londres, 1810, fol. : 25 Ed. 1, chap. 21.

2. « Item pur ceo qe le poeple ad esté moult grevé de ceo qe les bledz, feyns, bestaill, et autre manere de vitailles, et biens des gentz de mesme le poeple, ont esté pris, einz ces heures... dont nul paiement ad esté fait... etc. » (Considérants du Statut 4 Ed. III, chap. 3. — *Statutes of the Realm*, année 1330.) Les mêmes abus existaient en France et on peut lire dans le recueil d'Isambert de nombreuses ordonnances conçues exactement dans le même esprit et répondant aux mêmes plaintes : ordonnances de Philippe le Bel en 1308, de Louis X en 1342, de Philippe VI qui veut que « preneurs pour nous » ne puissent prendre que s'ils ont « lettres nouvelles de nous », ce qui suppose l'existence de faux pourvoyeurs comme en Angleterre. Jean renouvelle toutes les restrictions de ses prédécesseurs, 25 décembre 1355.

3. *Statutes of the Realm*; 4 Edouard III, ch. 3. Un quarter égale huit bushels, soit plus de deux hectolitres.

trois pence, et ils se faisaient amener des provisions de vin, gardant le meilleur pour le revendre à leur compte et se faisant payer pour en rendre une partie à ceux à qui ils l'avaient pris, ce qui renversait singulièrement les rôles¹. Tout cela le roi le reconnaît et il réforme en conséquence. Il réforme de nouveau peu de temps après et avec le même résultat. En 1362, il déclare que désormais les pourvoyeurs paieront comptant, au prix courant du marché, et il ajoute cette règle plaisante, que les pourvoyeurs perdront leur nom et seront appelés acheteurs : « que le heignous noun de purveour soit chaungé et nomé achatour². » Les deux mots comportaient des idées très différentes.

C'était à cheval que le roi et les seigneurs voyageaient la plupart du temps ; mais ils avaient aussi des voitures. Rien ne donne mieux une idée du luxe encombrant et gauche qui fait, pendant ce siècle, l'éclat de la vie civile, que la structure de ces lourdes machines. Les plus belles avaient quatre roues, trois ou quatre chevaux les tiraient, attelés à la file, et sur l'un d'eux était monté le postillon, armé d'un fouet à manche court et à plusieurs lanières ; des poutres solides reposaient sur les essieux, et au-dessus de ce cadre s'élevait une voûte arrondie comme un tunnel : on voit quel ensemble disgracieux. Mais l'élégance des détails était extrême ; les roues étaient ouvragées et leurs rayons, en approchant du cercle, s'épanouissaient en ogives ; les poutres étaient peintes et dorées, l'intérieur était tendu de ces éblouissantes tapisseries, la richesse du siècle ; les bancs étaient garnis de coussins brodés et l'on pouvait s'y étendre moitié assis et moitié couché ; des sortes d'oreillers étaient disposés dans les

1. Pétition des communes, 25 Ed. III, 1351-2 (*Rotuli Parliamentorum*, t. II, p. 242). « Item prie la commune que la où avant ces heures les Botillers nostre Seigneur le Roi et leur Deputez soleient prendre moult plus de vynes à l'oepe le Roi que mestier ne fust; desqueux ils mettont les plus febles à l'oepe le Roi et les mellours à leur celers demesnes à vendre : Et le remenant relessont à eux desqueux ils les pristrent, pur grantz Fyns à eux faire pur chescun tonel, à grant damage et empoverissement des marchantz... » Les habitants des comtés de Dorset et de Somerset se plaiguaient de même de ce que le shérif de ces comtés leur avait pris « cynk centz quarters de Furment et trois centz Bacouns, à l'oepe le Roi, come il dist, et il ne voillast pur sa graunt Meistrie et Seigneurie allower pur vintz quarters fors que dis deniers, la ou il vendist apres pur XV deniers. Par quey vos liges gentz sount graument endamagé et vous, chier Seigneur, n'estes servy des blées et des bacounes avauntditz... » (4 Ed. III; *Rôles du Parlement*, t. II, p. 40).

2. 36, Ed. III, chap. 2 et suiv. *Statutes of the Realm*.

coins comme pour appeler le sommeil ; des fenêtres carrées étaient percées dans les parois et des rideaux de soie y pendaient¹. Ainsi voyageaient de nobles dames à la taille grêle, étroitement serrées dans des robes qui dessinaient tous les plis du corps ; leurs longues mains fluettes caressaient le chien ou l'oiseau favori. Le chevalier, également serré dans sa *cotte hardie*, regardait d'un œil complaisant et, s'il savait les belles manières, expliquait son cœur à sa nonchalante compagne en longues phrases comme dans les romans. Le large front de la dame, qui peut-être s'est arraché par coquetterie les sourcils et les cheveux follets, ce dont s'indignaient les faiseurs de satires², s'illumine par instants et son sourire paraît comme un rayon de soleil. Cependant les essieux crient, les fers des chevaux grincent sur le gravier, la machine avance par soubresauts, descend dans les ornières, bondit tout entière au passage des fossés et retombe brutalement avec un bruit sourd. Il faut parler haut pour faire entendre les grands discours que pouvait inspirer le souvenir de la Table-Ronde. Une nécessité si triviale a toujours suffi à rompre le charme des pensées les plus fines : trop de secousses agitent la fleur et quand le chevalier la présente elle a perdu sa poudre parfumée.

Posséder une voiture pareille était un luxe princier. On se les léguait par testament, et c'était un don de valeur. Le 25 septembre 1355, Elisabeth de Burgh, lady Clare³, écrit ses dernières

1. Il suffira de rappeler que les représentations de voitures de cette espèce sont fréquentes dans les mss. On en trouvera plusieurs, à deux roues et très ornées, dans le roman du roi Meliadus (Ms. du xiv^e siècle au British Museum, *Addition*. 12228, fol. 198 et 243). La célèbre voiture à quatre roues du *Luttrell psalter* (aussi du xiv^e siècle) a été fréquemment reproduite, notamment par Turner and Parker dans leur *Domestic architecture of England from Edward I to Richard II*. Oxford, 1852, 4 vol. 8°; t. I, p. 141. On trouve aussi dans les manuscrits de curieuses représentations de litières posées sur des brancards et portées par deux chevaux, un par devant, un autre par derrière (ms. 118 français ; roman de Lancelot, à la Bibliothèque nationale, fol. 285 ; deux personnes sont dans la litière ; une dame et un chevalier blessé, — xiv^e siècle).

2. Histoire que raconte La Tour-Landry d'un saint ermite qui vit en rêve la femme de son neveu en purgatoire. Les démons lui enfonçaient des aiguilles ardentes dans les sourcils. Un ange lui dit que « c'estoit pour ce qu'elle avoit affaitié ses sourciz et ses temples, et son front creu, et arrachié son poil pour soy cuidier embellir et pour plaire au monde. » (*Le livre du chevalier de La Tour-Landry* ; édition Montaiglon, Paris, 1854, 12°.)

3. Fille de Gilbert de Clare, comte de Gloucester et de Hereford, et de Jeanne d'Acres, fille d'Edouard 1^{er}. Elle mourut le 4 novembre 1360 (*A collection of all the wills... of the kings and queens of England, etc.* ; publiée par J. Nichols, Londres, 1780, 4°, p. 22).

volontés et attribuée à sa fille aînée « son grant char ove les houces, tapets et quissyns. » La vingtième année de Richard II, Roger Rouland reçoit 400 livres sterling pour une voiture destinée à la reine Isabelle; et maître la Zouche, la sixième année d'Edouard III, mille livres pour le char de lady Eleanor¹. C'étaient des sommes énormes : au XIV^e siècle, le prix moyen d'un bœuf était 13 s. 1 d. 1/4, d'un mouton 1 s. 5 d., d'une vache 9 s. 5 d. et d'un poulet 1 d.². On voit quelle valeur avait le char de lady Eleanor.

Il y avait peu d'endroits en Angleterre où l'aspect du cortège royal n'était pas bien connu. Les voyages de la cour étaient incessants; on en a vu plus haut les motifs. Les itinéraires royaux qui ont été publiés mettent en lumière d'une façon frappante ce besoin continu de mouvement. Celui du roi Jean Sans-Terre montre qu'il passait rarement un mois au même endroit, et le plus souvent il n'y demeurait même pas une semaine. En quinze jours on le trouve fréquemment dans cinq ou six villes ou châteaux différents³. De même, au temps d'Edouard I^{er}, la vingthuitième année de son règne (1299-1300), ce prince sans sortir de son royaume change soixante-quinze fois de place, c'est-à-dire en moyenne près de trois fois par quinzaine⁴.

Et quand le roi se déplaçait, il était suivi de tous ces officiers que le *Fleta* énumère avec tant de complaisance. Le souverain emmène ses deux maréchaux, son maréchal *forinsecus* qui en temps de guerre dispose les armées pour la bataille, fixe les étapes et en tout temps arrête les malfaiteurs trouvés dans la *virgata regia*, c'est-à-dire à douze lieues à la ronde⁵; et son maréchal *intrinsecus*, qui fait la police des palais et châteaux et en écarte autant qu'il peut les courtisanes. Il perçoit de chaque « meretrice communi » quatre pence à titre d'amende, la première fois qu'il l'arrête; si elle revient, on l'amène devant le

1. Sœur du roi (*Issues of the Exchequer*, édition Devon, Londres, 1837, page 142).

2. Thorold Rogers, *History of agriculture and prices*, t. I, p. 361.

3. *Patent Rolls and Itinerary of King John*, edited by T. O. Hardy, Londres, 1835.

4. *Liber quotidianus garderobæ*, Londres, 1787, p. LXVII.

5. *Fleta seu commentarius juris anglicani*, editio secunda, Londres, 1685, 4^e, liv. II, chap. 2. Ce traité fut composé sous Edouard I^{er}, dans la prison de la Flotte, par un juriste demeuré inconnu. Il est postérieur à 1292, car mention y est faite de la soumission de l'Ecosse.

sénéchal qui lui fait une défense solennelle de se présenter jamais à la demeure du roi, de la reine ou de leurs enfants ; à la troisième fois on l'emprisonne et on coupe les tresses de ses cheveux ; à la quatrième fois on procède à un de ces supplices hideux que dans sa barbarie le moyen âge tolérait : on coupe à ces femmes la lèvre supérieure¹ ; « ne de cætero concupiscentur ad libidinem. » Il y avait aussi le chambellan qui veillait à ce que l'intérieur de la demeure fût confortable : « debet decenter disponere pro lecto regis, et ut cameræ tapetis et banqueriis ornentur ; » le trésorier de la garde-robe, qui tenait les comptes ; le maréchal de la salle, qui avait pour mission de chasser les intrus : « indignos ejicere, » et les chiens : « non enim permittat canes aulam ingredi, » et foule d'autres officiers.

Au-dessus de tous il faut placer encore le sénéchal du roi, premier officier de sa maison et son grand justicier. Partout où se rendait le roi, l'appareil de la justice se transportait avec lui ; au moment où il allait se mettre en route, le sénéchal en avertissait le shériff² du lieu où la cour devait s'arrêter pour que celui-ci amenât dans la ville où ce prince stationnerait tous ses prisonniers. Tous les cas soumis à la décision des juges errants sont tranchés par le sénéchal qui prescrit s'il y a lieu le duel judiciaire, prononce les sentences d'*outlawry* et juge au criminel et au civil³. Ce droit de justice criminelle accompagne le roi même à l'étranger, mais il l'exerce seulement lorsque le coupable a été arrêté dans son hôtel. C'est ce qui arriva la quatorzième année d'Edouard I^{er}. Ce souverain étant à Paris, Ingelram de Nogent vint voler dans sa demeure et fut pris sur le fait. Après discussion il fut reconnu qu'Edouard par son privilège royal demeurait juge de l'affaire ; il livra le voleur à Robert Fitz-John, son sénéchal, qui fit pendre Ingelram au gibet de Saint-Germain-des-Prés⁴.

1. Liv. II, chap. 5.

2. Il lui envoyait à cet effet un *mandatum* qu'il retirait lorsque le roi changeait d'avis sur le lieu où il devait aller, ce qui arrivait assez fréquemment. « Debet autem senescallus nomine capitalis justitiarii cujus vices gerit, mandare Vicecomiti loci ubi Dominus Rex fuerit declinaturus, quod venire faciat ad certum diem, ubicumque tunc Rex fuerit in Ballivia sua, omnes assisas comitatus sui, et omnes prisiones cum suis attachiamendis » (*Fleta*).

3. « Habet etiam ex virtute officii sui potestatem procedendi ad utlagationes et duella jungendi et singula faciendi quæ ad justitiarios itinerantes, prout supra dictum est pertinent faciendi. »

4. *Fleta*, liv. II, chap. 3.

Longtemps même, le chancelier et ses clerks qui rédigeaient les brevets suivirent le roi dans ses voyages, et Palgrave note qu'on requérait souvent du couvent le plus proche un fort cheval pour porter les rôles¹, mais cet usage prit fin la quatrième année d'Edouard III, où la chancellerie fut installée d'une manière permanente à Westminster.

Ce n'était pas seulement à la suite du roi que voyageait la justice. En Angleterre, au moyen âge, elle était nomade, et les magistrats venus de Londres qui l'apportaient dans les provinces, comme les shériffs et baillis dans les bourgs de leurs districts, parcouraient le pays, redressant les torts. Mais dans ces institutions aussi se glissaient de graves abus, et malgré les précautions prises contre eux, qui faisaient des administrés des shériffs et baillis, leurs propres juges, de nombreux statuts venaient l'un après l'autre constater des pratiques coupables et les arrêter pour un temps. Devant les shériffs et les baillis (et devant certains seigneurs²) avait lieu la *Vue de franc-pledge* qui était un examen minutieux, article par article, de la manière dont les lois de police et de sûreté, celles sur la propriété étaient exécutées; on interrogeait les jurés convoqués pour cela sur les cas de vol, d'assassinat, d'incendie, de rapt, de sorcellerie, d'apostasie, de destruction de ponts et de chaussées (de pontibus et calcetis fractis), de vagabondage, etc., qu'ils pouvaient connaître. Les tournées des shériffs et baillis ne devaient, selon la grande charte, avoir lieu que deux fois par an et non davantage, car leur venue occasionnait des pertes de temps et d'argent aux jurés qu'on déplaçait et aux sujets du roi chez lesquels ces officiers allaient loger³.

1. *Original authority of the King's council*, p. 115.

2. Ce droit seigneurial était attaché à certains manoirs et se transmettait avec eux. Voir la pétition d'une abbesse de l'île de Wight qui réclame (en raison des amendes dont elle devait bénéficier) la *Vue de Franc-pledge* attachée au manoir de Shorwalle qui lui a été donné. La dame Isabelle de Forte lui dispute ce droit (*Rotuli parliamentorum*, t. II, p. 182, année 1347).

3. *Nec liceat alicui vicecomiti vel ballivo tenere turnum suum per Hundren' nisi bis per annum* (V. *Fleta*, liv. II, chap. 52). Le peuple redoutait beaucoup les abus qui pouvaient se produire sur ce point : Pétition des communes au bon Parlement de 1376 : « Item ou de ancien temps ad esté custume qe les presentours dussent présenter les articles du Lete et de Vewe de frank plegg tan soulement deux foitz par an, les baillifs avaunt ditz fount les povres gentz et les husbandes de pais, qeux dussent travailler en leur labours et leur husbandriez et pur le commune profit, venir de trois semaignes en trois à lour Wapentachez

De leur côté les juges errants examinaient de la même façon les *Articles de la couronne*. La fréquence de leurs apparitions varia selon les époques ; la Grande Charte (art. 18) en avait fixé le nombre à quatre par an ; c'est en pleine cour de comté qu'ils siégeaient ; ils en avaient la présidence, et ils servaient ainsi de lien entre la justice royale et la justice de ces anciennes cours populaires. A mesure que l'importance de ces magistrats s'accrut, celle du shériff en tant que juge diminua. Ils demandaient aux jurés transformés ainsi en accusateurs publics, quels crimes, quels délits, quelles infractions aux statuts étaient venus à leur connaissance¹. Et dans ces interrogatoires minutieux à chaque instant revenaient les noms du shériff, du coroner, du bailli, du constable, de tous les fonctionnaires royaux, dont la conduite est placée ainsi sous le contrôle populaire. L'un de ces fonctionnaires, dit le juge, n'a-t-il pas relâché quelque voleur ou des faux-monnayeurs ou des rogneurs de monnaie ? N'a-t-il pas, pour une somme d'argent, négligé des poursuites contre un vagabond ou un assassin, n'a-t-il pas perçu des amendes injustement ? Ne s'est-il pas fait payer par des gens qui voulaient éviter une charge publique (d'être juré, par exemple) ? Le shériff n'a-t-il pas réclamé plus que de raison l'hospitalité de ses administrés, dans des tournées trop nombreuses ; s'est-il présenté avec plus de cinq ou six chevaux ? Et le juré doit dénoncer de même, sous la foi de son serment, les grands seigneurs qui ont emprisonné arbitrairement des voyageurs passant sur leurs terres, et tous les individus qui ont négligé de prêter main-forte pour arrêter un voleur et de courir avec les autres à la huée ; car dans cette société chaque homme est tour à tour officier de paix, soldat et juge, et l'humble paysan que tant d'exactions menacent a pourtant sa part dans l'administration de la justice et le maintien de l'ordre dans l'Etat. On voit de quelle importance au point de vue social étaient ces tournées judiciaires qui venaient sans cesse rappeler au pauvre qu'il était citoyen, et que la chose de l'Etat était sa chose.

Lorsque les moines sortaient du cloître et voyageaient, ils

et Hundredez, par colour de presentement avoir, et rettent leur labours et leur husbanderiez au terre, sinoun q'ils leur veullent doner tiels Ransons et fyns q'ils ne purront sustener ne endurer... »

Réponse du roi : « Il y ad estatutz suffisamment. »

1. Notamment, comme dans la *Vue de Francpledge*, si les ponts et les chaussées étaient bien tenus et à qui incombait le devoir de les réparer (*Yearbooks of the reign of K. Edward I*, édition Horwood, 1863, etc., t. I, p. 75).

modifiaient volontiers leur costume et il devenait difficile de les distinguer des seigneurs. Chaucer nous donne une amusante description des habits du moine mondain¹, mais les conciles sont encore plus explicites et ils font plus que justifier la satire du poète. Ainsi le concile de Londres, en 1342, reproche aux religieux de porter des vêtements « plus dignes de soldats que de clercs, c'est-à-dire courts, très étroits, avec des manches excessivement larges, n'atteignant pas les coudes, mais pendant très bas par dessous, à revers de fourrure ou de soie². » Ils ont la barbe longue, des anneaux aux doigts, des ceintures de prix, des bourses brodées d'or à personnages et arabesques, des couteaux qui semblent des épées, des bottines rouges ou quadrillées en couleur, des souliers terminés en longues pointes et ornés de crevés, en un mot tout le luxe des grands de la terre. Plus tard, en 1367, le concile d'York fait les mêmes observations : les religieux ont des vêtements « ridiculement courts ; » ils osent porter en public ces habits « qui ne descendent pas au milieu des jambes et ne couvrent même pas les genoux³. » Les défenses les plus sévères sont faites pour l'avenir ; on tolère cependant, en cas de voyage, des tuniques plus courtes que la robe réglementaire.

Quand un évêque se mettait en route, ce n'était pas sans un

1. I saugh his sleeves purfiled ad atte hond
With grys, and that tyhe fnest of a lond
And for to festne bis hood undur his chyn
He hadde of gold y-wrought a curious pyn :
A love-knotte in the gretter ende ther was.

(Prologue des *Canterbury Tales*.)

2. « Militari potius quam clericali habitu induti superiori, scilicet brevi seu stricto, notabiliter tamen et excessive latis, vel longis manicis, cubitos non tegentibus (tangentibus dans Labbe) sed pendulis, *crinibus cum* (2 mots qui ne figurent pas dans le texte de Labbe) furrura vel sendalo revolulis, et ut vulgarter dicitur, reversatis, ac caputiis cum tipettis miræ longitudinis, barbisque prolixis incedere, et suis digitis annulos indifferenter portare publice, ac zonis stipatis pretiosis miræ magnitudinis supercingi, et bursis cum imaginibus variis sculptis, amellatis (annelatis dans Labbe) et deauratis, et ad ipsas patenter cum cultellis, ad modum gladiatorum pendentibus, caligis etiam rubeis, scaccatis et viridibus, sotularibusque rostratis et incisicis multimode, ac croperiis (propriis dans Labbe) ad sellas, cornibus ad colla pendentibus, epitogiis *ac clochis* (2 mots supprimés dans Labbe) furratis, uti patenter ad oram, contra sanctiones canonicas temere non verentur, adeo quod a laicis vix aut nulla patet distinctio clericorum... » Wilkins, *Concilia magnæ Britannicæ*, Londres, 1737, 2 vol. fol. t. II, p. 703 (Labbe, *Sacrosancta concilia*, année 1342).

3. « Nonnulli... vestes publice deferre præsumperunt deformiter decurtatas, medium tiliarum suarum, seu genua nullatenus attingentes... ad jactantiam et suorum corporum ostentationem... » (Labbe, *ibid.*, t. XXVI, col. 467-8).

grand appareil, et les évêques, sans parler de leurs tournées épiscopales, avaient à voyager comme les seigneurs, pour visiter leurs terres et pour y vivre. Dans tous les cas, ils se transportaient avec leurs serviteurs de divers ordres et leurs familiers, comme le roi avec sa cour. Les comptes de la dépense de Richard de Swinfield, évêque de Hereford, donnent une idée de cette large vie que menaient les prélats. C'était une évêque d'assez grande importance et très riche par conséquent ; beaucoup de manoirs appartenaient à son évêché ; il pouvait bien tenir son rang comme prélat et comme seigneur, être hospitalier, charitable aux pauvres et dépenser beaucoup en requêtes et plaidoyers à la cour de Rome et ailleurs. Il avait constamment à ses gages environ quarante personnes de rang divers, dont la plupart accompagnaient le maître dans ses nombreux changements de résidence. Ses écuyers (armigeri) avaient de 1 marc à une livre par an de gages ; ses *valletti*, c'est-à-dire les clercs de sa chapelle, et au-dessous ses charretiers, portiers, fauconniers, gens d'écurie, messagers, etc., avaient de une couronne à 8 sh. 8 pence. Au troisième degré venaient les gens de cuisine, le boulanger avec 2 ou 4 shillings par an ; au quatrième degré, les garçons ou pages qui aidaient les autres domestiques et recevaient de un à 6 shillings par an. Un des plus curieux employés de l'évêque était Thomas de Bruges, son champion, qui recevait un salaire annuel pour se battre au nom du prélat en cas de procès terminés par le duel judiciaire. Le rôle des dépenses du Swinfield ne s'étend malheureusement qu'à une partie des années 1289-90 et nous ne pouvons pas savoir s'il était souvent nécessaire de remplacer le champion ¹.

Le soir venu, moines, seigneurs et voyageurs divers cherchaient un abri pour la nuit. Les monastères étaient l'hôtellerie habituelle du roi ; dans ses voyages, il y était reçu en maître :

1. Les duels de Thomas de Bruges n'étaient pas ceux des cas de félonie et de crime où il y allait de la mort du vaincu ; c'était seulement le duel *cum fuste et scuto*, qui nécessitait beaucoup moins souvent, comme on le pense, le remplacement du champion. La 29^e année d'Edouard III un duel eut lieu par champions entre l'évêque de Salisbury et le comte de Salisbury. Quand les juges en vinrent, conformément aux lois, à examiner les vêtements des combattants, ils trouvèrent que le champion de l'évêque avait plusieurs feuilles de prières et d'incantations cousues à ses habits (*Yearbooks of Edward I*, années 32-3, p. xvi). La visite des vêtements se faisait toujours et avait précisément pour but de découvrir ces fraudes, qui étaient considérées comme les plus dangereuses et les plus déloyales.

les seigneurs faisaient de leur mieux pour imiter le prince sur ce point¹. L'hospitalité était dans les couvents un devoir religieux et même, pour l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le premier des devoirs. Cet ordre avait des établissements par toute l'Angleterre et c'était, pour le voyageur pauvre, une bonne fortune que d'y arriver. On y était, sans doute, traité selon son rang, mais c'était déjà beaucoup que de ne pas trouver porte close. Les comptes de l'ordre en 1338² montrent que ces moines chevaliers ne cherchaient pas à se soustraire à la lourde charge de l'hospitalité; on trouve toujours, dans leurs listes de dépenses, celles faites pour les « *supervenientibus*. » Lorsqu'il s'agit du roi ou des princes, on se ruine; ainsi le prieur de Clerkenwell mentionne « beaucoup de dépenses, dont on ne peut donner le détail, causées par l'hospitalité offerte à des gens de passage, à des membres de la famille royale et à d'autres grands du royaume qui s'arrêtent à Clerkenwell et y demeurent aux frais de la maison... » C'est pourquoi le compte se termine par ce résumé : « Ainsi les dépenses sont supérieures aux recettes de 20 livres 11 s. 4 d. » Le voisinage même d'un grand était une source de frais; il envoyait volontiers sa suite profiter de l'hospitalité du couvent. Ainsi dans les comptes de Hampton, la liste des gens à qui on a fourni de la bière et du pain finit par ces mots : « parce que le duc de Cornouailles habite dans les environs³. » Il faut noter que la plupart de ces maisons avaient été dotées par les nobles, et chacun reconnaissant sa terre ou celle d'un parent ou d'un ami se croyait chez lui dans le monastère. Mais ces seigneurs turbulents, amis de la bonne chère, abusaient de la gratitude monacale et leurs excès causaient des plaintes qui venaient aux oreilles

1. Il suffit de parcourir Froissart pour se rendre compte de l'extrême fréquence de cet usage : Jean de Hainaut arrive à Denain : « Là se hébergea en l'abbaye cette nuit » (Liv. I, part. I, chap. 14); la reine débarque en Angleterre avec le même Jean de Hainaut : « ... et puis trouvèrent une grand'abbaye de noirs moines que on clame saint Aymon, et s'y herbergèrent et rafraichirent par trois jours » (chap. 18); « là s'arrêta le roi et se logea en une abbaye » (chap. 292); « le roi Philippe... vint en la bonne ville d'Amiens, et là se logea en l'abbaye du Gard » (chap. 296), etc.

2. Publiés par Larking et Kemble. *The Knights Hospitallers in England*, Camden Society, 1857, 4°. C'est le texte d'un ms. retrouvé à Malte et intitulé : *Extenta terrarum et tenementorum Hospitalis Sancti Johannis Jerusalem in Anglia. A. D. 1338*.

3. « ... Una cum *supervenientibus*, quia dux Cornubiæ juxta moratur » (pp. 99, 101 et ss.).

du roi. Edouard I^{er} défend que nul ne se permette de manger ou de loger dans une maison religieuse, à moins que le supérieur ne l'ait formellement invité ou qu'il ne soit le fondateur de l'établissement, et même dans ce cas, sa consommation doit être modérée. Seuls les pauvres, qui perdaient plus que personne aux fantaisies des grands, continueront à être logés gratuitement : « et per hoc non intelligitur quod gratia hospitalitatis abstrahatur egenis¹. » Edouard II, en 1309, confirme ces règlements qui en avaient besoin et promet de nouveau, six ans plus tard, que ni lui, ni les siens n'abuseront de l'hospitalité des religieux².

Il est à peine besoin de rappeler que l'hospitalité s'exerçait aussi dans les châteaux; les seigneurs qui n'étaient pas en querelle se recevaient volontiers les uns les autres; il y avait entre eux des liens de fraternité beaucoup plus étroits que ceux qui existent maintenant entre gens de la même classe. On ne donne plus guère aujourd'hui l'hospitalité aux inconnus qui frappent à votre porte; tout au plus et rarement permet-on, à la campagne, aux pauvres de passage de coucher la nuit dans les fenières. Ce qu'on fait rarement à présent était d'un usage fréquent au moyen âge.

Les gens très pauvres et les gens très riches ou très puissants devaient être les seuls pour qui le monastère était comme une hôtellerie. Les moines recevaient les premiers par charité et les seconds par nécessité, les auberges communes se trouvant à la fois trop misérables pour ceux-ci et trop chères pour ceux-là. Elles étaient faites pour la classe moyenne, les marchands, les petits propriétaires, les colporteurs errants. On y trouvait des lits placés en certain nombre dans la même chambre, et on achetait séparément ce qu'on voulait manger, du pain avant tout, un peu de viande et de la bière. Nous pourrions suivre par exemple deux *fellows* et le *warden* de Merton-College qui allèrent en 1331, avec quatre domestiques, d'Oxford à Durham et à Newcastle³. Ils voyageaient à cheval; c'était en plein hiver. Leur nourriture était très simple et leur logement peu coûteux; on voit revenir presque toujours les mêmes articles de dépense qui comprennent, à cause

1. *Statutes of the Realm*; 3 Ed. I, chap. 1.

2. *Statutes of the Realm*, années 1309 et 1315-16 (*Articuli cleri*, 9 Ed. II, chap. 11).

3. Le texte latin de leur compte de dépense a été publié par Thorold Rogers dans son *History of agriculture and prices*, t. II, p. 635.

de la saison, de la chandelle et du feu, quelquefois du feu de charbon. Une de leurs journées peut donner une idée des autres : un certain dimanche ils inscrivent :

Pain	4 d.
Bière.	2 d.
Vin	1 d. 1/4.
Viande	5 d. 1/2.
Potage	1/4.
Chandelle	1/4.
Combustible	2 d.
Lits	2 d.
Nourriture des chevaux	10 d.

On voit que les lits ne sont pas chers ; dans une autre occasion, les domestiques sont seuls à l'auberge et leur coucher revient à un penny pour deux nuits. En général, quand la troupe est au complet, leurs lits à tous coûtent 2 d. Quelquefois ils prennent des œufs, ou des légumes pour un quart de penny, ou un poulet ou un chapon. Quand ils se servent d'assaisonnements, ils les inscrivent à part ; c'est par exemple de la graisse 1/2 d., du jus 1/2 d., de la saumure pour le même prix, du sucre 4 d., du poivre, du safran, de la moutarde. Le poisson revient régulièrement le vendredi. On passe l'Humber et on paie 8 d. ; on s'attarde le soir, les chemins sont obscurs, on perd sa route, on prend un guide qu'on paie un penny. Quelquefois on se munit d'avance de provisions à emporter, on achète un saumon *pro itinere*, 18 d. et on paie pour le faire cuire 8 d. Souvent ils boivent de la bière et ce n'est pas seulement à l'auberge où ils couchent le soir qu'ils en trouvent. Sur les routes fréquentées, aux carrefours, il y avait des maisons basses où l'on donnait à boire. Une longue perche qui se projetait au-dessus de la porte et montrait au loin son bouquet de branches avertissait les voyageurs de la présence de l'*ale-house*¹. La mode était de perches démesurées, ce qui

1. Les pèlerins que Chaucer fait chevaucher sur la route de Cantorbéry s'arrêtent à une maison de cette espèce :

But first quod he, heer at this ale stake
I wol both driuke, and eten of a cake

(Prologue du Pardonneur.)

Une miniature du ^{xiv}e siècle (ms. 10 E. IV, au British Museum, fol. 114) représente l'*ale-house* avec sa longue perche horizontale projetant bien avant au-dessus de la route son bouquet de branches. La maison ne se compose que

n'avait pas d'inconvénient à la campagne; mais à la ville il avait fallu faire des règlements et fixer un maximum de longueur. En effet, suivant les termes de l'arrêté, on se servait de perches si lourdes « qu'elles tendaient à abattre les maisons qui les supportaient » et de plus si longues et avec des enseignes qui pendaient si bas que la tête des cavaliers venait s'y embarrasser. L'acte de 1375 qui relate ces griefs prescrit qu'à l'avenir les perches ne s'étendront plus qu'à sept pieds au-dessus de la voie publique, et c'était laisser encore un caractère assez pittoresque à des rues qui n'avaient pas la largeur des nôtres. Certaines tavernes étaient mal famées, à la ville surtout. A Londres, défense du roi de tenir maison ouverte après le couvre-feu et pour des raisons très bonnes : « pur ceo que tiels meffesours avaunt ditz alant nutauntre, communalement ont lour Recet e lour covynes e font lour mauveyses purparlances en taverne plus qe aillours e illockes querennt umbrage attendanz et geitant lor tens de mal fere¹... »

On connaît la belle peinture d'une taverne au XIV^e siècle que nous a laissée Langland. Avec autant de verve que Rabelais ou Téniers, il nous fait assister aux scènes tumultueuses qui se passent dans l'*ale-house*, aux discussions, aux querelles, aux larges rasades, à l'ivresse qui s'ensuit; on voit chaque visage, on distingue le son des voix, on remarque les tenues peu correctes et il semble qu'on fasse partie soi-même de cette assemblée étrange où l'ermite rencontre le savetier et le « cleric de l'église » une bande de « coupe-bourses et d'arracheurs de dents au crâne chenu². » A la taverne, on trouve aussi des paysans; Christine de Pisan, cette femme dont les écrits et le caractère rappellent si souvent Gower, nous les montre buvant, se battant

d'un rez-de-chaussée; devant elle une femme est debout avec un large broc à bière et un moine boit dans une grande tasse.

1. Statut de 1285; 13 Ed. I (*Statutes of the Realm*).

2. An haywarde and an heremyte · the hangeman of tyborne,
 Dauwe the dykere · with a dosen harlotes
 Of portours and of pykeporses · and pyled toth-drawers,

 Ther was lauhyng and lakeryng · and « let go the coppe! »
 Bargeynes and beuereges · by-gunne to aryse;
 And setyn so til euensong rang.

The vision of William concerning Piers the Plowman; édition Skeat; Londres (Early English Text Society), 1873, 8°; texte C, *passus* VII, vers 361 et suivants.

et perdant le soir plus qu'ils n'ont gagné tout le jour ; ils ont à comparaitre devant le prévôt et les amendes viennent augmenter leurs pertes :

Par ces tauernes chacun iour,
 Vous en trouueriez à seiour,
 Beuans là toute la journée
 Aussi tost que ont fait leur iournée
 Maint y a conuient aler boire
 Là despendent, cest chose voire
 Plus que toute iour nont gaigné

 Là ne conuient-il demander
 Silz sentrebatent quant sont yures ;
 Le preuost en a plusieurs liures
 Damande tout au long de lan.

 Et y verries de ces gallans,
 Oyseux qui tauernes poursuiuent
 Gays et iolis ¹...

D'autres maisons isolées au bord des routes avaient encore des rapports constants avec les voyageurs ; c'étaient celles des ermites. Au XIV^e siècle les ermites ne cherchaient guère, la plupart du temps, la solitude des déserts ni la profondeur des bois. Ils habitaient de préférence des « cottages » construits aux endroits les plus fréquentés des grands chemins ou au coin des ponts. Ils vivaient là, comme Godfrey Pratt, de la charité des passants ; le pont avec sa chapelle était déjà un édifice presque sacré ; le voisinage de l'ermite achevait de le sanctifier. Celui-ci réparait la construction ou passait pour le faire² et on lui donnait volontiers un quart de penny. C'était une race bizarre qui, dans ce siècle de désorganisation et de réforme, où tout semble mourir ou naître, croissait et se multipliait, toujours malgré les réglemens. Ils augmentaient le nombre des parasites de l'édifice religieux, abritant sous un habit respectable une vie qui ne l'était pas. Ces pousses importunes et malfaisantes s'accrochaient, comme la mousse dans l'humidité de la cathédrale, aux fissures des pierres et par un travail lent et séculaire menaçaient de ruine le noble édifice.

1. Le *Livre de la mutacion de fortune*, liv. III. (Ms. 603 à la Bibliothèque nationale.)

2. V. *supra* le rôle des clercs dans la collecte des offrandes, la garde et l'entretien des ponts.

Et quel remède apporter? Rien ne sert de faucher ces herbes toujours renaissantes; il faut qu'une main patiente, guidée par un œil vigilant, les arrache une à une et comble un à un les interstices: c'est le travail des saints et ils sont rares. Souvent les statuts épiscopaux pourront faire en apparence grande besogne, mais à la surface seulement; les têtes abattues, les racines restent et le parasite vivace plonge plus avant au cœur du mur. Ce n'était pas les solennelles interdictions et les prescriptions rigoureuses qui manquaient: celles-là abattent des têtes qui renaissent toujours. Pour être ermite, il fallait être résolu à une vie exemplaire de misères et de privations et il fallait, pour que l'imposture fût impossible, avoir la sanction épiscopale, c'est-à-dire posséder des « lettres testimoniales des ordinaires. » On violait ces règlements sans scrupule. Au fond de sa demeure, l'être peu dévot vêtu en ermite pouvait mener une vie assez douce, et elle était si dure ailleurs. La charité des passants était suffisante à le faire vivre, surtout s'il avait peu de scrupules et savait demander; d'ailleurs aucun travail, aucune obligation pesante; l'évêque était loin et la taverne proche. Toutes ces raisons faisaient renaître sans cesse l'espèce malfaisante des faux ermites qui ne prenaient l'habit que pour en vivre, sans demander permission à personne. Le roi dans ses statuts¹ les confondait avec les mendiants, les cultivateurs errants et les vagabonds de toute espèce qui tous devaient être emprisonnés en attendant jugement. Il n'y avait d'exception que pour les ermites *approuvés* « forspris gentz de religion et hermytes approuvez eiantz lettres testimoniales des ordinaires. » Un statut comme celui-ci prouve suffisamment que Langland dans ses éloquents descriptions de la vie des ermites n'a pas exagéré; son vers n'est que le commentaire de la loi. Il est du reste impartial et rend justice aux anachorètes sincères: c'est à eux que les vrais chrétiens ressemblent². Mais qu'est-ce que ces faux dévots qui ont planté leur tente au bord des grands chemins ou dans les villes même, à la porte des cabarets..., qui mentent sous le porche des églises³, qui mangent et boivent largement et pas-

1. 12 Ric. II, ch. 7. — *Statutes of the Realm*.

2. *The vision of William concerning Piers the Plowman*, édition Skeat, texte C., *passus* I, vers 27, et *passus* X, vers 195.

3. Ac eremiten that en-habiten · by the heye weyes,
And in borwes a-mong brewesters · and beggen in churches.
(*Ibidem*, *passus* X, vers 189.)

sent les soirées à se chauffer? Qu'est-ce que l'homme qui se repose et se rôtit, « *reste hym and roste hym*, » près des charbons ardents, « *by the hote coles* ¹, » et quand il a bien bu, n'a plus qu'à se mettre au lit? Tous ceux-là sont indignes de pitié et, ajoute Langland, avec ce sentiment aristocratique qu'on n'a pas assez remarqué chez lui, tous ces ermites cependant sont de vulgaires artisans, « *workmen, webbes and tailours and carters knaues*; » ils avaient autrefois « *long labour and lyte wynnyng*, » mais ils remarquèrent un jour que ces frères trompeurs qu'on voyait de tous côtés avaient les joues pleines, « *hadde fatte chekus* ²; » ils ont abandonné le travail et ils ont pris des vêtements qui en imposent, comme s'ils étaient clercs, « des vêtements de prophètes. » On ne les voit guère à l'église, ces faux ermites, mais on les trouve assis à la table des grands, parce que leurs habits sont respectables; et les voilà qui mangent et boivent excellemment, eux qui jadis étaient au dernier rang, aux tables de côté, ne buvant jamais de vin, ne mangeant jamais de pain blanc, sans couverture à leur lit :

*Ac while he wrought in thys worlde · and wan hus met with treuthe,
He sat atte sydbenche · and secounde table;
Cam no wyn in hus wombe · thorw the weke longe,
Nother blankett in hus bed · ne white bred by-fore hym
The cause of al thys caitilte · cometh of meny bisshopes
That suffren suche sottes* ³.

Ces fripons échappent aux évêques qui devraient avoir les yeux mieux ouverts. Hélas, disait en charmant langage un poète du XIII^e siècle, Rutebeuf :

L'abis ne fet pas l'ermitte
S'uns hom en hermitage abite

1. *Passus X*, vers 140. Le matin il se lève quand bon lui semble et il demande tout de suite où il pourra aller prendre son repas ou bien qui lui donnera du lard, du pain, du fromage; il rapporte tout cela dans sa maison et vit dans la paresse :

*And when hym lyketh and lust · hus leue ys to aryse;
When he ys rysen, rometh out · and ryght wel aspieth
Whar he may ratherst haue a repast · other a rounde of bacon,
Suluer other sode mete · and som tyme bothe,
A loof other half a loof · other a lompe of chese;
And carieth it hom to hus Cote · and cast hym to lyue
In ydelnesse and in ese.*

2. *Passus X*, vers 208.

3. *Passus X*, vers 251.

Et s'il en a les dras vestus,
 Je ne pris mie ij festus
 Son abit ne sa vesteure
 S'il ne maine vie aussi pure
 Comme son abit nous démonstre
 Mes maintes genz font bele monstre
 Et merveilleux sanblant qu'il vailent;
 Il sanblent les arbres qui faillent
 Qui furent trop bel au florir¹.

III. — SÉCURITÉ DES ROUTES.

Ces chemins, parcourus en tous sens par le roi et les seigneurs se rendant d'un manoir à l'autre, par les marchands qui allaient à la foire, au marché ou à l'étape et où l'on entendait de loin en loin le grincement des chariots de paysan, étaient-ils sûrs? L'examen théorique des prescriptions légales et de la façon dont la police du comté et la garde des villes étaient organisées pourrait faire conclure que les précautions étaient bien prises pour empêcher les méfaits et que les voyages ne présentaient pas plus de danger qu'aujourd'hui. Si l'on ajoutait, comme l'a montré Thorold Rogers, qu'il y avait des services réguliers de carrioles entre Oxford et Londres, Winchester, Newcastle, etc., et que le prix des transports était peu élevé, on pourrait se persuader que les routes étaient absolument sûres, et on aurait tort. Il ne faut pas plus les juger de la sorte qu'il ne faut voir, comme on l'a fait aussi sur la foi des romans, des brigands dans tous les fourrés, des pendus à toutes les branches et des seigneurs pillards établis au bord de tous les ruisseaux. Seulement, il faut faire la part de l'*accident*. L'accident joue au XIV^e siècle un rôle plus grand qu'à n'importe quelle autre époque. C'est le moment où la vie moderne commence et où l'éclat superficiel d'une nouvelle civilisation vient modifier la société du sommet à la base. La confiance est plus grande; on se fortifie moins bien chez soi, le château crénelé se transforme en villa ou en hôtel pendant que la hutte se change en maison. On prend plus de mesures qu'autrefois pour empêcher les méfaits; mais les accidents sont nombreux, qui viennent détruire ce commencement de sécurité. Au fond, la

1. *Le Dit de frère Denise* (Œuvres complètes de Rutebeuf, édition Jubinal, Paris, 1874, 3 vol. 12°, t. II, p. 63).

société n'est ni calme ni bien assise et beaucoup de ses membres sont encore à moitié sauvages. On peut prendre à la lettre le terme « à moitié, » c'est-à-dire que si on faisait une liste des qualités de tel individu, on trouverait que la première partie appartient à un monde très civilisé et la deuxième à un monde très barbare. De là ces contrastes ; d'un côté l'ordre, qu'il y aurait peut-être injustice à ne pas considérer comme l'état normal, et de l'autre, les fréquents soubresauts de l'élément indompté. C'est lui qui nous montre, par exemple, un seigneur et les siens attendant, au coin d'une route, une caravane de marchands. Le texte même de la pétition des victimes donne tous les détails de la rencontre¹.

La scène se passe en 1342. Des marchands de Lichfield exposent à « lur seigneur le counte de Arundel » qu'un certain vendredi, ils envoyèrent deux domestiques et deux chevaux chargés « de especerie et mercerie », valant quarante livres, à Stafford, pour le marché du lendemain. Quand leurs gens « vinrent dessout le boys del Canoke, » ils rencontrèrent « sire Robert de Ride-ware, chivaler, » qui les attendait en compagnie de deux valets de sa suite et qui se saisit des domestiques, des chevaux et du butin pour emmener le tout au prieuré de Lappeley. Malheureusement pour lui, pendant le trajet, un des domestiques s'échappa. Au prieuré, la bande trouve « sire Johan de Oddyngesles, Esmon de Oddyngesles et pluseurs autres auxi bien chivalers come autres gentz. » On voit que c'était un coup monté et soigneusement organisé ; tout se passe suivant les règles : « entre eux tous départirent les avantditz mercerie e especerie, chescun de sa porcion solump son estat. » Cela fait, la compagnie quitte Lappeley et chevauche jusqu'au prieuré de Blythebury, occupé par des nonnes. Le chevalier Robert déclare à l'abbaye qu'ils sont gens du roi « moud travaillés » et demande l'hospitalité comme cela se faisait, sans qu'on eût à craindre de refus. Mais la troupe, paraît-il, avait mauvaise apparence ; l'abbesse refuse. Les chevaliers voyant ce mauvais accueil enfoncent la porte des fenières, donnent « feyn et aveignes » à leurs chevaux et passent ainsi la nuit.

Mais ils n'étaient pas seuls à bien occuper leur temps. Le domestique échappé les avait suivis de loin et, quand il les vit

1. Ce texte a été publié dans l'*Archæological Journal*, t. IV, p. 69.

installés au prieuré, il revint, en toute hâte, à Lichfield avertir le bailli qui ne tarda pas à réunir sa troupe et à courir à la poursuite des voleurs. Ceux-ci, gens d'épée, dès qu'ils furent rejoints, « se tournèrent à défense » et un vrai combat s'engagea, dans lequel ils eurent d'abord le dessus et « naffrèrent » plusieurs de leurs ennemis. A la fin cependant ils perdent pied et s'enfuient ; on leur prend toutes les épices et quatre de leur compagnie qui sont décapités sur place immédiatement.

Robert de Rideware n'était pas au nombre des victimes et n'était pas découragé. Il rencontre, pendant que le bailli regagnait Lichfield, son parent Gautier de Rideware, seigneur de Helmstale-Rideware, avec des gens de sa suite ; tous ensemble tournent bride sur-le-champ et se mettent à la poursuite du bailli : nouvelle bataille ; cette fois l'officier du roi a le dessous et s'enfuit, pendant que les seigneurs lui reprenaient définitivement les épices.

Quelle ressource restait-il aux malheureux Guillaume et Richard, auteurs de la pétition ? s'adresser à la justice ; c'est ce qu'ils voulurent faire. Mais comme ils se rendaient pour cela à Stafford, capitale du comté, ils trouvèrent, aux portes de la ville, des « genz de la maintenance » de leurs persécuteurs qui leur barrèrent le passage, les attaquèrent même et si vivement qu'ils eurent grand'peine à échapper « saunz grevure. » Ils rentrent à Lichfield, surveillés par leurs ennemis et mènent existence digne de pitié. « E sire, les avant ditz William e Richart e plusours gentz de la ville de Lichfield sount menacé des ditz larons e lour meintenours qu'ils n'osent null part aler hors de la dite ville. »

Ce document juridique, dont l'original existe encore, est, on le voit, passablement caractéristique et l'on peut juger que ces seigneurs et leurs gens n'étaient pas sans ressemblance avec ceux des *Promessi Sposi* et leurs terribles *bravi*. Ici, presque tout est à noter : le sang-froid et la détermination des chevaliers que la mort de quatre d'entre eux ne déconcerte pas, l'attaque à la faveur d'un bois, le choix de la victime : des valets, de riches marchands, la demande de l'hospitalité dans un prieuré sous prétexte qu'on voyage pour le service du roi, la justice expéditive du bailli et la surveillance obstinée à laquelle les démarches des victimes sont soumises par leurs tyrans.

Ces faits ne sont pas uniques et Robert de Rideware n'était pas seul à faire le guet dans les taillis au bord des routes. Beau-

coup d'autres seigneurs étaient entourés comme lui de gens dévoués et prêts pour toutes les entreprises. On leur donnait des capes et des livrées aux couleurs du maître, qui permettaient de les reconnaître aisément; un lord bien entouré de ses partisans se considérait comme au-dessus du droit commun, et la justice n'avait pas beau jeu à se faire respecter de lui. Cette coutume qui devint universelle à la fin du règne d'Edouard III et sous Richard II subsista malgré les statuts¹ pendant tout le xv^e siècle, et contribua grandement à rendre les guerres civiles de cette époque acharnées et sanglantes. Mais même en dehors des périodes de guerre civile, les méfaits commis par certains seigneurs et leurs fidèles, ou même simplement par leurs fidèles agissant pour leur propre compte sous couvert de la cape aux couleurs du lord, étaient parfois si fréquents et si graves qu'on eût pu dans beaucoup de comtés se croire en guerre. Les considérants d'un statut de la deuxième année de Richard II² font de ces désordres un tableau un peu exagéré peut-être (pour mieux justifier les mesures de rigueur), mais dont le fond doit être vrai : « Item pur ceo qe nostre Seigneur le Roy ad entenduz sibien par moeltz des pleintz à luy faitz come par la notoritée de la chose qe sibien plusours des lieges nostre seigneur le Roi en diverses parties del roialme come auxint les gentz de Gales en le countée de Hereford et les gentz de countée de Cestre en les countées joinantz à Cestreshire aucuns de eux claimant avoir droit ces diverses terres, tenementz et autres possessions et aucuns espians Dames et Damoiselles nient mariez, et aucuns desirantz à faire maintenance en lour marchees, se coillent ensemble à grant nombre des gentz armez et archiers à fier de guerre, et soi entrelieut par serment, et par autre confederacie nient eiant consideracion à Dieu, ne as loys de Seintz Eglise ne de la terre ne à droit, ne à Justice einz refusantz et entrelessantz tout proces de ley, chivachent en

1. Richard II eut plusieurs fois à les renouveler et confirmer, mais sans effet. Dans son premier statut sur ce sujet il constate le luxe de partisans dans lequel se complaisaient des gens assez pauvres : « pur ceo qe plusours gentz de petit garison de terre, rent ou dautres possessions font grantz retenuz des gentz sibien desquiers come dautres en plusours parties del Roialme... » (1 Ric. II, ch. 7). Le 3^e statut de la 13^e année de Richard, celui de la 16^e année, chap. 4, celui de la 20^e année, chap. 1 et 2, sont également dirigés contre l'abus des livrées et le nombre des partisans des « seigneurs spirituels et temporels » (*Statutes of the Realm*). Henri VI renouvela inutilement ces statuts.

2. 2 Ric. II, statut I, chap. 6. — *Statutes of the Realm*.

grantz routes en plusours parties Dengleterre, et preignent possession et se mettent einz en diverses manoirs terres et autres possessions de leur propre auctorité, et les tieignent longement à tiel force y feisantz mou des maners d'appareillemetz de guerre et en aucuns lieux ravissent dames et damoiselles et les enmesnent en estraunge païs où leur plest; et en aucuns lieux en tieux routes gisent en agaite et batent malhaiment et mordrent et tuont les genz pur leur femmes et biens avoir, et celles femmes et biens reteignent à leur propre oeups; et à la foitz preignent à force les liges le Roi en leur propre maisons et les amesnent et detieignent come prisoners, et au darrien les mettent à fyn et à raunceone *come ceo fuis en terre de guerre*; et à la foitz vieignent devant Justices en leur sessions, à tielle guise ove grant force, paront les Justices sont moeltz esbaiez ou ne sont hardiz de faire la ley; et plusours autres riotes et horribles malx faitz y font; paront le Roialme en diverses parties est mys en grant troboill à grant meschef et anientissement de povre poeple¹... » Au Bon Parlement, en 1376, les communes avaient déjà fait des placets semblables : « Item supplie la commune qe come ore de novel grande Riote si comence par pluseurs gentz en diverses parties d'Engleterre, qe chivachent ove grand nombre des gentz armez etc.²... »

A côté de ces bandes organisées et quasi seigneuriales, il y avait les voleurs ordinaires, contre lesquels Edouard I^{er} avait pris en 1285 des mesures spéciales dans son statut de Winches-

1. Le tableau que présente ce statut est assez complet pour qu'il ne soit pas nécessaire de citer d'autres textes. On trouvera de très nombreuses plaintes de particuliers pour des actes de violence dont ils ont été victimes, pour des emprisonnements du fait de leurs ennemis, des vols, des cas d'incendie, de destruction du gibier ou du poisson des parcs, dans les pétitions adressées au Parlement (*Rotuli parliamentorum*). Exemples : Pétition d'Agnès d'Aldenby qui est rançonnée par des malfaiteurs (I, p. 375), d'Agnès Atte Wode, battue ainsi que son fils et rançonnée (I, p. 372), des habitants de plusieurs villes du comté d'Hereford qui ont été emprisonnés et rançonnés par le chevalier Jean de Patmer (I, p. 389), de Jean de Grey qui est attaqué par quinze malfaiteurs assez déterminés pour mettre le feu à une ville et donner l'assaut à un château (I, p. 397), de Robert Power qui est rançonné et a son château saecagé, ses gens battus par des hommes « tut armez come gent de guerre » (I, p. 410), de Rauf le Botiller qui a vu piller et brûler son château par 80 hommes venus pour cela avec armes et bagages, amenant des cordes et des haches sur des charrettes (II, p. 88), etc., etc. En France bien entendu les méfaits de ce genre étaient beaucoup plus nombreux, mais en France l'état de guerre était continu.

2. *Rotuli parliamentorum*, t. II, p. 351.

ter. Il est constaté dans cet acte que les malfaiteurs ont coutume de se « tapir » dans les fossés, taillis ou buissons du voisinage des routes, surtout de celles qui relient deux villes marchandes. C'est qu'en effet c'était le lieu de passage de victimes faciles et richement chargées. Aussi le roi ordonne-t-il que le bord des grands chemins sera défriché à une distance de deux cents pieds de chaque côté, de façon qu'il n'y reste ni taillis, ni buisson, ni creux ni fosse qui puisse servir à abriter des malfaiteurs. On pourra seulement laisser subsister les gros arbres tels que les chênes. C'est au propriétaire du sol à faire ces travaux ; s'il le néglige, il sera responsable des vols et des meurtres et paiera amende au roi. Si la route traverse un parc, même obligation pour le seigneur, à moins qu'il ne consente à le clore par un mur ou par une haie si épaisse ou par un fossé si large et si profond que les voleurs ne puissent le franchir ou y trouver un abri avant ou après leurs attaques.

Mais à mesure qu'on avance dans le XIV^e siècle, on trouve que ces larrons vulgaires ont découvert un meilleur emploi de leurs énergies sans changer tout à fait d'état. Ils s'allient tantôt secrètement et tantôt ouvertement aux bandes seigneuriales et ne sont plus désormais gens sans aveu pour qui personne ne peut répondre. C'est ce dont se plaignent encore les communes : « Item prie la dite commune qe come notoriment soit conuz *par touz les countees d'Engleterre* qe robeours, larons et autres meffesours, à pee et à chival vont et chivachent à grant route par tote la terre en diverses lieux, et font larcines et roberies; qe plaise a nostre seigneur le Roi *charger les Grantz de la terre que nul tiel soit meynutenuz par eux*, en prive n'en apert; mes qu'ils soient en eaide de arester et prendre tiels malveyses ¹. » Au précédent Parlement les mêmes plaintes avaient déjà été faites, et le roi avait déjà promis qu'il ordonnerait « tiel remedie qe [serrait] pleisaunt à Dieu et à homme ². »

Tous ces malfaiteurs, sans compter l'appui des grands, avaient de beaux privilèges. On en rencontrait quelquefois qui suivaient les routes, une croix à la main : à ceux-là il était défendu de toucher de par le roi et sainte Église; c'étaient des gens qui avaient *abjuré le royaume*. Quand un voleur, un meurtrier,

1. *Rotuli parliamentorum*, t. II, p. 201 (22 Ed. III, 1348).

2. *Ibid.*, t. II, p. 165.

un félon quelconque se sentait serré de trop près, il se jetait dans une église et se trouvait en sûreté. L'église était un lieu sacré et quiconque en avait franchi le seuil était couvert par la protection de Dieu. En tirer les gens était un sacrilège qui emportait excommunication. Nicolas le Porter avait aidé à arracher de l'église des Carmes de Newcastle des laïques qui s'y étaient réfugiés « *pro vitæ suæ securitate*, » et qui, une fois livrés à l'autorité civile, avaient été exécutés. Il lui fallut pour obtenir son pardon employer l'intermédiaire du nonce du pape et se soumettre à une pénitence publique bien contraire aux coutumes d'aujourd'hui :

« Nous ordonnons¹, écrit l'évêque Richard au curé de Saint-Nicolas de Durham, que les lundi, mardi et mercredi de la semaine de Pentecôte qui vient, il aille recevoir, en chemise, nu tête et nu pieds, devant le portail de votre église, en présence de la foule du peuple, le fouet de vos mains et en public². Il y proclamera lui-même, *en anglais*, le motif de sa pénitence et avouera sa faute, et quand il aura reçu ainsi le fouet, le dit Nicolas se rendra à l'église cathédrale de Durham, nu tête, nu pieds et vêtu comme dessus; il marchera devant, vous le suivrez, et vous le fustigerez de même devant la porte de la cathédrale, ces trois mêmes jours, et il y recommencera les déclarations que j'ai dites. »

Pour les voleurs, ce droit d'asile était précieux. Ils s'échappaient de prison, couraient à l'église et avaient la vie sauve : « En cele an (18. Ed. II) disent les *Croniques de London*³,

1. « Videlicet quod diebus Lunæ Martis et Mercurii in hebdomada festi Pentecostes proxime futuri, ad valvas dictæ ecclesiæ Beati Nicolai, discalceatus, nudato capite, et roba linea solum indutus, astante ibidem populi multitudine, fustigationes a vobis publice recipiat, causam suæ pœnitentiæ exprimens in vulgari, summ pariter in hac parte confitendo reatum; et quod hujus modi fustigationibus sic receptis ibidem, ad ecclesiam cathedralem Dunelmensem, discalceatus, nudato capite, et vestitus ut præmittitur idem Nicholaus vos, eum subsequentes, antecedit, ad fores dictæ ecclesiæ cathedralis, dictis tribus diebus consimiles fustigationes a vobis recepturus, cum expressione culpæ supradicta. » *Registrum Palatinum Dunelmense*; éd. de Sir Th. D. Hardy, Londres, 1873, 4 vol. 8°, t. I, p. 315, année 1313.

2. Les pénitences de cette sorte n'étaient pas appliquées seulement aux hommes. Les femmes de toutes les conditions devaient s'y soumettre. On peut voir dans ce même Registre Palatin de Durham le cas d'Isabelle de Murley, condamnée pour adultère avec Jean d'Amundeville, mari de sa sœur, à recevoir publiquement « *six fustigationes circa forum Dunelmense* » (t. II, p. 695).

3. Edition Aungier, *Camden Society*, 1844, 4°, p. 42 (écrites par un contemporain des événements).

x personnes eschaperent hors de Neugate des queux v furent remenez e iiii eschaperent à l'esglise Seint-Sépulcre et un à l'esglise Seint-Bride et après, touz forsiurèrent Engleterre. » Mais quand les malheureux étaient gardés dans l'église par leurs ennemis personnels, leur situation devenait dangereuse. C'est ce que montrent les statuts du royaume en 1315-16. Les auteurs d'une pétition¹ exposent au roi que des gens armés s'établissent dans le cimetière et jusque dans le sanctuaire pour surveiller le fugitif, et le gardent si étroitement qu'il ne peut même pas sortir pour satisfaire à ses besoins naturels. On empêche la nourriture de lui arriver; si le félon se décide à jurer qu'il quittera le royaume, ses ennemis le suivent sur la route et, malgré la protection de la loi, l'en arrachent et le décapitent sans jugement. Le roi réforme tous ces abus² et prescrit l'application des règlements anciens sur l'abjuration; c'est-à-dire des suivants: « Lorsqu'un voleur, un homicide ou un malfaiteur quelconque a fui dans une église et qu'il a reconnu son crime, que le coroner fasse faire l'abjuration ainsi: Le félon sera conduit à la porte de l'église et un port rapproché ou non lui sera assigné et un terme fixé pour quitter le royaume. Tant qu'il sera en route, il tiendra une croix à la main et ne s'écartera du grand chemin ni à droite ni à gauche, mais le suivra jusqu'à ce qu'il ait quitté le royaume, et il n'y reviendra pas sans que le roi lui ait fait grâce³. »

1. *Articuli cleri*, 9 Ed. II., ch. 10; *Statutes of the Realm*. Il fallait avoir bien soin de se réfugier dans une véritable église, dûment consacrée; c'est ce que montrent les procès-verbaux consignés dans les *Year-Books*. Voici un cas du temps d'Edouard I^{er} (édition Horwood, p. 541, *Coll. du M. des Rôles*): « Quidem (*sic*) captus fuit pro latrocinio et ductus coram Justiciariis et inculpatus dixit: Domine, ego fui in ecclesia de N. et dehinc vi abstractus, unde imprimis peto juris beneficium quod mittar retro unde ibi fui abstractus. — JUSTICIARIUS. Nos dicimus quod ecclesia nunquam fuit dedicata per Episcopum. — PRISO. Sic Domine. — JUSTICIARIUS. Inquiratur per duodecim: — Qui dixerunt quod illa ecclesia nunquam fuit dedicata per Episcopum. — JUSTICIARIUS. Modo oportet te respondere. — PRISO. Sum bonus et fidelis: ideo de bono et malo pono etc. (formule de soumission à la décision du jury: *patriam*). — Duodecim nominati exiverunt ad deliberandos (*sic*). » Le résultat final n'est pas donné. Les *Year-Books* font assez souvent mention de cas où le droit d'asile est invoqué, ce qui montre que les voleurs ne négligeaient pas cet avantage.

2. Il défend que les gardiens se tiennent dans le cimetière, à moins qu'il n'y ait un danger de fuite imminent. Le félon peut avoir dans l'église « necessaria vite » et il peut en sortir librement « pro obscuro pondere deponendo. »

3. *Statutes of the Realm*, t. I, p. 250, texte de date incertaine, mais se rapportant probablement au règne d'Edouard II. D'après le *Fleta* (liv. I, ch. 29), au bout de 40 jours d'asile, si les malfaiteurs n'ont pas abjuré le royaume, on

Le félon jurait en ces termes¹ : « Entends ceci, sire coroner, moi N. j'ai volé des moutons ou tel autre animal, ou j'ai tué une ou plusieurs personnes et je suis félon à notre seigneur le roi d'Angleterre. Et pour avoir commis quantité de méfaits, larcins etc. dans sa terre, j'abjure la terre de notre seigneur E. roi d'Angleterre. Et je me hàterai d'aller à tel port que tu m'as fixé ; je ne quitterai pas la grand'route, et si je le fais, je consens à être pris et traité en voleur et félon de notre seigneur le roi. Dans tel port, je chercherai activement passage et n'y resterai que l'espace d'une marée si je peux trouver passage ; et si je ne peux trouver passage pendant ce délai, j'irai tous les jours dans la mer jusqu'aux genoux, essayant de traverser, et si je ne peux, au bout de quarante jours, je rentrerai dans une église comme voleur et félon de notre seigneur le roi. Et que Dieu m'aide ! »

À l'église, les voleurs se trouvaient en compagnie des débiteurs insolvables. Ceux-ci, avant d'y venir, faisaient des donations générales de tous leurs biens et les créanciers qui les citaient vainement en justice se trouvaient n'avoir aucune prise sur eux. En 1379², Richard remédie à cet inconvénient : Pendant cinq

doit leur refuser la nourriture et il ne leur sera plus permis d'abjurer. Pour gagner le port, d'après la même autorité, le félon porte un costume qui le fait reconnaître ; il est « *discinctus, discalceatus, capite discooperto, in pura lunica, tanquam in patibulo suspendendus, accepta cruce in manibus.* »

1. Hoc audis, domine coronator, quod ego N sum latro bidentium vel alicujus alterius animalis vel homicida unius vel plurium et felonus domini Regis anglie. Et quia multa mala vel latrocinia hujusmodi, in terra sua feci, abjuro terram domini E. Regis anglie; et quod debeo festinare me versus portum de tali loco quem mihi dedisti; et quod non debeo abire de alta via, et si faciam, volo quod sim captus sicut latro et felonus domini Regis; et quod ad talem locum diligenter queram transitum; et quod expectabo illic nisi fluxum et refluxum, si transitum habere potero, et nisi tanto spatio transitum habere potero, ibo quolibet die in mare usque ad genua (« usque ad collum, » selon le *Fleta*, liv. I, ch. 29) tentans transire; et nisi hoc potero infra quadraginta dies continuos mittam me iterum ad ecclesiam, sicut latro et felonus domini Regis. Et sic Deus me adjuvet (*Statutes of the Realm*, t. I, p. 250).

2. *Statutes of the Realm*, 2 Rich. II, ch. 3. On s'était déjà plaint de ces fraudes sous Edouard III. Une pétition des communes au Parlement de 1376-77 (*Rotuli parliamentorum*, t. II, p. 369) constate que certaines gens après avoir reçu en prêt de l'argent ou des marchandises et avoir fait une prétendue donation de tous leurs biens à des amis « s'enfuent à Westmonster Seint Martyn ou autres tils places privilegeez, et illeogs vivent long temps... tan qe les dites creauncours serront moult leez de prendre une petit parcelle de lour dette, et relessier le remenant. » Alors les débiteurs rentrent chez eux et leurs amis leur rendent tous leurs biens.

semaines, une fois par semaine, le débiteur sera sommé, par proclamation faite à la porte du sanctuaire, de comparaître en personne ou par attorney devant les juges du roi. S'il s'abstient jusqu'au bout, on passera outre ; un jugement sera rendu et les biens qu'il avait donnés seront partagés entre ses créanciers.

Un clerc qui fuyait dans une église n'était pas obligé de quitter l'Angleterre ; il jurait qu'il était clerc et « jouissait du privilège ecclésiastique, suivant la louable coutume du royaume » (9, Ed. II, ch. 15). Mais l'église qui accordait à tous venants le bénéfice de l'asile se réservait la faculté de l'enlever : « En cele an (14, Ed. II) une femme qe avoit noun Isabele de Bury tua le clerk de l'esglise de Toutz Seintz près del mur de Loundres et ele se tint en mesme l'esglise v jours, taunt que l'esvesque de Loundres maunda sa lettre qe le esglise ne la voleit saver par quei ele fut mené hors de l'esglise à Neugate et le tierze jour après, ele fut pendu¹. » Dans ce temps où les émeutes et les révolutions n'étaient pas rares, le droit d'asile pouvait servir à tous ; aussi c'était bien en vain que Wyclif protestait et en demandait la suppression. Un évêque même, quelque sacrée que fût sa personne, pouvait être exposé lui-même à presser son cheval de l'éperon et à fuir vers une église pour sauver sa tête. Ce fut le cas pour l'évêque d'Exeter, lorsqu'Isabelle et son fils vinrent renverser Edouard II². « Taunt tost, mesme le jour, vint un sire Wauter de Stapulton, qe fu eveske de Exestre, et l'an devant le tresorer le roy, chivachant vers son hostel en Eldedeaneslane, à son manger, et là fut il escrié traitour, et il le voyaunt, chivacha à la fuite devers l'esglise Seint-Poul et fut là encountré et tost deschivaché et mené en chepe et la fut il despoullé et sa teste coupé. »

Mais, en somme, le droit d'asile était surtout fait pour les voleurs ; les églises étaient nombreuses et la protection qu'elles accordaient à tous venants augmentait les chances d'impunité des malfaiteurs. Le voyageur devait prévoir le cas d'une mauvaise rencontre et s'armer en conséquence. C'était une nécessité reconnue, et c'est pour cela que le chancelier d'Oxford défendait de porter des armes, *saufen cas de voyages*³.

1. *Croniques de London*, 1844, 4^e, Camden Society, p. 42.

2. *Ibidem*, p. 52.

3. Règlement de 1313 (*Munimenta Academica*, or documents illustrative of

Avec toutes leurs sévérités pénales, la loi et l'usage donnaient encore aux malfaiteurs d'autres encouragements. Ils recevaient fréquemment des chartes de pardon ; la chancellerie royale les accordait volontiers parce qu'il fallait payer pour les avoir et les communes renouvelaient sans se lasser leurs plaintes contre ces criants abus. Il est certain que ces chartes se vendaient ; le clerc Jean Crochille expose au roi en Parlement que pendant qu'il était à la cour de Rome il a été mis hors la loi et à son retour emprisonné. Le chancelier lui a accordé une charte de pardon ; mais il est « taunt enpoveri qi n'ad de qi pur l'avaunt dit chartre paier¹. »

Les chartes se donnaient ainsi aux innocents pour de l'argent et aux « communes felonnes et murdrers » de même, ce qui avait deux résultats : d'abord le nombre de brigands augmentait en raison de l'impunité, ensuite on n'osait plus poursuivre en justice les criminels les plus redoutables de crainte de les voir revenir pardonnés et prêts à se venger terriblement. Malheureusement outre le bénéfice des taxes perçues, il y avait pour le maintien de cet abus l'appui que les seigneurs lui donnaient. Entourés de leurs hommes, ils savaient les défendre en justice comme ceux-ci les défendaient dans la rue ou sur la route, et le meilleur moyen de les sauver des suites de quelque assassinat était de leur obtenir, de leur acheter une charte de pardon. Les communes savaient tout cela et rappelaient au roi que souvent les seigneurs, protecteurs de scélérats, obtenaient pour eux des chartes en affirmant qu'ils étaient à l'étranger, occupés à se battre pour leur prince. La charte obtenue, les brigands revenaient et recommençaient leurs méfaits², sans peur d'être inquiétés par personne.

On n'était donc guère en sûreté contre les voleurs, et on ne

academical life and studies at Oxford. Edition II. Anstey, Londres, 1868, 2 vol. 8°.

— Coll. du M. des Rôles, t. I, p. 91). La peine était la prison et la perte des armes.

1. *Rotuli parliamentorum*. 21 Ed. III, t. II, p. 178. Voir aussi la pétition des communes en 1350-1, 25 Ed. III, t. II, p. 229.

2. « Pur ceo qe nostre Seigneur le Roi, par suggestions meyns veritables ad plusours foitz granté sa charte de Pardon as Larons notairs, et as communes murdrers, fesantz à lui entendre q'ils sont demorantz en ses guerres de outre meer, là où ils sont sodeinement retournez en leur pays à perseverer en leur mesfaitz... » Le roi ordonne qu'on inscrira dans les chartes « le noun de lui qi fist la suggestion au Roi. » Et les juges, devant qui cette charte sera présentée par les félons pour avoir leur liberté, auront le pouvoir de faire enquête, et s'ils trouvent que la suggestion n'est pas fondée, ils tiendront la charte pour non avenue (*Rotuli parliamentorum*, t. II, p. 253, année 1353).

l'était même pas toujours contre les gens du shériff. A cette époque de défiance où les rôdeurs étaient si nombreux, il suffisait d'être étranger au pays, surtout si c'était la nuit, pour que, sur un soupçon, on fût envoyé à la geôle, comme on le voit par un statut d'Edouard III¹. Rien de plus général que les termes de cette loi et le pouvoir de faire arrêter est presque sans limites : « Item come en lestatut fait à Wincestre en temps meisme le Roi lael², soit contenuz qe si nul estraunge passe par pais de nuyt de qi homme ait suspecion soit maintenant arestu et livré au visconte, et demoerge en gard tant qil soit duement délivrés; et diverses roberies, homicides et félonies ont esté faitz einz ces heures par gentz qi sont appelez Roberdsesmen, Wastours Draghlacches... » Que quiconque soupçonne un passant d'appartenir à une de ces bandes, « soit-il de jour, soit-il de nuyt, » le fasse arrêter sur-le-champ; on le mènera au constable de la ville prochaine, qui le gardera en prison et fera enquête en attendant que le *justice* vienne. Or, supposez qu'un étranger passe de nuit par la ville; la garde l'arrête, il se voit déjà en prison « jusqu'à ce que le *justice* vienne » et se met à courir au lieu de se laisser prendre : le statut a prévu le cas³ : « Si eus ne soeffrent pas estre aresteuz, seit heu e cri levé sur eus e ceus qi funt la veille les siwent o tute la ville ove les visnées viles o heu e cri de vile en vile jesqes taunt qil serra pris et livrez au visconte. » Quel tableau!... C'est au milieu de la nuit, l'étranger est un voleur peut-être, peut-être un honnête homme qui a perdu sa route ne connaissant pas la ville; sa faute est de n'être pas rentré au couvre-feu; il cherche à tâtons son chemin dans les ruelles obscures; la garde l'aperçoit et l'interpelle; il fait les réflexions qu'on sait et voilà la huée et le cri qui commencent, la garde qui court, la ville qui s'éveille, les lumières qui paraissent et, petit à petit, les plus zélés qui se mettent à sa poursuite. Si la ville est fortifiée, les portes sont fermées depuis longtemps, et il sera sûrement pris. A peine peut-il espérer se jeter dans quelque porte mal jointe à un tournant de rue et se tenir blotti derrière, écoutant, la main tremblante, le cœur battant, la garde qui passe lourdement, au pas de charge, entourée comme d'un nuage de clameurs furieuses. Le nombre des pas diminue et les clameurs se font

1. 5 Ed. III, ch. 14.

2. L'aïeul du roi actuel, lequel aïeul était Edouard I^{er}.

3. Statut de Winchester; 13 Ed. I, ch. 4. *Statutes of the Realm*.

moins entendre, puis vont s'éteignant, perdues dans les profondeurs de la cité.

Mais si la ville n'est qu'une bourgade non close de murs, le premier mouvement du fugitif sera de gagner la campagne, et alors qu'il ne craigne pas les marais, les fossés, les haies; qu'il sache, à un pli de terrain, quitter la grand'route et profiter d'un endroit où on aura mal appliqué le statut de Winchester. Sans cela il est perdu; la garde le suit, la ville le suit, la huée continue et au prochain village la scène du départ va recommencer. Les habitants avertis par la clameur allument déjà leurs lanternes et les voilà eux aussi en chasse. Avant le bout de la grand'rue, quelque paysan plus alerte se trouvera prêt au passage pour barrer la route. Tous y ont intérêt, tous ont été volés, ou leurs parents ou leurs amis; quelqu'un des leurs a été blessé, assassiné sur la route comme il revenait du marché. Tout le monde a entendu parler de mésaventures pareilles et se sent menacé personnellement. De là ce zèle à courir sus au bruit de la huée et la conviction que pour courir si fort et faire courir tant le monde le fugitif doit être un brigand redoutable qu'attend le gibet¹.

J. J. JUSSERAND.

1. Cette faculté de faire courir sus à la première personne venue était, comme une foule de droits de ce temps, à la fois une garantie pour la sécurité publique et une arme dangereuse aux mains des félons. Des voleurs s'en servaient et il leur arrivait de faire emprisonner par ce moyen leur propre victime. Alisot, femme de Henri de Upatherle, expose au roi que son mari a été fait prisonnier par les Ecosais, à la bataille de Sterling, est resté plus d'un an leur captif, puis est revenu après avoir payé 40 livres de rançon. En son absence, Thomas de Upatherle et Robert de Prestbury s'emparèrent des terres qu'il possédait à Upatherle, se les partagèrent, abattirent les maisons et en tout agirent en propriétaires, emportant chez eux tout le bien qu'ils purent. Le retour du prisonnier vint les surprendre; dès qu'ils surent qu'il avait reparu sur ses terres, « le dit Thomas, par faus compasement entre luy et le dit Robert seu leva biewe et érie sur le dit Henry, et lui surmist qe il lui avoit robbé de ses chateux à la value de e li. » Ils furent crus : « le dit Henri fut pris et emprisonne en chastle de Glocestre longe temps, » en attendant la venue des *justices*, exactement comme le disait le statut. Henri finit par recouvrer sa liberté et obtint un bref contre ses ennemis; mais ceux-ci informés à temps vinrent trouver leur victime « et baterunt le dit Henri en la ville de Gloucestre, c'est asaver debrescerunt ses deux braaz, ses deux quises et ses deux jaunbes, et sa teste de chescun parte, et son corps tut naufré et vilement treté, qe a graunt peine eschapa la mort. » La réponse du roi n'est guère satisfaisante : « Si le Baron (mari) seit en vie la plainte est seon (sienne), et s'il seit mort, la plainte de la femme est nulle » (*Rotuli parliamentorum*, tome II, page 35, année 1330).

LES PREMIERS INTENDANTS DE JUSTICE

(Suite.)

II.

LES INTENDANTS DE 1589 A 1610.

1. *Restauration de l'autorité royale. Les intendants d'armée.*

1589-1600.

1589 est l'année de la mort de Henri III. Par droit de succession, Henri de Navarre prétendait à la couronne. Mais il ne pouvait devenir roi de France que par droit de conquête.

La Ligue en effet se préparait à lui tenir tête. Maîtresse de la capitale, assise en plusieurs provinces, munie de bonnes places, appuyée sur la sympathie active du bas-clergé et d'une partie de la bourgeoisie, soutenue surtout par l'argent et par les troupes de l'Espagnol, elle était assez puissante pour résister vigoureusement aux efforts du roi-soldat. Le sort de la France pouvait alors paraître incertain. Bien habile qui eût décidé de quel côté serait la victoire et de quel côté le profit. Selon les espérances et les intérêts de chacun, on rejoignait l'un ou l'autre camp. Les chefs de la révolte ne pouvaient que gagner à prolonger la résistance. Ils élevaient ainsi, en le faisant marchander plus longtemps, le prix auquel il faudrait bien, à la fin, payer leur adhésion. Pour un laps de temps dont on ne pouvait prévoir la durée, l'autorité royale, reconnue par les uns, niée par les autres, se trouvait déplacée, intermittente, soumise aux chances de la fortune. La cour, — si ce nom peut s'appliquer au rude entourage du Béarnais, — était éloignée de Paris, parcou-

rait les provinces selon les hasards de la guerre, prenait elle-même sa part dans des combats sans cesse renouvelés. Comme le premier acte du nouveau roi devait être de reconquérir son royaume, le seul centre de son autorité nouvelle c'étaient les camps.

Ces deux faits, à savoir la restauration de la puissance royale et le caractère militaire de cette restauration, devaient avoir une influence capitale sur le développement de l'institution qui nous occupe.

Que la mémoire évoque maintenant le souvenir des temps funestes auxquels nous a conduit le cours de cette étude; ou plutôt relisons les paroles des contemporains : « Vive la guerre ! » s'écrie le sieur de Rieux, dans la harangue que les auteurs de la satire *Ménippée* lui font prononcer au nom de la noblesse, dans les États de la Ligue, « Vive la guerre, il n'est que d'en avoir de quelque part qu'il vienne !... Cependant je courray la vache et le manant tant que je pourray : et n'y aura paysan, laboureur ny marchand autour de moy, et à dix lieues à la ronde, qui ne passent par mes mains et qui ne me payent taille ou rançon. Je sçay des inventions pour les faire venir à raison : je leur donne le frontal de cordes liées en cordelière : je les pends par les aiselles, je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge : je les mets aux fers et aux ceps : je les enferme en un four, en un coffre percé plein d'eau, je les pends en chapon rosty : je les fouette d'estri-vières : je les sale : je les fais jeusner : je les attache estendus dedans un van : bref, j'ay mille gentils moyens pour tirer la quintessence de leur bourse et avoir leur substance pour les rendre bellistres à jamais, eux et toute leur race : Que m'en soucié-je, pourveu que j'en aye ! » Montaigne, qui n'y met nulle ironie, lui, mais qui raconte, la mort dans l'âme, les déplorables

1. V. *Satyre Ménippée*. édition de Ratisbonne, 1711 (I, p. 99). Toute cette longue harangue ironique repose sur des faits malheureusement très réels. Le sieur de Rieux, dans la bouche duquel elle est mise, tenait Pierrefonds pour la Ligue. Il faillit un jour enlever Henri IV dans une embuscade. Il fut pris enfin et pendu à Compiègne, à la grande joie des paysans des environs.

Ces mêmes faits qu'il raconte furent accomplis en grand par les ligueurs dans le comté de Montbéliard. V. l'« Histoire tragique des cruautés et meschancetez horribles commises en la comté de Montbéliard sur la fin de l'an 1587 et commencement de l'an 1588 par les troupes des sieurs de Guise et marquis de Pont, fils aîné du duc de Lorraine. » Dans les *Petits Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 705.

exemples de « patience, d'obstination et d'opiniâtreté » dont les guerres civiles avaient été l'occasion dans son « misérable siècle », ajoute d'autres traits à ces tableaux, que le crayon de Callot n'a fait qu'emprunter à l'horrible réalité : « Je scais qu'il s'est trouvé de simples païsans s'estre laissez griller la plante des pieds, écraser le bout des doigts atout le chien d'une pistole, poulser les yeux sanglants hors de la teste à force d'avoir le front serré d'une chorde, avant que de s'estre seulement voulu metre à rençon. J'en ay veu un, laissé pour mort tout nud dans un fossé, ayant le col tout meurtry et enflé d'un licol qui y pendoit encores, avec lequel on l'avoit tirassé toute la nuit à la queue d'un cheval, le corps percé en cent lieux à coups de dague qu'on luy avoit donnez, non pas pour le tuer, mais pour lui faire de la douleur et de la crainte ; qui avoit souffert tout cela iusques a y avoir perdu parole et sentiment, résolu, à ce qu'il me dict, de mourir plustost mille morts (comme de vray, quant à sa souffrance il en avoit passé une toute entière) avant que rien promettre ; et si estoit un des plus riches laboureurs de toute la contrée¹. » Telles sont, pour employer encore une expression du moraliste, « les expériences » que les argoulets faisaient depuis près de trente ans sur le sang et la chair du pauvre peuple.

Il ne faut pas croire que les soldats de la Ligue eussent le monopole de ces excès. Les huguenots, landskenets et reîtres d'Allemagne, soldats venus d'Angleterre, cadets de Gascogne ou de Béarn ne valaient pas mieux. Le bon Sully lui-même, cinquante ans plus tard, écrivant au milieu du repos et de l'abondance de sa tranquille vieillesse, ne se tient pas d'aise au souvenir des bonnes prises qu'il avait faites autrefois, dans les hasards des guerres civiles².

Le paysan, à son tour, écrasé, ruiné, furieux, ayant sué l'argent et le sang, se levait. Lui aussi il se faisait brigand. La plaie des routiers, vagabonds et porteurs d'épée était devenue

1. V. Montaigne, *Essais*, édition Charpentier, in-12 (t. III, p. 194).

2. C'est avec une précision et une satisfaction qui fait peu d'honneur à son sens moral, que Sully raconte dans ses *Mémoires* ces excès, où il eut sa part, et qui (il l'avoue lui-même) furent la première source de sa fortune. V. dans l'édition de 1725 des *Économies royales* (petit in-12), t. I, p. 96, la surprise de Villefranche ; p. 103, les profits faits par Sully lui permettent de se monter un équipage ; p. 134, en juin 1580, au pillage de Cahors, Sully prend 4,000 écus ; V. encore p. 387-390, pillage de Louviers où Sully, en toiles ou cuirs, « fit bien mille escus » ; etc. ..., etc.

presque aussi saignante qu'au plein cœur de la guerre de Cent ans¹.

C'est à de pareils excès qu'un roi qui avait pour tâche de conquérir son royaume et de le pacifier tout ensemble, devait porter remède. Aussi, ce fut d'abord du côté des armées, là d'où venait à la fois la plus grande nécessité et le plus grand mal, que son attention se tourna.

Pour les faire accepter dans le pays il fallait les organiser et les policer. Pour que la police en fût possible et son établissement durable, il fallait que l'entretien des troupes fût assuré. Mais qui devait (la caisse royale étant vide) fournir à cet entretien ? Le peuple lui-même, qu'il s'agissait justement de ménager. Et qui devait prélever les subsides ? Les soldats eux-mêmes dont il s'agissait de faire tolérer la présence. On comprend que, dans cet embarras, Henri IV ait eu recours au seul moyen qui fût pratique dans les circonstances si extraordinaires, moyen irrégulier, extraordinaire lui-même, mais qui, dans l'extrême anarchie, reste la seule ressource de gouvernement : l'usage de fonctionnaires à puissance illimitée et indéterminée, maîtres de tout, n'ayant eux-mêmes qu'un maître, leur initiative et leurs qualités personnelles étant la seule raison d'être et la seule limite de leur autorité.

Ces magistrats, naturellement, furent des *commissaires*. Adjoins aux commandants des troupes et aux gouverneurs des provinces troublées, ces commissaires portèrent le plus souvent le titre d'*intendants*. Ils ajoutèrent à ce titre, selon le rôle particulier qu'ils avaient à remplir et que leur attribuaient leurs commissions, les mots de « justice », ou « d'armée », ou de « justice en telle armée », ou des « finances et des vivres en une armée », ou même, réunissant ces diverses appellations, ils portaient le titre complet d' « *Intendants de justice, de police, des vivres² et des finances en une armée* ». Il faut ajouter que les armées dont il est ici question étaient toutes destinées à la pacifi-

1. Encore en 1597, Henri IV lui-même écrivait de la Franche-Comté à ses ministres : « Demain passé, vous scaurez plus souvent et plus commodément de mes nouvelles, d'autant que les chemins ne seront plus si traversez et dangereux qu'ils ont esté depuis huit ou dix jours, que nul ne pouvoit passer sans courir grande fortune, plus des paysans que des gens de guerre. » Lettre du 11 août 1597. (*Lettres missives*, t. VIII, p. 569.)

2. Le titre d'*intendant des vivres*, qui désormais accompagnera si fréquemment celui d'*intendant de justice*, etc., existait très anciennement.

cation d'une certaine province, et que les commissions déterminaient la région dans laquelle devaient s'exercer les pouvoirs de chacun des nouveaux magistrats. L'organisation décisive d'une magistrature de cette sorte se place naturellement à l'époque des troubles que traversait alors la France. N'eût-on que des indices pour en reconnaître l'existence, on pourrait l'affirmer sans crainte d'être démenti par les faits. Les indices abondent, les preuves aussi, et nous avons rencontré la plus formelle de toutes : à savoir le modèle des commissions données aux intendants des armées sous Henri IV¹.

La formule qui s'était esquissée dans les époques précédentes se précise et s'affirme ; elle devient générale et anonyme, ce qui veut dire qu'elle peut et qu'elle doit servir dans des circonstances diverses et multipliées. Cette formule d'ailleurs est encore doublée : nous avons d'une part la « commission pour l'intendance de la justice en une armée », et, d'autre part, la « commission pour l'intendance des finances en une armée ». Dans la première, celle qui concerne la justice et police, nous voyons que le magistrat auquel elle donnait charge devenait le conseiller du général près duquel il était placé ; il devait « ouyr les partis, les régler et pourvoir sur leurs differents, » ce qui semble indiquer une certaine compétence en matière civile. Il devait par-dessus tout veiller à la bonne police de l'armée, et « faire les procès aux malfaiteurs qui s'y trouveraient. »

L'autre commission est la contre-partie naturelle de celle que nous venons d'indiquer. L'intendant des finances en une armée avait le maniement des deniers destinés à l'entretien des troupes. Il recevait l'argent des mains du trésorier de l'extraordinaire des guerres quand celui-ci pouvait en fournir. Mais c'était là l'exception. Aussi la charge principale de l'intendant des finances était-elle de surveiller la levée des deniers dans la province spéciale où l'armée devait agir : « Ayant charge, dit la commission, de veoir au recouvrement des sommes qui sont nécessaires d'estre levées pour l'entretènement de ladite armée, artillerie, vivres et muni-

1. Ces formules si curieuses, si importantes, se trouvent dans le volume 4014 du fonds français à la Bibliothèque nationale. Ce volume est rempli de pièces analogues concernant l'administration et la justice au xvr^e siècle. La copie de la « Commission pour l'intendance de la justice en une armée » se trouve au f^o 150, et celle de la « Commission pour l'intendance des finances en une armée », au folio suivant.

tions, ordonner des deniers d'icelles soubz notre dit cousin, [le général] ensemble des impositions et assiettes qui se devront faire sur noz sujetz de ladite province à faulte de fonds, en vertu de nos commissions et de tout en tenir bon et fidel contrerolle, afin de nous en rendre raison quand besoin sera, sans qu'il se face aucun acquit, ni payement que par vertu des ordonnances de notre dit cousin qui seront de vous contrerollées ; user pour le recouvrement desditz deniers de contrainctes que vous verrez nécessaires a faire, lesquelles voudront être exécutées par voz ordonnances contre tous ceux qu'il appartiendra... »

Tels sont les types des commissions des intendants sous le règne de Henri IV. Ainsi sont inscrits dans des actes officiels les progrès décisifs de cette institution. Il ne faut pas croire d'ailleurs que les formules que nous venons de citer fussent définitives et restrictives. Elles ne sont tout au plus qu'un canevas, sur lequel on brodait les développements que les circonstances particulières rendaient opportuns.

Les deux formules pouvaient se fondre en une seule : les intendants chargés de l'administration de la justice passaient souvent à celle des finances ou réciproquement. A l'autorité que leur donnaient ces charges on ajoutait, au besoin, celle de faire le procès aux rebelles, de traiter avec eux, de démolir les villes et châteaux, etc., etc. Mais la base de leurs opérations *était toujours dans l'armée*, à laquelle ils étaient adjoints, et leur action *avait pour champ l'étendue de la province où opérait cette armée*.

Ces différents points une fois bien éclaircis, on comprend par quelle transition insensible les *intendants des armées* devinrent les *intendants des provinces*, conservant toutefois le titre et les fonctions d'*intendants du militaire* qu'ils avaient eus à leur origine. Chaque fois qu'une province était troublée par des désordres ou des rébellions, le pouvoir royal, naturellement, y envoyait une armée ; et cette armée était accompagnée d'un intendant de justice, qui avait à la fois autorité sur l'armée et sur la province. Les troubles finis, l'intendant restait quelque temps dans le pays. Il devenait intendant de province.

C'est ce qu'explique très bien, pour une époque déjà plus avancée de notre histoire, un texte formel tiré d'un écrivain qui, précisément sur ce point, devait être, comme on va le voir, admirablement renseigné. Au cours du récit des guerres du Languedoc,

en 1620, Barthélemy de Gramond, président au parlement de Toulouse, raconte que Hurault de Bellesbat était placé comme intendant près du duc du Maine, gouverneur de Guyenne. Celui-ci, étant sur le point de se jeter dans le parti de la reine mère et de faire cause commune avec les protestants, essaya d'entraîner Bellesbat dans sa défection. L'intendant résista ; il remplit le devoir de sa charge, en avertissant le roi des desseins du duc du Maine. Puis il quitta le prince rebelle, vint à Toulouse, et là, prit place dans le parlement où il devint le collègue et l'ami de Gramond lui-même, qui fait en termes pompeux son éloge. Eh bien ! à propos des fonctions qu'Hurault de Bellesbat exerçait près du duc du Maine, Gramond s'exprime en ces termes : « *Illi (duci) Huraltium Bellebatum adjunxerat Rex, libellorum supplicum in regia magistrum, cujus consilio Aquitaniam regeret. Invaluit in Gallia novo usu, ut provinciarum proregibus admoveatur a Rege rogatus assistens, cujus officium est, jura militi distribuere, et si quid a milite, si quid a prorege peccatur, inquirere et monere regem de omnibus; sic patent Regi quaecumque in provinciis fiunt* ¹..... » Qu'on me permette de donner la traduction de ce morceau où le latin du président s'embarrasse un peu à exprimer ces fonctions d'un caractère tout moderne : « Le roi avait adjoint au duc du Maine Hurault de Bellesbat, maître des requêtes au Conseil d'État, afin de lui servir de conseil dans le gouvernement de la Guyenne. L'usage nouveau s'est établi en France de placer près des gouverneurs de province un *aide*² désigné par le roi, avec charge de rendre la justice dans l'armée. Si quelque faute est commise soit par les soldats, soit par le gouverneur, il doit en faire l'enquête, tenir le roi au courant de tout, de telle sorte que le roi soit toujours renseigné sur ce qui se passe dans les provinces..... »

Ce mélange des attributions de l'intendant de justice en une

1. « *Historiarum Galliae ab excessu Henrici IV libri XVIII*, autore Gabr. Bartholomaeo Gramondo. Amstelod. L. Elzevir 1653, in-8°, p. 289. » La première édition est de 1643, in-f°. Paris.

2. Je suis obligé de suivre la lettre de Gramond. Il donne lui-même, ailleurs, à Hurault le titre d'*adessor*. Il emploie à l'*index* la formule : « *Aquitaniae prorege adessor juri dicundo datus* » ; ce qui ne peut se traduire autrement que par la formule française : « intendant de justice en Guyenne ».

armée et de l'intendant de justice en une province est également prouvé, sur le terrain même de la pratique, par les considérants de la commission donnée au jeune Séguier pour l'intendance dans la province d'Auvergne :

« L'un des principaux moiens, y est-il dit, de réparer les désordres que les mouvemens divers ont suscité en ce royaume durant nostre bas-aage (de Louis XIII) consistant en la distribution de la justice non moins utile aussi à contenir nos subjectz en paix, union et concorde... A ces causes et autres à ce nous mouvans, désirant sur ce pourveoir comme il convient au bien de nostre service, repos et soulagement de nosdits subjectz, *particulièrement en nos provinces estoignées, comme est celle d'Auvergne*, et en confirmant la qualité d'*intendant de notre justice* aux pays de delà, en laquelle vous avons cy devant retenu et fait employer *en l'estat de l'extraordinaire nos guerres*, etc.... nous vous avons estably intendant¹, etc. »

Si l'on met auprès des termes si expressifs de ce texte ceux d'une autre commission par laquelle le même Séguier, *trois mois après*, fut nommé *intendant de la justice, de la police et des finances dans l'armée* commandée par le duc d'Épernon, on ne peut s'empêcher de remarquer l'analogie pour ne pas dire l'identité absolue des fonctions d'intendant de justice en une armée et d'intendant de justice en une province. Quoiqu'il ne s'agisse que de l'armée qui opère en Guyenne et Saintonge, la commission donne à l'intendant le pouvoir de « généralement connaître de tous délits, abus et malversations qui seront commises en la dicte armée *ou proche des lieux où elle séjournera, soit par nos officiers ou par quelque personne que ce puisse estre, dont la justice en devra estre faile et ordonnée sur iceux.* » Séguier en effet resta, pendant trois ans, comme intendant dans la province, même après la fin des troubles.

C'en est assez, à ce qu'il semble, pour que l'on ne s'étonne point désormais de nous voir confondre dans une même étude l'histoire des intendants des provinces et celle des intendants des armées. Ces diverses magistratures en effet ne se distinguèrent pour ainsi dire point l'une de l'autre jusqu'au milieu du XVII^e siècle². Tant

1. V. les Commissions de Séguier dans le fonds Joly de Fleury à la Bibl. nat., vol. 2508, f^o 158.

2. En 1628, de Nesmond est intendant de justice dans l'armée du prince de

que des désordres se produisirent dans l'intérieur du royaume, elles se confondirent : les mêmes hommes en reprenaient successivement ou en cumulaient les fonctions. Ce fut seulement au temps où la guerre d'unification et de résistance fut terminée, où la guerre de conquêtes commença, qu'elles furent définitivement séparées.

2. *Histoire particulière des intendants sous Henri IV. Les intendants de justice, police et finances.*

Les formules générales que nous avons citées précédemment sont une preuve suffisante de l'existence des intendants à l'époque de Henri IV. Mais la liste que nous avons pu dresser des hommes qui, à cette date, remplirent ce rôle donnera à notre démonstration un caractère absolument péremptoire. Ce sont précisément les années les plus troublées de ce règne (c'est-à-dire la période comprise entre 1589 et 1600) qui nous montrent l'institution fonctionnant par tout le royaume.

En 1589, Michel le Tellier était envoyé en Champagne avec le titre d'intendant de justice¹.

En 1590, Antoine le Camus, sieur de Jambeville, était envoyé comme intendant de justice dans toute la Normandie. Il y démo-

Condé qui opère en Languedoc (V. une ordonnance de lui avec ce titre aux archives du ministère des affaires étrangères. *France*, vol. 45, f° 59). Et pourtant il assiste en qualité de commissaire du roi à l'importante séance du parlement de Toulouse où Condé dicta les volontés de la cour. (V. Présid. de Gramond, *Histor. Galliae* ... éd. 1653, p. 748.) — En 1629, l'art. 81 du code Michaud dit encore, confondant les deux titres : « Que nul ne puisse estre employé ès charges d'intendans de la justice ou finances, *que nous députons en nos armées ou provinces* ... (v. Isambert, t. XVI, p. 250). — Cf. la commission du sieur d'Orgeval (1633), publiée par M. de Boislisle. (*Mém. des intend.*, t. I^{er}, p. LXXIII.) — Plus tard encore nous voyons Laffemas cumuler en Picardie les deux fonctions (a° 1635). V. Boyer de Sainte-Suzanne. *Les intendants de la généralité d'Amiens*. — Plus tard encore nous retrouvons le même fait (a° 1645). V. la commission d'intendant de la justice, police, finances et vivres en Alsace donnée au sieur de Baussan, ... « avec pouvoir d'y administrer, rendre la justice, tant à l'endroit desdicts gens de guerre que des habitans desdits pays et tous aultres qui se trouveront en l'étendue d'iceux. » (*Documents inédits concernant l'histoire de France et particulièrement l'Alsace et son gouvernement*, publiés par Vanhuffell. Paris, 1840, in-8°, p. 186.) — Enfin pour le milieu même du XVII^e siècle, cf. la commission du sieur Blair, publiée dans Guyot.

1. V. Boislisle, *Revue des Sociétés savantes*, 1876, p. 154.

lit, par ordre du roi, plusieurs places fortes. Il était dans Pont-Audemer lors de la prise de cette ville par le duc de Mayenne. Il fut pris lui-même. Sa rançon fut fixée à la somme de 12,000 liv. (ce qui nous donne le prix exact auquel était coté un intendant de justice à cette époque). Le roi paya, de sa propre bourse, le rachat d'un serviteur si utile, et il le fit conseiller d'Etat à quelque temps de là¹.

En 1591, le sieur Turquant, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, était intendant de la justice et des affaires de Sa Majesté dans son pays de Limousin².

L'histoire raconte qu'en avril 1590 « les intendants de l'armée de Henri IV la laissèrent manquer des munitions nécessaires pour entreprendre un siège et que le roi ne put marcher sur Paris que quand il eut reçu de la reine d'Angleterre les poudres et les boulets que lui refusait son propre parti³. »

En 1593, le connétable de Montmorency étant éloigné de la province de Languedoc dont il était gouverneur, Henri IV

1. J'ai rencontré dans un catalogue de vente la mention suivante : « Pièce sur parchemin signée par Henri IV et datée de Noyon le 12 septembre 1592; Ordre donné à Le Camus, sieur de Jambeville, de se rendre en Normandie pour continuer à y exercer ses fonctions d'intendant de la justice de cette province. » — Voir en outre la *Continuation* (ms.) de *l'histoire des maîtres des requêtes de Blanchard* (par Chassebras de Bréau), à la Bibliothèque nationale (t. I, p. 91). Le cabinet des titres et le fonds français contiennent plusieurs rédactions et plusieurs copies de ce très intéressant ouvrage qui, croyons-nous, est resté inédit. On y trouve les renseignements les plus précieux et les plus circonstanciés sur les hommes qui jouèrent un rôle dans l'administration française de 1575 à 1722. En général les indications de faits sont exactes et viennent de bonne source. Il y a peut-être quelques erreurs de dates. On a fait usage de cet ouvrage pour la rédaction de beaucoup d'articles du dictionnaire de Moréri. Voici la liste des exemplaires manuscrits que j'ai rencontrés à la Bibl. nat. : Cabinet des titres, vol. 313 et 314, vol. 688, vol. 959 et 960, vol. 961.

Fonds français, n° 14018.

Les citations que j'ai faites sont d'après l'exemplaire du cabinet : 959-960.

2. Voir dans les pièces justificatives de *l'histoire de Bellac* par l'abbé Roy-Pierrette (Limoges, 1851, p. 202), le document suivant : « Lettre d'un consul de la ville de Bellac à M. Turquant, conseiller du Roy, maître des requêtes ordinaires de son hostel, intendant de la justice et affaires de S. M. au pays de Limousin, etc. » La pièce a été imprimée à Tours en 1591, chez Jamet-Metayer (in-18 de 42 pages), mais je n'ai pu la rencontrer. — Renseignement communiqué par M. Leroux, archiviste à Limoges.

3. C'est ici des intendants d'armée qu'il s'agit évidemment. (V. Poirson, t. I, p. 72. Il cite à l'appui Corneio, *Mém. de la Ligue*, t. IV, p. 277-79, et Davila, l. 11, t. III, p. 48.)

envoyait, dans ladite province, le sieur de la Fin, conseiller d'État, « pour veiller à la justice et administration ». Il devait passer par Lyon où il était délégué avec le sieur de Saint-André, président du parlement de Toulouse, pour « avoir l'œil aux troubles et pratiques qui menaçaient de détourner ce pays du devoir¹ ». Quelque temps après, ce même de la Fin était chargé d'un emploi analogue en Provence².

En mai 1594, un homme plus important encore, Bellièvre, futur chancelier, était envoyé auprès du maréchal d'Ornano, gouverneur et lieutenant général dans le Dauphiné et le Lyonnais. Les termes de la lettre qui annonce l'arrivée de Bellièvre au magistrat de Lyon sont tout à fait caractéristiques : « A nos très chers et bien amez les consuls et échevins de nostre ville de Lyon... Nostre voyage en vos quartiers estant reculé, nous eusmes le soing, attendant qu'en puissions reprendre les arres et nous rendre sur le lieu, de pourveoir à la conduite des affaires de delà... Ayant pour ce qui touche le faict et commandement des armes donné la charge au sieur d'Ornano nostre lieutenant général en Dauphiné ; et pour le surplus des affaires tant *de la justice et police que des finances, nous avons attribué l'auctorité et surintendance* au sieur de Bellièvre, l'un des premiers de nostre conseil d'État... et, ne l'eussions voulu éloigner d'auprès de nous, sans le desir que nous avons de voir bientost quelque bon règlement pour le soulagement du pays aux désordres que le temps a produict par delà, *spécialement en ce qui regarde les finances* afin qu'elles soient employées aux despences nécessaires et avec le meilleur mesnage que faire se pourra³ ... »

Les moindres mots de cette lettre ont pour notre sujet une importance que l'on appréciera facilement.

1. V. les lettres de Henri IV aux Etats généraux de Languedoc et aux eschevins et habitans de Lyon. Dans *Lettres missives* (t. IV, p. 62 et 67).

2. V. lettre de Henri IV aux consuls et habitans de Toulon (22 déc. 1593). *Lettres missives* (t. VIII, p. 503). — V. archives municipales de Toulon, AA, 36.

3. Brossette (*Eloge histor.*, etc.) cite simplement le nom de Bellièvre comme intendant de Lyon en 1594. — V. pour le texte que nous citons : *Lettres missives*, t. IV, p. 181 (24 juin 1594). Les volumes 15906 à 15910 du f. fr. à la Bibl. nat. contiennent une grande quantité de lettres adressées ou écrites par Bellièvre au sujet de ses missions en Guyenne, en Dauphiné, à Lyon. On y glanerait certainement plus d'un renseignement utile et inédit pour l'histoire intérieure de la France à cette époque. Les éditeurs des *Lettres missives* ont tiré de ce recueil un grand nombre de lettres de Henri IV (V. t. IV et t. IX *passim*).

On y voit que le sieur de Bellièvre était envoyé à la fois près d'une armée et dans une province ; il assiste, il conseille, et nous pouvons dire qu'il surveille un gouverneur qui est en même temps un général. Nous voyons enfin, réunies dans ses mains, les *attributions de justice, de police et de finances*, réunion que l'on considérait jusqu'ici comme ne s'étant produite qu'à une époque bien postérieure.

Cette puissance nouvelle et redoutable se trouva immédiatement en compétition avec les pouvoirs qui avaient tout à craindre de son établissement. Ce n'est pas de l'époque de Richelieu que date la lutte entre les gouverneurs de province et les intendants. D'Ornano, ligueur nouvellement réconcilié, et qui comptait ne trouver dans sa soumission au pouvoir central rien autre chose qu'un accroissement de l'autorité qu'il s'était acquise dans la province, d'Ornano sentit combien allait le gêner la présence vigilante du représentant de l'autorité royale. Il en écrivit de bonne encre à la cour. Mais le roi était assez fort, maintenant, pour pouvoir lui retourner des raisons sans réplique. La mauvaise humeur du gouverneur de Lyon nous valut ainsi un des documents les plus précieux que nous ayons rencontrés jusqu'ici, pour servir à l'histoire des intendants.

Henri IV va nous affirmer lui-même l'existence antérieure des intendants. Il va séparer leurs attributions de celles des officiers ordinaires de la justice, et maintenir, en des termes tels que Richelieu, quarante ans plus tard, n'eût pu rien y changer, le droit qu'a le pouvoir royal de se servir de magistrats à la fois si irréguliers et si puissants :

« Monsieur d'Ornano, écrit le roi, j'ay veu par vostre lettre du xv^e juing la plainete que vous faictes du pouvoir que j'ay donné au sieur de Bellièvre, l'envoyant par dela, ce à quoy j'estime que vous avez esté poussé par personnes qui y pensent estre plus intéressées que vous, ne pouvant eroire que cela vienne de vostre mouvement, comme aussy vous n'avez aulcune occasion de vous tenir offensé du diet pouvoir, car il ne touche en rien ce qui deppend de l'auctorité que je vous ay donnée, laquelle estant sur le faict des armées, ce n'est seulement pour commender aux gens de guerre en la ville et aux champs, mais aussy ordonner leurs paiemens après les monstres, *qui est tout ce que ont accoutumé et pouvoir de faire les gouverneurs et lieutenants généraulx*, soient princes ou aultres, sans qu'ils se doibvent mesler plus advant du faict *de mes finances*, ny en prendre

aucune cognoissance, non plus que du *fayet de la justice*, y ayant officiers ordinaires establis pour cest effet, lesquels m'en doibvent répondre. *Et néanmoins c'est chose qui se faict souvent, quand il y a occasion, que d'envoier quelques personnages, et de moindre qualité que ledit sieur de Bellièvre, pour recognoistre le devoir que rendent lesdicts officiers ordinaires en ce qui est de l'administration desdictes finances et de la justice avec surintendance et auctorité d'y apporter règlement, s'il est besoing, dont les gouverneurs de provinces ne se plaignent ny ne se tiennent offensez, comme aussy ce seroit sans raison. Ostez donc de vostre oppinion, je vous prie, que je l'aye voulu envoier pour deffiance que j'ay de vostre suffisance en tout ce qui peut appartenir à la charge que je vous ay donnée, ny pour vous en rien diminuer estant choses tellement séparées que quand il n'y seroit point, vous ne debvriez aucunement vous mesler de ce qui concerne celle que je luy ay donnée en ce qui touche nosdictes finances et la justice, qui n'est pas aussy pour ung establissement ordinaire, faisant estat de ne tarder longtemps à me rendre par delà, Dieu aydant..., etc. ¹.* »

Bon gré mal gré le gouverneur dut accepter ces explications. Bellièvre resta dans le Lyonnais jusqu'en 1596². L'autorité per-

1. Cette pièce est publiée dans les *Lettres missives* (t. IX, p. 398). Elle est datée du camp de Laon, le ... juillet 1594. Nous croyons devoir ajouter ici *in extenso* le texte des lettres adressées par Henri IV à la ville de Lyon. Les pouvoirs attribués à l'intendant y sont indiqués brièvement. On remarquera quelle haute autorité lui était ainsi confiée : « De par le Roy, chers et bien amez. Comme nous pensons avoir suffisamment pourveu aux affaires de la guerre en nostre province du Lyonnais, en aiant donné la conduite et le commandement au sieur Alfonse d'Ornano, aussy estimons nous que, pour pourveoir aux autres affaires et nécessité de ladite province, Nous ne pouvons prendre une meilleure résolution que d'en commettre la charge au sieur de Bellièvre, conseiller en nostre Conseil d'Estat, pour la cognoissance que nous avons de sa suffisance et grande expérience en choses semblables, et pour sa fidelité à nostre service. Nous l'envoions donc maintenant par delà pour en prendre le soing, avec ample pouvoir d'aviser à ce qui sera des affaires d'Estat, despesches, traitez et pollice de toutes les villes du pays sur laquelle occasion nous vous avons bien voulu escrire ce mot pour vous admonester et recommander de le recongnoistre comme aiant ceste autorité de nous, et avoir la même créance à tout ce qu'il vous fera entendre pour nostre service que vous auriez à nos propres despesches. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le xj^e jour de may 1594, signé Henry, plus bas Forget. » L'original se trouve à la Bibl. nat., au fonds français, vol. 15910, f^o 91. — V. aussi la série des publications tirées du fonds Bellièvre, par M. Halphen. Paris, Aubry, 1872, et Champion, 1881.

2. On trouve encore à cette date des lettres à lui adressées concernant les affaires du Lyonnais (V. *Lettres missives*, IX, p. 413).

sonnelle du futur chancelier, l'estime que faisait de lui Henri IV, lui donnèrent, en réalité, une autorité supérieure à celle qu'avaient les autres intendants à cette époque. Les volumes *quatre* et *neuf* des *Lettres missives* sont remplis de lettres qu'Henri IV lui adressait pour le règlement des plus importantes affaires. Il contribua beaucoup à la pacification de tout le midi de la France ; il ne revint à la cour que pour y remplir des charges plus importantes encore.

Reprenons la liste des intendants, interrompue par les considérations où le nom de Bellièvre nous a entraînés.

En cette même année 1594, le sieur de Vic fut envoyé comme intendant de justice à Toulouse pour « composer et remettre les affaires de par delà en l'estat qu'elles doibvent estre sous l'obéissance du roi tant pour le repos du pays que pour autres causes¹. »

Ce même de Vic, en décembre 1597, vint remplacer Bellièvre à Lyon² « pour y avoir, dit encore Henri IV, la superintendance de notre justice et service en la direction de nos affaires. » A de Vic succéda de Refuge avec le titre de « surintendant de la justice, police et affaires particulières de la ville de Lyon³. »

A de Refuge succéda (18 mai 1607) le sieur de Monthelon, qui semble être resté dans cette charge jusqu'en l'année 1617 environ⁴. On voit que ces premiers intendants ne faisaient pas un long séjour dans les provinces dans lesquelles ils étaient envoyés. C'est encore un trait qui marque la nature particulière de leurs fonctions et que nous retrouverons jusqu'à l'époque la plus avancée de leur histoire.

1. Cf. Chassebras, t. I, f. 66, et lettre de Henri IV au cardinal de Joyeuse (28 nov. 1594). (*Lettres missives*, t. IV, p. 262.) Méry de Vic d'Ermenonville fut plus tard ambassadeur en Suisse.

2. Cependant Brossette cite dans l'intervalle Jean Froger, président à mortier au parlement de Paris, et aux Grands Jours de Lyon en 1596. (Voir ci-dessous, p. 322, note 2.) Brossette cite ensuite Emeri de Vic en 1598. La lettre écrite par Henri IV « à nos très chers et bien amés le prévost des marchands et eschevins, manans et habitans de nostre ville de Lyon » est du 6 décembre 1597. Elle est publiée dans les *Lettres missives* (t. IV, p. 885).

3. Il entra en fonction en 1602. Cf. Brossette (loc. cit.), et *Lettres missives*, t. VII, p. 244. Henri IV, en nommant Monthelon à l'intendance de Lyon, dit qu'il succède à de Refuge (18 mai 1607).

4. Cf. Brossette (loc. cit.). Cf. la lettre de Henri IV aux prévost des marchands, manans et habitans de nostre ville de Lyon, « où il dit qu'il envoie Guillaume Monthelon, maître des requêtes, pour avoir la même charge et surintendance de la justice, police et affaires particulières de la ville de Lyon qu'avoit le sieur

A l'occasion de la révolte des Crocquants dans le Limousin, Henri IV envoya en ces régions le sieur de Boissize, conseiller d'État (mars 1594). A ce sujet Henri IV écrit au sieur de Bourdeilles, gouverneur et sénéchal au pays de Périgord : « J'envoie le sieur de Boissize conseiller en mon Conseil d'État en mes pays de Limosin, Périgord et Xaintonge avec charge et commission d'ouïr les plainctes et doléances des peuples soublevez esdict pays, et d'y pourveoir par la voie de justice en quoy je luy ay expressément commandé de tenir toujours bonne intelligence et correspondance avecq vous, comme de vostre part, je vous prie de l'assister de tout votre pouvoir au faict de sa dicté charge¹. »

En mars 1595, le sieur du Fresnes² va en Provence avec une commission analogue. — En juillet 1596, le sieur d'Amours va en Champagne pour veiller « à l'administration, aux finances et à la sûreté des provinces de l'est³. » A la même date, le sieur de Haraucourt était « intendant des affaires du roy en Flandres » et traitait, à ce titre, des affaires les plus importantes de ce pays⁴. Philippe de Longueval de Manicamp lui succéda avec le même titre⁵.

Cette même année, 1596, Guillaume Duvair, conseiller au parlement de Paris, fut envoyé à Marseille avec le titre d'intendant de justice⁶. Il avait pour mission principale de ramener l'ordre et

de Refuge » (*Lettres missives*, VII, p. 243). Ajoutez une lettre de Nicolas Pasquier, écrite vers 1617, adressée à M. Monthelon, « conseiller du Roy en ses conseils d'État et privé, et intendant de la justice à Lyon. » *Lettres de N. Pasquier dans les Œuvres complètes de E. Pasquier*, in-4° (t. II, p. 1321). Je dois citer encore une « lettre de Monthelon, intendant à Lyon, à Nérestang », qui se trouve au fonds Godefroy, vol. 268, pièce 137. Je pense que c'est ce même Monthelon qui fut, en 1617, intendant en Poitou et dont je cite la commission plus loin.

1. V. *Lettres missives* (t. IV, p. 111 et p. 185). Cf. IV, p. 82, 156, 164 et 481.

2. Ce du Fresnes ou du Fresnes-Froger doit être le même que celui cité par Brossette comme intendant à Lyon, en 1596 (V. lettre écrite par Henri IV à Bellièvre, à Lyon, le 11 mars 1595, dans *Lettres missives*, IX, p. 408). — V. aussi instruction à M. de Fresne lors de sa mission dans le Lyonnais. B. N. F. fr., vol. 513, f° 504. — V. en outre arch. mun. de Toulon, AA, 75, et BB, 52, f° 98, 168 et 189.

3. *Lettres missives* (IV, p. 627). Lettre de Henri IV à la duchesse de Nevers du 27 juillet 1596.

4. V. lettre de Henri IV, à lui adressée, au sujet des villes de Dunkerque et Bourbourg qu'Élisabeth demandait comme caution de la dette des Pays-Bas (*Lettres missives*, t. IX, p. 165).

5. V. id., ibid.

6. V. Sapey. *Essai sur la vie et les ouvrages de Guillaume Duvair*. Paris, 1847, in-8° (p. 19, et notes, p. 142). Il cite ce passage d'une harangue de Servin

la concorde dans une ville que les luttes civiles venaient de déchirer. Dans ce but le roi lui avait remis entre les mains une sorte de dictature pacifique. On peut même reconnaître à travers l'amphigouri des discours qu'il prononça en diverses circonstances solennelles qu'il eut à mettre la main dans les élections municipales¹. Nous trouvons ici encore un trait bien curieux de l'histoire des premiers intendants. Leur établissement dans les provinces fut en réalité le signal de la décadence décisive des libertés communales. Duvair resta en charge pendant tout le cours de l'année 1597, et il ne quitta la ville que quand l'ordre et l'exercice de la justice y furent définitivement restaurés.

En 1596 encore, Louis Lefèvre de Caumartin, qui avait été intendant de justice en l'armée de Poitou dès 1588², et qui avait été chargé depuis de missions importantes dans diverses provinces, était « intendant de justice en Picardie ». Il se trouva dans Amiens lorsque cette ville fut surprise par les Espagnols. Il paraît que lui aussi dut leur payer rançon³.

Il ne resta pas longtemps entre leurs mains⁴, car dès le 26 mars 1597, il remplissait ses fonctions d'intendant dans Abbeville. Henri IV lui écrivait de faire publier en Picardie une ordonnance rendue « à l'effet d'empêcher les communications des sujets du roi avec la ville d'Amiens ». Ses attributions embrassaient à la fois la justice, les munitions et les vivres. Il demeura probablement dans la province jusqu'au traité de Vervins (2 mai 1598)⁵.

à propos de Duvair : « Il avoit suffisamment, et avec toute sorte d'intégrité, exercé une commission d'intendant général en la justice de Marseille, en temps fort dangereux, à la fin des troubles..., etc. »

1. Plusieurs discours relatifs à cette mission ont été publiés dans les *Œuvres du sieur Duvair, garde des sceaux de France*. Édition de Rouen, 1619, in-8°. V. la remontrance faite en la maison de ville de Marseille, p. 101 : « [Le roy] m'a commendé d'estre présent en toutes vos eslections, pour moyenner que ceux qui doivent entrer aux charges soient tels qu'ils puissent nourrir la paix et la concorde parmi vous ... et m'a donné très expresse charge, puissance et autorité d'empescher qu'il ne se fist rien de contraire, » etc. — V. encore les discours prononcés à l'ouverture de la Chambre de justice de Marseille en 1596 et 1597, puis « à la fermeture d'icelle », p. 200 et sq.

2. V. Chassebras, t. I, n° 85. — Une lettre de Henri IV lui est adressée sous ce titre d'intendant de justice de Picardie. V. *Lettres missives* (26 mars 1597, IX, p. 661).

3. Amiens fut pris par les Espagnols le 11 mars 1597.

4. Il était avec le roi au camp devant Amiens le 10 juin 1597. *Lettres missives* (IX, p. 781).

5. En 1598 on lui décerna une commission pour « faire quelque recherche

En 1598, Marion, trésorier des finances, était *intendant des finances* en Languedoc, et de Convers, président au tribunal de Montpellier, était *intendant de la justice*¹. Vers la même époque, de Maisse était envoyé en qualité de commissaire dans le même pays².

Nous citerons encore les noms de Ogier de Gourgues, intendant en Guyenne sous Henri IV³, de Miron, conseiller et président des requestes au parlement de Paris, envoyé par Henri IV à Clermont pour réprimer une rébellion⁴, et celui de de Thou (l'historien), envoyé en Poitou, en janvier 1598, avec une mission analogue⁵.

3. *Seconde partie du règne de Henri IV.* *Les commissaires des tailles.*

1600-1610.

Cependant nous approchons insensiblement des temps nouveaux. La tempête s'apaise ; le calme renaît ; l'horizon s'éclaircit... « redeunt Saturnia regna ». C'est le temps où le bourgeois des villes, après avoir vaillamment combattu pour la bonne cause et s'être tenu, pendant des années, renfermé derrière ses murailles, peut enfin déboucler le corselet de fer, mettre l'arquebuse dans un coin, ouvrir les portes toutes grandes, et s'en aller, comme plus tard M. Orgon, revoir sa maison des champs. N'y a-t-il pas un fonds de joie et d'espérance parmi les larmes que verse Jehan Vaultier de Senlis :

« Les troubles finis et après que la paix fut publiée, les habitants alloient hors de la ville, pour reconnoitre leurs héritages ; mais quoi ! ils ne voyoient que des ruines telles qu'ils ne pouvoient rien reconnoitre, étant les laboureurs, femmes, enfants, serviteurs et servantes

de ce qui s'est passé en Picardie pour le regard des munitions et des vivres » (*Lettres missives*, t. IX, p. 908. Lettre de Henri IV au connétable de Montmorency).

1. V. D. Vaissette, *Hist. du Languedoc* (t. V, p. 368). Cité dans Astre : *Intendants de Languedoc* (1^{re} partie, p. 10).

2. V. *Lettres missives* (t. V, p. 68).

3. V. Morel au mot de *Gourgues*.

4. V. *Lettres missives* (t. V, p. 98).

5. V. *Ibid.* (t. IX, p. 316-317).

décédés, ni demeuré personne des lieux et villages qui leur pût enseigner quelques pièces ; ayant été dix ans sans sortir de la ville ; étant, les terres, demeurées en savarts et pleines d'herbes si hautes qu'on les eut plutôt prises pour bois taillis que autrement. Et si d'aventure, les propriétaires se remettoient dans quelques pièces, il en venoit d'autres qui les en expulsoient, par faute de titres, adirés, pourris ou brûlés, et de prouver la jouissance d'iceux, ils perdoient tout ; et ceux qui avoient la meilleure bourse, avoient le meilleur droit¹. »

En 1594, le roi rentre dans Paris. Quelques provinces attardées se hâtent de suivre l'exemple de la capitale. Le duc de Mayenne, plus attardé encore, fait sa paix avec le roi, en 1596. « Il l'eût faite plus avantageuse pour lui s'il l'eût faite plus tôt². » Il n'y a plus de guerre désormais qu'avec l'Espagne. L'Espagnol lui-même commence à désirer la paix. *Le roi de Navarre* peut maintenant *faire le roi de France*.

Mais tout n'était pas fini. La discorde chassée du cœur des peuples, il fallait rétablir l'honnêteté dans les mœurs et l'ordre dans l'administration. Pour cette œuvre nouvelle, où le roi trouvait désormais comme alliées les magistratures ordinaires réorganisées, il n'était plus besoin de cette manière de proconsuls qui jouaient un rôle si important dans la première partie du règne de Henri IV³. L'institution des intendants n'était point assez entrée dans les mœurs pour qu'elle subsistât d'une manière générale alors même que l'occasion des services qu'elle pouvait rendre était passée.

Sans qu'on puisse dire non plus qu'elle disparaisse complètement, les documents qui attestent son existence deviennent de

1. V. Histoire et discours d'une partie des choses faites et passées en ce royaume qui ont eu cours depuis le 13 mai 1588 jusqu'au 16 juin 1598, par Jehan Vaultier, de Senlis. Dans *Monuments inédits de l'histoire de France*, p. p. Adhelm Bernier. Paris et Senlis, 1835, in-8°, p. 304.

2. Présid. Hénault, *Abrégé chronol.* a° 1596.

3. Voici les paroles prononcées par Du Vair lors de la clôture de la chambre de justice de Marseille : « Tant que la fièvre des mouvemens civils a exercé cette ville, ou que l'impression de chaleur qu'elle y avait laissée l'a menacée de quelque danger, la justice souveraine, souveraine médecine des peuples, quittant son siège et domicile est venue vers vous ... maintenant que vous avez repris force et vigueur, vous pouvez bien, à l'exemple de ceux qui sont revenus en convalescence, aller jusques à la maison du médecin quérir son conseil et secours. »

nouveau plus rares, à partir de l'an 1598 ; il y a un temps d'arrêt dans son développement. Seuls les commissaires subsistent et leurs attributions sont différentes de celles des intendants.

Il ne s'agissait plus désormais d'alimenter des armées dans les provinces et de réprimer les excès des gens de guerre. Les ordonnances sévères rendues par Henri IV sur la discipline des troupes (Édit du 8 mars 1591. Ordonnances de 1597 et 1598) et la rigueur avec laquelle les intendants de justice avaient tenu la main à ce qu'elles fussent exécutées, permettaient au roi de détourner son attention vers des réformes maintenant plus instantes. La plus grande partie du nouveau labeur auquel Henri IV se consacra, avec l'aide de Sully, fut le rétablissement de l'ordre dans les finances.

Là aussi le mal était invétéré. Pour l'extirper, il fallait se servir de remèdes césariens. C'est dans cette partie de l'administration que nous allons voir à l'œuvre les *commissaires royaux*¹.

A peine entré dans le conseil, Sully se fait donner à lui-même une *commission* pour aller dans quelques généralités voisines surveiller le rendement réel des impôts, « avec un particulier pouvoir de suspendre les fonctions des officiers des finances de dessus les lieux, et d'y en commettre, au lieu d'iceux, tel que bon lui sembleroit². »

A la barbe des *intendants des finances* (qu'il ne faut pas confondre avec nos *intendants de justice*), on distribue des commissions du même genre à M. de Caumartin, à M. de Bizouse et à deux maîtres des requêtes « du nom desquels, dit Sully, il ne nous souvient pas³. »

Ces commissaires, « apureurs de compte » et « régaleurs de taille », apparaissent d'ailleurs de toutes parts à cette époque. M. de Maupeou est envoyé en Bretagne ; M. de Champigny

1. Je ne puis malheureusement que signaler ici le savant mémoire de M. de Boislisle sur *les Chevauchées des Maîtres de requêtes et les Commissaires enquêteurs*, mémoire qui a paru au moment où le présent travail était en cours d'impression (V. *Revue des Sociétés savantes*, septième série, t. III, 2^e livraison, p. 159-191). J'essaierai d'utiliser, dans les notes des prochains articles, quelques-uns des renseignements qui se rapportent aux époques qui me restent à traiter. Je me félicite d'ailleurs d'être en général d'accord avec l'éminent érudit et d'avoir eu quelquefois la bonne fortune de rencontrer des preuves qui avaient échappé à une si parfaite érudition documentaire.

2. Sully, *Œconomies royales*, éd. in-12, III, p. 98-100.

3. Id., *ibid.*

« ès-généralités de Tours et d'Orléans » ; le sieur Coesnard, auditeur des comptes, en Poitou ; le sieur de Bizouse en Guyenne¹ ; Caumartin en Lyonnais, Berry et Auvergne², après la paix de Vervins en Normandie, plus tard encore en Guyenne. Jean de Mesmes est commis, par lettre du roi du 24 août 1596, pour aller en la généralité de Caen « vaquer au règlement des tailles et au soulagement des peuples³. » Nicolas le Prévost eut commission « pour aller dans le Rouergue vérifier les levées qu'on avait faites pendant la Ligue⁴. »

M. d'Arbois de Jubainville cite un arrêt rendu, le 30 mars 1600, par « le Roi en son Conseil, sur ce oui l'un des conseillers en son Conseil commissaire député en la province de Champagne pour le régalement de la taille⁵. »

Certes on ne peut dire que ces commissaires fussent des intendants⁶ ; les termes de leurs commissions diffèrent de ceux des commissions des intendants de justice. Leur rôle est différent. Il faut observer toutefois que les attributions financières qui sont dévolues aux commissaires s'ajouteront plus tard à celles des intendants des provinces et qu'il y a là par conséquent une nouvelle origine digne d'être mentionnée de l'institution qui nous occupe. L'inspection attentive à laquelle les commissaires se

1. V. *Économies royales*, t. III, p. 404.

2. V. Chassebras, I, p. 85. et *Économ. royales*, III, p. 103. C'est le seul, selon le sévère Sully, qui s'acquitta passablement de cet emploi. (Cf. id., III, p. 404, et B. de Xivrey, t. IX, p. 86.)

3. Chassebras, t. I, p. 154.

4. J'ai trouvé, je crois, cette indication dans les *Mémoires de d'Ormesson*, édités par M. Chéruel (Documents inédits). Mais l'indication exacte m'échappe en ce moment.

5. V. *l'Administration des intendants d'après les archives de l'Aube*, in-8°, 1880, p. 14.

6. Si l'on trouve parfois dans des textes contemporains le mot d'*intendant* comme synonyme du mot *commissaire*, c'est qu'alors, le mot intendant est pris dans un sens général, comme dans l'édit postérieur de 1635. C'est dans ce sens que ce mot doit être entendu, par exemple dans l'art. 75 de l'édit de Nantes : « en défendant aux trésoriers de France, généraux de nos finances, receveurs généraux et particuliers, leurs commis, entremetteurs et autres intendants et commissaires de nosdites finances, etc. (V. Isambert, t. XV, p. 192.) C'est dans ce sens encore que Henri IV prend le mot *intendant* dans sa lettre à Sully si souvent citée, quoique d'une authenticité douteuse : « Ces huit personnes que j'ai mises en mes finances ont bien encore fait pis que leurs devanciers et en l'année dernière et la présente que j'ai eu tant d'affaires sur les bras, faute d'argent, ces messieurs-là et cette effrénée quantité d'intendants qui se sont fourrés avec eux, par compère et commère, ont bien augmenté les grivelées, etc. »

livrèrent dans les provinces et les rapports qu'ils firent à leur retour près de la cour fournirent au roi et à son ministre les renseignements les plus précieux et les mieux circonstanciés sur l'état financier de la France. On put ainsi rédiger, en connaissance de cause, l'important *Édit de mars 1600*, portant « règlement général sur les tailles, sur les usurpations du titre de noblesse, sur les bâtards et la rescision des ventes de biens communaux et usagers¹. »

Dans le préambule de cet édit, il était fait allusion à l'envoi antérieur des commissaires : « Nous avons sur les plaintes faites et réitérées souvent en nostre Conseil, des abus, illégalitez, malversations et exactions qui se commettoyent en la levée des perceptions des tailles, député des commissaires, personnes de qualité et intégrité cogneues pour en informer, chastier les coupables, procéder au régallément d'icelles, et nous donner advis des moyens qu'ils jugeroient les plus propres et convenables pour faire cesser ces désordres à l'avenir..... » Les articles 39 et 40 maintiennent l'usage de ces commissaires et le droit qu'ils ont « de faire des règlements particuliers là où il en seroit besoin, de porter des jugements souverains même en matières criminelles, appelé toutefois avec eux nos officiers sur les lieux. »

L'appel de leurs décisions était renvoyé aux cours des aydes, chacune en leur ressort. Cette dernière décision, qui soumettait les commissaires aux magistratures locales, leur enlevait à vrai dire la meilleure part de leur autorité. C'est encore un trait qui les distingue des intendants ; ceux-ci en effet relevèrent toujours directement de l'autorité royale.

Quoi qu'il en soit, l'édit de mars 1600 porta ses fruits. Des commissaires furent envoyés régulièrement dans les provinces pour y régler les matières financières². Aux noms de ceux que nous avons déjà cités, il faut ajouter les suivants : le sieur de

1. V. Isambert (t. XV, p. 226).

2. Henri IV va nous expliquer lui-même, de la façon la plus précise, les circonstances dans lesquelles les commissaires étaient envoyés dans les provinces. Le 31 août 1602, il écrit à Sully :

Mon cousin,

J'ai vu l'extrait des assignations que nous avons affectées au payement des garnisons et fortifications de Barrault, Provence et Bourg en Bresse que vous m'avez envoyé avec votre première lettre écrite hier, elles ne peuvent être meilleures ni plus certaines, comme j'ai commandé être écrit à ceux qui s'en sont plaints ; mais puisque le retardement de l'acquiescement procède ainsi que

Maisse, envoyé en Languedoc, près des États (nov. 1601¹) ; Le Camus, qui fut envoyé dans le Limousin en 1602² ; Lagrange-Courtin et d'Aubigny, en Normandie³ en 1604 ; Raymond de Verteuil, en Quercy (déc. 1605⁴) ; André Le Fèvre d'Ormesson, à Lyon, après 1605⁵ ; de Vic, de Saint-Jullien. Claude Frère, de Symiane, Ponat, de Calignon⁶, etc., pour vérifier les dettes du Dauphiné, le 23 août 1606. En 1608, on envoya, dans la même province, M. Durand, sieur des Ronceaux ; Nicolas le Prévost, Frère et Aubery, maître des requêtes. Cette commission dura près de deux ans⁷.

Il est superflu d'ajouter que les attributions de ces commissaires étaient extraordinaires et qu'ils n'avaient, en somme, qu'un rôle de surveillance et de contrôle. C'était toujours aux trésoriers généraux des finances établis dans chaque généralité du royaume qu'appartenait le règlement général des tailles. C'est à eux et à eux seuls, par exemple, qu'en juillet 1607, Henri IV adresse l'ordre de « répartir les tailles de l'année » sur chacune des élections de leur généralité, de manière à garder la balance égale

vous avez reconnu et n'avez mandé de la malice et négligence des trésoriers de France et receveurs généraux, je trouve bon l'expédient que vous avez proposé, d'envoyer un commissaire sur les lieux, qui interdise tous lesdits trésoriers et receveurs, fasse lui-même la charge desdits trésoriers et commette quelqu'un à faire la recette ; partant je vous prie de faire élection d'un homme de bien et l'y envoyez vous mesmes tel que vous aviserez : mais je veux que ses frais soient pris sur les gages desdits trésoriers et receveurs qui sont causes du mal, afin qu'ils reçoivent cette punition avec celle de leur interdiction et que je ne paye la peine de la faute qu'ils font à mon service et à leur devoir. »

1. V. Sully, *Œconom. roy.*, éd. 1725 (t. V, 129).

2. V. Chassebras (t. I, p. 91).

3. *Lettres missives* (t. IX, p. 49 et 54).

4. Peut-être avait-il le titre d'intendant. Voir Ouvré, *Aubéry du Maurier*, in-8°, p. 122.

5. V. le Mémoire d'Ormesson sur la vie de son père, dans le vol. des *Mémoires* publié par Chéruel (Collection des doc. inédits), Introduction.

6. V. la commission donnée à ces derniers à la Bibl. nat., fonds français, v. 4914, f° 130. On remarquera comme elle diffère de celle des intendants. — V. aussi Lettres inédites de Henri IV à M. de Bellière, 1602, publiées par M. Halphen, 1881, in-8°, p. 29.

7. V. *Mémoires d'Ormesson* (loc. cit.). Il est d'autres noms dont cette liste pourrait se grossir. Mais j'hésite toujours à y faire figurer des personnages sur les fonctions desquels je ne suis pas absolument fixé. Par exemple un sieur de Vergennes était envoyé à Saintes, en 1609, « pour réduire à la raison les esprits des officiers, advocats et procureurs de ce siège aigris au possible les uns contre les autres. » (V. arch. des aff. étr., Angoumois, vol. 60.) Mais quel était son titre ? La commission nous manque.

entre la pauvreté des uns et l'aisance des autres. Les rôles confectionnés devaient être retournés par eux au duc de Sully, surintendant des finances¹.

Cependant nous arrivons aux dernières années du règne de Henri IV.

Henri IV fut un des rares politiques de valeur qui eut le don de se faire aimer. Son gouvernement, fondé à la fois sur la force et sur la douceur, n'avait nul besoin de se servir de moyens extraordinaires pour faire accepter ses décisions. Le pays était calme. Les institutions régulières fonctionnaient. Quelle raison de recourir à des magistratures spéciales dont l'ingérence nouvelle ne pouvait qu'éveiller des susceptibilités et engendrer la désaffection? Le roi était assez fort pour que personne ne songeât à lui résister dans le royaume. Son autorité était trop modérée pour que l'idée vînt à personne de s'y soustraire.

Peut-être, cependant, les projets que le roi nourrissait et qu'il était à la veille de mettre à exécution au moment de sa mort, allaient-ils être l'occasion de nouveaux sacrifices demandés à la France et de nouveaux embarras dans le royaume! Peut-être eût-on vu, à l'occasion de la guerre qui se préparait, renaître les magistratures extraordinaires qui avaient presque disparu depuis l'extinction des troubles. La France allait se lancer dans de nouvelles aventures dont l'issue était incertaine. La guerre étrangère une fois déclarée, les *intendants des armées* reparaissent² et peut-être après eux les *intendants des provinces*. Mais personne ne peut dire si cette renaissance fût devenue l'occasion d'un établissement définitif, et si l'institution des intendants eût rempli, du même jour, le rôle important qu'elle joua plus tard dans l'administration intérieure de la France.

G. HANOTAUX.

(*Sera continué.*)

1. V. la lettre circulaire adressée aux trésoriers de France établis à Bourges dans *Lettres missives* (VII, p. 911).

2. En 1610, Robert Miron, qui fut plus tard intendant du Languedoc, fut nommé par Henri IV intendant de justice dans les armées de Champagne. V. Astre, *Int. du Languedoc* (1^{re} partie, p. 20). Il cite Mezeray (t. X, liv. LXXII).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DE LA RÉFORME PROVINCIALE ATTRIBUÉE A DIOCLÉTIEN.

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE ADMINISTRATIVE.

Les divisions territoriales de l'empire romain, dont le tableau complet est dressé dans la *Notitia dignitatum*, et qui ont servi de base à l'organisation administrative jusqu'aux réformes de Justinien et d'Héraclius, sont le résultat du démembrement des provinces créées par la république et les empereurs des premiers siècles. Suivant l'opinion générale, ce remaniement aurait été l'œuvre de Dioclétien : il serait contemporain des mesures qui achevèrent, sous son règne, la transformation de l'empire en état purement monarchique. Le seul texte qui donne positivement cette date est un passage du *De mortibus persecutorum*, traité écrit par Lactance vers 313, à l'occasion de l'édit de Milan. Lactance, entre autres innovations désastreuses qu'il reproche à Dioclétien, mentionne ¹ l'extrême morcellement des provinces : *Ut omnia terrore complerentur, provinciae quoque in frustra concisae, multi praesides et plura officia singulis regionibus, ac paene jam civitatibus incubare.*

On ne pouvait cependant soutenir que les 420 provinces de la *Notitia* eussent été établies par Dioclétien. La liste dite de Polemius Silvius, rédigée vers 386, ne contient que 443 provinces². Celle que Rufius Festus a dressée dans son *Breviarium rerum gestarum populi*

1. *De m. p.*, 7; Migne, VII, 204 B. Cf. les Commentaires, pp. 158 et 839. — Aurélius Victor mentionne aussi la création d'une de ces nouvelles provinces, la *Valeria*, *Caes.* 40, 10. Ammien Marcellin répète ce détail, 19, 11, 4.

2. Ed. Seeck, pp. 247-260; — Mommsen, *Abhdlg. der saechs. Gesellsch. der Wissensch.*, III, 255; trad. Picot, *Revue archéologique*, 1866, I, 376. — Je ne compte ni la *Sophanene*, ni la *Valentiniana*, ajoutées par conquête; et je rétablis l'*Arabia* et la *Palaestina salutaris*, omises par le copiste.

romani, écrit en 369¹, n'en renferme que 404. Il était d'ailleurs aisé de suivre, grâce aux suscriptions des codes et aux actes des conciles, les créations successives de nouvelles provinces. C'est ce qui a été fait par Kuhn² et repris par M. Mommsen³.

La liste de Vérone⁴, si elle ne confirme pas le texte de Lactance pour ce qui regarde la création des provinces par Dioclétien, prouve au moins leur existence sous son règne, puisqu'elle n'a pu être rédigée qu'entre 292 et 297. Mais elle en réduit le nombre⁵ à 96. Si nous en retranchons les huit provinces italiennes, c'est à peine plus du double (88 contre 42) du nombre des provinces qui formaient l'empire sous Trajan⁶. Ces chiffres seuls montrent que nous sommes loin du morcellement maudit par Lactance.

Créations provinciales de Trajan à Dioclétien.

L'écart qui existe entre ces deux nombres sera encore diminué si l'on tient compte des provinces créées au second et au troisième siècle de l'empire. Hâtons-nous de dire qu'il est impossible d'en fixer exactement le nombre. De Trajan à Sévère Alexandre, les écrivains de l'histoire auguste et les textes épigraphiques nous font connaître assez fidèlement les modifications territoriales qui se sont produites dans le monde romain. A partir de Maximin, les renseignements authentiques font presque complètement défaut : nous ne savons rien des règnes les plus féconds en réformes, de ceux de Claude ou d'Aurélien, empereurs qui, autant que Dioclétien, ont transformé l'ancienne administration de l'empire.

Syria. — Le successeur même de Trajan songea à diviser la plus importante des provinces de l'empire, la Syrie. Spartien, à qui nous devons ce renseignement, prétend⁷ qu'Hadrien fut entraîné à cette mesure par le désir de restreindre la suprématie d'Antioche. Donner une administration séparée à deux pays qui, comme la Syrie et la Phénicie, avaient presque toujours eu des destinées différentes,

1. Ed. Fœrster (Vienne, 1874). Cf. Mommsen, *Hermès*, XVI, p. 605, n° 1.

2. *Die städtische und buergerliche Verfassung des Römischen Reichs bis auf die Zeiten Justinians* (Leipzig, 1863, 2 in-8°), II, p. 201.

3. Dans ses deux études sur les listes de Vérone et de Polemius Silvius.

4. Mommsen, *Abhdl. d. Berl. Acad.*, 1862; (*phil.-hist. Abtheil.*), p. 489; td. Picot, *Rev. arch.*, 1866, II, p. 369; éd. Seeck, pp. 247-251; Riese, pp. 127-129.

5. Je donne le nombre qui résultera de cette étude.

6. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, I, p. 492 (édition de 1881); — en ne comptant ni la grande Dacie, ni l'Assyrie, ni l'Arménie, supprimées entre Trajan et Dioclétien. L'Épire était certainement une province.

7. *Vita Hadriani*, 14: *Antiochenses inter hoc ita odio habuit, ut Syriam a Phoenice separare voluerit, ne tot civitatum metropolis Antiochia diceretur.*

et dont les intérêts, comme les coutumes, étaient restés divers¹, fut sans doute le motif qui inspira l'empereur, plutôt qu'une capricieuse antipathie. On a beaucoup discuté pour savoir si la mesure fut réellement exécutée sous son règne. Dans un écrit à peine postérieur à la grande révolte des Juifs, Justin dit² que Damas, quoique terre arabique, était alors rattachée à la Syrophénicie. Il est bien difficile de croire avec Kuhn³ et M. Marquardt⁴ que la Syrophénicie ne désigne pas un district provincial. L'extension de ce nom aux villes de l'Antiliban ne se rencontre que chez les géographes et les historiens du second siècle : ils ont dû l'emprunter à la géographie administrative. — Damas fut réuni à l'empire sous Trajan eu même temps que le royaume Nabatéen de Bostra : il est infiniment probable que la ville fit alors partie de la province d'Arabie. Sous Hadrien seulement, elle reçoit le titre de cité métropole⁵, et elle est réunie à la nouvelle province de Syrophénicie, province qu'on ne pouvait en effet restreindre au littoral phénicien. Ces trois mesures, qui s'expliquent l'une par l'autre, doivent donc être contemporaines : Tertullien, qui écrit sous Sévère, donne⁶ une seule et même date au rattachement de Damas à la Syrie et au morcellement de cette province. — D'après Suidas⁷ enfin, ce serait sous Hadrien que Paulus, rhéteur de Tyr, aurait reçu la commission de faire de sa patrie une métropole. Tyr ne paraît pas avoir porté ce titre avant Hadrien⁸. — Si l'on songe qu'Hadrien fit plus pour l'organisation de la Syrie, qui avait été sa province, que pour celle de n'importe quel gouvernement, il est fort possible que, pour faciliter l'administration de la plus riche des contrées de l'empire, il en ait confié la région méridionale à un légat indépendant. Cette frontière étant d'ailleurs fort tranquille en ce moment, peu importait la division du commandement militaire.

Il est toutefois bien certain qu'après Hadrien le gouvernement des deux Syries fut attribué à un seul légat, qui commandait parfois,

1. Il est probable que la Phénicie n'avait pas déjà une administration religieuse distincte : le *κοινὸν Φοινίκης* n'apparaît pas avant Caracalla, Mionnet, V. 334.

2. *Dial. cum Tryphone*, 78 : ὅτι δὲ Δαμασκὸς τῆς Ἀραβικῆς γῆς ἦν καὶ ἔστιν, εἰ καὶ νῦν προσενέμεται τῇ Συροφαινική λεγομένη.

3. II, 191.

4. *Staatsverwaltung*, I, 423, n° 5.

5. Eckhel, III, 331.

6. Tert., *Adversus Marcionem*, 3, 13; Migne, II, 339 : *Et Damascus Arabia retro deputabatur, antequam transcripta erat in Syrophaenicen ex distinctione Syriarum.*

7. V° Παῦλος, Τύριος ῥήτωρ. — ... ὅς ἐπὶ Ἀδριανοῦ τοῦ βασιλέως πρεσβεύσας μητρόπολιν τὴν Τύρον ἐποίησε.

8. Eckhel, III, 382.

extraordinairement, les légions de Palestine ¹. Ce fait peut s'expliquer, au moins sous les successeurs d'Antonin, par les nécessités de cette frontière, que les Parthes menacèrent de nouveau dès les premiers jours du règne de Marc Aurèle ². Sous Septime Sévère, à partir de 198 ³, l'année ⁴ de la défaite des Parthes et de la pacification de la Syrie, commence la liste régulière des légats de Phénicie.

La province créée par Hadrien et rétablie par Sévère comprenait : la Phénicie proprement dite, c'est-à-dire le littoral, depuis Aradus, au nord, jusqu'à Dora, à la frontière de la Palestine, et, dans l'intérieur des terres, Caesarea Pania ⁵; — la Palmyrène et la Damascène; — en outre, selon Ulpien ⁶, Héliopolis et Emèse, c'est-à-dire les anciennes principautés ⁷ de la Chalcidique et d'Emèse; — certainement aussi le territoire de l'Abilène, compris entre la Damascène et la Chalcidique. Enfin il faut y joindre la Trachonite où campait ⁸, sous Caracalla, la légion Syrophénicienne, la *tertia gallica*, et, fort probablement, la région Saccéenne, la Batanée, et la Décapole que Ptolémée ⁹ et Pline ¹⁰ comptent dans la Syrie. Quant au massif du Haourân, qui faisait partie d'abord du royaume des Agrippas, puis, sous Trajan ou sous Hadrien, de la province de Syrie, il ne dut être réuni à l'Arabie que sous Dioclétien ¹¹. Rien ne fut distrait de la Syrie lors de son partage.

Ce qui a donc formé la nouvelle province de Syrophénicie, c'est l'ancienne Syrie égyptienne, celle qu'Antoine donna à Cléopâtre ¹² et dont les principautés et les villes restèrent indépendantes depuis la création de la Syrie jusqu'à la fin du premier siècle ¹³. Hadrien ne fit que séparer de la Syrie des populations qui avaient commencé à vivre avec elle seulement depuis quelques dizaines d'années : il organisa administrativement une circonscription politique qui existait depuis des siècles, et qui, même pendant les années où elle avait dépendu du légat de Syrie, avait officiellement conservé son nom et son indi-

1. Kubn, II, 193; Waddington, *ap.* Borghesi, VIII, p. 431.

2. Tillemont, II, 147.

3. Marquardt, *Staatsv.*, I (1881), p. 423.

4. Tillemont, III, 54.

5. Ptolémée, 5, 15, 21. 22.

6. Digeste, 50, 15, 1.

7. Marquardt, *Staatsv.*, I (1881), pp. 400. 403.

8. Dion Cassius, 55, 23; *C. I. Gr.* 4548, à Phaena; cf. Lebas et Wadd., 2413.

9. 5, 15, 21. 22. 23. 24. 26.

10. *Hist. nat.*, 5, 18 (16), 74.

11. Wadd., 2329; *Bull. inst. arch.*, 1867, p. 205; Wadd., III, p. 535. — Une inscription trouvée à Kanatha (Qanawath) y mentionne cependant la légion d'Arabie, *tertia cyrenaica* : *C. I. L.*, III, 124; cf. Wadd. 2331 b.

12. Josèphe, *Ant. Jud.*, 15, 4, 2.

13. Marquardt. *Staatsv.*, I, pp. 394. 395.

vidualité. Une inscription du temps de Trajan appelle ¹ le gouverneur de la Syrie, « légat de Syrie, de Phénicie et de Commagène. »

Hispania citerior. — Sous le règne d'Antonin, et à l'autre extrémité de l'empire, nous voyons poindre une autre province : il s'agit encore d'une province consulaire impériale, la Tarraconaise ou Espagne citérieure. Elle était gouvernée jusque là par un *legatus Augusti pro praetore*, dont le pouvoir s'étendait sur plus de la moitié de l'Espagne, depuis le Douro jusqu'à Carthagène et sur les îles Baléares. Or, à partir du règne d'Antonin, apparaît un *legatus Augusti juridicus Asturiae et Gallaciae*, dont le premier connu est un des consuls de l'an 150 ². La nouvelle circonscription existait déjà comme subdivision militaire et financière de l'ancienne Citérieure ³; et Strabon donne ⁴ exactement les limites de ce district, qui commençait à l'embouchure du Douro et comprenait les Galléciens, les habitants de l'Asturie, peut-être aussi les Cantabres. Ce sont les populations sauvages des montagnes, les dernières réunies de toute la péninsule à l'empire romain : de même qu'elles avaient toujours vécu à part, elles furent toujours administrées séparément.

Il est certain que même sous Antonin, la Galice et l'Asturie dépendaient, au moins nominalement, du légat de la Citérieure : ce que l'on doit conclure moins de la place que leur assigne ⁵ Ptolémée que d'une inscription ⁶ trouvée à Léon où C. Julius Cerealis, consul en 215, s'appelle « premier légat envoyé par Caracalla, après la création de la province, dans la nouvelle Espagne citérieure. » C'est donc vers 216 que fut établie définitivement la province *Gallaecia et Asturia*, la *nova Hispania citerior Antoniniana*, ébauchée sous Antonin. Et elle subsista, sans modification dans ses limites, jusqu'à l'arrivée des barbares.

Britannia. — Sous le règne de Septime Sévère, une année ⁷ avant que les deux Syries fussent rétablies, la province consulaire de Bretagne fut démembrée : Hérodien place ⁸ ce fait l'année même de la mort d'Albinus, en 197. Il y eut deux provinces, que les inscriptions, fort rares d'ailleurs, appellent *Britannia superior* ⁹ et *Bri-*

1. Wadd., 1722.

2. *C. I. L.*, VI, 1486. 1507; VIII, 2747; Borghesi, IV, p. 133; cf. Marquardt, *Staatsv.*, I, p. 254.

3. *C. I. L.*, II, 3271. 4616. 2643, surtout 2477: cf. Mommsen, *Eph. Epigr.*, IV, p. 224.

4. 3, 4, 20.

5. 2, 6.

6. *C. I. L.*, II, 2661.

7. Tillemont, III, 47.

8. 3, 8, 2.

9. *C. I. L.*, VII, 280. 281, à Greta-bridge up. Tees; VIII, 2080.

*tannia inferior*¹. Il est absolument impossible² de déterminer les limites des deux provinces. Deux inscriptions mentionnant la Bretagne supérieure et trouvées sur la frontière du comté d'York permettent de croire que cette province était la région septentrionale de la Bretagne romaine et qu'elle comprenait le territoire des Brigantes³ : leur grande ville était Eburacum (York), et ils occupaient le pays des montagnes depuis la frontière jusqu'aux estuaires de l'Humbert et de la Mersey. Là demeuraient les légions⁴ : c'était la dernière contrée soumise, la moins attachée à la domination romaine.

Moesia inferior. — La Mésie inférieure subit, au milieu du III^e siècle, un premier démembrement, par la création de la province de Scythie. La région de plaines et de marécages comprise entre le Danube inférieur et le Pont-Euxin, la Dobrutscha roumaine, avait toujours été distinguée de la Mésie, quoiqu'elle fit partie de la province : c'était la « petite Scythie », la « Scythie cisdanubienne⁵ » qu'habitaient les Scythes, Codryses et Troglodytes, et où étaient⁶ les villes grecques de Callatis, de Tomi et d'Istros : c'est le seul endroit de la Mésie où les soldats sont campés⁷ depuis la conquête de la Dacie par Trajan.

Il est à peu près certain qu'au III^e siècle la petite Scythie a été séparée administrativement de la Mésie : c'était un territoire sans cesse parcouru par les barbares, le point le plus faible⁸ de la frontière danubienne. De bonne heure on a dû lui donner un chef militaire particulier, sous Valérien, au plus tard. Trebellius Pollion parle⁹ de « dues de Byzance » qui, sous Gallien, ont battu les Scythes près de la ville d'Istros¹⁰. Vopiscus mentionne un Avulnius Saturninus

1. *C. I. L.*, VIII, 1578. 2766. 5180. Cf. *The Academie*, 1882, p. 346.

2. Hübner, *Corp.*, VII, p. 4.

3. Ptolémée, 2, 3, 16.

4. Hübner, *Die römischen Heeresabtheilungen in Britannien, Rhein. Mus.*, XI, p. 21; et *Corp.*, VII, pp. 102. 103.

5. Strabon, 7, 5, 12 : τὰ ἐλη τὰ τῆς μικρᾶς καλουμένης Σκυθίας τῆς ἐντὸς Ἰστρου.

6. Plin., *Hist. nat.*, 3, 26 (29), 149; 4, 11 (18), 41. 44.

7. Ptol., 3, 10, 11.

8. *Vita Max. et Balb.*, 16: *Gallien. II*, 13.

9. *Vita Gall. II*, 13.

10. *Vita Aurel.*, 13. — Je n'accorde que peu de confiance aux textes de l'histoire auguste : les lettres insérées sont d'une authenticité très contestable. Mais ici il m'est impossible de songer, avec Kuhn, II, 206, à un anachronisme : le biographe parle, à côté d'Avulnius Saturninus, d'Ulpius Crinitus, *dux Illyriciani limitis et Thracici*; le *limes Thracicus* est certainement la Mésie, y compris le territoire des Gètes, qui est particulièrement appelé au III^e siècle la *ripa Thracica*; cf. *C. I. L.*, III, 751. 753; Plin., 3, 26 (29), 149. Avulnius n'a donc pu commander que la petite Scythie.

comme duc de la frontière scythique, *dux Scythici limitis*. C'est la même chose que le *dux Scythiae* de la *Notitia*. Le territoire de la province de Scythie aux IV^e et V^e siècles, et jusque sous Justinien, commençait¹ sur le Danube à Sucidava, sur le Pont à Dionysiopolis, au sud de Callatis : les limites de cette région n'ont pas changé depuis Strabon.

Moesia superior. — Le démembrement des deux Mésies fut complété par Aurélien. L'abandon de la Dacie, le transfert des armées et des colons sur la rive droite du Danube entraînèrent la création de nouvelles subdivisions provinciales. La Mésie, dans les deux premiers siècles de l'empire, formait un certain nombre de régions, nommées des peuplades qui les habitaient. Il est impossible de dire si ces régions étaient autre chose² que des circonscriptions géographiques et ethnographiques. En tout cas, il est certain qu'elles ont persisté, comme telles, jusqu'à la fin du II^e siècle : Ptolémée les mentionne. D'après Strabon³ et Pline l'Ancien⁴, les Dardaniens occupaient la région montagneuse du sud-ouest de la Mésie jusqu'à la vallée supérieure du Drilo, et Ptolémée énumère leurs quatre cités, *Aribantium*, *Naissus*, *Scupi*, *Ulpiana*⁵. La « région dardannienne » existait encore au milieu du III^e siècle : Constance Chlore en était⁶. Ce qui pourrait faire croire même qu'il s'agissait d'une division officielle, c'est que, sous Decius, il est parlé⁷ d'une *regio Dardanica*, gardée par un corps de troupes spécial. — Au nord-ouest de la Mésie, entre le Drilo et le territoire des Dardaniens, Strabon place⁸ une partie de la nation des Scordisques : ils habitaient sur les deux rives du Margus et touchaient, à l'est, aux Triballes et aux Mésiens. Ce sont sans doute les descendants de cette race dont il est question⁹ dans Ptolémée : les *Tricornesi*, à l'ouest du Margus, et, de l'autre côté du fleuve, les *Picentii* avec leur rivière *Pingus*¹⁰ et leur citadelle *Pincum*¹¹. — Au delà commençaient les Mésiens et les Tri-

1. Amm. Marc., 27, 4, 12; *Not. Or.*, 39; Hiéroclès, p. 637, Wesseling.

2. On trouve dans les inscriptions des prétoriens *reg(ione) Ratiarese*, Gruter, 521,7 = *C. I. L. VI*, 2730; — *regione Nicopolitana*, Gr. 527,7 = *C.*, VI, 2933. Mais il ne s'agit que du territoire des cités.

3. 7, 5, 6. 12.

4. *H. n.*, 4, 1 (1), 3; *Divisio orbis terrarum* [sous Auguste], Riese, p. 16.

5. *Ulpiana* est dans la haute vallée ou Strymon. — Ptol., 3, 9, 6.

6. *Vita Claudii*, 13.

7. *Vita Claudii*, 16.

8. 7, 5, 12; cf. Tite-Live, 40, 55, 7.

9. 3, 9, 3.

10. Le fleuve Ipek. — Pline, *H. n.*, 3, 26 (29), 149.

11. Gradiska. — La table de Peutinger porte *Punicum* : cf. Becking, *ad Not. Or.*, p. 475.

balles : ils étaient répartis entre les deux provinces de Mésie, puisqu'ils occupaient les deux rives du Ciabrus qui en formait la limite¹. Leurs villes principales étaient *Ratiaria* et *Œscus*. A l'est, ils étaient limités² par les colonies de Gètes, qui furent établies³ sur les rampes septentrionales de l'Hémus jusqu'aux rives du Danube. Les Gètes, dit Pline⁴, sont des Daces devenus Romains. Ils s'étaient fortement mêlés⁵ aux anciennes populations thraces.

Aurélien fit de ces circonscriptions autant de provinces : il donna ainsi à l'ancienne Mésie l'organisation qu'elle avait sous Dioclétien et à laquelle rien ne fut changé pendant plus d'un siècle. Quand, vers 274, il abandonna la Dacie de Trajan, il créa pour les provinciaux transportés en deçà du Danube, en Mésie, une province nouvelle qu'il appela de son nom, dit *Vopiscus*⁶. C'est la *nova Dacia* dont parle⁷ Laetance.

Mais en même temps la Dardanie fut constituée⁸ en province indépendante, et il est probable que des colons de Dacie y furent aussi établis, au moins dans la partie supérieure : c'est ainsi seulement que l'on peut expliquer le texte⁹ de Rufius, d'après lequel « deux Dacies furent créées par Aurélien en Mésie et en Dardanie. » Mais, comme nous le voyons par la liste de Vérone, la Dardanie, *regio Dardanica*, conserva son nom ; la partie de la Mésie où furent établis les Daces, *regio Moesiae*, prit seule le nom de Dacie¹⁰.

Il est facile de connaître exactement les limites de ces deux provinces, si l'on admet, ce qui est infiniment probable d'après ces textes, que les deux provinces de Dardanie et de Dacie intérieure, mentionnées dans la *Notitia* et dans la liste de Hiéroclès, aient été formées, dans le courant du iv^e siècle, de la Dardanie aurélienne. Celle-ci a donc eu¹¹ pour villes principales : *Scupi*, sa métropole, *Ulpiana*, *Naissus*, c'est-à-dire le territoire dardanien de Ptolémée,

1. Ptol., 3, 9, 1. 2. 4; Pl., *H. n.*, 4, 1 (1), 3; cf. *C. I. L.* V, 1838 : *praefectus) c[i]vitatum Mœsiae et Treballia[e]*; V, 1839; VI, 3036.

2. Strabon, 7, 3, 10.

3. Pl., *H. n.*, 4, 11 (18), 41.

4. 4, 12 (25), 80; Strabon, 7, 3, 13.

5. Strabon, 7, 3, 13; Pl., *H. n.*, 3, 26 (29), 149.

6. *Vita Aureliani*, 39 : *Populos in Moesia contocavit appellavitque suam Daciam, quae nunc duas Moesias dividit.*

7. *De mort. pers.* 9, Migne, VII, 208.

8. D'après Mommsen, liste de Vérone.

9. *Breviarium*, 8, éd. Förster : *Per Aurelianum translatis exinde Romanis duae Daciae in regionibus Moesiae ac Dardaniae factae sunt.*

10. Jornandès, *De success.*, Murat., I, 233.

11. La liste de Hiéroclès est du commencement du vi^e siècle; — Hiér., p. 655, Wesseling.

auquel fut ajouté *Serdica*, ville thrace de la peuplade des *Bessi*⁴. On peut croire² que c'est le territoire de *Serdica* qui a été réservé aux Daces.

La Dacie aurélienne, la *Dacia ripensis* de la *Notitia* et d'Hiérocclés doit s'identifier avec l'ancien territoire des Mésiens et des Triballes. En effet, cette province, comme ce territoire, est à cheval sur les deux Mésies, des deux côtés du Ciabrus : la première station danubienne que la *Notitia* y mentionne³ à l'ouest est *Egeta* : *Egeta* est en dehors de la vallée du *Pincum*, c'est-à-dire du territoire scordisque. À l'est, elle ne dépasse pas⁴ l'Utus, jusqu'où les Triballes ont dû s'étendre. Enfin, ses grandes villes sont Ratiaria et OEscus.

En créant ces deux nouvelles provinces, Aurélien brisait complètement le cadre des anciennes Mésies. Les deux fragments qui en subsistaient ont dû certainement former des provinces indépendantes : à l'ouest la *Moesia prima* ou *Moesia superior*, la région des Scordisques de Pline, des *Tricornesi* et des *Piceni* de Ptolémée ; à l'est la *Moesia secunda* ou *Moesia inferior*. Cette dernière ne dépassait pas l'Hémus : c'est le territoire des Gètes, la Thracie mésienne de Pline, la *ripa Thracica* des inscriptions⁵, le *limes Thracicus*⁶ de l'histoire auguste. Il est à remarquer que, sous Dioclétien, lors du partage de l'empire en diocèses, la Mésie inférieure fut rattachée à la Thrace : de même le pays qui l'avait formée en avait toujours été une dépendance géographique.

Provinciae Italiae. — C'est encore à Aurélien qu'il convient d'attribuer la plus importante des réformes administratives, la création des provinces italiennes. Nous savons, par de nombreux textes⁷, qu'Aurélien nomma Tétricus correcteur de l'Apulie. Mais Trebellius Pollion⁸ le considère comme ayant gouverné toute l'Italie, dont il énumère les provinces méridionales. Suivant que l'on donne la préférence aux témoignages de Trebellius Pollion ou aux autres, on refusera ou on accordera à Aurélien la division de l'Italie en provinces. Le mieux cependant est de concilier ces témoignages, et, pour

1. *C. I. L.*, X, 1754; cf. Dion Cassius, 51, 25.

2. D'après Eutrope, 9, 14, 22; Amm. Marc., 31, 16; Hiér., p. 651, Wesseling.

3. Milanowatz, *Notitia Orientis*.

4. *Notitia Orientis*.

5. *C. I. L.*, III, 751, 753; cf. Pline, *H. n.*, 3, 26 (29), 149.

6. *Vita Aureliani*, 13.

7. *Vita Aureliani*, 39; Aur. Victor, *Caes.*, 35; *Epitome*, 35, 7; Eutrope, 9, 13.

8. *Vita XXX tyr.*, 24 : [*Aurelianus Tetricum*] *correctorem totius Italiae fecit, id est Campaniae Samnii Lucaniae Brittiorum Apuliae Calabriae Etruriae atque Umbriae Piceni et Flaminiae omnisque annonariae regionis.* L'*annonaria regio* comprend *Venetia Histria Aemilia Liguria Transpadana.*

résoudre la contradiction, d'accepter l'ingénieuse hypothèse de M. Marquardt¹. Suivant lui, le correcteur, quoique n'administrant qu'une seule province, s'appelait officiellement « correcteur de toute l'Italie. » Tétricus se serait nommé *corrector Italiae regionis Lucaniae*, de même que Postumius Titianus, consul en l'an 304, et qui administrait la seule Transpadane, s'appelait² *corrector Italiae regionis Transpadanae*. Cette nomination de Tétricus coïncide parfaitement avec le partage de l'Italie en districts provinciaux; aucune des inscriptions, aucun des textes mentionnant des correcteurs de régions italiennes n'est antérieur à Aurélien³. Il faut donc admettre avec Borghesi⁴ qu'« Aurélien, trouvant l'Italie toute disloquée par la négligence de Gallien, la révolte d'Aureolus, l'irruption des barbares jusqu'à Fano, songea à la relever de ses désastres en lui donnant une administration nouvelle. »

Les provinces créées par Aurélien et que Dioclétien ne modifia pas furent les suivantes⁵ :

1. *Venetia Histria*.
2. *Aemilia Liguria*⁶.
3. *Transpadana*⁷.
4. *Flaminia Picenum*⁸.

1. Marquardt, *Staatsverwaltung*, I (1873), 80, note (5). Je regrette que M. M. ait renoncé à cette hypothèse dans la seconde édition de son ouvrage.

2. *C. I. L.*, VI, 1418. 1419.

3. Outre les textes relatifs à Tétricus et à Postumius Titianus, cf. pour la *Venetia* : Aur. Vict., *Caes.*, 39, 10 [en 284]; pour la *Campania* : *I. R. N.*, 2497 (= *C. I. L.*, X, 1655), 6328 (= *C.*, VI, *fals.*, 304); *C. I. L.*, VI, 1717 [283-285]. — Les *Juridici* cessent après les Gordiens.

4. *Oeuvres*, II, 416. M. Mommsen fut d'abord de cet avis, *Feldmesser*, II, 196; il a plus tard fait de très grandes réserves. *Eph. Epigr.*, I, p. 140; *Staatsrecht*, II, 1040 et note 3. Il explique le *corrector Lucaniae* de Vopiscus, d'Ammien et d'Aurélius Victor, par le fait que « l'expression *corrector Lucaniae* était aussi fréquemment employée en ce temps-là que celle de *corrector Italiae* était inusitée. » Mais sous Ammien, sous Vopiscus, il n'y avait pas des correcteurs seulement pour la Lucanie ou l'Apulie, comme au temps de la *Notitia* (Marquardt, *St.*, I, (1881), pp. 233-239). On ne comprend guère qu'ils aient choisi de préférence la Lucanie pour en faire la province de Tétricus. D'ailleurs les témoignages de Trebellius Pollion et de Vopiscus sont presque contemporains.

5. Mommsen, *Neues Archiv*, V, p. 84.

6 et 7. La *Transpadana* (onzième région d'Auguste) fut seulement quelques années province distincte; Henzen, *Tab. alim.*, p. 52. 53 = Orelli, 1194 = *C. I. L.*, VI, 1418. 1419; *Feldmesser*, II, 210. Le plus souvent elle était comprise dans l'*Aemilia Liguria* (huitième et neuvième régions) : la *Liguria* de la *Notitia* comprend Milan, Marquardt, I, p. 234, note 6.

8. *Feldmesser*, II, 210. Il faut ponctuer deux par deux les provinces mentionnées par Trebellius Pollion.

5. *Tuscia Umbria*.
6. *Campania Samnium*¹.
7. *Apulia Calabria*.
8. *Lucania Bruttii*.

Aucune de ces dénominations n'était nouvelle. Quoique Pline ne nous donne pas les noms officiels des régions d'Auguste, les inscriptions nous montrent qu'elles furent appelées du nom des peuples qui formaient le fond de leur population. Il faut en excepter l'Emilie, qui, composée uniquement de colonies romaines, reçut le nom de la route qui la traversait. Il en alla de même de la Flaminie, qui apparait au commencement du second siècle.

Quant aux rapports de ces provinces avec les régions d'Auguste, plusieurs régions formèrent une seule province, sans que les limites des régions aient fortement varié. Il n'y en eut pas moins, autant qu'on peut en juger par le peu de textes que nous possédons, de légères modifications : il importe de noter les principales pour caractériser la nouvelle division établie par Aurélien.

Bergame, que Pline place en Transpadane², fut réuni à la Vénétie, dont on recula les limites jusqu'à l'Adda³. Il est vrai que l'on unissait ainsi dans une seule province Bergame, Brescia, Crémone qui, toutes trois, avaient fait partie⁴ du territoire des Cénomans.

Ravenne et Rimini furent⁵ détachées de l'Emilie pour être réunies à la province de *Flaminia Picenum*. C'est qu'en réalité Rimini, et fort probablement le territoire de Ravenne étaient⁶ *ager gallicus*, comme toute la région du Picenum comprise au nord de l'Aesis.

En revanche, on aurait enlevé à la sixième région, pour les réunir à l'Etrurie (septième région), les villes de *Tuder*⁷, *Ameria*⁸, Spolète⁹, *Interamnates Nartes*¹⁰, *Narnia*¹¹, *Hispellum*¹². Toutes ces villes font partie de la Vilombrie de Ptolémée¹³; tout autorise à

1. *C. I. L.*, VI, 1736.

2. *H. n.*, 3, 17 (21), 124.

3. Paul Diacre, *De gestis Langob.*, 3, 14.

4. Ptolémée, 3, 1, 31.

5. *C. I. L.*, V, 1706. 1715; Paul Diacre, *D. g. L.*, 2, 19.

6. Ptolémée, 3, 1, 22. 23. Strabon, 5, 2, 10.

7. *Liber coloniarum* I, *apud Gromatici veteres*, I, 214.

8. *Gr. vet.*, I, 224.

9. *Gr. vet.*, I, 224; *C. I. L.*, VI, 1768.

10. Inscription trouvée près de l'emplacement de cette ville et dédiée à un *corrector Tusciae Umbriae*, Gruter, 422, 1.

11. Henzen, 5130.

12. Wilmanns, 2102. 2843.

13. Ptolémée, 3, 1, 53. 54.

y ajouter les autres cités vilombriennes : *Arna*, *Forum Flaminii* et *Mevania*. Or, cette région était par excellence le pays des Ombrions, le berceau de leur race et le refuge de leur puissance après les invasions gauloises¹. De plus, depuis la fin de leur domination, ils s'étaient si étroitement unis avec les Etrusques que les deux peuples avaient un seul et même culte national, et cette antique union religieuse de l'Ombrie et de l'Etrurie existait encore au iv^e siècle, comme le constate un rescrit² fameux de Constantin. La réforme d'Aurélien ne faisait que la confirmer et la compléter par l'union administrative. La nouvelle province s'appela *Umbria Tuscia*.

Il est certain que Caudium, Bénévent et les territoires des Ligures, rangés³ par Pline dans l'Apulie (seconde région), avec les Hirpins, de la race desquels ils étaient, font partie⁴ de la province *Apulia Calabria*, dans la nouvelle division de l'Italie. Les inscriptions qui mentionnent à Bénévent des gouverneurs de Campanie ne regardent que des consulaires⁵, c'est-à-dire sont postérieures à 330. D'ailleurs même, le rattachement de cette partie du territoire hirpin à la Campanie fut de courte durée⁶.

Salerne et les Picentins ne sont plus, dans l'Italie provinciale, réunis à la Campanie, mais à la Lucanie⁷, dont ils faisaient sans doute partie au temps de la république⁸.

Pline⁹ place les Larinates (entre le Tiferne et le Frenton) dans la seconde région de l'Apulie; au iv^e siècle, ils sont compris¹⁰ dans le Samnium : les Larinates n'étaient en effet qu'un rameau de la nation samnite des Frentans.

Je ne sais s'il faut, avec Pline¹¹, placer dans la troisième région (Lucanie et Brutium), *Acheruntia*, *Bantia* et Métaponte. En tout cas, dans la division provinciale, ces villes font partie¹² de l'Apulie : elles ont été, le plus souvent, considérées comme villes apu-

1. Denys d'Halicarnasse, 7, 49, pp. 337. 338; Tite-Live, 5, 35.

2. Wilmanns, 2843 = Henzen, 5580.

3. Pline, *H. n.*, 3, 11 (16), 99. 105.

4. *C. I. L.*, IX, 1572. 1573. 1575. 1576. 1577. 1579.

5. *C. I. L.*, IX, 1563. 1566. 1581. 1591.

6. Liste de Polémus Silvius, Seeck, p. 255.

7. *C. I. L.*, X, 517; P. Diacre, *D. g. L.*, 3, 17.

8. Strabon, 5, 4, 13.

9. *H. n.*, 3, 11 (16), 103.

10. *Lib. col. II*; I, 263, 14, Lachmann.

11. Pline, *H. n.*, 3, 97. 98. J'entends l'*Acheruntia* de Basilicate, aujourd'hui Acerenza.

12. Pour Métaponte, *Lib. col. II*; I, 262, 10; pour *Acheruntia*, Paul Diac., *De g. L.*, 3, 21.

liennes¹, quoique la limite réelle de la Lucanie et de l'Apulie fût ignorée des habitants eux-mêmes.

Il suit de cette comparaison, ou que Pline a commis de nombreuses erreurs dans sa description de l'Italie, ou, ce qui me paraît plus probable, qu'Auguste a parfois sacrifié les anciennes limites des états ou des races à quelque considération qui nous échappe. Mais le jour où il s'est agi de diviser l'Italie en circonscriptions provinciales, on ne craignit pas de modifier les régions d'Auguste; on le fit partout où elles portaient atteinte aux anciennes individualités politiques, que la tradition, la communauté de race et le maintien de certaines cérémonies religieuses avaient conservées et perpétuées, et auxquelles on voulait donner l'indépendance administrative.

Toutes ces réformes doivent être enlevées à Dioclétien : beaucoup d'autres créations provinciales qu'on ne peut s'empêcher de lui attribuer ne lui appartiennent probablement pas. Nous verrons, dans l'étude détaillée des provinces qui apparaissent sous son règne, qu'il en faut peut-être chercher l'origine au III^e siècle : mais nous ne pouvons qu'indiquer de fort incertaines hypothèses.

Nous avons tenu à insister longuement sur les créations provinciales qui ont précédé Dioclétien : d'abord, pour montrer que le nombre en est plus grand qu'on ne croit d'ordinaire; ensuite et surtout pour nous permettre de retrouver le caractère de ces créations dans celles de Dioclétien. S'il n'a pas innové, aucun de ses prédécesseurs n'a innové davantage : les provinces qu'ils ont établies existaient déjà dans leurs limites, dans leurs noms, antérieurs à l'empire romain lui-même. Partout où les empereurs ont changé quelque chose, comme Aurélien en Italie, c'est pour revenir à la tradition.

Dioclétien continuera la politique d'Aurélien qui, lui-même, a imité celle de ses prédécesseurs; seulement il créera plus de provinces, surtout parce que, sous son règne, la paix fut de plus longue durée. Il n'y aura pas de solution de continuité entre l'ancien et le nouvel empire, le « principat » et la « monarchie. » Celle-ci continue celui-là, lui ressemble et l'imité.

A l'avènement de Dioclétien, l'empire romain, accru de quinze provinces depuis Trajan, en comptait cinquante-sept, y compris les districts italiens. Beaucoup de provinces ne furent pas changées :

1. Bantia est en Apulie : Tite-Live, 27, 25, 13; pour cette ville et les autres, Horace, *Odes*, 3, 4, 14; *Satires*, 2, 1, 34.

un certain nombre fut divisé pour former trente-neuf nouveaux gouvernements.

Provinces d'Afrique.

Africa, Numidia. — L'Afrique et la Numidie reçurent certainement sous Dioclétien leur constitution définitive. Je n'en veux d'autre preuve que le nom de *Valeria* donné à une des provinces qui furent alors créées, la Byzacène. Avant cette réorganisation, l'Afrique sénatoriale et proconsulaire, la Numidie impériale et prétorienne étaient ainsi subdivisées ¹ :

I. Au légat de Numidie obéissaient, — indépendamment du massif de l'Aurès et de la région montagneuse du centre, qui allaient depuis Tébessa et *Madaura* [Mdauriâh] à l'est, jusqu'à *Zarai* [Zràya] à l'ouest, — la région de Constantine, avec *Cuicul* [Djemila], *Mileu* [Mila], Cirta et *Thibilis* [Annûna], — *Chullu* [Collo] et *Rusicade* [Philippeville] sur le littoral, — une longue bande qui s'étendait au sud de la Tripolitaine proconsulaire, et, notamment, l'oasis de *Cydamus* ² [Ghadamès]. La province militaire enveloppait donc complètement la province civile. A côté du légat se trouvait un procureur impérial ³, à la juridiction duquel était soustraite la région de Tébessa ⁴.

II. Une partie de l'ancienne Numidie royale avait été rattachée, lors de l'annexion, à la province proconsulaire d'Afrique, avec les villes de *Calama* [Guelma], *Tipaza*, *Zama regia*, *Bulla regia*, *Tabraca*. *Hippo regius*. Composée en majeure partie de villes romaines, complètement pacifiée, on comprend qu'elle ait été soumise au régime civil. D'ailleurs elle conservait son nom de Numidie, et elle le conservait officiellement; car, tout en étant placée sous la juridiction proconsulaire, elle fut toujours considérée comme un district séparé de l'Afrique: elle formait une *dioecesis*, une subdivision judiciaire, sous les ordres d'un légat, résidant à *Hippo regius* et qui portait ⁵ le titre de *legatus provinciae Africae regionis* ou *dioeceseos Hipponiensis*. En outre, un procureur impérial administrait ⁶ ce diocèse.

1. D'après l'admirable préface de M. Mommsen, *Corpus*, t. VIII.

2. *C. I. L.*, VIII, 1.

3. *C. I. L.*, VIII, 7053. 8328. 8329.

4. *C. I. L.*, VIII, 7053.

5. *C. I. L.*, IX, 1592; *C. I. L.*, X, 5178; cf. *C.*, VIII, pp. xvi et 468. Saint Augustin, *Contra Coscon.*, 3, 48, 53; Migne, XLIII, p. 525.

6. *C. I. L.*, VIII, 5351, *Calamae*.

III. L'Afrique proprement dite, la *Zeugitana regio*¹ s'étendait de l'île de Tabarka jusqu'au fond du golfe de Hammâmet². Comme ressort d'un légat particulier, on l'appelait³ « Diocèse Carthaginois : » comme division financière, c'était la région, *regio* ou *tractus*, de Carthage⁴.

IV. A Hadrumète commençait, nous dit Pline⁵, la région de la Byzacène, dont *Thenae* était la dernière ville. La Byzacène, déjà connue de Polybe⁶ et de Tite-Live⁷, formait⁸ une division financière de la province d'Afrique.

V. La région à laquelle Tébessa donnait son nom et qui ne dépendait pas, dans l'ordre financier, de la Numidie impériale, la *regio Thevestina*, devait comprendre toute la partie occidentale de la province jusqu'à l'Oued-Scherf⁹. Elle était généralement réunie au district d'*Hippo regius*¹⁰; probablement lorsque la *regio Thevestina* est mentionnée seule dans les inscriptions¹¹, elle doit désigner également la province du procurateur de la Numidie proconsulaire.

VI. La région des deux Syrtes, sans former, du moins d'après ce que l'on sait, une division officielle, était très nettement distinguée par les géographes du reste de l'Afrique. Dès le temps de Septime Sévère, sans doute, elle prit le nom de *Tripolis*¹².

Sous Dioclétien, nous trouvons quatre provinces :

I. L'Afrique proprement dite, demeurée « la proconsulaire », et à laquelle la liste de Vérone ajoute le nom de Zeugitane, que lui donne Pline, et qui était le plus ancien nom de la contrée. Mais elle s'étendait au delà de la Zeugitane, car elle comprenait en outre le diocèse de Numidie, la « Numidie proconsulaire », qui continue à avoir¹³ ses

1. *H. n.*, 5, 4 (3), 23.

2. *H. n.*, 5, 4 (3), 23. 24.

3. *C. I. L.*, II, 1262. 4510. 4511.

4. *C. I. L.*, VIII, 1269; — ἐπετρόπευέ τις Καρχηδονίας χώρας, dit Hérodien, 7, 4, 2 : χώρας = *regionis*.

5. *H. n.*, 5, 4 (3), 24. 25; 4 (4), 26 : *Mox Africae etia distinctio, Libyphoenices vocantur qui Byzacium incolunt.*

6. 3, 23.

7. 33, 48.

8. Henzen, 6931.

9. *C. I. L.*, VIII, 5351; l'inscription a été trouvée à Guelma.

10. *C. I. L.*, VIII, 5351. On la trouve une fois réunie à la région d'Hadrumète : mais l'inscription *C. I. L.*, VIII, 7053, distingue très nettement les deux districts.

11. *C. I. L.*, VI, 790; Fabretti, 199, 484 (= *C. I. L.*, XIII, 175, iuser. d'Ostie).

12. Aurel. Vict., *Caes.*, 20, 19; *Vita Severi*, 18; sur la région des deux Syrtes, Tite-Live, 34, 62, 3 et Perroud, *De syrticis emporiis*, p. 15.

13. *C. I. L.*, VI, 1690. 1691; *Not. Occid.*, 18; *C. I. L.*, VIII, p. 468.

légats au iv^e siècle; et, en second lieu, Tébessa et le district financier auquel elle donnait son nom, district qui avait été souvent réuni à celui de Numidie proconsulaire et qui, au iv^e siècle, relève non plus seulement du procureur, mais encore du légat d'*Hippo regius* ¹.

II. La Byzacène, *provincia Valeria Byzacena* ², n'est autre chose que l'ancienne *regio* d'Hadrumète, à laquelle on a officiellement donné son nom traditionnel. Comme on le voit d'après la liste ³ des cités d'Afrique, la province de Byzacène ne dépassait pas au nord *Orræa Cælia*, qui est au fond du golfe de Hammâmet; sa dernière ville au sud était *Thenæ*, et à l'ouest *Ammaedara*, cité voisine de Tébessa; c'est bien l'étendue que Pline donne à la Byzacène ⁴.

III. La Tripolitaine manque dans la liste de Vérone; à la place nous trouvons la *Numidia militiana*. M. Mommsen y voit la *Tripolitana*, et avec raison. La Tripolitaine, qui était toujours considérée comme pays numide, était ce que l'on appelait au iv^e siècle une province limitrophe, toute sillonnée de camps de frontière, *limites*, et occupée par ces sortes de soldats que l'on appelait *duciani*, ou plus souvent *limitanei* ⁵. Je lirai très volontiers dans la liste de Vérone, *Numidia limitiana*, corruption de *Numidia limitaneu*. Outre le littoral des deux Syrtes ⁶, la Tripolitaine comprenait encore l'oasis de Ghadamès ⁷, enlevée à l'ancienne Numidie.

IV. Enfin, la Numidie impériale est diminuée de Tébessa et de Ghadamès : elle conserve d'ailleurs ses villes du littoral et le massif de l'Aurès. C'est la *Numidia Cirtensis* de la liste de Vérone, la Numidie consulaire du v^e siècle ⁸.

On voit que rien n'était modifié dans les subdivisions de l'Afrique, les districts financiers d'*Hippo regius*, de Tébessa et de Carthage étaient réunis en une seule province; celui d'Hadrumète en formait une; Ghadamès était attaché à la Tripolitaine : si la Tripolitaine a eu un procureur au n^e siècle, ce qui est très vraisemblable, Ghadamès en dépendait certainement.

1. *C. I. L.*, VIII, 1860. 1873.

2. *C. I. L.*, VI, 1684. 1689; VIII, 1127.

3. Edil. Petschenig (*Victor Vitensis, app.*), p. 117.

4. D'après *C. I. L.*, VI, 1686, il faut y ajouter *Zama regia*, qui d'abord a très bien pu faire partie du *tractus Hadrumetinus*.

5. Théodose II, *Novel.*, tit. 4; *Mélanges d'archéologie et d'histoire, pub. par l'École française de Rome*, 1882, p. 91.

6. *Not. Occ.*, 31; *Nomina episc. prov. Afr.*

7. Procope, *De aedificiis*, 6, 3.

8. *C. I. L.*, VIII, *indices*, p. 1063.

Caesariensis. — La partie orientale de la Maurétanie, depuis *Selda* [Bougie] jusqu'à l'Ampsaga et l'Aurès, c'est-à-dire les massifs montagneux de Sétif et du grand Babor, formait une région à part¹ dans la Maurétanie césarienne, habitée par des peuplades à peu près indépendantes et qui restèrent insoumises jusqu'au iv^e siècle. Le grand Babor rappelle encore le nom de l'un d'entre eux, les *Bavari*. Dioclétien, entre 290 et 292², confia cette région à un gouverneur particulier. La nouvelle Maurétanie prit, de son chef-lieu, le nom de *Sitifensis*³. La *Notitia dignitatum* et la liste des diocèses montrent⁴ qu'elle ne dépassait pas Bougie d'une part et l'Ampsaga de l'autre. Elle fut créée dans un but uniquement militaire : le chef des détachements était en même temps gouverneur civil⁵. De plus, l'administration civile était souvent confiée au gouverneur de la Maurétanie césarienne⁶; et, à Sétif, même au iv^e ou au v^e siècle, on comptait toujours les années⁷ suivant l'ère de l'ancienne province.

Espagne et Bretagne.

Hispania citerior. — Une seule province fut créée en Espagne par Dioclétien, la Carthaginoise, les Baléares ne devant être séparées que sous Valentinien ou Gratien. Nous n'avons malheureusement d'autres données sur l'étendue de la nouvelle province que celles que nous fournissent, au temps des rois barbares, les actes des conciles et les listes diocésaines⁸. Si l'on admet que les divisions ecclésiastiques du temps de Gondemar ou de Wamba reproduisent les anciennes provinces de Dioclétien, la Carthaginoise aura été formée de toute la partie de la Citérieure comprise en dehors de la

1. *C. I. L.*, VIII, 2615; Creuly, *Revue archéologique*, 1860, I, p. 51.

2. Moll, *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1862, page 261.

3. *Tabia insidiana* dans la liste de Vérone vient très certainement de *Zabi*, camp retranché de la province à la limite du désert : *C. I. L.*, VIII, p. 750 et *Mélanges*, t. c., p. 85.

4. *Not. Occ.*, 30; Petschenig, p. 128.

5. *Not. Occ.*, 30.

6. *C. I. L.*, VIII, 8924. 8931.

7. *C. I. L.*, VIII, 8608, ap. J.-C. 321 = A. prov. cclxxxii; — VIII, 8630, ap. J.-C. 452 = A. p. ccccxiii.

8. *Divisio provinciarum Hispaniae et earum sedium* [roi Wamba] ap. Dahn, *Könige der Germanen*, V, p. 214; — cf. Carolus a Sancto Paulo, *Geogr. sacra*, pp. 132. 133 et 57; — *concilium Lucense* [606]; *concilium Bracaraense II* [610] *apud Migne, Patr. lat.*, t. LXXXIV, p. 573. — Coïmbre et Portocalle ne sont plus en Lusitanie, mais en Galice.

vallée de l'Ebre. Il n'y aurait eu, — et cela du reste est une chose certaine, — il n'y aurait eu aucun rapport entre la division du III^e siècle et les anciens *conventus* : *Bilbilis*, *Complutum*, Valence, qui relevaient¹ celle-ci de Tarragone, celles-là de *Caesaraugusta* [Saragosse], font maintenant partie de la Carthaginoise.

Il semble que l'on ait groupé dans cette province les territoires des Celtibères, des Carpétans² et des Orétans. Peut-être formaient-ils le district d'un des légats de l'ancienne Tarraconaise : tandis que l'un d'eux surveillait l'Asturie et la Galice, un autre les montagnards des Pyrénées, le troisième gouvernait, dit Strabon³, les peuples de l'intérieur des terres, c'est-à-dire les Celtibères et les régions pacifiées des bords de l'Ebre. Mais il faut admettre que, depuis Auguste et après la pacification des montagnes, le district de ce légat ait perdu les cités voisines de l'Ebre.

Quoi qu'il en soit, l'Espagne, sous Dioclétien, était divisée en cinq provinces : déjà, sous Auguste, les géographes la partageaient en cinq régions⁴.

Britannia inferior. — En Bretagne, les deux anciennes dénominations de Bretagne supérieure et de Bretagne inférieure disparaissent; la liste de Vérone mentionne quatre provinces : *Maxima Caesariensis*, *Flavia Caesariensis*, *Britannia prima*, *Britannia secunda*. Nous ne pouvons savoir où se trouvaient ces provinces, ni dans quelle mesure elles correspondaient aux anciennes divisions. Aucune inscription ne les mentionne⁵, et les autorités apportées par Bœcking⁶ et par Bingham⁷ ne sont que de pures fantaisies géographiques. Il est seulement infiniment probable que la *Maxima Caesariensis* n'était autre chose que la *Britannia superior* de Septime Sévère; elle est, dans la *Notitia*, gouvernée par un consulaire : c'est la seule province où il y ait des troupes⁸; enfin elle a été nommée du César Constance Chlore qui résidait à York, et c'est la plus étendue ou « la plus grande » des deux « Césariennes. » Ce serait

1. Pline, *II. n.*, 3, 3 (4), 23 [1]. 24 [2].

2. Qu'on ne s'étonne pas de nous voir employer ces antiques dénominations : elles se conservèrent toujours très fidèlement. Voyez le décret de Gondemar [610], mentionné à la fin du troisième concile de Tolède : *Scientes procul dubio Carpetaniae regionem non esse provinciam sed partem Carthaginiensis provinciae*; Migne, LXXXIV, 483 B.

3. Strabon, 3, 4, 20.

4. Strabon, 3, 4, 19.

5. Hübner, *C. I. L.*, VII, p. 4.

6. *Notitia Occid.*, p. 501.

7. *Origines ecclesiast.*, III, p. 557.

8. *N. Occ.*, 1. 40.

donc la Bretagne inférieure qui aurait été seule morcelée : une des trois nouvelles provinces était sans doute formée de ce qui est aujourd'hui le pays de Galles ¹.

Gaules.

Il est difficile de dire quelles furent les nouvelles provinces organisées dans les Gaules par Dioclétien. La liste de Vérone n'est pas sur ce point un guide bien sûr ; nous possédons, en effet, d'autres documents qui la contredisent et ils méritent plus de confiance qu'une simple liste où les interpolations sont si fréquentes, si faciles à faire, si faciles surtout à cacher. Elle partage les Gaules en deux diocèses : *diocesis Galliarum*, *diocesis Viennensis* ; et elle ajoute : *diocesis Viennensis habet provincias numero VII*. Ce chiffre est fort douteux. Le diocèse méridional de la Gaule, dans la première moitié du iv^e siècle, n'a jamais porté d'autre nom que celui de « diocèse des Cinq-provinces ; » l'inscription ² de Fl. Sallustius, consul en 363, l'appelle « vicaire des Cinq-provinces. » Certainement il peut se faire que lorsque le nombre des provinces a été augmenté, porté de cinq à sept, le diocèse de la Viennoise ou des Cinq-provinces ait conservé, quelque temps encore, une appellation consacrée par l'usage. Mais il est impossible d'admettre que, lors de la création de ce diocèse, c'est-à-dire au plus tôt sous Dioclétien, on n'en ait pas fait correspondre le nom au nombre des provinces qui le composaient : sous Dioclétien, il n'y a pu avoir que cinq provinces dans la Viennoise. La liste de Vérone, qui d'ailleurs offre la trace de fort nombreux remaniements, se trompe donc complètement. ce que confirment d'autres textes : Rufius, qui écrit vers 369, ne connaît ³ qu'une Narbonaise. Une inscription ⁴ antérieure à 364 ne mentionne qu'une province d'Aquitaine ; de même le livre des Synodes ⁵, rédigé vers 358 par Saint Hilaire de Poitiers. Les Gaules de Dioclétien étaient donc au nombre de treize ; les Alpes Maritimes, les Alpes Grées, les deux Germanies existaient déjà ; les sept nouvelles provinces sont nées du démembrement des « trois Gaules » et de la *togata*.

Belgica. — La Belgique forma trois gouvernements ; la *Belgica*

1. Cf. Richard de Cirencester, *ap.* Boecking, *Not. Occ.*, p. 502.

2. *C. I. L.*, VI, 1729.

3. *Breviarum*, 6, éd. Færster.

4. *C. I. L.*, VI, 1764.

5. *Aquitania prima* ne se trouve que dans des épigraphes, évidemment interpolées, des plus récents manuscrits ; Migne, LVIII, 479 et note.

prima fut constituée par les cités de la Moselle; des quatre qui y furent comprises, celles des *Leuci* et des Trévires jouissaient, au temps d'Auguste, de la liberté ¹, qu'elles conservaient encore au III^e siècle ². Au sud, les Séquanes, les Helvétès, les *Rauraci* devinrent la *Sequania* ou la *Maxima Sequanorum* : c'était une province tout indiquée par l'isolement géographique de la contrée, par les anciens rapports qui avaient uni les cités entre elles, et par l'administration séparée dont elles jouissaient peut-être ³. Enfin, la *Belgica secunda*, depuis Reims jusqu'aux bouches de l'Escaut, se compose uniquement des peuples belges que mentionne César; il suffit pour cela de comparer la notice des cités des Gaules à la liste des cités de la Belgique que donne César ⁴.

Lugdunensis. — La grande province du centre, la Lugdunaise, fut dédoublée, mais les deux districts conservèrent le même nom. La *Lugdunensis prima* s'étendait depuis Lyon et Nevers jusqu'à Orléans, Chartres et Paris ⁵. La *Lugdunensis secunda* comprenait la région littorale depuis Rouen et Tours jusqu'à l'extrémité de l'Armorique (*Osismii*). Dans cette répartition des cités, on faisait plus que se conformer aux divisions naturelles du pays, on s'inspirait d'anciens groupements politiques. César nous apprend ⁶ que les trente cités qui touchaient à l'Océan formaient la confédération de l'Armorique, et il paraît bien ⁷ que le territoire de cette confédération commençait à l'ouest des Carnutes, c'est-à-dire avec les *Turones* et les *Cenomanni*. Strabon appelle ⁸ cette région la Belgique océanienne. Dans le même temps que l'Armorique d'autrefois reparaisait, avec ses anciennes limites, comme subdivision administrative de la Gaule, on retrouve le nom même de la contrée pour la désigner officielle-

1. Pline, *H. n.*, 4, 17 (31), 106.

2. *Ut estis liberi*, écrit le sénat à la cité de Trèves, *Vita Floriani*, 18, 5.

3. Au moins pour les Helvétès : *conventus Helveticus*, *I. H.*, 122, 123 ; *exactor trib. in Helv.*, *I. H.*, 178.

4. *De b. g.*, 2, 4. — César place en Belgique les *Caleti* et les *Vetiocasses* [Seine-Inférieure], que la *Not. Galliarum*, 2, range parmi les autres peuples de l'Armorique. Les premiers en faisaient très certainement partie, d'après un autre texte de César, que je crois plus concluant, *De b. g.*, 7, 75.

5. Ammien, 15, 41, place Bourges dans la Lugdunaise, la *Notit. G.* dans l'Aquitaine : peut-être Ammien a-t-il raison pour le temps de Dioclétien. Les *Bituriges* avaient autrefois dépendu des Eduens, César, *De b. g.*, 7, 5, 2 : aura-t-on voulu ne pas séparer les deux peuples ?

6. *De b. g.*, 7, 75 : *XXX universis civitatibus, quae Oceanum attingunt, quaeque eorum consuetudine Aremoricæ appellantur*.

7. César, *De b. g.*, 8, 31.

8. 4, 4, 1.

ment : le *tractus Armoricanus* de la *Notitia*¹ n'est autre chose que le rivage de la seconde Lugdunaise.

Aquitania. — Ce soin qui fut apporté à identifier les nouvelles provinces avec les divisions primitives de la Gaule est surtout frappant pour ce qui concerne l'Aquitaine. Au temps de César², les Aquitains, qui étaient ibères, ne dépassaient pas, au nord, la Garonne : plus tard, le nom d'Aquitaine s'étendit jusqu'à la Loire ; mais les cités ibériques ne furent jamais confondues avec les peuples d'entre Loire et Garonne. Strabon³ les mentionne à part, en ajoutant qu'ils formaient dans la province d'Aquitaine un district particulier. Ce que confirme admirablement l'inscription d'Hasparren⁴, dédiée à un certain Verus qui obtint d'Auguste, pour les « neuf peuples de l'Aquitaine », une administration séparée. Le chef-lieu de cette circonscription, placée sous les ordres d'un procureur, était Lectoure⁵.

Les *Novempopuli* d'Auguste⁶ devinrent la province de *Novempulania* au III^e siècle.

Narbonensis. — Il est fort probable que la Viennoise de Dioclétien fut formée de toute la partie de la Narbonaise comprise à l'est du Rhône : ce qui, un demi-siècle plus tard, devait constituer les deux provinces de Viennoise et de seconde Narbonaise. On séparait ainsi de l'ancienne province gauloise, qui, après la bataille de Vindalium⁷, ne dépassait pas la rive du Rhône, les acquisitions plus récentes, c'est-à-dire les territoires enlevés aux Arvernes.

Sardinia, Corsica, Retia. — Dioclétien ne paraît pas avoir modifié les divisions provinciales établies par Aurélien en Italie. Sous lui seulement, la Rétie, la Sicile, la Corse et la Sardaigne furent ratta-

1. *Not. Occ.*, 47.

2. *De b. g.*, I, 1 ; 3, 27, 1.

3. Bordeaux, seule cité gauloise au sud de la Garonne, ne contribue pas avec les Aquitains : *μόνον γάρ δὴ τὸ τῶν Βιτουρίγων τούτων ἔθνος ἐν τοῖς Ἀκουιτανόις ἀλλόφυλον ἴδρυται, καὶ οὐ συντελεῖ αὐτοῖς*, 4, 2, 1.

4. Borghesi, Œuvres, VIII, p. 544 :

*Verus ad Augustum legato munere functus
Pro novem optinuit populis sejungere Gallos.*

5. Borghesi, VIII, p. 543 · *p[raef](ectus) Lact[or](ae ubi census) accepit*, d'après C., V, 875 : *procur. provinciarum Lugdunensis et Aquitanicae, item Lactorae* ; Desjardins, *Gaule Romaine*, II, p. 369.

6. La peuplade des *Convenae*, qui faisait partie de la province depuis Pompée (Saint Jérôme, *In Vigilantium*, 4 ; Migne, XXIII, 282), fut comprise par Auguste et par Dioclétien dans les *Novempopuli*, puisqu'ils étaient de race ibère (Strabon, 4, 2, 1).

7. Tite-Live, *Periochae*, 61.

chées à l'Italie. La Rétie n'était certainement pas dédoublée¹ au temps de Dioclétien. Quant à la Corse², elle dépendait, depuis la constitution d'Auguste, du gouverneur de Sardaigne; mais elle n'en formait pas moins un district financier distinct, elle avait son procureur à elle, qui paraît avoir joui de pouvoirs fort étendus.

Illyricum.

Noricum. — Le Norique fut divisé en *Noricum ripense* et *Noricum mediterraneum* : les limites exactes de ces nouvelles circonscriptions sont absolument inconnues. Au Norique intérieur appartenait *Virunum*³ et *Celeia*⁴. Ce partage d'une toute petite province ne peut s'expliquer que par le retour des légions sur cette partie de la frontière danubienne⁵ : le Norique riverain était le seul qui fût occupé par les troupes. Quant aux origines des deux provinces, on ne peut rien dire de certain, l'ethnographie de ce pays étant la chose du monde la plus confuse. On sait seulement que le Norique proprement dit ne comprenait que la région montagneuse de l'intérieur depuis les Alpes⁶ jusqu'à Noreia⁷, et depuis Celeia jusqu'aux frontières rétiennes; c'est ce qui forma, avant la domination romaine, le royaume norique⁸, et, sous Dioclétien, la province intérieure⁹. Le reste, probablement désert à l'arrivée des Romains, devint une région purement militaire¹⁰.

Pannonia superior, Pannonia inferior. — Dioclétien divisa la Pannonie en quatre gouvernements. La partie riveraine du Danube, d'*Allinum* [Mohacz] et de *Brigetio* [Szœny] jusqu'au lac *Pelso* [Plattensee], et prit de la fille de Dioclétien, épouse du César

1. Liste de Vérone et inscription de 290. *C.*, III, 5810.

2. Tac., *Hist.*, 2, 16; Allmer, *Inscriptions de Vienne*, I, p. 254, 73; inscription d'Aleria (*Rev. des soc. sav.*, 4^e série, VI, p. 323); cf. Klein, *Die Verwaltungsbeamten der Provinzen, Corsica*, p. 291.

3. *C.*, III, 4796.

4. *C.*, III, 5207. 5208.

5. La *Ha italica* qui y vint sous Marc Aurèle (Dion, 55, 24), y est encore campée au temps de la *Notitia, Occ.*, 33.

6. Strabon, 7, 5, 2.

7. Pline, *H. n.*, 3, 19 (23), 131.

8. Strabon, 7, 3, 11; Pline, *H. n.*, 3, 24 (27), 146.

9. *Poetovio* resta dans la Pannonie supérieure jusqu'à Constantin, *C. I. L.*, III, 4121.

10. Sans doute les *deserta Boiorum* (Pline, *l. c.*; Strabon, 9, 1, 5) s'étendaient jusque là. La *Dimensuratio provincialium* (extrait des *commentarii* d'Agrippa) porte : *Illyricum [et] Pannonia (finitur).... ab occidente desertis in quibus habitant Boi et Carni*, Riese, *Geog. min.*, p. 12.

Galère qui commandait à l'*Illyricum*, le nom de *Valeria*¹. — La *Pannonia secunda* allait de la Drave et du Danube aux montagnes de Dalmatie et du Drin jusqu'à *Urbate* [Verbas]. — La Savie, qu'on trouve parfois appelée *Siscia*², s'étendait sur les deux rives de la Save³. — La première Pannonie occupait la plaine entre la Drave et le Danube.

On ne connaît pas de subdivisions politiques des deux Pannonies avant Dioclétien. Il est probable que la Savie avait cependant reçu une administration séparée : la civilisation romaine y avait pénétré plus que nulle part ailleurs en *Illyricum*⁴. L'Italie empiétait dans la vallée de la Save par *Aemona* et *Nauportus*. Les légions n'y campaient plus depuis la fin du 1^{er} siècle : mais *Siscia*, colonie romaine dès Vespasien, était demeurée le siège de l'administration civile de la Pannonie supérieure, tandis que le légat résidait au nord de la Drave⁵. La région purement militaire de la Pannonie supérieure était la plaine jadis habitée par les Boiens et que Strabon⁶, comme Pline⁷, distinguent du reste de la province ; ce sera la première Pannonie. Enfin la partie méridionale de la province inférieure, la seconde Pannonie du 4^e siècle, ne se confondait pas avec le pays voisin du Danube : celui-ci était habité par les Gètes, celle-là par les Pannoniens proprement dits, c'est l'ancien royaume des *Breuci* et de leur chef *Baton*, qui s'étendait⁸ de la Drave jusqu'aux montagnes de Dalmatie.

Dalmatia. — Au sud de la Dalmatie, on trouve une nouvelle province, indifféremment appelée *Praevalis* ou *Praevalitana*, dont les villes, au commencement du 6^e siècle, étaient *Scodra*⁹, *Lissus* et *Dioclea*. Géographiquement, cette région ne relève ni de la Dalmatie, ni de l'Épire : elle a toujours eu une existence indépendante ;

1. Aur. Vict., *Caes.*, 40, 9, 10; Amm., 19, 11, 4; pour les divisions, *C. I. L.*, III, p. 416.

2. Δαλματίας Σισκίας Παννονίων; saint Athanase d'Alex., *Apol. c. Arianos*, éd. Bénédictine, I, p. 123 : Δαλτίας Νορβίκου Σισκίας; *id.*, I, p. 155.

3. L'Italie comprenait encore sur la Save *Nauportus* et *Aemona*, Velleius Paternulus, 2, 110; Hérodien, 8, 1; *C. I. L.*, III, 3705 et p. 489.

4. Velleius, 2, 110.

5. D'après *C. I. L.*, p. 496 et p. 501.

6. 7, 1, 5.

7. Pline, *H. n.*, 3, 24 (37), 146 : *Noricis junguntur lacus Peiso, deserta Boiorum. Jam tamen colonia divi Claudii Sabaria et oppido Scarabantia Julia habitantur.*

8. Les *Breuci*, illyriens, habitaient autour de Sirmium (Dion, 55, 29), entre la Dalmatie et la Dardanie (Appien, *De r. ill.*, 22) ; — cf. Pline, 3, 24 (27), 148 : *Saus per Cotapianos Breucosque*; Strabon, 7, 5, 2. 3. 4. 6. 10.

9. Hiéroclès, p. 656 : Dioclea est une conjecture de Wesseling pour Δωρζίκιον.

aujourd'hui, c'est la principauté de Montenegro. Au temps de la république, les peuplades qui l'habitaient n'étaient pas considérées comme dalmates¹; elles avaient un roi particulier, qui résidait à Scodra et à Lissus, et régnait jusqu'à la frontière de Dardanie². Réuni de bonne heure à l'empire, le pays forma la première province d'Illyricum³, à laquelle on devait, plus de cent ans après, réunir la Dalmatie. Les habitants en étaient considérés comme apparentés aux Dardaniens : ce qui explique pourquoi la *Prævalitana*, séparée de la Dalmatie et réunie à l'Illyricum d'Orient, ait fait partie du même diocèse que les provinces dardaniennes.

Macédoine, Grèce et Thrace.

Macedonia. — Les peuplades illyriennes qui habitaient au sud du Drilo et au nord de l'Aous, limite septentrionale de l'Épire, et dont les principales étaient les Dassarètes, les *Parthini* et les *Taulantii*, avaient jadis formé un État indépendant⁴; les Romains les réunirent plus tard à la Macédoine⁵. C'était l'« Illyrie grecque », peuplée par une race⁶ à demi épirote, à demi illyrienne : sous Dioclétien, elle fut séparée de la Macédoine pour former la « nouvelle Épire ».

La Thessalie, qui, depuis Dioclétien, a son administration provinciale, avait fait partie d'abord de l'Achaïe⁷, puis de la Thessalie⁸; mais jamais l'annexion n'avait été complète, absolue. Dans des cas extraordinaires, elle eut un administrateur spécial⁹. Ce qui est plus caractéristique encore, elle avait son assemblée particulière¹⁰ comme si elle était une province; elle portait même ce nom-là : quand on la mentionnait avec l'Achaïe et l'Épire, on disait : les provinces d'Achaïe, d'Épire et de Thessalie¹¹. La Macédoine et la Thessalie

1. Polybe, *Exc.*, 32, 18; App., *De reb. ill.*, 9, 11.

2. Tite-Live, 44, 30, 8.†

3. Tite-Live, 45, 26, 14. 15; cf. 44, 31, 5. 6. Il semble bien que cette région fut donnée à Antoine lors du traité de Brindes, App., *B. c.*, 5, 65. 75; Dion, 48, 41.

4. App. *De r. ill.*, 7; — un instant vassales de Gentius, et déclarées libres par les Romains, Tite-Live, 45, 26, 13.

5. Dion, 41, 49; Pline, 3, 23 (26), 145.

6. Strabon, 7, 7, 8.

7. Sous Auguste : Marquardt, *Staatsv.*, I, 330, d'après Hertzberg, I, 507; Strabon, 17, 3, 25.

8. Depuis les Antonins peut-être, Ptol., 3, 13, 44. 45. 46.

9. *C. I. L.*, VIII, 7059 : *legato divi Hadriani Athenis Thespiis Plataeis item in Thessalia.*

10. KOINON ΘΕΣΣΑΛΩΝ, Mionnet, II, p. 7 sqq.; *suppl.*, III, p. 272 sqq.

11. *C. I. L.*, III, 536 : *procurator domini n..... provinciarum Achaiae et Epiri et Thessaliae.*

ne formaient pas une seule province, mais deux provinces réunies sous un même gouverneur.

Thraciae. — La Thrace, qui, sous Dioclétien, s'étendait sans doute encore dans la vallée supérieure du Strymon¹, forme dans la liste de Vérone quatre provinces : celle du *Rhodope* s'étend depuis Petra sur le Strymon jusqu'à la naissance de la Chersonèse; — l'*Europe* est composée des deux péninsules de la Chersonèse et de l'Astica; — l'*Hemimontus* va d'Andrinople sur l'Hèbre à Mesembrie sur le Pont-Euxin; — la vallée moyenne de l'Hèbre est la *Thracia* proprement dite. L'absence complète de textes concluants nous oblige à attribuer ces provinces à Dioclétien; sans doute on trouve les expressions d'Hemimontus², d'Europe, de Rhodope, comme celle de « Thraciae » souvent employées par les écrivains de l'histoire auguste. Mais rien ne montre que ces expressions ne soient pas un de ces anachronismes si fréquents chez eux; elles indiquent que les provinces existaient sous Dioclétien, elles ne prouvent rien pour les règnes qui précèdent. Cependant il n'y aurait rien d'étonnant à ce que Claude ait organisé la Thrace après l'avoir débarrassée de Goths.

Rien, dans les divisions antérieures de la Thrace, d'ailleurs très mal connues, ne paraît correspondre d'une façon absolue aux nouvelles provinces. La vallée moyenne de l'Hèbre, du Rhodope à l'Hémus, était occupée par les différentes peuplades odryses; le centre de leur nation était Philippopolis, qui fut la capitale d'un des rois thraces vassaux de Rome³. Comme c'était la plus puissante et la plus vivace des nations thraces, on comprend que son territoire ait été nommé la Thrace proprement dite⁴. — La région montagneuse, bien distincte de la plaine de Philippopolis, et qui prit de son massif principal le nom de Rhodope, était habitée par un grand nombre de peuplades qui, suivant Pline⁵, étaient indépendantes des Odryses. — Quant à la province la plus orientale de la Thrace et de l'Europe, qui dut à sa position le nom d'Europe, comme la plus occidentale du continent opposé garda le nom d'Asie, elle comprenait, outre la Chersonèse et le territoire de Byzance, l'ancien royaume thrace de l'Astica, dont la capitale était Bizye⁶. L'Astica, qui avait

1. Les *Medi* et la ville de Petra; Tite-Live, 40, 22; Ptol., 3, 11, 9.

2. *Vita Aureliani*, 17. 31. 32; *Vita Claudii*, 11.

3. Pline, *H. n.*, 4, 11 (18), 40. 41; Amm., 27, 4, 10; Diodore, 16, 71; Tacite, *Ann.*, 2, 67; 3, 38.

4. Amm., 27, 4: *Thracia speciali nomine appellatur*.

5. *H. n.*, 4, 11 (18), 40.

6. Strabon, 7, fr. 47.

formé une seule stratégie sous les Romains¹, conserva toujours son nom. Procope l'emploie² peut-être pour désigner toute la province d'Europe. — Le reste des peuplades thraces forma l'*Hemimontus*.

Il est à remarquer que, pour la première fois, nous rencontrons des appellations géographiques servant à désigner les nouvelles provinces. On peut expliquer cela parce qu'aucune dénomination générale ne s'imposait. Aucun lien n'avait uni d'une façon constante les peuplades qui habitaient ces régions. Les Thraces étaient toujours considérés même au iv^e siècle comme la moins civilisée des nations de l'Europe, comme de purs barbares³. A des groupements artificiels il fallait des désignations artificielles. Notons d'ailleurs que le plus souvent, même après cette division, la Thrace n'était regardée que comme une seule province. Un seul fonctionnaire en administrait souvent les quatre districts⁴. On disait : les « Thraces⁵ », sans jamais énoncer les dénominations officielles.

Creta Cyrenaica. — La Crète fut, sous Dioclétien, séparée de la Cyrénaïque. Ce ne fut pas, à proprement parler, une province nouvelle. Dans le temps où ces deux pays avaient un proconsul commun, la Crète avait⁶ ses assemblées et sa religion provinciales; il en était d'elle comme de la Thessalie.

Orient.

Aegyptus et Libya. — L'Égypte de la liste de Vérone renferme cinq provinces : *Libya superior*; *Libya inferior*, *Thebais*, *Aegyptus Herculea*, *Aegyptus Jovia*. La Libye supérieure représente la Pentapole de Polemius Silvius et d'Ammien Marcellin⁷; c'est l'ancienne Cyrénaïque. La Libye inférieure, qu'on appelle encore la Libye sèche, est formée des deux nomes de Marmarique et de Libye que nous trouvons chez Ptolémée⁸. Peut-être faut-il placer la constitution en province de la Marmarique et de la Libye égyptienne

1. Ptol., 3, 11, 10.

2. Procope, *De b. goth.*, 3, 40.

3. *Ut erat Thrax et barbarus*, est-il dit de Maximus : *Vita Maximinor. II*, 1, 5; 9, 5; *V. Censorini*, 33, 5.

4. *C.*, VI, 1690 : L. Aradius Proculus est *consularis provinciae Europae et Thraciae*. Ces deux provinces consulaires sont séparées l'une de l'autre par deux provinces présidiales : Aradius a dû les administrer toutes quatre. Remarquez *provinciae* au singulier.

5. *Provinciae Thraciarum*, *C. Th.*, 7, 6, 3.

6. KOINON ΚΡΗΤΩΝ, Mionnet, II, 257; *suppl.*, IV, 296, 522, 16, 4.

7. *Ann.*, 22, 16, 5.

8. Ἡ Μαρμαρικὴ σὺν Λιβύῃ, Ptol., 4, 4, 1. Strabon, 17, 1, 13, et Pline, 5, 5(5), 31, rattachent la Marmarique à la Cyrénaïque.

sous le règne de Probus, qui réprima une révolte des Marmarides¹. Ammien² dit qu'autrefois le diocèse d'Égypte comprenait trois provinces; Libye, Égypte, Thébàide, et que plus tard il fut encore divisé. Fort probablement, Ammien a confondu l'Égypte propre avec le diocèse d'Égypte; la première, comme le montre la liste de Vérone, renfermait trois provinces; le second, deux de plus; mais il n'y avait toujours que trois dénominations particulières: Égypte, Libye et Thébàide; de là l'erreur d'Ammien. Cela étant, et le chiffre de la liste de Vérone se trouvant justifié, on est en droit de faire correspondre les trois provinces qu'elle nous donne aux anciennes épistratégies dont l'Égypte était formée depuis les Ptolémées. C'étaient³ le Delta, l'Heptanomis de Memphis à Hermopolis, et la Thébàide. A la tête de chacune d'elles était un épistratège, qui avait⁴ toutes les attributions d'un gouverneur de province; à côté de lui était⁵ un procureur impérial. Dioclétien ne changea rien à cette administration; il dut seulement séparer les deux nomes libyques pour en faire une province à part, et peut-être substituer au terme d'épistratégie celui de province, d'épistratège ceux de *praeses* ou de *consularis*. D'ailleurs cette réforme, si elle est de Dioclétien, est postérieure à 292, puisqu'une inscription de cette date⁶ mentionne un épistratège de Thébàide. Aux deux épistratégies inférieures on ajouta, comme nom, l'épithète que prenaient les deux empereurs. Dioclétien et Maximien se partageaient le titre et l'empire; ils voulurent encore diviser entre eux, ne fût-ce que de nom, la « province augustale », qu'on regardait comme la propriété des empereurs.

Arabia, Syria Palaestina, Phoenice. — Dans le diocèse d'Orient, à la suite des provinces égyptiennes, la liste de Vérone porte les noms suivants:

Arabia item arabia augusta libanensis palestina fenicen syriaca cohele augusta eupatensis cilicia isauria tupus mesopotomia osroaena.

M. Mommsen ponctue ainsi: *Arabia, item Arabia Augusta Libanensis*. La première province serait la troisième Palestine, la *Palaestina salutaris* de Hiéroclès, démembrée, avec Petra pour métropole, de l'Arabie créée par Trajan; la seconde serait l'Arabie de Hiéroclès et

1. *Vita Probi*, 9. 12.

2. 22, 16, 1.

3. 4, 5, 45. 55. 62; cf. Lumbroso, *L'Egitto al tempo dei Greci*, p. 27.

4. Franz, *ad C. I. Gr.*, III, p. 315; cf. Justinien, *Novellae*, 23, 3, *pr.*; *Ex Aegyptiaco tractu vel adjuncta ei utraque Libya*.

5. Orelli, 516; *C. I. L.*, VIII, 10 500: *proc. Aug. ad epistrategiam Thebaidos*; *C. I. L.*, II, 4136; III, 431.

6. *C. I. Gr.*, 4892.

de la *Notitia*, la *provincia Bostron* mentionnée dans le concile de 384; cette dernière aurait compris, outre la région de Bostra, la Damasçène et la Palmyrène, plus tard détachées de l'Arabie sous le nom de Phénicie du Liban; de là le nom singulier que donne à cette Arabie la liste de Vérone.

Il paraît bien difficile d'admettre ces données : Petra et Bostra devaient encore former une seule et même province sous Dioclétien. Saint Jérôme, parlant de la ville de Bersabée, située au nord de l'Arabie Pétrée, à la frontière de Palestine¹, dit que la *Palaestina salutaris*, dont elle faisait partie, n'était formée que « depuis peu ». « Depuis peu », pour saint Jérôme, qui écrivait vers 390, ne saurait désigner le règne de Dioclétien. De plus, Ammien Marcellin ne connaît² qu'une seule Arabie. Le témoignage du concile de 384, qui d'ailleurs doit être complètement négligé³, prouve bien plutôt qu'il n'y avait encore en 384 qu'une seule et même Arabie. C'est donc entre 384 et 390 qu'il faudrait placer le dédoublement de cette province. Or, Malala attribue⁴ à Théodose la création d'une seconde Palestine : on peut très bien admettre, si l'on rapproche ce renseignement de ceux que nous fournissent Ammien et saint Jérôme, que la création de la troisième Palestine eut lieu en même temps.

M. Marquardt⁵ avait cru qu'il fallait lire dans la liste de Vérone trois

1. *Lib. hebr. in Genes.*, XXI, 30; Migne, XXIII, 969 : ... *in Geraris, ubi et Bersabae usque hodie oppidum est. Quae provincia ante non grande tempus, ex divisione praesidium Palaestinae, Salutaris est dicta.*

2. 14, 8, 13.

3. Rien de plus fautif en général que les listes d'évêques mises à la fin des actes des Conciles. Je ne puis croire avec M. Mommsen qu'il soit ici question de deux provinces, *provincia Arabia*, *provincia Bostron*. D'abord jamais la province de Petra n'a pu s'appeler autrement que Palestine : les actes de 381 et la liste de Vérone ne peuvent rien prouver contre la *Notitia*, le Code Théodosien (7, 4, 30), Hiéroclès et Procope (*De aed.*, 5, 8). De plus, dans ces actes, si la province d'Arabie désigne uniquement la 3^e Palestine, elle n'est pas du tout à sa place entre l'Osrôhène et la Cœle Syrie : place qui lui convient, s'il s'agit de toute la province d'Arabie, avec Bostra et Petra. Enfin le texte est certainement altéré : les deux seuls noms d'évêques mentionnés dans la province d'Arabie ne sont pas accompagnés des noms des diocèses; et dans la prétendue *provincia Bostron*, le principal évêque, qui est celui de Bostra, n'est pas cité. Peut-être un des deux évêques d'Arabie est-il évêque de Bostra : *provincia* ne serait qu'une interpolation; le mot *provinciae Arabiae* s'appliquerait à tous les diocèses ici mentionnés (*Acta concil.* 381, Labbe, II, 1134). Voyez là-dessus l'excellente brochure de M. Czwalina, *Ueber das Verzeichnis der römischen Provinzen vom Jahre 297* (Wesel, 1881), p. 8.

4. Malala, ch. 13 : p. 347 Bonn. — C'est seulement à cause de la concordance de Malala avec ces autres témoignages que nous pouvons nous servir de son renseignement.

5. *Staatsv.*, I, p. 268 (éd. de 1873). Il pense maintenant (éd. de 1881, pp. 425.

provinces, l'*Augusta Libani* et les deux Arabies de Pétra et de Bostra, ce qu'il était tout aussi difficile d'admettre.

Il est plus simple de penser que le *item Arabia* de la liste de Vérone est une interpolation, que la singularité de l'expression¹ laisse d'ailleurs deviner. — En revanche, nous n'avons aucun motif de douter que la Phénicie du Liban, *Augusta Libanensis*, fût constituée en province sous Dioclétien, avec les trois ou quatre métropoles de l'ancienne Phénicie, Emèse, Damas, Palmyre. M. Mommsen croit que cette région fut rattachée à l'Arabie de Bostra. On ne voit pas bien la raison de ce rattachement : Palmyre², par exemple, avait toujours fait partie de la Syrie, depuis le temps de Germanicus ; pourquoi la réunir à l'Arabie ? Puis, on eût formé une province trop considérable, ce qui n'était guère l'intention de Dioclétien. Enfin, jamais le nom d'Arabie ne s'est donné à cette région. — Le mieux est de croire avec MM. Marquardt et Bormann³ que la Phénicie fut dédoublée par Dioclétien, que la nouvelle province prit le nom d'*Augusta Libanensis*, et qu'elle fut entièrement indépendante de l'Arabie.

Il est vrai cependant qu'Ammien, lequel connaissait admirablement le pays, étant natif d'Antioche, décrit dans une seule province la Phénicie, Emèse et Damas⁴. D'ailleurs son témoignage est corroboré par un géographe anonyme, probablement syrien, qui écrivit vers 350⁵, par les actes des conciles de 325, de 341 et de 381⁶, par des ordonnances de 380⁷, et enfin par Malala⁸ qui fait de la seconde Phénicie une création de Théodose. Il faut admettre sur ce point l'hypothèse de M. Bormann⁹ que la Phénicie du Liban, constituée par Dioclétien comme province présidiale et plus tard réunie de nouveau à la Phénicie proprement dite, ne fut définitivement séparée que sous Théodose.

Dioclétien, qui paraît¹⁰ avoir donné une attention spéciale aux

433) avec Kuhn (*Jahrb. Phil.*, 1877, p. 697) qu'il n'y eut, sous Dioclétien, que d'insignifiantes modifications de frontières, et point de dédoublement de provinces ; cf. encore éd. de 1881, *Nachtrag*, p. 484.

1. Le rédacteur de la liste met toujours pour les provinces doubles, *prima*, *secunda*.

2. *Corp. I. L.*, III, 133 = Waddington 2626 = Orelli 513.

3. *Staatsv.*, I, p. 457 ; *De Syriae prov. partibus*, p. 28.

4. 14, 8, 8.

5. *Totius orbis descriptio*, ed. Müller, *Geogr. gr. min.*, II, p. 517, n° 23, l'ouvrage est traduit du grec.

6. II, 57. 585. 1134, Labbe.

7. *Scripta Petro consulari Phoenices Damasco*, 12, 1, 83 ; 7, 22, 9 ; la même loi adressée à un patrice, à Beyrouth, 7, 22, 7.

8. 13 ; Bonn., p. 345.

9. *De prov. Syr. partibus*, p. 28.

10. Marquardt, *Staatsv.*, I, 425.

provinces de Syrie, modifia sensiblement les anciennes limites de celles qu'il ne morcela point. L'Arabie fut augmentée du massif du Haourân, de la Trachonite et de la Batanée, puisqu'à partir du règne de Dioclétien on commence¹ à employer dans ces pays l'ère de Bostra. Ammien cite en outre dans l'Arabie Philadelphie et Gerasa : c'étaient, de la Décapole phénicienne, les villes qui touchaient au désert². Tous ces territoires semblent bien avoir été anciennement considérés comme terres arabiques³.

Quant au reste de la Décapole, aux villes de Capitolias et de Scythopolis, elles revinrent à la Palestine⁴, à laquelle elles appartenaient originairement, comme cités samaritaines.

Au nord, la Phénicie du Liban comprenait trois régions qui, depuis le II^e siècle, avaient des métropoles indépendantes de Tyr. La Phénicie proprement dite avait dès lors un gouverneur particulier, comme elle avait toujours eu ses assemblées provinciales⁵. Nous avons vu qu'en même temps, la Judée, par l'annexion de la Décapole samaritaine, retrouvait ses anciennes limites ; jamais la division provinciale de cette région n'avait plus exactement rappelé les divisions politiques et ethnographiques d'avant la conquête romaine.

Syria Coele. — La seconde province séparée par Dioclétien de la Syrie est celle que la liste de Vérone et le concile de 384⁶ appellent *Augusta Euphratensis*, la liste de Polémius Silvius *Euphratesia*. Ammien, qui l'identifie⁷ avec la Commagène, y place Samosate et Hierapolis ; à la fin du IV^e siècle, probablement depuis Dioclétien, elle comprenait encore Cyrhus⁸ et les rivages de l'Euphrate jusqu'à Sura⁹. La nouvelle province comprenait deux parties bien distinctes : la Cyrrestique (Cyrhus et Hierapolis), qui fut détachée de la Syrie proprement dite¹⁰, et la Commagène ; celle-ci, quoique placée à l'extinction de sa dynastie princière sous la dépendance du légat de

1. Wadd., 2081 ; cf. III, p. 563.

2. Plin., 5, 12 (16), 74.

3. Strabon, 16, 2, 20 ; Ptol., 5, 15, 26 ; Aur. Vict., *Caes.*, 26.

4. Amm. Marc., 19, 12, 8 : *Civitas in Palaestina Scythopolis*.

5. KOINON ΦΟΙΝΙΚΗΣ, Miommet, V, p. 334. Le *φοινικάρχης* n'apparaît que postérieurement, *C. J.*, 5, 27, 1 ; Just., *Nov.*, 89, 15.

6. II, 1134, Labbe. Les conciles de 325 et de 341, II, 57, 585, ne la mentionnent pas. En général on ne peut rien tirer de certain des listes des conciles, au moins *contre* l'existence de provinces. Cela est vrai surtout pour les conciles d'Orient, dont nous n'avons qu'une version latine, postérieure à l'original grec. Cf. Czwalina, *Verzeichn.*, p. 10.

7. 14, 8, 7 : *Commagena nunc Euphratensis*.

8. Synode de 354, I, 725, Harduin.

9. *Notitia Or.*, 32.

10. Ptol., 5, 15, 13, 14. Cf. sur toute cette région l'étude exacte de Kuhn, II, 321.

Syrie, avait toujours eu, ne fût-ce que de nom, une certaine auto-nomie administrative. Elle avait sa métropole¹; son nom entraît dans le titre complet² du légat de Syrie.

C'est sans doute à la diversité des éléments dont cette province fut composée qu'elle dut de recevoir une dénomination purement géographique. En tout cas, il est curieux de remarquer avec quelle persistance les écrivains³, depuis Ammien jusqu'à Procope, l'identifient, quoique à tort, avec la Commagène; cela prouve au moins combien on a été frappé du changement de nom imposé à la province, de la perte d'une appellation traditionnelle; ce qui est un fait unique dans la réforme provinciale de Dioclétien.

Cilicia. — L'Isaurie fut détachée de la Cilicie. Peut-être faut-il attribuer la création de cette province, comme de la Libye, à l'empereur Probus, ou même à Claude le gothique. Durant l'anarchie, les Isauriens s'étaient proclamés indépendants; Claude avait pensé⁴, pour les réduire, à « donner leur territoire » à un de ses serviteurs les plus dévoués. Probus seul parvint⁵ à les réduire. Mais nous n'avons aucun texte positif qui nous permette de lui assigner la constitution⁶ de l'Isaurie en province indépendante.

L'Isaurie de Dioclétien comprenait⁷ toute la vallée du Calycadnus, au sud du Taurus, et la région maritime correspondante, et le haut plateau de l'Asie mineure, Lystre et Laranda. La vallée du Calycadnus est l'ancienne Cilicie trachéenne⁸; l'Isaurie proprement dite, au temps de Strabon⁹ et de Pline¹⁰, ne comprenait, entre Lystre et Laranda, que les hauteurs du Taurus. Plus tard, soit à cause de la longue indépendance dont la Cilicie trachéenne et l'Isaurie jouirent également¹¹, soit par suite de l'occupation¹² de la vallée du Calycadnus

1. Eckhel, III, p. 252.

2. Wadd., 1722 : Π[ρ]οσθευτην και ἀντιστρά[τηγ]ον... Συρίας, Φοινίκης Κορυμαγγινης; cf. Tacite, *Annales*, 2, 56.

3. Amm., *l. c.*; Aur. Vict., *Ep.*, 9; Procope, *De b. p.*, 1, 27; 2, 20; *De aed.*, 2, 8.

4. Treb. Poll. V. XXX tyr., 26 (*vita Trebelliani*): *Daturus uni ex amicis simis omnem Isaurorum possessionem*.

5. *Vita Probi*, 16, 17.

6. C'est cependant d'autant plus probable que le gouverneur de l'Isaurie a toujours été un chef militaire, *Not. Or.*, 29.

7. Concile de 325, II, 58, Labbe; cf. Hiéroclès, p. 708.

8. Ptolémée, 5, 8, 5.

9. 12, 6, 2. 3.

10. *H. n.*, 5, 27 (23), 94.

11. La dynastie d'Olbe ne s'éteignit qu'en 41, Marq., I, p. 385.

12. *Vitae XXX tyr.*, 26; *Vita Probi*, 15.

par des peuplades isauriennes, il est certain qu'au III^e siècle les deux pays ont été appelés, d'un seul et même nom, Isaurie.

Placée sous les ordres du légat de Cilicie¹, l'Isaurie, de même que la Lycaonie, était considérée déjà comme une province. Tarsus, où résidait le légat, était appelée métropole des trois provinces, la Cilicie, la Lycaonie et l'Isaurie².

Mesopotamia. — Les deux nouvelles provinces d'Osrohène et de Mésopotamie, démembrement de l'ancienne préfecture de Mésopotamie³, correspondaient à deux régions bien distinctes : l'Osrohène avec Edesse et la Mygdonie, qui, au temps de Trajan, étaient⁴ deux royaumes distincts financiers, chacun sous un procurateur. Le *procurator Chosdroenes*⁵ et le *procurator Mesopotamiae*⁶ nous sont connus par les inscriptions.

Provinces d'Asie.

L'origine des provinces asiatiques du IV^e siècle n'est pas⁷ dans les *conventus* juridiques des anciennes provinces d'Asie, de Galatie et de Cappadoce. Le groupement des cités en *conventus*, purement arbitraire, dérivait moins des divisions historiques que des besoins administratifs. Lorsque l'on voulait respecter les limites traditionnelles, on ne pouvait le prendre comme base du nouveau partage de l'empire⁸; les *conventus* disparaissent avec la réforme de Dioclétien.

Il faut chercher ailleurs les éléments dont se composèrent les nouveaux gouvernements. On sait que les populations de l'Asie étaient décrites par tous les géographes, sauf Pline, suivant la répartition traditionnelle des anciens états; c'est elle que nous retrouvons

1. Sous Septime Sévère, Marq., I, p. 388, d'après Wadd, 1480.

2. Wadd., 1480 : ἡ πρ[ώ]τη [μεγίστη] καὶ καλλίστη μ[ητροπόλις] τῶν γ' ἐπαρχειῶν [Κιλικίας] Ἰσαυρίας Λυκαονί[ας]. — Mionnet, III, 634, n° 478 : KOINOC TΩN TPION EΠAPXIQN. — De même, au temps où l'Isaurie et la Lycaonie étaient réunies à la Galatie : *Lex Aug. pr. prov(inciarum) Galatiae..... Lycaoniae, Isauriae*, C. I. L., III, 391. — La Lycaonie, avec Iconium pour métropole, fut rattachée à la Pisidie jusque vers 372 : Saint-Basile, *Ep.* 138(8), [373]. Cf. Concile de 325, II, 58, Labbe; Amm., 14, 2, 1, etc.

3. Marquardt, *Staatsv.*, I, 435.

4. Pline, 6, 13 (16), 41, comparé à Dion Cassius, 68, 21. 22.

5. *Procurator Chosdroe[nes]*, C. I. L., II, 4135.

6. *Procurator Mesopotamiae*, C. I. L., VIII, 9657. 9660.

7. Sauf pour le *conventus* de Synnade, qui devint la *Phrygia salutaris*.

8. La même chose s'est passée en Espagne. — Entre autres exemples, Polichna, Poemanentos, Pionia, villes hellespontiques, relevaient du *conventus* d'Adramyttium, ville proconsulaire (Pline, 5, 30 (32), 123); Hierocaesarea, Hierocapelia, Apollonis, qui dépendaient d'Ephèse (5, 29 (31), 120), Thyatire et Mostina, de Pergame (5, 30 (31), 126), sont comprises en Lydie.

dans la liste des cités dressée au VI^e siècle par Hiéroclès. Je me hâte de dire qu'il y a, et en assez grand nombre, des divergences. Mais, pour la plupart des cas, on peut prouver que les limites ne furent modifiées que bien après Dioclétien; pour le reste, il faut songer, avant de lui attribuer ces changements de frontière, aux deux siècles qui séparent sa réforme du seul écrit qui nous permette de le juger.

Lycia Pamphylia. — La liste de Vérone mentionne la Pamphylie, en négligeant la Lycie; on ne peut croire, avec M. Mommsen, qu'il y a là un oubli du copiste. La Lycie et la Pamphylie formaient une seule province, comme la Pisidie et la Lycaonie; M. Marquardt cite¹ avec raison une ordonnance de 313², adressée à Eusebius, gouverneur de Lycie et de Pamphylie. Sa conjecture, que la « province combinée » portait le nom de Pamphylie, paraît également fondée. Outre les deux régions de Lycie et de Pamphylie, elle comprenait, au temps d'Hiéroclès³: Pednellissus, Selge, Cremne, Olbasa, Lysinias, villes pisidiennes; mais les actes du concile de Nicée les placent encore en Pisidie⁴; on avait ajouté à l'ancienne province une partie de la Doride avec Caunus⁵.

Pisidia Lycaonia, Galatia, Paphlagonia. — Le morcellement de la Galatie amena la création de trois nouvelles provinces, la Pisidie-Lycaonie, la Galatie, la Paphlagonie. La Pisidie était toujours celle de Strabon et de Ptolémée, puisque les villes de Pednellissus, de Selge, de Cremne, de Lysinias et d'Olbasa lui appartenaient encore; elle formait avec la Lycaonie une province combinée.

De même, la Galatie était toujours intacte; les deux Galaties *prima* et *salutaris* ne datent que de la dynastie théodosienne. Les limites n'ont changé qu'au nord-ouest, où Juliopolis, que Ptolémée⁶ range en Bithynie, est appelée dans la liste des conciles et d'Hiéroclès ville galate⁷.

La Paphlagonie, d'après Hiéroclès⁸, comprenait Amastris et Ioniopolis sur le rivage, Gangra et Pompeiopolis dans l'intérieur des

1. *Staatsv.*, I, p. 379, note 1.

2. C. Théod., 13, 10, 2. Au temps du concile de Nicée, elles étaient séparées, II, 58, Labbe.

3. Hier., p. 685, Wesseling.

4. II, 58, Labbe.

5. Id., et Hiéroclès, l. c. A la Pamphylie était rattachée la Cabalie, que Ptolémée, 5, 3, 8. 9, considère comme une dépendance de la province de Lycie.

6. 5, 1, 14.

7. Concile de 325, II, 58. Labbe.

8. Hier., p. 695, Wesseling. Andrapa, ville de Paphlagonie dans Ptolémée, est placée par lui dans l'Helenopontus.

terres; sous Dioclétien, elle possédait en outre les villes de Hadrianopolis, Tium et Amastris (ces deux dernières sur le Pont), qui sous Théodose avaient constitué¹ la partie occidentale de l'Honorias. Gangra, Pompeiopolis et Hadrianopolis forment la Paphlagonie intérieure, telle que Ptolémée² la délimite. Le territoire d'Amastris, qui s'étendait de Tium à Cytorium, était pays paphlagonien³; il relevait encore, au temps de Ptolémée⁴, du gouverneur de Bithynie.

Diospontus, Pontus Polemoniacus, Cappadocia, Armenia minor. — En revanche, les territoires de Sinope et d'Amisus furent enlevés à la Galatie⁵. Ils firent partie de la nouvelle province que la liste de Vérone appelle *Diospontus*, la liste de Polemius Silvius *Pontus Amasia*, mais dont le nom ordinaire était *Helenopontus*. Les autres villes, Amasea, Zela, et sur le rivage, Themiscyra, avaient dépendu de la Cappadoce. — Le *Pontus Polemoniacus*, avec Neocæsarea, Comana, Polemonium, Gerasus, Trapézonte, fut également séparé de la Cappadoce. Il est impossible de retrouver exactement dans ces provinces les anciennes subdivisions de la Cappadoce. D'abord Hiéroclès et les conciles de la fin du IV^e siècle⁶ n'offrent pas de garanties sérieuses pour étudier les provinces de Dioclétien. Ensuite les données que nous fournissent les géographes des premiers siècles sur cette région sont singulièrement confuses et contradictoires. Ainsi Comana sur l'Iris [Gumenek] est placée par Ptolémée⁷ dans le Pont galatique et par Hiéroclès⁸ dans celui de Polémon, dont elle a sans doute relevé⁹ au II^e siècle. Zela [Sile] au contraire est ville de l'Helenopontus pour Hiéroclès¹⁰, du Pont polémoniaque pour Ptolémée¹¹, et il se trouve que Zela est située à l'ouest de Comana.

Ces exemples suffisent pour montrer qu'il est impossible de préciser; c'est d'ailleurs chose inutile. Le propre de la géographie

1. Justinien, *Nov.*, 29, 1.

2. 5, 4, 5.

3. Strabon, 12, 3, 10.

4. 5, 1, 7.

5. Où ils sont compris par Ptolémée, 5, 4, 2. 3. Sinope n'est pas placée positivement par Strabon en Paphlagonie, quoiqu'il dise, 12, 3, 9, que l'Halys limite ce pays à l'est. D'ailleurs toutes ces villes étaient complètement grecques.

6. Le concile de 325 mentionne seulement le Pont de Polémon, II, 58, Labbe.

7. 5, 6, 9.

8. P. 702, Wesseling.

9. Il est certain qu'elle n'a pas l'ère du Pont Galatique, Eckhel, II, 353.

10. P. 701, Wesseling.

11. 5, 6, 10.

historique du Pont a toujours été le manque d'unité. Le pays était morcelé au 1^{er} siècle en petits états de toute sorte : royaumes vassaux, villes grecques indépendantes, principautés barbares, communautés religieuses ; ce morcellement prêtait à un nombre infini de combinaisons, grâce auxquelles les divisions et subdivisions politiques variaient d'une façon continue. Strabon se plaint¹ lui-même de leur instabilité. Tout ce que l'on peut dire, — et cela suffit en somme pour le but de cette étude, — c'est que les deux grandes régions du Pont galatique et du Pont polémoniaque se retrouvent à peu de chose près dans les deux provinces du vi^e siècle; j'imagine que la correspondance a été plus grande, peut-être même absolue, au temps de Dioclétien. Seulement le Pont de Galatie, formé plus récemment, et d'éléments plus disparates, reçut un nom de convention : tantôt celui que prit officiellement Dioclétien², tantôt celui de la mère de Constantin, tantôt même celui de la cité métropole. Le Pont de Polémon, région plus compacte, division plus ancienne, garda jusqu'à la fin de l'empire le nom qu'il reçut sous Auguste. Les deux métropoles n'ont pas changé : Amasea et Neocaesarea, après avoir été les métropoles religieuses³ du Pont de Galatie et du Pont de Polémon, sont devenues⁴ les métropoles administratives des nouvelles provinces.

L'*Armenia minor* de la liste de Vérone ne répond pas aux deux Arménies de Hiéroclès⁵, dont les villes sont Sebasteia, Nicopolis et Satala au nord, Cocusus, Arabissus, Melitène, Ariarathia et Comana au sud; Comana, Ariarathia, Cocusus, que Ptolémée⁶ place en Cappadoce, en relevaient encore, très certainement, au iv^e siècle⁷. L'Arménie de Dioclétien comprenait donc : la Melitène et la petite Arménie proprement dite, c'est-à-dire la région baignée par l'Euphrate et à laquelle au 1^{er} siècle on commençait⁸ à donner le nom d'Arménie

1. 12, 3, 1.

2. Comme en même temps Sinope et Amisus étaient enlevées à la Galatie pour devenir les villes principales du nouveau Pont, Dioclétien a très bien pu attacher son nom à une division géographique qui datait de son règne ; et remarquez que c'est peut-être le changement territorial le plus considérable qui fut fait dans les provinces d'Asie mineure. — On comprend pourquoi Constantin avait supprimé une dénomination purement païenne.

3. Pour Amasia, Eckhel, II, p. 344; pour Neocaesarea, Mionnet, II, p. 352, 155.

4. Hiéroclès, pp. 701, 702, Wesseling.

5. P. 698, 732, Wesseling.

6. 5, 6, 13.

7. Concile de 325, II, 58, Labbe; Théodoret, *Hist. eccl.*, 2, 5; Saint Athanase, *Apol. de fuga sua*, 3; *Hist. Arian. ad monachos*, 7; I, p. 255 et p. 275, éd. Patav. 1777; cf. Kuhn, II, p. 244.

8. Tacite, *Ann.*, 15, 26.

mineure; — et en outre la cité pontique de Sebasteia, qui en fut la métropole. D'ailleurs Sebasteia [Siwas] dépendait géographiquement de l'Arménie mineure, et ce n'était que par une absurdité politique qu'on l'avait momentanément rattachée au Pont polémoniaque.

La Cappadoce, c'est-à-dire, outre les deux provinces qui portaient ce nom au vi^e siècle, les stratégies de Cataonie et de Sargarausène (Ariarathia), alors comprises dans l'Arménie, coïncide entièrement avec la Cappadoce de Strabon et de Ptolémée.

Bithynia Pontus. — La province de Bithynie, avant que l'on en eût retranché¹ les quatre cités orientales pour en former l'Henorias, ne différait qu'en très peu de chose de la Bithynie décrite par Ptolémée : la région d'Amastris fut rendue à la Paphlagonie, Juliopolis, l'ancienne ville de Gordium, à la Galatie² dont Tite-Live³ et Pline⁴ la considéraient comme une dépendance. Apollonia près du Rhyn-dacus, ville asiatique, fait, dans les actes du concile de Nicée, partie de la Bithynie⁵.

Asia proconsularis. — L'Asie proconsulaire fut, de toutes les provinces de l'empire, la plus démembrée : elle forma six districts. A l'est, la Phrygie devint indépendante, peut-être même dès Dioclétien y eut-il deux Phrygies. La liste de Vérone les mentionne, si le concile de 325 n'en connaît qu'une. J'incline à croire cependant qu'il faut placer plus tard le dédoublement de la Phrygie, qui me paraît par trop contraire au procédé suivi par Dioclétien dans sa réforme provinciale de l'Asie. D'ailleurs les provinces « salutaires », et c'est le nom que reçut la seconde Phrygie, n'ont été créées que dans la seconde moitié du iv^e siècle.

La question des limites de la Phrygie est très obscure. Les géographes n'ont jamais su d'une façon positive où passait la frontière entre cette région et la Carie; Strabon, Pline, Ptolémée sont en désaccord sur presque tous les points. Par exemple, Aphrodisias, que Strabon⁶ place en Phrygie, appartient bien, pendant les deux premiers siècles⁷, à la communauté carienne, et sous Constantin⁸, à la province de Carie. En revanche Cibyre et avec elle Eriza et Tabae font partie de la Carie en 325⁹, quoique comptées par Pline, Strabon

1. Justinien, *Nov.*, 29, 1.

2. Concile de 325, II, 58, Labbe.

3. 38, 18, 10.

4. *H. n.*, 5, 32 (42), 146.

5. II, 58, Labbe.

6. 12, 8, 13.

7. Ptolémée, 5, 2, 18; cf. Mionnet, III, p. 219.

8. Kuhn, II, p. 284; concile de 325, II, 58, Labbe.

9. Kuhn, I. c.; concile de 325, I. c.

et Ptolémée¹ dans la Cabalie phrygienne. Est-ce parce que Cibyra s'est fait recevoir cité grecque²? — Au sud-est, Apamea Ciboton fait partie dans Hiéroclès³ non de la Phrygie, mais de la Pisidie; il me paraît impossible que ce changement soit dû à Dioclétien; la Pisidie, avec Apamea, Selge, Iconium, eût été la plus considérable en étendue des provinces asiatiques; rien ne justifierait cet accroissement aux dépens de la Phrygie. Je ne sais que penser des actes du concile de 325 qui placent deux évêques différents d'Apamea, l'un en Pisidie et l'autre en Phrygie⁴.

Si la Carie s'est accrue de Cibyra et de toute l'ancienne Doride, à l'exception de Caunus, elle a perdu les villes situées au nord du Méandre, Magnésie, Priène, Tralles, Nysa, Mastaura, devenues cités de l'Asie proprement dite⁵. Ce qui d'ailleurs peut s'expliquer: Magnésie et Priène étaient des colonies grecques⁶. Tralles avait dû être séparée de la Carie, lorsque après sa destruction elle fut repeuplée⁷ par des colons romains; les autres cités cariennes étaient libres et dépendaient du *conventus* d'Alabanda. Tralles, elle, formait un *conventus* indépendant⁸.

La Lydie a perdu depuis Ptolémée⁹ toutes les villes voisines du littoral, Magnésie du Sipyle, Metropolis, Hypaepa et Dioshieron¹⁰. Ces trois dernières villes, que Pline¹¹ range sous la juridiction d'Ephèse, paraissent avoir été enclavées¹² dans le territoire éphésien, qui remontait jusqu'aux sources du Caystre. Quant à Magnésie, c'était¹³ une ville grecque d'Eolide.

La province d'Hellespont n'est autre chose que l'ancienne Mysie, c'est-à-dire la grande Mysie dans l'intérieur des terres, la petite Mysie autour de Cyzique, la côte de l'Hellespont et la Troade. Seule-

1. Pline, 5, 28 (29), 105; Strabon, 13, 1, 15; Ptol., 5, 2, 16.

2. *C. I. Gr.*, 5852. Voyez ce que Strabon, 13, 1, 17, dit de la manière dont s'était formée Cibyra et des langues qui y étaient parlées.

3. P. 672, Wesseling.

4. II, 58, Labbe. — La Phrygie salutaire répond exactement au *conventus* de Synnada.

5. Kuhn, II, p. 276. Je prends la Carie de Ptolémée pour base, 5, 2, 9, 18.

6. Strabon, 14, 1, 11, 12.

7. Marquardt, *Staatsv.*, t, 347. Elle prit alors le nom de Caesarea Tralles.

8. Cic., *pro Flacco*, 29, 71 : *Cur non Pergami, Smyrnae, Trallibus, ubi et multi cives Romani sunt et jus a nostro magistratu dicitur.* — Marquardt, *Staatsv.*, I, 342, n° 6. — Pline, 5, 29 (29), 109.

9. 5, 2, 16.

10. Kuhn, II, p. 276.

11. *H. n.*, 5, 29 (31), 120.]

12. Vitruve, 7, 8.

13. Strabon, 13, 3, 5.

ment Apollonia, comme nous l'avons vu, fut donnée à la Bithynie; et au sud-ouest Assus, Antandrus et Adramyttium revinrent à la nouvelle province d'Asie¹. Adramyttium était² une colonie athénienne; Assus et Antandrus sont comptées³ dans Pline parmi les villes éoliennes. Pline donne pour limite à l'Eolide le cap Lectrum: c'est la limite de l'Asie proconsulaire sous Dioclétien.

On peut dès lors juger de quels éléments a été formée la province d'Asie; longue et étroite bande de territoire, elle s'étend à l'extrémité occidentale du continent asiatique; toutes les villes grecques, du cap Lectrum à l'embouchure du Méandre, y sont comprises. Il est vrai qu'au sud de ce fleuve, les villes ioniennes de Milet, Myus, Iassus font partie de la Carie; mais il en était déjà ainsi au temps⁴ des Antonins. Pergame sans doute n'est plus en Lydie, mais une des trois capitales traditionnelles de l'Asie ne pouvait être enlevée à la province qui en perpétuait le nom. La vieille Grèce asiatique se retrouvait encore presque intacte dans l'isolement administratif où la plaçait la réforme de Dioclétien.

De la province des Iles, il est inutile de dire qu'elle formait un ensemble séparé, ayant eu sa vie propre et demeurant une région géographique distincte à la fois de la Grèce et de l'Asie. C'est de cette dernière qu'elle relevait maintenant.

Ce n'étaient pas seulement des individualités géographiques et historiques que Dioclétien faisait revivre en supprimant les trois grands gouvernements asiatiques. Ces divisions s'étaient conservées durant les premiers siècles de la domination romaine ailleurs que dans les traditions locales et les traités scientifiques; l'état, loin de chercher à les faire oublier ou disparaître, ne cessa jamais de les reconnaître officiellement. Lorsque les besoins administratifs exigeaient le morcellement d'une des grandes provinces, ces divisions formaient des cadres tout préparés, dont on profitait sans en modifier ni les limites, ni le nom.

Ce sont elles que nous retrouvons dans tous les districts financiers de l'Asie; d'abord, elles semblent avoir formé chacune une petite région procuratorienne. Ainsi la Phrygie a un procurateur spécial⁵. Dans une inscription de l'an 405⁶, L. Minicius Italus s'appelle *procurator provinciae Hellesponti*: deux cents ans avant Dioclétien, la

1. Kuhn, II, p. 276.

2. Strabon, 13, 1, 51.

3. *H. n.*, 5, 30 (32), 123.

4. Ptolémée, 5, 2, 9.

5. *C. I. Gr.*, 3888; — *proc. prov. Fryg.*, *C. I. L.*, III, 348.

6. *C. I. L.*, V, 875.

Mysie forma donc un ressort financier distinct de l'Asie et portant le nom sous lequel il deviendra province.

De plus, les grandes divisions financières de l'Asie ne correspondent pas toujours aux provinces. Aussi, souvent le titre complet d'un procureur renferme-t-il toutes les régions qu'il administrerait, ce qui montre qu'elles avaient entre elles de commun seulement le magistrat dont elles dépendaient, et que le lien qui les unissait était factice et temporaire. L'inscription de Fronton¹ l'appelle procureur du Pont et de la Bithynie, de la Paphlagonie et du *Pontus mediterraneus* : son autorité s'étendait sur une province entière et sur des fragments de deux autres ; la Paphlagonie relevait de la Galatie, le *Pontus mediterraneus*, c'est-à-dire le Pont galatique, de la Cappadoce. Le même Fronton fut ensuite procureur en Asie, Lycie, Phrygie, Galatie et dans les îles Cyclades. On voit que les Cyclades, la Lycie, la Phrygie étaient officiellement distinguées de l'Asie proprement dite.

On pourrait multiplier les exemples. Les plus curieux sont ceux qui nous montrent chacune de ces régions considérées comme autant de provinces bien avant leur séparation administrative. Nous avons déjà vu l'Hellespont et la Phrygie appelés « provinces » au I^{er} siècle. Une inscription² du temps de Domitien mentionne un légat qui a restauré les routes des « provinces » de Galatie, Cappadoce, Pont, Pisidie, Paphlagonie, Lycaonie, Arménie mineure. Ici les deux Ponts forment une seule et même province ; ailleurs ils sont séparés³, l'un et l'autre en qualité de provinces.

Ce que l'on dit souvent du Pont et de la Bithynie, de la Lycie et de la Pamphylie, de toutes les provinces qui ont deux noms, on peut donc le dire aussi de l'Asie, de la Galatie et de la Cappadoce. Ce sont des « provinces combinées », ou plutôt ce sont des agglomérations de provinces placées sous un seul gouverneur. Et cela est vrai, non pas seulement parce que chacune des régions qui forment cette

1. Wilmanns, 1281 = Henzen, 6940. = C. III, 431 [Hadrien], *proc. Lyc(iae). Pamp. Galat. Paphl. Pisid. Pont.*, *proc. heredit.* — *Galatia et Pontus*, C., III, 251 ; C., III, 249 : *proc. fam(iliae) glad(iatoriae) per Asiam Bithyn. Galat. Cappadoc. Lyciam Pamphyl. Cilic. Cyprum Pontum Paslag....*, *pr. xx lib. Bithyniae Ponti Paslag.* ; C., V, 8660 : *proc. prov. Cappadociae, item Ponti mediterranei et Armeniae minoris et Lycaoniae An[tioch]ianae* ; — *Notizie degli scavi*, 1881, p. 202.

2. Inscription de Caesennius Gallus [82], C., III, 312 : LEG | PR·PR·VIAS·PROVINCIA[RE]VM | GALATIAE·CAPPADOCIAE | PONTI·PISIDIAE·PAPHLAGONIAE | LYCAONIAE·ARMENIAE·MINORIS | STRAVIT...

3. C., III, 291 : *leg. Aug. pro. pr. provinc(iarum) Gal. Pisi[d]. Phryg. Lyc(aoniae) Isaur. Paphlag. Ponti [g]ala[t(ici)] Ponti Polemoniac(i) Arm.*

combinaison s'appelle province, mais surtout parce qu'elle a ce qui en somme caractérise l'unité provinciale dans l'empire romain, un conseil à elle, un culte à elle, son collège sacerdotal et sa métropole.

De nombreux témoignages nous font connaître le *κοινὸν Γαλαπῶν*¹ et le *γαλατατζησι*². Nous avons vu que Neocaesarea et Amasea sont les métropoles, celle-là du Pont polémoniaque, Amasea du Pont galatique, auquel même elle donnera son nom. Sagalassus est appelée la « première ville de Pisidie »³, Isaura est métropole en Isaurie⁴, Pompeiopolis en Paphlagonie⁵, Nicopolis dans l'Arménie mineure⁶. La Lycaonie enfin a ses assemblées⁷.

En Asie⁸ il n'y a, il est vrai, qu'un seul culte; mais chaque région avait également le droit d'être un centre religieux distinct; aussi les assemblées se tenaient-elles tantôt à Sardes, en Lydie, tantôt à Cyzique, en Hellespont, tantôt à Pergame, Ephèse et Smyrne. Chacune de ces cinq villes était donc tour à tour la capitale religieuse de la province d'Asie.

Dans le titre des prêtres nommés par les Lydiens, il est quelquefois fait mention⁹ de la région qu'ils représentaient. Sardes est appelée métropole d'Asie, de Lydie et de Grèce¹⁰. On voit donc que déjà Pergame, Ephèse et Smyrne sont regardées comme formant l'Asie proprement dite¹¹.

Dioclétien n'a donc donné aux régions asiatiques ni de nouvelles limites, ni un nouveau nom, ni les droits, les attributions et même le titre de provinces. Seulement, depuis lui, la plupart eurent leur gouverneur.

Cette étude est nécessairement incomplète : elle suffit à peine pour fixer les proportions et apprécier le caractère des réformes provinciales de Dioclétien et de ses prédécesseurs. Pour que les conclusions

1. *C. I. Gr.*, 4039.

2. Cf. Marquardt, *Staatsv.*, I, 364.

3. *C. I. Gr.*, 4368.

4. Mionnet, III, p. 531; *suppl.*, VII, p. 144.

5. Eckhel, II, 389.

6. *C. I. Gr.*, 4189.

7. KOINON ΑΥΚΑΟΝΙΑΣ, Marq., *Staatsv.*, I, 364.

8. Il faut bien remarquer que nous ne savons absolument rien de l'administration religieuse de la Carie et de la Phrygie : mais il est fort croyable qu'elles eurent un culte provincial distinct de celui de l'Asie.

9. Ἀρχιερεὺς τῆς Ἀσίας καὶ τῶν ἐν Λυδίᾳ Σαρδιανῶν, *C. I. Gr.*, 3461.

10. Eckhel, III, 115.

11. Cf. sur ces questions Marquardt, *Ephemeris epigraphica*, I, p. 259, et *Staatsv.*, I, pp. 344. 345.

fussent rigoureusement vraies, il faudrait que les ténèbres qui enveloppent l'histoire du III^e siècle se fussent dissipées, et elles ne sont pas près de l'être, si elles doivent l'être jamais. Beaucoup de provinces que, faute de texte précis, nous avons rapportées à Dioclétien, peuvent très bien dater de ses prédécesseurs; la Tripolitaine de Septime Sévère; la Libye et l'Isaurie, de Probus; la Phénicie du Liban, d'Aurélien; les provinces de Thrace, de Claude le gothique. Des trente-neuf provinces nouvelles que la liste de Vérone nous fait connaître, on ne peut attribuer d'une façon certaine à Dioclétien que la Maurétanie de Sétif, la Valérie et les treize provinces asiatiques. Lactance, au moment de ce partage de l'empire, était à Nicomédie. Il dut être surtout frappé de ce qui se passait autour de lui; nulle part dans l'empire les anciennes provinces ne furent plus fragmentées qu'en Asie. Kuhn fait remarquer¹ avec raison le petit nombre de villes qui, dans les provinces de Pont par exemple, obéissaient à un seul gouverneur. Il faut dire que ce morcellement n'était pas une chose bien nouvelle, et que l'organisation de l'Asie, sous Dioclétien, rappelait assez l'état du pays au VII^e et au VIII^e siècle de Rome. Si au contraire on compare l'Asie à l'Europe et notamment à la Gaule et à l'Espagne, la colère de Lactance tombe complètement à faux. La Gaule formait treize provinces, l'Espagne cinq seulement. On peut même dire qu'en général le morcellement (pour nous servir du terme de Lactance) fut proportionnel au degré de civilisation dont jouissait la province, ou plutôt à la vie politique qu'elle avait menée avant l'arrivée des Romains. Cela se comprend: dans les provinces créées depuis Hadrien jusqu'à Dioclétien, c'étaient les divisions traditionnelles des peuples qui persistaient: ces divisions n'ont été établies ni par ces empereurs ni par Rome. Rome les a reçues des états qu'elle s'est assimilés, elle les a non seulement tolérées, mais utilisées et perpétuées, et le caractère principal de la réforme provinciale attribuée à Dioclétien, et de tous les changements analogues qui se sont succédé depuis Trajan jusqu'à lui, est le respect absolu des individualités, des traditions, du passé historique.

Il y a eu, sans doute, des modifications de limites: elles sont peu de chose; la plupart ont une explication dans des faits qui nous sont connus. Tralles par exemple cesse d'être une ville carienne, parce qu'elle a été entièrement repeuplée de citoyens romains. Celles dont le but nous échappe ont pu avoir des motifs analogues. Un grand nombre de ces changements de frontière proviennent surtout du dessein que les empereurs ont eu de reconstituer les divisions ethnographi-

1. II, p. 252.

ques ou politiques antérieures à l'empire; ainsi les villes juives de la Décapole reviennent à la Palestine, les villes arabiques et les territoires de la Trachonite et de la Batanée font retour à l'Arabie; la peuplade ibérique des *Convenae* cesse de faire partie de la Narbonaise du jour où les Ibères de l'Aquitaine sont annexés à l'empire. On a vu ce qui s'est passé en Italie sous Aurélien, et quel soin jaloux de respecter les traditions locales a présidé à la création des districts provinciaux.

Cependant il ne faut point parler, à propos de l'institution des nouvelles provinces, de rétablissement d'un ancien état de choses. C'est la continuation de ce qui s'est passé durant tout l'empire; les nouvelles provinces existaient déjà pour la plupart comme subdivisions officielles. Rarement, il est vrai, elles coïncident avec les ressorts judiciaires, *conventus, dioeceses, jurisdictiones*; pour l'Asie, pour l'Afrique, pour l'Espagne surtout, l'écart entre le *conventus* et la province est assez considérable. En revanche partout où nous avons trouvé un district financier, qui ne se confondit pas avec une province, nous avons vu qu'il devint province sous Dioclétien ou un de ses prédécesseurs. M. Desjardins¹ a fait le premier cette remarque : nous en avons pu constater la justesse pour presque tous les pays de l'empire, pour la Thessalie, l'Asie, l'Égypte, l'Afrique, la Galice en Espagne, la Novempopulanie en Gaule; il faut y ajouter l'Italie, puisque les régions d'Auguste ont servi de cadre pour les administrations financières de la péninsule.

Il semble que le nom officiel de ces districts ait été celui de *regio* : les subdivisions de l'Italie s'appellent ainsi dans les inscriptions comme dans Pline², avant de servir comme ressorts judiciaires. En Afrique, le procurateur de Tébessa administrait une partie de la Numidie impériale, qui n'était ni province, ni diocèse; on l'appelle partout³ *procurator regionis Thevestinae*. Au contraire, le district financier d'Hadrumète se confondait, semble-t-il, avec un diocèse; aussi un procurateur qui administrait à la fois Hadrumète et Tébessa se nomme-t-il, sur une inscription⁴ : *procurator dioeceseos regionis*

1. *Revue archéologique*, 1873, II, p. 76, *Remarques à propos de la carrière d'un légat de la Pannonie inférieure*.

2. Pour la *XX^a hered.*, Hirschfeld, *Untersuch.*, I, p. 65, n° 3; pour la *XX^a libert.*, C., V., 3351 et *fals.* 164, qui est certainement vraie (Hirschfeld, I, p. 69, n° 3).

3. Inscription d'Ostie, Fabretti, 199, 484; *C. I. L.*, VI, 790.

4. *C. I. L.*, VIII, 7039. Ce qui semble bien prouver que *regio* a ici un sens officiel, c'est que le ressort du *procurator fisci in Libya*, *V. Max.*, 14; *V. Gord.*, 17) est appelé par Hérodiën, *χώρα τῆς Καρχηδονίας*. *Χώρα* est la traduction littérale de *regio* (7, 4, 2).

Hadrumetinae et Thevestinae. Dioecesis, c'est le district d'Hadrumète; *regio*, c'est celui de Tébessa, qui est purement financier. D'ailleurs, outre ce nom de *regio*, le district du procurateur s'appelle déjà *provincia*. Nous l'avons vu pour l'Hellespont, pour la Phrygie. On lit dans une inscription¹ d'un procurateur d'Hadrumète, la future capitale de la Zeugitane : *cui divus Aurelius Antoninus centenariam procurationem provinciae Hadrumetinae dedit*.

Ainsi la *regio*, bien avant Dioclétien, non seulement est une subdivision officielle de la province², mais est déjà considérée comme une province; c'est une province financière avant d'être une province administrative. Et on s'expliquerait bien mieux le texte de Lactance, si on le comprenait ainsi : Dioclétien donna des gouverneurs à tous les districts financiers, chaque *regio* devint une province³ : *multi praesides... singulis regionibus... incubare*.

Les anciens états retrouvèrent, grâce à cette réforme, une vie administrative indépendante. La chose avait été largement préparée avant Dioclétien; les nouvelles provinces étaient prêtes à fonctionner; elles avaient leurs frontières, des fonctionnaires spéciaux, souvent un culte provincial. En Asie et dans tout l'Orient c'était presque un abus de langage que de dire seulement « province de Cappadoce ou de Syrie ». sans mentionner les provinces qui formaient ces gouvernements. La révolution qui a frappé le plus Lactance était, on le voit, peu de chose.

Il est vrai que Lactance fait son métier de déclamateur. Le « morcellement des provinces » était d'ailleurs très mal vu des Romains; on en fit toujours un grief contre les empereurs. Spartien va reprocher à Hadrien de n'avoir divisé la Syrie que par haine contre Antioche. Pline parlant du partage de la Maurétanie⁴ par Caligula y voit un effet de sa cruauté ordinaire.

En réalité, la politique des empereurs était moins cruelle et révolutionnaire que libérale et conservatrice. C'est une comparaison classique que de rapprocher la réforme de Dioclétien de la création des départements par la Convention. Il n'y a pas longtemps que cela

1. Henzen, 6931, inscription de Lyon.

2. *Gromatici veteres*, I, p. 371 : *Majores itaque orbem in partibus, partes in provinciis, provincias in regionibus, regiones in loca, — dividerunt*; cf. *Cod. Th.* 2, 16, 2; 6. 29, 10; Godefroi, III, p. 328.

3. Le nom de *regio* semble s'être conservé au IV^e siècle comme synonyme de province : Rufius, *Breviarum*, 7; *regio Savensis et secundorum Pannoniorum*.

4. Partage d'autant plus naturel que la Zingitane et la Césarienne différaient par la population comme par les intérêts, et qu'elles étaient réunies depuis peu de temps seulement. — *Mauretaniae, — saevitia ejus in duas divisae provincias*, 5, 1 (1), 2.

a été encore écrit, et par un savant de mérite¹. La comparaison semble au moins inexacte : la Convention a détruit pour fonder à nouveau, Dioclétien et ses prédécesseurs ont tout conservé. Le département en France a été créé en haine de la province, c'est-à-dire de l'individualité traditionnelle; et c'est avec cette individualité que la province romaine achève, sous Dioclétien, de s'identifier. En France, les vieux noms disparaissent comme les anciennes limites. Dans l'empire, les dénominations purement géographiques sont infiniment rares; quand on les rencontre, comme en Thrace, elles n'existent que par suite de l'impossibilité de toute autre dénomination générale. Le département français, — sans apprécier d'ailleurs la valeur politique du système, — est un non-sens géographique et historique. La province romaine, depuis les réformes achevées sous Dioclétien, a son unité historique et géographique; elle représente une nation qui a été indépendante et qui a conservé de son indépendance tout ce qui est compatible avec l'existence de l'empire romain. On peut caractériser la politique de Rome à l'égard des provinces comme Julien caractérise² celle qu'elle a suivie à l'égard de l'Italie; seulement nous renverserons les termes : « Elle les a obligées à faire partie de la grande communauté romaine, mais elle ne les a pas empêchées de garder leur nom traditionnel. »

Camille JULLIAN.

1. Dr Jung, *Die romanischen Landschaften des roemischen Reichs* (1881), p. 8. Nous reviendrons sur la valeur de ce livre.

2. Julien, *Orationes*, 2, 72; Hertlein, I, p. 92 : 'Ρωμαῖοι γὰρ ἐπειδὴ τῆς χώρας ἀπάσης ἐκράτουν · ἔστι δὲ ἐν αὐτῇ (l'Italie) τό τε τῶν Ἑνετῶν ἔθνος καὶ Λίγυές τινες καὶ τῶν ἄλλων Γαλατῶν οὐ φαύλη μοῖρα; τὰ μὲν ἀρχαῖα σφῶν ὀνόματα σώζειν οὐ διεκώλυσαν, τῷ κοινῷ δὲ τῶν Ἰταλῶν συγχωρεῖν κατηνάγκασαν.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — Nous avons indiqué l'an dernier (*Rev. hist.*, XVI, 387) les modifications importantes introduites dans l'organisation du Congrès des Sociétés savantes. La plus importante consistait à faire porter les communications sur un certain nombre de sujets fixés d'avance au lieu de les abandonner au hasard et au choix individuel. On avait espéré donner ainsi une direction aux études des érudits et provoquer d'utiles discussions par la comparaison des recherches faites à la fois sur plusieurs points de la France. Malheureusement, soit par inertie de la part des sociétés savantes, soit par une certaine défiance à l'égard de la tutelle du Comité des travaux historiques, le nouveau programme n'a suscité qu'un très petit nombre de bonnes volontés. Nous croyons que, si l'on veut donner véritablement de la vie et de l'intérêt au Congrès des Sociétés savantes, il faudrait que ce Congrès, puisque congrès il y a, fût véritablement un congrès, au même titre que le Congrès archéologique ou le Congrès de la Société pour l'avancement des sciences ; c'est-à-dire que la nomination des bureaux, la direction des délibérations, la fixation de l'ordre du jour fussent remises aux délégués eux-mêmes. Ils s'intéresseraient alors aux lectures et aux discussions ; ils seraient assidus aux séances et la Société à laquelle chaque délégué appartient se préoccuperait de ce qu'on a fait au Congrès. On pourrait se diviser en sections d'après les questions mises à l'ordre du jour et chacun choisirait celle pour laquelle il se sentirait compétent. Les membres du Comité des travaux historiques continueraient à jouer dans ces réunions un rôle prééminent par leur situation comme par leur science, mais du moins ils ne seraient plus là comme des pédagogues faisant comparaître des élèves à leur barre, pour leur distribuer des conseils ou des encouragements. Si le Congrès des Sociétés savantes n'est pas absolument déserté, ce n'est pas à cause de l'intérêt qu'il excite, car les délégués eux-mêmes n'assistent aux séances qu'en très petit nombre ; mais c'est, d'un côté, parce que quelques membres du Comité des travaux historiques se font un devoir de s'y rendre, et parce que, de l'autre, les délégués des Sociétés savantes

sont bien aises de voir analyser leurs travaux dans les journaux, espèrent obtenir des subventions pour leur Société et profitent de l'occasion pour faire à Paris un voyage à prix réduit. Les séances en elles-mêmes sont pour tout le monde une corvée. Il serait possible de les rendre attrayantes en en faisant un congrès historique et archéologique.

La réunion la plus intéressante de cette année a été consacrée à la question de l'instruction primaire sous l'ancien régime. M. Maggiolo pour les départements de l'Est, M. l'abbé Vattier pour le diocèse de Senlis, M. Boucher de Molandon au nom de M^{lle} de Villaret pour l'Orléanais, M. l'abbé Allain pour les diocèses de Bordeaux et de Bazas ont apporté de nombreux documents qui amènent, comme tous les travaux entrepris sur ce sujet, à la même conclusion, à savoir que l'enseignement primaire a été plus largement répandu sous l'ancien régime par les soins du clergé qu'on ne l'a cru pendant longtemps. Personne n'a plus fait pour porter la lumière sur cette question que l'abbé Allain. Son livre sur *l'Instruction primaire en France avant la Révolution* (Société bibliographique) est un excellent compendium sur la matière. Tout le monde n'acceptera sans doute pas les jugements qu'il porte sur les tendances, les réformes et les lois modernes; on trouvera qu'il apporte un optimisme exagéré dans le tableau qu'il fait des temps anciens, qu'il ne juge pas avec équité le rôle du protestantisme¹; mais on se tromperait en voyant surtout dans ce livre une œuvre de polémique et de parti. C'est un travail sérieux où la question est reprise depuis le moyen âge et où l'auteur étudie à la fois l'état matériel des écoles, l'organisation et la nature de l'enseignement. Ce qu'il donne ce ne sont pas des renseignements vagues, mais des chiffres, des noms, des détails précis sur chaque province, sur chaque département. On se rend compte ainsi des différences qui existaient au point de vue de l'instruction entre les diverses parties de la France; on assiste aux efforts faits depuis le xvi^e s. pour répandre et organiser l'enseignement primaire. Le livre dont nous parlons ici est le remaniement d'une étude publiée il y a quelques années; au Congrès il a apporté un dossier de 650 documents relatifs aux petites écoles de Bordeaux et de Bazas; il en a tiré un article très intéressant pour la *Revue catholique* de Bordeaux (mai 1882); enfin c'est à lui, je crois, qu'est due l'excellente bibliographie des ouvrages relatifs à l'instruction publique avant 1789 parue dans le *Polybiblion* en 1880.

1. Il est aussi assez curieux de voir que même un prêtre intelligent comme M. A. ne peut se résigner à la suppression des châtimens corporels (p. 157).

Nous signalerons encore parmi les communications faites au Congrès la réfutation par M. Vian de la légende qui montre Louis XIV entrant au Parlement le fouet en main, en 1635, pour y ordonner la suppression des remontrances, un intéressant travail de Ch. Finot sur « la Jacquerie des paysans de la terre de Faucogney en 1412 » ; enfin un curieux mémoire de M. Grellet Balguerie sur la chronologie et la généalogie des rois mérovingiens à la fin du VII^e s.¹. La partie la plus importante de ce mémoire est consacrée à prouver que le Clovis qui a été mis sur le trône par Ebroïn au moment où Dagobert II revenait d'Angleterre a régné plusieurs années, et qu'il faut lui rapporter divers textes que l'on a attribués tantôt au règne de Clovis II tantôt au Clovis appelé d'ordinaire Clovis III et que M. Grellet Balguerie appelle Clovis IV. La démonstration nous a paru convaincante et nous croyons que l'épithète de Mummolenus est bien de la v^e année du Clovis III de M. Grellet Balguerie, et que le diplôme pour Stavelot est du même roi. Mais la découverte est moins grande que ne le dit M. Grellet Balguerie, car ce Clovis n'était pas tout à fait inconnu ; c'est la durée de son règne qui l'était ; de plus nous aurions beaucoup à dire sur le programme du livre annoncé. Nous craignons que l'auteur veuille en savoir plus qu'il n'est possible sur son héros. Il en fait un fils de Dagobert II d'après Adrévald. Or le Clovis dont parle Adrévald est le fils de Dagobert I^{er}, et d'ailleurs que vaut le témoignage d'Adrévald au IX^e s. contre celui de la vie de saint Léger qui dit qu'il était un fils supposé de Clotaire III ? Sur la Translation de saint Benoît M. Grellet Balguerie nous paraît dans le vrai.

Le discours par lequel le ministre de l'instruction publique a clos le Congrès des Sociétés savantes a eu cette année une importance exceptionnelle. M. J. Ferry a donné plusieurs nouvelles qui seront accueillies avec une très vive satisfaction par le monde savant. Il a annoncé que la France posséderait bientôt la copie complète des documents français des XVI^e, XVII^e et XVIII^e s. conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg ; que nous avions acquis par voie d'échange des collections imprimées de documents historiques très rares ; enfin que l'on allait provoquer le vote par les Chambres d'un crédit considérable pour hâter l'impression des catalogues de

¹ M. G. B. a publié le sommaire de l'ouvrage qu'il prépare sur ce sujet sous le titre suivant : *Deux découvertes historiques. Histoire de Clovis III, nouveau roi de France, 672 ou 673 à 677-678. Authenticité et date précise de la translation du corps de saint Benoît en France. An I^{er} de Clovis. Nouveaux documents, diplômes royaux (un de Clovis), bulles inédites.*

toutes nos collections de manuscrits. Nous savons que le directeur des sciences et des lettres attache une très grande importance à ce projet ; si ses désirs se réalisent, l'exécution de ce travail sera un honneur pour son administration.

Nous approuvons moins la création d'une section des sciences morales et politiques au Congrès des Sociétés savantes. Nous craignons que cette création ne soit l'origine de beaucoup de confusion et n'ouvre une large porte aux bavardages inutiles. Qu'on s'occupe de législation, d'économie politique, même de philosophie, rien de mieux ; mais pourquoi adopter cette expression vague et impropre de sciences morales et politiques ? On éviterait toute confusion si, comme nous le proposons plus haut, il y avait simplement un congrès de savants de tous genres se divisant en un nombre indéterminé de sections suivant les questions mises à l'ordre du jour.

M. Ferry, après avoir rendu un éloquent hommage à la mémoire de J. Quicherat, a terminé son discours par des considérations élevées et patriotiques sur le rôle de l'histoire dans l'éducation nationale. Il a encouragé les professeurs à insister sur l'histoire de la province où ils enseignent et à fortifier l'amour de la grande patrie par l'amour de la patrie étroite ; il a protesté contre les esprits sectaires qui veulent créer un antagonisme entre nos traditions historiques et la France moderne, soit au nom du passé, soit au nom du présent, et il a affirmé que le vrai patriotisme réunit la vieille France et la France de 89 avec toutes leurs grandeurs, leurs gloires et leurs deuils dans un même amour. Puisse l'Université rester fidèle à cet esprit et notre enseignement historique mettre toujours la patrie au-dessus des partis !

PUBLICATIONS DE DOCUMENTS. — M. J. Ferry a parlé dans son discours de la belle découverte faite par M. P. Meyer d'un poème français du XIII^e s. contenant le récit de la vie de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke. M. Meyer vient de donner une notice sur ce poème, accompagnée de quelques extraits, dans le t. XI de la *Romania*. L'intérêt et même la beauté de ces fragments répondent aux espérances qu'a fait naître l'annonce de cette découverte et nous formons le vœu que ce poème de 4924 vers, conservé dans la Bibliothèque de sir Th. Phillipps, soit bientôt publié en entier par la Société des Anciens textes ou par la Société de l'Histoire de France. C'est à la demande du fils de Guillaume le Maréchal et d'après les récits (peut-être rédigés en prose) d'un de ses serviteurs et compagnons, Jean d'Erlée, que le poème fut composé entre 1225 et 1231, probablement par un héraut d'armes que M. Meyer croit pouvoir identifier avec Henri le Norrois, qui figure dans l'œuvre même. Il embrasse tout un

siècle; commençant par parler de Jean le Maréchal, père de Guillaume, puis racontant la lutte entre l'impératrice Mathilde et le roi Étienne où le petit Guillaume, livré comme otage, n'échappa à la mort que grâce à sa gentillesse, il montre Guillaume auprès de Henri au Court Mantel, puis mêlé aux guerres de Henri II et de Richard, occupant les plus hauts emplois sous Richard I^{er} et Jean sans Terre, enfin chargé de la régence pendant la minorité de Henri III jusqu'à sa mort, arrivée le 14 mai 1219. Le récit de la mort de Henri II et de l'entrevue de Richard et de Guillaume est une page d'histoire et de poésie d'une beauté saisissante. M. Meyer, à qui notre littérature du moyen âge devait déjà de si précieuses trouvailles, n'en a jamais fait de comparables à celle-là.

C'est avec un vif plaisir que nous signalons, toutes les fois que nous en avons l'occasion, les indices qui témoignent que les études de droit historique reprennent quelque faveur en France. Nous parlions dans notre dernière livraison de l'important ouvrage de M. Glason sur le droit et les institutions de l'Angleterre; les travaux de M. Garsonnet sur le régime de la propriété, de M. Esmein sur l'histoire de la procédure criminelle font le plus grand honneur à la Faculté de droit de Paris¹. En même temps l'École des chartes forme aussi des juristes qui apportent à l'étude des anciens monuments du droit un sens historique plus vif et un sens critique plus ferme que la plupart de ceux qui n'ont connu que l'enseignement de nos écoles de droit. Après le livre si remarquable de M. Fournier sur les officialités, deux autres archivistes nous donnent des éditions excellentes de deux des textes juridiques les plus importants du moyen âge. M. E. Joseph TARDIF, le fils de l'éminent professeur qui enseigne depuis de longues années à l'École des chartes le droit féodal et le droit canonique, a publié pour la Société d'Histoire de Normandie la première édition vraiment critique du texte latin du *Très ancien Coutumier de Normandie*. Il prouve que ce texte n'est pas une rédaction officielle, mais l'œuvre individuelle de deux légistes normands occupant un des postes inférieurs dans le tribunal, et écrivant probablement le premier (ch. I à LV) à Évreux, en 1199 ou 1200, c'est-à-dire avant la conquête de Philippe-Auguste, le second à Bayeux vers 1220. Des

1. Malheureusement les précis d'histoire du droit français mis entre les mains de nos étudiants sont encore d'une déplorable insuffisance. On nous a reproché notre sévérité pour l'ouvrage de M. de Fresquet qui n'est, paraît-il, que la réimpression d'un vieux livre dont l'auteur serait aujourd'hui décédé : nous n'aurions donc affaire ici qu'à une supercherie de libraire ; mais l'ouvrage tout récent de M. A. GAUTIER (Larose) n'est guère plus au courant des travaux modernes.

notes développées mises en appendice nous donnent des renseignements très précis, tirés en grande partie de documents inédits sur les personnages dont les noms figurent dans le texte du Coutumier. Cet intéressant volume n'est que le premier d'une publication qui comprendra tous les textes coutumiers de Normandie.

Le travail de M. VIOLLET sur les *Établissements de saint Louis* (Société de l'Histoire de France) a une portée plus grande encore. Nous annonçons il y a quatre mois la publication du texte des Établissements. Le t. I qui vient de paraître contient, outre le texte d'un *Usage de l'Orléanais* reconstitué d'une manière conjecturale avec une grande sagacité, une introduction de 482 p. qui est une œuvre magistrale¹. Nous y retrouvons, mais amplifié, un mémoire sur les sources des Établissements dont nous avons parlé naguère (V, 421 ; VII, 450) et où M. Viollet démontre que les Établissements sont une compilation privée composée avant le 19 juin 1273 d'après un règlement relatif à la Prévôté de Paris, une ordonnance royale sur les duels, une coutume d'Anjou et une coutume d'Orléanais (celle que M. Viollet reconstitue par conjecture) ; nous y trouvons en outre la description et le classement des 50 mss. (dont 30 des Établissements) qui ont servi à la constitution du texte, et deux chapitres consacrés à l'étude des principes de droit contenus dans les Établissements et à l'influence qu'ils ont exercée sur la jurisprudence au moyen âge. Ces deux chapitres donnent à l'introduction de M. Viollet une grande portée historique. L'auteur démêle, avec autant de sagacité que d'érudition et parfois aussi avec quelque subtilité, les divers éléments, coutumiers ou de droit écrit, qui ont concouru à la formation du texte, et ce qu'ils nous apprennent sur l'état social, les mœurs, les institutions de la société féodale. Il marque le développement des institutions et des idées juridiques depuis l'époque germanique jusqu'au xiii^e s., et il montre ensuite les Établissements exerçant leur influence dans le Maine, l'Anjou, la Touraine, en Bretagne, en Poitou, en Champagne, en Beauvaisis, en Artois, en Picardie, en Vendômois, en Normandie et jusque dans la seigneurie de Castres (dépendance du Vendômois). Le travail de M. Viollet restera comme un modèle proposé aux éditeurs de textes juridiques du moyen âge, tant au point de vue du commentaire qu'à celui de la constitution du texte ; mais il n'est pas donné à tout le monde d'avoir, au même point que M. Viollet, la patience et l'exactitude du collationneur de textes, une ingéniosité digne de nos vieux juristes les plus subtils,

1. L'Académie des inscriptions vient de décerner au travail de M. Viollet le grand prix Gobert.

une connaissance approfondie de l'histoire du droit et des institutions et le sens historique uni au sens juridique.

La Société de l'Histoire de France vient encore de publier par les soins de MM. Aug. et Émile Molinier une *Chronique normande du XIV^e s.* (1294-1372) qui n'était jusqu'ici connue que par quelques fragments, mais qui méritait une publication intégrale. Les éditeurs n'ont pu retrouver le nom de l'auteur, mais ils ont reconnu en lui un gentilhomme de petite noblesse, partisan des Valois, qui devait être dans le nord de la France au moment du siège de Calais, puis dans le midi dès 1348, qui revint vers 1352 dans le nord et désormais séjourna constamment en Normandie. Du Guesclin tient une grande place dans la dernière partie de sa chronique et il prit part aux luttes dont la Normandie fut le théâtre. Il ne se mit à écrire son récit qu'en 1369. Bien qu'elle n'ait qu'un faible mérite littéraire et qu'elle soit peu développée, cette chronique offre un assez grand intérêt pour le détail des opérations militaires. Les éditeurs ont beaucoup ajouté à l'importance du texte en le faisant suivre, conformément au modèle donné par M. Luce dans son édition de Froissart, d'un sommaire annoté qui forme une sorte de commentaire perpétuel de la chronique.

La jolie collection publiée par la *Société des Bibliophiles bretons* qui contient déjà plusieurs volumes historiques (Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques, t. I; — La Commission Brutus Magnier à Rennes pendant la Révolution; — Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne; — L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean d'Acre au XIII^e s.) vient de s'enrichir des fragments de la *Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul*, p. p. M. A. de la Borderie. Jean de Saint-Paul fut un des fidèles serviteurs du duc François I^{er}; tombé en disgrâce sous Pierre II, nous le retrouvons en 1460 chambellan de François II. Il écrivit, entre 1470 et 1474, une Chronique des ducs de Bretagne de la maison de Montfort et une Chronique abrégée des ducs de Bretagne qui est traduite de la compilation latine connue sous le nom de *Chronicon Briocense*. Malheureusement l'œuvre de Jean de Saint-Paul ne nous est pas parvenue dans son intégrité. Nous n'en avons que quelques extraits qui occupent dans le ms. de l' Arsenal 49 feuillets. Toute mutilée qu'elle est, cette chronique, due à un personnage aussi important, a une réelle valeur; nous savons gré à l'éditeur qui nous l'a fait connaître et l'a éclairée par d'excellentes notes.

Les *Mémoires du marquis de Sourches*, prévôt de l'hôtel du roi et grand prévôt de France sous Louis XIV, ne peuvent assurément, ni pour l'intérêt historique ni pour le mérite littéraire, être comparés

aux Mémoires de Saint-Simon, mais ils peuvent être placés sans désavantage à côté du Journal de Dangeau. C'est d'ailleurs un véritable *Journal* que le marquis de Sourches a écrit de 1684 à 1712 et dont MM. de Cosnac et Arthur Bertrand viennent de nous donner le 1^{er} vol. (Hachette) grâce à la libéralité du duc des Cars qui a mis à leur disposition les 16 vol. in-f^o du manuscrit de son ancêtre¹. On y trouve pêle-mêle les cancans de la cour et les nouvelles de politique étrangère, racontés sans malice par un homme d'une portée d'esprit médiocre, mais par un observateur attentif, consciencieux et sincère. Les historiens de Louis XIV y trouveront beaucoup à prendre et M. de Boislesle y a déjà trouvé plus d'un éclaircissement pour son Saint-Simon. Les années 1685 et 1687 sont du plus vif intérêt et l'on y trouvera plus d'une preuve de la profonde perturbation jetée dans le royaume par la révocation de l'édit de Nantes².

Le nouveau volume des *Écrits inédits de Saint-Simon* (t. III, Hachette) que nous donne M. Faugère contient un morceau d'une éloquence extraordinaire : une lettre anonyme au roi, adressée à Louis XIV en 1712 pour l'inviter à rétablir l'ordre dans son royaume en rétablissant des règles de gouvernement et d'administration qui pussent servir de barrière à l'absolutisme du roi et de ses ministres. Bossuet n'a rien écrit de si éloquent ni d'aussi courageux que le passage où Saint-Simon rappelle à Louis XIV les terribles châtimens provoqués par les adultères de David. Signalons à côté de ce morceau d'un prix incomparable un portrait de Fénelon qui complète ce que Saint-Simon a dit dans ses Mémoires de cet homme fuyant et multiple, qui unissait un esprit charmant, un cœur excellent à un caractère sans droiture et sans noblesse.

Le t. V des *Mémoires, Documents et Écrits divers laissés par le prince de Metternich* (Plon) comprend l'importante période des années 1830-1838 et offre un intérêt exceptionnel. Aucun document ne permet mieux de juger la politique et la portée d'esprit de Metternich

1. Il comptait 17 vol., mais le 2^e vol. contenant les années 1683-1684 a été perdu pendant la Révolution.

2. Nous n'avons pas lu sans indignation dans la biographie de *Vauban* récemment publiée par le général baron AMBERT (Tours, Mame, 288 p. in-12), une incroyable apologie de la Révocation. Les protestants ont répondu à la Révocation par la révolte, donc ils étaient des séditeux qu'on avait raison de détruire. Ce sophisme peut-il être soutenu de bonne foi par un historien assez instruit pour savoir combien grandes ont été la docilité et la patience des réformés ? Même après 1685, même en exil, il y eut parmi eux un parti royaliste. — Que dirait M. Ambert à ceux qui répondraient : « Les émigrés ont fait la guerre à la France, donc on avait raison de guillotiner les nobles en 1793-1794 ? »

que les dépêches et les rapports qu'il a écrits à l'occasion de la révolution de juillet et des affaires de Belgique et d'Italie. L'histoire sera sans doute sévère pour cette politique étroite et pusillanime qui n'avait d'autre programme que le maintien du *statu quo* au moyen de l'alliance intéressée des trois empires, et qui était incapable d'apprécier avec impartialité les idées et les tendances de la société moderne et surtout les hommes qui les représentaient ; mais on ne saurait refuser à Metternich beaucoup de finesse dans la conduite des affaires diplomatiques, beaucoup d'activité et d'application dans l'accomplissement de sa tâche d'homme d'État et des qualités personnelles qui donnaient beaucoup de charme à son commerce. Le meilleur témoignage à cet égard est le Journal de sa troisième femme, la princesse Mélanie, dont le présent volume contient d'importants extraits. Rien n'est plus touchant que de retrouver dans ces notes intimes d'une femme tendrement dévouée l'écho des préoccupations et de l'activité politique du ministre d'État, et l'image fidèle de cet intérieur princier où l'on retrouve toute la gaieté, l'animation, le naturel et la simplicité de la vie bourgeoise de Vienne. Pour me servir du seul mot qui exprime bien ma pensée : rien n'est plus *gemüthlich*. Quelle qu'ait été la politique de Metternich, il eut du moins le mérite de comprendre son impuissance : s'il n'a pas été prévoyant, il a du moins été clairvoyant : « La vieille Europe, écrit-il le 4^{er} sept. 1830, est au commencement de la fin. »

ANTIQUITÉ. — Nous ne pouvons que signaler l'apparition du second volume de l'ouvrage de M. F. LENORMANT sur *les Origines de l'histoire* (Maisonneuve). Il comprend trois chapitres : L'Ararat et le 'Éden ; le Père de la nouvelle humanité et ses fils ; le Tableau ethnographique de la Genèse. Il ne nous appartient ici ni d'exposer ni de critiquer les conclusions de M. Lenormant ; il nous suffira de dire que, grâce à une érudition des plus étendues, ce livre est un véritable compendium de tout ce qui a été écrit par les linguistes et les théologiens sur ce sujet, que, grâce à une verve et à un talent d'exposition que de pareils sujets ne semblent pas comporter, on le lit avec un véritable intérêt. L'idée dominante de M. Lenormant est de ramener les traditions juives, chaldéennes, iraniennes et ariennes à une source commune et de ne pas admettre de filiation directe entr'elles. Cette question de généalogie est des plus difficiles à déterminer ; ce qui importe c'est le fait que ces traditions appartiennent à un fonds commun de légendes. M. Lenormant aura le mérite d'avoir mis le public français au courant de questions auxquelles il est trop étranger, et d'avoir, au nom de la science catholique, franchement proclamé le caractère purement légendaire des primitives traditions bibliques.

Par une entente involontaire plusieurs de nos jeunes érudits ont dirigé récemment leur attention sur l'histoire des religions antiques. M. BOUCHÉ-LECLERCQ vient de terminer son grand ouvrage sur l'*Histoire de la divination dans l'antiquité* (Leroux, 4 v. in-8°), le recueil le plus complet, le mieux ordonné que nous possédions sur la matière, un vrai travail de bénédictin. Au moment où M. Homolle commence dans le *Bulletin de correspondance hellénique* la publication si curieuse des archives du temple de Délos, voici M. P. GIRARD qui consacre sa thèse de doctorat à l'*Asclépiéion d'Athènes* (Thorin, Bibl. des Écoles de Rome et d'Athènes), où il étudie, d'une manière un peu étroite il est vrai, un des cultes grecs les plus encombrés de superstitions, un de ceux qui ressemblent le plus aux extravagances modernes de Lourdes ou de la Salette. La thèse de M. MARTHA sur les *Sacerdotes athéniens* (Thorin, Bibl. des Écoles de Rome et d'Athènes) a plus de portée. Elle éclaire d'une vive lumière un des côtés les plus importants de la vie grecque. Elle nous montre d'une manière frappante à quel point le culte avait le caractère d'un acte de la vie publique, et surtout combien les sacerdots athéniens, fonctions temporaires, indépendantes les unes des autres, sans hiérarchie, sans caractère mystique, étaient différents d'un *clergé*, et semblables aux autres fonctions municipales et administratives. Le livre de M. Martha est un modèle de clarté, de bonne composition, de bon style scientifique. D'une série de petits faits, tous appuyés sur des textes, il compose un tableau très vivant et très coloré.

MOYEN AGE. — La thèse de doctorat ès-lettres de M. SEIGNOBOS sur le *Régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360* (Thorin) est une œuvre remarquable à beaucoup d'égards. La conception même en est originale ; l'œuvre repose entièrement sur un travail de première main ; partout on y reconnaît un esprit ingénieux, primesautier, créateur ; les conclusions sont neuves et intéressantes. M. Seignobos, pour se rendre un compte exact de ce qu'était le régime féodal, persuadé

1. L'exemple de M. Bouché-Leclercq est bien fait pour nous faire toucher du doigt l'absurdité du système français des suppléances. Il y a tantôt huit ans que M. B.-L. est professeur suppléant à la Faculté des lettres. Il n'y a pas de raison pour qu'il ne le reste pas toute sa vie, avec un demi-traitement ; et cela grâce aux règles aussi méthodiques qu'injustes de notre système budgétaire. Quand donc comprendra-t-on qu'un homme chargé d'une fonction et qui la fait bien a droit au traitement afférent à cette fonction. Un professeur de Faculté député ne peut toucher son traitement parce que le cumul est défendu ; s'il est sénateur il touche un demi-traitement sans faire de cours. Quant au suppléant, dans un cas comme dans l'autre, il ne touche que demi-traitement. Et cela peut durer 10, 20 ans. Quelle chinoiserie barbare !

qu'il a revêtu beaucoup de formes diverses suivant les lieux et les temps, a entrepris d'étudier en détail une province pendant une période déterminée et d'analyser tous les éléments qui composaient la société. Il a ainsi étudié successivement les paysans et le bas clergé dont la condition lui paraît un héritage de l'époque romaine ; les nobles laïques, le haut clergé, les gens des communes, dans lesquels il voit les éléments proprement féodaux, le duc et ses subordonnés qui représentent l'élément monarchique. Il examine ensuite, et c'est là la partie la plus neuve, la plus creusée de son travail, comment les couches inférieures de la population sont exploitées par les propriétaires du sol, puis les rapports des seigneurs entr'eux, enfin la formation de l'autorité ducale. La thèse de M. Seignobos, comme toute construction très systématique, éveille la critique sur beaucoup de points ; on peut lui reprocher de n'avoir pas bien délimité son étude ni au point de vue géographique ni au point de vue chronologique ; on peut surtout lui reprocher d'avoir d'une manière factice attribué une origine toute romaine à la condition des classes inférieures au moyen âge et d'avoir vu ainsi une contradiction au régime féodal dans ce qui en était en réalité une des conditions d'existence, d'avoir ainsi arbitrairement rétréci et changé l'acception du mot *féodal* ; mais, quoi qu'il en soit, ce travail si personnel, si fortement conçu est digne de la plus sérieuse attention.

TEMPS MODERNES. — Bien que les travaux sur l'humanisme puissent être considérés comme intéressant surtout la littérature, ils n'en doivent pas moins attirer les regards de l'historien, car comment étudier le xvi^e s. en négligeant l'histoire des arts et des lettres ? Aussi nous reprocherions-nous de ne pas signaler le vol. de M. A. DEJOB sur *Marc-Antoine Muret* (Thorin), un des plus brillants latinistes de son temps, ami de Cujas, de Turnèbe et de Scaliger, qui fut obligé de quitter la France et d'aller professer en Italie pour avoir imité non seulement le style des anciens, mais aussi leurs mœurs. *Corneille Agrippa*, dont M. Aug. Prost (Champion) a entrepris d'écrire la biographie, est une figure plus curieuse et plus attachante que Muret. Philosophe et savant, esprit inquiet et caractère difficile, Agrippa est de ces hommes qui, poussés par une immense soif de savoir et vivant à une époque où les sciences n'étaient pas encore constituées, se sont jetés dans les sciences occultes, ont erré de doctrine en doctrine sans s'arrêter à aucune, ont découragé tous leurs amis et tous leurs protecteurs par la hardiesse de leurs idées et la bizarrerie de leur humeur, et ont disparu sans laisser aucune œuvre durable, mais qui restent néanmoins comme les types les plus originaux de cette époque d'effervescence universelle et d'aspirations infinies. Il est fâcheux que M. Prost,

qui est un érudit de grand mérite et qui dans ce premier volume a très habilement utilisé les documents des archives de Metz, soit trop peu au courant des travaux déjà publiés sur la renaissance et même sur son héros. Son œuvre menace d'être incomplète et insuffisante¹, malgré les parties excellentes et vraiment neuves qu'elle contient. Le premier volume s'étend jusqu'au départ d'Agrippa de Metz en 1520.

Il se passera longtemps encore avant qu'on puisse entreprendre des travaux d'ensemble sur le xvi^e s. Les documents inédits sont trop nombreux et trop de personnages sont encore mal connus. En voici un à qui M. E. BEAUVOIS assure une place honorable dans l'histoire de Charles-Quint : *Claude Bouton, seigneur de Corberon* (Leroux, publ. de la Soc. d'hist. de Beaune). Diplomate, homme de guerre, très bon administrateur de sa propre fortune, homme de mœurs fort libres, écrivain et poète à ses heures, Cl. Bouton est un type assez complet des hommes d'État selon le cœur de Charles-Quint. Tandis que François I^{er} préférait des ecclésiastiques lettrés et beaux parleurs, Charles-Quint préférait avec raison des gentilshommes instruits, sachant agir et parler ferme. Bouton lui rendit de grands services dans ses missions en France et en Angleterre, mais surtout dans les Pays-Bas qu'il travailla à fortifier et à agrandir. Croyant assurer à l'empereur une province dévouée entre toutes, il préparait sans le savoir la future liberté des Pays-Bas, et il achevait même cette œuvre en se montrant pour Guillaume d'Orange le plus dévoué des tuteurs. La biographie de Bouton par M. Beauvois, appuyée sur une foule de documents inédits, est, sous son court volume, une lecture des plus instructives.

Nous n'avons pas à apprécier de nouveau le caractère général de l'ouvrage de M. DE RUELE sur *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* (Labitte). Ce que nous avons dit du 1^{er} volume (*Rev. hist.*, XVI, 408) peut aussi s'appliquer au second qui comprend le règne de François I^{er}. Toutefois l'intérêt en est plus vif et plus concentré à cause de la place capitale que tient dans ce volume le récit de la conspiration d'Amboise. La narration est moins morcelée, elle a plus de mouvement et de vie. Nous recommandons aussi aux historiens de la Réforme l'excellent ch. IX sur la Réforme en Guienne. Ils y trouveront un chapitre important de l'histoire du protestantisme reconstitué pièce à pièce grâce au patient dépouillement d'un nombre considérable de documents inédits.

Le livre de M. ESMEIN, *Histoire de la procédure criminelle et spécialement de la procédure inquisitoire depuis le XIII^e s. jusqu'à nos*

1. Voy. à ce sujet un art. de M. Picot dans la *Revue critique*, 1882, art. 51.

jours (Larose et Forceel), comprend deux parties de valeur très inégale. La première partie, du xiii^e au xvii^e s., a le caractère d'une compilation un peu bâtive; la seconde, qui comprend l'étude de l'ordonnance de 1670 et les vicissitudes de la procédure criminelle depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, est un travail très approfondi et d'une grande valeur. M. Esmein a éclairé son sujet par des rapprochements avec la procédure criminelle à l'étranger. Il a écrit un chapitre des plus intéressants de l'histoire des institutions de l'ancien régime, en même temps qu'il a fourni à nos juristes et à nos législateurs tout l'historique d'une procédure dont on s'efforce aujourd'hui de réformer les vices.

M. GEBELIN a choisi pour sujet de sa thèse française de doctorat un point peu connu de l'histoire de nos institutions militaires, l'*Histoire des milices provinciales* de 1688 à 1794; de même qu'il avait traité dans sa thèse latine un point assez piquant de l'histoire militaire du xvi^e s. : *Quid rei militaris doctrina, renascentibus litteris, anti-quitati debuerit*. Ces deux sujets montrent que M. Gebelin est un chercheur, qu'il ne se traîne pas dans les sentiers battus; mais il a peut-être l'esprit un peu prompt et il se contente à trop bon marché. Sa thèse française aurait gagné à être encore travaillée un an ou deux; aux documents du ministère de la guerre, dont l'auteur s'est presque exclusivement servi, il aurait pu en ajouter bien d'autres, non moins importants, tirés des Archives nationales et de la Bibliothèque. Il aurait pénétré davantage dans le cœur de son sujet; il aurait vu d'une manière plus vivante, par la correspondance des intendants, les vices du système des milices, et il aurait été plus équitable pour Saint-Germain. Malgré ces critiques, cette étude sur le service obligatoire et le tirage au sort sous l'ancien régime est d'un grand intérêt et nous espérons que M. Gebelin s'en servira pour en faire un livre définitif, plus approfondi et plus complet.

Il en est du xviii^e s. comme du xvi^e s. Ce qui y attire surtout les regards de l'historien, c'est le mouvement des esprits: l'état de la société et des lettres. Nous parlions il y a quelque temps du recueil des lettres de l'abbé Galiani p. par MM. L. PEREX et G. MAUGRAS (*Rev. hist.*, XVI, 399). Les deux mêmes éditeurs viennent de nous donner un volume plus piquant, plus intéressant encore: *La jeunesse de M^{me} d'Épinay* (Lévy) d'après ses lettres et une partie inédite de ses mémoires¹. M^{me} d'Épinay y apparaît sous ses côtés les plus sédui-

1. Qui le croirait? Trente cahiers inédits de M^{me} d'Épinay dormaient tranquillement aux Archives nationales, sous le nez d'archivistes dont quelques-uns ont passé leur vie à s'occuper du xviii^e s.

sants, avec tout son esprit et tout son cœur. Elle sort de cette publication bien vengée des calomnies de Rousseau. Nous attendons avec une vive impatience le second volume qui nous est promis et qui comprendra la vie de M^{me} d'Épinay depuis son voyage à Genève (1758) jusqu'à sa mort (1783).

M^{me} Necker ne ressemble guère à M^{me} d'Épinay, bien que nous retrouvions auprès d'elle quelques-uns des amis de M^{me} d'Épinay, Diderot, Grimm, Galiani, et sa cousine la comtesse d'Houdetot. L'intérêt de l'ouvrage de M. O. D'HAUSSONVILLE : *Le salon de M^{me} Necker* (Lévy, 2 v. in-12) est d'une nature plus austère que celui de l'aimable livre de MM. Perey et Maugras. Nous y trouvons non seulement le portrait d'une femme sérieuse et passionnée jusqu'à se créer des tourments volontaires, mais aussi le tableau de la vie de société à Paris aux approches de la Révolution ; nous y entendons de Coppel l'écho des événements de la Révolution. Composé presque entièrement avec des papiers de famille, l'ouvrage de M. d'Haussonville ajoute beaucoup à ce que nous savions sur Necker et sur sa fille, M^{me} de Staël, si passionnément attachée à la gloire paternelle et qui comprenait si peu sa mère. Intérêt politique, intérêt littéraire, intérêt psychologique, tout est réuni pour donner à ce livre, écrit avec beaucoup de finesse et de bonne grâce, avec l'attrait du roman la valeur durable d'une œuvre d'histoire.

C'est aussi au double intérêt de l'histoire et de la littérature que nous intéresse l'ouvrage de M. CHAMPOLLION-FIGEAC intitulé : *Chroniques dauphinoises* (Vienne, Savigné). La composition en est des plus bizarres. C'est un amas d'anecdotes, de lettres, de dissertations, de documents de tout genre, tout l'imprévu, le décousu de la conversation, mais d'une conversation riche en curieux détails. On y trouve après tout une image assez complète de la vie intime d'une province de 1794 à 1810 et d'une des provinces les plus intelligentes de France. Le préfet Fourier est le centre autour duquel se groupent les nombreux personnages qui passent dans les récits de M. Champollion. Les chapitres XVI à XIX sont remplis de curieux renseignements sur l'esprit public en Dauphiné pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire ; enfin on lira avec une véritable émotion la correspondance de Champollion le jeune avec son frère (1808-1810) qui nous initie à toutes les difficultés des débuts de l'illustre égyptologue.

Avec M. MAXIME DU CAMP nous passons de l'époque de l'Empire à celles de Louis-Philippe et de la République de 48. Les *Souvenirs littéraires* (Hachette) sont, croyons-nous, le meilleur des livres de M. Du Camp. C'est toute l'histoire d'une génération qu'on y retrouve, de cette génération qui, venue trop tard pour croire au romantisme,

mais élevée en pleine atmosphère romantique. dégoûtée du libéralisme par le faux parlementarisme du temps de Louis-Philippe, a oscillé en littérature entre le réalisme et le dilettantisme érudit, en politique entre les élans révolutionnaires ou les aspirations socialistes et la docilité passive du césarisme. M. Du Camp a visité l'Europe et l'Orient, il a connu tous les hommes marquants de son temps ; il a tout vu, tout noté, tout retenu ; et il raconte tout, sans s'inquiéter s'il froisse certaines susceptibilités ou même certaines amitiés. Ses récits sont ceux d'un désabusé ; ils n'attirent pas la sympathie, mais ils éveillent et satisfont la curiosité.

Nous avons signalé plus haut des thèses de doctorat qui sont un signe de la bonne direction donnée aux travaux de l'École normale et de l'École d'Athènes ; voici maintenant un ouvrage qui est un fruit direct de l'enseignement de l'École des sciences politiques. M. A. LEBON a été un des meilleurs élèves de cette École, et il a obtenu une bourse de voyage avec laquelle il est allé en Angleterre où il a étudié les relations du gouvernement anglais avec les émigrés de 1794 à 1804. Il a tiré des documents du *Record office* et du *British Museum* les éléments d'un livre très intéressant : *L'Angleterre et l'émigration française* (Plon), précédé d'une préface de M. Albert Sorel, dont les cours ont préparé M. Lebon à ses travaux d'histoire diplomatique. Les relations de l'Angleterre avec les émigrés ont consisté principalement dans les intrigues entretenues par Wickham, envoyé en Suisse de 1794 à 1797 pour reliaison l'action de l'émigration avec celle des royalistes restés en France. A cette mission se rattache celle de lord Macartney à Vérone en 1795 auprès de Louis XVIII. Quelque grandes qu'aient été les illusions de Wickham sur la force des royalistes à l'intérieur et sur la possibilité d'obtenir des trahisons dans le sein du parti républicain, il est néanmoins curieux de constater le caractère précaire du gouvernement républicain au lendemain des victoires de la Convention et de la paix de Bâle ; curieux aussi de voir échouer toutes les négociations faites avec les émigrés, d'une part à cause de leur aveuglement, de leur obstination à maintenir les principes de gouvernement de l'ancien régime, et de l'impossibilité de réunir dans une action commune les constitutionnels et les royalistes purs, de l'autre à cause de leur patriotisme persistant malgré leur alliance avec l'étranger, de leur opposition à tout projet qui aurait diminué la France. M. Lebon a porté une lumière complète sur un point important de l'histoire (encore à faire) de l'émigration.

Nous devons déjà à M. ROTHAN un bon livre sur *la Politique française en 1866*. Celui qu'il nous donne sur *l'Affaire du Luxembourg* (Lévy) est un livre excellent, un des livres d'histoire diploma-

tique les plus importants et les plus remarquables qui aient paru dans ces dernières années. Consul général à Francfort en 1867, M. Rothan jouissait, à juste titre, de la confiance de M. de Moustier; il fut, pour notre ministre des affaires étrangères, l'observateur le plus clairvoyant, le conseiller le plus sincère, le confident le plus sûr. Il nous raconte dans tous leurs détails ces négociations si compliquées, si dramatiques, qu'il a pu d'autant mieux juger qu'ayant été placé au centre de l'affaire sans y être directement mêlé, il fut libre de toute responsabilité et de tout intérêt personnel. L'imprudence et l'incohérence de la politique impériale, l'habileté et la pénétration de M. de Moustier que l'opinion publique a longtemps mal jugé, sont mis en lumière dans des récits pleins de vie et d'esprit que l'on suit avec un intérêt passionné, aujourd'hui surtout où cette affaire n'est plus pour nous que le prélude de la guerre de 1870. Il semble aujourd'hui qu'il était facile après 1867 de comprendre quel était le sens de la politique si ouvertement déloyale et si obstinément hostile de M. de Bismarck et aussi de constater notre fatal isolement au milieu de l'Europe. Mais, *quos vult perdere...* M. Rothan du moins peut avoir la conscience d'avoir fait jusqu'au bout son devoir de vigie attentive et clairvoyante.

Nous devons à un autre de nos agents diplomatiques à l'étranger, à M. Ed. ENGELHARDT qui a longtemps séjourné en Orient, une étude à laquelle les événements actuels donnent une opportunité particulière. Son ouvrage sur *la Turquie et le Tanzimât* (Cotillon) est une histoire des réformes accomplies dans l'empire ottoman depuis 1826 jusqu'à nos jours (*Tanzimât* signifie organisation). Le premier volume, qui a seul paru, s'étend jusqu'en 1867 et il se recommande à la sérieuse attention des historiens et des hommes politiques, car il est fondé sur une connaissance directe de la Turquie elle-même et sur les documents diplomatiques de nos archives. On croit trop souvent que les essais de réforme de l'empire ottoman n'ont jamais été qu'une pure apparence; sans doute ces réformes n'ont pas réussi à sauver la Turquie du sort à peu près inévitable qui l'attend, mais elles n'en ont pas moins sensiblement modifié la condition des populations qui l'habitent, surtout au point de vue administratif et économique. Rien de plus intéressant que la lutte des deux systèmes en présence: le système français que préconise la fusion des éléments en présence dans l'empire, le système russe qui recommande leur développement parallèle. Malheureusement il a manqué aux Turcs des hommes suffisamment capables et intègres pour appliquer les idées conçues par les chefs du mouvement de réforme, Reschid, Ali, Fuad; M. Engelhardt termine son premier volume par la conclusion assez pessimiste

que l'Europe seule aurait pu par une intervention permanente et collective faire triompher les réformes ¹.

G. MONOD.

ITALIE.

PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN AGE.

OUVRAGES D'HISTOIRE GÉNÉRALE. — M. Alessandro d'ANCONA, dans une dissertation qui fait partie d'un volume de mélanges de critique et d'histoire ², a étudié l'idée de l'unité politique dans les poètes italiens. Il signale dans les œuvres des poètes le besoin que la nation a toujours senti de fonder l'unité italienne. Une opinion toute contraire est exprimée par M. Gust. CHIESI, qui reconnaît au contraire dans l'histoire italienne la tradition fédéraliste ³. L'unité, dit-il, fut nécessaire pour conquérir l'indépendance, mais on ne peut la croire durable; les régions de l'Italie sont séparées par la différence des conditions géographiques et climatologiques. L'idéal de notre auteur serait une fédération de petites républiques; de l'Italie, il voudrait faire une espèce de Suisse.

Dans une autre dissertation de son recueil cité plus haut, M. d'Ancona a étudié la légende d'Attila, le fléau de Dieu; il recherche les traditions relatives à ce grand conquérant, qui se sont conservées à Florence, à Rome, à Ravenne, etc. M. d'Ancona, connu par ses études sur le théâtre ancien et la poésie populaire de l'Italie, arrive à s'occuper des légendes; c'est ainsi qu'il a publié, en collaboration avec M. L. MONACI, un opuscule sur la légende de Roland en Italie ⁴.

M. Cesare CANTÙ a découpé dans son histoire universelle divers portraits et des biographies; ces morceaux, écrits avec verve, se rapportent à une série de personnages illustres depuis Moïse jusqu'à Garibaldi ⁵: Charlemagne, Grégoire III, Frédéric Barberousse et

1. Signalons un livre curieux qui vient de paraître à la librairie Leroux : *État militaire ottoman depuis la fondation de l'empire jusqu'à nos jours*, par A. DJEVAD BEY, trad. du turc par G. Macridès. I. Le corps des janissaires depuis sa création jusqu'à sa suppression.

2. *Studi di critica e storia letteraria*. Bologne, Zanichelli, 1880.

3. *La tradizione federale in Italia; studio storico critico*. Milan, 1881.

4. *Una legenda araldica, e l'epopea carolingia nell' Umbria*, pub. pour les noces Meyer-Blackburne. Imola, Galeati, 1880.

5. *Caratteri Storici*. Milan, G. Agnelli, 1882 (1881).

Arnaud de Brescia ; Jérôme Savonarole et Ludovic le More , avec qui se termine le moyen âge italien.

Boèce, philosophe, théologien et poète, fut appelé le dernier Romain. Chrétien, il ne rompit pas avec les antiques traditions littéraires, et il mourut, décapité par ordre d'un roi ostrogoth (525), en défendant les espérances impériales ressuscitées par Albinus dans le Sénat de Rome. Les détails sur sa mort ont été recueillis par M. Vincenzo DI GIOVANNI ¹, qui étudie en même temps Boèce le philosophe. Il prétend que Boèce s'était donné la mission de concilier l'ancien monde avec le nouveau, la philosophie avec la foi. Quant à l'accusation lancée contre Albinus par le référendaire Cyprien, il pense qu'elle eut pour motif le désir de s'emparer de ses richesses, et ne eroit pas fondée l'accusation de conspiration. Il n'accorde pas assez d'attention aux rapports que les Romains hostiles à Théodoric maintenaient avec Byzance.

D'un tout autre caractère est l'histoire des Hohenstaufen en Italie par M. G. B. NICCOLINI ². M. Conrad Gargioli, ami et admirateur de notre vieux poète, a publié, d'après ses mss. aujourd'hui entre ses mains, ce gros volume, écrit en même temps que la tragédie *l'Arnaldo*, et à un point de vue plus politique que littéraire. Lems. présente de nombreuses lacunes ; Frédéric II n'est qu'esquissé, tandis que Manfred et Conradin sont traités avec de grands détails. « Un Italien, écrit Niccolini, p. 349, considérant l'âge et l'infortune de Conradin, pourra sentir de la compassion ; mais c'est seulement sur Manfred, dont les nobles manières rappelaient sa mère italienne, qu'il faut répandre des larmes généreuses. » Il veut persuader aux Italiens, dans la lutte pour l'indépendance, à ne pas se fier aux Français contre les Allemands ; il n'a pas de confiance non plus dans les papes. Du reste il n'y a pas dans ce livre de critique historique ; il ne remonte pas aux sources. La forme est imagée, éclatante, éblouissante, antique en un mot. Il s'irrite contre M. Amari, parce que ce dernier a dépoétisé la figure de Jean de Procida dont Niccolini avait fait le sujet d'une tragédie en le représentant, selon la tradition, comme le héros des Vêpres siciliennes. Pour lui, Raumer avait épuisé les études historiques sur les Hohenstaufen ; les autres n'avaient plus qu'à mettre en lumière de nouveaux points de vue politiques et à revêtir la matière d'une forme attrayante.

M. Giovanni FIORETTO a étudié les humanistes de la première moi-

1. *Severino Boczio*. Palerme, 1880 (forme le t. XIII des *Opere filosofiche* de Di Giovanni).

2. *Storia della casa di Svevia in Italia*. Milan, Guigoni, 1880. cclxxv-736 p.

tié du xiv^e s. en Italie ¹, dans un petit volume d'esquisses et de croquis élégants, mais qui n'épuise pas, tant s'en faut, un aussi vaste sujet ; aussi est-il désigné par le titre modeste d'*Appunti*. Ce qui se rapporte à l'étude du grec est très incomplet. Il parle des talents plutôt que des théories professées par les humanistes, plutôt de leur vie sociale que de leur vie intellectuelle. Aussi le tableau reste-t-il inachevé. Une solide connaissance des classiques anciens a permis à M. Fioretto de bien comprendre les écrits des humanistes et de juger leur langue avec autorité. On peut lui reprocher de trop louer, surtout au point de vue moral, ceux dont il a entrepris l'éloge.

M. Camillo Borro, érudit écrivain sur l'histoire de l'art, a publié divers fragments d'une histoire de l'architecture en Italie ; il parle des sept *Comati*, du dôme de Florence, de l'architecture sicilienne, etc. ².

M. Carlo BELVIGLIERI a réuni en un volume divers travaux, publiés ou inédits, qu'il avait composés dans des occasions diverses ³. Signalons ceux sur l'efficacité morale de l'histoire ; sur les causes qui au moyen âge empêchèrent l'unification politique de l'Italie ; sur Dante à Vérone ; sur les découvertes géographiques ; sur la république des Romains au moyen âge. M. Belviglieri cherche les causes de la division politique de l'Italie dans les faits historiques, sans attribuer aucune valeur aux diversités des races primitives et aux diverses invasions. Dans la dernière étude, qui est la plus longue, il se propose de démontrer que la *Respublica Romanorum* exista du viii^e s. au xv^e, non à l'état de souvenir ni de regret, mais comme une institution véritable ; elle disparut seulement au début de l'époque moderne.

M. Adolfo BARTOLI, dans le 3^e vol. de son histoire de la littérature italienne ⁴, touche, en parlant des écrits en prose de l'époque primitive, aux plus anciens chroniqueurs italiens. Il nie absolument l'authenticité des *Diurnali* de Matteo Spinelli. Il incline à ne pas admettre comme authentique la chronique de Malespini, tout en déclarant que les travaux publiés jusqu'ici sur la question ne sont pas définitifs ; il accorde que *Lu rebellamentu di Sicilia* est une falsification ; sans traiter ici le sujet à fond, il admet l'authenticité de Dino Compagni, et loue le travail de M. Isidoro del Longo, sur lequel nous reviendrons plus loin.

1. *Gli umanisti, o lo studio del latino e del greco nel sec. XIV in Italia; appunti*. Vérone, C. Kayser, 1881.

2. *Architettura del medio evo in Italia*. Milan, Hoepli, 1880.

3. *Scritti storici*. Vérone, Drucker e Tedeschi, 1881.

4. *Storia della letteratura italiana*, t. III. Florence, Sansoni, 1880.

Dans les antiques monastères de la Cava et du Mont-Cassin, les moines méritent la reconnaissance des savants par le soin qu'ils prennent de faire connaître les mss. et les chartes qu'ils ont entre leurs mains. M. SEMANO a tiré des mss. de la Cava et publié des poésies italiennes et latines, des inscriptions relatives aux XIII^e, XVI^e et XVIII^e s.¹ Le 4^e volume de l'inventaire des mss. du Mont-Cassin, publié vers la fin de 1881, est du plus haut intérêt². On y trouve décrits les mss. nos 462 à 246, avec des fac-similés et les types de toutes les écritures employées dans chaque ms. Les fac-similés sont en chromolithographie, et aussi bien réussis que ceux des volumes précédents. Dans le *Florilegium* qui se trouve à la fin des volumes sont publiés plusieurs mélanges ; le plus important (p. 499 ss.) est le commentaire de Paul Diaire sur la règle de saint Benoît, d'après le ms. 475, qui est du X^e s. Dans la préface, on attribue cet écrit à Paul Diaire, contre l'opinion d'Angelo de Noce et de Martène. Il nous renseigne sur la discipline ecclésiastique et sur les mœurs monacales.

Le même couvent a publié le 4^e fasc. de sa *Paleografia artistica*, avec lequel se termine la section consacrée à l'écriture lombarde du Mont-Cassin.

Dans l'*Italia*, publiée par M. le doct. Francesco Vallardi, éditeur, M. Francesco LANZANI a continué son histoire des communes, qui est parvenue au XIV^e s., et l'auteur du présent bulletin a terminé son histoire des seigneuries italiennes (1313-1550).

TRAVAUX D'HISTOIRE LOCALE. — Nous devons à M. Cesare NANI trois savantes études sur les statuts de la Savoie, à partir de Pierre II (1363-68), qui le premier publia un statut afin de centraliser entre ses mains et d'unifier le pouvoir législatif de l'État³. Ses recherches sur l'origine de la Chambre des comptes, tribunal supérieur des comptes, tribunal supérieur de contrôle en matière administrative, sont d'une grande valeur. Après avoir écarté les opinions de ceux qui attribuaient à ce tribunal une antiquité trop reculée, il trouve que le premier document qui en constate l'existence est le statut du 7 février 1354 d'Amédée VI, rédigé en français, véritable charte de fondation de la Chambre. Ce statut était inédit jus-

1. *Sancti Patres Cavenses*. Naples, 1880.

2. *Bibliotheca Casinensis, seu Cod. mss. qui in tabulario Casinensi asservantur series...* Ex typis Montis Casini, 1880 (1881).

3. *Gli statuti di Pietro II conte di Savoia* (dans les *Memorie dell' Accad. delle scienze*, de Turin, 2^e série, t. XXXII), 1880. — *Gli statuti dell' anno 1379 di Amedeo VI conte di Savoia* (ibid. t. XXXIV), 1881. — *I primi statuti sopra la camera dei conti nella monarchia di Savoia* (ibid.), 1881.

qu'ici; M. Nani a eu le mérite de le publier le premier. Un autre statut d'Amédée VI, de 1387, rédigé en français, nous montre déjà de grands progrès accomplis dans cette administration; on voit déjà se dessiner la Chambre du trésor, soumise au contrôle de la Chambre des comptes.

La notice sur le musée historique de Savoie, par M. P. VAYRA¹, est un travail d'un caractère plus léger; publié d'abord dans le *Curiosità di storia subalpina*, il a paru ensuite séparément. Les nombreux fac-similés de documents qui ornent le volume (le premier est de 726; c'est l'acte de fondation du couvent de Novalèse) ont une réelle importance; mais il faut avouer qu'ils sont choisis plutôt pour satisfaire la curiosité que pour atteindre un but vraiment scientifique.

M. Nicomede BIANCHI, directeur des archives d'État de Turin, a publié, sous forme d'inventaire², un aperçu des documents contenus dans les archives des provinces soumises à sa juridiction, c'est-à-dire de celles qui faisaient partie des anciens États sardes.

Le Père Amedeo VIGNA a complété par un supplément son très riche recueil de pièces relatives aux colonies génoises en Tauride, pendant qu'elles furent administrées par le mont de Saint-Georges, créancier de la République de Gênes, jusqu'à leur soumission aux Turcs³. Dans le cours de son travail, l'auteur rencontra dans des registres toute une série d'actes qui ne lui étaient pas connus auparavant; il crut bon de ne pas laisser de côté ces nouveaux documents; ils se rapportent à plusieurs époques (1453-1474) et traitent de diverses matières. Il reproduit le *Statutum Caphac*, déjà publié, en 1863, à Odessa, par Nicolas Murzackewitz, mais il suit un ms. génois non encore utilisé. Le premier acte du statut est de 1449.

Au sujet de Milan, je signalerai tout d'abord une brève mais importante étude de M. Ercole RICORRI sur la bataille de Legnano⁴. On sait qu'en 1876, lorsqu'on célébra le septième centenaire de la victoire remportée par la ligue lombarde sur Frédéric Barberousse, M. François Bertolini refusa d'accorder aucune importance à cette

1. *Il museo storico della casa di Savoia nell' archivio di stato in Torino*. Turin, 1880, Bocca, avec planches. Cf. *Rev. histor.*, XII, 488. XIV, 229. XVIII, 236.

2. *Le carte degli archivi piemontesi*. Turin, Bocca, 1881.

3. *Supplemento al codice diplomatico delle colonie Tauro-Liguri, durante la signoria dell' Ufficio di S. Giorgio, 1453-75*. Publ. dans les *Atti della società ligure di storia patria*, vol. VII, 2^e partie, fasc. 2. Gênes, 1881.

4. *Del valore storico della battaglia di Legnano* (dans les *Atti della r. accademia di scienze*, t. XVI. Turin, 1881).

bataille, en prétendant qu'elle n'avait pas rapporté le moindre avantage aux communes dans le règlement définitif de leur longue guerre contre l'Allemand. M. C. Desimoni lui répondit. M. Ricotti maintient que la bataille fut aussi importante pour l'Église que pour les communes dont elle assura l'indépendance. Si les avantages obtenus à Constance n'ont pas été aussi grands qu'on aurait pu s'y attendre, c'est le résultat de l'habile politique de conciliation suivie par Barberousse.

Un autre opuscule dont il faut tenir compte est celui de M. P. FORNARI¹ qui, en publiant en fac-similés deux documents trouvés aux archives de Milan par MM. Cantù et Ghinzoni, prouve qu'en 1472 Castaldi, « maestro da stampare li libri », fut invité à se rendre à Milan par le duc; ceci ne nous prouve pas sans doute l'authenticité de la tradition qui faisait de Castaldi de Feltre le maître de Fust pour l'usage des caractères mobiles, mais on a du moins trouvé une indication précise pour les recherches sur les origines de l'imprimerie en Italie.

L'administration de la fabrique du dôme de Milan continue la publication des documents relatifs à sa propre histoire; ces documents jettent une grande lumière, d'abord sur l'histoire artistique, puis sur l'histoire politique, en montrant l'influence du gouvernement sur une œuvre essentiellement religieuse². En 1880, on publia le troisième volume, qui s'arrête à la fin du xv^e s.; le quatrième volume, paru en 1884, appartient aux temps modernes. Non seulement nous trouvons dans cet ouvrage beaucoup de noms d'architectes et autres artistes, mais des discussions, des projets, enfin tout ce qui peut nous rendre toutes vives et parlantes les luttes artistiques engagées avec tant d'ardeur autour de ce grand monument. Ces matériaux, M. Borro les a mis à profit, en les complétant par d'autres documents, et nous a retracé le combat que se livrèrent à Milan l'art ogival, défendu par les maîtres allemands et français, et l'art national, qui l'emporta définitivement au xv^e s. Le travail de M. Boito est inséré au t. I du *Mediolanum*, publié par M. Vallardi (Milan, 1884). Signalons encore dans ce volume l'article de M. Luigi CURTANI, intitulé : Milan monumental (p. 214 et suiv.). Il étudie les différents styles d'architecture qu'offrent les édifices milanais depuis les débris, peu nombreux d'ailleurs, d'antiquités romaines, qui ont survécu aux invasions multipliées; de là, en passant par l'art chrétien de l'époque primitive, par l'art lombard et gothique, etc., on arrive

1. *Panfilo Castaldi maestro di stampa*. Milan, G. Agnelli, 1880, avec des pl. photog.

2. *Annali della fabbrica del duomo di Milano dall'origine fino al presente*. Milan, 1880. T. III.

à l'art plus moderne, sans style, mais grandiose. Après d'attentives recherches poursuivies sur les lieux mêmes, M. Chirtani a pu trouver les traces de beaucoup de monuments antiques à Milan, et prouver « que, détruite deux ou trois fois, la ville conserve de quoi faire l'histoire de l'art depuis l'époque romaine, vestiges aussi précieux qu'ils ont été peu utilisés. » Dans le second volume, je noterai seulement (p. 4 et suiv.) une courte dissertation intitulée : Une promenade historique, par M. R. BONFADINI. C'est une excursion rapide à travers les temps heureux de l'histoire milanaise; l'auteur cherche à dégager la physionomie morale du peuple, et les traces qu'y ont laissées les diverses dominations établies à Milan, sans en changer le caractère fondamental. « Il y a au fond du caractère milanais, comme le remarquait ingénieusement en parlant de tous les Italiens Massimo d'Azeglio, un peu de guerre civile. »

On a publié deux grosses livraisons des *Famiglie notabili milanesi* (livr. 9 et 40; Milan, Ant. Vallardi, 1884), utile appendice au travail monumental de Litta, demeuré cependant trop incomplet. Le supplément est loin de pouvoir rivaliser pour le luxe avec ce dernier ouvrage, et dans les fascicules que j'annonce il n'y a pas d'autres planches que celles des blasons de la noblesse milanaise. Les familles du moyen âge qui y sont représentées sont celles des suivantes : Vitaliani-Borromei (fin), par M. Léop. PULLÈ; — Cotta, par M. Damiano ΜΥΧΩΙ, qui les fait remonter à Milan jusqu'au x^e s.; — Borgia, par M. Felice CALVI (branche de la célèbre famille des Borgia, qui vint s'établir à Milan; complète la généalogie qu'en a composée Napoleone Cittadella); — Resta, par le même; — Calvi, en partie par M. Calvi lui-même et en partie par la rédaction, famille très nombreuse, divisée en une centaine de branches; M. Calvi pense qu'elle tire son origine des Calvi romains; la généalogie continue commence au xiv^e s.; — Olgiati, Brambilleschi, Silva, Ghirlanda, Gallerani, Cusani. Toutes ces familles sont traitées par M. Calvi. Plusieurs de ces généalogies sont précédées de préfaces savantes et bien faites où l'on peut toutefois reconnaître une certaine tendance à exagérer l'antiquité et par suite la gloire de la famille.

A l'occasion du second congrès historique tenu à Milan en sept. 1880, on a publié, au nom de la Société d'histoire lombarde, plusieurs mémoires relatifs aux institutions scientifiques, littéraires et artistiques de Milan (Milan, Pirola, 1880; un vol. de 726 p. in-4°). C'est un gros volume rédigé par plusieurs écrivains, où l'on parle des archives de l'État (article anonyme, mais certainement de C. CANTÙ), des archives municipales (Stefano LABCS, Gentile PAGANI), des archives des notaires (E. ELIA), des archives archiépiscopales

(B. RAINERI), des archives de l'hôpital civil (P. CANETTA), de la bibliothèque Ambrosienne (A. CERUTTI), de la Bibliothèque nationale (Gius. SACCHI), de la bibliothèque du chapitre (B. RAINERI), des célèbres bibliothèques particulières de Melzi et de Trivulzio (G. PORRO), des écoles, des musées, etc. On trouve aussi des détails sur les mêmes sujets dans le *Mediolanum* (I, 298; II, 272), par MM. A. BAZZERO, J. GIBRON, F. SALVERAGLIO.

Signalons avec éloges une bonne monographie de M. A.-G. SPINELLI sur Sesto Calende, village situé sur le lac de Côme¹. Il commence aux temps préhistoriques et va jusqu'à nos jours. Sa prospérité commence vers l'an mil, quand il était déjà « castrum cum curte et castellania. » Le monastère de S. Donato, dépendant de l'évêque de Pavie, y avait des droits et des possessions; mais, en 1162, l'archevêque de Milan, Uberto de Pirovano, se fit confirmer la possession de cette terre par Alexandre III. De là une lutte de juridiction entre les églises de Pavie et de Milan. Par la suite, l'histoire de Sesto Calende perd de son importance et le village devient un fief des Visconti; une branche de cette famille y règne jusqu'à Gaspar, mort en 1633. M. Spinelli décrit les églises, dont la plus ancienne, en architecture lombarde, est l'abbaye de S. Donato. Huit documents (1493-1533) complètent le volume qui, en son genre, peut se dire parfait.

On trouve aussi beaucoup d'érudition dans le travail de M. Cesare PRELINI sur saint Cyr, premier évêque de Pavie², mais il ne nous regarde qu'indirectement, saint Cyr appartenant à l'époque romaine. M. Prelini réédite et étudie la chronique ou vie de saint Cyr; elle appartient au moyen âge et fut sans doute écrite vers la fin du VI^e s. ou au commencement du VII^e. L'auteur combat l'opinion de ceux qui l'attribuent à Paul Diacre. Il examine aussi la translation de saint Cyr, écrite au temps de l'évêque Adeodato, sous qui eut lieu réellement la translation du corps du saint.

M. Pietro TALINI, mort très jeune, a laissé plusieurs dissertations qu'on a réunies en un volume. Nous y noterons : un abrégé de l'histoire de Pavie, publié en 1877, en tête d'un guide de Pavie; la description de la basilique de Saint-Pierre au ciel d'or, à Pavie; diverses recherches sur Lanfranc de Pavie et les études classiques à Pavie au moyen âge; une monographie étendue sur Épiphanè, Ennodius et

1. *Ricerche spettanti a Sesto Calende*. Milan, G. Civelli, 1880, avec des pl. nombreuses et une carte.

2. S. Siro, *primo vescovo e patrono della città e diocesi di Pavia*. Pavie, Fusi, 1880. t. I.

leur époque. Il parle de l'importance que donnèrent à cette ville ces deux célèbres évêques, au milieu des convulsions politiques qui agitérent l'Italie sous Odoacre et Théodoric; grâce à eux, Pavie cessa d'être une simple « civitatucula » et entra dans une voie de progrès où elle ne fut arrêtée que par la résurrection de Milan.

La rivière de Salò, sur le lac de Garde, a trouvé son historien dans le comte F. BETTONI ¹. Ce pays, aujourd'hui incorporé à la province de Brescia, forme un petit État séparé, jusqu'à la fin du siècle passé, lorsqu'à l'arrivée de Bonaparte les institutions du moyen âge disparurent aussi en Italie. Du reste, il ne fut pas toujours indépendant de Brescia; les luttes qu'il a soutenues pour conserver ou reconquérir sa liberté forment une partie importante de son histoire, surtout au xiv^e s. Les deux premiers volumes sont consacrés au récit historique; le troisième contient 414 documents, de 879 à 1509, et une liste des monuments romains; dans le quatrième sont divers statuts et documents, de 1351 à 1423.

Sous la direction du surintendant des archives des provinces vénitiennes, M. B. CECCHETTI, on a publié une copieuse statistique de toutes les archives anciennes et modernes, administratives, provinciales, communales, ecclésiastiques, et en partie aussi des archives privées du pays vénitien ². Le travail fut réparti en provinces; dans chacune des provinces qui composent actuellement le territoire de Venise (Bellune, Padoue, Rovigo, Trévise, Udine, Venise, Vérone, Vicence), des érudits du pays, secondés par les préfets du gouvernement, s'occupèrent de recueillir et de mettre en ordre les matériaux. M. Cecchetti a pu étendre ses recherches au delà du pays vénitien actuel, et recueillir aussi des faits pour les provinces qui appartinrent pendant ce temps à la République de Venise. Aussi dans son inventaire voit-on figurer, non seulement les provinces lombardes de Bergame et de Brescia, mais celles aussi des pays étrangers au royaume d'Italie: l'Istrie, Trieste, la Dalmatie, l'ancienne Albanie vénitienne (Zara et Cattaro), le Levant vénitien (Céphalonie, Corfou), le Trentin (Riva, Roveredo, Trente, Valsugana). Toutes ces archives sont fort riches; la période de temps qu'elles comprennent est marquée, avec le numéro des registres, volumes, etc. qu'elles contiennent. Ce n'est pas la première fois qu'on fait à Venise de pareils relevés statistiques ³. Le gouvernement autrichien, en 1820 et en 1828, se préoccupait

1. *Storia della riviera di Salò*. Brescia, Malaguzzi, 1880. 4 vol.

2. *Gli archivi della regione veneta*. Venise, Naratovich, 1881, 3 vol.

3. A l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne en 1873 (Venise, Naratovich), on avait publié en un gros vol. un *Inventario sommario dell'archivio di stato di Venezia*.

eupant du sort des archives anciennes, dressa une enquête. Une autre, très sommaire, fut faite par le ministère de l'intérieur du royaume d'Italie, en 1876; mais ni l'une ni l'autre ne donna de résultats aussi importants et complets que la présente. Les matériaux provenant des recherches précédentes sont ici employés comme moyen de confrontation pour reconnaître s'il y a eu des documents égarés ou détruits, et quels ils furent. En fait, M. Cecchetti, tout en songeant à faciliter les recherches des érudits, a voulu de plus empêcher, par la menace d'un contrôle, des ventes et des mises au rebut inconsidérées. Après Venise, qui a réuni d'incomparables richesses dans les archives des Frari, la ville qui figure avec le plus grand nombre d'actes en parehemis est celle de Vérone, qui présente le chiffre de 60,000 pièces. — A la fin du second volume, M. Luigi PASINI donne la clé des chiffres employés dans les dépêches vénitiennes. On doit à M. Cecchetti la bibliographie des archives qui se trouve à la fin du tome III.

Les provinces vénitiennes se sont réunies pour un autre travail collectif, le *Saggio di cartografia della regione veneta* (Venise, M. Visentini, 1884; xli-444 p.), présenté par la R. Deputazione di storia patria au congrès international de géographie, réuni à Venise en sept. 1884. Ce volume a obtenu du jury la « lettre de distinction », c'est-à-dire la plus haute récompense. Ici encore, des érudits des diverses provinces ont recueilli les notices qui furent mises en ordre par M. GIOV. MARINELLI, et ce dernier, dans une savante préface, expose la méthode qui lui a servi de guide dans son travail. Par pays venetien, on entend le territoire renfermé entre les Alpes juliennes, le Quarnero à l'est, le Mincio à l'ouest et le Pô au sud; le Trentin en est exclu. Pour le temps où Brescia, Bergame et Crème restèrent incorporées à la République de Venise, ces provinces sont aussi mentionnées dans l'Essai de cartographie. On a exclu les cartes statistiques, les tables des contributions, les cartes à très petite échelle, etc., pour rester dans le domaine strict de la géographie. Puis, pour ne pas envahir le domaine que s'était réservé la société de géographie italienne, on dut omettre les portulans et les cartes nautiques antérieures au xviii^e s. Les cartes décrites dans le présent volume sont au nombre de 2,496, dont 453 figuraient parmi les manuscrites et les autres parmi les imprimées. La première est une iconographie de Vérone, qui se trouvait jadis dans un ms. du x^e s., aujourd'hui perdu, de l'ancienne abbaye de Lobbes, où l'avait portée Ratier, évêque de Vérone (mort en 974). C'est la copie d'une autre charte qui remonte probablement au commencement du ix^e s.

M. Eugenio MESARI nous a donné un résumé, pas toujours exact

ni bien ordonné, de l'histoire de Venise jusqu'aux Foscari¹. Bien supérieure à ce dernier ouvrage, malgré des lacunes, est la *Storia di Venezia nella vita privata*, depuis les origines jusqu'à la chute de la République, par P.-G. MOLMENTI². Ce livre, couronné par l'Istituto veneto, a eu en Italie deux éditions dans un bref délai, et il vient d'en paraître une traduction française (Venise, 1881, Ongania). Il est divisé en trois parties : la première traite des origines, la seconde de l'époque de splendeur (xv^e et xvi^e s.) et la 3^e de la décadence (xvii^e et xviii^e s.). L'histoire de la marine, le triomphe de l'aristocratie, la vie littéraire et artistique, les écoles, les livres et l'imprimerie, les confréries d'artistes, chacune avec ses statuts particuliers, les habitations princières des patriciens qui tous, aux plus beaux jours de l'histoire vénitienne, avaient chez eux un musée, une bibliothèque, et déployaient le luxe le plus splendide dans les cérémonies nuptiales, dans les baptêmes, aux funérailles, les festins et les lois somptuaires, la décadence des mœurs, le théâtre, tels sont les sujets sur lesquels M. Molmenti appelle l'attention des lecteurs. Naturellement la matière n'est pas épuisée, et l'auteur lui-même, dans la seconde édition, a cru devoir ajouter un chapitre sur l'art militaire, qui avait été oublié. A chaque pas, on sent qu'il aurait fallu à M. Molmenti plus d'espace qu'il n'en pouvait disposer. Ainsi, sur les statuts des corporations de métiers et sur leurs statuts, appelés en ancienne langue vulgaire de Venise *mariegole*, on aurait certainement pu dire beaucoup plus. Néanmoins, les traits les plus intéressants de la vie vénitienne ont été indiqués et tracés avec une grande élégance de style. Plusieurs documents des x^e, xi^e et xii^e s. complètent le volume, qui d'ailleurs est plutôt une œuvre littéraire que d'érudition ; aussi aurait-on pu se contenter de donner de simples extraits de ces documents et employer la place ainsi gagnée à donner plus d'ampleur au sujet. Le livre se lit avec plaisir.

Nous devons un grand nombre de fac-similés de doges vénitiens, avec la description des livrées, etc., à M. B. CECCHETTI³ et à M. Vinc. PADOVAN ; le même érudit, qui fait, en ce moment, dans l'*Archivio veneto*, à l'aide de nombreuses pièces d'archives, l'histoire monétaire de Venise, a publié à part le catalogue des *Monete della Repubblica di Venezia dal sec. IX al XVIII, per sussidio nella illustrazione delle scritture antiche* (Venise, Naratovich, 1880).

1. *Venezia e le sue conquiste nel medio evo*. Vérone et Padoue, Drucker et Tedeschi, 1881.

2. Turin, Roux et Favale.

3. *Autografi, bolle ed assise dei dogi di Venezia*. Venise, Naratovich, 1881.

M. Pietro Desiderio PASOLINI, auteur d'un long mémoire sur les relations entre Venise et Ravenne, publié dans l'*Archiv. stor. italiano* (1870-74), a publié récemment, en un volume à part, les documents cités dans ce mémoire¹; ils comprennent la période de trois siècles, de 1234 à 1529, et commencent par un traité de commerce entre Venise et Ravenne (3 déc. 1234). M. Rinaldo FULIN, l'infatigable rédacteur de l'*Archivio veneto*, a depuis plusieurs années consacré ses études à Marino Sanudo. Tout en publiant, en appendice à l'*Archivio*², le texte de l'expédition de Charles VIII, ouvrage de la jeunesse de Sanudo, mais très intéressant, il poursuit (avec de savants confrères) au nom de la *Deputazione* d'histoire vénitienne la publication de ses célèbres *Diari*. L'impression du premier de ces ouvrages vient d'être terminée; M. Fulin en a fait ressortir la valeur dans une dissertation spéciale³; il montre que l'histoire de l'expédition de Charles VIII, imprimée au xv^e s. par Guazzo, n'est qu'un déplorable plagiat de l'œuvre de Sanudo; il décrit aussi un ms. de Saint-Marc (it., IX, 363), dans lequel Sanudo a rassemblé diverses poésies politiques, qui sont comme l'écho de la même guerre. Dans un volume publié à l'occasion d'un mariage, M. Fulin a imprimé ce qu'on appelle la *Cronachetta* de M. Sanudo (Venise, Visentini, 1880), qui la dédia, en 1493, au doge Agostino Barbarigo, avec une lettre où il se propose de décrire « l'origine de notre cité, son aspect, le gouvernement de la République et ses magistratures... Et qu'il ne semble pas étrange à ta sérénité si elle y voit certaines choses notables qui n'ont jamais été décrites par aucun autre chroniqueur vénitien. La cause en est que j'ai beaucoup cherché, au prix de grandes fatigues et d'études continues; j'ai fait en outre une œuvre très grande et digne en elle-même par son objet, et petite quant à l'auteur, la Vie des Doges. » L'intérêt du volume ne réside pas dans l'histoire, mais dans un clair exposé du système administratif et dans la peinture des mœurs.

M. Carlo BULLO, dans un savant volume⁴, veut prouver que deux voyageurs fameux du xv^e s., Niccolo dei Conti et Jean Cabot, sont nés à Chioggia. Pour le premier, il donne des preuves solides, mais sur le second il ne peut présenter que des conjectures. Quant à Jean Cabot, deux opinions contraires ont été soutenues par M. Carlo

1. *Documenti riguardanti antiche relazioni tra Venezia e Ravenna*. Imola, Galeati, 1881.

2. Voir dans les livraisons de la *Revue historique* l'analyse de l'*Arch. veneto*.

3. *Marino Sanudo, e la spedizione di Carlo VIII in Italia* (cronaca del r. Liceo Marco Polo. Venise, 1881).

4. *La vera patria di Niccolò de' Conti e di Giovanni Caboto*. Chioggia, 1880.

BARRERA PEZZI¹ et M. CORN. DESIMONI²; le premier le croit vénitien, et le second génois. Le premier s'appuie sur le témoignage de Raimondo de' Raimondi, ambassadeur de Ludovic le More à la cour d'Angleterre; l'autre sur l'assertion de deux espagnols, Ruy Gonzales de Puebla et Pietro d'Ayala.

A l'histoire du commerce de Venise en Orient, se rapporte directement la continuation du *Diplomatarium Veneto-levantinum*, publié par M. G.-M. THOMAS, aux frais de la Commission royale d'histoire de Venise (4^{re} série : Documents, t. VI). M. Thomas avait commencé son travail il y a une trentaine d'années, de concert avec le regretté Teofilo-Luca Tafel, et il en avait publié trois volumes dans les *Fontes rerum austriacarum* (vol. XII-XIV), qui arrivent en 1299. Avec le présent volume, qui va de 1300 à 1330, et qui comprend 175 documents, l'œuvre n'est pas encore terminée; dans l'idée de l'auteur, son recueil doit être poussé jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. Les pièces publiées ici ne sont pas toutes inédites, comme elles l'étaient au moment où elles furent réunies. Les études de MM. de Mas Latrie, Heyd, etc., sont venues dans l'intervalle et ont enrichi l'histoire du Levant avec des documents vénitiens. Les registres des *Commemoriali*, dus à M. Riccardo Predelli, et publiés par la même commission d'histoire, nous ont déjà fait connaître la substance de nombreux documents publiés en entier par M. Thomas. Mais cela ne diminue que pour une faible partie la valeur de la nouvelle publication, d'autant plus que les documents déjà imprimés ont été publiés à nouveau après avoir été revus sur les mss. Les erreurs de date ne sont pas rares; parfois on souhaiterait une description plus minutieuse des sources, etc. Nous espérons que le dernier volume ne se fera pas longtemps attendre et qu'il sera accompagné de tables copieuses, et surtout d'un lexique philologique.

M. Andrea GLORIA a terminé la seconde partie du *Codice dipl. padovano*, 1101-1183 (Venise, 1881, Visentini, aux frais de la ville; 4^{re} série, tome VI des documents publiés par la Commission d'histoire vénitienne). La première partie avait paru en 1879; elle portait en tête le plan de la ville du XII^e s., antérieurement à la paix de Constance; dans la seconde, on trouve une carte topographique de la province depuis l'époque romaine jusqu'à cette même paix de Constance. Ces deux planches ont été composées d'après les docu-

1. *Di Giovanni Cabotto (!) rivelatore del settentrionale emisfero d'America*. Venise, Antonelli, 1881.

2. *Intorno a Giov. Caboto genovese, scopritore del Labrador e di altre regioni dell'alta America settentrionale*. Gênes, tip. dei Sordo-Muti, 1881.

ments publiés dans les deux volumes. Dans la première partie, qui va jusqu'en septembre 1155, il y a 646 documents; la seconde arrive au n° 1483, qui est un extrait de la paix de Constance, donné d'après le texte de Muratori, collationné avec celui de Savioli. Puis viennent deux appendices, qui contiennent des documents nouveaux ou des variantes de documents déjà publiés dans le premier recueil ou dans le second (n°s 1483 à 1544), mais dont M. Gloria a depuis découvert des mss. meilleurs. Le numéro 1483 n'est qu'une nouvelle édition, faite sur un exemplaire plus ancien, de la bulle de 828 déjà publiée au *Cod.* I, n° 5. Ainsi pour la période qui s'étend du vi^e s. à la fin du xi^e, M. Gloria a imprimé en entier ou par extraits 353 documents et 1,489 pour la période suivante jusqu'à la paix de Constance, ce qui en fait 1,842 en tout. Ces chiffres suffisent pour attester l'importance du recueil. Comme nous le disions, plusieurs documents n'ont été donnés qu'en extraits; ce sont ceux où seulement quelques phrases, quelque nom, se rapportent à l'histoire de Padoue. Presque dans tous les cas, l'auteur a recours aux mss., sans tenir compte du texte donné dans le recueil resté inédit de l'infatigable érudit du dernier siècle, Giovanni Brunacci. Il a tiré quatorze cents documents des originaux ou de copies anciennes, deux cent vingt de copies modernes et de livres imprimés; pour 180 seulement on dut recourir à la copie de Brunacci. M. Gloria regarde le travail de ce dernier comme son guide, mais il ne veut pas laisser dire qu'il s'est contenté de le corriger et de l'augmenter (préf., p. v-vi). La méthode suivie dans ce dernier volume par M. Gloria est la même qui a été adoptée pour les précédents. Il n'indique pas toujours si les documents ont été publiés par d'autres ou copiés ailleurs; il note seulement les sources où il les a puisés. Il n'en donne pas la bibliographie. Les notes sont très rares et courtes. La savante dissertation, placée en tête de la première partie, s'étend aussi à tout le contenu de la seconde, elle se rapporte à l'état politique et administratif, ainsi qu'à la situation économique, sociale, morale, religieuse, littéraire, et aux recherches sur la géographie antique du Padouan. On peut en dire autant du lexique des mots latino-barbares et populaires. A la fin de cette seconde partie on trouve des tables copieuses. M. Gloria s'est proposé avant tout de préparer des matériaux pour l'histoire; aussi a-t-il cru étranger à son sujet d'accumuler des indications paléographiques détaillées; par exemple, il ne dit rien des seings des notaires, ni d'autres faits semblables. — De l'immense richesse de documents amassés par lui, M. Gloria n'a pas seulement tiré la matière des dissertations placées en tête des deux recueils; il les a encore mis

à profit dans deux travaux particuliers, qui ont été insérés aux tomes VI et VII des *Atti* de l'Istituto veneto (Venise, 1880-1884). Dans le premier, qui est une étude historique sur le *Volgare illustre* du VII^e s. à Dante, et dans lequel il a étendu ses recherches hors du territoire padouan, il a recueilli des mots et des phrases italiennes dans les anciens documents écrits en latin, et il en a composé des requêtes, des récits, etc.; dans ces essais, il espère avoir fidèlement reproduit le caractère de la langue vulgaire telle qu'on la parlait aux premiers siècles. Le second travail, présenté au congrès géographique de Venise, a pour titre : *l'Agro patavino dai tempi romani alla pace di Costanza* (23 juin 1183). Ce sont des recherches minutieuses sur les routes, les villages, les marais, les cours d'eau, les bois, les digues, etc., et sur les limites du territoire padouan, qui, avant la fondation de Venise, s'étendait jusqu'à l'Adriatique. Tout ce travail s'appuie, pour la partie la plus ancienne, sur les inscriptions, réunies d'abord par Furlanetto, puis par Mommsen, dans le C. I. L., tome V; et pour la partie la plus récente sur les documents publiés dans les recueils eux-mêmes. Il est curieux et important de voir comment les documents du moyen âge lui permettent de déterminer même des faits appartenant à l'époque romaine, comme la direction des voies antiques (Annia, Popilia, etc.), et l'emplacement des colonies établies par les Romains sur le territoire padouan. A la fin de l'ouvrage se trouve un répertoire géographique des villages.

De cet ouvrage de M. Gloria, on peut rapprocher une étude du comte Antonino PRAMPERO intitulée *Saggio di un glossario geografico friulano dal VI al XIII secolo*, dans les *Atti* de l'Istituto veneto, 5^e série, tomes VII et VIII. C'est un dictionnaire où sont notées toutes les formes qu'a prises chaque nom géographique du Frioul dans un grand nombre de documents tirés des archives ou de recueils imprimés. Le travail n'est pas terminé; à la fin de 1884 il s'arrête à la lettre P. C'est avec satisfaction qu'on voit reprendre la tentative faite en 1758 par Gian-Giacomo Dionisi dans son *Agri Veronensis Topographia*, avec l'avantage que donne aujourd'hui une connaissance plus complète des documents.

Nous devons à M. Ernesto DEGANI deux travaux soignés sur Concordia¹. On consultera aussi avec intérêt la monographie de

1. *La diocesi di Concordia; notizie e documenti*. S. Vito al Tagliamento, Polo, 1880. — *Documenti inediti della diocesi di Concordia; nel solenne ingresso di mons. fra' D. P. Rossi alla sede vescovile di Concordia il 14 ag. 1881*. Pordenone, 1881.

M. Remigio SABBADINI sur Ognibene de Lonigo, humaniste du commencement du xv^e s., sorti de l'école mantouane de Vittorino de Feltre, savant en grec et en latin, religieux et honnête plus qu'il n'était ordinaire de son temps¹. Il n'y a qu'une seule des lettres publiées dans ce travail qui fasse allusion à la politique (n^o 45); elle est adressée par Ognibene à son élève F. Gonzaga.

Il serait à désirer que dans chaque province on pût dresser des listes des monuments et objets d'art les plus importants, comme on l'a fait à Vicence. Là, par les soins de la commission locale pour la conservation des antiquités et beaux-arts, on a imprimé un inventaire de ce genre. Il est divisé en deux parties : l'une comprend les monuments d'architecture, et l'autre les peintures, sculptures, pièces d'orfèvrerie et les gravures².

Un travail colossal sur l'histoire hydrographique du bas Polinèse a été exécuté par un érudit distingué d'Adria, le docteur Fr.-A. Boccui³. Il y étudie le cours des fleuves à plusieurs époques, l'emplacement des dunes et des lagunes anciennes, le rivage variable de la mer, l'abaissement du sol des marais d'Adria, entre Ravenne et Venise, le progrès des exhaussements produits par les alluvions des fleuves, les canaux anciens et modernes, les débordements des fleuves, enfin tout ce qui compose les éléments de la vie économique dans un pays de plaine, coupé de mille cours d'eau, et arraché peu à peu à l'empire de la mer. L'auteur traite aussi des travaux faits pour améliorer les terrains, surtout à partir du xv^e s., et à ce propos il parle des magistrats chargés spécialement de les diriger. Adria commença à tomber en décadence depuis un débordement de l'Adige au xv^e s.; aujourd'hui, elle tend à renaître depuis les grands travaux agricoles et hydrauliques qui, dans ces dernières années, ont beaucoup accru la richesse du sol. Sans doute, l'auteur n'a pu réunir tous les matériaux, en nombre presque infini, qui se rapportent à l'époque de la domination vénitienne; cependant ce volume peut être considéré comme un très riche recueil. L'arrangement n'est peut-être pas toujours très clair. L'auteur annonce un second volume consacré à l'histoire politique d'Adria, qu'il a éclairée en partie, en publiant diverses monographies, soit séparément, soit dans des revues scientifiques.

1. *Lettere inedite di Ognibene da Lonigo, con una breve biografia*. Lonigo, 1880.

2. *Elenco dei principali monumenti ed oggetti d'arte esistenti nella provincia*. Vicence, 2 fasc. 1881.

3. *Trattato geografico-economico comparativo, per servire alla storia dell'antica Adria e del Polesine di Rovigo*. Adria, Guarnieri, 1880. 1 vol. in-4^o de 579 p.

Le prof. C. COMBI a fait ressortir l'importance de Pierpaolo Vergerio d'Istrie, dont il songe à publier les nombreuses lettres¹. Dans le présent mémoire, il ne donne que le catalogue des lettres, avec l'indication des sources où l'on devra les puiser. Elles regardent, les unes la politique, les autres la littérature. Elles sont au nombre de 454. Il paraît qu'elles auraient surtout de l'importance pour l'histoire des idées, et renseignent sur les études faites par Vergerio sur Cicéron et Virgile. L'auteur parle aussi des *Vitae illustrium Carra-riensium* du même Vergerio, pour dire que les éditions données par Graevius et Muratori sont insuffisantes.

M. Giovanni CESCA nous apporte un travail sur la lutte que Venise dut soutenir pour la possession de Trieste, jusqu'à ce qu'elle y eut renoncé en 1381 par la paix de Turin². A la fin du volume, l'auteur publie de nombreux documents inédits, à partir de 1256, tirés des archives d'État de Venise et de la bibliothèque communale d'Udine. C'est un travail conduit avec amour et avec soin. Au même sujet se rapporte une dissertation du même auteur³, qui montre Venise en 1368 ordonnant à Trieste de se soumettre à elle; le prétexte était futile (une fuste capturée par des marins de Trieste), mais il y avait fort longtemps que les Vénitiens désiraient s'emparer de Trieste.

Laissant de côté, parce que c'est un article de revue, le savant mémoire de M. Bart. MALFATTI sur l'ethnographie du Trentin, je noterai plusieurs travaux du bibliothécaire de Trente, Francesco AMBROSI. Dans l'un, il décrit la Valsugana, au point de vue historique et géographique⁴; dans un autre, il a réuni des notices biographiques sur les littérateurs et les artistes de Trente, qui d'ailleurs appartiennent presque tous à l'époque moderne⁵. Plus détaillé et plus important est le troisième, où se trouve résumée l'histoire de Trente, des origines jusqu'en 1866; il est écrit pour le grand public, mais avec précision et à l'aide de nombreux documents que l'on pos-

1. *Di Pierpaolo Vergerio il seniore da Capodistriu, e del suo epistolario*. Venise, 1880. (Extrait des *Atti* de l'istit. ven.)

2. *Le relazioni fra Trieste e Venezia fino al 1381*. Vérone et Padoue, Drucker et Tedeschi, 1881.

3. *XVI documenti inediti sulle trattative fra Trieste et Venezia prima dell'assedio del 1368*, dans l'*Arch. stor. per Trieste, l'Istria, e il Trentino*, 1, 34. Rome, 1881. Je cite ici une revue par exception.

4. *La Valsugana descritta al viaggiatore*. Borgo, Marchetto, 1880, sec. édit. — Du même auteur: *Trento e il suo territorio descritti al viaggiatore*. Trento, Zippel, 1881.

5. *Profili di una storia degli scrittori e artisti Trentini*. Borgo, Marchetto, 1879.

sède sur ce sujet ¹ ; c'est ainsi que l'auteur fait connaître plusieurs faits curieux, en partie inédits, sur l'histoire de Trente, relatifs à l'époque du concile et tirés du *Diarium* d'Angelo Massarello. Le volume se termine par un essai de bibliographie historique du Trentin. Divers documents sur les rapports ecclésiastiques entre les églises de Trente et d'Aquilée (966?-1336) ont été publiés par l'infatigable bibliothécaire d'Udine, Vincenzo Joppi ². On lit avec plaisir et intérêt la description du Trentin par M. C. GAMBILLO, qui se termine par ces mots : « Il y a d'ailleurs quelque chose que les frontières politiques ne parviennent pas à borner, c'est le domaine de la pensée. Les lettres et les sciences de Trente sont italiennes, et le Trentin se console si des chaires d'Innsbruck ne tombe la voix d'aucun des siens, en pensant qu'il est largement représenté dans les universités italiennes, et que la philosophie, l'histoire, les lettres italiennes vantent avec orgueil les noms de Rosmini, de Tommaso Gar, de Giovanni Prati, d'Andrea Maffei, d'Antonio Gazzoletti et de Francesca Lutti-Alberti. » A la fin du volume, se trouve un court essai de bibliographie du Trentin.

M. le sénateur comte Giovanni Gozzadini, en racontant la vie d'un de ses ancêtres, du même nom que lui, Nanne Gozzadini ³, a tracé une page de l'histoire des guerres civiles qui ont si souvent ensanglanté les rues de Bologne au moyen âge. Nanne était du parti *scacchese* (populaire) opposé à la fraction *maltraversa* (aristocratique), à la tête de laquelle était, à la fin du xiv^e s., Carlo Zambeccari. Giovanni Bentivoglio qui, à la faveur de l'anarchie, s'était fait seigneur de Bologne, fut renversé et tué par les Visconti. Nanne, revenu dans sa patrie, s'efforça de recouvrer ses biens, puis, après avoir contribué à délivrer Bologne de Zambeccari et de Bentivoglio, il songea à secouer le joug milanais. Quand Bologne fut soumis aux papes, le légat Baldassare Cossa rétablit Gozzadini dans ses biens héréditaires. Cependant l'aspect des affaires changea à la suite de l'émeute du 26-27 oct. 1403, dirigée par Gabione di Nanne Gozzadini et par un frère Boniface. L'auteur incline à croire, d'accord avec l'historien Ghirardacci, que Cossa trempa dans le mouvement, et s'entendit avec les autres Gozzadini, pour se délivrer de Nanne et pour s'emparer ensuite de la ville. Les preuves ne sont pas décisives ; une lettre, écrite en partie par Gabione (p. 240) le 3 oct., montre bien que celui-ci est en bons

1. *Sommario della storia Trentina*. Borgo, Marchetto, 1881.

2. *Trento ed Aquillia; documenti antichi*. Udine, G. Seitz, 1880.

3. *Nanne Gozzadini e Baldassare Cossa poi Giovanni XXIII, racconto storico*. Bologne, Zanichelli, 1880.

termes avec le cardinal Cossa, mais rien de plus. La lettre du 27 octobre (p. 247), de Boniface à Nanne, fut écrite en prison, et par conséquent sous les yeux de Cossa; aussi le sens réel en est-il douteux; tout ce qu'on en peut conclure, à ce qu'il semble, est que Boniface fit les premiers pas dans la voie de l'entente avec le légat, qui menaça immédiatement Nanne (p. 250), en lui envoyant cependant un affidé. Ces faits dénotent sans doute des négociations entamées, puis rompues, mais ne sont peut-être pas aussi probantes que le croit M. Gozzadini; il cite le ms. de Castellano Gozzadini, au dire duquel l'inimitié entre Cossa et Nanne n'aurait eu d'autre cause que les convoitises de Cossa, désireux de s'emparer de Cento et de Pieve, fiefs de Nanne; une lettre écrite par Gabione à Nanne (1^{er} déc. 1403) parle de la cession de ces terres comme du seul moyen pour obtenir sa mise en liberté. Quoi qu'il en soit, Boniface fut décapité en nov. 1403. Nanne fut banni (30 janv. 1404), et Gabione exécuté le 9 fév. La guerre de Cossa contre l'exilé se termina par l'accord intervenu entre Venise, Florence et Nicolas d'Este; en vertu de cet acte, Cento et Pieve devaient rester au légat, et l'exilé recevrait une compensation. L'auteur voit dans cette décision (p. 321) une preuve que les arbitres croyaient à l'innocence de Nanne. Quoi qu'il en soit, la paix ne devait pas durer. Si nous en croyons Ghirardacci, Cossa ne tint pas ses promesses et Nanne recourut à l'appui de Nicolas d'Este et de Boucicaut, gouverneur français à Gênes. A Bologne, le légat fit détruire les maisons des Gozzadini, et Nanne mourut, comme l'établissent de nouveaux documents (p. 249), le 6 sept. 1407. Les Gozzadini ne recouvèrent leur influence dans le gouvernement de leur patrie qu'au temps de Martin V. Toute cette monographie, qui met en lumière la honteuse politique de l'époque, est tirée de documents inédits. — Le même historien, pour combattre le projet qui tend à démolir les murs de Bologne, en a écrit l'histoire¹.

Les majoliques et porcelaines de Ferrare et de Parme ont été décrites avec science et pénétration par le marquis G. CAMPOI², comme celles de Faenza par M. Carlo MALAGOLA³.

Un précieux travail de M. Giuliano BERTI, composé d'après des pièces d'archives⁴, reconstitue entièrement le territoire de Ravenne

1. *Le mura che cingono Bologna*. Bologne, Romagnoli, 1881.

2. *Notizie storiche e artistiche della maiolica e della porcellana di Ferrara nei secoli XV e XVI*, con un' appendice di memorie e documenti relativi ad altre manufatture di maiolica dell' Italia superiore e media. 3^e édit., avec une addition sur les majoliques de Parme. Pesaro, 1880.

3. *Memorie storiche sulle maioliche di Faenza*. Bologne, Romagnoli, 1880.

4. *Antichi porti militare e commerciale, antico andamento del mare e dei fiumi e porti minori ed approdi nel circondario di Ravenna*. Rome, 1879.

du côté de la mer, en déterminant l'emplacement des ports antiques, le cours des fleuves, etc.

M. Corrado Ricci, dans ses *Note storiche e letterarie* (Bologne, Zanichelli, 1884, p. 63, 147), a inséré deux travaux dont il faut tenir compte. Dans l'un, il soutient qu'on a eu tort de croire les cryptes des églises de Ravenne aussi anciennes que ces églises mêmes, tandis qu'elles leur sont postérieures; dans l'autre, il nie que la cuirasse d'or trouvée à Ravenne en 1854 soit celle d'Odoacre, parce que son palais n'était pas dans le voisinage du lieu de la découverte; il croit qu'elle appartenait à Théodoric. — Le même M. Ricci et M. Olindo GUERRINI ont réuni dans une brochure¹ plusieurs études importantes sur Dante et ses rapports avec Ravenne. Boccace, comme on sait, affirme avoir appris d'un certain notaire de Ravenne, Pietro Giardini, la façon dont furent découverts, après la mort de Dante, les derniers chants du Paradis. Contre le prof. Vittorio Imbriani, qui n'ajoute aucune foi à la *Vita di Dante* de Boccace, ni aux autres témoignages empruntés à ce dernier, MM. Guerrini et Ricci ont prouvé l'existence de ce notaire, et sur ce point ont mis hors de doute l'exactitude de Boccace. M. Ricci prouve dans une autre étude que le premier exemplaire de la Divine Comédie fut envoyé par Jacopo di Dante Alighieri à Guido da Polenta, 1^{er} avril 1322, au moment où ce dernier entraît comme capitaine du peuple à Bologne. Dans deux autres études il conjecture qu'aux écoles de Ravenne, Dante avait enseigné la rhétorique vulgaire. Dans la même brochure, M. Ricci traite encore de Gotto, chroniqueur ravennate du xiv^e s., dont il ne nous reste rien.

L'étude de M. Gius. VIGANÒ sur le château delle Carpinete, célèbre au temps de la comtesse Mathilde², contient d'intéressants détails sur l'état actuel des ruines; mais la partie historique n'est pas également bien traitée. L'auteur n'a pas d'idées nettes (voy. p. 21 et 206) sur l'antiquité du *castrum*; et, en ce qui regarde Mathilde, il croit, non seulement aux légendes recueillies par Villani, mais encore (p. 162) aux histoires fabriquées par Biemmi.

Les vol. V et VI des *Atti e memorie delle R. Deputazioni di storia per le provincie dell' Emilia* (Modène, 1880) contiennent plusieurs articles relatifs au moyen âge. M. Raimondo DI SORAGNA (V, 1^{re} partie, p. 167) a écrit : *Vittoria; la rivolta e l'assedio di Parma nel 1247*. Vittoria est, comme on sait, le nom du campement construit par Frédéric II autour de Parme, et pris par les Parmesans dans une

1. *Studi e polemiche dantesche*. Bologne, Zanichelli, 1880.

2. *Il medio evo delle Carpinete, cenni storici e descrittivi*. Coreggio, 1881.

sortie heureuse. L'auteur n'a pas utilisé de nouveaux documents, mais il a tiré un bon parti de textes déjà publiés. — M. Luigi BALDUZZI a continué son histoire de Bagnacavallo par deux mémoires : *Il cardinale Bertrando del Poggetto e Bagnacavallo* (V, 4^{re} partie, 63); et *Bagnacavallo ed i Manfredi* (VI, 2^e partie, 457); il y raconte l'histoire de ce petit pays au temps du fameux légat de Jean XXII, et sous la domination des Manfredi de Faenza, qui succédèrent au cardinal, vaincu par les gens d'Este, et attaqué par ceux de Bologne (1334). Les deux mémoires embrassent une période de 40 années environ, qui s'arrête à 1368, année où les habitants de Bagnacavallo se soulevèrent au cardinal Anglico. Ce travail contient des pièces nombreuses tirées des archives locales. — D'une autre nature sont trois petites monographies, l'une du comte G. GOZZADINI : *Di alcuni monumenti che ricordano i conti di Panico* (V, 4^{re} partie, 4), l'autre de M. A. ROXCHINI : *Il palazzo dell' Arena* (ibid., 23); la dernière enfin de M. P. RICCARDI : *Marzaglia, nota storica* (ibid., 39). La famille bolonaise des comtes de Panico remonte jusqu'au XI^e s.; aux XII^e et XIII^e s., elle donna beaucoup de tracas à ses concitoyens. — Le palais de l'Arène est à Parme; il est ainsi appelé parce qu'il est situé sur l'emplacement de l'amphithéâtre romain; il servait aux empereurs, et il est curieux de voir un acte de l'an 1164 délivré « In palatio novo domini F. imperatoris ». — Marzaglia est un village du territoire de Modène; son histoire remonte à dix siècles de nous. — Dans le t. VI (4^{re} partie, 449), l'infatigable marquis G. CAMPOI raconte, à l'aide de nouveaux documents, *una visita del marchese di Mantova al duca Borso in Sassuolo*, qui eut lieu en 1458. Le luxe des festins, des chasses, des jeux, est plein d'intérêt à connaître pour l'histoire des mœurs. — M. Felice CERETTI (t. V, 4^{re} partie, p. 204), dans ses mémoires et documents sur Giulia Bojardo, raconte la vie infortunée de la femme du comte Giov. Franc. I Pico della Mirandola; après la mort de son mari (1467), elle dut gouverner l'État au nom de ses fils mineurs; elle mourut en 1478. En dehors des textes déjà publiés, l'auteur a puisé aux archives des Gonzague à Mantoue. Nous ne ferons qu'indiquer l'érudite étude de bibliographie de M. Ereole SOLA, *Le edizioni modenese del sec. XV, ordinate cronologicamente* (t. V, 4^{re} partie, p. 447), avec des indications tirées des archives des notaires de Modène. Le plus ancien livre imprimé est de 1474.

Nous arrivons maintenant en Toscane. M. Gius. MÜLLER a terminé, après de longues années de travail, son recueil d'actes diplomatiques relatifs aux relations entre ce pays et l'Orient¹. Les documents

1. *Documenti sulle relazioni delle città toscane coll' Oriente cristiano e coi Turchi fino all' anno 1531*. 1 vol. de LXIV-532 p. 8°. Florence, Cellini, 1880.

(quelques-uns sont en grec) vont de 1108 à 1532, et sont résumés dans une préface développée. La première cité toscane qui ait eu des rapports avec l'Orient est Pise, dont la décadence était déjà commencée depuis le milieu du XII^e s. Après la 3^e croisade, les Pisans recouvrèrent, mais seulement pour quelques années, un peu de leur ascendant. La conquête de Constantinople par les Latins (1204) fit perdre toute son influence à la colonie que les Pisans avaient dans cette ville; et dès lors sa décadence ne s'arrêta plus. A la domination de Pise succède celle de sa rivale, Florence, dont les marchands obtinrent les privilèges accordés d'abord aux Pisans; avec l'institution des « *consoli del mare* », Florence eut aussi des magistrats spéciaux pour le commerce. Mais Florence ne pouvait devenir une puissance maritime bien qu'elle possédât une assez grande étendue de côtes; c'est en vain que les Florentins cherchèrent un appui auprès de Mahomet II, et qu'ils allèrent jusqu'à lui rendre des services contre Florence même, la colonie florentine tomba en décadence, d'autant plus qu'aux autres calamités vinrent se joindre les pillages commis par les janissaires.

M. Isidoro DEL LONGO a terminé, comme on sait, l'édition de Dino Compagni. En 1879, était parue la 4^{re} partie du t. I, contenant l'histoire de Florence et la vie de Dino jusqu'à 1301, et à la chute des Blancs, ainsi que le t. II, avec le texte de la chronique, établi à l'aide de 20 mss., et accompagné de notes et d'appendices. La seconde partie du t. I, qui termine la vie de Compagni et discute l'authenticité de la chronique (chap. 47 et 49), a paru plus tard. L'auteur explique le désordre de ce livre en disant que ce n'est pas une chronique semblable à celle de Villani, mais une histoire véritable, où les faits secondaires sont groupés autour du fait principal, sans autre souci de la chronologie. En Dino « les caractères du chroniqueur du moyen âge se joignent aux qualités de l'historien qui compose d'après les règles de l'art » (p. 678). L'auteur nie (p. 672) que la chronique soit incomplète; elle finit avec l'expédition d'Henri III, que suivit une amélioration des affaires à Florence. Dans les deux chapitres suivants, il raconte l'histoire de la chronique jusqu'à G. Capponi. Le premier qui ait fait usage de cette chronique qui, par son caractère politique, devait rester secrète, est l'Anonimo fiorentino, commentateur de Dante. Puis, quand il en arrive au réveil de l'érudition dans les siècles suivants, M. del Lungo explique l'origine des deux classes de mss.; l'une est représentée par le ms. bien connu de la Bibliothèque nationale de Florence, écrit en 1544 par Noferi Busini, et donné par lui à Giovanni Mazzuoli dit le Stradino; l'autre, qui comprend les copies de Carlo Strozzi et des Compagni, et en

général la tradition des xvii^e et xviii^e s., remonte à un ms. du xv^e s., qui au xvii^e s. était en la possession du sénateur Pandolfini, et qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de lord Ashburnham. L'origine des éditions, et la faveur dont jouit le ms. à certaines époques de difficultés politiques, sont l'objet de curieuses études et, quelque opinion qu'on ait de la chronique en elle-même, composent un fragment très intéressant d'histoire littéraire. Dans un appendice, l'auteur examine brièvement les critiques de Scheffer-Boichorst, sans s'inquiéter beaucoup des autres érudits allemands; il réfute la « critique italienne », en combattant Fanfani, surtout dans les questions philologiques. — L'ouvrage de M. del Longo fit une grande impression, surtout en Italie; là, si quelques doutes s'élevèrent encore, il n'a paru aucun essai important de réfutation; en général au contraire, on tient pour irréfutables les arguments de M. del Longo.

Au même sujet se rapporte un autre ouvrage de M. del Longo¹; il y publie sous une meilleure forme le texte des condamnations prononcées contre Dante les 27 janv. et 40 mars 1302, 2 sept. 1311, et 6 nov. 1315; l'auteur montre que la mémoire de Dante commença d'être chère aux Florentins dès la fin du xiv^e s.; il traite des opinions politiques de Dante (qui ne fut jamais un vrai Gibelin), et de l'influence que l'exil eut sur la création du poème.

M. Pagano PAGANINI, de l'Université de Pise, a parlé du triple séjour que Pétrarque fit à Pise en 1340-41, 1341, 1343²; il nie, contre De Sade, que Pétrarque ait étudié à Pise sous Convevole de Prato, et qu'il ait eu le prieuré de Migliarino dans le pays pisan. Il prouve, à l'aide d'un document inédit, qu'en 1352 Pétrarque était « canonicus prebendatus ecclesie pisane », ce qu'on ignorait jusqu'ici.

M. Fr. C. PELLEGRINI, en s'appuyant sur des textes inédits, a cherché à caractériser l'insurrection de 1434 à Florence³, et conclut qu'elle fut due, moins encore à l'inimitié déclarée entre les Albizzi et les Médicis, qu'à des causes plus profondes, c'est-à-dire aux divisions des citoyens en général. Ces divisions n'existaient plus de familles à familles, mais d'individu à individu, aussi étaient-elles molles et sans caractère. L'auteur exalte Rinaldo des Albizzi, et déplore qu'il ait été entraîné par les événements; il disculpe les Médicis accusés d'avoir fait naître la guerre de Lucques, et prouve que leur expulsion fut le résultat d'une tromperie; il reconnaît que le gouvernement créé par

1. *Dell' esiglio di Dante*. Florence, Le Monnier, 1881.

2. *Delle relazioni di messer Francesco Petrarca con Pisa*. Lucca, Giusti, 1881.

3. *Sulla repubblica fiorentina al tempo di Cosimo il vecchio*. Pise, Nistri, 1880.

Rinaldo était incapable, ce qui facilita le retour de Come de Médicis.

M. Cesare GUASTI, qui, il y a peu d'années, en publiant les lettres d'Alessandra Macinghi, nous avait fait admirer le caractère touchant et délicat d'une mère de famille à Florence au XVI^e s., nous fait connaître, dans un autre recueil épistolaire¹, le caractère moral et la vie privée d'un riche et honnête marchand de Prato, Francesco Datini, mort très vieux en 1410. Datini avait des établissements, non seulement à Florence et à Prato, mais aussi à Avignon, Barcelone, Genève, Majorque, Pise, Vallenza; aussi le recueil de M. Guasti (lettres de ser Lapo à Datini 1390-1410) a-t-il une très grande importance pour l'histoire du commerce; il n'est pas non plus sans intérêt au point de vue politique et littéraire, et montre que, dans les troubles continuels de l'État, la vie journalière conservait une certaine gaieté, que le sentiment du beau et du bon ne se perdit jamais, et qu'il y avait encore des gens d'une haute valeur morale. Datini était un excellent homme; mourant sans postérité, il institua pour héritiers les « pauvres du Christ », comme on disait alors.

En 1427, saint Bernardino de Sienne vint pour la 3^e fois à Sienne, où l'envoyait le pape Martin V, pour y prêcher la paix et la concorde entre les citoyens. Les sermons qu'il prononça dans cette occasion ont été imprimés par M. Luciano BANCHI². Nous devons au même érudit siennois un recueil de statuts et de documents relatifs au métier de la soie à Sienne³.

Selon M. C. J. CAVALLUCCI, la cathédrale actuelle de Florence n'est pas celle qu'a commencée Arnolfo († 1310) et continuée par Giotto. Ce premier édifice sembla de bonne heure insuffisant et fut démoli en 1357. L'auteur décrit la cathédrale actuelle dans tous ses détails⁴.

Un livre curieux a été récemment publié par M. Alberto BACCIN DELLA LEGA; c'est le *Libro d'Oltramare* de fra Niccolò da Poggibonsi (Bologne, Romagnoli, 1884, 2 vol.). C'est le récit des voyages faits vers le milieu du XIV^e s. par le susdit moine, qui visita les Lieux saints, Jérusalem, l'Égypte et presque toute cette partie de l'Orient; on y décrit les villes, les paysages, les déserts, les mœurs des habitants; on n'omet pas les souvenirs sacrés, les traditions, les légendes,

1. *Lettere di uno scolaro a un mercante del sec. XIV, con altre lettere e documenti*. Florence, Le Monnier, 2 vol., 1880.

2. *Le prediche volgari di s. Bernardino da Siena, dette nella piazza del Campo l'anno 1427*. Sienne, à l'enseigne de S. Bernardino, 1880.

3. *L'arte della seta in Siena nei sec. XV e XVI*. Sienne, tip. L. Lazzeri, 1881.

4. *S. Maria del Fiore, storia documentata dall'origine fino ai nostri giorni*. Florence, 1881.

l'indication des tributs que devaient payer les pèlerins, etc. En outre, le livre, écrit en langage vulgaire, a un intérêt philologique. Le récit est vif, la forme est claire et d'une intelligence toujours facile.

La R. Deputazione pour l'histoire des provinces de Toscane, de l'Ombrie et des Marches a publié vers la fin de 1881 le 7^e vol. de ses *Documenti di storia italiana*. Il contient les actes de l'Université de Florence¹ fondée par la Seigneurie en 1321, et transportée à Lucques par Laurent de Médicis en 1472. Ce travail fut commencé par un érudit distingué, Carlo MORELLI, qu'une mort prématurée empêcha de voir l'achèvement de son œuvre. Le volume a été achevé par M. Alessandro GHERARDI, déjà connu des travailleurs par d'autres travaux semblables, dont le dernier était un recueil de documents nouveaux sur Savonarole (cf. *Revue historique*, IX, 270, 421). Le volume commence par une préface de M. Gherardi, qui expose la composition du livre lui-même et indique les sources où ont été publiés les statuts et les documents donnés en appendice. Puis vient un savant discours de Morelli, qui n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main. Après avoir (p. xxv et suiv.) parlé des écoles chez les Romains, puis de celles qui renaquirent en Italie à partir du ix^e s., après avoir déploré l'ingérence administrative dans l'instruction publique, il expose la fondation des écoles florentines, décrétée en 1321, et il en retrace l'histoire; la disette de 1330, l'inondation de 1333, puis le gouvernement du duc d'Athènes, la peste de 1348, furent autant de causes qui en ralentirent les progrès. Il ne croit pas, contrairement à l'avis d'autres personnes, qu'il se soit passé beaucoup d'années entre le décret de 1321 et la mise à exécution, au moins en partie, de ce décret; dès 1324, et peut-être même auparavant, fut établie la chaire de droit. Les documents publiés dans la seconde partie, et que Morelli n'avait pas connus, parlent des écoles de grammaire, de physique, de philosophie en 1320, 21, 22, 23. Le statut de 1387 en rappelle un plus ancien dont nous devons déplorer la perte; il fut sans doute brûlé dans l'incendie qui en 1748 éclata dans les archives des officiali et du recteur de l'Université; c'est par suite du même incendie qu'il ne nous reste plus aujourd'hui qu'un seul registre des officiali (1366-67), et un seul aussi des recteurs (1416-17). Aussi des documents, qui auraient été si précieux pour nous, n'ont-ils pu fournir que peu de chose à M. Gherardi pour

1. *Statuti della Università e studio fiorentino dell' anno 1387; seguiti da un appendice di documenti dal 1320 al 1372*. Florence, Cellini, 1881, LVI-583 p. in-4°.

son appendice. La meilleure partie de ses documents, il la doit aux « Provisioni » de la seigneurie et des collèges, dont la série est intacte. Celle des « Deliberazioni » n'est pas complète; elle renferme de nombreuses lacunes, dont une très grave va de 1381 à 1389; le volume des « Ordinamenta studii », 1337-1434, peut à peine y suppléer. Aucune des lettres « responsive », c'est-à-dire reçues par la seigneurie, n'a pu être utilisée par M. Gherardi qui a dû se contenter des « missive ». Malgré d'aussi grandes pertes, l'appendice est encore très abondant et forme, comme le dit très bien M. Gherardi, un véritable « codice diplomatico » de l'Université florentine. Cet appendice est divisé en deux parties : la première comprend tout ce qui se rapporte à l'organisation des écoles, à la partie matérielle, pour ainsi dire; la seconde concerne les écoliers; là se trouvent les lettres que la Seigneurie écrivait, même aux papes et aux princes, pour s'assurer ou pour inviter des professeurs célèbres. Obtenir un bon professeur était presque une affaire d'État en Italie, à l'époque de la renaissance des études classiques. Les documents sont au nombre de 420; ils vont de 1320 à 1472; ils sont tous inédits, sauf un très petit nombre déjà publiés par Prezziner, Fabroni, Ughelli, Fracassetti, Bandini.

Le 1^{er} volume de la *Bibliografia romana*¹ est précédé de Prolégomènes rédigés par Girolamo AMATI, qui a fait l'histoire des idées et des mœurs à Rome au XI^e et au XII^e s. L'auteur se propose de démontrer qu'à Rome, ville toujours restée hors de la domination des peuples du Nord, l'antique civilisation ne fut jamais entièrement ruinée, mais qu'il s'y conserva toujours au moins une étincelle, et que plus tard l'amour des lettres la réveilla dans toute l'Italie. La liberté politique elle-même, l'auteur croit qu'elle a commencé là, dans la lutte entre le clergé et le peuple, avant de commencer en Lombardie. Il trouve que jusqu'au XII^e s., la langue officielle à Rome était non seulement le latin, mais aussi le grec. Il cite, p. xxxiv, un fragment d'un chant populaire inédit de l'époque d'Otton III. — M. Pasquale ADINOLFI a réuni² une grande masse de données topographiques sur les monuments de Rome au moyen âge, en les coordonnant sur la base de la carte de Leonardo Bufalini de 1554. Il a mis à profit de précieux matériaux inédits.

On sait que la canzone de Pétrarque, *Spirto gentil*, a été et est encore l'objet d'interminables disputes sur la question de savoir quel est le personnage à qui s'adresse Pétrarque, et qu'il encourage à

1. Rome, Eredi Botta, 1880, 1 vol. de CLXXIII-266 p. 8°.

2. *Roma nell' età di mezzo descritta*, t. I. Rome, Bocca, 1881.

mettre les mains sur la tête de Rome et à la réveiller. M. Adolfo BORGOGNONI combat et ceux qui mettent en avant le nom de Cola di Rienzi, et ceux qui prennent parti pour Stefano Colonna le Jeune ¹; il tient pour Stefano Colonna le Vieux.

M. A. LEONETTI a composé en 3 gros volumes une copieuse apologie d'Alexandre VI, ou, ce qui serait mieux dit, une apologie de tous les Borgia². L'auteur ne met en œuvre presque aucun document inédit, à l'exception de quelques chroniqueurs, dont le plus important est Sigismondo de' Conti; mais de ce dernier même, il se sert peu. Des sources importantes lui ont échappé; il a une très fausse idée de Marin Sanudo et de ses *diari*; loin de dire des extravagances (II, 497), Sanudo recueille avec l'impartialité d'un archiviste tous les documents qui lui sont parvenus. Il ne connaît pas la véritable histoire de Sanudo sur l'expédition de Charles VIII, et la confond sans cesse avec celle de Girolamo Priuli, trompé par l'appréciation de Muratori. Pour Savonarole, il s'en repose sur Burlamacchi, sans prendre garde à la question d'authenticité soulevée par Ranke. Il ne connaît pas les documents publiés par M. Al. Gherardi qui auraient jeté beaucoup de lumière sur le sujet, jusque-là si obscur, des défenses de prêcher qui furent faites à Savonarole. Malgré tout, le livre est loin d'être sans importance. On ne peut nier que, depuis quelque temps, et surtout depuis les travaux de Gregorovius, de C. Alvisi, nous avons pris l'habitude de considérer Borgia sous un aspect tout autre qu'auparavant; nous considérons comme en partie légendaire l'abominable portrait que la tradition nous avait transmis. L'auteur, non d'ailleurs sans faire preuve d'une certaine partialité, réunit les fils de cette œuvre de réhabilitation, et se demande sur quels documents peuvent s'appuyer les défenseurs de la tradition. Ainsi, non seulement il défend Alexandre VI d'avoir empoisonné Gem, et César d'avoir assassiné le duc de Bisceglia, non seulement il excuse le massacre de Sinigaglia, mais il en arrive à douter d'un point universellement admis, que ce pape aurait été le père de César et des frères de celui-ci. Il ne commet pas cependant sur ce sujet l'anachronisme du P. Ollivier, mais il fait descendre ces enfants (I, 494) d'une autre branche des Borgia, et suppose qu'ils étaient fils de Pierluigi, frère d'Alexandre. Il ne réussit pas d'ailleurs à en prouver aussi long. Le principal défaut de cette biographie, et cela se comprend, est de vouloir tout excuser. En Italie, la seule

1. *La canzone « spirito gentil »*. Ravenne, 1881.

2. *Papa Alessandro VI secondo documenti e carteggi del tempo*. Bologne, Mareggiani, 1880.

personne qui se soit sérieusement occupée du livre de M. Leonetti est Ernesto MASI, dans un essai sur le pape Borgia, publié d'abord dans la *Rassegna settimanale*, VII, 417, puis dans son livre intitulé *Studi e ritratti* (Bologne, Zanichelli, 1881, p. 3).

Léon XIII appartient à la famille noble des Pecci de Carpineto. MM. Luigi FOMI et A. LISINI ont dressé, à l'aide de documents inédits, la généalogie de cette famille¹. — Dans la bibliothèque communale de Todi, sont conservés 483 mss., presque tous sur des matières de théologie; ils proviennent d'un legs fait en 1290 par le card. Bentivegna aux frères Mineurs de Todi. Le catalogue en a été rédigé par M. Lorenzo LEONI². — Nous devons à M. VERNARECCI la biographie d'Ottaviano de' Petrucci de Fossombrone, et la bibliographie des ouvrages musicaux et littéraires qu'il imprima³.

La Société d'histoire de Naples qui, depuis plusieurs années, publie un *Archivio*, a commencé une collection de monuments historiques (4^{re} série, chroniques, t. I), par un volume de Chroniques très anciennes, accompagné de documents, le tout mis en œuvre par M. B. CAPASSO⁴. Ce volume, enrichi de beaux fac-similés, comprend : 1^o le *Chronicon ducum et principum Beneventi, Salerni, et ducum Neapolis*, reproduction de l'édition donnée par Pertz, avec un appendice sur les empereurs byzantins d'après le ms. du Mont-Cassin 353; 2^o *Chronicon episcoporum S. Neapolitanae ecclesiae iterum ad fidem cod. vatic. editum*; le texte était déjà sous presse, quand il parut dans les *Scriptores rerum Langob. et Italic.* des Monumenta Germaniae; 3^o *Appendix monumentorum ad chronicon ducum et episcoporum neapolitanorum*; outre des bulles de papes tirées d'ouvrages imprimés, nous avons quatre documents de 763-874, dont l'un, de l'an 839, est inédit; les autres sont donnés avec de meilleures leçons puisées dans les mss.; 4^o *Acta sanctorum*; on reproduit encore dans cette section le *Kalend. neapolit. marmoreum* découvert en 1742; 5^o *Varia*. Ce sont des anecdotes d'histoire sacrée et profane, dont aucune n'est inédite. Comme on le voit, ce volume n'offre presque rien d'important en fait de textes nouveaux, mais des textes meilleurs, et de plus groupés et formant corps ensemble.

M. C. MINIERI RICCIO, l'ancien directeur des archives de l'État à

1. *Genealogia dei conti Pecci, signori di Argiano*. Pise, à la direction du Giornale araldico, 1880.

2. *Inventario dei codici della comunale di Todi*. Todi, Ziglietti, 1878.

3. *Ottaviano de' Petrucci da Fossombrone, inventore dei tipi mobili metallici della musica nel sec. XV*. Fossombrone, Monacelli. 1881.

4. *Monumenta ad Neapolitani ducatis historiam pertinentia*. Naples, au siège de la Société. 1881.

Naples, a publié en 1880-1881 le second vol. de son *Saggio di codice diplomatico, formato sulle antiche scritture dell'archivio di stato di Napoli* (Naples, Furehheim; en deux parties, datées de 1879 et 1880). L'ouvrage n'est pas encore complet; il reste à paraître l'appendice avec 273 documents allant de 1093 à 1596. Le présent volume contient 95 documents allant de 1286 à 1667, c'est-à-dire la seconde période de la domination angevine, après la mort de Charles I^{er} (1285), et les dominations suivantes, jusqu'au décret par lequel Charles II d'Espagne accorde le titre de *don* comme qualification de noblesse. Le sujet de ces documents est très varié; l'auteur n'a pas voulu faire seulement un recueil des textes inédits qui lui semblèrent les plus importants. Ces textes renferment beaucoup de renseignements qui intéresseront les érudits, par exemple deux diplômes, l'un de Robert, 1344, l'autre de Jeanne I^{re}, 1343, relatifs à Pétrarque. Trois seuls documents, de 1494-95, se rapportent à la domination de Charles VIII.

M. GIUS. DEL GIUDICE a rendu un grand service à l'histoire napolitaine du XIII^e s. en publiant en volume son étude sur *La famiglia di re Manfredi*, publiée d'abord dans l'*Archivio stor. napolet.*¹ Il cherche la raison pour laquelle Manfred en 1259 épousa Hélène, fille de Michelicio, despote d'Arta en Epire; c'est qu'il voulait s'assurer un allié contre les Allemands et contre les papes, et mettre la main dans les affaires de l'Orient, où l'empire latin était à la veille de succomber. D'Hélène il eut une fille, Béatrix, et trois fils, Henri, Frédéric et Azzolino. Sur la malheureuse destinée réservée à la famille du vaincu de Bénévent, on ne connaissait jusqu'ici que ce qu'en avait dit Forges Davanzati vers la fin du siècle dernier; mais, en dehors des documents connus de cet érudit, M. Del Giudice en découvrit beaucoup, et de très importants, aux archives d'État à Naples; il put alors indiquer avec précision qu'Hélène mourut en prison à Nocera, en 1274, Frédéric et Azzolino au château de l'OEuf, de 1300 à 1304, Henri enfin au même endroit, mais seulement en 1318. Avec ce dernier, s'éteignit la ligne masculine de Manfred. Robert fit dresser un acte notarié de la mort de ce dernier représentant. Seule, Béatrice obtint sa liberté; elle entra dans la maison de Saluces. L'auteur a pu déterminer les divers traitements infligés aux prisonniers, leurs déplacements, etc. Il est remarquable que dans les premiers temps de la détention, Charles I^{er} voulut avoir un entretien avec Hélène à Lagopesola; l'auteur conjecture avec grande apparence de raison que Charles I^{er} lui demanda l'investiture des

1. Naples, F. Giannini, 1880. Ce volume contient de nombreux appendices.

biens de son domaine qui lui appartenaient dans le Levant (Corfou, etc.) ; peu après, Clément IV conçut la pensée de faire épouser Hélène au prince Henri de Castille, et par là de créer un nouveau souverain en Orient, avec l'approbation de Baudouin, l'empereur latin dépossédé. Tous ces faits sont établis à l'aide de documents. Les appendices, non publiés dans l'*Archivio*, développent certains faits effleurés dans le livre ; citons les trois derniers, de 9 à 44, parmi les plus importants. Le 9^e donne, d'après des documents, l'histoire du château de Trani, où Hélène et ses fils furent faits prisonniers, et où s'accomplirent beaucoup d'événements importants dans l'histoire angevine. Le 40^e expose les relations d'amitié que Charles I^{er} entama, de 1273 à 1279, avec les frères d'Hélène, Jean, duc de Patras, et Nicéphore, despote d'Epire, à qui l'intérêt politique fit oublier les liens de la parenté. Dans le dernier, on parle des terres qui formaient la dot d'Hélène, sous le règne de Charles I^{er}, d'après des documents de 1267 à 1284.

M. A. de LORENZO¹ prouve, textes en main, que des rapports de bienveillance et d'amitié existèrent entre Charles I^{er} et saint Thomas d'Aquin, et que ce dernier fut même, pendant un certain temps, invité à professer à l'Université de Naples ; par là tombe le bruit d'après lequel le roi l'aurait fait empoisonner. — Dans le *Repertorio delle pergamene della Università et della città di Aversa* (Naples, tipogr. Sellitto et Rinaldi, 1881), sont publiés 54 diplômes relatifs à cette ville, de 1215 à 1549. — Amalfi, une des plus importantes parmi les cités maritimes de l'Italie, et d'où serait, selon la tradition, sorti l'inventeur de la boussole, a trouvé un historien en M. Matteo CAMERA². Il ne croit pas qu'elle remonte plus haut que le VI^e s., elle était déjà le siège d'un évêché à l'époque de saint Grégoire le Grand ; sa grandeur commence avec le IX^e s. ; son premier duc ou doge fut Sergio en 958, alors qu'elle faisait déjà un commerce très étendu avec l'Orient. Sa décadence commence avec la conquête normande (1131). L'auteur publie des diplômes, des extraits de chroniques, etc. ; il a mis en œuvre de copieux matériaux amassés par lui pendant de longues années de travail. On peut cependant lui reprocher une connaissance insuffisante des travaux modernes, et de n'avoir pas exposé avec assez de détails la condition des Amalfitains dans le Levant. — L'histoire de Mileto, petite ville de la Calabre, a été racontée par le

1. *Memorie intorno agli ultimi anni della vita di s. Tommaso d'Aquino*. Rome, tip. de Roma, 1880, 30 p. in-8°.

2. *Memorie storico-diplomatiche dell' antica città e ducato di Amalfi, cronologicamente ordinate fino al sec. XVIII*. Salerne, 1876-1881, 2 vol. Stabilimento tipogr. nazionale.

chanoine Domenico TACCONE-GALLUCCI, dont l'ouvrage¹, écrit avec beaucoup d'amour et de soin, souffre beaucoup de la pénurie de livres où s'est trouvé l'auteur; ainsi, pour prouver que Paul Diacre écrivit l'histoire des Lombards, il cite le Dictionnaire historique de Ladvocat (p. 44); et, en parlant (p. 73) des catacombes romaines, il omet le nom de G. B. de Rossi; il ne cite aucune pièce d'archives, ne mentionne presque aucune fouille. C'est cependant un travail méritoire, qui nous fait connaître comment une localité de 4,500 habitants à peine a pu avoir une histoire, non sans importance, surtout à l'époque normande aux XI^e et XII^e s. L'histoire des bourgades du diocèse, dont la population atteint un chiffre de 245,000 âmes, n'est pas inutile.

M. Gius. PICONE a écrit sur Girgenti une monographie du même genre². Mais l'œuvre capitale sur l'histoire de Sicile, publiée dans ces dernières années, est celle de M. Michele AMARI : *Bibliotheca arabo-sicula*, ou recueil de textes arabes relatifs à la géographie, à l'histoire, à la biographie et à la bibliographie de la Sicile, réunis et traduits en italien³. C'est la traduction de la *Bibliotheca* publiée par l'auteur à Leipzig, il y a plusieurs années. C'est un recueil d'extraits, tirés d'auteurs arabes, sur l'histoire et la géographie de la Sicile. On y trouve des dissertations sur l'histoire littéraire et des biographies d'écrivains, des détails sur la situation industrielle, des descriptions militaires, des récits d'événements politiques. Les écrivains sont d'époques très diverses. Al Balâduri mourut en 832, et Ibn Wâdirân appartient à la seconde moitié du XVIII^e s. Les Musulmans aimaient leur belle conquête, et un d'eux, Al Mugaddasi, écrivait (p. 348, 2) : « La Sicile est une île vaste et belle; les Musulmans n'en possèdent pas de plus belle, de plus populeuse, ni qui compte un plus grand nombre de cités. » Les nombreuses notes explicatives, les tables de noms propres, de noms d'auteurs et de lieux, le glossaire des mots arabes qui manquent dans le lexique de Dozy (Leyde, 1884), augmentent encore la valeur du volume, et en rendent l'usage plus commode et plus sûr.

Carlo CIPOLLA.

1. *Monografia della città e diocesi di Mileto*. Naples, tip. degli Accattoncelli, 808 p. in-4°.

2. *Memorie storiche agrigentine*. Memoria : sul periodo della monarchia, parte II ed ultima. Girgenti, 1880.

3. Turin, Lœscher, 1880-1; deux livr. de 263 p. in-f°, publiées comme appendice à la 2^e partie du t. I des R. I. S. de Muratori.

BOHÊME.

Dans ces dernières années, le nombre des monographies relatives à l'histoire des villes de Bohême s'est augmenté. En 1884, cette branche de la littérature historique a été particulièrement cultivée par le plus important des historiens tchèques vivant aujourd'hui en Bohême : M. W. Tomek a raconté l'histoire de la ville de Police et de son monastère¹. Police est une ville sans importance, située près de la frontière nord-est du pays, et n'a jamais joué un rôle considérable ; mais l'auteur a étendu le champ de ses recherches sur le territoire voisin ; il a surtout voulu retracer l'histoire d'une petite ville provinciale où pût se refléter celle du pays entier. Nous voyons ainsi de quelle façon la contrée, d'abord couverte de forêts, se remplit peu à peu d'émigrants, et dans quelle condition se trouvait cette population primitive ; on nous raconte par le menu les épisodes de la guerre des Hussites, de la guerre de Trente ans, de celle de Sept ans, etc., qui eurent pour théâtre le territoire de Police. M. Tomek, l'historiographe de la ville de Prague, consacre déjà depuis de nombreuses années ses vacances à Police, et a payé un riche tribut de reconnaissance à cette petite ville, pour l'hospitalité qu'il y a reçue.

M. Tomek a fait également paraître le 5^e vol. de son Histoire de Prague ; c'est un supplément aux vol. II et III². Ce nouveau vol. contient une peinture de la vie du peuple de Prague de 1348 à 1436, dans la mesure où l'auteur, après d'infatigables recherches, a réussi à la reconstituer. Presque comme dans un almanach d'adresses moderne, on y trouve des tables chronologiques des magistrats municipaux, des fonctionnaires du pays, du clergé de Prague.

Le second volume des chroniques allemandes publiées par la Société pour l'histoire des Allemands en Bohême vient de paraître. Il comprend la chronique de la ville de Trautenau par Simon Hüttel, de 1484 à 1601. L'auteur vécut en 1530-1601³ ; c'était un bourgeois de Trautenau, ville où il était né. Sa chronique, ouvrage très remarquable en son genre, a trouvé un habile éditeur en M. SCHLESINGER, directeur du Recueil.

1. *Přibehy klastera a mesta Police nad Medhíje*. Prague, 1881, Otto.

2. *Dejepis mesta Prahy*. Prague, 1881. Nakladem Musea kralovstvi ceskeho (en commission, chez Fr. Rivnace).

3. 1881 ; en commission, chez Dominicus à Prague, et Brocklaus à Leipzig.

Rien de plus difficile que d'écrire l'histoire d'une des classes de la société, parce que d'ordinaire les matériaux en sont dispersés, et qu'on ne les réunit qu'à grand'peine. Pour ceux qui songeraient à faire l'histoire des paysans en Bohême, M. J. EMLER a fait paraître un très utile travail préparatoire ; c'est une excellente édition des plus anciens *Registra censuum*, c'est-à-dire des listes des grands domaines et des droits seigneuriaux qui en dépendaient¹. Les registres réunis par M. Emler sont au nombre de dix ; ils se rapportent à l'époque de la guerre des Hussites, qui devait amener un grand changement dans la condition des paysans bohémiens. La pièce la plus ancienne est un fragment d'un registre des terres de l'évêché de Prague, de la fin du XIII^e s.

Si nous passons à l'histoire de la bourgeoisie en Bohême, nous rencontrons M. Jaromir CELAKOVSKY, que nous pouvons signaler comme l'érudite le plus consommé en pareille matière. Après avoir fait une étude attentive des documents tant inédits qu'imprimés, il a, dans ces dernières années, publié dans diverses revues plusieurs mémoires très importants sur l'histoire des villes de Bohême. Un d'eux a paru une première fois dans le *Musée tchèque* et paraît aujourd'hui pour la seconde fois sous la forme d'un livre². Les villes étaient sous la dépendance d'un fonctionnaire royal appelé le sous-chambrier ; l'histoire de cette magistrature, par M. Celakovsky, est un des meilleurs travaux que nous possédions sur l'histoire municipale en Bohême.

On peut hésiter à voir un précurseur de Jean Huss dans le célèbre moine prêcheur Conrad Waldhauser († 1369) ; mais il fut sans contredit un précurseur du mouvement hussite. M. MERICK a réuni plusieurs documents nouveaux pour la biographie de ce personnage, surtout divers écrits de Conrad, et les a publiés dans les *Abhandlungen* de la Société des sciences³. On y trouve une lettre de Conrad à Charles IV, où le roi, au moment où il se préparait à une expédition au delà des Alpes, est prié de délivrer l'Église des hérétiques et l'Italie « des tyrans ». Ces tyrans, à ce que la lettre laisse entendre, devaient être dépouillés au profit du pouvoir temporel de l'Église. Les Guelfes et les Gibelins sont comparés à des chiens qui déchirent le lien de la charité chrétienne (*vinculum eatholice dilectionis*). Charles IV a fait à cette lettre l'honneur d'une réponse, qui ne disait

1. *Decem registra censuum Bohemica compilata aetate bellum Husilicium praecedente*. Prague, 1881 ; sumptibus R. scientiarum societatis Bohemiae.

2. *Urad podkomorsky v Cechaoh*. Prague, 1881, Otto.

3. *Konrad Waldhauser*. Prague, 1881. Ed. Grégra.

rien d'ailleurs et qui se termine par ces mots : « prout voluntas in coelis erit, ita fiet! »

Quelques anciens historiens tchèques, et le premier en date Bilejovský qui écrivit au xiv^e s. une histoire ecclésiastique de la Bohême, ont exprimé et soutenu l'opinion que la communion sous les deux espèces était encore généralement en usage sous Charles IV, et qu'elle n'a été abolie que sous ce prince. Cette opinion a été reprise de nos jours par certains historiens russes, ainsi que par M. Ern. Denis (*Huss et les Hussites*, p. 480). M. J. KALOUSEK l'a soumise à un examen très sérieux et en a définitivement montré la fausseté ; mais son étude n'est pas restreinte à ce point particulier, car c'est aussi, comme le titre l'indique¹, une histoire des Calixtins avant l'époque hussite. L'auteur montre à la fois l'origine de cette erreur et comment elle s'est maintenue jusqu'à nos jours sans avoir été cependant universellement partagée.

Nous arrivons à la seconde moitié du xv^e s. avec un mémoire de M. H. ERMISCH qui, s'appuyant sur des documents nouveaux tirés des archives de Dresde et publiés en appendice au volume, ajoute beaucoup à ce que nous savions jusqu'ici des rapports du roi Georges Podiebrad avec ses voisins saxons². Certaines dissertations pour le doctorat publiées en Allemagne comprennent aussi de temps en temps d'utiles contributions à l'histoire ancienne de la Bohême quelque peu négligée de nos jours ; ainsi celle de M. KRÖGER sur l'histoire bohémienne de 1041 à 1086³. Le mérite de ce travail réside dans le soin avec lequel sont traitées les questions de détail.

Deux grands ouvrages qui traitent l'un et l'autre le même sujet, l'un en allemand, l'autre en tchèque, ont été, dans le courant de l'année 1881, poussés assez loin pour qu'on puisse déjà porter un jugement d'ensemble sur un travail qui ne saurait être terminé avant plusieurs années⁴. Le jugement ne peut qu'être favorable. Dans quelques années nous posséderons deux excellentes descriptions et histoires des burgs et châteaux de la Bohême, ouvrages illustrés avec luxe. Si, pour ce qui regarde la valeur scientifique du texte et la

1. *O historii kalicha v dobach predhusitskych* ; par Josef Kalousek. Prague, 1881. Nakladem Vlastnim.

2. *Studien zur Geschichte der sächsisch-böhmischen Beziehungen 1466-71*, par Hubert Ermisch. Dresde, 1881.

3. *Geschichte Böhmens 1041-1086*, par Joh. Kröger. Leipzig, Metzger et Wittig, 1880.

4. *Hrady a zamky ceske*. Popisaje August Sedlacek, illustraje K. Liebscher. Prague, Nakladem Fr. Simacka. — *Album der Burgen und Schlösser im Königreiche Böhmen*, par Fried. Bernau. Saatz, Butter frères.

valeur artistique des illustrations, nous assignons le premier rang à l'ouvrage écrit en tchèque, nous devons pourtant signaler l'autre comme un travail remarquable.

M. Fr. DVORSKY a entrepris la publication des documents relatifs à la situation des écoles en Bohême de 1598 à 1616. Ce sont pour la plupart des lettres du recteur au conseil des villes utraquistes, car dans ces dernières les écoles étaient sous la surveillance et sous la direction supérieures de l'Université¹. D'ailleurs la situation des écoles allemandes ne paraît pas avoir été meilleure que dans d'autres pays. Le xviii^e s. produisit un réformateur, le célèbre Joh. Amos Comenius ; mais le peu de sympathie qu'il rencontra lui fit quitter sa patrie. Mais son rôle eut une importance universelle. Pour l'honorer, des écrivains de différentes nations, de nos jours encore, se sont mis à l'œuvre. Presque chaque année nous apporte de nouvelles contributions payées à la mémoire de Comenius ; mais ici c'est surtout la partie biographique et historique contenue dans ces travaux qui peut nous intéresser. Comenius est le représentant le plus éminent de l'émigration bohémienne qui fut condamnée au xviii^e s. à manger le pain amer de l'exil. L'année 1884 nous a apporté deux publications relatives à Comenius. M. S. S. LAURIE, en faisant son propre éloge dans la préface de son livre², ne lui a pas rendu un bon service. Lorsqu'il dit par exemple : « Ce livre est le récit le plus complet et, autant que je puis le savoir, le seul complet qui existe en aucune langue sur Comenius et ses écrits... » C'est tout à la fois exagéré et inexact ; la biographie composée par M. Laurie est aussi incomplète qu'inutile ; et cependant la littérature anglaise possède depuis longtemps un excellent livre sur Comenius, publié en 1858 par Daniel Benham. Citons au contraire un très bon travail sur ce personnage, celui de M. CRIEGERN, qui s'est proposé de considérer en Comenius surtout le théologien, et qui s'est acquitté de sa tâche le mieux du monde³.

Jaroslav GOLL.

1. *Pameti o skolach ceskych 1598-1616*. Prague, A. Urbanek.

2. *John Amos Comenius*. Londres, Kegan Paul, Trench et C^{ie}, 1881.

3. *J. A. Comenius als Theolog*. Leipzig, Winter, 1881.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Introduction to the study of english history, by Samuel Rawson GARDINER and J. Bass MULLINGER. Londres, C. Kegan Paul and C^o, 1884.

Ce livre se compose de deux parties, qui sont réunies sous le titre général d'Introduction à l'étude de l'histoire d'Angleterre, mais qui présentent un caractère très différent. La première, que l'on doit à M. S. R. Gardiner, est une esquisse rapide de toute l'histoire d'Angleterre, depuis les plus anciens temps jusqu'au XIX^e s. Ce morceau est, on peut le dire, un bijou de la littérature historique moderne : en 200 pages, M. Gardiner a tracé un tableau admirablement clair de l'histoire de son pays. On sait que le XVII^e s. est son domaine ; mais le lecteur ne saurait s'apercevoir qu'une époque particulière ait été l'objet de sa prédilection ; il semble avoir pénétré aussi profondément dans l'esprit de tous les siècles ; il paraît familier avec tous les grands personnages qui s'y montrent, sans oublier que ces personnages sont « le résultat de causes qui existaient bien avant leur naissance, et qui exerceront leur influence sur d'autres générations après leur mort. »

M. Gardiner a déjà plusieurs fois montré qu'il possède un talent remarquable pour composer des livres destinés au grand public. Ainsi les deux volumes qu'il a publiés dans la collection des *Epochs of modern history*, l'un sur la guerre de Trente ans, l'autre sur la Révolution puritaine, sont en leur genre de véritables chefs-d'œuvre. Ce talent se révèle encore à chaque page de cette Introduction à l'étude de l'histoire anglaise qu'il vient de nous donner. Ce style limpide, souvent brillant, ne laisse pas deviner les nombreuses et profondes études auxquelles l'auteur a d'abord dû se livrer. On peut être sûr que l'auteur n'exprime aucun jugement sans l'avoir à l'avance pesé avec le plus grand soin. La grande révision de l'histoire anglaise au moyen âge qui s'est faite dans ces dernières années, surtout les travaux de Freeman et de Stubbs, l'auteur en a tenu le compte qu'il fallait. Cependant son *Introduction* n'est pas destinée à être exclusivement un manuel de l'histoire constitutionnelle. L'auteur ne se renferme pas étroitement dans son île ; son goût et son talent pour montrer les événements dans leurs rapports avec les faits de l'histoire universelle rappellent parfois la manière de Léopold von Ranke. Parmi les passages peu nombreux où nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur, nous noterons le portrait de Henri VIII. Nous n'avons pas été convaincu par le panégyrique de

Froude, et c'est, à notre sens, dépasser les limites de l'éloge que de dire de ce prince, dont la politique ecclésiastique a été trop souvent dictée par les appétits sensuels : « On sentait qu'il mettait la main sur le clergé, non en son propre nom, mais au nom de la nation, et que s'il ne choisit pas pour elle ce qui était absolument le meilleur, il choisit pour elle ce qui était le plus compatible avec la condition de l'esprit national. Ses cruautés même furent basées sur cette idée qu'il s'était faite de ses devoirs. Son idée d'une église nationale venait d'un esprit large et généreux. »

La seconde partie de cet ouvrage est due à la plume de M. J. Bass Mullinger, qui s'est fait connaître par une Histoire de l'Université de Cambridge. Elle est intitulée « Autorités » ; elle est donc destinée à renseigner ceux qui abordent l'étude de l'histoire anglaise, sur les sources que nous possédons de cette histoire et sur les ouvrages modernes les plus importants qui se rapportent à chaque époque. Un pareil manuel faisait jusqu'ici défaut ; il est assurément d'une grande utilité. Comme il devait être composé aussi brièvement que possible, M. Mullinger s'est restreint aux œuvres imprimées et s'est absolument interdit de parler des sources manuscrites. Cette rigueur est regrettable, car parfois il eût suffi de quelques lignes pour renvoyer à d'importants matériaux manuscrits. Pour ne rien dire des sources de l'histoire du moyen âge, le journal de sir Simonds d'Ewes, le célèbre député au Long Parlement, aurait, par exemple, pu être mentionné p. 349. Sans doute il est manuscrit, mais aussi souvent mis à profit que bien des livres imprimés, et méritait d'être nommé au même titre que le ms. des Mémoires de Whitelocke, qui se trouve en la possession de lord Bute. En ce qui concerne ces Mémoires de Whitelocke, M. Gardiner en a apprécié l'importance dans la partie du livre qu'il a traitée. D'autre part, la critique d'autres mémoires relatifs à l'époque de la révolution du xvii^e s. n'est pas toujours satisfaisante. Il eût été bon de renvoyer aux observations de Guizot et de Wachler ; l'ouvrage de ce dernier, vieilli mais excellent¹, paraît être peu connu en dehors de l'Allemagne. Les indications bibliographiques de M. Mullinger ne sont pas toujours précises ni complètes. On devrait toujours s'attendre à trouver indiquée la première édition d'une source historique ; les Mémoires d'Edmond Ludlow, par exemple, auraient dû être ainsi désignés : « two volumes, printed at Vivay (*sic*) in the Canton of Bern 1698, volume III, Vevay 1699. » Les ouvrages relatifs à Marie Stuart sont indiqués en trop petit nombre ; c'est en vain qu'on y chercherait les noms de Labanoff, de Teulet, de Chantelauze et de beaucoup d'autres qui auraient dû être nommés ici. Nous ne voulons pas cependant insister sur les lacunes du travail de M. Mullinger, nous préférons le remercier de ce qu'il contient. Peut-être, dès qu'une nouvelle édition deviendra nécessaire (et on l'annonce déjà), s'attachera-t-il

1. *Geschichte der historischen Forschung und Kunst seit der Wiederherstellung der literarischen Cultur in Europa*, Göttingue, 1812.

à suivre de plus près le modèle que donne pour l'histoire d'Allemagne la *Quellenkunde* de Dahlmann-Waitz, sans renoncer aux observations critiques qui ont été en principe exclues du manuel allemand. Quoi qu'il en soit, une entreprise comme la sienne est un travail préparatoire qui devra se développer par la suite et prendre pour l'histoire d'Angleterre l'importance que possèdent les œuvres de Wattenbach et de Lorenz pour l'histoire allemande au moyen âge.

Alfred STERN.

Histoire municipale de Paris, depuis les origines jusqu'à l'avènement de Henri III, par Paul ROBIGNET, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. 1880. Paris, Reinwald. In-8° de XI-676 pages.

« Paris a eu presque autant d'historiens que la France. Pourquoi s'en étonner? L'histoire de Paris, n'est-ce pas un peu l'histoire de France? La capitale n'est-elle pas mêlée à tous les grands événements qui ont couvert de gloire ou accablé de deuils la patrie française? »

C'est ainsi que s'exprime M. Robiquet au début de son introduction; le fait est d'ailleurs incontestable et a été signalé plus d'une fois déjà, mais il n'est pas moins exact de dire, qu'en dépit de ce grand nombre d'historiens, Paris n'a pas encore d'histoire.

On a pu raconter avec plus ou moins de talent, de détails, de vérité ces innombrables événements dont Paris a été le théâtre et auxquels il a pris part; on n'a pas encore fait l'histoire de Paris. Que reste-t-il, en effet, de ces multiples travaux dont la bibliographie formerait un volume, si on en excepte d'une part les cinq indigestes in-folio (dont trois consacrés aux pièces justificatives) qu'ont écrits Félibien et Lobineau¹, les écrits de seconde main et les compilations, d'autre part? Des recueils de documents, d'excellentes monographies, mais pas une histoire de Paris proprement dite, de sa vie intérieure, de ses grands travaux publics, de son administration.

Nous espérons, en lisant le titre du livre de M. R., que cette lacune allait être enfin comblée; qu'un homme, habitué aux recherches pénibles et laborieuses, avait enfin abandonné la voie tracée par Dulaure et ses imitateurs, et renonçant à un élément certain de succès et de popularité pour son ouvrage, avait entrepris de nous donner une véritable histoire municipale de Paris, de ses organes, de ses fonctions au moyen âge, sinon sur le même plan, au moins dans le même esprit que le

1. Nous signalerons à M. R. la très légère distraction qui lui fait donner à l'*Histoire de Paris* de Félibien et Lobineau le nom d'*Histoire de l'hôtel de ville* (première page de l'Introduction). La même erreur se retrouve dans la note 2 de la page 118.

Paris du XIX^e siècle qu'a écrit M. Maxime du Camp. Notre attente n'a pas été trompée complètement ; elle n'a pas été non plus absolument satisfaite. M. R. a fait à peu près comme tous ces historiens de Paris dont il parlait au début de sa préface ; comme eux, il a été entraîné à retracer le tableau, déjà fait de main de maître par Augustin Thierry, Michelet, Henri Martin, d'événements qui sont du domaine de l'histoire de France, et il est arrivé à oublier plusieurs fois qu'il s'était proposé d'écrire l'histoire *municipale* de Paris. Nous ne citerons que deux exemples de cet oubli : « Si nous n'étions pas limité par notre cadre, nous serions tenté d'étudier avec quelques détails les rapports très complexes du corps de ville avec les différents officiers du roi ; mais cet examen nous entrainerait trop loin » (p. 397) ; déjà, un peu plus haut, M. R. disait : « Il n'entre pas dans notre cadre de faire l'histoire de l'architecture à Paris, dans cette brillante période de la Renaissance qui vit s'élever tant de monuments admirables... » (p. 385). Il serait injuste, d'ailleurs, de ne pas constater immédiatement que l'auteur a fait preuve de grandes qualités de clarté, sans parler du choix des sources sur lequel nous allons insister ; et que, grâce à son style facile et simple¹, on lit avec un intérêt constant ce volume de près de 700 pages. M. R. a divisé son livre en dix chapitres ; il aurait mieux valu dire périodes, car, dans plusieurs cas, les titres ne représentent pas exactement ou rigoureusement le fait qu'ils énoncent ; c'est ainsi que le chapitre intitulé *Paris anglais* comprend les années 1414-1461, et que celui de la Saint-Barthélemy contient les deux règnes de François II et de Charles IX. Au point de vue critique, nous le distinguerons en deux parties bien distinctes ; des origines de la municipalité à l'année 1499, M. R. ne fait usage que de textes imprimés, recueils de documents ou mémoires ; c'est une œuvre de compilation savante ; à partir de 1499, c'est-à-dire du moment où commence la collection des registres de la ville, le livre de M. R. présente des parties originales, vraiment neuves et intéressantes ; c'est un travail d'érudition.

C'est là, en effet, le plus grave reproche que nous ayons à faire à M. R. ; en dehors des *registres* de la ville, il n'a fait usage d'aucun document inédit, et si son livre présente des parties réellement neuves, ce n'est que pour une période de soixante-quatorze ans ; tous les matériaux de la vraie histoire municipale qui se trouvent aux Archives ou à la Bibliothèque nationale sont restés inexplorés².

1. A peine avons-nous à relever une phrase quelque peu prétentieuse : « elle (la municipalité parisienne) a vu Berquin, c'est-à-dire la science, monter sur le bûcher de la place de Grève, et Semblançai, c'est-à-dire l'administration française, se balancer au gibet de Montfaucon » (page 404).

2. Aux Archives seulement, et pour ne citer que des fonds importants, il aurait fallu dépouiller les cartons K 948-960, le si intéressant fragment du cartulaire coté KK 495³, le compte de Nicolas Hesselin, et aussi ces copies de comptes

Nous passerons donc rapidement sur toute cette première partie qui s'étend jusqu'à la page 287; d'une façon générale, on peut dire que l'auteur a consulté avec une grande conscience et au prix d'un labeur considérable Félibien, Sauval, l'abbé Lebeuf, Delamare et un grand nombre de chroniques; nous nous bornerons à relever quelques inexactitudes ou quelques omissions. A la page 8, M. R. emprunte à Guillaume le Breton, le poète de la Philippide, deux vers destinés à prouver que sous le régime impérial les Parisiens jouissaient d'une certaine indépendance et se contentaient de payer l'impôt à César. Il est bien évident que le témoignage d'un chroniqueur du XIII^e siècle ne peut avoir ici aucune valeur. Par une erreur du même genre, M. R. cite un passage des *Grandes Chroniques* relatif au pavage et à l'enceinte de Paris sous Philippe-Auguste (page 15), en faisant remarquer que cette partie des *Grandes Chroniques* est rédigée d'après Rigord; il fallait alors donner le texte de Rigord; il est depuis longtemps établi qu'on ne peut en érudition faire usage des *Grandes Chroniques* qu'à partir de l'année 1340. A la même page (note) l'auteur donne « comme une conjecture dénuée de preuves, et que l'archéologie repousse jusqu'à nouvel ordre », le fait d'une enceinte de Paris antérieure à celle de Philippe-Auguste. La question méritait d'être mieux discutée, car Félibien (I, 216) en admet une, dont il prouve l'existence par des documents certains. M. R. ne s'arrête pas assez à l'examen des diverses maisons de ville occupées par l'Administration municipale jusqu'à celle de la place de Grève. Il aurait trouvé, pour compléter sa note de la page 25, dans Le Roux de Lincy (*Histoire de l'Hôtel-de-Ville*, page 5), un bail curieux fait au XV^e s. du Parloir-aux-Bourgeois du XIII^e siècle, celui de la rue Saint-Leufroy. A la page 134 (note 3), nous trouvons un passage du *Religieux de Saint-Denis* mentionnant des cinquanteniers et des soixanteniers, et M. R. fait remarquer qu'on n'avait pas encore mis en relief l'existence de soixanteniers. Il est vrai que ce fait a échappé à M. Picot (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, tome I) et qu'il est intéressant; mais on peut se demander s'il y a eu réellement des soixanteniers, dont on ne s'explique guère le rôle à côté des cinquanteniers; en présence de cette mention unique, ne faudrait-il pas voir une erreur du *Religieux*, ou une faute de lecture de son éditeur? M. R. se montre trop indulgent envers Isa-beau de Bavière en disant (page 164): « Le luxe impur de la reine et de son beau-frère, peut-être faut-il dire de son amant... »; ce n'est pas une expression dubitative qu'il aurait dû employer.

Pour tout le chapitre intitulé *Paris anglais*, l'auteur aurait puisé des documents fort curieux dans le livre de M. Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, qu'a publié la Société de l'Histoire de Paris, il y a deux ans; il y aurait saisi le véritable esprit de la population parisienne, très favorable en majorité au parti anglais. Il n'a pas connu non plus

du domaine faites par Moriau, contenues pour les années 1424-1574 dans les registres KK 402-417.

l'intéressante relation de l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris en 1418, publiée également par M. Longnon¹.

Avec le chapitre VII (*de Louis XI à François I^{er}*), nous trouvons enfin les résultats du dépouillement très consciencieux qu'a fait M. R. des Registres de la ville, et des textes qui, tout en n'ayant toujours pas trait à l'histoire municipale, n'en sont pas moins fort précieux. C'est ainsi qu'on trouvera (note des pages 315-316) des procès-verbaux de l'assemblée parisienne, datés de 1506, d'où il résulte que dès cette époque Louis XII avait obtenu de la ville qu'elle reconnaît le duc d'Angoulême pour son successeur, s'il mourait sans enfant mâle. Grâce aux registres, nous nous rendons un compte exact du degré de misère du peuple pendant cette brillante époque de François I^{er} et de Henri II ; à chaque page, ce ne sont que demandes d'argent faites par le roi pour sa rançon, pour celle de ses fils, pour les guerres, pour le trésor, et aussi, que suppliques du corps de ville exposant l'état lamentable de ses finances. En 1545, par exemple, les magistrats municipaux décident « qu'on doit aller vers le Roy nostre seigneur le prier très humblement avoir pitié de son povre peuple de Paris, qui par cy devant a tousjours fait son entier devoir de ayder au dict Seigneur en ce qui leur a esté possible... ; » et quelques lignes plus loin : « Si le roi savoit la povreté de la dite Ville de Paris, il en auroit grande pitié, car il est certain que dès l'année passée, pour lui fournir la somme de 60,000 livres, la dicte Ville s'est obligée envers les particuliers d'icelle et est demourée redevable de 50,000 livres tournois... » (p. 382). Henri II ne se contente pas d'accabler la ville de ses demandes d'argent ; il crée des offices de capitaine-général des archers, de général des deniers communs, d'officiers du guet royal ; mais quand il veut, en 1550, faire siéger à côté du prévôt des marchands un assesseur royal, le corps de ville tout entier se révolte et fait casser l'arrêt par une protestation violente : « ce qui a esté cy devant commis à la dicte ville a esté traicté par les Prevost et Eschevins si fidellement qu'il n'en est advenu aucune plainte » ; les gages destinés à ce nouveau magistrat seraient « charge nouvelle et insupportable à la dicte ville ; que ce seroit du tout tollir et abolyr les droitz et previlloiges des habitans de la dicte ville qui sont si obeysans serviteurs du Roy qu'il ne s'en trouvera de plus en son dit Royaume... » (p. 445).

M. R. entre dans les plus grands détails au sujet de toutes ces fêtes officielles, entrées, dons, funérailles, etc., qui venaient à chaque instant grever le budget municipal ; les historiens de l'art de la renaissance surtout y trouveront de nombreux documents sur François de Vigny, Nico-

1. *Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris*, 1875, page 104. M. L. a extrait ce document du *Choix de Documents hist. inédits sur le Dauphiné* publié par l'abbé Ul. Chevalier dans le *Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isère*, 1874, in-8°.

las Labbé, Germain Pillon et d'autres encore ; l'auteur s'est cependant trop étendu à notre avis sur l'entrée de Charles IX en 1571 ; elle a déjà été imprimée d'une façon très complète dans le *Bref et sommaire recueil*, et utilisée par tous les historiens de Paris¹.

Nous ne pouvons qu'indiquer succinctement quelques extraits des registres qui ont surtout frappé notre attention : la lettre par laquelle Catherine de Médicis informe le corps municipal de la mort de François de Guise (page 557)² ; le serment de protestation à la foi catholique prêté par tous les officiers municipaux (page 587) ; ce post-scriptum navrant d'une lettre de Charles IX à ses « très chers et bien amez » quelques mois avant sa mort : « Ne voullons vous celler que les medecins disent qu'il a quelque apparence que c'est la petite verolle, combien que nous l'ayons desjà eue une fois, toutefois grâces à Dieu nous n'avons aucune fiebvre, et commance la graine et petites pustulles qui nous sorty à maturer et blanchir, de sorte que nous esperons estre bien tost du tout guaruy » (page 655).

Les Registres de la ville contiennent peu de chose sur les massacres de la Saint-Barthélemy, et M. R., qui n'a guère consulté d'autre source, n'apporte pas sur la question de nouveaux renseignements ; nous aurions souhaité le voir faire usage des travaux récents de l'érudition à ce sujet, notamment du livre de M. Bordier³.

Nous terminerons par un regret et par un souhait : l'histoire municipale et politique de Paris devient terne et insignifiante à partir des Bourbons ; il est regrettable que M. R. n'ait pas mené son livre jusqu'à la fin du xv^e siècle ; espérons que, comme il le dit lui-même, il n'a fait que reprendre haleine, et qu'il nous donnera prochainement l'histoire de la Ligue à l'aide des *Registres* et des innombrables documents contemporains de cette grande époque.

Fernand BOURNON.

1. En revanche M. R. n'a pas connu un mandement de la ville à l'occasion de l'entrée d'Henri II en 1549, qu'avait publié M. Cousin dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1878, p. 140.

2. Il y a contradiction entre le contexte et la note 2 de la page 557 ; la lettre de Catherine doit bien être datée du 25 février 1563, et non du 11 mars.

3. M. R. donne, d'après M. Waddington, d'intéressants détails sur le legs de Ramus (p. 639, note) ; il montre qu'un arrêt du Parlement, méconnaissant les volontés de ce grand homme, consacra ce legs à la continuation de l'histoire de Paule-Emile ; mais il a omis de dire que, le 9 avril 1576, le Parlement revint sur son arrêt et mit au concours, suivant les volontés du testateur, une chaire de lecteur de mathématiques au Collège Royal. (Cf. sur ces faits l'*Introduction* à l'*Histoire générale de Paris* publiée sous les auspices du Conseil municipal, page 71.)

Zur Rechtsgeschichte der römischen und germanischen Urkunde, von Dr H. BRUNNER, prof. der Rechte an der Universität Berlin. Erster Band. x-316.

Les documents juridiques ne donnent pas les moyens de résoudre tous les problèmes de droit qui se posent à l'occasion d'une période historique déterminée. C'est donc avec raison qu'en Allemagne, dans ces derniers temps, les historiens des institutions ont fait une part plus large aux textes connus sous le nom générique de chartes. On peut espérer qu'un certain nombre de questions, et non des moins importantes qui, jusqu'ici, ont été surtout une matière à discussions assez inutiles, seront résolues grâce à cette nouvelle et abondante source d'informations.

Ici se présente une difficulté. L'historien est exposé à errer à l'aventure au milieu d'une grande quantité de matériaux et à n'en pas tirer un profit certain parce que l'histoire des chartes considérées comme sources juridiques est encore à faire. Dans son ouvrage, M. Brunner s'est proposé d'écarter en partie cette difficulté. On y trouvera, non pas l'histoire des chartes germaniques, — une semblable tâche est maintenant, dit l'auteur, au-dessus des forces d'un homme, — mais seulement trois chapitres sur la diplomatie de l'Europe occidentale, du VI^e au XII^e siècle. Le premier chapitre est consacré à l'étude des chartes italiennes, le second à celle de la charte terrienne anglo-saxonne et le troisième à celle des chartes franques. L'examen porte uniquement sur les chartes de droit privé ; le diplôme royal ne fait qu'apparaître dans la monographie sur le *Landbuch* anglo-saxon.

Ce livre s'adresse aux diplomatistes et aux historiens du droit. Il complète, en plusieurs points, les travaux par lesquels, de nos jours, MM. Sickel et Ficker ont, en Allemagne, renouvelé la diplomatie et lui ont donné une vigoureuse impulsion ; c'est aussi une savante étude juridique dans laquelle M. Brunner a eu l'idée d'appliquer à des questions de droit privé les connaissances positives fournies par la diplomatie de la première moitié du moyen âge en Occident.

L'objet de son étude a amené l'auteur à s'engager dans un minutieux travail d'analyse où l'on ne peut évidemment pas le suivre ici, même de loin. On se bornera donc à résumer les résultats généraux de ce travail, puis à indiquer brièvement celles des opinions ou théories, présentées d'ailleurs par M. Brunner avec son autorité et sa précision habituelles, dont l'exactitude et la solidité ont paru laisser à désirer.

Les diplomatistes sont, d'après le savant professeur, encore trop portés à opposer la charte germanique à la charte romaine. Elles ne diffèrent pas essentiellement l'une de l'autre ; la première procède directement de la seconde, comme les *chanceliers* germaniques sont les successeurs immédiats des *tabellions* romains. Elles se ressemblent, mais la ressemblance n'est guère qu'extérieure. Tout en reproduisant,

assez maladroitement parfois, le style instrumentaire en usage chez les Romains, les *chancelliers* romains n'en ont pas moins voulu exprimer les idées juridiques du temps où ils vivaient et telles qu'elles dérivait de leur propre conception du droit. Il suit de là que, sous leur plume, certaines expressions et certains mots se sont plus ou moins dépouillés du sens technique traditionnel qu'ils avaient eu chez les praticiens romains et ont pris un sens nouveau¹.

Avec le v^e siècle disparaît la diplomatie romaine. Au xii^e, sous l'influence des glossateurs, le style instrumentaire se transforme; c'est ce qu'on peut appeler la renaissance diplomatique. Pendant ces six siècles, les chartes de l'Italie sont très intéressantes à étudier parce que, dans l'empire d'Occident, cette province fut la seule à recevoir la législation de Justinien, laquelle eut pour effet d'y modifier partout, sauf dans la région méridionale, les anciens modèles de rédaction; ajoutons que de bonne heure, grâce à la persistance de la vie municipale, il s'y forma des corporations de notaires qui conservèrent aux formes et aux règles de la diplomatie leur consistance et une certaine fixité.

Les *instruments* privés de l'Italie présentent entre eux des différences de rédaction que M. Brunner a relevées avec soin et d'après lesquelles il les répartit en groupes correspondant à des territoires distincts; d'autre part, au point de vue de leur forme générale, de leur caractère juridique et de leur rôle dans les transactions, il les range en deux grandes catégories, les *cartae* et les *notitiae*. Cette dernière classification est de beaucoup la plus importante; établie surtout d'après les instruments privés de la Lombardie, elle est également applicable à ceux de l'Italie centrale et méridionale et presque toujours aussi à ceux du reste de l'empire frank.

Des diplomatistes anciens et modernes, Mabillon, les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, Fumagalli, von Bethmann-Hollweg avaient déjà vaguement distingué les *cartae* des *notitiae*. Le mérite de M. Brunner est de les avoir rattachées aux *instruments* privés de la dernière période juridique romaine, d'avoir nettement marqué les caractères propres aux unes et aux autres, et enfin d'avoir présenté, d'après elles, une théorie intéressant le droit privé du moyen âge; la voici en quelques mots.

1. En voici deux exemples. La clause de stipulation de l'ancienne charte romaine se retrouve sous la forme: « cum stipulatione subnixa » à la fin de presque toutes les chartes privées germaniques; mais tandis que, dans la première, le mot *stipulatio* désignait l'ancien contrat verbal romain, dans les secondes, ce mot désigne presque toujours la signature ou la marque apposée sur le parchemin, soit par les témoins, soit par celui qui a dressé l'acte. Ce sens, déjà indiqué par Ducange, VI, p. 376, a été bien déterminé par M. B. J'ajoute que *stipulatio* me paraît désigner surtout la souscription ou marque des *témoins*. — Les mots *manumissio*, *manumissor* qui signifient chez les Romains affranchissement, affranchisseur, ont, pendant la période franque, le sens de témoin qui souscrit, de souscription (par ex. Cluny, II, nr. 1004 a. 956).

La *carta* est un écrit presque toujours rédigé dans la forme personnelle ; la forme impersonnelle, qui parfois se rencontre, est due à l'inadvertance ou à la routine des notaires. Celui qui la dresse (*qui fieri rogavit*) se sert de termes qui expriment sa volonté de faire présentement acte de disposition. Disposant et destinataire — il peut y en avoir plusieurs — sont des personnes distinctes ; le premier fait la tradition matérielle du parchemin au second. L'écrit rédigé reçoit ensuite la souscription du disposant, puis, sur l'invitation de ce dernier, celle des témoins. Parfois il était seulement touché et marqué par les témoins. Devenu *carta*, l'écrit est enfin complété (*complevi*) et délivré (*dedi*) par le notaire à la partie intéressée¹. — La *carta* germanique dérive d'un type diplomatique néoromain, l'*epistola*, adaptée par les notaires aux usages juridiques. Ainsi modifiée, l'*epistola* ne fut d'abord qu'un écrit destiné à servir, au besoin, de preuve ; à partir du ve siècle seulement elle joue parfois le rôle d'*instrument* de disposition ; c'est sous cette forme que les Germains ont introduit l'*epistola* dans leur droit en l'empruntant au droit romain par l'intermédiaire de l'Église.

La *notitia* ou le *memoratorium* est un écrit destiné à conserver le souvenir d'un acte juridique ou d'un fait privé ; cet écrit est dressé par le *destinataire* et pour lui-même, ce qui le distingue immédiatement de la *carta*. Il n'est jamais signé ou souscrit par le destinataire, mais quelquefois seulement par l'autre partie qui affirme ainsi avoir assisté, par exemple : *Signum manus A. qui interfuit*. Les témoins sont de simples témoins instrumentaires ; ce sont des assistants (*interfuerunt*), ils n'ont pas été priés (*rogati*) comme les témoins de la *carta*. La *notitia judicati*, que l'on peut définir un cas particulier de la *notitia*, est destinée à conserver le souvenir d'actes judiciaires antérieurs ; rédigée sur l'ordre du *judex*, elle porte la souscription de ce *judex* et des assesseurs. — La *notitia* dérive de l'ancien écrit romain que signaient des témoins ; elle est purement un *instrument* de preuve.

Passons maintenant au rôle juridique de la *carta* germanique ; ce rôle a été finement analysé par M. Brunner. Ici il est nécessaire d'indiquer en quelques mots l'évolution romaine. En droit romain, entre les contractants, la *carta* a un effet obligatoire ou personnel ; le contrat par *lettres* a fini par absorber les autres formes par lesquelles on se liait et spécialement la plus solennelle, ou du moins la plus romaine de toutes, la *stipulatio*. M. Brunner pense que dans le dernier état du

1. M. B., peut-être trop préoccupé de la *traditio cartae*, pense que très vraisemblablement, dans les documents franks, le mot *datum* indique la tradition de la *carta* par celui qui l'a dressée, le disposant. Mon opinion est que *datum*, chez les Franks comme chez les Lombards, signifie *délivré*, au sens professionnel que lui donnent les notaires, sans qu'il s'y joigne d'effet juridique particulier. Voir les textes nombreux du cartulaire de Cluny, par ex. n^{os} 7, 9, 12, 18, 19, 20, 22, 23, etc. C'est le notaire qui délivre, n^o 238. *Data per manus R. (not.)* 266, 306, 1000.

droit la tradition matérielle de l'écrit avait, en outre, un effet translatif de propriété ou effet *réel*. Il ne semble pas cependant que la législation romaine soit parvenue à une conscience bien nette de cet effet. Ce qui paraît certain, c'est que les juriconsultes, au moyen du *constitutum possessorium*, de la *deductio usufructuaria* et de la *missio in vacuum possessionem*, s'efforcèrent, par des moyens détournés, d'atteindre le but qu'atteignait la *traditio* exigée par le droit classique romain. En arrivant dans l'empire, les Germains possédaient le contrat *re* et le contrat symbolique ; ils adoptèrent, avec l'écriture, le contrat par lettres avec son effet obligatoire, puis considérant l'écrit lui-même comme un gage (*wadium*) et laissant de côté les subtilités juridiques romaines du *constitutum possessorium*, etc., auxquelles ils ne comprenaient rien, ils firent de la tradition matérielle de cet *écrit-gage* le signe sensible de la translation de propriété. Il semble, d'ailleurs, que dans les provinces, en particulier, le droit romain *vulgaire* fût arrivé à un résultat pratiquement semblable.

L'assimilation de la *carta* à un gage est admissible pour l'Italie ; à mon avis elle l'est moins pour les autres provinces de l'empire frank. Quoi qu'il en soit, la *traditio cartae* avait pour effet de rendre le destinataire propriétaire à l'égard du disposant ; pour le rendre propriétaire à l'égard des tiers il fallait la tradition matérielle sur le terrain ou bien la tradition symbolique, en présence de témoins, c'est-à-dire l'*investiture*. M. Brunner pense que l'investiture avait lieu également *per cartam* ; ceci ne me paraît exact que pour les Lombards postérieurement à la conquête de l'Italie, car primitivement le droit lombard exigeait la tradition matérielle, du moins d'après l'*Ed. Roth.* 183. L'investiture n'est pas, comme le croit M. Sohm, une institution spéciale aux Franks ; elle est commune à tous les peuples germaniques. Chacun de ces peuples l'a conservée plus ou moins longtemps : les Franks ont été les derniers à la conserver, et c'est par l'intermédiaire du droit frank qu'en modifiant son caractère juridique, elle a passé dans le droit du moyen âge. Pour moi, dans les textes franks, je n'ai jamais trouvé d'exemple d'investiture *per cartam*¹.

1. Une discussion en règle n'est pas possible ici ; je me permets de présenter quelques observations seulement à M. Brunner. P. 213, en 840 (Pérard Bourg. 22, 23), E. et sa femme font une donation *avec réserve d'usufruit* de biens désignés dans l'écrit. C'est là un acte de disposition qui reste à l'état de projet tant que l'acte de donation n'a pas été remis aux mains du donataire. L'objet de la *notitia traditionalis* est précisément de fixer le moment où l'acte a été solennellement remis à l'abbé. Or la *notitia* ne modifie pas le droit du monastère ; ce monastère n'en reste pas moins *donataire* avec réserve d'*usufruit* pour le donateur. Il n'est donc pas exact que le second écrit documente l'*investiture* symbolique faite dans l'Église. Il n'y a pas eu investiture puisque E. conserve la possession des biens donnés. J'ajoute que s'il y avait eu là investiture, elle aurait eu lieu *per notitiam* et non *per cartam*, car le second écrit est une *notitia*. — P. 294, 295, il n'y a pas davantage d'investiture *per cartam* dans

L'ouvrage de M. B. est aussi facile à lire que possible, étant donnée la variété du sujet et la quantité des textes étudiés. Dans un second volume, M. Brunner se propose de faire l'histoire de la preuve par écrit.

Marcel THÉVENIN.

Traité de la Suède. — Sverges tractater med fræmmande magter, jemle andra dit hørande handlingar utgifne af O. S. RYDBERG. — Andra delen. I. 1336-1364. Stockholm. P. A. Norstedt et fils; Paris, K. Nilsson. 1880, 320 p., gr. in-8.

Les traités conclus pendant les vingt-cinq années de 1336 à 1361 ont suffi à remplir cette première moitié du t. II, dont la seconde partie comprendra les années 1361 à 1400; ces chiffres montrent combien la courte période en question est plus riche en documents que la précédente¹ et même que la suivante; cela tient en partie à ce que jamais roi de Suède si ce n'est Sigismond, au temps de l'éphémère union de ses États paternels avec la Pologne, n'a eu de possessions aussi étendues que Magnus Eriksson, dont le long règne occupait déjà le tiers du tome premier et remplissait plus de la moitié du second. Le nom de ce monarque, qu'il vienne du latin ou du norrois (*Magn*, force), promettait beaucoup, mais si les Norvégiens y ajoutèrent l'épithète de bon et même de saint, les Suédois lui accablèrent celle de *smek* (cajoleur). Ce n'était pas un bien grand prince, mais par élection il était maître de la Suède et de la Finlande; par héritage, de la Norvège, de l'Islande et du Groenland; par achat, de la Skanie, du Bleking et du Halland, ces trois anciennes provinces danoises qui ne devinrent définitivement suédoises que trois cents ans plus tard. Glorieux ou non, les actes de Magnus sont donc très nombreux surtout pendant le quart de siècle qu'embrasse le présent demi-volume. Encore l'éditeur ne les a-t-il pas tous reproduits intégralement; il se borne à mentionner les moins importants, lorsqu'ils ont été déjà

Pérard, p. 36, 37, pas plus que dans Pérard, p. 14. — P. 291, l'échange des *epistolae commutationis* aurait rendu l'un et l'autre propriétaires, mais l'investiture est distincte : *nec de ipsa carta ipsi B. mano vestita nunquam habuisset*. — P. 308. La notice (Pérard, p. 40) n'est pas plus ancienne que la *carta Ib.*, p. 37. Je pense qu'il faut lire cette *carta* ainsi : « Data — mense primo obeunte Karolo quondam Rege, redintegrante Odone sedem regni Karoli regis » (cf. Cluny, nos 10, 32, 34, 40, 41). Le règne d'Eudes en Bourgogne datant de la deuxième moitié de l'année 888, la *carta* p. 37 a été rédigée au plus tard au commencement de l'année 889, et la *notitia*, p. 40, huit ans après. — J'ai indiqué ailleurs que dans le déguerpissement, élément essentiel de l'investiture, le *Jet* du fêtu marque d'une façon sensible que la déclaration de sortie (se exitum facere, dicere) étant solennelle et parfaite, on ne peut plus revenir sur sa parole (V. *Contributions à l'hist. du D. G.*). L'explication de l'expression *trajicere cartam*, p. 304, est très admissible.

1. Voyez *Revue historique*, 3^e année. T. VI, 2, mars-avril 1879, p. 466-9.

édités, et à renvoyer aux recueils où ils se trouvent ; en revanche, il s'efforce de restituer les textes perdus et il fait à ce sujet des recherches critiques de la plus grande valeur. Ces documents en valent la peine ; ce sont quelquefois les plus intéressants qui ont disparu : tels sont les traités avec la Russie (1339, 1351) ; l'acte de rétrocession de la Skanie au Danemark (1360) ; la promesse de mariage entre Håkon, fils de Magnus, et la fille du roi de Danemark, Marguerite Valdemarsdatter, qui devait un jour réunir à son royaume paternel tous les Etats qu'avait possédés son beau-père. — A propos d'une discussion sur les armoiries du roi Magnus, M. Rydberg donne le fac-simile photo-lithographique d'un document conservé aux archives de Schwerin avec les deux faces du sceau qui y est appendu ; en un mot, il ne néglige rien pour faire de son recueil une source historique de premier ordre.

E. BEAUVOIS.

Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade, par Amédée ROGET. Tome V, 1^{re} et 2^e livraisons, 1878-9 ; tome VI, 1^{re} et 2^e livraisons, 1880-81. Genève, John Jullien.

M. Amédée Roget poursuit régulièrement l'étude qu'il a si vaillamment entreprise. Chaque fin d'année nous apporte une nouvelle livraison, soit un demi-volume de son *Histoire du peuple de Genève*. Sa méthode est la même et il aurait tort d'en changer, car elle est excellente. Les protocoles des conseils, les dépêches officielles, les procès-verbaux du consistoire et de la compagnie des pasteurs, les dossiers criminels, la correspondance des réformateurs, en un mot tous les documents originaux et authentiques sont minutieusement étudiés, contrôlés avec indépendance ; et, après s'être formé une opinion sur les événements du passé et leur enchaînement logique, il les fait passer sous nos yeux sans autre préoccupation que celle d'être exact et clair.

Nous avons rendu compte des quatre premiers volumes qui comprennent un espace de dix-neuf années, de 1536 à 1555¹. Les quatre livraisons dont nous devons parler aujourd'hui vont de 1556 à 1563.

L'horizon s'est agrandi et l'intérêt augmente singulièrement pour nous. Genève n'est plus cette petite cité remuante et tumultueuse où les compétitions passionnées, les mouvements populaires, les querelles privées se vident sur la place publique, et qui fait peu de bruit au dehors. Elle est en voie de devenir, selon le mot de Michelet, « la capitale d'une idée », la rivale de Rome. Depuis l'écrasement du parti des vieux Genevois après l'échauffourée du 16 mai 1555, les citoyens subissent, par raison ou par force, le joug de l'austère discipline de Calvin, et acceptent sa conception particulière des rapports de l'Église

1. *Rev. hist.*, t. VIII, p. 197-205.

avec l'État ; tout antagonisme un peu grave a cessé comme par enchantement et le silence règne au dedans.

Le rôle du réformateur dans ces âpres conflits intérieurs et l'œuvre qu'il a fini par accomplir ont été appréciés de façons très diverses. Récemment encore, à propos de Jérôme Bolsec, les divergences se sont accusées avec une vivacité singulière entre deux érudits distingués¹. Si nous osions exprimer notre humble avis sur le fond du débat, nous dirions, en nous inspirant des travaux de M. Roget, que ni l'un ni l'autre des tableaux qui viennent de nous être présentés ne nous semblent correspondre exactement à la réalité historique. Le parti national et celui de Calvin voulaient tous les deux dominer et point du tout se tolérer. Vu l'exigüité du cadre dans lequel ils devaient se mouvoir, vu la situation du réformateur et celle des réfugiés français campés sur une motte de terre, une lutte à outrance était en quelque sorte imposée. Les passions des uns et des autres étaient de nobles passions, et nous pouvons les honorer également.

Quoi qu'il en soit, à partir de 1556 toute agitation sérieuse a pris fin. L'exil des adhérents les plus compromis du parti des Libertins et l'admission systématique à la bourgeoisie de centaines de réfugiés ont déplacé pour toujours la majorité. Et l'auteur de l'*Institution chrétienne*, désormais affranchi de cette opposition de chaque jour qui lui prenait tout son temps et réclamait toute son attention, tous ses efforts, peut tourner librement son regard bien au delà des murs de la cité conquise. Il va chercher à appliquer partout ses principes dogmatiques, disciplinaires, ecclésiastiques ; et par ses exhortations et ses conseils il essaiera de diriger le mouvement dans ces vastes royaumes où sa foi et son génie lui ont créé des milliers de disciples.

Nous désirons surtout relever dans l'ouvrage de M. Roget les pages d'un intérêt général qui nous montrent l'attitude prise par la cité du Léman, c'est-à-dire par Calvin, dans la crise religieuse qui éclata tout à coup vers la neuvième année du règne de Henri II avec une intensité que rien ne pouvait faire prévoir.

Les nombreuses communautés religieuses qui de tous côtés surgissaient spontanément d'un sol fécondé depuis trente ans par le sang des martyrs et travaillé par une active propagande, demandent à Genève des pasteurs pour leur organisation définitive, et ces demandes ne sont jamais repoussées. La petite république, inondée de réfugiés français, accepte hardiment le rôle de séminaire de l'Église réformée. Elle en comprend tous les périls, elle s'attend à être enveloppée dans la querelle et à ressentir inévitablement le contre-coup de tous les chocs qui

1. *La France protestante*, art. Bolsec, 2^e édit., t. II, p. 745-776. *Lettre d'un protestant genevois aux lecteurs de la Fr. prot.* à propos de l'article « Bolsec » de M. Henri Bordier, xix p. La lettre est signée *Gatiffe*. Genève, 1880. *L'École historique de Jérôme Bolsec*, par Henri Bordier, pour servir de supplément à l'article « Bolsec » de la *Fr. prot.*, in-8°, 72 p. Genève, 1880.

ont lieu auprès et au loin dans l'occident de l'Europe, scindé en deux camps. La victoire de Saint-Quentin remportée par le jeune duc de Savoie, la tentative des impériaux sur la Bresse, la proposition faite après la paix de Cateau-Cambrésis par Henri II au duc d'Albe d'anéantir la réforme à Genève, proposition d'abord repoussée, mais qui pouvait être reprise avec succès, enfin la restitution des provinces savoisiennes à leurs anciens maîtres, laquelle replaçait l'ennemi séculaire à un quart de lieue de la ville, rendent le danger plus imminent.

Dans ces graves conjonctures qui alarment son patriotisme et sa foi, Genève a du moins la satisfaction, après dix mois d'isolement, de passer un nouveau traité de combourgeoisie avec Berne (janvier 1557) ; ses flancs sont de nouveau couverts par des alliés qui ne sont pas toujours bien gracieux pour elle, mais qui sont de taille à inspirer le respect.

Elle se repose avant tout sur Dieu ; et, pour se rendre toujours plus digne de sa protection, elle redouble de sévérité disciplinaire. Elle prend souci de devenir une cité sainte, en réprimant sans pitié les moindres écarts de conduite, les blasphèmes, les actes immoraux et superstitieux, même l'indifférence religieuse. On n'était pas tendre non plus envers ceux qui, assistant au culte, montraient de quelque manière qu'ils n'étaient pas de l'avis du prédicateur. En août 1559, un Italien, Thomas Alexandre, eut à subir la torture « pour avoir vérité de lui », parce qu'il a fait scandale au sermon de Viret de propos délibéré ; il est ensuite fouetté publiquement et banni, à peine de la vie. Les poursuites étaient aussi rigoureuses contre ceux qui avaient conservé quelque reste d'« idolâtrie », c'est-à-dire de catholicisme.

De vaillants compagnons d'œuvre vinrent du reste à cette époque se ranger à côté de Calvin et doublèrent ses forces et son influence : nous voulons parler des pasteurs de Lausanne, Pierre Viret et Théodore de Bèze, et de quelques savants professeurs. Encouragés par le réformateur, ils avaient réclamé le droit de refuser la cène à ceux qu'ils jugeaient indignes de la recevoir (1558), et le gouvernement bernois les avait congédiés. Accueillis à Genève avec un empressement sympathique, ils rendirent possible la fondation de cette académie à laquelle Calvin pensait depuis longtemps, mais dont il n'avait pu réaliser le projet par suite du manque d'hommes capables, et qui fut une des plus pures illustrations de la cité, une école d'évangélisation et aussi de martyrs : Bèze en fut le premier recteur (juin 1559).

L'hégémonie de l'église de Genève s'exerçait, toujours plus nécessaire, vis-à-vis des églises françaises avec pleine gratitude de la part de celles-ci. Mais, chose curieuse et que M. Roget est le premier, croyons-nous, à faire connaître, il ne semble pas que Calvin soit intervenu directement dans la tenue du premier synode (à Paris, 26-29 mai 1559), ni même qu'il y ait donné son assentiment formel. Il est certain toutefois que les résolutions prises par cette assemblée ne purent que refléter les idées de l'homme qui avait conquis le titre incontesté de docteur de la Réforme dans tous les pays de langue française. La confession de foi

en particulier fut, à peu près, celle que l'église de Paris avait adoptée vers la fin de l'an 1557, et qui, élaborée à l'instigation de Bèze et de Calvin, avait été soumise à l'approbation de ce dernier.

Le supplice de Dubourg (13 décembre 1559), qui fut hâté pour que le prince Palatin n'arrachât au bûcher cette illustre victime, exaspéra les réformés ; et, comme ils étaient déjà très nombreux et que de grands personnages (Louis, prince de Condé, frère du roi de Navarre, François Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral, etc.) s'étaient joints à eux, ils commencèrent à se familiariser avec l'idée de défendre au besoin leurs droits par la force. Des projets de prises d'armes circulaient et les conducteurs de l'église de Genève furent consultés sur la légitimité de la résistance armée. Calvin et Bèze prêchèrent encore la patience. « Les persécutions, disait le premier, sont les vrais combats des chrétiens pour esprouver la constance et la fermeté de leur foy. Pourquoi estans assaillis, que doivent-ils faire sinon courir aux armes ? Or, nos armes, pour bien batailler en cet endroit, et pour résister aux ennemis, sont de nous fortifier en ce que Dieu nous monstre par sa parole. » « Souvent on nous demande, écrivait Bèze à Bullinger, s'il est permis de s'insurger contre des personnages qui sont les ennemis non seulement de la religion, mais du royaume, puisqu'il n'existe aucune loi en vertu de laquelle il leur soit permis d'agir au nom du roi. Il ne manque pas de Scevolas disposés à racheter, même au prix d'une mort certaine, la vraie liberté des chrétiens, s'ils reçoivent vocation légitime pour cela. Nous avons jusqu'ici répondu qu'il fallait surmonter la tempête par les prières et la patience... Ils ont déferé jusqu'à présent à notre conseil. »

Calvin déconseilla la conspiration d'Amboise, parce que, pour lui, elle était mal conçue et n'avait aucune chance de succès. Il n'était, d'ailleurs, ni dans ses idées ni dans son tempérament d'approuver des mouvements populaires et d'encourager des rébellions armées. Il disait vrai quand, près d'un an après l'issue lamentable de cette tentative, il écrivait à Coligny : « La Renaudie, estant arrivé de Paris, me conta que la charge lui estoit donnée, faisant valoir son cas par toutes les couvertures qu'il pouvoit prendre. Or, l'ayant cognu toujours homme plein de vanité et d'outrecuidance, je le reboutay bien loin, en sorte que jamais il ne peut arracher de moy signe aucun de consentement, mais plustost je mis peine à le divertir de ceste folie. Mesme quand il vint me dire adieu, en luy tendant la main, je luy tournay le dos, monstrant la fascherie que j'avoie au cœur. » Il lui tourne le dos en lui tendant la main ! M. Roget est porté à croire que le réformateur aurait désavoué avec moins d'énergie les compagnons de La Renaudie si le succès eût mieux répondu à leurs espérances. Genève était de nouveau menacée, plus peut-être qu'après la conclusion de la paix de Cateau-Cambrésis, et le réformateur a dû souligner sa répugnance dans l'intérêt de la cité dont il venait de recevoir la bourgeoisie.

Après l'édit de Romorantin, promulgué par l'influence de Michel l'Hôpital au mois de mai 1560, quelque tempérament fut apporté aux

poursuites pour hérésie : les juges laïques reçurent ordre de cesser d'informer à cet égard. Mais la situation n'en restait pas moins très tendue. De part et d'autre on se préparait à la lutte. Calvin et son collègue se préoccupaient de la politique qu'allaient suivre les princes de la maison de Bourbon : « Pour peu qu'ils aient à cœur de pourvoir à leur conservation, écrivait Bèze le 26 juin, ils prendront sans aucun doute des résolutions extrêmes. S'ils font preuve d'une audace suffisante, c'en sera bientôt fait des Guises, parce que tous se rallieront autour des princes. » La pensée des prédicateurs genevois ressort clairement de leur correspondance : ils considèrent la lutte comme inévitable et imminente, ils l'acceptent et s'y disposent, n'attendant que de voir à la tête des protestants un chef qualifié pour jeter le gant aux Lorrains.

Bèze se rendit à la cour de Nérac pour stimuler la nonchalance du roi de Navarre (août 1560). Mais celui-ci n'avait ni l'étoffe d'un Maurice de Saxe, ni celle d'un Guillaume de Nassau, et tout fut compromis par sa légèreté. La mort du jeune roi François II (5 décembre), qui lui facilitait singulièrement l'accès au pouvoir, ne réussit même pas à vaincre ses lâches indécisions. Les conseils ne lui manquaient pas cependant. On conserve à la bibliothèque publique de Genève le texte d'un mémoire dressé par Calvin sur les affaires de France, qui marquait avec une sûreté de coup-d'œil étonnante les démarches que les protestants avaient à faire pour tirer parti du changement de gouvernement. Il était dit dans ce mémoire : « Le second point est le principal, parce que d'iceluy tout despend, c'est d'establis conseil pour gouverner. En quoy si le dict seigneur, le roi de Navarre, ne se porte virilement du premier coup, il y a danger que la faulte ne soit trop difficile à réparer. De consentir qu'une femme veuve, une estrangère et italienne, domine, non seulement il luy tourneroit à grand déshonneur, mais à un tel préjudice de la couronne qu'il en seroit blasmé à jamais. » Quant aux Guises, Calvin estime que « si on les veult empescher de mal faire, il les fault tenir en bride courte, et puis ne leur pas donner long terme pour se fortifier, mais les prévenir. » Calvin terminait ces conseils par ces mots : « Faut advertir aussi le roi de Navarre que jusques à ce que ce soit débarrassé de tant de vermines qui l'environnent, il ne suyva jamais bon conseil, et le prier de lire le psalme 101, auquel il cognoistra mieulx que Dieu n'habitera jamais avec luy jusques à ce qu'il se soit purgé de telles ordures. Pour conclusion dire que je le supplie de me récompenser en me faisant resjouyr selon que m'a fait pleurer. »

M. Roget nous semble avoir justement caractérisé le rôle de Calvin dans cette année 1560, qui fut si critique pour la cause de la réforme française. « Tantôt, dit-il, il condamne la fougue des protestants, tantôt il leur reproche leur irrésolution et leurs retards. Il est vrai que c'est, en général, les subalternes dont il cherche à contenir le zèle, tandis qu'il s'efforce de pousser en avant les chefs. Il n'approuve point les protestants qui, de leur propre mouvement, accourent à un préche, et

il n'hésite pas à encourager le projet d'une levée de boucliers générale si un chef, rattaché à la famille royale, en prend l'initiative. Ces oscillations apparentes nous paraissent s'expliquer par la tournure autoritaire de l'esprit de Calvin. Les mouvements partis d'en bas lui sont antipathiques ; il ne lui plait pas que des particuliers se mettent en avant sous leur propre responsabilité, sans avoir des chefs attirés et reconnus d'avance ; il n'entend pas qu'on agisse par petites bandes et par compagnies indépendantes ; la résistance au pouvoir établi n'est légitime à ses yeux, que si elle est dirigée par un chef qui tient ses droits de la naissance et d'une coutume consacrée par le temps. S'il souscrit à une insurrection, c'est à une insurrection disciplinée et qui se réclame en quelque façon du principe d'autorité. »

Aussi, lorsque Charles IX écrivit aux magistrats de Genève (janvier 1561) une lettre comminatoire par laquelle il se plaignait « d'aucuns prédicans et dogmatisans » envoyés par eux ou par les principaux ministres de leur ville pour « exciter le peuple à ouverte sédition », Calvin eut-il le droit, en rédigeant la minute de la réponse, de faire dire aux magistrats que c'était sans aucun fondement qu'on rejetait sur eux ou sur leurs pasteurs la faute des séditions qui avaient éclaté, puisqu'ils s'étaient employés de tout leur pouvoir à les prévenir et à les assoupir.

Bientôt du reste survint un nouveau revirement à la cour de France. Dans l'été de 1561, au lieu de sommer la seigneurie de Genève de rappeler les « predicans » qui faisaient de la propagande dans le royaume, elle pria cette dernière d'envoyer des ministres au colloque de Poissy, pour exposer solennellement devant une assemblée de prélats la doctrine de l'église réformée.

Il y avait, semble-t-il, un péril égal à vouloir anéantir les protestants ou à leur laisser libre carrière. Ne pouvait-on pas espérer d'opérer un rapprochement et d'établir un mode de vivre qui fût consenti des deux parts ? Cette idée vint à l'esprit de la reine mère ; elle lui fut peut-être suggérée par L'Hôpital ; et le cardinal de Lorraine, qui se flattait d'être un très habile controversiste, approuva le projet.

Condé pria Calvin de se tenir prêt ; mais l'amiral de Coligny faisait dire en même temps à ce dernier de ne pas entreprendre le voyage, quelque sauf-conduit qu'on lui envoyât, parce qu'il ne serait pas en sûreté en France. C'était aussi l'opinion de la reine mère : « Nous avons bien cognu qu'elle n'aurait pas le cœur de vous voyr, écrit à ce sujet au réformateur le pasteur de Paris, La Rivière ; elle dict franchement qu'elle ne voudroit pas assurer de vous conserver par deça comme les aultres, et les ennemys de l'Evangile disent qu'ils entendoient volontiers parler tous les aultres, mais quant à vous qu'ils ne vous scauroient oïr ne veoir. » Les magistrats de Genève n'auraient jamais, d'ailleurs, accordé à Calvin la permission de passer la frontière : sa présence était indispensable dans la cité. Ce fut donc Bèze qui fut envoyé, et on lui donna pour compagnon Pierre Martyr, qui était de Florence, comme

Catherine de Médicis, et qui, du reste, avait été demandé par elle.

M. Roget s'arrête, dans la première livraison du t. VI, au 6 mars 1562, jour où le Parlement de Paris, sur l'injonction de la reine, enregistra l'édit de tolérance de janvier 1562.

Une impression générale se dégage des événements de cette époque si agitée : on est frappé à la fois de l'universalité, de la puissance du mouvement, et de l'inexpérience, de l'irréflexion qui s'y associent. Si la guerre n'était pas survenue, aurait-on obtenu une organisation régulière et une, ou bien aurait-on vu s'ouvrir une arène pour un conflit incessant d'opinions? Notre historien nous le dira peut-être dans les livraisons subséquentes, car la correspondance avec Genève pourra lui offrir des données instructives, et nous pensons qu'il l'étudiera d'une manière approfondie en vue de cette question. La pénurie des pasteurs et la crainte de l'anarchie doctrinale étaient des préoccupations dominantes pour les hommes d'église, et elles n'ont pas cessé de l'être de nos jours. Mais aujourd'hui l'avancement de l'instruction publique, qui va se consolider toujours davantage, nous permettra de surmonter les crises.

Dans la 2^e livraison du t. VI plus encore que dans la livraison antérieure, l'auteur, tout en racontant l'histoire de Genève, nous donne un chapitre de celle de France, et un des chapitres les plus émouvants, car il s'agit de la première guerre dite de religion jusqu'à la paix d'Amboise (5 mars 1563). Si vive est la passion religieuse, qu'elle lia pour un temps les destinées des deux peuples. La petite république ne craignit pas même d'intervenir directement dans le débat : elle permit à l'un de ses conseillers, Louis Franc, « de lever cinquante hommes d'armes à cheval bien montés et bien équipés. » Cette compagnie guerroya pendant quarante-huit jours à Lyon et dans le Mâconnais, et dépensa dans cette expédition 1,228 écus, 54 sols, 3 deniers. Ce fut aussi à Genève que s'imprima, avec l'autorisation du conseil (21 avril 1562), le manifeste du prince de Condé ; par prudence seulement il fut enjoint à l'imprimeur de ne pas mettre le nom de la ville. La communauté de foi légitimait cette intervention aux yeux du conseil : « La cause, disait-il, nous est commune, à sçavoir de maintenir la pure religion par tout bon moyen et licite contre les ennemis qui la veulent opprimer. » Il faut dire, à la décharge des Genevois, que le gros de la troupe se composait de réfugiés français.

On connaît les faits principaux de cette période de quatorze mois environ, qui aboutit, pour le parti protestant, au désastre de Dreux (19 décembre 1562), et à la paix d'Amboise, laquelle fut peut-être un plus irrémédiable désastre. Mais comme M. Roget puise surtout aux sources genevoises, il a pu faire connaître quelques incidents ignorés jusqu'à ce jour, et aussi jeter sur ce qui était connu une plus vive lumière. Ces sources sont d'une pureté incontestable. Théodore de Bèze se trouvait alors, en effet, auprès de Condé ou de Coligny ; il était donc parfaitement placé pour tout voir et pour bien voir. Aussi sa corres-

pondance avec Calvin ou avec la seigneurie de Genève renferme-t-elle des renseignements précieux à recueillir. Notre auteur n'a eu garde d'y manquer.

Parmi les incidents nouveaux qui nous sont révélés, signalons le guet-apens dont la reine mère, de concert avec les Guises, se rendit coupable envers Condé, le 28 juin 1562, à Talsy (auj. Loir-et-Cher), et la manière dont le prince fut sauvé par l'amiral. Calvin fut le premier à recevoir avis de cette tentative avortée ; et le 9 juillet il se rendit au sein du conseil pour le renseigner à cet égard. « Icy, lit-on dans le protocole de cette séance, Sp. Calvin a rapporté piteuses nouvelles du costé de France touchant la paix que le prince de Condé pensoit faire en France ; et l'absentation faite du camp par les Guisars, au moyen de laquelle ils pensoient demeurer en paix, n'a esté autre chose que pure trahison machinée par la reine et les Guisars ; car le prince de Condé estant allé trouver la royne pour coucher les articles de la paix, sans grande compaignie, présument qu'il n'y eust point de trahison du costé d'elle, la royne, ayant intelligence avec les ennemis, se confiant à leurs forces, dit au prince : « Cousin, il ne faut faire en ce royaume qu'une « religion, et je veux qu'il n'y en ait qu'une, assavoir celle qui est « accoustumée. » A quoy le prince répondit que ce n'estoit pas les propos qui luy avoient esté donnés et qu'il abandonneroit plutôt le royaume que de tenir autre religion que celle qu'il maintenoit ; lors elle respondit qu'il l'abandonnât donc. Sur ce survindrent les Guisars, pensans avoir tout gagné, pour se chocquer contre le prince, mais ils furent frustrés de leur attente, car M. l'Admiral, qui se doutoit de la trahison, avoit retenu le herault qui estoit venu querir le prince et despescha avec lui 400 hommes d'armes et 2,000 pistoliens, avec lesquels il fit front aux ennemis et les rembarra, de sorte que M. le prince retourna en son camp à la Ferté, où il est » (Roget, VI, 234).

Quatre jours après, le 2 juillet, Condé commençait les hostilités qui, dès lors, s'engagèrent sur toute la ligne.

Cette démarche de Catherine n'a rien en soi que de très vraisemblable. La reine a eu toujours sans doute, pendant les deux minorités si troublées de François II et de Charles IX, la noble ambition d'affermir et de défendre le pouvoir royal contre tous ceux qui le menaçaient ; son instinct de mère l'a bien servie sous ce rapport. Mais elle ne fut jamais difficile sur les moyens à employer pour atteindre ce but. En regard de l'abominable crime qu'elle aida à perpétrer, dix ans plus tard, lors de la Saint-Barthélemy, cette embûche dressée contre le prince de Condé est une simple peccadille.

On peut voir aussi clairement dans l'ouvrage de M. Roget lequel des deux partis commit la faute de solliciter le premier l'appui de l'étranger. Condé attendit, pour en venir à cette extrémité, que les Guises lui eussent donné l'exemple. L'amiral, quelque temps auparavant, avait déclaré « qu'il aimerait mieux mourir que de consentir que ceux de la religion fussent les premiers à faire venir des forces étrangères en

France. » « Jusqu'ici, écrivait Calvin à Bullinger (9 juin 1562), on a hésité à faire venir des secours du dehors. J'ai toujours conseillé aux nôtres de ne pas prendre l'initiative d'une démarche semblable. Maintenant que nos adversaires ont enrôlé des reîtres d'Allemagne, nous pouvons justement appeler aussi des auxiliaires. » Les périls de la situation furent si grands, trois mois après, pour le parti protestant, que son chef se crut dans la nécessité, pour avoir quelque secours d'Élisabeth, de conclure le fâcheux traité d'Hamptoncourt (20 septembre) par lequel le Havre était cédé aux Anglais. Des deux côtés, du reste, ces défaillances momentanées du patriotisme ne sont pas rares dans ce rude xvi^e siècle qui se portait d'un élan égal à tous les héroïsmes et à toutes les violences. Le croyant primait volontiers le citoyen et se précocupait avant tout d'assurer le triomphe de sa foi.

Il est facile aussi de voir dans le livre de M. Roget que la responsabilité de la première guerre civile doit peser avant tout sur les princes lorrains. Ils ont été, dès la première heure, absolument résolus à empêcher par tous les moyens possibles l'exécution de l'édit de janvier. Le 28 février de cette année 1562, François de Guise écrit à Lamotte-Gondrin, son lieutenant en Dauphiné, que si les réformés s'assemblaient dans sa juridiction, il serait « bon de se saisir du ministre et de le faire tout soudain pendre et étrangler. » Après la comédie de l'entrevue de Saverne avec Christophe de Wurtemberg (15-18 février 1562), entrevue dont l'unique but était de détourner les partisans de la confession d'Augsbourg de toute velléité d'entente avec les réformés français, et après les remontrances comminatoires faites par le roi d'Espagne à Catherine pour amener celle-ci à consentir la révocation de l'édit, les Guises se crurent tout permis contre les réformés ; et le massacre de Vassy (1^{er} mars 1562) montra bientôt avec une lugubre évidence qu'ils comptaient bien s'engager toujours plus avant dans cette voie d'opposition et de révolte.

Le parti protestant, au contraire, demandait purement et simplement l'exécution de l'édit ; et son chef, le prince de Condé, était parfaitement sincère lorsque, dans ses divers manifestes, il offrait de désarmer si l'édit était observé dans toute sa teneur. Quelques-uns, il est vrai, avaient attendu davantage, et ils eurent quelque peine à se résigner. Dans le midi en particulier, à Nîmes notamment, il était dur de rendre les églises usurpées et de reléguer les assemblées du culte dans les faubourgs, alors que presque tous les habitants avaient embrassé la religion nouvelle. Mais le consistoire décida, le 12 janvier, qu'on obéirait « promptement et alegrement », et nul ne fit de résistance sérieuse (*Reg. consist.*, t. I, f. 68). Il en fut ainsi partout.

Le mot d'ordre avait été donné par Bèze, qui était alors à Saint-Germain-en-Laye avec quelques députés des églises. Nous avons trouvé à la bibliothèque publique de Genève (carton 197^{aa} 4) le brouillon, écrit de sa main, des *Remarques* sur les articles de l'édit, qui furent expédiées avec une circulaire à toutes les églises réformées. C'est le premier jet,

la pensée inspiratrice d'un document qui est inédit sous cette forme concise et rapide. De peur que le précieux autographe ne passât inaperçu, une main inconnue a écrit jadis en haut de la page : « *Annotationes sunt manu certissima Bezae.* » Nous transcrivons ici cette pièce originale.

Saint-Germain, 22 janvier 1561 (a. s.).

Articles contenus en l'édit sur lesquels a esté délibéré au conseil.

1. Commande de vider les temples, et tous aultres lieux occupez, apartenant aux Ecclesiastiques, et ne les empescher en la perception de leurs dixmes et tous aultres revenus. On rendra aussi tous ornemens et reliquaires. Defendu aussi d'edifier temples dedans ny hors les villes.

Il faut obeir sans aulcune difficulté, et touchant les ornemens et reliquaires, ceux qui les auront prins, s'ils sont de l'église, seront admonestez de les rendre : autrement ils seront non seulement desaduoués, mais aussi retranchez du corps de l'église.

2. Defendu d'abatre images ny croix, ni de comettre actes scandaleux.

Fault obeir, comme aussi il a esté cy devant ordonné expressément es synodes sur cest article. Car l'office ordinaire des ministres est d'abatre les idoles du cuer des hommes, par la predication de la parole, et non autrement. Et quant aux personnes privées leur devoir ne s'estend plus avant que de prier Dieu qu'il inspire tellement les roys et princes qu'ils s'employent totalement à aduancer la gloire de Dieu, et abatre les instrumens d'idolâtrie.

3. Defendu de s'assembler pour faire prescher dans les villes, soit de jour, ou de nuict.

Cest article pourroit sembler rude, mais en y regardant de pres on trouvera que les prieres domestiques de chascune famille n'y sont comprises, ny le consistoire, moyennant qu'il se face selon l'ordonnance de l'édit, ne les propositions, si elles sont tellement réglées qu'il n'y ait que les proposans avec les ministres, sans aulcune assemblée de multitude.

4. Defendu de porter armes es assemblées ny ailleurs.

Fault entièrement obeyr, et s'efforcer plus tost de combattre par armes spirituelles, a sçavoir par prieres et patience contre les adversaires de verité.

5. Defendu de recevoir auleuns aux assemblées sans s'informer de leurs vies.

Cest article ne s'entend pas de tous ceux qui viendront a la predication, mais de ceux qui sont receus et advouez en l'église, c'est-à-dire qui s'assubjettissent à la discipline d'icelle, et pourtant faudra que les ministres remonstrent cest article spécialement sur le temps de la cene en pleine assemblée.

6. Commandé de recevoir les magistrats aux assemblées selon leurs dignitez.

Nous devons desirer que les magistrats se trouvent es assemblées, y estans receus en lieu honorable, qui ne sera occupé d'aucune personne.

7. Defendu d'assembler consistoires ou synodes sans la presence ou congé de l'un des officiers du roy.

Pour ce qu'il y a certain iour estably pour les consistoires et synodes, il faudra declairer cest ordre aux magistrats pour s'y trouver s'il leur plaist, comme nous ne pretendons rien faire qui ne soit cognu de tous, et surtout de ceux qui nous representent nostre roy et prince duquel nous esperons estre maintenus et autorisez selon Dieu et raison, et selon le devoir de nostre vocation. Mesmes quant aux synodes, il faudra signifier le temps et le lieu d'iceux, tant au magistrat du lieu duquel chascun ministre partira qu'a celuy du lieu où le synode se tiendra.

8. Defendu de ne faire ny eriger magistrats, loix ou statuts.

Il fault obeyr, et aduertir les magistrats de l'ordre qu'on a tenu jusques a present es eglises reformées, sans confondre la vocation ecclesiastique avec la politique.

9. Defendu de faire enrolemens de gens, ou impositions de deniers fors que pour les ausmosnes volontaires.

L'edict porte de soy l'exception necessaire touchant les ausmosnes et contributions volontaires, pour l'entretienement des ministres, et nourriture des paoures.

10. Commande de garder les loix politiques pour les festes chomables et prohibition des degres de consanguinité et affinité es mariages.

Les ministres doibvent songneusement admonester les nostres d'obeir, veu que la liberté de conscience n'y est interessée, et que l'Apostre nous admoneste d'user de nostre droict sans le scandale du prochain.

11. Commande aux ministres de se retirer par devers le juge royal et iurer en ses mains l'observation de l'edict et aussi defense de prescher aultre chose que ce qui est contenu au symbole de Nicée, et livres canoniques du vieil et nouveau Testament.

Il fault obeyr, et faire le serment entre les mains du magistrat subalterne qui a la police, c'est a savoir du juge establi par le roy, et non aultre. Et faudra iurer par le Dieu vivant ; que si le juge exige aultre forme de serment, on s'y doit opposer en toute modestie.

12. Defendu de prescher par convices contre la messe et ceremonies receues par les Ecclesiastiques.

Les ministres doibvent user de telle modestie que chacun puisse entendre qu'on ne pretend a aultre fin qu'a edification, et non point a picquer ny iniurier les personnes.

13. Defendu d'aller de lieu en lieu et de village en village pour y prescher par force contre le gré des seigneurs, curez ou vicaires et marguilliers.

Quand il y aura quelques uns en un village qui desirent vivre selon l'evangile, ils pourront demander un ministre a l'eglise, lequel sera envoyé au magistrat du lieu pour prester le serment, à la forme de l'edict. Et par ce moyen on viendra au devant des coureurs qui se fourrent dans les troupeaux sans legitime vocation, et en general ne faudra planter l'evangile a main forte, ny aultrement que par la simple et pure predication de la parole de Dieu.

14. Defendu de receler aux maisons aulecuns poursuivis ou condamnez pour sedition.

Il faut obeyr en bonne conscience, et monstrier par effect que nous ne sommes point receleurs ny fauteurs de meschans, mais au contraire ennemis de tout ce qui est contraire à la volonté de nostre Dieu.

On aurait pu se douter que ces *Remarques* n'avaient pas été rédigées en dehors des conseils de Bèze, puisqu'il était alors à Saint-Germain. Mais nous savons aujourd'hui qu'elles sont tout entières de sa main. A propos de cet édit de janvier, le réformateur ajoute mélancoliquement qu'il aurait « peu et deu estre un vray moyen de prevenir les maux qui menaçoient la France, » mais qu'il « a toutefois esté tourné en occasion des plus grandes calamités qui y avinrent onques. » Il n'a dit que trop vrai.

Charles DARDIER.

Dr A.-Ph. V. SEGESSER. — **Ludwig Pfyffer und seine Zeit.** — I Band. Die Schweizer in den drei ersten französischen Religionskriegen. 1562-1570. Bern, 1880, in-8 (I-VIII, 1-676 p.). — II Band. Vierzehn Jahre schweizerischer und französischer Geschichten. 1571-1584. Bern, Wyss. 1881. in-8 (1-572 p.).

Louis Pfyffer, seigneur d'Altishofen, de Lucerne, est un des personnages les plus distingués de la Suisse du xvi^e siècle. Telle fut son influence qu'il reçut la dénomination de *roi des Suisses*. Il commanda d'abord les troupes suisses au service de France, il remplit ensuite les plus hautes fonctions publiques dans la Confédération. Une carrière si brillante méritait un historien. M. de Segesser, qui doit à ses publications, ainsi qu'à sa carrière politique, une réputation des plus estimables, a consacré au héros de sa ville natale une étude longue et durable. C'est un monument historique qui fait autant d'honneur à l'auteur qui l'a élevé qu'à l'homme dont il est destiné à rappeler les mérites.

Doué de connaissances étendues et profondes sur l'histoire de son pays, muni des renseignements que lui fournissaient les papiers de famille, les rapports des capitaines au service de France, les archives locales, les Recès fédéraux enfin (*Abschiede*), à la publication desquels il a collaboré, capable, plus que tout autre, de confronter les documents suisses et allemands avec les ouvrages français, M. de Segesser peut à juste titre revendiquer l'honneur d'avoir dit le dernier mot sur l'histoire de Louis Pfyffer et sur les rapports de la cour de France et de la Confédération suisse pendant la seconde moitié du xvi^e siècle. Deux volumes de ce travail ont déjà paru ; l'un contient la carrière militaire de Pfyffer (1562-1570), l'autre, la première partie de sa vie politique (1571-1584).

Le plus intéressant des deux est le premier. Il comprend l'histoire de Pfyffer au moment où il eut sous ses ordres le régiment suisse levé par le roi de France, d'abord en 1562, puis en 1566. Son commandement dura de la bataille de Dreux (1562) à celle de Moncontour (1569) ; son plus brillant fait d'armes fut la célèbre retraite de Meaux (1567). La victoire était réservée au parti qui saurait avoir la Cour avec lui. Si Condé l'avait enlevée, la cause catholique eût été perdue. M. de Segesser appuie à bon droit sur ce moment capital où les Suisses ont décidé de la situation. Il regarde comme un égal mérite pour Pfyffer d'avoir dirigé avec rapidité son régiment de Château-Thierry à Meaux et d'avoir ensuite, au nez des huguenots, conduit la Cour à Paris. Une action pareille devait frapper l'imagination d'un écrivain comme Davila qui exagère encore la part que le colonel suisse y a prise. D'après lui, ce fut Pfyffer qui persuada au conseil du Roi de hasarder la dangereuse traversée de Meaux à Paris, tandis que les autres historiens mettent cet avis dans la bouche du duc de Nemours. M. de Segesser, sans se prononcer du reste, semble donner raison à ces derniers. Ou

peut croire que Nemours n'a pas conseillé le retour à Paris avant de savoir si les Suisses se chargeraient de le protéger et que leur colonel lui-même en est venu donner l'assurance au Conseil.

La conduite de Pfyffer lui méritait le collier de Saint-Michel. Une tradition veut qu'il lui ait été conféré tout de suite après la retraite de Meaux. D'après des preuves indirectes, son biographe suppose qu'il ne le reçut qu'en 1570. Nous avons parcouru, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (*Cabinet des Titres*, 1040, etc.), la liste des Chevaliers de l'Ordre créés par Charles IX et par Henri III, sans y rencontrer le nom de Pfyffer. Parmi les officiers de son régiment, le nom seul de Tugginer Frehlich s'y trouve mentionné. On pourrait revenir alors à la date de 1567, puisque, en cette année, la Cour fit une fournée de dix-neuf membres de l'Ordre dont les noms n'ont pas été conservés (*ibid.*, 1040, p. 434). Mais est-il sûr que Pfyffer ait été chevalier de Saint-Michel? Dans les pièces justificatives que M. de Segesser a réunies, et dont quelques-unes figurent en appendice dans son ouvrage, Pfyffer prend le titre de *chevalier* à partir de 1571 : mais il ne se qualifie pas de *chevalier de l'ordre du Roi*, ce qui serait concluant.

Dans le second volume, nous voyons Pfyffer, de retour dans sa ville natale, entouré de la considération que ses services militaires lui ont donnée. Il triomphe des familles lucernoises rivales de la sienne; il devient banneret, avoyer et, à partir de 1574, il est nommé à cette fonction suprême pendant vingt-quatre ans. Lucerne était l'Etat le plus important de la Suisse catholique et son premier magistrat, Louis Pfyffer, dirigeait souverainement la politique des *Cantons* proprement dits. Cette politique est d'abord française; elle reste toujours catholique. Pfyffer ne pouvait oublier ses campagnes de France. En 1575 et en 1582, il se rend à Paris comme ambassadeur des Lignes; en 1576, il commande le régiment suisse levé par Henri III. Mais quand il voit ce prince s'unir à Berne et à Genève (1582), il se tourne vers Philippe II et abandonne la cause française. A ce moment se termine le second volume que son biographe lui a consacré.

Sans doute, Pfyffer est encore remarquable comme homme politique. Mais on relève chez lui des contradictions dues à son dévouement à l'Eglise romaine. Si nous en croyons M. de Segesser, il ne voulait pas que Genève, la clef de la Confédération, tombât aux mains d'un prince puissant (v. II, p. 531). Cependant il envoyait des troupes au duc de Savoie pour l'aider à prendre cette ville! Lorsqu'il refuse de traiter avec Henri III, allié de Berne et de Genève, son biographe ne craint pas de dire qu'il aimait mieux l'indépendance républicaine que la faveur de la Cour (*ibid.* p. 523)! Voilà qui va rendre le chevalier Pfyffer bien populaire! Mais, qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas l'indépendance républicaine, ce sont les intérêts de l'Eglise, qu'il préfère à l'amitié du roi de France, devenu suspect d'irréligion.

Quoiqu'il semble tenir les fils de la politique fédérale, il n'apparaît guère dans le second volume de son histoire. M. de Segesser, en effet,

ne s'est pas borné à faire une simple biographie; il a étudié en outre les traités des rois de France avec la Confédération, connus sous le nom de *Capitulations*, l'histoire des régiments suisses au service de France, enfin la politique générale du temps. Cette amplification du sujet primitif se conçoit aisément. Mais Pfyffer n'a pas joué un rôle assez considérable dans la politique européenne pour devenir le centre d'une histoire qui embrasse à la fois la France, la Suisse, la Savoie et même les Pays-Bas. La critique que l'on peut faire à l'ouvrage, c'est de s'étendre trop sur l'histoire générale. De là un défaut de proportion. Pfyffer finit par disparaître dans la complication des événements. Ces événements mêmes manquent d'un trait d'union qui en explique nettement la suite. Le récit est souvent coupé par des chapitres qui surgissent inattendus et qui semblent des hors-d'œuvre. Beaucoup de parties, malgré l'intérêt qu'elles offrent, auraient gagné à être abrégées ou rejetées dans une introduction. L'importance qui leur est donnée nuit à la composition de l'œuvre. Par exemple, après avoir parlé des premières années de Pfyffer, son biographe l'abandonne pendant près de deux cents pages pour passer à d'autres informations. Le second volume offre encore prise à une critique de ce genre.

Ce n'est pas que les recherches, faites par M. de Segesser en dehors de son sujet principal, ne soient fort instructives. Zurlauben, au xviii^e siècle¹, M. d'Elgger, de nos jours², n'ont pas dit le dernier mot sur le service des Suisses en France. M. de Segesser possédait des documents nouveaux. Peut-être s'est-il trop complu à les utiliser. Dans cette partie de son travail, on peut aussi relever quelques inexactitudes, de peu d'importance d'ailleurs.

S'il est vrai que le nom de régiment ne fut pas en usage avant Henri II, la chose du moins existait. Au temps de François I^{er}, les Suisses obéissaient à un seul capitaine-général, appelé plus tard *colonel* (cf. Bibliothèque nationale, fonds français, n^o 3056, p. 5). De même il est contestable que l'arrière-garde ne formât pas alors un corps distinct; nous voyons par exemple, en 1567, après la bataille de Saint-Denis, qu'elle en formait un sous les ordres des ducs de Nemours et d'Aumale (Archives nationales, K. 1509. B. 21). Dans l'étude comparative que M. de Segesser a faite des différentes armes, il a négligé de consulter Monluc qui lui aurait donné des renseignements sur le rôle de l'infanterie dont il faisait sa spécialité. Quant à la cavalerie légère, elle n'était pas, à proprement parler, formée par les archers. Il ne faut pas non plus confondre ces soldats montés avec les *francs-archers*, milices à pied du xv^e siècle. Les archers du xv^e siècle complétaient les *compagnies* de grosse cavalerie, dites des gens d'armes, avec lesquels ils faisaient corps sous l'autorité du même capitaine. On comprenait au

1. Zurlauben, *Histoire militaire des Suisses au service de France*, Paris, 1751.

2. C. von Ellger, *Kriegswesen und Kriegskunst der Eidgenossen im 14-16 Jahrhundert*, Lucern, 1873.

contraire, sous le nom de cheval-légers, des *bandes* d'Albanais, d'Italiens et aussi de Français, réunis sans choix en nombre irrégulier. A la fin du xvi^e siècle, il est vrai, cette organisation fut modifiée. Mais quand les *archers* furent retirés des compagnies d'ordonnance, ils perdirent leur nom pour prendre celui d'arquebusiers à cheval, de mousquetaires, etc.

Les gendarmes et les Suisses étaient l'élite de l'armée française du xvi^e siècle. Au moment des guerres de religion, les levées des Suisses changent de caractère. Jusqu'en 1549, tous les cantons participaient au recrutement ; mais à cette date, les catholiques seuls répondent à l'appel du roi de France. Les Suisses ne s'engagent plus uniquement en vue de faire fortune, mais afin de servir leur religion. Ce ne sont plus des mercenaires qui versent leur sang pour le plus offrant, mais des croyants qui grossissent les bataillons de la Foi. De son côté le roi de France a tout intérêt qu'il n'éclate pas entre les cantons une lutte religieuse préjudiciable à ses enrôlements. Ses ambassadeurs remplissent une mission de concorde, mais leur tâche se complique, obligés qu'ils sont d'ouvrir des négociations avec chaque Etat en particulier. Non seulement ils ont à vaincre la méfiance qu'excite l'irrégularité avec laquelle la Cour de France paie les pensions, la solde et les intérêts de ses emprunts, mais ils doivent encore balancer l'influence menaçante des envoyés du pape et du roi d'Espagne qui, forts d'anciens traités, essaient de lever des troupes dans une intention purement religieuse.

Ici nous touchons à la politique générale. Si l'on peut reprocher à M. de Segesser d'y consacrer trop de pages, on ne peut nier d'autre part qu'il ne la comprenne fort bien. Il distingue avec raison la politique extérieure des Valois de leur politique intérieure. Leur politique extérieure, dirigée contre la maison d'Autriche, était celle des huguenots. Leur politique intérieure, tendant à la centralisation du pouvoir par l'unité de la foi, semblait inspirée par les catholiques. Cette double tactique explique bien des contradictions reprochées au roi de France. C'est en somme la politique française inaugurée par François I^{er}, reprise par Richelieu. Catherine de Médicis la pratiquait. M. de Segesser dit avec raison que « cette Italienne était plus française que la plupart des Français de son temps » (v. II, p. 124). Il a su dessiner son caractère et expliquer sa conduite. « Sa puissance, dit-il, reposait sur l'équilibre qu'elle savait maintenir entre les partis rivaux » (*ibid.*, p. 132).

Cette manière d'agir était conseillée par Michel de L'Hospital. M. de Segesser ne relève pas assez l'influence de ce personnage, tandis qu'il exagère peut-être la puissance des Montmorency. Ses jugements sur les membres de cette maison sont d'ailleurs exacts. Il a été dit que le maréchal François de Montmorency avait, lors de la fuite de Meaux, amusé les huguenots par de feintes négociations, afin de laisser aux Suisses le temps d'arriver auprès de la Cour. M. de Segesser dit au contraire que le maréchal tentait alors un essai loyal de réconciliation entre les deux partis. Il suffit pour cela de montrer que les Suisses étaient déjà à

Meaux au moment des pourparlers, en avançant d'un jour la date, jusqu'à présent admise, de leur arrivée dans cette ville. Les rapports de leurs capitaines permettent déjà à M. de Segesser de le faire. En outre, nous avons vu nous-même aux Archives, dans une note officielle adressée à la Cour de Madrid, une confirmation absolue de cette nouvelle date (K. 1508. B 21. 61).

Nous sommes moins d'accord avec notre auteur quand il ajoute que le même maréchal a commis, pendant qu'il était gouverneur de Paris, des actes de cruauté qui expliquent la réaction de la Saint-Barthélemy (v. I, p. 325, n.). Le plus grave reproche que lui adressent les catholiques, et même l'ambassadeur d'Espagne, est simplement d'avoir chassé de la capitale le cardinal de Lorraine qui voulait y entrer avec ses gardes malgré la défense expresse du roi. Ce qui nuit au maréchal, dans l'esprit de M. de Segesser, c'est sa proche parenté avec Gaspard de Coligny. M. de Segesser n'hésite pas à appeler l'illustre amiral « un fanatique sans scrupule » (*rücksichtsloser Fanatiker*) (v. I, p. 567). Parfois, il arrive que notre auteur juge les événements de parti pris, au point de vue exclusivement catholique. Il engage une polémique contre les écrivains protestants « à l'air pieux » (*mit frommer Miene*) (v. II, p. 8). S'agit-il de s'allier à l'étranger, de conclure une ligue, de machiner un complot, de préparer un massacre? Ce sont les huguenots qui, selon M. de Segesser, en donnent l'exemple. Cela est tout à fait contestable, pour ne pas dire absolument faux. Quand il explique les causes de la Saint-Barthélemy, il se contente de réfuter dans une note les opinions d'un historien de la valeur de M. Henri Bordier (v. II, p. 158). Nous croyons, comme M. de Segesser, que ce crime n'a pas été longtemps prémédité; mais cette raison ne suffit pas à l'excuser. Aussi bien M. de Segesser ne plaide les circonstances atténuantes qu'en se fondant sur le rapport intéressé que l'ambassadeur de Charles IX fit du massacre à la Diète suisse (*ibid.*, p. 161). Plus loin, il ajoute que Henri III, en montant sur le trône, voulait respecter les édits de pacification. Que signifie alors la déclaration faite par ce prince en arrivant en France? Cette déclaration, conservée dans les *Mémoires-Journaux* de Pierre de L'Estoile, devait infailliblement amener la guerre.

Il est fâcheux que des préoccupations religieuses nuisent quelquefois à la critique, d'ailleurs exacte, du biographe de Louis Pfyffer. Les pièces qu'il avait en main lui ont permis en revanche de rectifier nombre d'erreurs. Ainsi, ce n'est pas Pasquier, comme le dit De Thou, mais Mandosse qui lève, en 1562, non pas six mais sept enseignes suisses de renfort. Le même De Thou oublie de raconter une importante défense que les Suisses font de la ville de Corbeil avant la journée de Dreux. A cette bataille même, ils jouent un plus grand rôle que ne le laisse entendre l'auteur de l'*Histoire des princes de Condé*. Plus tard, en 1564, ce n'est pas Vieilleville qui, selon le rédacteur de ses *Mémoires*, force les Cantons à renouveler l'alliance française. C'est Louis Pfyffer lui-même qui les convainc par sa propre influence. La nouvelle alliance ne

devait pas durer douze ans après la mort de Charles IX, mais sept ans, puis huit ans. Enfin M. de Segesser relève le service que les Suisses, lors du complot de La Môle et de Coconnas, rendent à la Cour, en la conduisant de Saint-Germain à Vincennes (1574). Mais c'est aller trop loin que de comparer ce fait à la retraite de Meaux de 1567.

En reproduisant les chiffres des auteurs du temps, M. de Segesser a laissé échapper quelques erreurs. Dans la journée de Dreux, il a oublié six enseignes d'arquebusiers à cheval que De Thou ajoute au corps de Condé; il lui donne dix compagnies de reîtres à une page et six à une autre (v. I, pp. 264 et 270); six est le chiffre de De Thou. Cet historien donne deux mille chevaux aux catholiques et non deux mille cinq cents; il place quatorze canons à l'avant-garde et huit à la *bataille* du Connétable; M. de Segesser retourne les chiffres. Il suppose aussi à chacun des cinq corps de la cavalerie royale un effectif de cinq cents hommes. Mais comme l'avant-garde renfermait dix-neuf compagnies distribuées en trois corps et la *bataille* dix-sept en deux corps, ceux-ci devaient être plus considérables, d'autant que l'escadron d'avant-garde avec lequel Guise décida de la victoire n'était que de deux cents hommes. Corrigéons une date ou deux. Il faut lire (v. I, pp. 244 et 257) 2 et 17 décembre et non 2 et 17 novembre; enfin c'est le 10 juillet 1559 et non le 26 juin qu'est mort Henri II. Voilà pour les dates et les chiffres. Arrivons, sans relever les fautes d'impression, aux erreurs de noms, qui s'altèrent facilement en passant d'une langue à l'autre. Notons d'abord quelques confusions de titres. En 1554, Elbeuf n'est pas duc, mais marquis; en 1567, Arenberg n'est pas duc, mais comte; Montmorency-Thoré n'est pas duc non plus; en 1562, Soubise n'est pas prince, pas plus que Longueville, qui est duc, etc... Enfin certains noms propres doivent s'orthographier de la façon suivante : *Montue*, *Avaray*, *Gramont* (c'est *Gramont* de Gascogne et non *Grammont* de la Franche-Comté), *Barbesieux* et non *Barbecieux*, *La Roche-sur-Yon* et non *sur-Yonne*, *Bellièvre* et non *Bellicure*, *De Neufville* et non *Denenfinille* (c'est le secrétaire d'État Villeroy), *Porcien* plutôt que *Porcean*, *Piennes* plutôt que *Pienne*. On reconnaît difficilement le duc de Mayenne ou du Maine sous le nom de *Dumaine* tout court (v. II, p. 296, n. 4). Il faut adopter la leçon *Raconis* (bâtard de Savoie) et non *Racones*, etc... Enfin M. de Segesser écorche deux noms d'historiens de Genève qui s'appellent *Grenus* et *Thourel*, et non *Grenu* et *Thouret*. Voici l'orthographe exacte de quelques noms de lieu : *Epinay* et non *Espine* ou *Pigne* (v. I, p. 260), *Pithiviers*, et non *Pluviers* ou *Piviers*, *Milhau* et non *Millaud* (*ibid.*, p. 501), *Dax* et non *Aeqs*, *Villers-Coterets* et non *Villars-Coterets* (v. II, p. 217), *Manosque* en Provence et non *Monasque* (*ibid.*, p. 256), *Morges* en Suisse et non *Morsee* (*ibid.*, p. 422), etc. C'est enfin un anachronisme que d'appeler une ordonnance du Conseil du Roi au xvi^e siècle un ordre du *Cabinet* (v. II, p. 152).

Arrêtons-nous dans cette énumération, de crainte de tomber dans la minutie. Notre excuse sera que nous y sommes obligé pour prendre M. de Segesser en défaut. Son ouvrage est en effet d'une réelle valeur;

ses informations sont sûres et précises; ses réflexions témoignent d'une sagacité que la pratique des affaires publiques n'a pu que développer. Les deux volumes, fort bien imprimés, sont d'une lecture facile et agréable¹. En général, l'auteur montre de l'impartialité. Il s'abstient des professions de foi et des protestations patriotiques et ne marque pas une admiration exclusive pour son héros. Au contraire, ainsi que nous l'avons dit, M. de Segesser met quelque discrétion à le faire intervenir dans le récit. Nous ne demandons qu'à connaître davantage Louis Pfyffer et nous souhaitons de voir bientôt publier le volume qui couronnera une œuvre intéressante pour le lecteur français comme pour le lecteur suisse.

Francis DECRUE.

A. L. D'ECKMÜHL, M^{se} DE BLOCQUEVILLE. — **Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, raconté par les siens et par lui-même.** 4 vol. in-8°. — 1. Années de jeunesse. — 2. Années de commandement. — 3. La Russie et Hambourg. — 4. Un dernier commandement, l'exil et la mort. — Dentu, 1879-1880.

Il y a plus d'une analogie singulière d'esprit, de caractère et de destinée entre Davout et son compatriote Vauban. — Comme Sébastien Le Prestre, le futur duc d'Auerstaedt appartenait à la petite noblesse de Bourgogne. Mais malgré le soin avec lequel M^{me} la marquise de Blocqueville fait remonter jusqu'au xvi^e s. la généalogie de sa famille, nul doute que sans la Révolution il ne se fût trouvé des ducs entichés de leur naissance pour appliquer à Davout les hautaines paroles de Saint-Simon sur Vauban : « S'il étoit gentilhomme, c'étoit bien tout au plus... Rien de si court, de si nouveau, de si plat, de si mince ! » — C'est par les mêmes qualités de soldat : la froide constance, le souci du détail, le talent d'organisation, que tous les deux ont créé leur étonnante fortune militaire. Comblés l'un et l'autre de faveurs et de biens par les deux plus puissants souverains que la France ait vus à sa tête, ils ont été frappés également d'une injuste disgrâce. Enfin, pour achever l'analogie : les principaux papiers de Davout ont disparu à la Bérézina, ceux de Vauban sont encore inaccessibles.

Pourtant il est plus facile aujourd'hui de tracer le portrait et la vie du premier lieutenant de Napoléon. L'historien que ce travail patriotique pourra séduire obtiendra sans doute avec assez de facilité l'accès des sources officielles où dorment les rapports de Davout. Quant aux papiers de famille, ils sont aujourd'hui publiés : c'est une bonne partie

1. On n'y rencontre que trop de mots français à désinence germanique, ainsi dans cette phrase (v. II, p. 136) : Carl IX und Elisabeth von England *desavouirten* diese *Expeditionen*, allein sie liessen sie auf ihrem *Territorium* sich *organisieren*, aus ihren *Städten* sich *verproviantiren*, etc...

de la tâche définitive qui n'est plus à entreprendre. — Dans les quatre volumes qu'a donnés M^{me} la marquise de Blocqueville, la plus grande partie des documents nouveaux sont des lettres de famille et particulièrement la correspondance du maréchal avec sa femme restée en France. Beaucoup de ces papiers sont copiés d'un bout à l'autre, d'autres sont donnés seulement par extraits. Dans le second et le troisième volume, l'auteur a fait précéder les documents eux-mêmes d'une introduction destinée à relever les principales accusations portées par les historiens contre la personne de Davout et à les confondre.

Il est trop naturel que la fille de l'illustre maréchal emploie son talent d'écrivain à présenter le panégyrique de son père : Edgard Quinet l'écrivait lui-même en 1861 à M^{me} de Blocqueville : « Soit que vous jugiez convenable de faire l'aveu de quelques erreurs, soit que vous n'en reconnaissez aucune, tout sera puissant de votre part, tout agira sur l'opinion. » Cette prédiction s'est accomplie : même en tenant compte des liens étroits qui unissent l'auteur au héros de ce livre, on peut dire que la mémoire de Davout a singulièrement gagné à cette publication. Non peut-être comme homme de guerre, mais comme homme. Le général, en effet, n'a pas besoin d'apologiste. Quand on a formé et conduit au feu, avec la vigueur que chacun connaît, les divisions Gudin, Morand et Fréant, quand on a les états de service de Davout, on entre pour ainsi dire de plain-pied dans la gloire ; il n'est pas nécessaire qu'une publication pieuse vienne après plus d'un demi-siècle rappeler l'attention sur un héros dont nul Français n'ignore les titres. Il faut reconnaître de plus que les documents mis au jour dans le nouveau livre ne permettraient pas d'écrire une « histoire militaire » du maréchal.

Ce n'est pas d'ailleurs ce que s'est proposé M^{me} de Blocqueville. Elle a entrepris de nous faire partager le culte pieux dont elle entoure la mémoire du grand soldat : elle a voulu faire justice des calomnies dont à l'époque de la furieuse réaction de 1815, et depuis, on a voulu la ternir. A-t-elle complètement réussi ?

A peu de chose près : oui. — La figure de Davout se dégage avec une vérité frappante de ces pages intimes écrites au jour le jour et destinées pour la plupart à rassurer la maréchale et à lui apprendre ce que devenait « son bon et fidèle Louis » pendant ces campagnes extraordinaires et ces lointains commandements.

Cependant peut-être y aurait-il une réserve à faire, une légère critique à formuler, et il vaut mieux commencer par là pour être ensuite tout entier au plaisir d'approuver. M^{me} de B. ne nous montre-t-elle pas avec une complaisance un peu exclusive que sous ce terrible maréchal si redouté des maraudeurs, des espions et des pamphlétaires, se cachait un homme tendre à sa famille, dévoué à ses amis, plein en un mot de qualités tendres !

Il se peut que cette formidable apparence, cette réputation de dureté qui (c'est un fait) était assurée au maréchal, aient été un masque trompeur que Davout s'imposait par politique, afin justement d'avoir moins

à sévir. Mais il aurait été intéressant de déterminer jusqu'à quel point le maréchal s'était identifié avec ce rôle.

Ce n'est pas impunément qu'un homme, par nécessité ou réflexion, prend une attitude qu'il garde pendant des années : l'habitude finit par courber l'être moral, si souple soit-il, comme le corps lui-même ; et l'âme garde un pli aussi bien que le visage. — A force de creuser la science militaire et de protester de son dévouement à l'empereur, Davout était arrivé à se créer une sorte de religion dynastique et militaire qu'il voulait transmettre à ses fils et que, malgré notre admiration pour ses hautes vertus, nous ne pouvons nous empêcher de trouver un peu exagérée : à plusieurs reprises il se promet d'élever son fils avec sévérité « pour être un des bons serviteurs du roi de Rome (III, 122, 102-94). — Je destine, ma chère Aimée, le manuel des sous-officiers, que j'ai prié M^{me} Morand de te remettre, à être placé dans les mains de notre petit Louis lorsqu'il saura épeler. » L'enfant avait un an ! Ailleurs, il recommande d'élever plus spécialement son fils aîné dans la haine des Russes, le second, dont on tâchera de faire un marin, dans la haine des Anglais. « Je sais, ajoute-t-il, que les sentiments dont je te parle n'entrent pas dans le cœur d'une femme, mais ils doivent entrer dans le cœur d'un Français » (III, 297). Hélas ! l'ennemi de l'Angleterre, le futur Nelson, mourut par accident avant l'âge de deux ans ; et l'aîné ne fit campagne que lors du siège d'Anvers, contre les Hollandais. Il alla bien en Russie, mais comme attaché d'ambassade et « il fut accueilli avec une distinction toute particulière par l'empereur Nicolas » (IV, 413).

Il faut bien reconnaître qu'en cela le patriotisme du maréchal l'entraîne un peu loin. Dans cette dramatique année de 1813, on détestait autant en France les Anglais que les Cosaques : « l'idée que cette tempête, écrit le maréchal après un orage, jetterait à la côte beaucoup de bâtiments anglais, me la faisait regarder avec plaisir » (III, 289). Telles étaient les passions du temps qu'on se réjouissait même des désastres causés par les éléments à des marchands inoffensifs.

Par ce froid mépris de tout ce qui est ennemi, Davout se rapproche de Napoléon. Il y a d'autres traits communs. Ainsi ces formidables silences que l'empereur gardait parfois dans ses moments de mauvaise humeur et que nul n'osait rompre, Davout, par nature, calcul ou nécessité, les imite et s'en vante. A Hambourg, les repas sont aussi lestement expédiés qu'aux Tuileries (III, 114), un quart d'heure au plus ; aussi les officiers ne s'amuse pas à parler. Les soldats de Davout disaient qu'ils étaient « de l'armée où l'on mange », leurs chefs pouvaient ajouter « où l'on mange vite ». Génie organisateur par excellence, Davout avait, comme Napoléon, une étonnante capacité de travail ; comme lui, il passait les nuits à recevoir les dépêches et à expédier les réponses, mais s'il ne se ménageait pas lui-même, il jugeait superflu de ménager les autres.

Ainsi, la veille de la bataille de Mohilev, Davout mande à son quar-

tier-général ses commandants de division : « Le maréchal enferme dans son cabinet laissa dans la pièce qui précédait, tous les pauvres généraux sans les recevoir, et comme de simples plantons, durant toute la nuit. Il n'y avait dans cette pièce que quelques misérables chaises ; chacun prit le parti de se coucher sur le plancher. Là, se trouvaient de vieux généraux, entre autres le comte de Valence, sénateur, qui commandait une division de cuirassiers... Il faut ajouter que le maréchal ne nous fit pas offrir un verre d'eau ! » (Le général Desaix, p. 237.)

On ne peut s'empêcher de comparer cette veille d'armes si lugubre avec les causeries que Napoléon, ses dernières dispositions prises, se plaisait à avoir avec ses lieutenants : « Long, familier et significatif », comme dit M. Thiers, chacun de ces entretiens faisait, pour quelques heures, oublier aux plus frondeurs des maréchaux leurs légitimes griefs et les remplissait d'ardeur pour le lendemain. Davout n'eut jamais, comme son maître, l'art dangereux de la séduction.

Mais néanmoins, toute rude qu'ait été sa direction, quelle fermeté, quelle droiture, quelle simplicité noble et grande dans cette âme de soldat ! Après tout, des deux méthodes de s'emparer de l'esprit d'une armée, celle du prince d'Eckmühl fut peut-être la meilleure. Avec lui jamais d'effusions, de caresses : la rigide discipline ne faiblit pas un instant. Mais aussi pas d'hypocrisie chez le chef, et, ceci est à l'honneur de l'esprit militaire français, nulle défiance chez le soldat. Jamais dans les corps que commanda successivement Davout, on ne vit ces lamentables débandades qui, dans les déroutes de la fin, détruisirent même la garde. De tous les maréchaux, c'est lui qui le dernier reste le représentant de la grande armée, le dernier qui dépose les armes : en 1814, à Hambourg, en 1815, de l'autre côté d'Orléans, Davout est à la tête du dernier corps organisé qui reste à la France. Il ne s'avoue vaincu que sur l'ordre du gouvernement français ; ce n'est pas la guerre, c'est la politique qui lui arrache les armes des mains : le soldat s'incline avec une résignation stoïque devant la volonté du pays : « Nous ne sommes pas, dit-il, des êtres délibérants. »

Il est aisé du reste de comprendre pourquoi, plus que tout autre, Davout garda intactes les forces dont il disposait. C'est que nul ne connaissait aussi bien que lui le fort et le faible de son armée, et ne donnait autant de soins à l'instruction des hommes, à leur équipement, à leur nourriture. Les troupiers du maréchal n'avaient pas besoin de lui murmurer la touchante prière que Villars entendait à Malplaquet : « Panem nostrum quotidianum ! » Le 1^{er} corps en entrant en Russie semblait une vraie colonie militaire. — Aussi, malheur aux maraudeurs ! Le maréchal n'admet pas plus l'indiscipline que la lâcheté. « Le maréchal Davout, ayant trouvé sur la route un grand nombre de trainards du 33^e, entra dans une grande colère et commanda que ce régiment défilât devant lui la crosse en l'air. » (Le général Desaix, p. 234.) Les bons soldats eux-mêmes sont compris dans la punition. C'est une dure loi de la guerre : mais le corps de Davout doit être impeccable.

Le chef du reste donne l'exemple, et il est toujours présent, prêt à couper court à la moindre défaillance. A Mohilev : « Un bataillon du 108^e manquant de munitions fit un mouvement de retraite, mais en très bon ordre et après une longue et vive fusillade. Le maréchal Davout se porta aussitôt au devant de ce bataillon, l'arrêta sur place et lui faisant faire face à l'ennemi imagina de lui commander l'exercice comme si l'on eût été à cent lieues de l'ennemi. » (Desaix, p. 240.)

Voilà comment on obtient de bonnes troupes ; et c'est ce qui explique comment Davout, même disgracié, sut garder un empire absolu sur ses soldats.

Les causes de cette disgrâce, plus funeste à l'empereur qu'au maréchal, ont été parfaitement expliquées par M. Thiers. Elles doivent être cherchées dans la clairvoyance même du prince d'Eckmühl. Sa correspondance avec la maréchale nous donne peu de renseignements sur ce point. Dans deux passages seulement on entrevoit une allusion à des confidences échangées de vive voix entre les deux époux. Mais il n'y a rien qui jette un nouveau jour sur ce problème historique. M^{me} de B. n'a pu non plus retrouver la fameuse lettre où Davout répond à l'empereur : « V. M. ne fera jamais de moi un duc d'Albe ». Mais la disgrâce était antérieure à la rentrée de l'armée française dans Hambourg.

Ce que la piété filiale de M^{me} de B. avait surtout à cœur c'était de détruire les calomnies qui ont été propagées en Allemagne et même en France contre le vainqueur d'Auerstaedt et d'Eylau. Les lettres de Davout à sa femme, lettres écrites au jour le jour, sous le coup même des émotions du moment, d'un accent de sincérité et de franchise inimitable, font justice d'une façon éclatante de l'accusation de méchanceté. Non, Davout n'a jamais froidement ordonné le mal pour le plaisir de frapper des innocents. En Allemagne comme en Russie il entendait faire la guerre en soldat puisqu'il le fallait, mais non en fanatique qui combat non pas une armée mais une race. Il a eu cette bonne fortune d'ignorer les horreurs de la guerre d'Espagne : nous ne pouvons dire quelles mesures les atrocités commises par les Espagnols l'auraient contraint de prendre, mais ce qu'on peut assurer, c'est que nul général n'a été plus scrupuleux, le salut de l'armée assuré. La lettre qu'il écrivit à sa femme lors de la destruction du pont de Dresde est vraiment émouvante. Quant à sa conduite pendant le siège de Hambourg, à la saisie de la banque, aux ordres rigoureux qu'il fit exécuter pour débayer la zone de défense, il y aurait injustice aujourd'hui à rééditer les calomnies dont le prince d'Eckmühl a été l'objet. A tout prendre, Davout s'est montré plus sévère pour les Français pris en faute que pour les Allemands eux-mêmes. Les souvenirs militaires du colonel de Gonneville nous donnent une preuve frappante de cette salutaire sévérité. « Le foin, mal choisi et emmagasiné sans soin, se trouvait avarié. Comme le temps et l'argent n'avaient pas manqué et que les ressources du pays sont immenses en ce genre, le maréchal, à la suite d'une enquête, fit juger par un conseil de guerre l'agent comptable

reconnu coupable de malversation et de négligence et le fit fusiller. C'était un père de famille¹. »

Davout avait le droit d'être rigoureux, car il prêchait d'exemple. C'est encore un point acquis et dont on trouve la preuve presque à chaque page de ces quatre volumes. Malgré les 950,000 francs de revenu que lui reproche Lanfrey, Davout était réellement gêné. L'empereur ne donnait rien pour rien et ses plus fastueuses générosités cachaient des pièges. M^{me} de Rémusat raconte, à propos d'un voyage de Napoléon en Belgique, comment il promettait aux municipalités flamandes des travaux fort utiles aux villes, en réglait l'exécution, puis, lorsque tous les bourgeois avaient acclamé le souverain et ses présents, faisait inscrire les dépenses au budget municipal. C'est à peu près ainsi qu'il agissait avec sa noblesse de grands dignitaires. En échange des dotations, des majorats, il leur imposait de lourdes charges de représentation. Outre que la plupart des fiefs étaient octroyés hors des limites de l'empire, il y avait un grand nombre de propriétés plus onéreuses qu'utiles. Si Davout, par exemple, possédait les salines productives de Nauheim en Westphalie, il était également l'heureux propriétaire du célèbre château de Brühl. Or, ce beau palais, bâti par l'archevêque Clément-Auguste dans le goût fastueux que l'Allemagne du xviii^e s. avait imité de la France de Louis XIV, demandait pour son entretien toute une armée de serviteurs; nul revenu, mais beaucoup de frais. Heureusement Davout ne fut pas obligé de le meubler, c'eût été la ruine. D'autres obligations auxquelles il était impossible de se soustraire étaient imposées aux maréchaux ou à leurs femmes par l'empereur. Ordre était donné à la princesse d'Eckmühl de donner un bal. Elle eût préféré cent fois s'occuper de ses enfants; n'importe, il lui fallait faire danser et danser elle-même; c'était un service commandé. Non! on ne saura jamais à quelles exigences bizarres et à quelle discipline ridicule Napoléon avait entrepris de soumettre ce qu'il y a de plus mobile et de plus indépendant au monde, le plaisir et les relations sociales. En même temps qu'il faisait fermer par sa police le salon de M^{me} de Stael, il faisait ouvrir par son état-major ceux de la maréchale Davout. Savary réussissait à merveille dans son rôle d'épouvantail et dispersait d'un geste cette société d'élite. Mais les gens d'esprit, s'ils sont parfois faciles à effrayer, ne sont pas toujours aisés à prendre, et Berthier échouait en voulant les attirer dans les salons officiels.

Le rôle de Davout en 1815 au ministère, et surtout après Waterloo et sur la Loire, fut digne de sa gloire passée. Le recueil contient des lettres où éclate le plus ardent patriotisme (p. 254, au comte d'Elm) en même temps que le légitime orgueil du passé.

En somme, tout cet ouvrage apporte de précieux témoignages en faveur d'un des chefs les plus illustres de notre armée. On peut trouver

1. *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville*, publié par la comtesse de Mirabeau, sa fille. Didier, 1875, p. 264.

ailleurs plus de renseignements techniques sur le soldat, des discussions savantes sur le manœuvrier, mais ces pages émues n'en ont pas moins un intérêt tout spécial. Sous cette poitrine d'airain nous sentons un cœur d'homme, sous ce regard impérieux et triste nous devinons une âme accessible aux émotions, et ceux que trop de grandeur aurait pu rebuter se sentent attirés par tant de bonté virile.

Louis BOUGIER.

La Philosophie de l'Histoire en France, par Robert FLINT, professeur à l'Université d'Édimbourg; traduit de l'anglais par Ludovic Carrau. Paris, Germer Baillière, 1878. In-8°, cv-421 p.

Il y a deux choses différentes dans cet ouvrage : une introduction toute philosophique, où l'auteur développe ses idées sur la philosophie de l'histoire, et une série d'études critiques sur les penseurs français qui ont écrit sur la philosophie de l'histoire. Le traducteur, M. Ludovic Carrau, avait, en 1875, exposé et discuté, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, le résultat des travaux de M. Flint¹. « Il nous a paru, dit-il dans l'avant-propos de la traduction, que les appréciations de M. Flint sont généralement judicieuses, qu'il défend avec bonheur la cause de la liberté humaine contre le fatalisme historique qui nous envahit de toutes parts... » M. Flint étudie successivement : Bodin et le cartésianisme, Bossuet, Montesquieu, Turgot, Voltaire, Condorcet, l'école théocratique, Saint-Simon et Fourier, Cousin et Jouffroy, Guizot, Buchez et Leroux, Auguste Comte, Michelet et Quinet, Tocqueville, Odysse Barrot, de Ferron et Laurent. C'est à coup sûr une lecture intéressante ; c'est même, grâce au talent du traducteur, une lecture souvent agréable ; mais est-ce une lecture bien instructive, et cette philosophie de l'histoire méritait-elle d'être traduite alors que tant d'ouvrages historiques, pleins de faits et de documents, attendent et attendront toujours peut-être un traducteur français ? La critique de M. Flint manque de fermeté et ses vues sont pour la plupart peu nouvelles pour notre public. Le cours qu'il professe est sans contredit fort utile aux étudiants anglais ; les Français trouveront les connaissances historiques insuffisantes et reconnaitront, dans la facilité même et la clarté coulante de son œuvre, le caractère superficiel que l'on a, à tort ou à raison, reproché souvent à notre enseignement supérieur. Ce n'est pas qu'on regrette dans un livre de philosophie un appareil pédantesque d'érudition ; mais les textes sont trop souvent remplacés par un résumé flottant et incolore. Il y a beaucoup de bon sens anglais, de bon sens pratique et modéré dans les jugements de M. Flint ; mais, en vérité, il

1. La philosophie de l'histoire et la loi du progrès. *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1875.

présente trop souvent des jugements dont l'extrême évidence devrait être au moins relevée par le piquant de la forme¹.

Chacun des chapitres est accompagné d'une courte notice bibliographique où M. F. indique ses sources. Ces notes sont très insuffisantes, et, en les parcourant, on s'explique plus aisément les lacunes de l'ouvrage. La notice sur Turgot (p. 70) est tout à fait incomplète. On en dira autant de la note sur Voltaire (p. 81) : *Le roi Voltaire*, de M. Arsène Houssaye, y est cité, et le nom de M. Desnoiresterres ne s'y trouve pas. En général, M. Flint paraît s'être contenté d'ouvrages recueillis un peu au hasard dans une bibliothèque médiocrement composée. On s'étonne de voir certains noms et de ne pas rencontrer certains autres. Les études de M. F. sur les contemporains provoquent les mêmes observations. MM. Odysse Barrot, de Ferron et Laurent² méritent sans doute l'attention qu'il leur donne, mais on est surpris de voir qu'un professeur anglais, traitant de la philosophie de l'histoire en France, paraît presque ignorer le nom de l'auteur de *l'Histoire de la littérature anglaise*. M. Renan était digne de plus d'attention ; Augustin Thierry aurait pu être discuté ; pourquoi ne pas parler de Lanfrey ? pourquoi ne pas citer les préfaces et quelques discours de M. Thiers ? Enfin, Sainte-Beuve a étudié assez l'histoire et la philosophie historique pour trouver place dans un ouvrage où l'on expose et discute l'idée que l'on se fait en France de l'histoire et du progrès. Il est vrai que M. Flint s'excuse ainsi de ces omissions : « On remarquera que si Frédéric II et M. Thiers ont droit à une place dans une histoire de la philosophie de l'histoire, il faut en donner une à tous les historiens, et si l'on y fait figurer M. Renan, il faut y faire figurer aussi tous les ethnologistes. » L'argument, en théorie, est assez juste, mais il ne porte point dans l'espèce. En admettant même, ce qui n'est pas, que ni M. Thiers ni M. Renan n'aient jamais écrit sur l'histoire en général, il est très contestable d'exclure de la philosophie de l'histoire un grand historien sous prétexte qu'il n'a point traité de la matière *ex professo*, et d'y admettre l'auteur du moindre ouvrage philosophique. Un historien comme M. Mignet, M. Thiers ou Augustin Thierry, possède et développe toujours une méthode historique. Il y a donc ici avant tout une question de mesure, de critique et de tact. Qui songerait à écrire une philosophie de la nature dont on exclurait Cuvier et Laplace, sous prétexte qu'il y faudrait admettre tous les paléontologistes et tous les mathématiciens ?

1. Ceci par exemple : « Anne-Robert-Jacques Turgot, à qui l'histoire impartiale doit attribuer l'honneur d'avoir été l'un des hommes les plus sages et les meilleurs du XVIII^e siècle... Turgot fut un messenger de grâce pour la royauté, la noblesse, le clergé de France, à une époque où les forces de la démocratie s'amas- saient rapidement pour les détruire ; mais ses conseils et ses efforts furent vains ; et alors il fut suivi par Mirabeau et Danton. » (P. 71.)

2. Ferron, *Théorie du progrès*, 1867. M. Laurent est professeur à Gand et a publié une *Philosophie de l'histoire*, 1870, complément de ses études sur *l'Histoire de l'humanité*.

Johann WENDRINSKY : **Kaiser Joseph II.** Ein Lebens-und Charakterbild. Wien, Braumüller, 1880, 400 p.

Composé à l'occasion de la fête du centenaire de Joseph II (29 nov. 1880), ce livre est du nombre de ceux que les Allemands appellent des livres de circonstance (*Gelegenheitsschrift*). A ce point de vue cet ouvrage, simple compilation sans importance scientifique, n'est cependant pas sans utilité. C'est une belle édition, avec un portrait de Joseph II, des tableaux généalogiques, un index et même la liste des souverains de l'époque. Le style en est léger et sans prétentions. L'auteur a étudié tous les ouvrages sur le même sujet, il donne des renseignements précis. Il traite des questions économiques et sociales, de l'état de la presse, de la justice, des francs-maçons et des troubles survenus dans les Pays-Bas et la Hongrie. On peut seulement lui reprocher de ne pas s'être assez étendu sur la politique extérieure, qui est de la plus grande importance pour apprécier le règne de Joseph. Il ne consacre que quatre pages au partage de la Pologne, il ne fait qu'une courte allusion à l'alliance des princes (*Fürstenbund*), et ne parle pas du tout de l'alliance de 1781 entre la Russie et l'Autriche. Ceci est d'autant plus regrettable qu'il eût pu le faire sans trop augmenter le volume de son livre, en s'étendant un peu moins sur le côté anecdotique. Il est vrai que quelques-unes de ces anecdotes sont d'un grand intérêt. Par exemple : « on enseignait le slave à Joseph parce que cette étude pouvait consolider l'amitié des cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. On lui inspira un tel dégoût pour la langue française qu'il ne voulait pas l'étudier ; c'est pourquoi on enseignait le français en sa présence à un autre garçon » (p. 25). Mais beaucoup de ces anecdotes n'ont aucune importance, comme celle qui nous montre « le prince, âgé de deux ans, agitant un petit drapeau par la fenêtre du palais » (p. 23), lors de l'entrée triomphale de Marie-Thérèse à Vienne, après la victoire remportée sur les Français à Dettingen.

Le défaut capital du livre de W. c'est d'être plutôt un amas incohérent de matériaux qu'un ouvrage terminé. Ainsi, tout en passant en revue les ordonnances de Joseph, il les cite simplement, sans faire ressortir l'importance psychologique qu'elles possèdent, à notre avis, au plus haut degré. Il en résulte que le livre de W. fatigue le lecteur et ne lui montre pas le caractère de Joseph, en dépit de son titre prétentieux : *Lebens-und Charakterbild*. Les opinions qu'il émet permettent de croire que M. W. appartient au parti libéral. Il relève surtout les actes de Joseph contre le système féodal. Il blâme vivement l'esprit rétrograde de ses successeurs « pusillanimes et bornés » ; il est partisan de la révolution de 1848. Malheureusement ces larges idées sont en contradiction avec l'étroit point de vue d'un Allemand d'Autriche. M. W. est un ennemi déclaré du parti « fédéraliste et national » et réclame l'unification de l'Autriche « pénétrée de l'élément germanique ». De là ses violentes attaques contre le « diplôme d'octobre » 1860. On sait que

les cinq sixièmes des habitants de l'Autriche ont des aspirations contraires, et, pour nous, nous ne croyons pas que les vœux de l'auteur puissent se réaliser quand il espère que « ce petit ouvrage sera une petite pierre de base » pour l'idée germanique. Nous ne croyons pas non plus que W. diminue le rôle de la Prusse dans la question allemande, en raillant Frédéric II, qui lisait les dépêches allemandes dans la traduction française. En général il est à remarquer que l'auteur a complètement négligé d'apprécier l'importance du rôle de Joseph et de Frédéric dans la question allemande : c'est oublié important dans un livre sur Joseph II.

A. TRATCHEVSKY.

Österreich und das Reich in Kampfe mit der französischen Revolution von 1790 bis 1797, von LANGWERTH von SIMMERN. Berlin, Bidder, 1880, 2 vol. in-8°. XII-446-345 p.

Les ouvrages allemands sur la période traitée par M. de Simmern forment déjà une bibliothèque, presque une archive. M. de S. n'a pas la prétention de renouveler l'histoire de ces temps agités. Sa santé, dit-il, ne lui a pas permis d'étudier les manuscrits. Il était ami du regretté M. de Vivenot, à qui nous devons la publication, malheureusement interrompue, de tant de documents précieux. La pensée principale de M. de S. a été de rassembler, de compléter et de mettre à la portée du grand public l'œuvre de son ami. Il s'est entouré de tous les autres écrits qu'il a pu rassembler et qui ont paru en Allemagne et en France. Il s'est beaucoup servi des livres de M. de Sybel, il rend un juste hommage aux travaux de M. Hüffer. Enfin il a profité du beau livre de M. Ranke sur Hardenberg. Son ouvrage est entièrement de seconde main. A ce titre il a peu d'intérêt pour les historiens français qui devront toujours préférer soit les documents soit les écrits de première main dont M. de S. lui-même s'est servi. M. de Vivenot était très étroitement autrichien ; M. de S. écrit au point de vue de la grande Allemagne. C'est sous ce rapport que son livre est utile à lire et qu'il trouve sa raison d'être entre les écrits faits dans le sens autrichien ou dans le sens prussien. Il aide à relier les travaux un peu disséminés des auteurs dont M. de S. a eu le désir de vulgariser les travaux un peu trop spéciaux ou trop savants pour le grand nombre des lecteurs.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. XLIII. Année 1882, livr. 1 et 2. — Aug. MOLINIER. La commune de Toulouse et Philippe III (publie une enquête de l'année 1274, qui donne les détails les plus intéressants sur l'histoire de la mairie ou consulat toulousain au XIII^e s.; on y voit le consulat supprimé par Simon de Montfort, rétabli par Raimond VII; la ville remettre à celui-ci en 1241 le droit de nommer les consuls, dont l'élection libre lui est rendue en 1248; Alfonso de Poitiers lutter sans fin contre les privilèges municipaux de Toulouse; enfin Philippe III, suivant la politique modérée de son père, rendre aux Toulousains leurs privilèges amoindris par son oncle. Les coutumes de la ville furent définitivement rédigées en 1286 et subsistèrent aussi longtemps que la municipalité libre. Important chapitre d'histoire communale, suivi du texte de l'Enquête sur le mode de nomination des consuls de Toulouse). — OMONT. Les sept merveilles du monde au moyen âge. — R. DE LASTEYRIE. La charte de donation du domaine de Sucey à l'église de Paris, 811 (acte apocryphe au point de vue diplomatique; au point de vue historique les détails qu'elle contient peuvent être tenus au moins pour vraisemblables). = Bibliographie : Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes (publication importante; des négligences dans la transcription; la partie diplomatique est assez faible). — *L. de Piépape.* Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France, 1279-1678 (livre mal composé; beaucoup de renseignements utiles pour l'histoire militaire de la Franche-Comté). — *Roserot.* Armorial du département de l'Aube (utile). — *Mullinger et Gardiner.* Introduction to the study of english history (très utile; des inégalités dans la partie qui traite des sources. Voy. plus haut, p. 426). — Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIX. — *J. d'Arbaumont.* Armorial de la Chambre des comptes de Dijon (précieux pour l'histoire de la bourgeoisie et de la noblesse bourguignonnes). — Livres nouveaux. = Chronique et Mélanges (cette chronique n'est qu'une triste nécrologie; elle est presque tout entière consacrée aux discours prononcés aux obsèques de MM. Redet, Douët d'Arcq, Guilmoto, Thurot et Quicherat). — Notice de M. L. DELISLE sur le Bréviaire de Colbert.

2. — **Revue archéologique.** 1882. Février. — PERRON. Les tumulus de la vallée de la Saône supérieure; suite en mars. — DARRICARRÈRE. Lettre de M. Cl. Ganneau sur une monnaie inédite de Joppé (appartient au règne d'Elagabale; l'abréviation $\phi\lambda\alpha$, qu'on lit sur une monnaie ana-

logue, doit se lire *φλαουιας*, soit Joppe-Flavia). — LEBÈGUE. Inscription de l'Ara Narbonensis; suite en mars (texte, transcription et traduction). L'inscr. se compose de deux plaques de marbre gravées à des époques différentes, l'une sous Auguste, l'autre sous Antonin. Elle est consacrée au culte d'Auguste, dont l'autel était desservi par des sévirs : trois chevaliers romains *a plebe*, et trois *libertini*, c'est-à-dire trois affranchis; ce culte semble être à l'origine au moins distinct du sévirat augustal, avec lequel d'ailleurs il a dû se confondre rapidement). — ARBOIS DE JUBAINVILLE. Les Celtes et les langues celtiques; fin en mars (première leçon du cours de celtique professé au Collège de France). — DURUY. La politique religieuse de Constantin, 312-337; fin en mars. — ERN. DESJARDINS. Lettre à propos des inscriptions du musée d'Amiens (discute les corrections proposées par M. Mowat).

3. — **Journal des Savants.** 1882. Avril. — Alf. MAURY. Les antiquités euganéennes et les fouilles d'Este: suite au cahier de mai. — MILLER. Histoire générale de Paris (rend compte du t. III du *Cabinet des mss.* publié par M. Léopold Delisle avec un important atlas de 51 planches, offrant autant de types de l'écriture des mss. français du v^e au xv^e s.; très important au point de vue paléographique. — Analyse aussi, du même auteur, les *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, annoncées dans la *Revue*, t. XIII, p. 350).

4. — **Revue de l'histoire des Religions.** 2^e année, t. IV, n^o 5. — L. LÉGER. Esquisse de la mythologie des Slaves. = N^o 6. HAPPEL. La religion de l'ancien empire chinois, étudiée au point de vue de l'histoire comparée des religions. — BOISSIER. Esquisse d'une histoire de la religion romaine. = 3^e année, t. V, n^o 1. Janv.-févr. 1882. KERN. Histoire du bouddhisme dans l'Inde; second article, fin au n^o 2. — MASPERO. Bulletin critique de la religion de l'Égypte ancienne. — BARTH. Bulletin critique des religions de l'Inde; fin au n^o 2. = N^o 2. Stan. GUYARD. Bulletin critique de la religion assyro-babylonienne; la question suméro-accadienne (le système dit improprement sumérien ou accadien est purement conventionnel, ce n'est qu'une manière d'écrire l'assyrien; les dieux tels que Moulge, Silik-Moulou-Chi, signalés dans la religion des Soumirs et Accad, n'existent pas; ces noms ne sont autre chose « que l'épellation des signes idéographiques à l'aide desquels les Assyriens écrivaient parfois les noms de Bel et de Marduk »).

5. — **Revue de l'Extrême-Orient.** T. I, n^o 1, 1882. Janvier-mars. — Histoire des Etudes chinoises. I. Notes pour servir à une biographie de feu l'archimandrite Palladius. — H. CORDIER. Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de l'Extrême-Orient. I. Correspondance du Père Fouquet avec le cardinal Gualterio (très intéressant). — Id. Manuscrits relatifs à la Chine: Londres, British Museum.

6. — **Les lettres chrétiennes.** T. IV, n^o 1. — P. ALLARD. L'art dans les catacombes. — LALLEMAND. Le drame grec et les Mystères (recherche en quoi les Mystères ressemblent aux tragédies grecques et

en quoi ils en diffèrent).— UL. ROBERT. Le *Codex tugdunensis* et la critique (réponse aux critiques de MM. Trochon et Aubé sur l'édition du Pentateuque de Lyon). = N° 2. D. CHAMARD. L'auteur de l'hymne *Pange lingua* (est bien Fortunat. Contre l'abbé Pimont). = N° 3. PAUL ALLARD. Le tombeau d'un esclave chrétien au second siècle; le cubiculum d'Ampliatius dans la catacombe de Domitille (d'après les articles de Rossi dans le *Bullet. di archeol. crist.*; voy. plus bas, n° 9).

7. — Revue critique. 1882, 10 avril. — *Ch. Graux*. Plutarque, vie de Cicéron, texte grec (excellente édition). — *Gebhardt*. Studien über das Verpflegungswesen von Rom und Constantinopel (travail méritoire, qui n'ajoute pourtant rien d'essentiel à ce qu'a dit Godefroy des entreprises chargées de l'approvisionnement des deux capitales de l'empire romain; c'étaient des associations d'entrepreneurs créés et surveillés par l'État). = Variétés : Deux lettres de Ramus à Tremellius (pub. par Alf. Stern, d'après les originaux conservés à Berne). = 17 avril. *Bouché Leclercq*. Histoire de la divination dans l'antiquité, t. II et III (excellent). — *Kertbeny*. Bibliographie der ungar. nation. und internat. Literatur. Bd. I, 1454-1600 (travail important, que l'auteur, mort en 1880, a laissé inachevé). = 24 avril. *Oehmichen*. Plinianische Studien zur geograph. und kunsthistor. Literatur (faible). — *Gildemeister*. Theodosius, de situ Terrae sanctae im æchten Text; der Breviarium de Hierosolyma vervollständigt (publie à nouveau ces deux textes déjà imprimés dans le 1^{er} vol. des *Itinera latina* publiés par la Société de l'Orient latin; le présent article est une réplique aux injustes critiques du nouvel éditeur sur l'œuvre de ses devanciers). — *P. Pierling*. La Sorbonne et la Russie, 1717-47. (Quand Pierre le Grand visita la France pour la seconde fois, il s'entretint à Paris avec plusieurs docteurs de la Sorbonne qui parlèrent de la réunion des deux églises grecque et latine; le tsar les écouta et les autorisa à lui adresser des mémoires sur le sujet. Plus tard, un de ces docteurs, Jubé de la Cour, alla même en Russie. Ces pourparlers n'eurent aucun effet; la Russie n'eût d'ailleurs rien gagné à se convertir, car mémoires et docteurs étaient jansénistes.) = 1^{er} mai. *Graf*. Roma nella memoria e immaginazioni del medio evo, vol. I (érudition étendue, mais peu profonde; beaucoup de désordre et trop de citations). — *Alph. de Ruble*. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret (excellent). = 8 mai. Variétés : lettres inédites de savants français à leurs confrères ou amis d'Italie, xv^{ne}-xix^e siècles, pub. par M. Eug. Müntz (lettres de Ch. de Montchal, archevêque de Toulouse, 1629, J. Doujat, 1669, Huet, 1689, Pellisson, 1692, J.-F. Vaillant, 1693). = 15 mai. *Savine*. Relation des troubles occasionnés en Provence par l'établissement d'une chambre Semestre (forme le 1^{er} vol. d'une « grande bibliothèque provençale. » Le texte est intéressant, mais l'annotation très insuffisante; ainsi l'éditeur a ignoré les articles publiés par M. Gaffarel dans la *Revue historique* sur la guerre du Semestre). — Variétés : Une lettre inédite de Du Cange à Adrien de Valois, 1666, pub. par Lud. LALANNE. = 22 mai. *Holder*. Corn. Taciti de origine et

situ Germanorum liber (texte donné d'après des mss. purement allemands; les mss. de Leyde et du Vatican étant tenus comme sans valeur). — *Pétrovich*. Scanderbeg; essai de bibliographie raisonnée (travail assez mal ordonné, mais plein de faits; beaucoup d'erreurs de détail). = 29 mai. *Max Collignon*. Manuel d'archéologie grecque (excellent). — *Pierre Gilles*. Histoire ecclésiastique des églises vaudoises de l'an 1160 à 1643 (excellente réimpression due à M. Lantaret). — *Noak*. Hardenberg und das geheime Kabinet Fried.-Willems III (utile; tend à prouver que la déclaration de guerre à la France en 1806 a été inspirée par des considérations d'intérêt général, et non par un mouvement de passion contre Napoléon).

8. — Nouvelle revue historique de droit français et étranger. 1882. Mars-avril. — Aug. PROST. L'immunité (article intéressant et dont la conclusion paraît fondée. La thèse de l'auteur consiste à prouver que l'immunité n'était pas pour celui qui en jouissait le privilège d'échapper à la justice ordinaire; la justice continuait d'être rendue aux hommes de l'immunitaire dans les mêmes formes que pour les autres personnes; mais les frais de justice étaient attribués à l'immunitaire, et les agents du comte ne pouvaient pénétrer sur ses domaines). = Compte-rendu : *Sarot*. Les tribunaux répressifs judiciaires dans la Manche pendant la Révolution (très mal écrit, mais contient beaucoup de faits inédits dont les historiens pourront faire leur profit).

9. — Bulletin d'archéologie chrétienne; édit. franç. par l'abbé Duchesne. 3^e série, année VI, livr. 2-3. La chambre d'Ampliatius dans le cimetière de Domitille (décrit cette chambre et ses peintures; reproduit les fragments d'inscr. qui s'y lisent encore; l'épithaphe d'Aurelia Bonifatia, ensevelie dans cette chambre par son mari Aurelius Ampliatius, peut remonter au second siècle de notre ère. La découverte de ce nom d'Ampliatius pourra servir à commenter la série des saluts qui termine le texte canonique de l'épître aux Romains). — Peigne orné de symboles chrétiens découvert à Chiusi (est peut-être du iv^e s.). — Fouilles exécutées dans l'ancienne basilique de Saint-Laurent; les papes du v^e s. enterrés en cet endroit : Zozime, Sixte III et Hilaire. — L'épithaphe métrique du pape Zozime, à Saint-Laurent in agro Verano (texte mutilé, et restitution). — Conférences de la Société des Amis de l'archéologie chrétienne de Rome.

10. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. (Ecole française de Rome.) 2^e année, fasc. II, 1882. Avril. — Ant. THOMAS. Extrait des archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire du moyen âge. — TOMMASI-CRUDELI. L'ancien drainage de la campagne romaine. — BRÉAL. L'inscription de Duénos; cf. plus haut, p. 200 (transcription, commentaire et traduction). — BLONDEL. État actuel des ruines du temple de la Fortune à Préneste. — FERNIQUE. Note sur le même sujet (rectifiée, à l'aide du travail précédent, plusieurs erreurs qui lui étaient échappées dans son travail sur *Préneste ville du Latium*). — BRÉAL.

Les inscr. du vase Chigi. — R. DE LA BLANCHÈRE. Le drainage profond des campagnes latines (constate, d'après les travaux et les écrits de M. Tommasi-Crudeli, que les Abruzzes, comme l'agro romano, ont un antique drainage cuniculaire; mais dans les Abruzzes ce drainage est encore utilisé et entretenu par les gens du pays). — FAUGON. Marino Sanudo l'ancien, à Avignon (venu en 1321, il y resta jusqu'au printemps de 1322). — ALBERT MARTIN. Les mss. grecs de la bibliothèque Malatestina à Cesena; corrections au catalogue de J. M. Muccioli.

11. — Bulletin de correspondance hellénique. (École française d'Athènes). 6^e année, 1882; fasc. IV, avril. — POTTIER ET REINACH. Fouilles dans la nécropole de Myrina. 1^{er} art. — MURET. Monnaies inédites. Athènes : Nicarchos, dynaste inconnu; Hygieionon archonte. — HAUS-SOULLIER. Inscriptions de Delphes : décrets de proxénie (1^{er} décret gravé sur un bloc détaché du mur pélasgique, en l'honneur de la ville de Chersonésos et de ses ambassadeurs. 192. 2^e Décrets gravés sur des monuments qui ont été découverts en place; un d'eux mentionne l'archonte Nicodamos dont la date n'est pas connue. 3^e Douze décrets gravés sur des fragments de blocs triangulaires en marbre ayant fait partie d'un monument consacré sans doute aux Messéniens; toutes ces inscr. sont du second siècle. 4^e Décrets gravés sur des plaques isolées, stèles ou bases. Un de ces décrets est en l'honneur d'une ville, peut-être de Thèbes, qui, à la demande des Delphiens, avait envoyé à Delphes 3 juges et leur secrétaire pour mettre fin à tous les procès qui traînaient depuis longtemps; fait curieux, et qui n'est pas isolé). — R. DARESTE. Le *χρεωφυλάκιον* dans les villes grecques (cette institution fournissait un puissant moyen de crédit et facilitait le commerce des créances; elle assurait aussi la conservation des titres). — MARTHA. Inscr. métrique de Paros (résume en 7 distiques l'histoire d'un certain Acrinos, fils de Jason, né à Paros; sa ville natale l'avait envoyé à Mylasa pour y remplir les fonctions de juge. Cette inscription confirme donc une fois de plus le fait signalé quelques lignes plus haut). — DUBOIS. Décret inédit de l'île de Cos (relatif au droit de participation aux sacrifices des tribus; du III^e s., texte et trad.). — REINACH. La reconstruction des murs de Cavalla, la Christopolis des Byzantins, au X^e s. de notre ère (d'après une inscr. publiée et traduite). — FOUCAUT. Inscr. latine de Thèbes, de l'an 14 après J.-C. Inscription du Pirée.

12. — Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire, d'archéologie et de philologie. Bulletin. 1882, n^o 4. (Ce *Bulletin* est le complément du *Répertoire des travaux historiques* dont nous avons annoncé le 1^{er} numéro; l'un et l'autre sont destinés à remplacer désormais l'ancienne *Revue des Sociétés savantes*. Tandis que le *Répertoire* est purement bibliographique et critique, le *Bulletin* est réservé aux documents originaux.) — HÉRON DE VILLEFOSSE. Rapport sur les travaux de la Commission de géographie historique de l'ancienne France exposés à Venise en septembre 1881; suivi d'un choix de documents joints aux cartes, extraits des albums mss. ou des publications de la Commis-

sion (ce rapport donne une idée très favorable de la variété des travaux de cette Commission). — Lettres adressées à Duclos par M^{me} de Pompadour, le duc de Nivernois et Voltaire, publiées par M. QUESNET. — Noms d'artistes des derniers siècles relevés sur des documents inédits de la Brie; communications de M. Th. LHULLIER (la plupart de ces artistes, architectes, peintres, sculpteurs, musiciens, ingénieurs, étaient au service du roi, et faisaient jusqu'à un certain point partie de l'administration. Leurs noms sont donc bons à recueillir). — Lettre inédite de Châteaubriand, de Genève, 22 septembre 1832 (à la suite d'un voyage en Suisse où Châteaubriand avait vu la reine Hortense. Sorties violentes contre les saint-simoniens et contre Louis-Philippe). — LUCE. Rapport sur une proposition de publication (le rapporteur et la Commission approuvent à l'unanimité la proposition faite par M. Demay d'imprimer dans la collection des documents inédits un travail ayant pour objet la description des sceaux qui font partie des actes scellés de Clairembault à la Bibliothèque nationale).

13. — La Révolution française. 1^{re} année, 1882, n^o 8. — An. DE LA FORGE. La France à la veille du 18 brumaire (fait le procès au Consulat). — Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française, par Grégoire. — E. DES ESSARTS. Robert Lindet. — COLFAVRE. De la clause de révision dans les constitutions de 1794, 93 et 95. — DIDE. Condorcet, fin au n^o 11. — Alb. LE ROY. L'évêque républicain Grégoire. = N^o 9. CHARAVAY. Documents et autographes révolutionnaires (rapport des commissaires parisiens à Saumur, 30 mai 1793); suite au n^o 9 : adjudant-général Ramel en l'an V. = N^o 6. COLFAVRE. L'abolition des titres de noblesse en 1791. — Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau, par Cabanis (réimprimé ici en entier); suite au n^o 11. — Notes de Topino-Lebrun sur le procès de Danton (publiées in-extenso, d'après une copie faite en 1861, et collationnée. Les originaux ont péri dans l'incendie du Palais-de-Justice en 1871). — Les prêtres abjurant l'imposture (pièces relatives à Strasbourg, 1793). = N^o 11. AULARD. Du texte des discours de Danton (étudie la manière dont les discours de Danton nous ont été conservés. Le *Moniteur*, on le sait, est loin d'être fidèle. Un journal, intitulé le *Logotachygraphe*, rédigé par le citoyen F.-E. Guiraut, nous a conservé avec une grande exactitude plusieurs discours de Danton; M. Aulard en publie un, en mettant en regard le texte tronqué du *Moniteur*. Il reproduit également, d'après la même source, le résumé d'un autre discours où Danton rappelle la part qu'il a prise au 10 août. Enfin il relève une faute d'impression où le nom de Danton a été, à la séance du 14 janvier 93, substitué dans la *Réimpression du Moniteur* à celui de Dannon qui lui-même est une erreur pour Daunou. Cette double méprise a fait commettre à Michelet une grave erreur). — BERTRAND. L'instruction primaire dans le département du Nord pendant la Révolution, d'après les archives de Lille et de Douai. — JANVROT. La magistrature élective sous la Révolution.

14. — Revue maritime et coloniale. 1881. Janvier. — A. DE LA MOTTE DU PORTAIL. La guerre maritime entre le Pérou et le Chili; suite (cf. les nos d'avril, août, oct. 1880). — P. MARGRY. Une famille dans la marine au XVIII^e s. — A. DONEAUD DU PLAN. L'Académie royale de marine de 1775 à 1777; suite (cf. sept. et nov. 1878, févr., août et oct. 1779; janv.-mars, juin et juill. 1880. Excellent ouvrage fait d'après les registres de l'Académie de marine, qui se trouvent à Brest; suite en février, mars, oct.) — Coup-d'œil sur la guerre chilo-péruvienne (tiré de l'*Année maritime*, publication périodique de M. Henri Durassier; contient une partie historique très soigneusement composée). — Ch. CHAUBAUD-ARNAULT. Tableau général de l'histoire maritime contemporaine, 1854-62; suite, cf. sept. 1880; suite en mars, fin en avril. = Juillet. Id. La marine pendant la guerre de l'indépendance grecque. = Août. Pénétration au Soudan, Sénégal-Niger; suite en décembre (excellente publication remplie de pièces officielles intercalées dans le texte). = Sept. E. FARRET. Étude sur les combats livrés sur mer, de 1860 à 1880; fin.

15. — Revue des Deux-Mondes. 1882. 1^{er} mars. — Duc DE BROGLIE. Études diplomatiques; la première lutte de Frédéric II et Marie-Thérèse. 6^e article : l'expédition de Moravie; la querelle des deux maréchaux. 7^e art. 15 mars : paix de Breslau; la défection de Frédéric (fin de ces très intéressantes études). — JURIEU DE LA GRAVIÈRE. L'héritage de Darius. 2^e art. : les mécontents. — BARINE. L'électrice Sophie de Hanovre. = 15 avril. Max. DU CAMP. Souvenirs littéraires; 9^e art. : le décret du 17 février 1852 (qui réglait les conditions d'existence des journaux, après le coup d'État). = 1^{er} mai. LAUGEL. La correspondance de Catherine de Médicis. = 1^{er} juin. HERVÉ. Les origines de la crise irlandaise; 3^e art. : la question des dîmes, le chartisme et la jeune Irlande.

16. — La Nouvelle Revue. 1882. 15 fév. — NAUROY. Le vrai Louis XVII (n'est pas mort au Temple; un autre enfant lui aurait été substitué; le comte de Frotté l'aurait emporté en Vendée; mais ses oncles auraient refusé de le reconnaître, lui-même n'aurait rien fait pour revendiquer ses droits, même après le retour des Bourbons; il aurait vécu ignoré en Touraine, bien pourvu par la duchesse d'Angoulême qui savait le secret; il serait mort en 1872 sous le nom de La Roche. L'auteur de l'article appuie cette conclusion sur l'affirmation du comte Desèze, fils du défenseur de Louis XVI, auquel la vérité aurait été révélée sous le sceau du secret. — Tout cela est bien difficile à croire). = 15 mars. LOLIÉE. La femme dans la chanson de geste, et l'amour au moyen âge. = 15 avril. Ch. DE COMBEROUSSE. Correspondance inédite de Lagrange et de d'Alembert.

17. — Le Correspondant. 1882. 10 avril. — Ed. BIRÉ. Victor Hugo avant 1830; 3^e art. : le conservateur littéraire. 4^e art. (25 avril) : les odes et poésies diverses. 5^e art. (25 mai) : Han d'Islande; la muse fran-

caise (suite de ces piquants articles ; détails sur les rapports du poète avec le roi et sur les pensions qu'il en reçut, etc.) = 25 avril. Alb. DESJARDINS. Marc-Antoine Muret ; l'enseignement et la correspondance des savants au XVI^e s. = 10 mai. Vte de MEAUX. La France dans les luttes religieuses de l'Europe ; 2^e art. : les Pays-Bas. — L. DERÔME. Machiavel, ses doctrines et sa mémoire, 1^{er} art. : la jeunesse de Machiavel.

18. — Le Spectateur militaire. 1881, 15 déc. — SAINT-AUBIN. Lettres inédites du général de Brack, à propos de la jeunesse de La Marmora (d'après le livre de M. Chiala sur la jeunesse de La Marmora). — G^{al} PHILEBERT. Vie du général Margueritte ; suite, cf. le 15 fév., le 15 mars, le 15 avril, le 15 mai. — Mémoires militaires du général Hardy ; suite : le 15 mars 1882. = 15 janvier. G. DE CORLAY. Histoire de la guerre d'Orient de 1875 à 1878 ; suite. = 15 mai. Bibliographie : *Chiala*. Étude historique sur le maréchal Davout (intéressant).

19. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Séances.* 1882. 31 mars. — M. J. OPPERT lit un mémoire sur les inscr. sumériennes de la Chaldée ; il explique une inscr. sumérienne du roi Urbar ou Likbagos (voy. la trad. de cette inscr. dans la *Rev. crit.* du 10 avril, p. 300). — 14 avril. M. A. LUCHAIRE, dans un mémoire sur la chronologie des documents et des faits relatifs à l'histoire de Louis VII pendant l'année 1150, rectifie beaucoup d'erreurs de dates commises sur les derniers événements de la vie de Suger qui mourut en janv. 1152, non en 1151. — 28 avril. Lettres de M. CAGNAT sur les découvertes d'inscr. qu'il a faites en Tunisie ; plusieurs de celles-ci mentionnent une *Civitas Thacensium*, inconnue jusqu'ici. — 5 mai. M. DELOCHE lit un mémoire sur le monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère ; il décrit une monnaie frappée en Gaule au nom de cet empereur, au temps de l'invasion de Gondevald qui, vers 582, s'empara de la Provence sous le patronage de la cour de Constantinople. Contre l'opinion de M. Deloche, M. Charles ROBERT dit que Gondevald n'a jamais tenté de rétablir l'autorité byzantine dans le sud de la Gaule. — 12 mai. M. S. LUCE lit un mémoire intitulé : les menus du prieur de Saint-Martin-des-Champs en 1438 et 1439 ; d'après un registre ms. qui contient l'état des dépenses de table du prieur Jacques Séguin, tenu jour par jour par son receveur Gilles de Damery. — 19 mai. M. DE WITTE lit un mémoire sur la conquête de la Gaule méridionale par les Romains ; il estime que l'arc de triomphe d'Orange a été élevé en 121, en mémoire d'une victoire remportée cette année même sur les Allobroges ; plus tard, sous Tibère, en 21, il fut consacré une seconde fois pour célébrer la défaite de Florus et de Sacrovir ; c'est alors que furent ajoutés les bas-reliefs qui décorent une partie du monument. = *Comptes-rendus des séances.* 4^e série, t. X, 1882. Janv.-mars. Note de M. E. DESJARDINS relative à une lettre de M. Desbassyns de Richemont, concernant un fragment d'inscr. trouvé récemment à Rome, et à la question du tribunus militum a populo. —

OPPERT. Les inscr. de Godea. — Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1881.

20. — Académie des sciences morales et politiques. Comptendu des séances et travaux. Nouv. série, t. XVII. 1882, avril-mai, livr. 4 et 5. — E. CARO. L'abbé Galiani en exil et sa correspondance; suite (à propos des célèbres dialogues sur les blés, expose comment s'organisait un succès littéraire à Paris au XVIII^e s.). — C. DARESTE. Le marquis de Lhopital, ambassadeur de France en Russie en 1757; suite (publie de nombreux extraits de sa correspondance avec Choiseul). — CARNOT. Étude sur l'abbé Grégoire (les lecteurs de la *Revue historique*, qui connaissent les articles de M. Gazier sur Grégoire, trouveront ici peu de choses nouvelles; notons cependant une anecdote contée par M^{me} Dubois, chez laquelle logeait Grégoire, et qui montre une fois de plus la très énergique et très noble attitude de Grégoire dans l'affaire des abjurations). — CALLERY. Les droits de douane et les idées économiques sur le commerce extérieur, depuis le XVI^e s. jusqu'à l'ordonnance de Colbert de 1664 (cet article n'est que la reproduction abrégée de celui que l'auteur a précédemment publié dans la *Revue histor.*, XVIII, 49).

21. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XI, 2^e livr. 1882. 1^{er} sem. — Comte de PONTON D'AMÉCOURT. Les monnaies mérovingiennes du Cenomannicum; suite. — Arthur BERTRAND. Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine: le Maine de 1593 à 1595; capitulation de Laval en 1594; reconnaissance de Henri IV par Bois-Dauphin, 1595 (publie 17 documents importants pour l'histoire de l'époque. On y voit à quel prix Bois-Dauphin vendit sa fidélité. Il n'en coûta pas moins de 155,000 écus au roi). — LEDRU. L'hôtellerie de l'Écu de France à Sablé. — L. COUNIL et G. FLEURY. Le testament de Marquentin de Closmorin, vicaire général du diocèse de Saintes, le 3 juin 1752 (précédé de sa biographie).

22. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1882. 1^{er} trim. — Alf. RICHARD. Note sur un denier inédit de Charenton et quelques autres monnaies du XIII^e s. (au nom de Renoul de Culant, seigneur de Charenton en Berry; à propos de cette pièce l'auteur essaie de reconstituer la liste des seigneurs de Charenton. Ce denier fait partie d'une série de 22 pièces de monnaie, dont 3 de France, 7 d'Alf. de Poitiers, 5 des comtes de la Marche et d'Angoulême, etc. M. R. en décrit 17).

23. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 4^e année, n^o 1. 1882, janv.-fév. — LALLIER. Note sur un passage de Sempronius Asellio (à noter pour la critique de Salluste et de ses procédés de style). — THOMAS. Notice sur la « Carliade », poème épique latin d'Ugolino Verino (dédié à Charles VIII en 1494; c'est une partie de l'histoire poétique de Charlemagne chantée en latin à l'imitation de l'Enéide, mais d'après les traditions des poèmes du moyen âge). — COLLIGNON.

Plaques de terre cuite de style corinthien. — LEBÈGUE. Extrait des fastes de la Gaule narbonnaise (sur la conquête de la province par Domitien et Fabius en 122 et 124 ; contre Mommsen). — LUCHAIRE. Une théorie récente sur l'origine des états généraux (contre M. Callery ; les états généraux ne sont « que l'extension régularisée des assemblées de fidèles ou de grands du royaume que la royauté capétienne réunissait autour d'elle dans toutes les solennités religieuses et politiques, pour leur demander aide et conseil sur les questions les plus diverses d'administration intérieure, de justice, de diplomatie, de guerre et de finances »). — Id. Notes pour servir à l'histoire de la justice royale sous le règne de Louis VII (liste des procès qui ont été débattus ou évoqués devant le roi et la curia regis de 1137 à 1180 ; important pour l'histoire des origines du Parlement. Ces deux articles de M. Luchaire ont été tirés à part). — TANNERY. Sur les fragments d'Eudème de Rhodes, relatifs à l'histoire des mathématiques.

24. — Revue de Gascogne. 1882. Février. — PLIEUX. L'ancienne paroisse de Vicnau, aujourd'hui annexe de Lialores, doyenné de Condom ; suite en mai. — J. DE CARSALADE DU PONT. Trois barons de Poyanne ; suite : Bernard de Poyanne. = Bibliographie : *Taillebois*. Les inscriptions gallo-romaines du musée de Dax (proviennent des anciennes murailles de Dax aujourd'hui démolies). — Mars. Comte O. DE LA HITTE. Le procès de Mgr d'Apchon, archevêque d'Auch, au sujet de son entrée solennelle, avec le baron de Montaut, en 1776 ; fin au num. d'avril. = Avril. COUTURE. Histoire des églises votives : N.-D. de Pibèque. — CABIÉ. Droits seigneuriaux et coutumes de Monferran-Savès, vers 1233 (traduction d'un document dont le texte se trouve dans le cartulaire des anciens barons de l'Isle Jourdain). = Mai. PARFOURU. Construction de la voûte du chœur de la cathédrale d'Auch, 1617-20. — Adr. LAVERGNE. Travaux épigraphiques de M. l'abbé Cazauran (relatifs aux inscr. du Gers. M. C. veut identifier le patois gascon avec le gaulois, et prétend trouver des arguments à l'appui de cette thèse dans les noms celtes et germains que fournissent les monuments épigraphiques ; mais il prend pour gaulois beaucoup de noms qui sont latins). — T. DE L. Documents inédits : lettres du vicomte d'Orthe ; suite. — Id. Jean de Monluc à Amiens en 1589. = Bibliographie. *Couget*. Les états du Nébouzan (en 1743 et en 1789, avec quelques indications sur l'histoire antérieure de ces états). = Juin. CAMOREYT. L'emplacement de l'oppidum des Sokates (à Lecture). — J. DE LAHONDÈS. Un évêque de Tarbes ignoré (Jean de Forto ou Fourtou, 38^e évêque de Tarbes, dont le *Gallia* ne connaît que le prénom).

25. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse (Romans). 2^e année, 1882, mars-avril. — Abbé PERROSSIER. Recueil des inscr. chrétiennes du diocèse de Valence ; suite en mai-juin (ces inscr. sont modernes). — Abbé FILLET. Donzère religieux : suite (quelques détails sur les guerres de religion) ; fin en mai-juin. —

Abbé FÉRAUD. Fêtes de la canonisation de saint François de Sales, célébrées dans le monastère de la Visitation de Digne en 1667 ; suite en mai-juin. — Abbé BELLET. Notes pour servir à la géographie et à l'histoire de l'ancien diocèse de Grenoble (dresse un tableau des prieurés et paroisses du diocèse de Grenoble au moyen âge, selon l'ordre des 4 archiprêtres, et d'après les pouillés de 1112, 1375 et 1497 ; suite en mai-juin. = Mai-juin. Mélanges : Promesse des procureurs de la paroisse du Puy Saint-André de payer à M. Stivi, chapelain de Briançon, 50 florins d'argent, prix d'un missel, 1458. — Inscriptions dauphinoises à Rome (3 inser. du XVII^e s.). — Pièces relatives à la guerre des Camisards. — Autographie d'Ollagnier, prêtre (utile pour l'histoire du clergé sous la Révolution. Le nouvel évêque de Valence, nommé après le Concordat, avait demandé à ses prêtres leurs états de services. M. A. Blain se propose de publier les plus curieuses de ces déclarations).

26. — **Société d'émulation de l'Ain.** Annales. 14^e année, 1881, oct.-déc. — JARRIN. La Bresse et le Bugey (2^e partie de cette intéressante étude : époque romaine ; la 3^e et la 4^e partie : époque mérovingienne et carolingienne, dans la livr. de janv.-mars 1882). = 1882. Janv.-mars. BROSSARD. Description historique et topographique de l'ancienne ville de Bourg, capitale de la province de Bresse ; suite.

27. — **Messenger des sciences historiques de Belgique.** 1882. 1^{re} livr. — L. ST. Les monuments de l'église de Solesmes. — L. G. Les tombeaux de Henri II et de Jean III, ducs de Brabant, à l'abbaye de Villiers. — HYMANS. Norbert Cornelissen (biographie d'un bourgeois de Gand mort en 1849). — HELBIG. Une ancienne impression de Pierre Schœffer. Les scribes ou copistes après l'invention de la typographie. — C. VAN DER ELST. Les Normans ; leurs faits et gestes en Belgique.

28. — **Historische Zeitschrift.** Nouvelle série. Bd XI. 1882, Heft 3. — VARRENTAPP. Sur l'histoire de l'empire allemand (à propos du 5^e vol. du grand ouvrage de Giesebrecht ; ce 5^e vol., imprimé au moment où paraissait la 5^e édition du t. I, se rapporte aux 12 premières années de Frédéric Barberousse). — HANS DELBRÜCK. Sur l'histoire de la croisade (parle d'abord de la seconde édition de l'histoire de la croisade, par Sybel. Cherche ensuite à déterminer le chiffre des combattants chrétiens au début de l'expédition. Prenant pour base le temps mis pour passer un pont la veille de la bataille de Dorylée, il estime que ce chiffre pouvait alors monter environ à 60,000 h., parmi lesquels 10,000 pesamment armés. Admet les chiffres de Raimond qui estime à 12,000 h. le nombre des Croisés à l'assaut de Jérusalem, et, pour la bataille d'Ascalon, à 1,200 chevaliers et 9,000 fantassins). — LUD. KELLER. Le rétablissement de l'église catholique à Munster après l'insurrection des Paysans, 1535-1537 (d'après les pièces d'archives). = Bibliographie. *Bender.* Rom und römische Leben im Alterthum (bon manuel à mettre

aux mains des écoliers et des gens instruits). — *Wilmanns*. Corpus inscriptionum latinarum. VIII, 1. 2. Inscriptiones Africae latinae (aussi important pour la géographie que pour l'histoire ancienne). — *Torma*. Repertorium ad literaturam Daciae archaeologicam et epigraphicam (cette publication contient : 1° un travail sur la frontière romaine en Dacie, avec une carte détaillée ; 2° un rapport sur les fouilles opérées en 1880 dans les ruines de l'amphithéâtre d'Aquincum ; ces fouilles ont fourni de nombreuses inscriptions publiées par M. Torma ; plusieurs sont reproduites par la photographie ; par malheur, le commentaire, qui est en madgyare, permet à peu de gens d'aborder l'étude de cet important volume). — *Burckhardt*. Die Zeit Konstantin's des grossen (seconde édition de cet excellent ouvrage). — *Nobbe*. Gerhoh von Reichersberg ; ein Bild aus dem Leben der Kirche im 12 Jahrh. (fait avec soin ; point de vue trop étroit). — *Armin di Miranda*. Richard von Cornwallis und sein Verhältniss zu der Kronungsstadt Aachen (mauvais). — *Janson*. Das Koenigthum Günther's von Schwarzburg (bonne monographie sur l'histoire de l'empire au xiv^e s.). — *Finke*. Koenig Sigmund's reichsstädtische Politik 1410-1418 (bon). — *Rausch*. Die burgundische Heirat Maximilian's I^{er} quellenmässig dargestellt (les relations entre la Bourgogne et l'Autriche sont bien exposées ; les textes publiés avec négligence). — *Hitzig*. Die Publizistik des Prager Friedens 1635 (analyse 64 écrits de circonstance relatifs à cette paix). — *Diekamp*. Die Geschichtsquellen des Bisthums Münster, Bd. IV (contient la « Vita sancti Liudgeri » et divers textes moins importants ; ces textes sont très bien édités). — *Cardauns*. Konrad von Hostaden, Erzbischof von Kœln 1238-61 (bon). — *Baumgarten*. Vor der Bartholomäusnacht (travail très soigné, qui conclut contre la préméditation). — *Bertolini*. Storia delle dominazioni germaniche in Italia dal V all' XI secolo (résumé intelligent des principaux ouvrages allemands sur la matière ; par malheur le livre, paru à la fin de 1880, a commencé d'être imprimé en 1866, et ne tient nul compte des travaux publiés depuis cette dernière époque). — *Pasolini* ; memoriae raccolte da suo figlio (mémoires touchants sur un homme d'État italien de ce siècle, 1815-1876).

29. — Forschungen zur deutschen Geschichte. Bd. XXII. Heft 2.

— *D^r WAGNER*. La ligue souabe et les Hohenzollern franconiens (d'après les archives brandebourgeoises, qui complètent sur beaucoup de points le travail donné, il y a 35 ans, par K. Klüpfel). — *HARTFELDER*. Matthias de Kemnat (étude sur la vie et les œuvres de ce personnage, qui écrivit, dans la seconde moitié du xv^e s., une chronique intéressante sur l'électeur Frédéric I^{er} le Victorieux ; né vers 1430, il mourut en 1476, et fut mêlé au mouvement de l'humanisme). — *ROUDEN*. Le renversement de Henri, fils de l'empereur Frédéric II, 1235 (exposé très minutieux des événements des années 1232-1235, qui aboutirent à la déposition de Henri VII). — *D^r MANITIUS*. Critique des sources de la *Germania* de Tacite et de la *Chorographia* de Pomponius Mela (il n'est pas douteux

que Tacite n'ait largement puisé dans Mela). — HAHN. Une inscription tumulaire de Lull, archevêque de Mayence. — DIEKAMP. Le chorévêque Alubreht et l'archevêque Aelbreht (on ne peut les identifier; que l'archevêque Aelbreht soit ou non l'auteur de la seconde partie de la *Continuatio Bedae*, Alubreht doit être considéré comme un de ceux qui ont fait passer les récits carolingiens dans les *Annales northumbriennes*). — FALK. Les registes des archevêques de Mayence (notes biographiques sur quelques-uns d'entre eux, de Boniface à Arnold, 1153-1160). — HARTFELDER. Sur Pierre Harer, historien de la guerre des Paysans (d'après deux documents de 1531 et de 1542; ce dernier est publié). — BEGER. Les Anabaptistes dans la seigneurie de Hohenberg.

30. — Anzeiger für deutsches Alterthum und deutsche Literatur. Bd. VII, Heft 2, 1881. — *Grote*. Lexikon deutscher Stifter, Klöster und Ordenshäuser (méritoire; mais l'auteur ne s'est pas assez rendu compte des difficultés de sa tâche). — *Lindenschmidt*. Handbuch der deutschen Alterthumskunde (pitoyable). = 1882. Bd. VIII, Heft 1. Compte-rendu : *Niedner*. Das deutsche Turnier im XII u. XIII Jahrh. (très bon).

31. — Petermanns Mittheilungen. Bd. XXVII. Heft 5. Gotha, 1881. — KOFLER. Expédition de Désiré Charnay aux villes ruinées de l'Amérique centrale (d'après le *North American review*, 1880); suite au fasc. 8. = Heft 9. Camperio et Haimann; voyages en Cyrénaïque (détails sur des vestiges d'antiquités).

32. — Zeitschrift für katholische Theologie. Jahrg. V; Heft 3 et 4, 1881. — JUNGMANN. Clément V et la suppression des Templiers, suite (cette suppression fut juste, bien qu'on ne puisse établir l'existence d'une doctrine secrète, avec des prêtres et une liturgie propres aux Templiers; malgré de nombreuses faiblesses, Clément V a gardé une certaine indépendance en face de Philippe le Bel).

33. — Germania. Jahrg. XXVII (1882. Vienne) Heft 1. — EDZARDI et MOGK. Fragments de la Chronique universelle de Rudolf d'Embs à Copenhague. = Compte-rendu : *Schultz*. Das hœfische Leben zur Zeit der Minnesinger (très bon).

34. — Der Katholik. Jahrg. LXI. 1881, déc. L'église ruthène (parle en détails et avec éloges du livre de Pelesz : *Die Geschichte der Union der katholischen mit der ruthenischen Kirche*). = Compte-rendu : *Hasak*. M. Luther und die religiöse Literatur seiner Zeit (excellent). = Jahrg. LXII. 1882. Heft 2. Les écoles dans les pays du Rhin moyen avant 1520 (très intéressante statistique). — SIMONER. Récits et jugemens des écrivains musulmans sur la Rome chrétienne. — Compte-rendu : *Janssen*. Geschichte des deutschen Volkes; Bd. III (remarquable).

35. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXIII. 1881, n° 4. — FUNK. Une nouvelle inscription du christianisme primitif (publie et commente les fragments d'une inscription composée par le pape Damase

sur le martyr Hippolyte, et qui a été récemment découverte dans l'église du Latran (très grande importance historique de cette inscr.). — Comptes-rendus : *Schubiger*. Heinrich III von Brandis, Bischof von Constanz (bon). — WIL. Conrad von Wittelsbach, cardinal (très bon). — Jahrg. LXIV, 1882. Heft 1. Compte-rendu : *Wiedemann*. Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns (bon, mais confus).

36. — K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). *Abhandlungen*. 1880 (1881). — DILLMANN. Sur l'histoire de l'empire abyssinien-axumite du IV^e au VI^e s. après J.-C. (critique approfondie des récits abyssiniens sur l'introduction du christianisme en Abyssinie, de Constantin à Justinien. Ces récits sont pour la plupart puisés à des sources étrangères et présentent fort peu de valeur historique; ils n'ont conservé que de faibles vestiges des traditions indigènes. Pour reconstituer l'histoire d'Axum, l'auteur s'est appuyé sur des textes gréco-romains). — SACHAU. Sur l'emplacement de Tigranocerte (à 7 milles allemands de Nisibe en Mésopotamie, sur une colline aujourd'hui déserte, Tel Ermen, ou colline des Arméniens, dont le pied est recouvert par les ruines d'une ville du moyen âge musulman, Kôc Hisâr. Recherches intéressantes sur les campagnes de Lucullus, de Corbulon et de Pætus; notes de voyage à travers l'Arménie, le Kourdistan et la Mésopotamie). — SCHOTT. Sur une compilation chinoise (relative à l'histoire et à la géographie). — *Sitzungsberichte*. I-XVII. 1882. WAITZ. Rapport sur les résultats d'un voyage en Italie exécuté par M. Pflungk-Harttung pour rechercher et recueillir d'anciennes bulles pontificales. — MAX DUNCKER. La formation de la coalition contre la Prusse en 1756 (ce n'est pas une crainte vague d'une attaque éventuelle et problématique venant de l'Autriche qui décida Frédéric II à prendre les armes, mais ce fut la guerre résolue contre lui par la Russie et l'Autriche; c'est seulement pour être plus sûres du succès que ces puissances voulaient retarder l'entrée en campagne jusqu'au printemps de 1757. Ce n'est pas l'Autriche en première ligne qui a provoqué la guerre, mais la haine de la Russie contre la Prusse, et le désir passionné de la France de posséder la Belgique et le Hanovre, désir que Frédéric II ne voulait aucunement satisfaire). — DROYSEN. Les finances des Ptolémées (recherche sur le trésor royal de Ptolémée II. Les masses colossales de métal précieux que possédaient les rois égyptiens montrent quelle quantité d'argent ils enlevaient au commerce, et de quelle façon systématique ils pillaient l'Etat. Appendice sur le système monétaire des Egyptiens). — DUNCKER. La correspondance politique de Frédéric II (révèle les sentiments personnels du roi, et atteste son amour de la paix). — ID. Sur la prétendue trahison de Thémistocle (ce n'est pas pour trahir les Grecs, mais pour décider Xerxès à se retirer que Thémistocle lui a fait connaître le projet imaginé par les Grecs de s'emparer de l'Hellespont. Lorsque plus tard Thémistocle exilé se retira chez les Perses, il prétendit avoir donné cet

avis par amitié pour le roi, et par là donna sujet à Hérodote de l'accuser de trahison). = XVIII, XIX. WAITZ. Sur la petite chronique franque de Lorsch (les sources principales des Annales Lauris-senses mineures sont : le continuateur de Frédégaire, les Annales Lauris-senses majeures et un livre perdu d'Annales. Texte de la chronique, avec l'indication minutieuse des passages empruntés à d'autres sources). = XXI-XXII. DILLMANN. Origine des légendes sur l'histoire primitive des Hébreux (repousse la théorie d'après laquelle l'histoire primitive telle que la retracent les livres hébreux aurait été empruntée aux Babyloniens par les Juifs pendant leur captivité. Beaucoup de traits de cette histoire primitive se retrouvent chez d'autres peuples, mais, jusqu'ici, on ne les retrouve justement pas chez les Babyloniens. Les traditions des deux peuples ont sans doute une origine commune, et ont aussi une étroite parenté avec la mythologie et les légendes des peuples indo-germaniques).

37. — K. Akademie der Wissenschaften (Vienne). Philosophisch-historische Classe; Sitzungsberichte. Bd. XCIX; Heft 1. — C. von HOEFLER. Dissertation sur l'histoire slave, 5^e art. (sur l'histoire de la Serbie du XIII^e au XV^e s. : détails biographiques sur Simois Palaeologa, femme d'Etienne Urosch Milutin, roi de Serbie, frère d'Etienne Douchan, empereur de Roumanie et de Serbie, de 1331 à 1355. De plus en plus, les peuples slaves deviennent incapables de trouver, comme les peuples latins ou allemands, un centre de culture et de vie nationale qui leur soit particulier). — PFIZMAIER. Œuvres historiques de l'époque où le Japon fut partagé en deux, 1337-92 (les auteurs de ces œuvres sont le régent Josi-moto, les empereurs Go-fusi-mi et Go-dai-go, enfin le prince impérial Mune-josi. Texte et traduction).

38. — Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft (Vienne). 1882. Bd. XI. Heft 3, 4. — KARNER. Grottes artificielles dans la Basse-Autriche (à Waitzendorf, Pillersdorf, Unternalb, Retz, Unterretzbach, Pulkau, Glaubendorf, Wetzdorf, etc. Description très intéressante de nombreuses constructions souterraines qui se retrouvent sous une forme analogue en Bavière et en Moravie, et rappellent d'une façon frappante les chambres funéraires des Etrusques; ils servaient sans doute de tombeaux ou de sanctuaires ou peut-être à la fois pour cette double destination). — F. von LUSCHAN. Sur l'histoire des littératures slaves (parle avec éloge du livre *Geschichte der slavischen Literaturen*, par Pypin et Spasovic). — RZEHAK. Etudes sur l'histoire ancienne de la Moravie (découvertes d'urnes, d'ossements, d'anneaux, d'instruments en os et en pierres de fortifications, etc.). — ABICH. Grottes artistiques en Russie et dans le voisinage de la villa de Bajazid. — LAUBE. Découvertes d'outils en pierre en Bohême. — POLAK. Petites urnes provenant d'un tumulus à Domghan en Perse. — SENONER. Les cons-

tructions en palissades en Italie (trouvées dans le Mincio; décrites par Stephan von Stefani). = Comptes-rendus critiques : *S. Müller*. Die Thierornamentik im Norden (très important). — *Jung*. Die romanischen Landschaften des römischen Reichs (très bon). — *Tocilescu*. Dacia inainte de Romani (savante compilation). — *Fligier*. Die Urzeit von Hellas und Italien (bon, mais trop détaillé). — *Melhis*. Zur ältesten Geschichte der Rheinlande. Abtheil. V (important). — *Hunfalvy*. Die Ungern (bon). — *Slavici*. Die Rumänen (bon). — Art. nécrol. sur Ferd. Keller, décédé le 21 janvier 1881.

39. — Deutsche Rundschau für Geographie und Statistik. Jahrg. IV, Vienne, 1882. Heft 6. — *GÜNTHER*. Les idées cosmographiques du moyen âge. — *PAULITSCHKE*. La première apparition des Hollandais dans les mers de l'Inde orientale et de l'Australie, en 1595 (d'après des sources hollandaises).

40. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Böhmen. Prague, 1881, 20^e année, n° 2. — *LOSERTH*. Sur l'histoire de la seigneurie de Pfrauenberg (limites, colonisation allemande; oppression des sujets de la seigneurie depuis le xv^e s.; suivi de documents). = *NAAFF*. Biographie de Ferdinand Stamm; fin. = Comptes-rendus critiques : *Ermisch*. Studien zur Geschichte der sächsisch-böhmischen Beziehungen, 1461-71 (bon). — *Lempens*. Pragmatische Geschichte des 30 jährigen Krieges (sans valeur). — *Schebeck*. Die Lösung der Wallenstein-Frage (art. élogieux). — *Khull*. Die Stadt-Gesetze von Eger aus den Jahren 1352-1460 (incomplet). — *Emler*. Decem registra censuum bohemia (sans valeur). — *Krones*. Grundriss der österreichischen Geschichte (excellent).

41. — Mittheilungen der K. K. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst und historischen Denkmale. Nouv. série. Bd. 7. Heft 4. Vienne, 1881. — *JENNY*. Monnaies trouvées à Lauterach dans le Vorarlberg. — *BECKH-WIDMANNSTETTER*. Pierres tombales de l'époque chrétienne à Friesach en Carinthie. — *RICHTER*. La route romaine tracée dans le Tauern Gebirge. — *DUNGEL*. Sur les archives de la Basse-Autriche.

42. — The Academy. 1882. 15 avril. *Froude*. Thomas Carlyle, a history of the first forty years of his life, 1795-1835 (détails trop minutieux sur la vie privée de Carlyle; intéressant cependant; le style de l'auteur est plus recommandable que sa méthode). = 22 avril. *Rogers*. A history of agriculture and prices in England, vol. III et IV (un labeur considérable; beaucoup d'excellents matériaux mis en œuvre assurent à ce livre une très grande valeur; l'auteur se laisse parfois entraîner hors de son sujet; dans ce cas, ses affirmations sont souvent très hasardées). — *WEBSTER*. Spain (excellent ouvrage de vulgarisation. De menues erreurs). — *Canning*. Lord Macaulay, essayist and historian (nulle valeur). =

29 avril. *Kettlewell*. Thomas a Kempis and the brothers of the common life (attribue beaucoup trop d'importance aux mouvements commencés par A Kempis; manque de sens historique). — *Hicks*. A manual of greek inscriptions (bon manuel). = 6 mai. *Burrows*. Wyclif's place in history (attribue une influence excessive à Wyclif au point de vue religieux comme au point de vue littéraire). — *Maskell*. Monumenta ritualia ecclesiae anglicanae (seconde édition revue avec soin de ces textes liturgiques; l'auteur donne en même temps une troisième édition de son livre : ancient liturgy of the church of England, selon les usages de Salisbury, York, Hereford, Bangor, et ceux de Rome). = 13 mai. *Lecky*. History of England in the 18 th. century, vol. III et IV (remarquable; très important pour l'histoire de l'Indépendance américaine, et pour la condition de l'Irlande à la fin du xviii^e s.). — *R. Smith*. The prophets of Israel and their place in history (assez bonne introduction à l'histoire du prophétisme israélite jusqu'à la fin du viii^e s. av. J.-C.). — La seule proclamation anglaise de Henri III, 18 oct. 1258 (texte et commentaire philologique donnés par M. Walter W. Skeat; ce texte est donné d'après l'original même, conservé à Oxford; on connaissait depuis longtemps le texte latin de la même chartre, qui se rapporte à l'histoire du parlement d'Oxford). — 20 mai. *Cunningham*. The growth of english industry and commerce (du travail, mais peu de méthode, et beaucoup d'erreurs). — *Giles*. Historic China (médiocre). — *Burrows*. Wyclif's place in history (réplique à la critique précitée; l'auteur croit qu'on ne saurait faire trop grande la part de Wyclif dans les origines de la Réforme). — HOMMEL. Soumir et Accad. = 27 mai. *Freeman*. The reign of W. Rufus (remarquable, sans apprendre rien de bien nouveau). — *Arana*. Los ultimos Iberos; legendas de Euskaria (seize récits très intéressants sur l'histoire et le caractère des Basques de Biscaye).

43. — **The Athenæum**. 1882, 15 avril. *Elton*. Origins of english history (très important, malgré une large part faite à l'hypothèse; un des passages les plus curieux est relatif à la coutume du « borough english », qui appelait à l'héritage le plus jeune des enfants). = 22 avril. *Spencer*. Political institutions (forme le 5^e vol. des Principes of sociology (dans ce nouvel ouvrage, l'éminent philosophe cherche à expliquer le développement des institutions politiques par le principe de l'évolution). — *Pulszky*. Meine Zeit, mein Leben (mémoires importants pour l'histoire de la révolution hongroise de 1848-49; à consulter à côté de ceux de Kossuth et du général Klapka). = 13 mai. *Lecky*. A history of England in the xviii th. century (art. très élogieux, comme celui que nous notons plus haut). = 20 mai. *Rogers*. A history of agriculture and prices in England (trésor de documents précieux sur l'économie politique et privée en Angleterre jusqu'à la fin du xvi^e s.). = 27 mai. *Burke*. Reminiscences (détails généalogiques sur quelques familles de l'Ulster). — *Foster*. Collectanea genealogica; vol. I (donne la liste des membres des parlements d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande,

avec des notes biographiques, des listes très abondantes de membres de la noblesse ou de la gentry du Royaume-Uni, décédés avant 1800, etc.) = 3 juin. *Russel*. The history of Maidstone (bonne monographie). — *Molineux*. Memoir of the Molineux family (essai dénué de critique, surtout pour l'époque du moyen âge).

44. — The Westminster review. 1882. Avril. La famille de Napoléon (d'après les travaux récents; parmi lesquels cependant, et à tort, est omis celui du colonel Iung). = Bibliographie : En dehors des ouvrages de MM. Green, Gardiner, Ewald, dont la *Revue historique* parlera en détail, on annonce les suivants : *Clinton*, From Crecy to Assye (indigeste). — *Featherman*. Social history of the races of mankind, cinquième partie : The Aramæans (excellent résumé des travaux modernes). — *Bosco*. A Compendium of italian history (bon précis de l'histoire italienne). — *Herzog*. Abriss der gessamnten Kirchengeschichte (3^e vol. relatif à l'histoire de la Réforme; les chapitres sur l'histoire de la réforme en Angleterre sont très instructifs).

45. — The Nation. 1882. 30 mars. — *Lossing*. Harper's popular Cyclopædia of United States history, from the aboriginal period to 1876; 2 vol. (travail consciencieux, certaines parties bonnes à consulter, mais beaucoup d'inexpériences et d'erreurs). = 13 avril. *Gordon*. A war diary of events in the war of the great rebellion, 1863-65 (mémoires intéressants d'un général qui écrit au jour le jour, et dans un rôle assez modeste). = 4 mai. *Smith*. The life and public services of Arthur St-Clair (Saint-Clair, premier gouverneur du territoire du N.-O., a laissé un grand nombre de papiers, aujourd'hui conservés aux archives de l'Etat d'Ohio; M. Smith y a puisé les éléments d'une biographie intéressante, des détails sur les guerres avec les Indiens et les Français au xviii^e s., sur l'histoire des institutions économiques et politiques des États-Unis, et sur celle de Washington, dont Saint-Clair fut l'ami et le conseiller). — *Ch. K. Adams*. A manual of historical literature (donne une brève description des plus importantes histoires publiées en français, en anglais et en allemand, ainsi que des notions sur la méthode historique. Manuel utile, bien que plus d'un nom propre y soit défiguré). — 11 mai. *Cox*. Second battle of Bull's Run. — *Schouler*. History of the United States of America under the constitution; vol. III, 1801-1817 (bon).

46. — Archivio storico italiano, t. IX, 1882. 2^e livr. — **Attilio PLONCHER**. Lettres inédites de Mgr Zacchia, nonce à Venise, au cardinal Lodovisi, secrétaire d'État, et au cardinal Barberini, sur la mort de Fra Paolo Sarpi (ces lettres ont été trouvées dans un ms. des archives des Frari à Venise; elles ont été réunies et copiées par Mgr Giusto Fontanini, auteur d'une histoire secrète de la vie de P. Sarpi, publiée en 1803, mais incomplète; le livre V et dernier est perdu; le ms. des Frari contient sans doute les pièces relatives à ce livre perdu). — G.

ROSA. Le couvent de Santa Giulia à Brescia. — G. DI MARZO. Sur Filippo Paladini, peintre florentin de la fin du XVI^e s. et du commencement du XVII^e. — Bibliographie. *Schupfer*. La legge romana-udinese (d'après l'auteur, la lex romana utiuensis ou curiensis a été écrite en Italie au IX^e s.; ses arguments sont présentés avec beaucoup de science, mais ne paraissent pas entièrement convaincants). — Mediolanum (réunion d'écrits de divers auteurs, consacrés à l'histoire de Milan sous toutes ses formes; beaucoup d'inégalités). — *Fulin*. Diarj e Diaristi veneziani (sur les voyages et découvertes maritimes de D. Malipiero, M. Michieli, G. Priuli et M. Sanuto, de 1457 à 1535). — *Reumont*. Vittoria Colonna (intéressant pour l'histoire des mœurs et des idées au XVI^e s.). — *Labruzzi di Nexima*. Il conte Umberto Biancamano (contre le système proposé par Carutti sur les origines de la maison de Savoie; pense que Humbert I^{er} était frère du dernier roi d'Italie, Ardoin). — AAR. Les études historiques dans la terre d'Otrante; suite. = *Amari*. Racconto popolare del Vespro siciliano (excellent résumé de la grande histoire des Vêpres siciliennes). — *Foglietti*. Les Constitutiones Marchiae Anconitanae (on désigne de ce nom le recueil des lois et coutumes composé par le cardinal Gilles Albornoz chargé, au milieu du XIV^e s., de restaurer l'autorité pontificale dans la marche d'Ancone; c'est une importante source pour l'histoire du droit italien au moyen âge). — *Id.* Il catasto di Macerato dell' anno 1268 (résume les principaux faits fournis par l'examen d'un cadastre de Macerata en 1268). — *Charpin-Feugerolles et Guigue*. Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue (important pour l'histoire du Forez et de tout le pays qui s'étend jusqu'à Saint-Etienne). = 3^e livr. CIPOLLA. Une lettre de 1297 en dialecte véronais (texte et commentaire). — ANTONINI. Cornelio Frangipane de Castello, jurisconsulte, orateur et poète du XVI^e s. — LA MANTIA. Notices et documents sur les coutumes des villes de Sicile (après quelques détails sur certains droits généraux perçus dans le royaume, M. La Mantia fait une critique des plus sévères du livre de M. Brünneck, *Siciliens mittelalterliche Stadtrechte*. « Le nouvel éditeur, dit-il, affirme avoir suivi les manuscrits anciens et les plus anciennes éditions, et avoir donné les variantes; nous prouverons au contraire qu'il n'a vu ni antiques éditions ni manuscrits anciens, que son édition est incomplète et remplie d'erreurs. » Nous publierons un compte-rendu du livre de M. Brünneck). — REUMONT. Les œuvres de Raphael. — PAOLI. Dotation faite par Gauthier, duc d'Athènes, de trois chapelles à Mangona, 1342, 26 déc. (cet acte n'était connu encore qu'en partie; M. P. a pu le reconstituer en entier). = Bibliographie : *Rota*. Il comune di Chiari (bonne monographie). — *Bertacchi*. Storia dell' Accademia Lucchese, 1^{re} partie, de 1584 à 1805. — *Rezasco*. Dizionario del linguaggio italiano storico ed amministrativo (œuvre très louable, bien qu'on y puisse relever beaucoup de menues erreurs). — *Busmanti*. Pomposa (détails historiques sur une abbaye célèbre de Bénédictins). — *Brünneck*. Siciliens mittelalterliche Stadtrechte (simple annonce par M. La

Mantia, qui se contente de renvoyer à son article cité plus haut). — *Giampiccoli*. Memorie sui fatti di guerra dal 1508 al 1516, registrate nel libro dei sacristie della cattedrale di Belluno. — *Gambillo*. Il Trentino (impressions de voyage). — *Fr. di Manzano*. Marcantonio Nicoletti (érudit du xvi^e s. qui s'est beaucoup occupé des patriarches d'Aquilée au xiii^e et au xiv^e s., et dont les mss. sont encore aujourd'hui conservés dans la famille Marzono). — *De Leva*. Giov. Grimani patriarca d'Aquileia. = A part : Inventaire des papiers Strozzi, 1^{re} série, suite.

47. — Archivio storico lombardo. Anno IX, fasc. 1, 31 mars 1882. — **CALVI.** Le grand chancelier Francesco Taverna, comte de Landriano, et son procès, d'après de nouveaux documents (accusé faussement d'avoir falsifié un sauf-conduit, et injustement maintenu en prison, ce personnage fut mis en liberté, après deux ans de détention, à la satisfaction universelle des Milanais, en 1558; réintégré dans ses fonctions de chancelier, il mourut le 20 août 1560; la ville lui fit des funérailles magnifiques). — **TIRABOSCHI.** L'abbé P.-A. Serassi et sa collection sur le Tasse (cet érudit abbé s'occupait toute sa vie de réunir des livres, des documents pour une vie du Tasse; à sa mort, 19 févr. 1791, on ne retrouva rien de sa collection; tout fut dérobé dans les quelques heures qui suivirent son décès. Il paraît que pareil fait n'était pas rare en ce temps à Rome. La collection fut retrouvée plus tard; elle est aujourd'hui à Bergame). — **CORIO.** Le monastère de Cairate (notes et documents pour son histoire). — **INTRA.** Les archives historiques de Mantoue (les archives d'État et les anciennes archives des Gonzague; leur histoire, leur importance spéciale). — **CANETTA.** Le congrès de Rome en 1454 (publie les instructions données par Fr. Sforza à Nicodème de Pontremoli qu'il envoyait à Rome à un congrès réuni par le pape dans le but de pacifier l'Italie et de l'opposer aux Turcs; ce congrès n'eut pas de suite). — **Id.** Les mariages de la maison Sforza avec la maison d'Aragon; juin-oct. 1455 (publie divers documents relatifs au double projet de mariage, l'un entre Sforza et Alphonse d'Aragon, l'autre entre Marie Sforza, 3^e fille du duc, et Leonora, fille de Ferdinand de Calabre. Ces mariages furent conclus, en effet, et contribuèrent à la pacification générale de l'Italie). — **BENVENUTI.** Document curieux sur le saecage du village d'Ombriano par les Français, après la bataille de Lodi, en 1796. — **ROTONDI.** Notice nécrologique sur le marquis Gerolamo d'Adda. = Bibliographie. **Mariani.** Le guerre dell' indipendenza italiana dal 1848 al 1870, vol. I (écrit avec beaucoup de parti pris, mais par un homme très compétent). — **Prima.** Biografia di Angelo Maï (bon). — **Belgrano.** Documenti e genealogia dei Pessagno genovesi ammiragli del Portogallo (bonne monographie. Publie plus de 30 documents du xii^e au xiv^e siècle).

48. — Archivio veneto. T. XXIII, 1^{re} partie. — **GIULIARI.** Histoire monumentale, littéraire et paléographique de la bibliothèque capitulaire de Vérone; fin. — **FÈ D'OSTIANI.** Les envoyés de Brescia au concile de

Trente; appendice à Muzio Calini: suite (notes biographiques). — E. von LOEHNER. Carlo Goldoni et ses mémoires (détails sur le poète et sur sa famille). — GIOMO. Les rubriques des *libri misti* du Sénat, qui ont été perdus; suite. — FULIN. Documents pour servir à l'histoire de la typographie vénitienne. — CIPOLLA. Le peintre Boninsegni. — *Id.* Le testament du peintre Franc. Morone. — *Id.* La salle du chapitre et l'autel des marquis da Monte (d'après un acte du 2 avril 1575, qui en indique l'origine). — Bibliographie : *Del Badia*. Egnazio Danti, cosmografo e matematico, e le sue opere a Firenze (utile contribution à l'histoire de la géographie et des mathématiques en Italie au xv^e s.).

49. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno VII, fasc. 1. — MINIERI-RICCIO. Généalogie de Charles II d'Anjou, roi de Naples (travail important, qui jette beaucoup de lumière sur l'histoire de Charles II et surtout de sa descendance). — CAPASSO. Description de Naples au commencement du xvii^e s., par G.-C. Capaccio (publie le texte de cette description). — *Id.* Un nouveau ms. des journaux attribués à Giuliano Passaro. — B. MARESCA. Relation de la guerre faite en Italie en 1733-34 par Tiberio Carafa (publie des extraits des livres I et II et les livres III et IV en entier). — TORRACA. Frà Roberto de Lecce (illustre prédicateur du xv^e s.; étude sur sa vie et ses œuvres, qui intéressent l'histoire de la Renaissance italienne). — CASTRONE. Les économes royaux et la caisse sacrée dans l'ancien royaume des Deux-Siciles (ces économes furent institués en 1779 pour administrer les biens des églises vacantes; la caisse sacrée instituée en 1781 pour administrer les biens des maisons religieuses supprimées à cette époque dans la Calabre ultérieure). — FARAGLIA. Le tombeau du roi Ladislas (procès instruit contre des voleurs qui avaient dérobé les ornements royaux de Ladislas, enseveli dans l'église du monastère de S. Giovanni, à Carbonara; un des voleurs était un moine même du couvent). — Bibliographie. *Ficker*. Konradins Marsch zum palentinischen Felde (le critique accepte les conclusions de cet article des *Mittheilungen*, que nous avons analysé plus haut p. 221). — *Raffaele*. Le assise de' re di Sicilia (mémoire couronné par la Faculté de droit de Naples; trav. méritoire). — *Giustino*. I Napoletani del 1799 (liste des criminels d'Etat suppliciés à Naples de juin 1799 à sept. 1800. 99 condamnations à mort furent prononcées après que la capitulation de la ville eut été annulée). — *Minieri Riccio*. Saggio di codice diplomatico formato sulle antiche scritture dell' archivio di stato de Napoli, 1 part. (contient 123 diplômes, de 800 à 1299; la plupart relatifs au règne de Charles d'Anjou).

50. — Archivio storico siciliano. 1882. Fascicule extraordinaire, consacré au 6^e centenaire des Vêpres siciliennes. — Michele AMARI. L'organisation de la République sicilienne en 1282. — Ce fascicule est accompagné d'un volume important de xvii-219-xvi-311-m. m. et xvij pages in-4°, suivi de 10 photographies et fac-similé. Il est intitulé : *Ricordi e documenti del Vespro siciliano*. Il contient : 1^{re} partie. Après

une « *Chronica del ribellamentu di Sicilia contra re Carlu* », publiée d'après les mss. de Palerme, du Vatican et de Modène, par M. Vincenzo DI GIOVANNI, avec un avertissement et des notes sur les « *ribellamentu di Sicilia* », le « *Liber Yanì de Procita et Palioloco* », sur la « *Leggenda di messer Gianni di Procida* ». — Le procès historique de l'insurrection de Sicile en 1882, d'après une bulle du pape Martin IV, dont Rinaldi a donné des extraits, mais qui est publiée ici pour la 1^{re} fois en entier par M. G. DI MARZO. Cet important document est daté : « *actum apud Urbemveterem, in platea majoris ecclesie, xii kal. april., pontificatus nostri anno secundo* ». — V. DI GIOVANNI. Les portes de S. Agata et de Mazara, à Palerme. Ces portes, violemment attaquées en 1325 par le duc de Palerme, furent héroïquement défendues. Elles existent encore aujourd'hui. — STARABBA. Acte de confédération entre Palerme et Corleone, 3 avril 1282 (cette alliance avec Corleone eut une très grande influence sur l'insurrection des Vêpres). — PRTRÈ. Les Vêpres siciliennes dans les tradit. populaires de la Sicile. — PATRICOLO. L'église du Saint-Esprit près de Palerme (d'où partit le signal du soulèvement). — SALINAS. Le château de Vicarri (où se termina le massacre du 31 mars). — PATRICOLO. L'église de S. Maria dell' Ammiraglio et ses dépendances à l'époque des Vêpres). — SALINAS. La colonne des Vêpres. = Seconde partie. SILVESTRI. De rebus regni Siciliae, 9 sept. 1282-26 août 1283; documents inédits tirés des archives d'Aragon (ces documents sont au nombre de 424, suivis en appendice de 18 autres. Une table chronologique de ces documents termine cette importante publication).

51. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno III, fasc. 1-2. Rome, janv.-juin 1882. — O. RUGGERI. Sur les fonctions des *agrimensores* et des architectes, surtout par rapport aux servitudes foncières. — ALIBRANDI. Sur quelques fragments grecs d'annotations faites au texte d'Ulpian par un ancien jurisconsulte (sur les fragments publiés par M. Rod. Dareste dans le Bulletin de corresp. hellén., 1880). — DE ROSSI. Notes de topographie romaine recueillies de la bouche même de Pomponio Leto (1. De l'opuscule intitulé *De vetustate urbis Romae*, attribué à Pomponio, étude suivie d'« *Excerpta a Pomponio dum inter ambulandum cuidam domino ultramontano reliquias ac ruinas urbis ostenderet.* » 2. Le texte donné par Pomponio de la *Notitia regionum urbis Romae*, suivi de l'oraison funèbre de Girolamo Altieri, par un disciple de Pomponio Leto). — TOMASSETTI. Deux manifestes du xvi^e s. (1. « *Tavola de li prezzi del uiuere per le strade di Roma nelle terre della santa romana Chiesa.* » 2. Manifeste de Cencio Dolce contre Ascanio da Castello). = A part. Documents : C. RE. Statuts de la ville de Rome; suite, fol. 7-10. — GATTI. Statuts des marchands de Rome; suite, fol. 15-22, avec une planche en héliotypie.

52. — Archeografo triestino. Nouv. série, vol. VIII, fasc. 3-4. Mars 1882. — Dr BENUSSI. L'Istrie jusqu'à Auguste; 1^{er} art. (géographie antique; le nom d'Istrie; les confins et les peuples voisins; ethnogra-

phie de l'Istrie). — KUNZ. Monnaies rares ou inédites de fabrication italienne; suite (des monnaies frappées à Corregio, avec deux planches). — PERVANOGU. Les thermes de Monfalcone avant les Romains (des peuples de l'Asie-Mineure, de race sémitique, ont répandu sur les côtes de la Grèce l'usage des sources thermales. Cet usage a été généralisé en Grèce même par le peuple des Driopes. Les Doriens, leurs vainqueurs, l'apprirent d'eux, et le transportèrent sur les deux côtes de l'Adriatique. C'est ainsi que furent utilisées les sources thermales du Timave, et que furent fondés les thermes aujourd'hui de Monfalcone). — MARSICH. Regeste des pièces sur parchemin conservées aux archives du révérendissime chapitre de la cathédrale de Trieste; suite, 1401-1431. — G.-B. DI SARDAGNA. Lettres du doge Andrea Contarini et du capitaine général Domenico Michiel, 1368-69 (jettent une abondante lumière sur l'histoire du siège mémorable de Trieste, qui dura toute une année). = Bibliographie : *Cesca*. Le relazioni tra Trieste e Venezia sino al 1381 (le fond est bon, la forme trop négligée). — *Combi*. Di P.-P. Vergerio il seniore da Capodistria, e del suo epistolario (bonne contribution à l'histoire de l'humanisme et de ses débuts en Italie). — *Schumi*. Archiv für Heitmatkunde (cette revue, dont le 1^{er} numéro est du 1^{er} déc. 1881, est destinée à remplacer les publications de la Société d'histoire de la Carniole, qui n'a rien produit depuis 13 ans). — HORTIS. De Santo dei Pellegrini, et de Blenghio dei Grilli, lettre à C. dei Combi (détails généalogiques sur la famille du premier, qui était parmi les plus notables de Trieste. Le second est d'extraction génoise; tous deux sont des correspondants de P.-P. Vergerio). — Joppi. Quelques nouvelles inscriptions militaires du Frioul.

53. — Archivio storico per Trieste, l'Istria ed il Trentino. Vol. I, fasc. 2, nov. 1881, Rome. — Joppi. Inventaire des objets précieux légués par le patriarche d'Aquilée, Nicolas de Luxembourg, en 1358. — Orsi. Les antiquités préromaines, romaines et chrétiennes de Vezzano (publie quelques inscr.). — Monaci. Statut ancien de la « fraternità di S. Antonion » à Capodistria (ce statut est en dialecte vulgaire du xiv^e s.; il offre donc un double intérêt historique et philologique. C'est surtout à ce dernier point de vue qu'il est étudié ici. Texte de cette « maregola »). — Novati. Poètes vénitiens du xiv^e s. — Luciani. Documents du xvii^e s. tirés des archives d'Albona, et relatifs à l'histoire de cette localité. = Bibliographie : *Ambrosi*. Summario della storia trentina dai tempi piu antichi sino agli ultimi avvenimenti (utile). — *Fr. Paoli*. Antonio Rosmini e la sua prosapia (bonne monographie). — *Angerer*. Deutsche und Italiener in Südtirol (bon, mais écrit avec parti pris). = Fasc. 3. *Malfatti*. Le livre de la Cittadinanza de Trente, 1528-1801 (texte, suite d'une esquisse de l'histoire de Trente au moyen âge, et d'une étude sur le document lui-même). — *Cipolla*. Possessions anciennes du monastère véronais de S. Maria in Organo, dans le Trentin (publie 7 chartes latines, dont la plus ancienne est un plaid tenu le 26 févr. 845 à Trente par Garibaldus, juge palatin, missus

du roi Louis, fils de Lothaire; publication très soignée). — FERRAI. Vergerio faussement accusé de calomnie envers le duc de Castro (on a accusé Vergerio d'avoir inventé une histoire scandaleuse racontée par le duc de Castro contre Cosimo Gheri, évêque de Fano; c'est une erreur; il n'a ni inventé cette calomnie, ni continué à la divulguer). — Bibliographie: *Stefenelli*. Di Vezzano e del suo patrono prete martire S. Valentino (louable). — *Molon*. I popoli antichi e moderni dei sette comuni del Vicentino (de graves erreurs, résultats contestables). — *Molmenti*. Vittorre Carpaccio (biographie d'un des meilleurs peintres de la renaissance vénitienne). — Trento ed Aquileja; documenti antichi (contient 5 documents relatifs aux relations ecclésiastiques entre Trente et Aquilée). — Statuti della terra de Monfalcone del 1456 (précédés de listes des magistrats de Monfalcone depuis la moitié du XIII^e s.). — *Swida*. Das Königreich Dalmatien (chapitre publié séparément d'un ouvrage sur le duché de Carniole, et le royaume de Dalmatie, qui formera le t. XI de la collection intitulée: *Die Länder Oesterreich-Ungarns in Wort und Bild*).

54. — Archivio della società romana di storia patria. Vol. V, fasc. 1. Rome, 1882. — CUGNONI. Documents Chigi relatifs à Felice Peretti, Sixte-Quint, considéré comme homme privé et comme souv.-pont; suite. — I.-A. CCEN. Une légende relative à la naissance et à la jeunesse de Constantin le Grand; suite. — TOMASSETTI. La campagne de Rome au M.-A.; suite. — Notice nécrologique sur Pasquale Adinolfi (né en 1816, mort le 20 janv. 1882, Adinolfi publia divers travaux estimés sur la topographie de Rome au M.-A. : *Latcrano e via maggiore*, 1857; *Portica di s. Pietro, ossia Borgo nell' età di mezzo*, 1859; *Il canale di Ponte e le sue circostanti parti*, 1860; *La torre de' Sanguigni e s. Apollinare*, 1863; en 1881, il a donné le 1^{er} vol. d'un grand ouvrage intitulé *Roma descritta nell' età di mezzo*; le 2^e parut peu de jours avant sa mort. Il laisse en outre un grand nombre de mémoires ou matériaux manuscrits).

55. — Miscellanea di storia italiana. T. XX, 5^e de la seconde série (Turin, Bocca, 1882). — Actes de la *R. deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia*, de sa fondation (20 avril 1833) au 1^{er} août 1880. — SARACENO. Regeste des princes de la maison d'Achaïe, 1295-1418, tiré des comptes de la Trésorerie (ce regeste est divisé en 2 parties consacrées l'une à l'histoire, l'autre à l'économie publique et privée; cette dernière subdivisée en 5 sections : 1^o politique et administration; 2^o justice; 3^o arts, industrie, économie privée; 4^o mœurs et coutumes; 5^o curiosités, variétés. Publication importante et faite avec le soin le plus scrupuleux). — PORRO-LAMBERTENGI. Notice nécrologique sur Carlo Morbio. — C. DANNA. Notice nécrologique sur le théologien Antonino Bosio; suivie d'une liste de ses œuvres. — FERRERO. Lettres de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, à sa sœur Christine, duchesse de Savoie (on sait que

cette intéressante publication a été tirée à part; cf. *Rev. hist.*, XVII, 483). — C. DANNA. Biographie de Celestino Combetti, archiviste et membre de la R. Deputazione di storia patria (suivie d'extraits de la correspondance échangée entre le comte Pompeo Litta et le comte Nomis di Cossilla sur des points de l'histoire de la maison de Savoie). — L. FONTANA. Notice nécrologique sur le comte Carlo Bon-Compagni. — J. BERNARDI. Sur la publication du cartulaire de l'ancienne abbaye d'Oulx, par Berta et Rivantella, en 1753, et sur le ms. Peralda, récemment découvert aux archives épiscopales de Pignerol (donne, d'après ce ms., une longue série de corrections et d'additions au texte publié). — BOLLATI DI SAINT-PIERRE. Fragment de l'histoire de la papauté au xv^e s. (publie des *Articuli et tractatus super subtractione Benedicti XIII*; fragment non daté, mais qui doit être placé entre 1395 et 1403; intéressant pour l'histoire du grand schisme).

56. — Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte herausgegeben vom historischen Verein des Kantons Sanet-Gallen. Heft XVIII, 1881. — G. MEYER VON KNONAU. Sources de l'histoire de Saint-Gall, 5^e partie. La chronique de Christian Kuchmeister (édition nouvelle d'un ouvrage déjà publié en 1862 par la Société d'histoire de Saint-Gall, mais qui reparait aujourd'hui sous une forme plus correcte et avec toutes sortes d'éclaircissements. Le commentaire dont M. M. von Kn. a enrichi son travail renferme, en particulier, sur les relations de l'abbaye avec le roi Rodolphe de Habsbourg, un assez grand nombre de remarques qui rectifient, à divers égards, les assertions quelque peu partiales de J.-E. Kopp).

57. — Geheimearchivets Aarsberetninger. Vol. VI, cah. 6. Documents sur la guerre 1657-60. — Journal du roi Christian V pour 1692.

58. — Historisk Tidsskrift. 3^e série. Vol. III, cah. 1-2. — HOLM. Etude sur la grande guerre du Nord. I. Frédéric IV et Pierre le Grand 1716 (Le tsar Pierre n'a pas voulu s'emparer de Copenhague). — GIGAS. Lettres du baron de Goes, ambassadeur impérial, écrites de Copenhague en 1659-69 (M. Gigas les a copiées aux archives de Simancas). — ERSLEV. Etude sur l'histoire de la reine Marguerite. — SCHIERN. Notes du colonel Broek sur les mémoires de Jacob Aall. — RUBIN. Contribution à la statistique de la population de Copenhague, 1630-1730. — MOLLERUP. Catalogue des publications parues en 1880 à l'étranger sur l'histoire de Danemark. = Comptes-rendus critiques : L. Koch. Histoire de l'église en Danemark, 1801-17. — Reinhardt. Valdemar Atterdag. — Schyberg-son. Rapports diplomatiques entre la Suède et la Hollande, 1621-30 (bon).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — NÉCROLOGIE. — M. le comte de LA BOUTETIÈRE, décédé le 26 décembre 1881, était un des membres les plus actifs de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, et contribua à fonder les *Archives du Poitou*. Il avait publié les cartulaires de l'abbaye de Talmond, de l'abbaye d'Orbestier, du temple de Condrie, du prieuré de Libaud, et un grand nombre de notes sur divers points d'histoire locale; on en trouvera la liste dans le *Bulletin de la Société des Antiq. de l'Ouest*. 1882, 1^{er} trim.

— M. le comte LE VAILLANT DE FOLLEVILLE, décédé le 22 février, avait publié diverses notices historiques sur la paroisse et commune d'Etienville, sur l'église de Saint-Malo de Valognes, etc.

— M. CHABAS, connu par d'importantes monographies sur l'histoire d'Égypte, est mort au mois de mai dernier.

— M. le comte de CHAMPAGNY, qui vient de mourir, était né à Vienne (Autriche) le 10 septembre 1804; il était le deuxième fils du ministre de l'empire. Il était membre de l'Académie française où il succéda à Berryer. Il a laissé une *Histoire des Césars* et une *Histoire des Antonins*.

— On annonce aussi la mort de M. Jean WALLON, dont un livre, *le Clergé de quatre-vingt-neuf*, publié en 1876, avait été remarqué, et celle de M. COCHERIS, auteur d'un traité sur la formation française des noms de lieu, plus connu et plus apprécié encore par la réédition de l'histoire de Paris par l'abbé Lebeuf, qu'il laisse malheureusement inachevée. Il avait aussi réuni tous les documents nécessaires pour composer un Dictionnaire topographique et historique de Seine-et-Oise; mais ses papiers furent entièrement dispersés pendant l'invasion allemande.

— L'Académie française a décerné les prix suivants : le 1^{er} prix Gobert à M. CHÉRUÉL (*Histoire du ministère Mazarin*), et le second à M. B. Zeller (*Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624*). — Le prix Marcellin Guérin a été partagé entre MM. YRIARTE (*Un condottiere au XV^e siècle*); E. DAUDET (*Histoire des conspirations royalistes du Midi*); BOS (*les Avocats au conseil du roi*); FABRE (*la Jeunesse de Fléchetier*); GODEFROID (*Histoire de la littérature française*); LUZEL (*Légendes de la Basse-Bretagne*). — Le prix Théroutanne a été partagé entre MM. FORNERON (*Histoire de Philippe II*); H. DE LAFERRIÈRE (*Lettres de Catherine de Médicis*); comte de LUÇAY (*Histoire des secrétaires d'État*). — Elle a également décerné un prix de 2,500 francs à M. Albert VANDAL pour son livre sur *Elisabeth de Russie et la cour de France*, dont

nous avons rendu compte dans notre dernier numéro; elle a attribué une médaille d'or de 500 fr. à M. PALLAIN pour la publication de la *Correspondance de Louis XVIII et de Talleyrand*. Dans sa séance de mars elle a décerné deux prix de 2,500 fr. (Monthyon) à M. Albert DURUY, pour son livre sur l'*Instruction publique en France et la Révolution*, et à M. F. MASSON, pour son étude sur *le Marquis de Grignan*; un prix de 2,000 fr. a été donné à M. Victor Guérin pour son ouvrage sur *la Terre Sainte*.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à notre collaborateur M. Paul VIOLLET, pour sa publication relative aux *Etablissements de saint Louis*, et le second prix à M. GODERFROY, pour son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, dont la publication est commencée. — Le prix Bordin (documents géographiques arabes du ^{me} au ^{viii}e siècle) n'a pas été décerné. — Le prix Stan. Julien n'a pas été décerné non plus; à titre d'encouragement, l'Académie accorde 750 fr. à M. de Rosny, et 750 fr. à M. Huart. Le prix du budget (*Etude sur les traductions de la Bible en langue d'oïl antérieures au règne de Charles V*) a été décerné à M. Samuel BERGER. Le concours sur Christine de Pisan n'a pas donné de résultat.

— MM. Albert DUMONT et Siméon LUCE ont été élus membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— MM. GLASSON et Arthur DESJARDINS ont été nommés membres de l'Académie des sciences morales et politiques.

— M. P. MEYER a été nommé directeur de l'École des chartes. M. Siméon LUCE a été nommé professeur à la même École; il est chargé d'un cours sur les sources de l'histoire de France.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps déjà (XI, 475), le 1^{er} fascicule de la très utile publication de M. Ul. ROBERT : *Inventaire sommaire des mss. des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés*. Le deuxième fascicule a paru depuis plusieurs mois (Paris, Picard). On sait que les catalogues sont donnés suivant l'ordre alphabétique des villes où sont conservés les mss. Le fascicule que nous annonçons aujourd'hui donne l'inventaire de 48 fonds de bibliothèques. Le plus important de ces inventaires est celui de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, qui occupe à lui seul la moitié du fasc. On y trouve aussi l'inventaire de la bibliothèque de Cluny, aujourd'hui réduite à 134 numéros, alors qu'il y a cinquante ans elle était beaucoup plus riche. On sait que ces précieux débris ont trouvé un asile honorable à la Bibliothèque nationale. Nous ne pouvons souhaiter qu'une seule chose, le rapide avancement de la publication entreprise avec tant de conscience par M. Robert.

— M. Alf. JACOB, l'éditeur du cartulaire de Sainte-Hoïlde, que nous annoncions dernièrement, a publié dans le t. X des *Mémoires de la Société des lettres-sciences et arts de Bar-le-Duc*, et à part (Bar, Contant Laguerre), une *Notice biographique et bibliographique sur le comte de*

Widranges, érudit de mérite, mort en 1880, qui s'était occupé surtout de travaux archéologiques relatifs à la Lorraine et au pays chartrain. La biographie est suivie d'une liste des travaux et notices imprimés, et d'une liste des mss. laissés par le défunt.

— On sait quelle opposition fut faite en France au Concordat de François I^{er}; le clergé et le Parlement refusèrent pendant quelque temps de le reconnaître. Le *Gallia christiana*, en parlant d'Arthur Fillon élevé en 1522 au siège épiscopal de Senlis, ne sait s'il fut nommé par le roi ou élu par le chapitre. M. COUARD-LUYS, archiviste du département de l'Oise, a étudié ce petit problème, et, dans une brochure intitulée : *Intervention royale dans l'élection d'Arthur Fillon* (Beauvais, Père), il prouve que cet évêque fut élu par le chapitre de Senlis, mais que d'ailleurs François I^{er} usa de toute son influence pour faire accepter le candidat qui lui agréait. Les pièces sont jointes à l'appui de cette dissertation.

— M. GAFFAREL nous donnait dernièrement un volume sur les Colonies françaises, moins l'Algérie; M. Maurice WAHL nous donne aujourd'hui dans la même collection (Bibliothèque d'hist. contemporaine, chez G. Baillière) une étude sur l'Algérie. L'auteur décrit successivement le sol, l'Algérie dans le passé, la conquête française, les habitants, la politique, les forces productives. L'exposé est clair et intéressant; les renseignements sont puisés à de bonnes sources. Sans être un livre original, c'est un instructif résumé de tout ce qu'il convient de savoir sur notre grande colonie africaine.

— M. le comte de CHARPIN-FEUGEROLLES vient de publier, en collaboration avec M. C. GUIGUE, le *Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue (Forez), dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu, 1062-1401* (Lyon, Perrin), et un *Document inédit relatif à la guerre qui eut lieu en 1368 entre les Dauphinois et les Provençaux* (ibid.); il se propose en outre de publier le Livre de Compositions des comptes du Forez qui appartient à la ville de Saint-Etienne, et le Cartulaire des francs-fiefs du Forez.

— M. Ch. Emile RUELLE vient de faire paraître la deuxième livraison de sa *Bibliographie générale des Gaules* (bibliographie, feuilles 14 à 25; fin de la première partie). Nous nous contenterons aujourd'hui de l'annoncer, nous réservant de rendre compte plus tard du premier volume. Disons seulement que cette première partie comprend 11,128 numéros, sans compter d'assez nombreuses additions (Paris, Dumoulin, Didot, Champion).

— Notre collaborateur M. Achille LUCHAIRE vient de publier un *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon* (Paris, Maisonneuve). Bien que ce recueil ait été fait avant tout au point de vue philologique, il importe de le signaler ici, parce que les documents sont presque tous des actes diplomatiques, des chartes intéressantes au point de vue de l'histoire comme au point de vue de la langue. A peu d'exceptions près, ces actes sont du XIII^e s.; c'est une utile contribution à l'histoire du sud-ouest de la France.

— L'Académie des Sciences morales vient de décerner un prix de 3,000 fr. à M. LUCHAIRE pour son travail sur *le Pouvoir royal sous les premiers Capétiens*, qui est, dit-on, des plus remarquables.

— M. P. ROBQUET, auteur d'une histoire municipale de Paris, dont nous rendons compte plus haut, vient de consacrer un fort agréable vol. à un pamphlétaire de la fin du XVIII^e s., *Théveneau de Morande* (Quantin, 320 p. in-12), un plat et vil personnage, mais dont les pamphlets, le *Gazetier cuirassé*, la *Gazette noire*, le *Vol plus haut* (du moins M. R. lui attribue cet écrit), renferment une très vive peinture des mœurs de Paris au dernier siècle. Après avoir lutté avec désavantage contre Cagliostro et attaqué le duc de Chartres, il termina sa carrière politique en défendant dans l'*Argus patriote* la monarchie constitutionnelle jusqu'au 31 mai 1792. M. R. n'accorde-t-il pas parfois trop de crédit aux anecdotes scandaleuses? Est-il certain que ce soit Fouché qui ait fait assassiner la Saint-Huberti et son mari le comte d'Entraigues (et non Antraigues)? N'est-il pas plus vraisemblable qu'ils furent tués par le valet qui avait déchiré leurs papiers parce qu'il se croyait découvert?

— Les personnes qu'effraie la lecture des quatre volumes consacrés par M^{me} de Blocqueville à la mémoire de son père pourront se dédommager en lisant la courte et substantielle biographie que M. E. MONTÉGUT vient de consacrer au *Maréchal Davout* (Quantin, 242 p. in-12).

— La librairie G. Baillière vient de donner, dans sa petite Bibliothèque utile (à 0,60 le vol.), un résumé très bien fait de l'histoire d'Angleterre depuis 1815, par M. A. REGNARD. C'est l'œuvre d'un homme qui connaît le pays et qui possède les meilleurs travaux relatifs à son histoire.

— *Le siège de Belfort*, par M. L. DUSSEIX (Paris, L. Cerf), est un récit très attachant et très sincère de cet épisode mémorable de la dernière guerre; l'auteur s'attache surtout à mettre en relief la figure du gouverneur de la place, le colonel Denfert, si énergique et si mal récompensé de l'éminent service qu'il rendit alors à son pays. Ce livre s'adresse au grand public; on ne le lit pas sans émotion. Ce livre ouvre une série de livres de vulgarisation élégamment imprimés et ornés d'illustrations, parmi lesquels nous signalerons aussi une *Histoire de la littérature anglaise*, par notre collaborateur M. LÉON BOUCHER (prix : 1 fr. le vol.).

— La librairie Degorce-Cadot entreprend une petite bibliothèque de vulgarisation à 2 fr. 50 le vol. Deux ouvrages ont déjà paru : *Les grandes découvertes maritimes du XIII^e au XVII^e s.*, par M. Ed. COT, et *Les Explorations françaises de 1870 à 1881*, par M. Paul GAFFAREL. Ces petits livres, d'une lecture agréable et instructive, sont illustrés de gravures dont plusieurs appartiennent au domaine de la fantaisie, et de cartes très soignées, mais que nous serions tenté de trouver trop détaillées.

— MM. SCHEFFER et Henri CORDIER ont entrepris de publier un recueil

de voyages et de documents, pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e.

— Notre collaborateur, M. Jules FLAMMERMONT, vient de mettre sous presse le 1^{er} volume d'une importante publication; c'est le texte des remontrances du Parlement de Paris au XVII^e siècle. Quand on se rappelle de combien de choses s'occupait le Parlement, on peut prévoir l'intérêt de cette publication. Elle formera 3 volumes dans la collection des documents inédits.

— Le table des cinq 1^{res} années de la *Rev. histor.* sera mise en vente par notre éditeur en même temps que la présente livraison. Cette table, rédigée par M. Ch. BÉMONT, comprend : 1^o la liste alphabétique des collaborateurs avec renvoi à leurs articles; 2^o la liste des articles de fonds et de mélanges, rangée d'après l'ordre chronologique; 3^o l'inventaire des documents publiés par la *Revue historique*; 4^o la liste des revues périodiques et des publications de sociétés savantes analysées dans chacun de nos numéros; 5^o la table alphabétique de tous les livres et brochures annoncés dans la Revue; 6^o un répertoire méthodique destiné à rendre plus commode l'usage de cette dernière table. Le prix de la table est de 1 fr. 50 pour les abonnés actuels de la *Revue* et de 3 fr. pour les non abonnés. En envoyant cette somme en timbres-poste à la librairie G. Baillière, on recevra le volume *franco*.

Belgique. — M. Ferdinand VAN DE PUTTE, curé-doyen de Saint-Martin à Courtrai, est décédé en cette ville, le 8 février dernier, à l'âge de 75 ans. Il fut, avec le chanoine Carton, l'un des principaux fondateurs de la Société d'émulation de Bruges, et il a publié un grand nombre de travaux historiques concernant la Flandre.

— La *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège* se propose de publier les *Regesta* des princes-évêques de Liège. Les principaux collaborateurs seront MM. le chanoine Daris, le professeur G. Kurth, l'archiviste Stanislas Bormans, le doyen Schoolmeesters, Joseph Demarteau et le conseiller Crahay.

— M. Alph. WAUTERS, archiviste de la ville de Bruxelles, a publié le tome VI de sa grande *Table chronologique des chartes et des diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*. Ce volume embrasse les documents des années 1280 à 1300 et est précédé d'une introduction historique remarquable. Le même auteur a fait paraître aussi quelques fascicules de sa *Géographie et histoire des communes belges*.

— M. Edmond POULLET, professeur à l'université catholique de Louvain, nous donne, comme la *Revue historique* l'avait annoncé, le tome I^{er} de la seconde édition de son histoire politique interne de la Belgique sous le titre nouveau de *Origines, développements et transformations des institutions dans les anciens Pays-Bas* (Louvain, Charles Sceters). Cette édition est entièrement refondue et fort supérieure à la première.

— M. Nap. de PAUW, procureur du roi à Bruges, continue la publi-

cation des comptes communaux de Gand, à l'époque de Jacques van Artevelde. La 1^{re} livraison du tome III comprend les années 1346 et 1347 (Gand, Ad. Hoste).

— M. Ernest Nys a publié un livre important sur *Le droit de la guerre et les précurseurs de Grotius* (Bruxelles, Muquardt. — Paris, Durand et Pedone-Lauriel).

— *L'élection de Léopold 1^{er}* (d'après les documents inédits) par M. Théodore JUSTE (Bruxelles, Muquardt) clôt la collection entreprise par l'auteur sous le titre de : *Les Fondateurs de la monarchie belge*.

— La *Société des Bibliophiles belges* de Mons vient de publier deux mémoires inédits composés par des Montois sur l'histoire de leur ville et du pays, pendant l'époque qui s'étend de 1780 à 1814.

— M. J. THONISSEN, professeur à l'université catholique de Louvain, a publié, dans les Mémoires de l'Académie royale, une grande dissertation intitulée : *L'organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique*. Ce travail est précédé d'une étude sur toutes les classes de la population mentionnées dans le texte de cette loi célèbre.

— Les livraisons 21-24 de la *Bibliotheca belgica* de M. Ferd. VANDERHAEGHEN ont paru. Elles contiennent la bibliographie raisonnée des œuvres de Philippe de Commines, des chroniqueurs gantois du XVI^e siècle, Gérard van Salenson et Marc van Vaernewyck, du *rhétoricien* Mathieu de Casteleyn, du jésuite Adriaenssens (Hadrianus), théologien flamand, mort vers 1581, etc. Sur la couverture de ces livraisons M. Vanderhaeghen mentionne le nom de ses deux savants collaborateurs, MM. Arnold et Vanden Berghe, attachés à la bibliothèque de l'Université de Gand.

— Le premier fascicule de la *Bibliographie nationale, dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications* (1830-1880), va de A à Capitaine. On y trouve la liste détaillée des écrits d'un grand nombre d'historiens belges contemporains, liste qu'on chercherait vainement ailleurs aussi complète.

— Sur une interpellation faite à la Chambre belge, en mars dernier, par un représentant de Bruxelles, qui n'est autre que M. Vanderkindere, l'auteur du *Siècle des Artevelde* (1879), le ministre de l'intérieur M. Rolin-Jacquemyns a déclaré que le gouvernement, par un subside considérable, a assuré la publication de la *Bibliothèque historique de la Belgique*. Ce sera une bibliographie systématique et complète des travaux belges et étrangers qui ont été publiés, pendant la période de 1830 à 1880, sur l'histoire tant générale que particulière de la Belgique depuis les premiers temps jusqu'à la mort du roi Léopold 1^{er}. La *Société bibliographique belge* de Liège a conçu le projet de cette entreprise si utile, destinée à compléter le *Repertorium* analogue publié à Leyde en 1863 et 1872, pour les provinces septentrionales des anciens Pays-Bas.

— M. Alph. VANDENPEEREBOOM vient de faire paraître le tome V de ses *Ypriana* (Bruges, de Zuttere, 1882), consacré à la *Tuindag* et à

Notre-Dame de Tuine, dont l'origine se rattache aux invasions françaises et anglaises de la Flandre, lors de la fameuse bataille de Roosebeke (1382).

— M. Victor GANTIER, journaliste belge résidant à Berlin, a consacré un gros livre à la *Conquête de la Belgique par Jules-César* (Bruxelles, Office de publicité, 1882).

— L'Académie royale, dans la séance du 10 mai, a décerné des médailles d'or aux mémoires suivantes : *Organisation des institutions charitables au moyen âge*, par M. ALBERDINGK-TAYM ; *Les finances de la Belgique depuis 1830*, par M. RICHALD ; *L'origine et les développements de l'empire des Mèdes, d'après les sources classiques et orientales*, par M. A. DELATRE.

— M. GACHARD a lu à l'Académie royale une notice sur l'empereur Charles VI, sa sœur Marie-Elisabeth, et sa fille Marie-Thérèse ; elle doit servir d'introduction à un volume d'anciennes lois et ordonnances de la Belgique publié par la Commission royale d'histoire.

— Une notice, lue par M. PRIOT dans la séance de cette commission du 3 avril dernier, apprend que la bibliothèque de Christiania possède de nombreux documents sur l'histoire du XVI^e siècle, sur Christian II, beau-frère de Charles-Quint, le duc d'Alençon, etc.

— M. Edm. POUCKET vient de faire paraître le 3^e vol. de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* ; il est consacré aux années 1565 à 1583.

— Plusieurs érudits belges, et à leur tête M. GACHARD, ont formé une commission chargée de réunir tous les documents relatifs à Rubens. Cette commission vient de faire paraître le 1^{er} fasc. d'un *Bulletin Rubens*, destiné à faire connaître l'état de ses travaux (Bruxelles, Muquardt ; Anvers, de Backer).

Angleterre. — M. Joseph Lemuel CHESTER, décédé le 26 mai dernier, à l'âge de 61 ans, avait publié des travaux estimés sur l'histoire locale : en 1876, il publia les registres de l'abbaye de Westminster ; dans les mémoires de la Harleian Society, il venait tout récemment de faire paraître le tome I^{er} de la Visitation of London, 1633-1634 ; le second vol. paraîtra l'année prochaine. Il s'intéressait d'une façon toute particulière à l'histoire des colonies anglaises en Amérique. Peu d'hommes étaient aussi versés que lui dans l'histoire généalogique et héraldique de l'Angleterre.

— M. JOHN FRANCIS, qui fut pendant 50 ans directeur de l'*Athenaeum*, est mort le 6 avril dernier à l'âge de 71 ans.

— L'orientaliste M. JOHN MUIR est mort le 15 mars dernier à l'âge de 72 ans. Son ouvrage capital est intitulé : *Original sanskrit texts on the origin and history of the people of India, their religion and institutions*, publié en 5 vol. de 1858 à 1870 ; cf. *Rev. hist.*, III, 147.

— La librairie Parker et C^{ie} (Oxford et Londres) vient de publier, pour l'usage des étudiants, un utile résumé de l'histoire de l'archéologie romaine de J.-H. Parker.

— La librairie Murray (Londres) va publier un ouvrage de M. HUTTON sur Jacques et Philippe d'Artevelde ; de M. HOSACK, *Rise and growth of the law of nations, carried down to the treaty of Utrecht* ; de M. ALF. LYALL, *Asiatic studies, religions and social*.

— Le 5^e volume de la grande publication donnée par sir Travers Twiss dans la collection du maître des rôles : *Henrici de Bracton de legibus et consuetudinibus Angliæ*, vient de paraître. Il contient les 4 traités : de ingressu, de brevi de recto, de essoniis, de defaultis. Il est précédé d'une savante introduction sur la condition des terres sous les rois angevins. — Le second volume des *Monumenta franciscana* vient de paraître dans la même collection. Il contient un fragment du traité de Th. Eccleston, *de Aduentu Minorum*, des documents relatifs à la querelle entre les Franciscains et les moines de Westminster, la règle de saint François, l'obituaire du couvent franciscain d'Aberdeen, une chronique tirée du registre des Frères gris de Londres. Ce volume est publié par M. R. HOWLETT. On sait que le t. I avait été publié par Brewer en 1858.

— Le 12^e vol. des *Records of the Past*, par M. BIRCH, vient de paraître (Bagster et fils).

— Le Parlement anglais est saisi d'un projet de loi pour assurer la conservation des registres des paroisses. L'auteur du projet, M. Borlase, propose que tous les registres antérieurs à 1837 soient soumis à l'inspection du maître des rôles ; ceux qui sont antérieurs à 1813 seront versés au Record office ; ceux de 1813 à 1837 resteront pendant 20 ans encore aux mains de leurs détenteurs actuels (cf. *Academy*, 20 mai 1882).

— Le second volume de la *History of the reformation of the church of England*, par M. J.-H. BLUNT, est sur le point de paraître (Rivington) ; il va de la mort de Henri VIII au rétablissement de l'Église après la République.

— La Commission chargée d'explorer la Palestine occidentale a déjà fourni des matériaux considérables à ceux qui s'occupent de la terre sainte, au point de vue historique, géographique et archéologique : M. Trelawney SAUNDERS a publié (Bentley) une *Introduction to the survey of western Palestine* ; le 1^{er} volume des Mémoires de la commission est consacré à la Galilée ; surtout nous devons au lieutenant CONDER et à M. H. KITCHENER une carte de la Palestine occidentale en 26 feuilles, qui est des plus précieuses. On en a tiré une carte réduite qui est très utile.

— Le Rév. J. LONG se propose de publier un curieux journal tenu par sir W. Hedges, directeur de la Compagnie des Indes orientales et gouverneur des factoreries au Bengal de 1681 à 1683 ; il fait connaître la vie des Anglais en Inde à cette époque et le système du gouvernement mahométan.

Allemagne. — La science historique vient de faire une grande perte. Reinhold PAULI a été enlevé par un coup d'apoplexie à sa famille et à

ses nombreux amis, au moment où il venait d'assister à la réunion de la Société d'histoire hanseatique à laquelle il était attaché comme membre du Comité directeur. Il est mort à Brème le 3 juin. Il était né le 25 mai 1823 à Berlin ; c'est là et à Bonn qu'il fit ses études. En 1847 il alla en Angleterre pour y faire des recherches dans les archives et les bibliothèques. Ayant rempli pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire privé chez M. de Bunsen, ambassadeur de Prusse à Londres à cette époque, il eut l'occasion de faire la connaissance des plus remarquables représentants de la politique et de la littérature anglaise¹. Chargé de documents historiques et plein des impressions profondes reçues pendant son long séjour en Angleterre, il revint en Allemagne en 1855 et commença à faire des cours à Bonn comme privat-docent. C'est déjà en 1857 qu'il fut appelé comme professeur à Rostock et en 1869 à Tübingen. Un article de Pauli publié par les « Preussische Jahrbücher » amena avec le gouvernement de Wurtemberg un conflit dans lequel il joua un rôle très honorable. Il donna sa démission en 1866 et reçut bientôt une nouvelle chaire à l'Université de Marbourg, où il resta trois ans. En 1870 il fut appelé à l'Université de Göttingue. Pauli était une des gloires de cette Université ; il savait gagner les cœurs des jeunes gens. Ses élèves se souviendront toujours de lui avec reconnaissance ; et la noblesse de son caractère, sa franchise, sa modestie, l'infatigable complaisance avec laquelle il se mettait toujours au service des autres, toutes ces qualités ne seront jamais oubliées de ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher. Il est impossible de rendre justice ici aux mérites scientifiques de Pauli. Bornons-nous à nommer ses principaux ouvrages. L'œuvre qui l'a rendu le plus célèbre est la Continuation de l'histoire d'Angleterre, commencée par Lappenberg, dans la Collection des *Histoires des États d'Europe*, éditée par Heeren et Ukert. Les volumes 3, 4, 5 sont de Pauli (Hambourg, Perthes, 1853, 1855, 1858). Ils comprennent la période qui s'étend de 1154 à 1509. On peut encore aujourd'hui citer ce travail comme un modèle, même après tout ce qui a paru depuis lors sur le moyen âge en Angleterre.

Cet infatigable travailleur s'est aussi occupé de l'histoire moderne d'Angleterre. C'est de sa plume que sont sortis les trois volumes de l'*Histoire d'Angleterre depuis les traités de paix de 1814 et 1815*, dans la collection de l'*Histoire des États modernes*. Leipzig, Hirzel, 1864, 1867, 1875. Il a pu se servir de quelques sources jusque-là inconnues, telles que les dépêches du baron de Bulow, les papiers du baron de Bunsen, la correspondance de Richard Cobden, etc. ; mais ce qui distingue surtout ces volumes, c'est l'étendue de ses connaissances littéraires, l'impartialité de ses jugements, impartialité plus facile pour un étranger que pour un Anglais ; la manière habile dont il groupait les faits, dont le nombre aurait écrasé un auteur moins familier avec eux. Après ces

1. Pauli a fait un excellent article sur le baron de Bunsen dans la « Allgemeine Deutsche Biographie », tome III.

deux grands ouvrages, nommons les Monographies sur le roi Alfred et sur Simon de Montfort (*Le roi Alfred et sa place dans l'histoire d'Angleterre*, 1851 ; *Simon de Montfort, le créateur de la maison des communes*, 1867) ; les deux collections d'essais intitulées : *Tableaux de l'ancienne Angleterre*, seconde édition. Gotha, Perthes, 1876 ; les *Dissertations sur l'histoire d'Angleterre*. Leipzig, Hirzel, 1869, et l'édition de la *Confessio Amantis* du poète Gower. Londres, 1857. Pauli a publié en outre un grand nombre de travaux moins volumineux, d'articles biographiques, de critiques, etc. qui sont éparpillés et qui mériteraient d'être réunis. Il était collaborateur de nombreuses revues¹. Quoiqu'il ne fût pas un écrivain de premier ordre, il avait une vivacité de style qui le faisait lire avec plaisir. Il a laissé plusieurs plans d'ouvrages inachevés. Ce qui est le plus à regretter, c'est qu'il n'ait pas pu exécuter comme il l'avait projeté un *Manuel critique de l'historiographie anglaise au moyen âge*, une œuvre dans le genre de celle de *Wattenbach*, qui nous manque encore et que personne n'aurait pu aussi bien écrire que Pauli. Nous sommes convaincus que sa mort aura excité la plus vive sympathie en Angleterre. Ranke excepté, il n'y a pas eu d'historien en Allemagne, pas même sur tout le continent, peut-être, auquel l'Angleterre dû être plus reconnaissante.

Alfred STERN.

— L'Académie de Berlin a choisi pour membres correspondants, dans la section de philosophie et d'histoire, MM. DÜMLER, de Halle, et W. STUBBS, d'Oxford.

— Les deux volumes du *Corp. inscr. latin.* publié par l'Académie de Berlin, qui se rapportent à la Basse-Italie, et le second volume des inscr. relatives à la ville de Rome, sont presque entièrement imprimés, et paraîtront dans le courant de l'année prochaine. A l'exception des parties réservées au nord de la France et à l'Allemagne occidentale, toutes les autres sections de l'ouvrage sont terminées ou sont sous presse. L'impression des vol. relatifs à l'Italie centrale et à la France méridionale est très avancée. Pour les inscr. espagnoles, M. Hübnér prépare un supplément. — Quant au *Corp. inscr. græc.*, le volume, qui contient un remaniement des *Inscriptiones antiquæ*, a été mis en œuvre. Pour les inscriptions de l'Attique, le deuxième volume de la 3^e section, réservé aux inscriptions funéraires de l'époque romaine et les tables, est presque terminé.

— Nous empruntons les indications suivantes au procès-verbal de la réunion plénière des *Monum. Germ. histor.*, tenue à Berlin les 4, 5, 6 avril dernier. Ont été publiés dans le courant de l'an dernier : dans la section des Auctores antiquissimi, la 1^{re} partie du t. V : *Jordanis, Romana et Getica*, par Th. MOMMSEN ; dans la section des Scriptores, le

1. Dans la *Historische Zeitschrift*, les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, les *Göttinger Gelehrte Anzeigen* et les *Nachrichten*, les *Hansische Geschichtsblätter*, les *Preussische Jahrbücher*, l'*Academy*.

t. XIII ainsi que *Widukindi rerum gestarum saxonicarum libri tres*, p. M. WAITZ ; dans la section des Leges, la 1^{re} partie du t. I : *Capitularia regum Francorum*, par Alf. BORETIUS ; dans la section des Diplomata, le 2^e fascicule du t. I des diplômes d'Otton I^{er}, par Th. SICKEL ; enfin dans la section des Antiquitates, la seconde partie du t. I des *Poetae latini aevi carolini*, par Ern. DÜMLER. Nous avons rendu compte des 3 fasc. composant le t. VII du *Neues Archiv*. L'activité de l'Académie a donc été exceptionnelle. En outre, le vol. XIV des *Scriptores* est déjà entamé ; il commencera par le *Chronicon Altainae*, pub. p. M. SIMONSFELD ; le XXVI^e est très avancé ; il contiendra les extraits des chroniqueurs français concernant l'histoire de l'empire au XII^e et au XIII^e s. M. ARNDT a commencé l'impression de son Grégoire de Tours, que suivront à bref délai Frédegair, les *Gesta regum Francorum*, et les œuvres diverses de Grégoire de Tours. Dans la section des Epistolae, M. EWALD a commencé la publication des lettres de Grégoire le Grand.

— La librairie Teubner, de Leipzig, annonce les ouvrages suivants : Chronographie de Théophane, édition critique en 2 vol., par M. Ch. DE BOOR, et avec une étude sur les sources de l'ouvrage ; Arnold SCHLEFER, *Demosthenes und seine Zeit*, seconde édition, en 2 vol., Th. BERGK, *Zur Geschichte und Topographie der Rheinlande in römischer Zeit*.

— Nous signalerons plusieurs brochures sur l'histoire ancienne récemment publiées en Allemagne : BERGER. Ueber die Heerstrassen des römischen Reiches (Berlin, Weidmann, 1 m.). — FROELICH. Die Gardetruppen der römischen Republik (Aarau, Sauerländer ; 1 m. 60). — LEJEUNE-DIRICHLET. De equitibus atticis (Königsberg, Hartung ; 1 m.). — RICHTER. Die Befestigung des Janiculum (Berlin, Weidmann ; 1 m.). — CHAMBALU. De magistratibus Flaviorum (Bonn, Strauss, 1 m.).

— M. Alexander REIFFERSCHIED, de Greifswald, prépare une étude sur les sources de l'histoire intellectuelle de l'Allemagne pendant le XVII^e s. ; cet ouvrage comprendra plusieurs volumes.

— On annonce la très prochaine apparition, chez Springer, d'un nouvel ouvrage de M. GNEIST sur l'histoire des institutions et de l'administration anglaises ; l'auteur y a refondu et complété ses deux célèbres ouvrages sur le même sujet.

— MM. Karl HUMANN et HÖFLER ont entrepris des fouilles à Angora, l'ancienne Ancyre. La citadelle abrupte d'Angora est entourée d'une triple muraille, dont les matériaux sont presque entièrement composés d'antiques blocs de marbres et de pierres avec des inscriptions. Ces érudits se proposent de prendre un estampage soigné de la fameuse inscription copiée, il y a plusieurs années déjà, par M. George Perrot.

— Nous avons reçu le livr. 33 à 45 de la grande collection d'histoire universelle publiée à Berlin chez M. Grote par M. Oncken. Le bel ouvrage de DAHN : *Urgeschichte der germanischen u. romanischen Völker*, continue dans les livr. 33, 38 et 43. La fin du 1^{er} vol. est consacrée aux institutions wisigothiques ; le commencement du 2^e vol., qui contiendra l'his-

toire des Germains occidentaux, s'étend jusqu'à Julien. Le premier volume de l'ouvrage de M. ONCKEN : *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen*, est terminé dans les livr. 34 et 39 ; il nous amène jusqu'en 1748. Nous signalerons comme particulièrement intéressant le l. 5 sur le mouvement des esprits au milieu du XVIII^e s. M. B. STADE conduit dans les livr. 35 et 40 l'*Histoire du peuple d'Israel* jusqu'à David. M. Soplus RUGE commence dans la livr. 36 un travail qui promet d'être très intéressant : *Geschichte des Zeitalters der Entdeckungen*. En tête se trouve une très belle reproduction de la mappemonde catalane de 1375. M. HERTZBERG, dont l'*Histoire de l'empire romain* continue dans les livr. 37 et 45, la conduit de Marc-Aurèle à Valentinien I^{er}. La suite de l'*Histoire de l'Inde*, de M. LEFMANN, occupe la livr. 42. M. L. GEIGER commence dans les livr. 41 à 44 une *Histoire de la renaissance et de l'humanisme en Italie et en Allemagne* qui promet d'être une des parties les plus intéressantes de la collection et dont les gravures sont particulièrement soignées. Enfin nous avons reçu directement de M. M. PHILIPPSON les livr. 49 et 50 contenant la première partie d'un ouvrage intitulé : *West Europa im Zeitalter von Philipp II, Elisabeth u. Heinrich IV*, qui répond à ce qu'on peut attendre de l'auteur de *Heinrich IV und Philipp III*. Bien mieux que M. Forneron dans son *Histoire de Philippe II* il embrasse et juge l'ensemble de la politique européenne et le mouvement général de la civilisation. Il a même pénétré bien plus avant dans les rouages du gouvernement espagnol. Remarquons que M. Ph. ne croit ni à la préméditation de la Saint-Barthélemy ni à l'authenticité des lettres de la cassette. Non seulement la collection de M. Oncken tient ce qu'elle promettait, mais c'est à mesure qu'elle se complète qu'on se rend compte de l'importance et de la valeur de l'ensemble.

— Le livre de M. BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomaeus Nacht*, a été signalé par erreur dans le dernier numéro de la *Revue* comme soutenant la thèse de la préméditation. C'est au contraire une réfutation de cette théorie. — Remarquons aussi que M. Combes dans sa brochure sur l'entrevue de Bayonne a donné une traduction tout à fait erronée du principal passage des lettres de D. François de Alava. Là où il traduit : « je prévois qu'on doit marteler ces hérétiques », il faut traduire : « je prévois qu'on va travailler ces hérétiques ». Cf. l'ouvrage cité ci-dessus de M. Philippson, p. 121, n. 4.

— La librairie Calvary, de Berlin, donne une nouvelle édition de deux ouvrages du collaborateur de MM. Mommsen et Marquardt pour leur manuel d'antiquités romaines, Becker († 1846), le *Gallus* et le *Charikles* ; ce sont deux romans historiques écrits pour familiariser les étudiants avec les détails de la vie antique. La nouvelle édition a été revue avec soin par M. H. Goell, de Schleiz.

— La Société Jablonowski, de Leipzig, a mis au concours les sujets suivants : pour 1883 : rassembler le plus complètement possible les faits relatifs à l'excès de population dans les grandes villes de l'antiquité ;

pour 1884 : représenter le développement historique et l'état actuel de la frontière entre le haut-allemand et le bas-allemand à l'est de l'Elbe ; pour 1885 : dresser la table des diplômes des rois de Pologne de 1295 à 1506.

Alsace-Lorraine. — Notre collaborateur, M. Charles SCHMIDT, de Strasbourg, prépare un ouvrage où il traitera des bibliothèques de Strasbourg au moyen âge et des origines de l'imprimerie dans la même ville.

Danemark. — Le 1^{er} juin dernier est mort le célèbre historien Caspar PALUDAN-MÜLLER, professeur à l'Université de Copenhague. Il avait presque 78 ans, mais il fit ses cours jusqu'à ses derniers jours. Né en 1805, il ne fut nommé professeur à l'Université qu'en 1872 ; pendant plus de 40 ans il voua son énergie et son talent à l'enseignement secondaire. Il fut professeur au lycée d'Odense de 1829 à 1853, puis recteur du lycée de Nykjæbing de 1853 à 1872. Tout occupé de pédagogie, il trouva cependant le temps d'écrire ses différents ouvrages qui témoignent d'une critique fine, d'une rare perspicacité et d'un talent d'exposition très distingué. Nous citerons comme exemple, parmi ses premiers ouvrages, ses recherches sur la législation de Harold Blaatand et sur l'Union de Kalmar en 1397, ses livres sur Cola de Rienzo et sur Machiavel. En 1854 il publia un livre profondément étudié : *Histoire de la guerre du comte Grevens Fejde* (1534-36), et en 1873 l'*Histoire de Danemark sous les premiers rois de la dynastie d'Oldenbourg*. Ces deux livres sont ses plus grands ouvrages ; mais il faudrait aussi rappeler beaucoup de petits traités fort remarquables, qui ont été insérés dans des Programmes ou des Revues, par ex. sur la question de savoir qui était Saxo Grammaticus et où est son tombeau, sur la composition de la chronique de Skiby, sur le cadastre du roi Valdemar II et sur d'autres problèmes de son règne, sur la composition du livre de Saxo, etc. Paludan-Müller traitait presque toujours des sujets intéressants, et, comme son style était clair, vigoureux et animé, il avait beaucoup de lecteurs. Sa critique était pénétrante, mais en quelques cas trop soupçonneuse, et il défendait ses idées avec plus de ténacité que de force. Cependant, il ouvrait toujours de nouveaux points de vue dans les sujets qu'il traitait, et s'il ne réussissait pas toujours à résoudre la question, il lui faisait faire un pas considérable. — Il était frère du célèbre poète Frédéric Paludan-Müller, mort en 1876. J. S.

Italie. — Le 18 janv. dernier, est mort Pietro-Antonio VALSECCU, à l'âge de 83 ans ; érudit et jurisconsulte vénitien, il s'était surtout occupé de l'histoire du droit de son pays. Son premier ouvrage fut un *Trattato dei feudi*. En 1862, il commença la publication d'une *Bibliografia analitica degli statuti italiani* ; mais, faute de souscripteurs, il dut l'interrompre après le second fascicule. Dans divers recueils, par exemple dans l'*Ateneo veneto*, il a donné plusieurs chapitres d'une histoire générale de la législation vénitienne qui n'a pas été achevée. Il avait été, en

1866, après le départ des Autrichiens, nommé directeur de la bibliothèque de l'Université de Padoue, dont il revit et corrigea les catalogues. (Voy. *Arch. veneto*, t. XXIII, parte 1.)

— Dans les premiers jours de mars dernier, est mort à la Spezzia le prof. Oreste RAGGI, auteur de plusieurs publications sur l'histoire de l'art et de la littérature; la dernière est un gros volume *Sulla vita e le opere di Pietro Tenerani* (Florence, succ. Le Monnier, 1880). On n'a pas oublié la violente polémique qu'il a soutenue en 1864 et en 1865 contre le projet de monument à Dante conçu par le sculpteur Pazzi, et qui fut ensuite élevé sur la place de Santa Croce à Florence.

— M. J. DEL BADIA, des archives de Florence, a publié un mémoire historique sur *Egnazio Danti cosmografo e matematico* (Florence, Galileiana, 1881). En s'appuyant sur de nouveaux documents, il a complété et rectifié les biographies précédentes de cet illustre mathématicien de Pérouse, qui vivait au xvi^e s., et il a donné en outre une description soignée des œuvres qu'il accomplit à Florence, surtout de l'importante collection de cartes géographiques déposées, par ordre du grand-duc Cosme I^{er}, dans le Palais-Vieux.

— Les articles publiés par M. F. Tocco sur les hérésies au moyen âge, qui ont été publiés dans le *Giornale napoletano*, viennent de paraître en volume (Naples, 1881). Ce livre s'occupe des Cathares et des Vaudois; il contient un exposé très clair de leurs doctrines et traite la question de leurs origines. M. Tocco traite l'histoire des hérésies d'une façon strictement scientifique et sans aucune préoccupation de polémique ni d'apologie. Nous espérons qu'il la continuera.

— L'infatigable écrivain, M. Vincenzo DE VIT, à qui l'on doit une nouv. édition du dictionnaire de Forcellini, vient de publier le 5^e vol. de ses œuvres diverses. Les 4 premiers sur le lac Majeur, Stresa et les îles Borromées, terminés en 1878, il a réimprimé ses *Memorie storiche di Borgomanero e del suo mandamento* (Prato, Alberghette, 1880); la 1^{re} édition était de 1859; aussi l'auteur a-t-il dû refaire en grande partie son travail. Borgomanero est un territoire d'environ 8,000 hab., situé dans la province de Novare; les plus anciens souvenirs de son histoire remontent au ix^e s. M. de Vit a largement mis à profit des sources mss., parmi lesquelles il faut signaler une compilation du xvi^e s., où Benvenuto de S. Giorgio, comte de Biandrate, sous le titre : *De origine gentiliium suorum et rerum successibus*, a reproduit une série de documents du xii^e au xiv^e s. Cette compilation se trouve aujourd'hui dans une bibliothèque privée (Molti) à Borgomanero.

— M. Quinto SELLA a publié en 3 vol. dans les mémoires de l'*Accad. dei Lincei* (2^e série, t. V-VII, Rome, Salviucci, 1881) le Codice Astense, dit communément de Malabaya. Un dernier volume contiendra la préface. Nous y reviendrons quand l'ouvrage sera terminé.

— Nous parlons plus haut de l'étude de M. Em. Montégut sur le maréchal Davout. M. CHALA, dont nous avons précédemment annoncé

avec éloges un ouvrage sur l'alliance de Crimée, a traité le même sujet, d'après les mêmes sources, et dans ce même esprit de sympathique admiration (*Davout*, Rome, Vogliera, 154 p. in-8°). C'est une biographie succincte, mais attachante, à recommander comme celle de M. Montégut à laquelle M. Chiala emprunte d'ailleurs sa conclusion.

Suède. — M. T. CARLSON vient de faire paraître le 6^e volume de son histoire de Suède sous les rois de la dynastie palatine; il est consacré aux dernières années du règne de Charles XII.

— M. HANS HILDEBRAND prépare un grand ouvrage sur l'histoire du moyen âge en Suède.

Suisse. — Les études historiques en Suisse viennent de faire une très grande perte dans la personne de M. le chancelier Maurice DE STÜRLER, décédé, le 25 mai, à Berne, à l'âge de 75 ans.

M. de Stürler n'a pas seulement dirigé durant un demi-siècle, avec un dévouement que rien ne lassait, la chancellerie d'État et les archives de son canton; il était, depuis longtemps, considéré à bon droit par les membres de la Société d'histoire de Berne et de la Société générale d'histoire suisse comme un de ces hommes à l'autorité desquels on est heureux de recourir, et auprès de qui l'on est assuré de rencontrer toujours le plus favorable accueil. D'un naturel aristocratique et volontiers dédaigneux du vulgaire, s'il gardait trop souvent par devers lui le meilleur de son savoir, ou semblait prendre un malin plaisir à le dissimuler dans les notules à demi ironiques dont il accompagnait çà et là ses vieux textes, il ne s'en mettait pas moins généreusement à la disposition de tous ceux qui avaient besoin de ses services, et montrait autant d'empressement à encourager les recherches d'autrui que de réserve à faire état de ses propres découvertes. Les différents travaux qu'il a publiés (*Documents de la Réforme bernoise*¹, *Correspondance du général Brune*², *Matériaux pour servir à l'histoire de l'invasion française de 1798*³, *Fontes rerum Bernensium*⁴, etc.) suffisent, il est vrai, pour témoigner de son activité et de son mérite; mais ces travaux, qui sont en partie restés inachevés, disent aussi quels scrupules infinis M. de Stürler y apportait, et peut-être feront-ils regretter, par leur excellence même, que la nécessité, « cette grande muse », ne l'ait pas davantage poursuivi de son aiguillon. Heureux cependant les pays où, malgré l'envahissement toujours plus marqué des habitudes démocratiques, un savant d'ancienne et noble famille peut traverser ainsi, le front haut, toutes les révolutions, et n'encourir d'autre reproche que celui de n'avoir pas eu suffisamment le souci de la renommée.

P. V.

1. *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern, passim.*

2. *Archiv für schweizerische Geschichte*, XII.

3. *Ib.*, XIV-XVI.

4. Berne, 1877-80. Cf. *Revue*, V, p. 406-408.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

	Pages
J. JUSSERAND. La vie nomade et les routes d'Angleterre au moyen âge (XIV ^e s.)	264
G. HANOTAUX. Les premiers intendants de justice	1,306
Albert SOREL. La Diplomatie française et le Comité de salut public : les frontières constitutionnelles en 1795; fin	24
A. GIRY. Jules Quicherat	241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

C. JULLIAN. De la réforme provinciale attribuée à Dioclétien	231
J. QUICHERAT. Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc	60
Baron DU CASSE. Documents inédits relatifs au 1 ^{er} Empire : Napoléon et le roi Jérôme ; suite	83

BULLETIN HISTORIQUE.

France. — (Ch. BÉMONT et G. MONOD)	102, 375
Bohême. — (I. GOLL)	422
Italie. — Publications relatives au moyen âge (C. CIPOLLA)	391
Roumanie. — (A.-D. XÉNOPOL).	148
Russie. — (J. LOUTCHISKY)	117

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BLOQUEVILLE (Marquise DE). Le maréchal Davout.	455
BRUNNER. Zur Rechtsgeschichte der romanischen und germanischen Urkunde. Bd. I	433
FLINT. La Philosophie de l'Histoire de France	461
FRIEDLÄNDER. Geschichtsbilder aus d. nachtalmud. Zeit.	187
GARDINER et MULLINGER. Introduction to the study of the english history	426
GASQUET. De l'autorité impériale en matière religieuse à Byzance	184
HANSEN. Agrarhistorische Abhandlungen	186
LANGWERTH VON SIMMERN. Oesterreich und das Reich in Kampfe mit der franzoes. Revolution	464
LECESNE. Histoire d'Arras	188
LENORMANT. La Grande Grèce : le littoral de la mer Ionienne	159
RANKE (L. VON). Weltgeschichte. Bd. II	171
ROBIQUET. Histoire municipale de Paris, t. I	428
ROGET. Histoire du peuple de Genève, t. V	438
RYDBERG. Sverges Tractater med frammande magter.	437
SEGESSER (Ph. VON). Ludwig Pyfler und seine Zeit.	449

	Pages
WALPOLE. History of England from 1815.	191
WENDRINSKY. Kaiser Joseph II	463

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres.	199,472
2. Académie des Sciences morales et politiques	201,473
3. Académie nationale de Reims	205
4. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux	199,473
5. Association pour l'encouragement des études grecques en France	201
6. Bibliothèque de l'École des chartes	194
7. Bulletin critique d'hist., de littérature et de théologie	195
8. Bulletin d'archéologie chrétienne	197,468
9. Bulletin de correspond. hellénique (Éc. fr. d'Athènes)	197,469
10. Bulletin d'histoire ecclésiast. des dioc. de Valence, etc.	205,474
11. Le Cabinet historique.	194
12. Le Comité des travaux historiques et scientifiques	469
13. Le Correspondant	198,471
14. Le Journal des Savants	199
15. Les Lettres chrétiennes	466
16. Mélanges d'archéologie et d'histoire (Éc. fr. de Rome).	196
17. La Nouvelle Revue	471
18. Nouvelle Revue historique de droit	198,468
19. La Révolution française	470
20. Revue archéologique	196,461
21. Revue celtique	195
22. Revue critique	194,467
23. Revue de l'Extrême-Orient	466
24. Revue de Gascogne	474
25. Revue de géographie	199
26. Revue de l'histoire des religions	467
27. Revue des Deux-Mondes	471
28. Revue des Questions historiques	193
29. Revue des Sociétés savantes des départements.	206
30. Revue générale du Droit.	198
31. Revue historique et archéologique du Maine	206,473
32. Revue maritime et coloniale	471
33. Société archéologique de Tarn-et-Garonne (Bulletin)	202
34. Société archéologique et histor. du Limousin (Bulletin)	201
35. Société d'archéologie de Lorraine (Mémoires)	203
36. Société d'émulation de l'Ain (Annales)	475
37. Société de statistique des Deux-Sèvres (Mémoires)	204
38. Société des Antiquaires de l'Ouest	204,473
39. Le Spectateur militaire	472

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique	475
--	-----

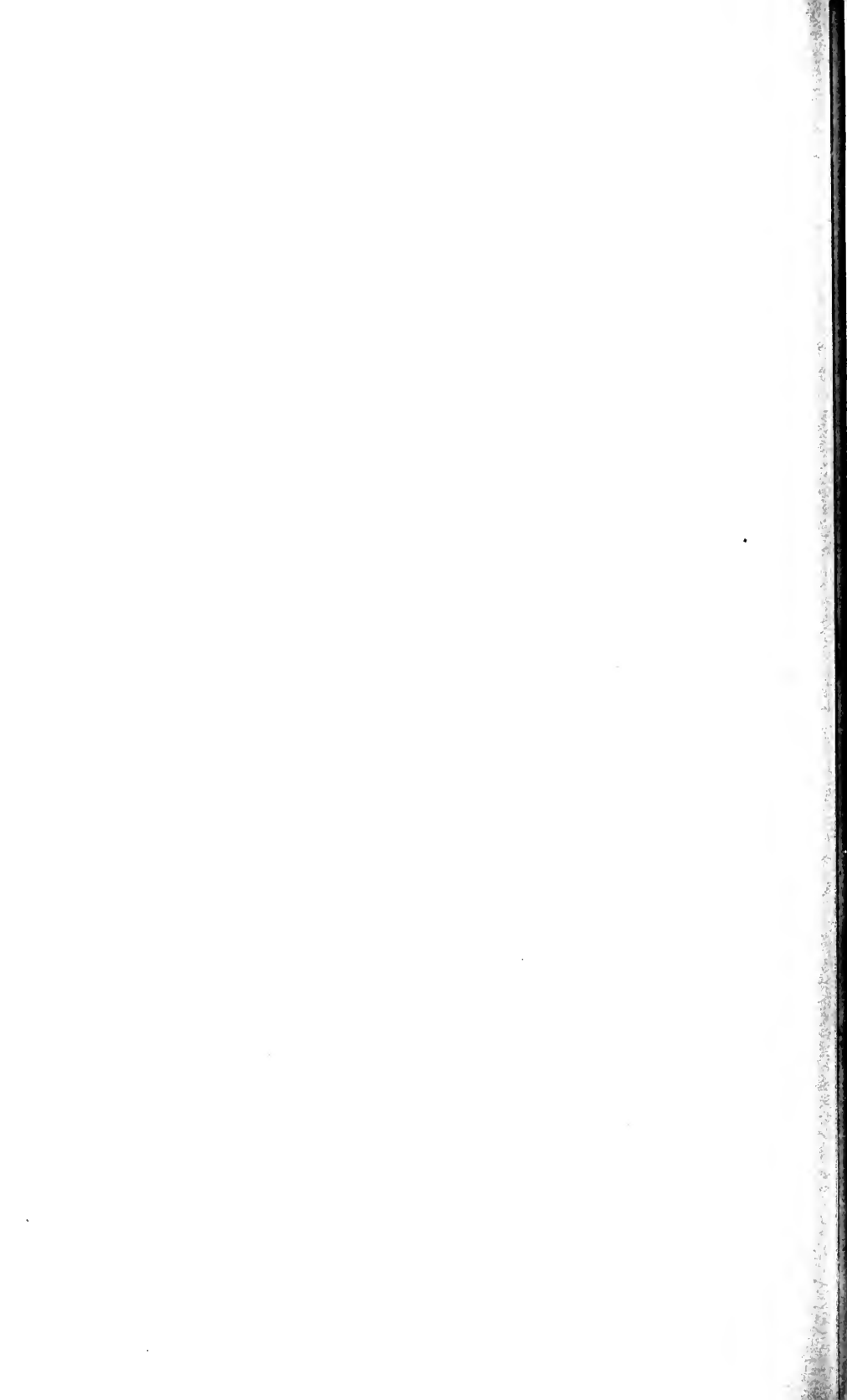
ALLEMAGNE.

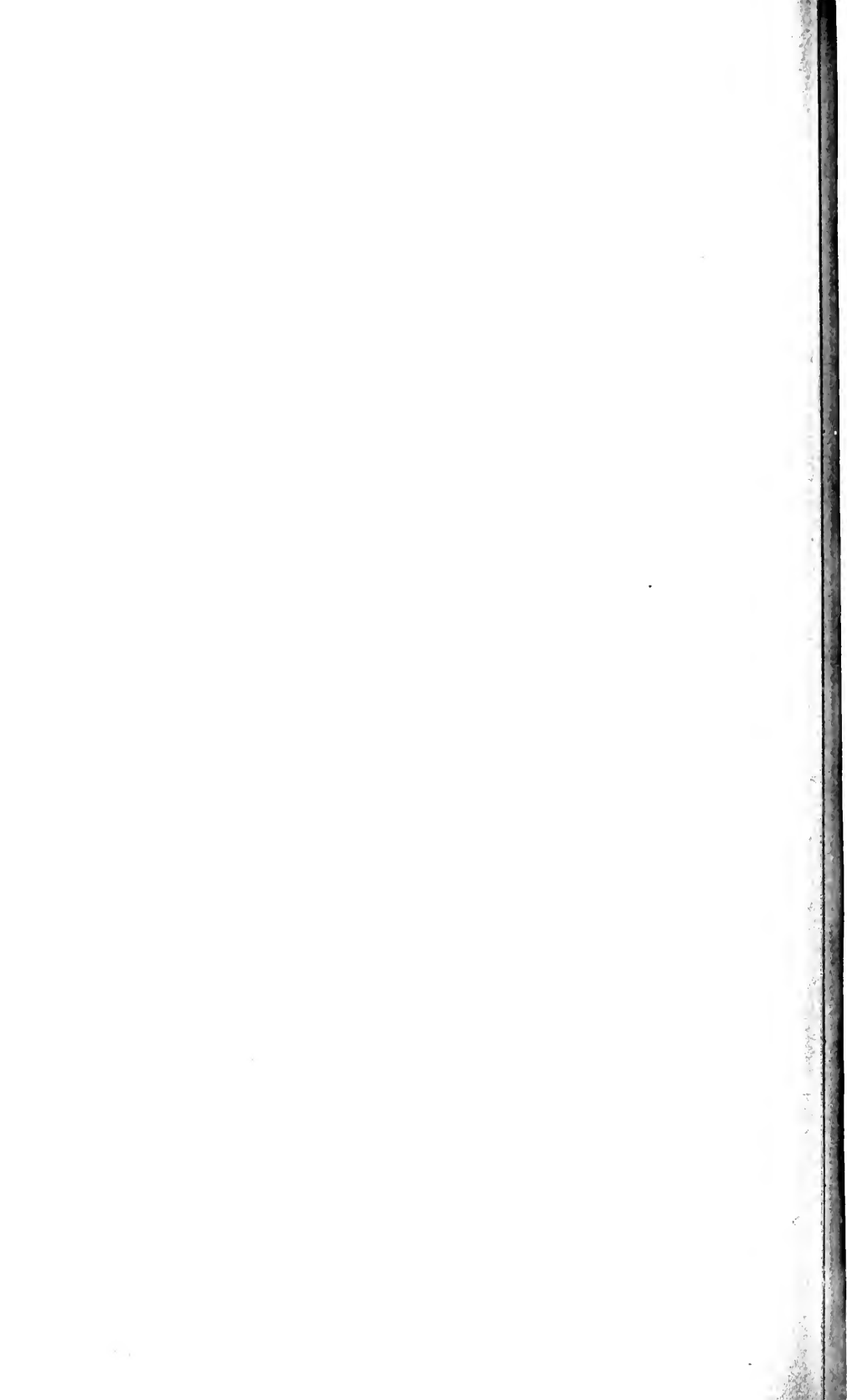
1. Akademie der Wissenschaften. Berlin	477
2. Akademie der Wissenschaften. Munich (Sitzungsb.)	215
3. Altpreussische Monatschrift	217
4. Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit	212, 477
5. Archiv für Anthropologie	210
6. Auf der Höhe	214
7. Beiheft zum Militaer-Wochenblatt	215
8. Deutsche Revue	213
9. Forschungen zur deutschen Geschichte	476
10. Germania	477
11. Geschichtsblätter für Magdeburg	219
12. Die Grenzboten	214
13. Hermes	209
14. Historische Zeitschrift	208, 475
15. Jahrbücher für deutsche Armee und Marine	215
16. Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik.	214
17. Jahrbücher für protestantische Theologie	214
18. Der Katholik.	477
19. Mittheilungen d. d. archæolog. Institutes zu Athen.	211
20. Mittheilungen des Geschichtsvereins zu Leipsig (Saxe)	218
21. Mittheilungen des histor. Vereins für Niedersachsen	218
22. Mittheilungen des Vereins für Anhaltische Geschichte	210
23. Mittheilungen des Vereins Geschichtskunde zu Kahla u. Roda	220
24. Mittheilungen d. Vereins f. Hamburgische Geschichte.	219
25. Mittheilungen d. Vereins f. Hessische Geschichte	220
26. Monatschrift des Vereins f. Geschichte von Düsseldorf	221
27. Monatschrift f. die Geschichte Westdeutschlands	220
28. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pädagogik.	209
29. Neue militärische Blätter	215
30. Neues Archiv	208
31. Neues Archiv f. sächsische Geschichte.	217
32. Neues Lausitzisches Magazin	217
33. Petermann's Mittheilungen	477
34. Philologus.	209
35. Preussische Jahrbücher	213
36. Rheinisches Museum für Philologie.	210
37. Stimmen aus Maria-Laach	214
38. Theologische Quartalschrift.	477
39. Theologische Studien und Kritiken	215
40. Unsere Zeit	213
41. Zeitschrift des deutschen Palestina. Vereins	211
42. Zeitschrift des histor. Vereins f. Niedersachsen	218
43. Zeitschrift des Vereins für Geschichte Schlesiens	217
44. Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte	220
45. Zeitschrift f. die gesammte Staatswissenschaft	211
46. Zeitschrift f. katholische Theologie	477
47. Zeitschrift f. preussische Geschichte.	216

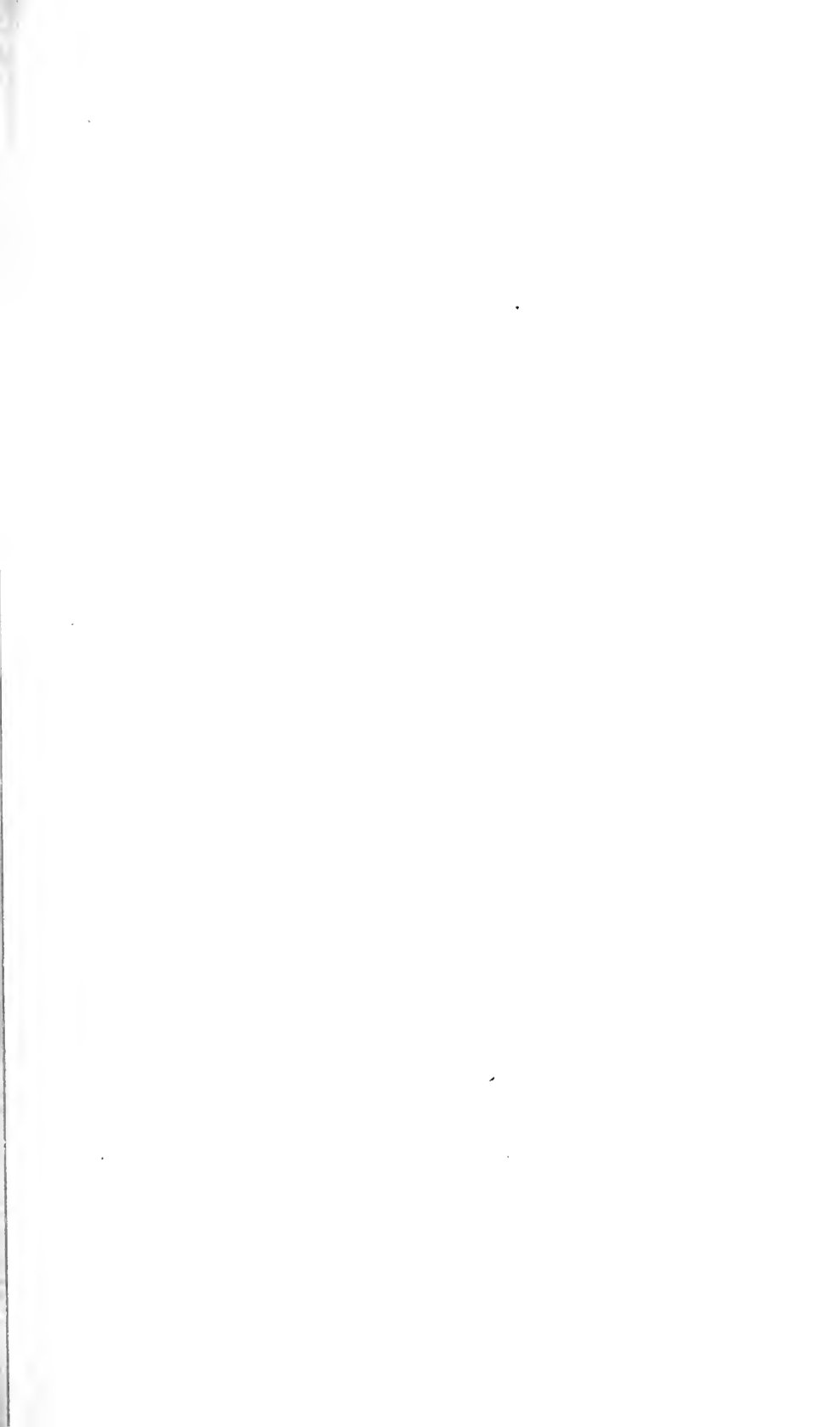
	Pages
AUTRICHE-HONGRIE.	
1. K. Akademie der Wissenschaften (Vienne)	479
2. Deutsche Rundschau f. Geographie u. Statistik	211, 480
3. Mittheilungen d. anthropol. Gesellschaft	479
4. Mittheil. d. Central-Commission d. histor. Denkmale	480
5. Mittheilungen d. Instituts f. österr. Geschichte	221
6. Mittheilungen d. Kriegs-Archivs	222
7. Mittheilung. d. V. f. Gesch. d. Deutschen in Böhmen.	480
8. Streffleur's österreichische militärische Zeitschrift.	222
ILES BRITANNIQUES.	
1. The Academy	224, 480
2. The Athenaeum	223, 481
3. The Westminster Review	442
ÉTATS-UNIS.	
1. The Nation	224, 482
ITALIE.	
1. Archeografo triestino	486
2. Archivio della società romana di storia patria.	488
3. Archivio storico italiano	482
4. Archivio storico lombardo	484
5. Archivio storico per Trieste, l'Istria ed il Trentino	487
6. Archivio storico per le prov. napoletane	485
7. Archivio storico siciliano	485
8. Archivio veneto.	484
9. Miscellanea di storia patria	488
10. Studi e documenti di storia e diritto.	486
SUISSE.	
1. Archiv. d. histor. Vereins des Kantons Bern	225
2. Étrennes genevoises	225
3. Der Geschichtsfreund	225
4. Jahrbuch d. histor. Vereins des Kantons Glarus.	225
5. Mittheilungen d. antiquar. Gesellschaft in Zurich	225
6. Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte	489
7. Quellen zur Schweizergeschichte	225
8. Thürgauische Beiträge zur vaterländ. Geschichte	225
DANEMARK.	
1. Geheimearchivets Geschichte	489
2. Historisk Tidsskrift	484
Chronique et Bibliographie	490
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue	239
Erratum.	240

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.











D
1
R6
t.19

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

